This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

405
R7582
V.5

A. Pittmann

405
R7582
V.5

H. Vilmar

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz et les faiz et les murs.
WACE.

5e ANNÉE — 1876

PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
(LIBRAIRIE A. FRANCK)
67, RUE RICHELIEU

LIBRARY OF THE
LELAND STANFORD JR. UNIVERSITY.

a. 46584

NOV 5 1900

UN

RÉCIT EN VERS FRANÇAIS

DE LA PREMIÈRE CROISADE

FONDÉ SUR BAUDRI DE BOURGUEIL.

La première croisade eut lieu en un temps où la poésie vulgaire était déjà florissante dans la France du Nord comme dans celle du Midi : elle est arrivée à point pour raviver l'imagination des jongleurs, et pour fournir à leurs chants une matière aussi riche que nouvelle. Les récits légendaires des guerres de Charlemagne contre les Sarrazins furent rajeunis à l'aide de souvenirs de la terre d'Outre-mer ; des histoires en vers, composées pour l'usage de ceux qui n'entendaient pas le latin, racontèrent l'aventureuse expédition de Godefroi de Bouillon.

Malheureusement ces histoires en vers, ou se sont perdues, ou ne nous sont parvenues que sous des formes très-rajeunies. Nous ne savons rien du poème de Gregoire de Bechada, sinon ce que nous en apprend le témoignage du Prieur du Vigeois. Nous ignorons ce qu'était l'ancienne chanson d'Antioche à laquelle font allusion Lambert d'Ardres [1] et Guillaume de Tudèle (v. 29), car les tirades en assonances que nous ont conservées quelques mss. de la chanson de Jérusalem [2] ne semblent pas assez anciennes pour pouvoir être attribuées avec vraisemblance à une composition des premières années du XIIe siècle.

La chanson de Jérusalem, œuvre dans laquelle Graindor de Douai a remanié une, ou, plus probablement, deux chansons plus anciennes, est le seul récit français en vers de la première croisade que l'on connaisse jusqu'à présent. Je me propose dans les pages qui suivent de faire connaître un poème resté jusqu'à ce jour ignoré, qui a pour objet l'histoire

---

1. Ed. Godefroy de la Ménilglaise p. 311.
2. J'ai donné de ces tirades une édition critique dans mon *Recueil d'anciens Textes*, partie française n° 12.

de l'expédition de Godefroi de Bouillon, tout de même que la chanson de Jérusalem, et qui, dans une continuation conservée par un ms., poursuit le récit jusqu'à Baudouin II. Ce poème est assurément moins important que la chanson de Jérusalem, en ce sens que la matière en a été puisée à des sources latines bien connues, et qu'il ne saurait conséquemment prétendre à aucune originalité. Toutefois, s'il n'a pas de valeur comme document historique, il n'est pas dénué d'intérêt comme document littéraire.

Le poème qui est l'objet de cette notice ne se rencontre, à ma connaissance, que dans deux mss. :

1° Oxford, Bodleyenne, fonds Hatton 77 ; parchemin, 275 millim. de hauteur, 160 de largeur, par conséquent de format très-allongé ; 392 pages[1] à 40 vers, soit 15680 vers environ. Il y a une lacune entre les pages 140 et 141. Reliure ancienne formée par des ais en bois couverts de peau ; fers représentant un quadrupède fantastique pourvu d'un bec et se mordant la queue. Ecriture du milieu ou de la seconde moitié du XIIIe siècle. Il me paraît très-probable que ce ms. a été exécuté en Angleterre et par un scribe normand. L'écriture n'est nullement anglaise, et les formes propres au normand altéré, qu'on appelle communément l'anglo-normand, ne sont pas très-nombreuses dans ce ms. Enfin, le texte, sans être correct, est cependant loin d'offrir les corruptions sans nombre que présentent ordinairement les mss. exécutés par des copistes anglais.

2° Spalding (Lincolnshire) Ayscough Fee Hall, appartenant à M. Maurice Johnson d'Ayscough Fee Hall, mais confié présentement aux soins du *vicar* de Spalding, le Rev. Ed. Moore. J'eus l'occasion de voir ce ms. en mai et juin 1871 durant mon premier séjour à Cambridge. Il se trouvait alors à King's College, entre les mains de M. H. Bradshaw, bibliothécaire de l'Université, qui, avec son obligeance ordinaire, me permit d'en faire librement usage. Mais alors, occupé d'autres recherches, je profitai peu de la permission, et remis l'examen du ms. à un temps ultérieur. Dans la suite, mes travaux sur les historiens de la première croisade m'ayant amené à chercher dans quelle mesure les chansons de geste relatives à Godefroi de Bouillon étaient imitées des récits latins, je résolus d'étudier de près le poème conservé dans les mss. d'Oxford et de Spalding. L'exemplaire que j'avais rapidement examiné en 1871 ayant été reprendre sa place au presbytère de Spalding, c'est là que j'ai pu l'étudier à loisir en août dernier, avec la permission de M. Moore,

---

1. Contrairement à l'usage de la Bodleyenne, où les feuillets sont ordinairement numérotés de 5 en 5, le ms. Hatton 77 est paginé par pages et non par folios.

que je prie d'agréer l'expression de ma reconnaissance pour l'aimable hospitalité qu'il a bien voulu m'offrir pendant mon séjour à Spalding.

Le ms. de Spalding est un grand livre en parchemin de 380 millim. de hauteur sur 265 de largeur, écrit à 2 col. par page et à 46 vers par colonne. L'écriture est anglaise et de la seconde moitié du XIVe siècle : on verra tout-à-l'heure qu'il est possible de circonscrire plus exactement l'époque où le ms. fut exécuté. Ce ms. contient :

1° Le poème dont nous nous occupons, intitulé, tant à l'explicit que dans une table écrite au r° du 2e feuillet, de la même écriture que le ms. entier : *Le siége d'Antioche ovesque le conquest de Jerusalem de Godefred de Boilion ;*

2° Le roman d'Eneas ;

3° Le roman de Thèbes ;

4° Le Songe vert ;

5° L'Ordre de Chevalerie.

Les nos 2, 3 et 5 sont des poèmes dont on a de nombreuses copies ; le n° 4 me paraît jusqu'à présent inconnu. J'ai copié quelques vers de cette ennuyeuse composition : on les trouvera à l'appendice. Le poème de la première croisade (on peut lui donner ce nom puisqu'il ne conduit pas l'histoire, à beaucoup près, jusqu'à la seconde croisade) occupe les feuillets 2 à 105 [1]. C'est un total de 19,000 vers ou un peu plus. Le ms. d'Oxford n'a, comme je l'ai dit plus haut, que 15600 vers environ, et contient, on le verra en son lieu, des morceaux qui manquent à l'exemplaire de Spalding, mais par contre ce dernier a en propre, du fol. 80 au fol. 105, une continuation d'environ 4600 vers.

Voici sur l'histoire de ce ms. quelques renseignements que je dois à M. Bradshaw, assurément l'érudit le plus versé dans la connaissance des anciennes bibliothèques de l'Angleterre :

Cambridge, University Library, 20 Aug. 74.

My dear Sir,

The French manuscript which you saw in my rooms, when you were here before, containing three Romances and a poem called *Le Songe vert*, was lent to me some years ago by the Rev. Edward Moore, Vicar of Spalding in Lincolnshire, from the Library of Ayscough Fee Hall, an old house at Spalding belonging to Maurice Johnson, Esq., who is the descendant of another Maurice Johnson of the same place, well known during the second quarter of the eighteenth century as an antiquary, and one of the founders or restorers of the Society of Antiquaries of London.

---

1. J'ai dû, pour établir avec précision mes références, paginer la partie du ms. que j'étudiais. Le volume étant fortement endommagé par l'humidité (à ce point que les bords de certains feuillets sont en lambeaux), je me suis abstenu de pousser la pagination au delà du poème de la croisade, ne voulant pas tourner les feuillets sans nécessité.

This manuscript is written in an English handwriting of the latter half of the XIVth century ; and this is confirmed by the coats of arms in the initial letters. The first shield is that of Spencer with a small *red cross* for difference. The second in that of Spencer *within a blue border with bishops mitres on it.*

This points without fail to Henry de Spencer, the so-called crusading Bishop of Norwich (1370-1406), who owed his bishopric to his fighting in Italy on behalf of Pope Adrian V, and who, after he became bishop, led an army into Belgium in 1383 on behalf of Pope Urban VI.

There can be no doubt that the manuscript was executed for this Bishop.

The volume was sent for lately to be returned at once, so I allowed it to go back without having made any examination of the text.

Yours truly,

Henry BRADSHAW.

J'aborde maintenant l'étude du poème de la première croisade. Mon attention fut attirée sur le ms. Hatton 77 par un court extrait (16 vers en tout) fait par feu Langlois, de l'Académie des Inscriptions, alors qu'il recueillait dans les bibliothèques anglaises, il y a 25 ans environ, des matériaux pour la collection des *Historiens occidentaux des croisades* à laquelle il a travaillé pendant plusieurs années [1]. Cet extrait se trouvait parmi les papiers qui me furent confiés en 1869 lorsque je fus attaché aux travaux de la commission des *Historiens occidentaux*. En mai 1870 j'étudiai pour la première fois le ms. Hatton que j'avais négligé dans mes précédentes explorations à Oxford, et depuis lors, jusqu'à 1875 inclusivement, il ne s'est point passé d'année sans que j'aie consacré quelques heures à augmenter mes extraits, et de toute façon à faire plus ample connaissance avec le poème.

Le poème contenu dans les deux mss. d'Oxford et de Spalding est un récit de la première croisade, jusqu'à la bataille d'Ascalon inclusivement, rédigé en forme de chanson de geste, et fondé, au moins en très-grande partie, sur l'*Historia Hierosolymitana* [2] de Baudri, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol. Si on s'en tenait à la lettre du texte, on arriverait à une conclusion plus précise encore, c'est que le poème aurait pour auteur Baudri lui-même :

> Ore vos comencerai l'estoire bien rimée,
> Tute faite par metre, sanz sillabe fausée.....

---

1. M. Langlois a pu être averti de l'existence de ce ms. par la mention très-brève qu'en fait le catalogue de Bernard (Oxford, 1696) en ces termes : « 4093. 68 (le premier chiffre est le n° courant de la série des mss. de la Bodleyenne dans Bernard, le second est le n° du fonds Hatton, qui depuis Bernard est devenu 77) « The Siege of Jerusalem by Godfrey of Bolleyn, in Frenche Verse », indication reproduite par le P. Lelong, n° 16592.

2. Le titre varie selon les mss. : je cite celui qui a été adopté par les éditeurs des *Historiens occidentaux* (t. IV, non encore publié).

Uns clers provencel [1] l'ad premiers latinée,
[Et [2]] en fist un grant livre où Baudris l'a trovée
L'arcevesque de Dol qui mult mielz l'ad ditée,
Et solunc le language en romanz trastornée
Por ce que miels l'entendent qui ne sunt letrée [3]
(v. 31-2, 36-40).

Mais il n'est personne connaissant et Baudri et l'état de la poésie française à son époque, qui ne voie les obstacles auxquels se heurterait une telle conclusion. Et d'abord il n'y a nulle apparence qu'un lettré aussi raffiné que Baudri ait jamais consenti à composer en langue vulgaire. Non qu'il n'y ait des exemples de personnes ecclésiastiques ayant *trouvé* en roman aussi bien qu'en latin : on pourrait citer l'un des plus illustres chanceliers de l'Université de Paris, Philippe († 1236) [4], et plus anciennement, l'évêque de Rennes Etienne de Fougères († 1178) [5] ; mais plus on s'approche des premiers temps de la poésie française, et moins il devient probable qu'un latiniste habile comme l'était Baudri ait eu l'idée d'écrire en roman. Ce qui n'est point insolite au commencement du XIIIe siècle ou dans la seconde moitié du XIIe est invraisemblable de la part d'un homme qui mourut très-âgé en 1130. Ajoutons que rien dans les nombreuses poésies latines que nous possédons de Baudri [6], et qui le font si bien connaître, ne donne à penser qu'il ait exercé ses facultés poétiques en une langue autre que la latine. Puis, ne serait-il pas singulier qu'après avoir écrit son histoire de la croisade en latin, il eût eu l'idée de la rédiger de nouveau en vers français ? Enfin il se rencontre dans le poème des développements fabuleux (voy. le deuxième morceau) qui trahissent le jougleur.

D'autre part, si on considère la langue du poème, on n'y trouvera aucun appui pour une opinion qui le ferait remonter au premier quart du XIIe siècle. Tout donne à croire, au contraire, — et la versification, et le choix des mots, parmi lesquels bien peu de ces mots rares qu'on rencontre surtout dans les anciens textes, — que le poème ne remonte pas plus haut que la fin du XIIe siècle.

Comment donc rendre compte des vers cités ci-dessus ?

Trois hypothèses sont possibles.

1re *hypothèse*. L'auteur, pour assurer le succès de son œuvre, l'aura

1. Même leçon dans le ms. de Spalding ; l'hémistiche étant trop court on peut restituer : *Uns* [*bons*] *clers*..., ou on pourrait changer *premiers* en *premerains*.
2. Ou [*Si*] ; même leçon dans Spalding.
3. *Sic* Oxf. et Sp., corr. *l'entende la gent qui n'est l.* ?
4. Voy. *Romania*, I, 200.
5. Connu comme poète latin ; mais M. Boucherie a récemment découvert et se propose de publier prochainement une importante poésie française composée par cet évêque.
6. Voy. la notice de M. Delisle dans la *Romania*, t. I.

mise sous le nom de celui qui en avait fourni les éléments. Au lieu de dire : « J'ai traduit ce livre du latin de Baudri », il a préféré dire « Baudri a traduit ce livre du latin ».

S'il était assuré que la continuation fournie par le seul ms. de Spalding fût du même auteur que la partie contenue dans les deux mss., l'hypothèse que je viens de formuler ne pourrait même pas être présentée. Car à la fin du texte de Spalding on lit ces vers :

> Mais cil qui ceo ad fait a si son nom celé
> Ja en tote l'estoire ne l'orez point nomé.

Le même auteur ne peut pas dire au commencement du poème : « C'est Baudri qui a fait ce livre », et à la fin : « Celui qui a fait cette histoire ne s'est point nommé ». Mais je le répète, on peut douter que la partie propre au ms. de Spalding soit du même auteur que le reste.

2e *hypothèse*. Le début du poème peut avoir été refait par un jongleur qui, voyant Baudri cité plus d'une fois dans le courant de l'œuvre, aura jugé avantageux de le présenter comme l'auteur. Il est certain que dans les passages où Baudri intervient, nous le voyons paraître bien plutôt comme garant de la vérité des faits rapportés que comme l'auteur du poème. Ainsi au début du quatrième des morceaux ci-après publiés :

> Barons, selon l'estorie que Baudri a ditée...

Et plus loin, p. 165 du ms. :

> Seignors si comm est veirs que Deus fist pluie et vent,
> Et mist soleil et lune la sus el firmament,
> Pur la terre alumer et pur tute la gent,
> Est voire ceste estoire, si li livres ne ment
> Que l'arcevesque Baudri fist, qui Domedé garent[1] !

3e *hypothèse*. Le texte serait altéré. Après le vers *L'arcevesque de Dol qui mult mielz l'a ditée*, on pourrait supposer l'omission d'un vers où l'auteur se serait présenté comme le traducteur du livre de Baudri. Cette hypothèse peut parfaitement se soutenir, même en présence de l'accord des deux mss.: ceux-ci, en effet, ont très-souvent les mêmes fautes, d'où on doit conclure qu'ils remontent sans beaucoup d'intermédiaires à un ms. déjà fautif, dans lequel peut avoir existé l'omission supposée.

Le lecteur adoptera celle de ces hypothèses qui lui paraîtra la plus vraisemblable. Mais aucune ne suffit à tout expliquer. Quel est ce « clerc provençal » mentionné au troisième des vers rapportés plus haut ? C'est selon toute apparence un personnage fictif, mais pourtant, si nous nous

---

1. Le vers devient correct si on supprime *Baudri* et si on lit *cui Damedex*. Cependant la rime *garent* reste suspecte. La même idée, presque la même expression, se rencontre ci-après, premier morceau v. 241 : ..... *se li livres ne ment | Que Baudris l'arcevesques fist par bon escient.*

reportons au prologue que Baudri a mis en tête de son *Historia Hierosolymitana*, nous trouverons les éléments à l'aide desquels ce personnage a été imaginé.

Voici le passage de ce prologue qu'a eu sous les yeux le traducteur, ou, si on veut, l'imitateur français :

Non tamen huic beatæ interesse promerui militiæ, neque visa narravi ; sed nescio quis compilator, nomine suppresso, libellum super hac re nimis rusticanum ediderat ; veritatem tamen texuerat, sed propter inurbanitatem codicis nobilis materia viluerat, et simpliciores etiam inculta et incompta lectio confestim a se avocabat. Accessi igitur hoc ad studium, non inanis gloriæ cupidus, non supercilii tumore inflatus ; sed quod successivæ placeat Christianitati, membranulis indidi curiosus.

(*Hist. occid.* IV, 10 ; Bongars, p. 85.)

Le *compilator nescio quis* qui écrivit, sans se nommer, sur la croisade un *libellum nimis rusticanum*, c'est l'auteur des *Gesta Francorum* [1]. Comment de ces mots le poète a-t-il fait un « clerc provençal », c'est ce que je ne saurais dire. Il n'est pas impossible que l'auteur des *Gesta* ait été provençal, mais nous n'en savons rien. Le seul écrivain qui puisse être légitimement qualifié de provençal est Raimon d'Aguilers, le chapelain de Raimon de Saint-Gilles, qui n'a rien à faire ici. Cependant le texte n'a pas l'air corrompu à cet endroit, et je ne vois pas ce qu'on pourrait proposer à la place de *provencel*. Il n'est pas non plus probable que l'auteur français ait eu sous les yeux un texte de Baudri où le *nescio quis compilator* se soit trouvé accompagné de l'épithète *provincialis*, de sorte que le plus vraisemblable est encore de laisser sous la responsabilité de notre poète l'attribution à la Provence de l'auteur des *Gesta*.

D'ailleurs je ne sais rien de l'auteur du poème. Je ne suis même pas en état de déterminer avec précision sa nationalité. Ecrivait-il en France ou en Angleterre, et dans la seconde hypothèse, était-il anglais ou normand ? On peut, je crois, tenir pour certain qu'il était, sinon un Français ou un Normand du continent, au moins un Normand d'Angleterre ayant conservé le bon usage de la langue, les fautes nombreuses que nous rencontrons dans les deux mss. de son œuvre devant, selon toute probabilité, être portées au compte des copistes. Quant à

1. Cet ouvrage est publié dans le t. III des *Historiens occidentaux* (p. 121-63) sous le titre de *Gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum seu Tudebodus abbreviatus*. Les savants éditeurs du *Recueil des Hist. occid.* ont en effet admis l'opinion de Besly selon qui les *Gesta* sont l'abrégé de Tudebode. Mais je pense au contraire avec Sybel que les *Gesta* sont l'original de Tudebode, aussi bien que de Robert le Moine, de Baudri et, dans une certaine mesure, de Guibert de Nogent. Cette question sera, d'ailleurs, traitée dans la préface du t. IV. Je citerai donc dans ce travail l'ouvrage en question sous le titre de *Gesta* et non sous celui de *Tudebodus abbreviatus*.

l'époque de la composition, je ne vois aucun motif pour la placer plus haut que le temps de Philippe-Auguste.

Il ne me reste plus maintenant qu'à mettre le lecteur en état d'apprécier par lui-même ce poème jusqu'à ce jour inconnu. Les notes jointes à chacun des extraits qui suivent ont pour objet d'en indiquer les sources. J'ai suivi la leçon du ms. d'Oxford, la corrigeant soit à l'aide du ms. de Spalding, soit, au défaut de ce ms., par conjecture. Les notes et les signes typographiques dont j'ai fait usage (des crochets et des italiques, voy. ci-après p. 10, note sur le v. 48) permettent toujours de retrouver la leçon exacte du ms. de la Bodleyenne.

I[1].

Seignurs, bien est seü, et n'est pas lungement,
Estoient cil proisié et servi largement
Qui chantoient les faiz de l'anciene gent

---

1. Voici le début de la leçon de Spalding. On remarquera combien le texte en est conforme à celui d'Oxford :

Seignors bien est seü, e n'est pas longement,
Esteint cil preisié et servie (*sic*) largement
Qui chantoient les faitz de l'ancien[e] jent,
Qar prendre y poet l'en et sens et esperiment;
5 Mais ore n'ont de cure (*sic*) : tout font autrement,
A l'avoir se sont pris tout comunalment;
Vencu ad coveitise qi tout le mond souprent;
Tout entendent a lui, nuls ne s'en deffent;
Remés sont li barnage, remys sont li present;
10 Nuls ne voet mès doner a qi rien ne li rent.
Mais por nient le font ceo ne lour vaut nient:
Tout lour estoet guerpir a lour definement
Et en serront lour almes en enferu le pulent.
A cuer vous purpensez qi avez escient:
15 Ja n'est vie d'omme qu'ele ne coffle (*sic*) de vent.
Pur poi perdez vos almes : pur un seul beau nient.
Pernez a ceux ensample qui ancienement
Guerpirent lour terres et lour edifiement
Pour servir Dampnedieu le roi omnipotent,
20 Qui lour en ad doné le païs qui resplent
Plus qe soleil ne lune : fous est qui ne l'atent.
Por ceo vous voudrai dire en quel guise et coment
Fu la terre conquise ou primeraignement
Nous fu la loi doné[e] qi lez autres desment.
25 Et vous nomerai ceux, si Dieu le me consent,
Qi la paine soffrirent par le comandement
De Urban li apostoils qi Dieus ama grandement.
Et si Dieu plest, le roi qi maint el firmament,
Tiel le purront oïr qi ferront ensement,
30 Et auront lor almes en le fin salvement.

II.

Ore vous comencerai l'estorie bien rimée,
Tout fait par metre sanz sillabe falsée,

U prendre l'on poet sen et esperiment;
5 Mais ore n'ont de ceo cure : tut le funt aultrement,
A la voie se sunt pris trestuz communement;
Vencu ad conveitise qui tut le mund suzprent;
Tuit entendent a lui, neguns ne s'en deffent;
Remés sunt li barnage, remis sunt li [present];
10 Nus ne vuelt mès doner a cui rien ne li rent.
Mais por naient le funt, ce ne lor vaut naient :
Tut lor estuet guerpir a lor definement
E en seront lur almes en enfern le pudlent.
Au quer vos porpensez qui avez escient : (*p.* 2)
15 Ja nen est vie d'ome mès que suffle de vent.
Porquoi perdez voz almes? por un sul biau neent.
Pernez a cels essample qui ancienement
Guerpirent lur teres et lur edifiement
Por servir Damedeu le roi omnipotent,
20 Qui lor [en] ad doné le païs qui resplent
Plus que solel ne lune : fols est qui la ne tent.
Por ceo vos voldrai dire en quel guise et coment
Fud la terre conquise ou premerainement
Nos fud la loi donée qui les autres desment;
25 Et vos nomerai cels, si Deu le me consent,
Qui la paine en soffrirent par le comandement
D'Urbains li apostoilles qui Deus amoit granment.
Et si Deu plaist et li rois qui maint el firmament
Tels le porront oïr qui feront ensement
30 Et auront lor almes en la fin salvement.

II.

Ore vos comencerai l'estoire qui mult est bien rimée,
Tute faite par metre, sanz sillabe fausée,

---

4 U *est fort douteux, le premier mot du vers étant gratté; cf. le texte de Spalding ci-dessous.* — 5 *Ici et ailleurs corr.* or. — 13 *Vers répété à la page suivante sans autres variantes que* lor *pour* lur, *et* pullent *pour* pudlent. — 18 *Corr.* G. les l. t. lur e ? — 20 *Corr.* avoit. — 27 *Sic, on pourrait corriger en s'aidant de Sp.* De Urbain l'apostoille. — 30 *Suppl.* en *après* Et. — 31 *Suppr., d'après Sp.*, qui mult est.

D'Antioche la grant come ele fu recovrée,
Et de Jerusalem la cité renomée
35 Oufu premierment nostre lei ordenée.
Un clers provincel l'ad primes latinée,
En fist un grand liver o Baudris l'a tro[v]ée,
L'arcevesque de Dol qi molt mielz l'ad ditée,
Et selonc le langage en romance trestornée,
40 Por ceo qe mielz l'entendent qi ne sont lettrée
Et si je die plus ne deit estre blasmée,
Car mainte chose y ad lez (*sic*) bons clers obliée
Qe cil demainement ont pur veir chantée.

Manquent ensuite deux feuillets, et le texte reprend à ce vers (ci-après 413) :
Des qu'en Constentinoble est li novele alée.

D'Antioche la grant comme ele fud recovrée,
Et de Jherusalem la citié renomée
35 Ou fud premierement nostre l[o]i ordenée.
Uns clers provencel l'ad premiers latinée,
En fist un grant livre ou Baudris l'a trovée,
L'arcevesques de Dol qui mult mielz l'a ditée,
Et solunc le language en romanz trestornée
40 Por ce que mielz l'entendent qui ne sunt letrée
Et si ge di plus ne doi estre blasmée,
Car mainte chose i ad li bons clers obliée
Que cil demainement ont pur veire chantée
Qui l'orent od lur ielz veüe et esguardée.
45 Li gentilz apostoille comence ceste alée,
Urbains li merveillus, s'alme est corunée
Devant Deu enz el ciel ou ja n'avra mellée,
Orage ne tempeste *ne* pluie ne gelée,
Anceis i ad chascons quanque *a* lui agrée.
50 Il en vint preeschier en France la loée,
E en fist a Clermunt merveilluse jostée
De evesques et d'abés et d'autre gent letrée,
Et de grant baronie qui *ci* n'est pas nomée. (*p.* 3)
Iloec fud ad estrus la chose porparlée,
55 Dunt fud puis nostre loi acreüe et levée.

III.

Quant li bons apostoilles qui Damedeu ot chier
Od josté son concile a Clermont el mustier,
La honte Damedeu lor comence a huchier :
« Seignurs, escutez moi, et cler et chevalier.
60 » Mult se plaint Deu de vos que ne l'alez vengier
» Des cuverz Sarazins qui por lui correcier
» Funt en Montecalvarie lur bestes herbergier;
» Et de sun veir sepulchre u il se velt cuchier,
» Unt faite creche a boes et les i funt mangier ;
65 » Et les autres sainz lius ou il vielt repairier
» Tienent en tel viltage li cuvert pautonier
» Que huntes est de dire, mès nel poüm neier.
» Certes mult me merveil que ont fait li premier,
» Li bon conte et li duc et li autre princier.
70 » Dont il ne sont alé les Sarazins chascier.
» Mais Deus l'ad fait por vos qu'il i velt eshaucier,
» Et qu'il rendra le merveillus luier
» Que nule rien qui vive ne set contrepenser.

---

33 *Sic Oxf. et Sp.*, ele *est de trop, ou il faudrait* el. — 36 *Corr.* Uns [bons] c., *ou* premerains? — 37 *Suppléez* Si *ou* Et *au commencement.* — 40-1 *Ici la rime et la grammaire sont en contradiction. Suppl.* rien *après* ge, *et corr.* doit? — 46 est, *corr.* soit. — 48 *Le second* ne *manque. J'écris en italique les mots ou lettres qui ne sont fournis par aucun des deux mss.; plus loin je mettrai entre crochets ce que j'emprunterai au ms. de Spalding* — 68 *Corr.* que fait ont? — 72 *Corr.* Et a cui il r.?

» Oiez vos que soleit Damedieu preeschier :
75 » Qui por m'amor voldra ses richeises laissier
» Et son pere et sa mere, ses enfanz et sa moillier,
» Prenge viaz la croiz, en rien n'ait il desirier,
» Et vienge ensenble od moi Jherusalem deraisnier.
» Qui issi nel *fera* mais ert sans recovrier
80 » Ne ja rien qu'il *fera* ne lui porra aidier.
» Diva ! que feroit cil s'il les en vielt jugier ?
» Que porroit il respondre ne mès merci crier?
» Ja se laissa li sires por nos crucifier
» Et tant cuvertement as Jueus traveillier,
85 » Mais tut soffri por nos oster d'encombrier
» Ou Adam nos avoit mis par conseil d'aversier. »
Uncore dist il plus por els encoragier,
Mais il lor vit mener si grant *duel* et si fier
Que de la lur doels qu'il veoit enragier
90 Començа li sainz hom tant fort a tendreiier
Que il ne sonast mot por les menbres trenchier.
Mais un evesque i ot que l'om nomeit Rengier,
Nez estoit de la terre al riche roi Rogier, (*p.* 4)
Qui le sermun Urbain voleit afiner,
95 Quant il li ont escrié : « N'en avom plus mester :
» Bien sumes sermoné, mès faites nos croissier ;
» S*i* irom en noz terres por nos appareillier ;
» Trop avom nos esté a ice comencier ;
» Jhesus le nos pardoinst qui tut ad a jugier ! »

IV.

100 Quant Urbains li apostoilles ot laissié son sermon,
Que il fist Clermont a la grant josteison
Ou furent assemblé cent mile homes par non;
Entre la haute gent dont i out grant fuison,
Si les ad tuz *as*souz par sa beneïçon ;
105 Lors lur veïssiez prendre la croiz a contençon.
Mais li evesques del Pui qui fud saintisme*s* hom,
Qui fud tut premerains, si comm nos le trovons,
Et li bons apostoilles li otreia un don :
Que il fust en son liu por faire a*s* noz pardon,
110 Et si que il l'eüssent a maistre et a guion.
Tant comm il fesoient ce que nos *vos* contons,
Eth vos un message, Engelier le gascon,
Qui lui a dit : « Biau sire, saluz et raison
» Vos mande dan Raimon et si autre baron.
115 » Sire, fai mi les croiz od bone entencion,

---

76 *Suppr. le second* et. — 77 *Suppr.* il. — 78 *Prononcez* Jhersalem. — 79 ert, *ms.* est. — 85 *Corr.* de l'enc. — 86 *Corr.* nos ot mis. — 89 doels, *corr.* dolor. — 92 *ms.* uns evesques. — 95 *Suppr.* il *ou* li. — 103 *Corr.* Estre ? — 107 Qui, *corr.* I ? — 111 *Corr.* Tandis ? — 112 *Corr.* Estes vos. — 113 raison *est sans doute une mauvaise leçon.*

» Et sunt plus de .xx^m^. chevalier et geudon
» Qui tuz iront conquerre le temple Salomon,
» Et la sainte citié ou soffri passion
» Le fiz sainte Marie por nostre raençon. »
120 Quant li bons messagiers ot dite sa raison,
Urbains li apostoilles, par grant affliction,
En loa Damedeu par qui nos nos clamom ;
Puis a dit a l'evesque : « Ore avez compaignon
» Chevalier merveillos, od lui vos justerom :
125 » Vos assoudrez la gent et durrez confession,
» Et li quens portera por vos le gunfanon,
» Quant vos vos combaterez od le poeple Mahon. »

V.

Seignors, quant l'apostoille ad son sermon finé
Et il ot de la voie preeschié et parlé,
130 Plus de vint mile homes en sunt vers lui alé
Qui toz pristrent les croiz por amor Damedé.
Puis demandent congié evesque et abé,
Si se sunt en lor terres maintenant retorné, (*p.* 5)
Et il ont as evesques bien dit et comandé
135 Que il prengent la croiz par tute l'evesquié,
Et assoillent trestoz cels qui seront atorné
De *tres*toz ces pechiez dont *il* sunt mesalé
Envers lur creatur dès que il furent né;
Et cil l'ont volentiers otroié et graé.
140 Que vos en diroie gie? tant en ont sermoné
Que poi en i remaint en burc ne en citié
Que ne prenge la crois od bone volenté.
Li hermite del bois, neïs li reclusé,
Li blanc chanoine et li noir moine reulé,
145 Tut guerpissent lur encloistre, neïs li engroté,
Por aler al sepulchre qu'il ont tant desiré;
Que ainceis que ce fust en l'autre an trespassé
Le lur ot nostre Sire par un songe songié
Qu'il fud veü en France par mult grant clarté,
150 Que autresi comm pluie qui chiet par grant orré
Chaeient les estoilles del ciel a grant plenté.
Ce fud signifiance, bien est puis esprové,
De grant esmovement de la crestienté.

VI.

Ore vos conterons la maistre baronie
155 Qui *por* porter la croix ont lor terre guerpie :
Li bers Huges li maines l'a as premiers saisie,

---

124 *Ms.* chevaliers... nos. — 125 *Suppr.* et. — 136 *Corr.* Et trestoz cels assoillent. — 139 *Ms.* v. et o. — 144 *Corr.* Li ch. b.? — 145 *Suppr.* Tut, *ou corr.* cloistre. — 148 songié, *corr.* mandé? — 149 *Corr.* très g., *ou* p. m. grande?

Et puis la prist Roberd li coens de Normendie,
Et li bons coens de Flandres od grand chevalerie,
Et Estiefne de Blois, qui Damedé benie.
160 N'i ad cil qui ne maine od sei grant compaignie
Des meillurs chevaliers de tute sa baillie,
Estre lur chastelains qui sunt bien gent hardie.
Des barons d'Alemaigne est bien que je vos die,
Liquel se sunt croisié por la gent paiennie
165 Qui en Jherusalem mainent en heresie :
Li bon duc Godefroi od la chiere hardie
Et ambedui si freire ont la croiz recoillie :
L'uns ot non Baudoïns, puis fud roi de Sulie,
Et li autre Eustace, chevalier sanz boisdie ;
170 L'autre riche barnage ne vos nomerai mie,
Car trop vos en durroit, espoir, la letanie.
Desi que ultre les monz se reest la novele oïe
Que Alemans et Franceis ont la croiz envaïe (*p.* 6)
Por aler al sepulchre ou fud ensevelie
175 La char Nostre Seignor quand il eissi de vie.
Li plus *se* sunt croisié de cels de Lumbardie,
Et par *tote* Tuschaine la gent mult esbaudie ;
Et neïs li Romain, qui sont gent replenie,
En guerpissent lor terres et lor grant manentie.
180 Par Puille et Kalabre la ront mult esjoïe,
Et Buiamont l'a fet qui d'els ot la maistrie,
Et Thancré le hardi li fiz de Marchie,
Et maint gentil baron que li livres oblie.
Par Sessoine la grant et par Esclavonie,
185 Par la terre de Ros, de Frise et de Hungrie.
N'a citié ne chastel ou ele ne seit banie.

VII.

Barons, ceste novele ne se vielt pas celer,
Que de prendre la croiz pot hom s'alme salver.
Trés bien l'ont envaï par les idles de mer
190 Ou Deus se vielt servir et faire reclamer.
Trestut jurent la voie et viel et bachelier (*sic*),
Et neïs vieilles femmes i voleient aler.
Que diroie ge plus ? ne fet tut a conter,
Car nen est cele terre que l'om sache nomer
195 Ou crestienté ait ne vougent croiz porter,
Por la sainte citié qu'il voelent delivrer
Dè cele paienaille qui i selt converser.
Et vos dirai coment, pensez de l'escuter ;
Mais d'un maleüré voldrai avant parler :

---

182. *Vers trop coùrt, ce qui peut être imputé au copiste ; mais la forme* Marchie, *qui, étant en rime, paraît devoir appartenir à l'auteur, est mauvaise aussi, ayant pour type le* Marchionis filius, *que Baudri joint en divers endroits au nom de Tancrède.* — 183 que, *ms.* qui. — 199 *Corr.* des maleürés ? *Ms.* vos v.

200 Que danz Pieres l'ermite voleit par soi mener
Droitement al sepulcre ou Deus vielt reposer.
Quant en Costentinoble les ot conduit li ber
Mult i trova croisiez qu'aveit fet arester
Li riches empereres qui nes voleit passer.
205 Por la grant baronie qu'em cremoit correcier
Il lur fesoit avoir marchié a achater ;
Mais la gent estoit fole et male a doctriner,
Et n'avoient pas prince quis peüst jostisier :
Si començа par force la contrée a rober,
210 Ne remanoit neïs toaille sur alter.
Mais Deu le lor fist puis malement comparer,
Que a l'empereür se sunt venu clamer
Li home de la terre qui nes porent amer. (*p.* 7)
Et cil les comenda ultre le Braz passer;
215 Et sachiez bien de voir, s'il l'osassent veer,
Por les autres barons qui iloec devoient joster
N'en peüst *nes*un sul senz grant honte eschaper.

VIII.

Quant la gent fud passée qui vint premierement,
Assez que plus anceis le firent malement :
220 Tute mistrent la terre a grant destruiement.
Puis vindrent a Angone trestut comunement;
Mais cel jor departirent por un marrissement
Que il firent entr'els dont puis furent dolent.
Aleman et Lumbard unt fet un covenant
225 Que il iront par els, ce dient, senglement,
Et *se* il poent faire auques gua*a*inement,
Entr'els le partiront senz autre ajostement.
Un Reinalt i avoit fier et de maltalent :
De lui ont fait seignor et lur guionement.
230 Et il lur dit a toz : « Estez seürement :
» Si creire me volez et aler sagement,
» Tant vos ferai conquerre ruge or et blanc argent
» Que riches en serez et tut vostre parent. »
Ha ! Deus, comm ot ci malveis sermonement !
235 Il i erent venu por Deu tut purement :
Il les avoit espris par grant covoitement,
Por ce lur avint mel, selonc mien escient,
Si com oïr porrez, si li livres ne ment,
Que Baudris l'arcevesques fist par bon escient.
240 A eus *en* est coruz uns Grius ignelement
Qui lor a dit : « Seignurs, sachiez certeinement
» Que tuz li Sarrazin de cest apendement
» S'en sunt fuï piecha por vostre avenement.
» N'i ad burc ne citié n'*en* soit fuï la gent,

234 *Corr.* Haï, *ou* come ci ot.

245 » Ne mès que en Gorgones, un chastel, sulement,
» Ou est la grant de tut cest tenement ;
» En treis jorz ou en quatre i serez belement,
» Et jo irai o vos qui les haz voirement ;
» Et si iront od moi chevaliers plus de cent
250 » Qui tut sunt mi ami u tut procein parent ;
» Et tut croient bien Deu le roi omnipotent.
» Nos nos metrom mult bien trestut celeement,
» Qui savom la contrée et le tresturnement
» Ou troverom vitaille mult plentivosement ;
255 » Et si vos i pensez alcun deceivement,
» Moi et mes compaignons pernez par serement. »
Et il lui ont respondu : « Mult parlez loiaument ;
» Metez nos en la voie, et ce hastivement. »

IX.

Ore sunt li Aleman et li Lumbard meü,
260 Les Franceis ont par els altre chemin tenu.
Mult ont mal esploitié, dont il se sunt fondu.
Ge cuit, si Deu n'en pense et la sue vertu,
Que li uns et li autre seront en fin perdu.
Ore oez des Lumbarz comm lur est avenu :
265 Il *en* vont a Gorgone, al chastel coneü,
Comm li Griu les menerent ou il orent seü.
Trois jorz i demorerent, al quart i sunt venu ;
Quant les Lumbarz les voient grant joie *en* ont eü ;
Tuz se sunt aresté delez un bruil ramu ;
270 Puis unt dit al Griffon que il ont bien seü :
« Va nos en cel chastel ou sunt li mescreü,
» Et diz *lor* de part nos, si tot ne l'ont rendu
» Ja seront tuit mort et maintenant confundu ;
» Et si rendre le volent, par Deu que avom quesu,
275 » Tuit se poient aler quite et absolu. »
Et li Griu respondi : « Trés bien l'ai entendu ;
» Tut issi sera dit, si ge aie salu. »

X.

Li Griu s'en est tornez qui ot bon drugement,
A Gorgone *en* vint ainz *le* midi passant.
280 Des cuverz Sarazins le trova tut armant ;
Mais Hermines i ot qui en Deu sunt creant,
Et i furent od els *et* femmes et enfant.
Il ont le Griu veü qui les veit espiant ;
Si li ont demandé : « Diva ! que vas querant ?
285 » Car tut s'en sunt fuï li Turc et li Comant,
» Et nos sumes Hermines qui en Deu sumes creant.
» Si vos nos ociez pechiez en ferez grant. »

---

246. *Sic, un mot a été oublié après* grant. — 257 *Suppr.* Et *ou* lui. — 269 *Ms.* aramu.

Il lor a respondu : « N'en i ad nul talant. »
Lores s'en est tornez, mult tost esporunant,
290 Et ad dit as paumiers : « Seürs soiez estant,
» Fuï s'en sunt trestut li Turc et li Persant,
» La vile poez metre *tot* a vostre talant. »
Grant joie demenerent Lumbard et Alemant, (*p.* 9)
Mais onc a Damedeu ne furent merciant,
295 Por ce est grant dutance qu'il ne la lor guarant.

XI.

Quant li Griu latimer ot son respons feni,
Cil sunt alé avant, le chastel ont saisi :
Onques n'i out assaut ne deffense ne cri ;
De trestut le bien Deu l'ont trové repleni.
300 Li Hermine lur ont crié mult grant merci
Que ne lor facent mal, por Deu qui ne menti ;
Mais ce fud por naient, pas ne furent oï.
Ore vos voil conter comm il les ont servi :
Tut pristrent lor avoir, a foi que vos plevi,
305 Ainceis od lur femmes gisent li honi.
Mult en sunt durement li Hermine marri.
Un en *i* avoit d'els prudhom et bien hardi ;
Cil lur *a* dit : « Seignors, por quoi sumes trahi?
» Si nos seüssom que fussiez nostre henemi,
310 » Tant eriom nos fort que ne fust pas issi.
» Deus nos en face droit qui de virge nasqui ! »
Atant s'est cil teü, de plus ne les guarni,
Mais quant il vint al vespre, que il fud aseri,
De la vile est eissu belement, a tapi;
315 Tute nuit chevalcha jesqu'il vint a Baudri,
A un riche amirail qui près estoit d'ici ;
Il li ad tut en pès son conseil tut gehi.
« Sire, » dist li Hermines, « por verté le te di,
» Demain les poez tuz prendre ainz hore de midi,
320 » Car ce est une gent qui lor deu ad guerpi. »
Baudri li a respondu : « N'i ait ja plus tenti ;
» Va, turne t'en ariere jesqu'il soit esclarci.
» Demain les prendrai tut, leiaument le t'afi.

XII.

Ore oez de Baudri comment il esploita :
325 Lendemain par matin quant le soleil leva
A mandé por ses homes por quanc que il en a :
Plus sunt de trente .m. ce qu'il en i osta,
Qui trestut l'ont siwi la ou il les mena.
Mais uns Grius de la terre qui entr'els habita

288 lor, *ms.* lui. — 293 *Ms.* demainent. — 302 *Ms.* sunt. — 305 *Corr.* A. od les lur f. g. li enemi? — 309 *Ms.* s. ce q. — 318 *Ms.* verité. — 323 tut, *corr.* toz.

330 L'ala dire a noz homes et tut lor acointa,
Et lor ad enseigné par ou Baudris vendra.
Mult furent esmaié quant il le lur conta :
Reinald qui fud lor maistre trois mile d'els sevra
De trestoz les meillors ou il plus s'afia;
335 Chascons s'est conreé des armes que il a,
Puis issent de la vile, et li Grius les guia
Jesque a un fort passage u Reinald les quida
Desconfire trestoz, mès rien ne lui monta,
Car Baudris out grant gent, si les desbareta;
340 Tuz les noz ont occis, mès Reinald eschapa
Et *en* vint al chastel ou les altres laissa.
Ici les ont occis la gent que Deus n'ama,
Forment les ont destraint car point d'iave n'i a;
Et le puis est dehors qui la vile abevra.

XIII.

345 Seignors, n'est pas merveille s'il erent *si* destroit :
Bien poet estre angoissus qui *par* dous jorz ne boit.
Por ce firent merveilles, qui dire les voldreit,
Car lur sanc et lur dace *li* plusors d'els beveit ;
Cil qui nel voleit faire par foi si se morreit.
350 Por ce lor dist Reinald qui lor sires estoit
Que il iroit as Turcs et pais porparleroit;
Et cil l'ont otrié que faire l'estuveroit.
Atant se sunt eissut et dit que lui plaisoit
Et lur covenança que Deu l'en requeroit,
355 Et del chastel avoir tut son poeir feroit.
Quant cil dedenz oïrent la pais que il feroit,
As Turs se sunt renduz qui soient tuit maleit :
Cil qui Deu renaeit nul mal pur els n'avoit,
Mais sempres iert occis qui faire nel voleit.
360 Por ce lor avint mal, et si fud bien a dreit,
Qu'il ne cremoient Deu ne nul ne li serveit.

XIV.

Ceo fud fait en ochoivre que ge vos ai conté,
Que Sarrazin occistrent nostre Chrestienté.
Mult se sunt vers les altres, seignors, sevré.
365 Bien dient li cuvert mort sunt li baptizié
Se mès nul en trovent en burc ne en citié.
Si cum il s'en alouent si en unt un trové
Qui lor ad dit coment crestïen unt ovré,
Cil qui des Alemans se furent desevré,
370 Com il ont la terre arse et le païs guasté,
Et sunt al Civetot tut ensemble ajosté.
Quant li cuvert *l'entendent* cele part sunt alé,

358 avoit, *ms.* averoit. — 364 sevré, *corr.* aseuré ? — 366 *Corr.* Se m. en t. nul. — 371 Civetot, *ms.* cueitur.

Et troverent les noz, quant deus jorz ont erré, (*p.* 11)
Quant dans Pieres l'ermite, qui fud de grant bonté,
375 Avoit pieça guerpi par sa grant foleté;
Car creire ne*l* voleient li fol maleüré.
Por ce *en* sunt od lui jusqu'a cent returné
Jesqu'en Constentinoble ou il ont sejorné,
Tant que li halt baron i furent assenblé.
380 Remis i sunt li altre de conseil esguaré.
Ceo fud un merscresdi (*sic*) que l'orent porparlé
Que il iroient quere *et* char et vin et blé,
En un val près de ci ou il i avoit plenté.
Mar virent, ce sachiez, *i*cel jor ajorné,
385 Car si com il venoient et charchié et trossé
Lur sunt cil avenu qui ne croient *en* Dé;
Il furent de lur *armes* richement conreé,
Et troverent les noz qui furent desarmé.
Le plus en ont occis, le mielz est eschapé.
390 Tut droit al Cilvetot vindrent par seürté,
Cil qui venir n'i porent sunt par ces cloz boté.
Un Galtier i avoit, pordhome et alosé,
Senz-avoir l'apeloient estrange et privé,
Car cel sornon avoit de par son parenté;
395 Tut le tindrent a mestre et a lur avoé;
Celui ont li paien tut premier decoupé,
Puis asistrent la vile u cil furent entré,
Mais ele fud bien close de murs et de fossé,
Si nes porent pas prendre le jor li deffaé,
400 *Et* la nuit lur sorvint qui lur toli clarté.
L'endemain per matin unt *un* engin levé,
Et l'ont josté al mur sur roes acosté;
Mais nostre chrestïen l'unt ars et abrasé.
Et ce fud por nïent, quar tant i ont esté
405 Qu'il furent *tres*tuz priz et *mort et* afolé.
Seignors, ce fud miracles que Deu ad demostré,
Que li sainz apostoilles lor aveit sermoné
Qu'il tenissent la voie od grant humilité,
Et que rien ne preïssent sor la chrestienté,
410 Car *se* il le feïssent Deu les coildreit en hé.
Mais onques rien ne tindrent que lor fud devisé,
Por ce lur avint mal, bien l'ont puis esprové.

XV.

Jesqu'en Costentinoble est la novele alée (*p.* 12)
Que li Turc ont occis la gent chrestienée.
415 Mult en i ad des altres quant ele lur est contée

---

374 Quant, *corr.* Que. — 381 que l', *corr.* qu'il ? — 383 il i, *corr.* en ? — 390 par, *corr.* por ? — 413 *Ici cesse la lacune du ms. de Spalding, et les restitutions faites d'après ce ms. sont indiquées par des* [].

Qu'al plus tost que il porent pristrent la retornée ;
Mais onques ne lur remist *ne* arme ne espée
Que l'emperere n'avoit ja tolue u achatée,
Car plus furent seür puis la gent griffonée.
420 Dementres que ce fud de la gent mesalée,
Sunt venu li baron de diverse contrée
Droit en Costentinoble la citié renomée.
Godefroi et si frere od lur gent aünée
Sunt venu par Hungrie, une terre dorée.
425 Li evesque del Pui, que s'alme soit salvée !
Et Reimont de Saint Gile od la sue ajostée
Parmi Esclavonie ont la gent amenée ;
Li coens Huge li Maines de France la loée
Et Robert le Normant ont Rome trespassée,
430 Et sunt venu par Poille od gent desmesurée.
Cil aloerent nés a quoi ont mer passée,
Jesqu'en Costentinoble vindrent par lor jornée.
Li saives Buiamont od la raison menbrée
A un jor sa maisniée tot ensemble apelée,
435 Et furent trente mile de gent asseürée,
Estre la manuaille dont grand fud l'assemblée.
Onques n'i ot un sul n'avoit la voie jurée,
Il avoit un mantel, la pene [en] ert ostée :
Tut le fist detrenchier au lunc d'une dée (*sic*);
440 N'i ot bon chevalier cui croiz n'*en* ait donée.
Li dux le fist por ce quant l'ost seroit mellée
Que des autres compaignes fust la sue sevrée.
Buiamond fud mult saive, sa gent a esgardée,
Et vit qu'ele fud mult richement conreée ;
445 Al plus bel que il pot l'a li bers ordenée :
Thancré bailla s'enseigne qui mult bien l'ad portée ;
A l'autre baronie qui ge ne sai pas nomée
A sa menue gent baillie et comandée ;
Puis entrent en navie qui lor fud aprestée,
450 Et vindrent en Hungrie tot lor veille levée ;
De lor nés sunt eissu en *la* terre fremée,
Kar estordi estoient de la mer qu'iert troblée ;
Trois jorz et demi i ont fait demorée ; (*p.* 13)
Et quant il orent bien lor santé recovrée,
455 S'unt siwi Buiamond par la plus droite estrée
Jesqu'al val d'Andernople par une devalée.

XVI.

Ore laisserom d'icels, et si vos parlom d'al,
De dan Godefroi le duc, le nobile vassal,

---

416 *Les deux mss. sont d'accord ; cependant il faudrait* Qui al. — 417 Onques, *sic les deux mss. : il faudrait* Onc. — 418 n'avoit, *corr.* n'ot *et suppr.* ja. — 419 puis, *Sp. pour.* — 427 *Sp.* lor g. — 430 od, *Sp.* ove *ici et ailleurs.* — 437 *Oxf. et Sp.* Onc ; *pour* avoit, *corr.* ait ? — 447 *Corr.* cui je n'ai. — 452-3 *Sp. présente ces deux vers dans l'ordre inverse.* — 457 *Oxf.* d'el. — 458 *Suppr.* dan.

Que en Costentinoble la vile emperial
460 Vint od sa grant compaigne dous jorz avant Noal.
L'emperere le reçut en son paleis roial :
A toz ses compaignons ad fait livrer ostal,
Et lor ad otroié le marchié comunal ;
Mais puis lur ad esmeü merveillus batestal.
465 Et manda a ses homes par brief et par seial,
Qui de lui ciamerent recet ne bon ne mal,
S'il trovent pelerin u en terre ou en val,
Guardast qu'il l'oceist, ja mar en fait il al.
Cil [Dampnedieu en pense, le piere esperital
470 Qi al people Israel, sanz travail et sans mal]
Fist passer la Mer Ruge senz altre governal,
Et fist le flum Jordan entrer en sun chanal,
Quant il fud baptizié por nos oster de mal
De saint Johan Baptiste le baron natural.

XVII.

475 L'emperere Alexis ad fait par tut mander
Qui terre ne chastel voldra par lui clamer,
Et porra pelerin fors de vile trover,
« Garde que sempres l'ocie se il me vielt amer. »
La novele ad oïe dan Godefroi li ber;
480 Al riche empereür l'ala le dux mustrer :
« Sire, ti home occient les paumiers d'utre mer;
» Ne sai si est par toi, mais fai les en cesser,
» Car, par icel seignur qui ge voil ahorer,
» Si jamès le repensent, chier l'estoet comparer. »
485 L'emperere respont : « Oste en dunc tun penser,
» Car ce n'est pas par moi ne [je] nel puis oster. »
Quant il l'en escundit ne l'en vielt plus reter;
A ses compaignons vint por conseil demander,
Saveir qu'il porra faire des pelerins guarder.
490 Baudoïn lui respont : « Ne te chaut plus parler;
» Si mès [en] i moert un moi en porras blamer. »
L'endemain [par] matin, quant le jor parut cler,
A fait les escuiers al forage aler :
Plus furent de troi mile, tut leger bachelier,
495 A toz ad fait li coens lur espées porter, (*p.* 14)
Et si les ad seüz, n'i velt plus demorer,
Ot troiz cenz [chivalers] que il ot fait armer
En un val s'enbuscha, mès ge nel sai nomer,
Et sachiez bien pur veir, qui qu'en doive plorer,
500 *Que* si prince ne altre les voleit desturbier,
Que il seront tut prest dels aidier et garder.
Ore vont li escuier, nes estuet rien duter ;

464 *Suppr.* Mais. — 466 *Corr.* Q. cl. de lui. — 467 *Sp.* Se t. — 468 *Corr.* feroit al; *ce qui est la leçon de Sp.* — 469-71 *Oxf.* Cil qui fist passer la mer Rouge... — 478 *Sp.* Gart q'il s. — 484 *Sp.* le se pensent — 487 l', *corr.* s'? — 490 *Sp.* ne t'en. — 491 *Oxf. omet* en *et Sp.* i ; *Sp.* porrez. — 496 *Sp.* v. pas. — 499 pur, *Sp.* de.

Al forre sunt corru, si se voldront trosser.
Quant Pincenard les virent tot durent forsener :
505 Isi comme soleient les quident afoler,
Et furent bien set mile que aveit fet asenbler
Alexis l'emperere por els desbareter,
Car tant het les paumers s[e] il osast muer
Volentiers lur feïst sa terre deveer.

XVIII.

510 De la gent Alexis furent bien set miller
Pincenard et Turcople qui mult sunt bon archier.
Les escuiers assaillent ; Deu lor doinst encombrier !
Ja eüssent toz morz, quant nostre chevalier
S'escrierent : « Sur els ! mort estes, pautonier ! »
515 Quant li Grezois l'oïrent, sis estoet esmaier ;
Defendre se quiderent, mès ne lur out mestier,
Car de lur compaignons virent tant trebuchier
Qu'al fuïr se sunt pris tut li plus bobancier ;
Mais il lor sunt si près ne lor poent esloignier :
520 Plus de cent en ont mort neïs li escuier.
Que en diroie ge el ? nel vos voil aloignier :
Trestuz fussent occis, quant les ad fait laissier
Baudoïn qui en crient Alexis correcier,
Mais seisante en ad pris qu[e] il ad fait lier,
525 Et les ad presenté Godefrei al vis fier
Qui assez lur dona a boire et a mangier,
Et lur ad fait jurer par Deu le justisier
Que plus n'eüssent mal par els nostre paumer.
Atant sunt eschapé, nes velt plus laidengier,
530 Car l'empereür quida mult trés bien losengier,
Mais Alexis fud fel, et mal sout enginnier.
Icele nuit meïsmes que il oï nuncier
Les voleit il ocire et faire detrenchier,
Quant il en fud turné par un soen conseillier
535 O qui s'iert acointié Godefrei por luier, (*p.* 15)
Mennau le nome il, le fiz Suart al notier,
Cil ad dit Alexi : « Vels tu [te] esragier?
» Certes, se issi le faiz comm te oi desraignier,
» Desherité seras, ne te poet rien aidier,
540 » Car neis lor greinor force que est encore arier.
— Voire, » dist l'emperere, « ne me puis escharier. »
Puis ad fait eneveis Godefrei acointier
Qu'il leist Costentinoble et s'alt fors herbergier,
Car la gent ne li sire ne li ont gueres chier.

---

503 se, *corr.* le. — 504 *Sp.* Pincenant ; *ici et plus loin.* — 505 *Sp.* Et issi come ; *Oxf.* quidoient. — 513 *Sp.* Jas e. — 515 sis, *Oxf. et Sp.* sil. — 516 *Sp.* ne l. estoit m. — 518 *Sp. omet le second hémistiche de ce vers et le premier du suivant.* — 519 *Corr.* nes p. e. ? — 530 *Suppr.* Car. — 536 *Sp.* le nomoit l'en f. — 538 *Sp.* C. si usi le faz come ge t'oi. — 540 *Sp.* C. neiez. *Omission après ce vers?*

140 Quant Godefrei [l'oit] sa gent fait alogier
Aques loinz de la vile, delez un grant vergier
Qui fud l'empereür merveillus et plenier;
Et i coreit une ive qui menoit grant poldrier;
Assez i furent bien por lor cors aaissier
150 Si ne fussent li Griu ki les vont abaier.
A un seir i alerent a lor fort desturbier,
Car cil qui l'ost devoient la nuit eschelgaitier
Ka ont set detrenchiez qui gisent el gravier.
Bien le sout l'emperere ainz que s'alast cuchier;
155 S'il en estoit marri nul ne se doit merveillier.
Al matinet a l'aube, quant il dut esclarcier,
Manda por Godefroi le noble guerroier.

XIX.

Li bons dux Godefrei ad la parole oïe
Que Alexis li manda (Jhesus le maleïe !).
160 De ses barons manda en qui il plus se fie;
Bien les fist coareier, et fud grant cortoisie;
Puis montent es destriers qui vindrent par Hungrie.
Dou et dou sunt entré par la porte Golie.
A merveille esgardent la gent de Griffonie,
165 Et dit l[i] uns a l'autre : « Voiez quele baronie!
» Et comm semble prodome li sires qui les guie!
» Mult fait nostre emperere Alexis grant folie
» Que il nes fait passer ultre la Romanie,
» Car domage seroit si tele gent iert perie. »
170 Il sunt alez avant jesque Sainte Sophie,
L'empereür troverent qui fist chiere marrie,
Et fud en un encloistre dedenz la praerie;
Sur dous pailes se jut qui furent d'Aumarie.
Le mugalet goce (*sic*) qui fud duc de Hongrie,
175 Et si onques despuis ot la barbe florie; (*p.* 16)
Et bien dous cent duc, conte, de maisnée establie,
Furent environ lui et ne *se* sistrent mie.
Le duc ala avant od la chiere hardie,
L'empereür salue del fiz sainte Marie;
180 Et Alexis respont : « Et il vos beneïe,
» Mais ge ne salu pas la vostre compaignie
» Qui mes homes m'a mort et ma terre gastie;
» Tute ceste contrée s'en est vers els marrie.
» Si vos conseilleroie senz negune boisdie
185 » Que vos passissiez le Bras, le matin od navie.
» Ge vos f[e]rai aveir bone march[e]andie,
» Si que vostre ost en iert toz jorz bien replenie;
» Et vos m'en jurerez qui 'n avez la maistrie,
» A bien garder ma tere, mes membres et ma vie.

---

141 [l'oit] *manque dans Oxf.*; *Sp.* loïe. — 160 *Corr.* mande ? — 161 fud, *Sp.* fist. 164 *Corr.* Merv. les esg. ? — 168 nes, *corr.* les? — 185 *Suppr.* vos.

590 — Volentiers, » dist li duc, « Deu me soit en aïe,
» Mais seür me refaites qu'i ni ait tricherie.
— Et ge issi l'otroi, » Alexis lui escrie.
Les sainz fait aporter a l'evesque Ysaïe,
Ambedui l'unt juré et leiauté plevie ;
595 Entrebaisié se sunt quant fud la departie.
Li dux s'en est tornez a sa herbergerie,
A toz ses compainons ad la voie banie
Qu'a*l* demain passeront, quant l'aube est esclarcie,
Ultre le Braz Saint George en la terre guarnie.

XX.

600 L'endemain par matin, quant le jor esclarja,
Sunt tut ultre passé en la terre de la.
L'emperere Alexis a ses homes manda
Que bon marchié enportent chascuns qui en avra.
Et issi le firent il, muer nul ne l'osa.
605 Por ce fist Alexis qui ultre les passa
Quant Buiamond [li princes] et danz Reimond vendra
Et ne seront ensemble, mult meins les en criendra.
Oiez de Buiamont coment il esploita :
Il fud en Ardennople u [il] se sujorna,
610 Ses barons et ses gens en un plain ajosta,
Od grant humilité doucement les proia :
« Seignors, les voz merciz, qui por Deu se croisa
» Et por paiens destruire est venuz od mei ça
615 » Gard soi bien de rober jesque lius en sera,
» Et ne facent pas tort a qui riens li vendra, (*p.* 17)
» Car tut creom en Deu qui le mund salua ;
» Si n'est mie raison que tort lor façom ja.
» Sachiez tut de verité, a celui qui f[e]ra
620 » Se gel puis aparceivre a furches en pendra. »
De ci sunt tut meü quant sa raison fina
Droit a une citié ou li ber les mena,
Castoire la nomoient [la gent] qui i conversa.
Dehors se sunt tenu, onc un d'els n'i entra.
625 Ce fud a un Noel que l'ost i sujorna,
Al plus bel que il porent chascuns la celebra,
Cinc jorz sejorna l'ost jesque il ariva
Que nus de la citié riens ne lor aporta.
Trés bien les en requist Buiamon quis guia,
630 Mais riens ne lor valut quar grant haïne i a :
Por tels gens les tenoient que onques Deus n'ama.
Quant li princes ce vit que pès n'i trovera
De prendre lor comande, qui faire le voldra,

---

590 *Sp.* m'en s. — 594 *Oxf.* et par l. — 598 *Sp.* Car d. ; est *Oxf. et Sp.*, *corr.* ert. — 604 *Suppr.* Et. — 615 *Vers répété dans Oxf. au haut de la p.* 17. — 619 *Sp.* q. ferra ; *corr.* icil q. ceo fera ? — 620 *Sp.* as f. — 623 *Sp.* la gent qi conversent la.

Et il en ont pris tant que nus les en blama;
635 Les Griffons et la vile qui marchié lor voia
Eüssent tute prise quant Buiamond l'osta.

Commentaire. — 92-3. On ne voit figurer dans aucun autre récit ni cet évêque ni le roi Rogier. Le poète a-t-il songé à Roger comte de Sicile?

112. Ce qui suit est emprunté dans une certaine mesure à Baudri, qui, seul entre les historiens de la croisade, fait intervenir à ce moment le comte de Toulouse. Mais l'évêque de Dol ne mentionne aucunement le gascon Engelier : « Dum hæc agerentur, ecce ex improviso affuerunt legati comitis Tolo- » sani, Raimundi scilicet de Sancte Ægidio, qui ipsum iturum, jamque sibi » crucem coaptasse, papæ retulerunt et in concilio testati sunt (*Hist. occid.*, IV, 16 B; Bongars 38). » Engelier a été simplement emprunté à l'épopée carolingienne (voy. *Rolant*, v. 1259, 1474, 2407).

123-7. Ces vers semblent encore inspirés des paroles que Baudri place dans la bouche des messagers de Raimon : « Si quis est Dei, jungatur ei (*scil.* Rai- » mundo) quoniam et opes suas indigentibus communicabit, et auxilium et » consilium suum nemini viantium denegabit. Ecce, Deo gratias, jam Christia- » nis ituris duo ultronei processere viri : ecce sacerdotium et regnum, clericalis » ordo et laicalis, ad exercitum Dei conducendum concordant. Episcopus et » comes Moysen et Aaron nobis reimaginantur. » (*Hist. occ. l. l.* C.; Bong. 88).

148-53. Baudri I, 7 : « Anno si quidem ab incarnatione Domini .mxcv., pridie » non. April., feria .iv., luna .xxv., visus est ab innumeris inspectoribus in » Galliis tantus stellarum discursus ut grando, nisi lucerent, pro densitate » putarentur. Opinabantur etiam quidam eas cecidisse : nos tamen de earum » occubitu nihi temere præsumimus affirmare... Quid autem concursus iste » præcipue portenderit minime diffinimus ; præsertim cum nobis nondum datum » sit nosse mysterium regni Dei. Sed per parabolas et quasdam competentias » motui stellarum Christianitatis motum comparabant. » (*Hist. occ., l. l.* FG).

156-69. Ces personnages sont mentionnés dans le même ordre par Baudri, sauf qu'il ne commet pas la faute d'annoncer dès ce moment l'arrivée d'Etienne de Blois, et n'en parle que beaucoup plus loin (I, 23), en son lieu.

172 ss. Baudri I, 8 (*Hist. occ.*, 17 E) : « Ultra montes quoque, in Apulia scilicet, » verbum istud percrebuit et Boamundum, virum admodum industrium, » Roberti Guischardi filium, ducis Rogerii fratrem vocavit, eique Tancredum » nepotem suum et Richardum de Principatu sociavit. »

206 ss. Cf. Baudri I, 9 (*Hist. occ.*, 18 C D) : « Imperator autem interim eis » mercatum dari jusserat, sicut erat rectum, in civitate..... Gens etenim illa » sine rege, sine duce, variis aggregata locis, indisciplinate viventes, in res » alienas rapaciter involabant, et plumbum, de quo ecclesiæ coopertæ fuerant, » asportabant et vendebant. »

221. « Tandem venerunt Nichomiam » (*Hist. occ.*, 18 E). Il y a *Nichoniam* dans un ms. *Angone* est une faute de lecture du rimeur.

228. *Rainardum* selon le ms. suivi de préférence dans l'édition de l'Académie, mais *Raginaldum* ou *Rainaldum* dans la plupart des autres mss. ; le personnage est en effet appelé *Reinaldus* dans les *Gesta*, la source principale de Baudri.

245. *Exerogorgo*, dans Baudri (*Eski Kaleh*), comme chez tous les historiens de la même famille. Tout ce discours est de l'invention du rimeur.

259-362. Ce récit de la prise d'Eski Kaleh par les chrétiens et de sa reprise par les Sarrazins contient plusieurs faits notables dont il n'y a pas trace ailleurs, et qui vraisemblablement sont controuvés. Aucun historien ne fait mention de la présence des *Hermines* (Arméniens) dont le rôle est ici considérable (v. 281 ss.), ni de l'émir Baudri (v. 315) ; mais en revanche ils s'expriment plus nettement (surtout Robert le Moine) au sujet de la trahison de Reinaut. Voici le texte de Baudri qui ne diffère des *Gesta Francorum* que par des détails de style.

---

634 les. *corr.* nes. — 635 *Sp.* l. veia.

Qui transfretati, multis iterum illicitis in Christianos patratis (nam et domos eorum et ecclesias, hostiliter terra deprædata, cremaverunt), tandem venerunt Nichomiam. Illic, Lumbardis, Longobardis et Alamannis a Francis separatis (Franci siquidem ferociores et intractabiliores erant, et ob id, ad omne malum procliviores), præfecerunt sibi gentes aliæ, Francis remotis, quemdam Rainardum, et sub ejus ducatu ingressi sunt Romaniam. Ultra autem Nicenam civitatem progredientes itinere quatuor dierum, invenerunt quoddam castellum cui nomen Exerogorgo, incertum an timore an industria, incolis omnibus vacuum [1]; illud igitur intrantes causa hospitandi, ibi demorati sunt, quippe ipsum invenerunt omnium victualium redundantia plenum. Quo Turci per exploratores suos cognito [2], haud mora circumvallare castellum festinaverunt. Rainardus cum suis confestim castellum exierat, ut Turcis venientibus prætenderet insidias. Prævaluerunt autem Turci, et multos ex eis gladio ceciderunt ; si qui vero potuerunt, fuga elapsi, in castello recepti sunt. Quo undique obsesso, aquam illis confestim abstulerunt. Fons etenim et puteus, quo castellum sustentabatur, extra erat [3] ; quem utrumque viriliter circumseptum Turcorum exercitus indesinenter observabat. Nihil laborantibus aquæ penuria durius ; nihil tutius tuta expugnat loca, quam intolerabilis sitis injuria. Coacti sunt ergo Christiani suorum sanguinem elicere et bibere jumentorum ; alii pannos in cisternas limosas deponebant, et si quid humoris invenissent, in os suum exprimere non erubescebant. Dictum est, quod nimis turpe est, quoniam quidam in manibus micturiebant et sorbebant. Alii, si forte repperissent terram humidam vel frigidam, fodiebant ; et in ipsa vel nudi supinabantur, vel suis apponebant pectoribus, ut saltem sic quoquomodo refrigerarentur. Quis in tantis anxiatus angustiis vivere potuit ? Sustinuerunt tamen moribundi grandem hanc per octo dies incommoditatem, sacerdotibus qui aderant sic interim sermocinantibus : « Sustinete, fratres ; ut » enim tentet vos adest Deus. Nolite itaque desperare in his etiam magnis tribulationi- » bus, sed efficite gnaviter, ut qui ejus provocastis iram, vel in arto positi nunc, ejus » largifluam vobis everberetis misericordiam. Promereri poteritis in tali angustia positi » ejus beneficium, si ad ipsius toto corde confugietis auxilium. Ipse olim percuti jussit in » deserto Sina petram ; et fluxerunt aquæ, et biberunt patres nostri in satietate. Adhuc » est ejusdem potentiæ ; adhuc est ejusdem misericordiæ. Si vos modo non exaudierit, » culpa nostra est ; si vos non respexerit, nostra est negligentia. Reminiscamini quoniam » graviter eum offendimus et irritavimus, qui in rerum fraternarum rapacitate et in » ecclesiarum destructione inexplebiliter grassati sumus. »

X. Hæc illis sacerdotes quotidie referebant, sed illi nullo vino compunctionis potari poterant. Computruerant illi, tanquam jumenta in stercoribus suis, ideoque de peccatis suis, indurati corde cum Pharaone, Deo satisfacere nequaquam potuerunt : quocirca perierunt. Obturaverunt igitur aures suas, aspidibus surdiores, contra voces incantantium sapienter ; et iccirco revera operati sunt insipienter. Quin dux eorum Rainardus cum Turcis consiliatus est, et ut eis, si posset, fratres suos proderet pactus est. Exivit itaque cum multis, fingens se ad bellum procedere, et transfuga fugit ad Turcos. Qui remanserant, inhonestam coacti fecerunt deditionem ; et, o miserum facinus ! versi in desperationem, contra Deum abominabilem commiserunt apostasiam. Illi vero qui fidei suæ testimonium perhibuerunt, vel capitalem subiere sententiam ; vel in signum positi, sagittati sunt ; vel ab invicem divisi, pro vili pretio venundati sunt ; vel in captivitatem abducti sunt : alii in Antiochiam, alii in Corosanum, alii in Aleph, aut ubi de eis triumphantibus et captivantibus captivos captivatum ire magis complacuit.

(*Hist. occ.*, 18 E à 20 A ; Bongars, 89 l. 48 à 90 l. 37.)

367 et suiv. Circonstances qui manquent dans les sources latines, et qui paraissent inventées.

401. Dans les *Gesta* et les récits qui en sont sortis (y compris Baudri), il n'est pas question de machines, mais il est dit que les Sarrazins entassèrent autour du château des amas de bois, *adunaverunt ligna ut eos comburerent cum castro* (*Gesta* IV). Les chrétiens réussirent à les incendier en temps opportun, ce qui du reste ne les empêcha pas d'être pris.

417-9. *Gesta* IV : « Audiens imperator quod Turci sic dissipassent nostros, » gavisus est valde, et mandavit pro eis, fecitque eos Brachium transmeare. » Postquam ultra fuerunt comparavit omnia arma eorum. » Baudri ne fait pas mention, non plus que notre poème, de cette joie assez naturelle, mais peu décente, de l'empereur de C. P. ; il rapporte, comme les *Gesta*, l'achat des

1. Remarquez la contradiction complète avec le poème.
2. Il n'est nulle part question des envoyés arméniens du texte français.
3. Cf. v. 344.

armes des croisés, ajoutant ces mots, qui correspondent assez bien au v. 419 : « Quatenus inermes suis minus nocere possent ».

420 ss. Le récit de l'arrivée des croisés est visiblement tiré de Baudri. L'ordre selon lequel les divers personnages sont énumérés n'est pas tout à fait le même dans les *Gesta*.

435. 30,000, sans compter la «manuaille[1]», est un chiffre de pure fantaisie.

457 ss. Les deux tirades XVI et XVII suivent assez exactement Baudri, les *Gesta* ne faisant aucune mention de la lutte ici racontée.

492-553. Tiré de Baudri qui, du reste, se tient ici trop près des *Gesta* pour qu'on ait dans le cas présent la preuve que le poète a suivi Baudri plutôt que les *Gesta*.

Gesta.

Balduinus itaque frater Ducis hæc audiens, misit se in insidiis ; tandemque invenit eos occidentes gentem suam, eosque invasit forti animo, ac, Deo juvante, superavit eos ; et apprehendens sexaginta ex eis, partem occidit, partem duci fratri suo præsentavit. Quod cum audisset imperator, valde iratus est ; videns vero Dux inde iratum imperatorem, exiit cum suis de burgo et hospitatus est extra urbem. Sero autem facto, infelix imperator jussit suis exercitibus invadere Ducem cum Christi gente ; quos Dux persequens invictus cum Christi militibus, septem ex illis occidit, persequendo alios usque ad portam civitatis.

BAUDRI.

Exivit igitur Balduinus ad suorum protectionem et si posset ad insidiantium deletionem ; invenit autem eos insequentes suos, et ex improviso incautos invasit et superavit ; partem occidit, sexaginta quoque ex eis vivos comprehensos fratri suo Duci imperterritus præsentavit [*cf. v.* 524-5]. Audiens hoc imperator Alexius (Alexius enim vocabatur), valde iratus, malum exercitui Christi in corde suo indesinenter machinabatur. Dux de imperatoris furibunda perturbatione certus, præcavens in futurum, civitatem exivit, et ubi prius sua fixerat tentoria collocavit. Nocte superveniente, jussu imperatoris invasa sunt castra Ducis, et exercitus ejus multis lacessitus injuriis. Dux autem, sicut erat hujusce rei sagacissimus et pugnator acerrimus, excubiatores qui tentoriis excubarent prudenter disposuerat, et unumquemque vigilare sibi mandaverat : versutias enim imperatoris non nesciebat. Repulsi sunt quantocius invasores et ex illis septem peremptis [*cf. v.* 553], usque ad portam civitatis audacter dux fugavit fugientes. (*Hist. occ.*, 22, A B)

On voit qu'il n'est question dans le latin ni du conseiller d'Alexis (vv. 534-41) ni de la rivière qui passait près de l'endroit où Godefroi avait établi son camp (v. 548). L'intervention d'un conseiller dont l'influence aurait été achetée par Godefroi n'est pas en soi invraisemblable. Mais si le fait n'est pas inventé, où peut-il avoir été pris?

554 ss. Le fond, c'est-à-dire l'accord intervenu entre Alexis et Godefroi, est historique, mais le récit est ici très-dramatisé. On reconnaît pourtant dans les vers 605-7 la trace de ces mots de Baudri (*Hist. occ.*, 22 E) : « Ideo sic » fecit imperator ut ducem a regione illa cum suis amoveret copiis, ne posset » couti supervenientium principum consiliis et auxiliis. »

612 et suiv. Ce discours suit d'assez près celui que Baudri met dans la bouche de Boémond. Les mots du v. 615 *jesque lius en sera* correspondent à cette phrase : « Tempus erit cum terram hostilem intrabimus, cum de eorum » spoliis opimis ditabimur et lætabimur. » (*Hist. occ.*, 22 G.)

621 et suiv. Baudri : « Tandem perventum est Castoream, in qua Natale » Domini solemniter peregerunt..... » (*Hist. occ.*, 23 A.)

---

1. A rapprocher de l'expression *main menude*, sur laquelle voy. Du Cange, *manus* (IV, 262 *a*), et G. Paris, *S. Alexis*, note sur 105 *d*.

DEUXIÈME MORCEAU.

(*Oxford p.* 211, *Spalding. fol.* 45*d.*)

Seignors, ore ad Soudan a toz icels mandé (*p.* 211)
Qui de li tienent tere, chasement ne fié,
Que a la citié d'Orcages seient tuit assemblé,
Al terme qu'il lur ad par ses soiaus mandé.
5 Et sachiez bien de voir quant il furent aüné,
Par home qui vesquit ne par nul clerc letré
Ne peüssent *ja* estre li amirailz conté,
Estre la gent salvage, dont tant i ad josté
Que plus d'une jornée tenoient sul li tré.
10 Damedé les cunfunde qui maint en trinité !
Car durement manacent nostre Chrestienté.
Ore oez quele gent sunt et dont il furent né,
Si comm Ysidres dit u nos l'avom trové,
Qui des merveilles de Inde a [de]sur toz parlé.

15 Li rois de Bastanie, de terre desertée,
Et ot gent o soi merveilluse menée ;
Jamès n'orrez plus laide ne plus mal faiçonée :
Les testes ont plus grosses d'une grant buie asnée,
Ielz gros et vermeilz plus que charbun sur cendrée,
20 Et denz grandes et lunges, onc tel gent ne fud née.
Del col jesque as rains n'ont pas une colée ;
Les ventres ont luisanz come vessie emflée ;
Del piz ne del menton ne set l'om devisée ;
Les jambes ont plus grailles c'une hanste planée ;
25 Lung[e]s sunt a merveille, plus ont d'une bracée ;
Et braz comme altre gent, mais lor main est plus lée ;
Et ont el destre poing une volge si ferrée
Que onques ne veistes arme si bien soit acerée
Qu'ele mielz ne trenchast quant ele est afilée ;
30 Ja altre ferement n'avront en lor contrée ;
O ce tranche chascun quant [que] il lui agrée.
Vers cels n'a nule gent en bataille durée.
Tuz jorz vivent de char, tels est lur destinée,
Ne ja altre viande n'iert par els adesée.
35 Mult manacent les noz, Deu lur doinst mal entrée,
Car si trover les poent mort sunt sanz recovrée !

Seignors, granz fud li ostz que [li] Soudan manda :
Li rois Helanz i vint ; une gent i mena (*p.* 212)
D'entre Ynde et Bestanie o ja riens ne croistra :

---

5 *Suppr.* il. — 13 u, *Sp.* et. — 15 *Sp.* Bastaine. — 16 *Sp.* Ot ou sei une gent. — 18 *Sp.* d'une buie ausne. — 20 *Le second hémist. a été laissé en blanc dans Sp.* — 27 *Omis dans Sp.* ; *suppr.* si. — 31 que *manque dans Oxf. et* il *dans Sp.*

40 Baugarie la noment, ne ja riens n' iavra.
Iloec sunt les plusors, mais uns formiz i a,
Greinors sunt de gorpilz, cil quil set le conta;
Jesque riens en est mors ja puis ne guarra.
Ja home de la contrée de pain ne mangera,
45 Ne nen beivra de vin, ne drap ne vestira :
D'erbe vivent tuz jors, que ja ne lur faudra;
Et sunt plus verz de cive, qui verité en dira.
Ne ja nul de bataille pur arme ne fuira,
Ne d'escu ne de riens son cors ne cov[er]ra,
50 Car un vestement font de glaiol qui creist la,
Que riens nel pot perchier, tant ne s'en penera;
Mais fundes criement mult, ja nus nes atendra.
Et furent bien vint mile o celui quis guia.
Mult manacent Franceis, que ja nus n'en vivera
55 S[e] encontrer les poent, mès Deus les en guarra.

Pirrus d'Orcanie, de Gomorre o sunt li oliphant
Ramena une gent de merveillus semblant :
Lung sunt a desmesure, por poi ne sunt jaiant.
Les testes ont bien lunges, et unt el front devant
60 Un oil gros et r[o]ont et merveillus luisant;
Et ont becs cum ostur, mès asez sunt plus grant;
Unques rien ne veïstes tant durement trenchant.
Si armer [se] seüssent ja rien ne cremissant.
Bien furent .xxx^{m}. hardi et combatant
65 Qui manascent les noz, Domedé les gravant!
S[e] encontrer les poent tuz sunt mort sanz garant.

Seignors, d'utre le Nil, d'une terre boschage,
I vindrent une gent de mult laid façonage :
Groinz et oreilles ont comme beste salvage,
70 Et soies comme pors, nel tenez a folage.
Suz ciel n'a ferement qui lur feïst damage,
Mais pieres criement plus que nul oisel volage,
Et manjuent l'un l'autre quant il lur a corage.
Plus furent de vint .m., trestut d'un seignorage.
75 Damedé les confunde qui sur tuz a maistrage!
Car mult dient tuit qu[e] il nos f[e]ront damage.

Mult i vint uns princes, ce sachiez voirement,
Qui tint Lande florie, d'entre Ynde et Orient, (*p.* 213)
U sunt li Bangarot plus neir que n'est serpent
80 Qui gettent feu et flambe quant ire les esprent.
Jamès gent ne verrez de lor faiçonement :
Un pié a chascon d'els, seignors, tant sulement;

43 *Sic dans les deux mss.*, *corr.* Dès que ...garira — 45 *Sp.* Ne ne b. — 47 *Sp.* que c. q. veirs. — 50 *Oxf.* v. en f. — 51 *Oxf.* t. et ne. — 56 *Sp.* P. de Gonorie. — 59 el, *ms.* le. — 60 *Corr.* a merveilles l. ? — 77 *Sp.* M. i vient ceo sachez icil richement; *corr.* M. i v. ce s. li princes richement ?

Plus est lé d'une mine selonc mi[e]n escient.
De ce funt coverture a la pluie et al vent,
85 Car ne poent suffrir orage ne torment.
Si cil trovent les noz, mult ira malement ;
Riens nes pot guarir fors Deu l'omnipotent,
Car pruz sunt a merveilles, mais de cor[r]e sunt lent,
Et dorment bien cinc jorz sanz nul resperement.

90 Près del soleil, un poi d'utre terre Nubie,
De la contrée seche u nule rien n'afie,
I vindrent Garemant, une gent effroïe.
Ignel sunt a merveille, et est tute lor vie
El convers d'unes caves dunt lur terre [est] garnie.
95 Mielz en f[e]roit un sul en une pescherie
Que trente pescheors od reiz u od navie.
Ignel furent as guerres de cele seignorie,
Mais ja home de la terre n'en f[e]ra coardie ;
Et ont la pel tant dure et tant acouarcie
100 Ne prisent *nul* cop d'arme une pome porrie.
Cil jurent Mahomet, qui sur els a maistrie,
Si Franceis les atendent qu'il ne lor fuiront mie :
Ja nes guara li Deus qui nasqui de Marie.

Barons, ultre le flum que l'on nome Geau,
105 Qui sort en Parais, en l'ort espiritau,
Vindrent Emofradites, une gent n'estretau :
Madles et femeles sunt de l'umblir [en] avau ;
Del faire et del suffrir sunt trestut comunau ;
Dès le ventre en avant sunt homes naturau,
110 Ne mès que la mamele senestre ont femineau,
A norrir lor enfanz, qui ja ne viveront d'au
Jesqu[e] il ont trente anz, et sunt lur egau ;
Les testes ont crestées ensement com[e] gau,
Et ont les denz plus cleres que pieres de cristau.
115 Maldit soient il tuit de Deu espiritau,
Car trop sunt deffaé [et] enguinos et mau!
Mult dient qu'as Franceis movront grant ba[te]stau ;
Ja nes en guardera lor Damedé ne eau.

Enprès Emofradites vindrent Cenophali,
120 Une gent merveilluse, onques home tel ne vi :
Aboi de chien resemble lor parole et lur cri,
Et si ne sont pas grant mais forment sunt hardi ;
Tute jor s'en combatent, car en ce sunt norri,

---

86 *Manque dans Sp.* — 87 *Sp.* nes porra. — 88 cor|r|e, *Sp.* cuer. — 89 *Sp.* respitement. — 94 *Sp.* El mielieu. — 95 *Sp.* un sol peschor en lor. — 99 *Sp.* et itant anercie. — 102 *Oxf.* fuirent ; *Sp.* qu'il ne s'en fuient mie. — 103 *Sp.* Ja ne les. — 104 *Sp.* Gau. — 107 *Sp.* del nombril en avau. — 108 *Sp.* De f. et de s. — 112 *Sp.* et il s. come lor e. — 118 lor *manque dans Sp.* — 120 *Corr. d'après Sp.* hom ; *de même* 152, *etc.* — 121 *Oxf.* A loi, *Sp.* Abai.

[O] unes granz serpenz d'unes certes d'ici,
125 Et lur voient les champs qui toz jorz sunt flori;
Ja riens n'i entr[er]a tant ait le cors vielli,
Ne tant i ait engroté ne plaié ne fiebli
[Se un poi y demore, sempres ne soit gari;]
Cil dient de nos Franceis mort sunt et escharni,
130 Ja par nostre Seignor ne seront guaranti;
Mais si Deu plaist al roi il n'ira mie issi:
Il les puet bien deffendre car mult sunt si ami.

De la terre de Libie, d'une estrange regnez,
U sunt les granz serpens que ont les chiefs crestez
135 [I] vindrent une genz jamès tex ne verrez,
Ne issi contrefaite, n'issi desfigurez:
Sanz testes naissent toz, mès trés en mi le pez
Ont la buche et les denz durement enfossez;
Et vivent de langostes dont il i ad assez,
140 Ne ja ne bevra nus nen en iert esseez.
Daniel les apele homes sanz testes nez.
Por cor[r]e set jornées ne seroit uns lassez,
Ne ja nus ne sera [ne] vestuz ne chauciez,
Que plus sunt il veluz que moton sejornez.
145 Pels portent en bataille granz et lungs et quarrez.
Mult manascent les noz, Deu nos les guarantez!

De terre d'Ethiope vindrent Ethiopès:
Neirs sunt comme charbun, car de charbon sunt près.
Onques de lor façons n'oïstes homes mès,
150 Car nu sunt comm boes et ont ungles et becs.
Grant sunt a desmesure et durement engrès.
Sul de lur une main avroit un home son fès;
N'i ad cil ne preïst un cheval par eslès.
Trestut jurent la loi Mahomet al pooneis
155 Que noz Franceis f[e]ront morir [toz] desconfès.

Enprès cels d'Ethiope i vindrent Nubïen,
Et li paen de Egipte et li Arabïen.
Harauz de Capadoce qui fud fiz Galïen,
Ad trente mile homes qui trestut furent soen, (*p.* 215)
160 Et li Roges lions et li Vaacïen,
Et li rois Aïllrous cui sunt li Libïen.
Que diroie ge el? car tant sunt li paien,
Si Damedé n'en pense, mort sunt [li] crestïen.

Seignurs, tant en [i] vint que nuls ne[s] pot nombrer;

---

124 *Sp.* d'une terre de qui. — 125 *Sp.* veent. — 127 *Suppr.* i. — 128 *Manque dans Oxf.* — 129 *Corr.* C. de nos F. dient — 134 *Sp.* qu'ont les testes c. — 144 *Sp.* motons soranez. — 150 *Probablement, selon G. Paris*, cornu s. come boc. — 152 *Sp.* S. d'u. de l. m. a. h. un f. — 154 *Sp.* M. la puidnes. — 155 *Oxf. omet* [toz], *Sp.* mort toz. — 160 *Sp.* Vabicien? — 161 *Sp.* airoux et li L.; — cui, *Oxf.* qui. — 164 *Sp.* t. en y out que homme n.

165 Soz ciel n'a clerc ne lai qui les seüst conter :
Ne remaint Sarazin jusqu'a la Roge mer,
Ne jusqu'as porz de Libe u nus ne pot passer
Que [li] Soudan de Perse iloc n'ait fait joster.
Corberan les comande trestoz a chaeler ;
170 Il li a dit : « Amis pensez, tost del haster,
» Pensez sur tute rien de servir et guarder
» Mon biau fiz Moadas que jo tant puis amer ;
» Car *se* il i morroit il m'estovreit desver.
— Sire, » dist Corberan, « *riens* ne t'estoet duter ;
175 » Va t'en a Sarmacene seignier et reposer,
» Et sachiez bien de voir, si Franceis puis trover,
» Tant t'en amerrai *gié* dont tu porras popler
» L'ile de Marmoions u fait mal converser.
» Iloc les feras vivre et tut tens laborer,
180 » Et porras chascon an grant aveir conquester.
» Mais ces salvages genz fai trestoz trestorner,
» Car trop i ad des autres si ja les poez mener.
— Corberan, » dist Soudan, « mult par dites que ber ;
» Auge se donc chascon la ou sout converser,
185 » Car mult fort te seroient en rieure a doctriner ;
» Et si Mahon otroie que peüssez achever,
» Tant creisterai vostre fié ne me porrez blamer. »
Lores s'en torna Soudan et comence a plorer
Por son fiz Moadas qu'il ne pot oblier.
190 Et Corberan ad fait ses busines soner,
Ce est signifiance qu'il s'en velt remuer.
Donc peüssiez voier ces granz chameilz trosser,
Muls et mules et buffles lur vitailles porter,
Et les felons paens sur les chevals monter.
195 Corberan vait premier qui bien les set guier.
Puis ont tant chevalchié que vindrent en Vaus cler ;
N'orent mès que dez jornées solement a errer.
Iloec fait tute l'ost li paiens arester,
Car iave duze i ont, s'i fist bon sejorner. (*p.* 216)
200 Puis a fait les amirailz devant soi apeler
Et lor a dit : « Seignors, entendez mon penser :
» Mult [vos] voldroie tuz servir et hennorer,
» Et sor *tres*tute rien vostre travail oster,
» Franceis sunt fieble gent, bien l'ai oï conter,
205 » Guerroier ne poent mès ne soffrir n'endurer,
» Durement sunt coars, tost les poet l'em virer ;
» Por ce voil envoier, si me volez loer,
» Trois messages avant por els espo[a]nter,

---

165 conter, *Sp.* nomer. — 169 *Oxf.* chaceler, *Sp.* chadeler. — 171 *Oxf.* et de g. — 175 *Sp.* Samarcene — 177 *Sic. ajoutez* pris *après* amerrai ? — 178 *Sp.* Marmoins. — 181 *Sp.* si la. — 187 *Sp.* ne m'en p. — 197 *Sp.* fors dis jours. — 200 *Suppr.* a. — 205 *Corr.* G. m. ne p.

» Et les f[e]rai forment laidier et manascier,
210 » Et del riche soudan et de nos deffier,
» Car *se* il nos atendent mort sunt sanz recovrier,
» Et si nos i poüm aïtant delivrer,
» Ne sai por coi laissom avant noz cors pener.

» Seignors, » dist Corberan, « si vos le me loez,
. . . . . .

J'ai transcrit ce morceau pour faire voir que le but de l'auteur était autant d'étonner ses auditeurs par des récits étranges que de les instruire des faits de la croisade. L'épisode qu'on vient de lire pourrait être intitulé « des Merveilles de l'Inde ». Les merveilles de l'Inde sont, comme l'on sait, l'un des lieux communs de la littérature du moyen-âge, et les metteurs en œuvre des antiques légendes sur Alexandre, pour ne citer qu'un exemple, n'ont pas manqué d'en enfler leurs compositions. Ici comme toujours en ce sujet, c'est Isidore (voy. v. 13) qui a fourni la matière des développements de notre auteur : non pas entièrement, toutefois, mais je ne trouve pas la source des faits peu nombreux qui ne sont pas au moins en germe dans Isidore. Voici les passages des *Etymologiæ* dont le poète s'est inspiré.

V. 41. Y a-t-il ici un souvenir des fourmis chercheuses d'or dont il est question dans Pline et ailleurs? Voy. Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques*, p. 259-67, et Bergaigne, *Revue critique*, 1874, art. 120.

V. 82 et suiv. Isid. XI, iii, 23 : « Sciopodum gens fertur esse in Æthiopia, » singulis cruribus et celeritate mirabili; quos inde σκιόποδας Græci vocant, » eo quod per æstum in terra resupini jacentes, pedum suorum magnitudine » adumbrantur ».

Vers 90 et suiv. Isid. XIII, xiii, 10 : « Apud Garamantas fontem esse aiunt » ita algentem die ut non bibatur, ita ardentem nocte ut non tangatur. » Je doute beaucoup que ce passage soit la source à laquelle notre poète a puisé.

Vers 106 et suiv. Isid. XI, iii, 11 : « ... Hermaphroditæ autem nuncupati eo quod eis uterque sexus appareat. »

Vers 119 et suiv. Isid. XI, iii, 15 : « Cynocephali appellantur eo quod » canina capita habeant, quosque ipse latratus magis bestias quam homines » confitetur : hi in India nascuntur. »

Vers 134 et suiv. Isid. XI, iii, 17 : « Blemmyas in Libya credunt truncos » sine capite nasci, et os et oculos habere in pectore; alios sine cervicibus » gigni, oculos habentes in humeris. »

Je ne suis pas en état de déterminer la cité « d'Orcages » au v. 3. Le même nom de lieu figure en d'autres textes encore. Il ne m'en revient actuellement qu'un exemple. C'est dans une des plus récentes rédactions de *Rolant*, dans le ms. Bourdillon (maintenant à Châteauroux). La prière que le remanieur met dans la bouche de Rolant mourant, et qui correspond à peu près à la tirade clxxviij du texte d'Oxford (édit. Th. Müller), fait mention de Jonas

Que la balene transgloti en estant
Al port d'Orcaise, desoz la garillant,

Soz Niniven ou erent mescreant,
La le geta a une aube aparant.
(Fol. 64 du ms.; p. 228 de mon *Recueil d'anciens textes*.)

Je ne sais que penser des *Vaaciens* du v. 160, mais au même vers le « Rouge lion » est un personnage connu. Il appartient à la tradition populaire de la croisade. C'est de cette tradition, bien ancienne comme l'on voit, qu'il est entré dans la narration d'Albert d'Aix, où il figure au nombre des quatre grands émirs de Yaghi Syân, (*Darsianus*) chargés, avec Chems ed-Daula (*Sansadonias*) fils de Yaghi Syân, de la défense d'Antioche. Ces quatre émirs ont dans Albert des noms qui indiquent à ne s'y point méprendre le travail de l'imagination populaire : « Adorsonius, Copatrix, *Roseleon*, Cazcornutus » (Alb. Aq. III, xxxvi). *Roseleon* (ou cette fois *Rossilion*) figure de nouveau dans Albert IV, xlix, et a enfin trouvé place dans la Chanson de Jérusalem : voyez l'index de la *Chanson d'Antioche* de M. P. Paris au nom *Rouge-lion*. Il a aussi un rôle dans *Baudouin de Sebourc*, mais avec ce poème nous sommes dans le domaine de la plus pure fiction.

TROISIÈME MORCEAU.

(*Oxford, p.* 250, *Spalding fol.* 54 *b.*)

Quant nostre crestïen orent le mur fermé,
Un petitet en furent de la aseüré,
Entr'els et le chastel u sunt li deffaé;
Mais por endroit de viande sunt tut des*es*peré,
5 Car en tute la vile n'ad tant [ne] vin ne blé
Dont il peüssent vivre un sul jor a plenté;
Por ce ont fait, seignors, mainte deshonesté,
Ja en sunt li auquant malade et engroté;
Damedé les [re]garde par la sue bonté!
10 Si fera il, ce quid, mult lur a *il* targié.
Un jor en sunt *tres*tuit li crestïen josté,
Et font procession en l'onor Damedé
Par tutes les eglises qui sunt en la citié;
Od eus ot un provoire vielz et de *mult* grant aé,
15 Nostre Sire l'amot et si l'ot espiré; (*p.* 251)
Cil lur a dit : « Seignors, ne soiez effreé :
» Oiez que nostre Sire m'at anuit revelee;
» Si m'aït cil maïmes a qui ge ai parlé,
» Ja n'i avra par foi nule rien contrové.
20 » Seignors, enprès matines, ainz que fust ajorné,
» Quant nos eümes tut nostre mestier chanté,
» Et nostre compaignon s'en furent tut alé,
» Si remis al mostier qui est de la mere Dé
» Proier nostre seignor [le roi] de majesté

---

2 *Sp.* aseguré; *de même* segurté, v. 25. — 4 de, *Sp.* la. *Suppr.* por. — 10 targié, *corr.* tarié. — 15 *Sp.* l'amoit et l'avoit. — 19 *Sp.* p. moy. — 23 *Sp.* el m.

25 » Que il lur amenast conseil et seürté.
» Atant me vint un home de si fiere biauté
» Que tut fui esbahis, quant ge l'oi avisé;
» Et ot en sa compaignie un viel home barbé
» Et une bele dame qui sembloit flur d'esté.
30 » Li sires vint avant et si m'ad demandé :
» Diva! conuis tu moi? di moi la verité.
» Et ge lui respondi : Ge non, sire, a non Dé,
» Puis vi environ lui une estrange clarté
» Et une croiz de fust pendue a son costé.
35 » Tele poür m'en est prise tut oi le sen troblé :
» U le volsisse u non m'estoet chaïr pasmé,
» Mais cil m'en releva belement et sué,
» Puis m'a trestut de chief li sire araisoné
» Si ge l'en conuïsse, et l'en dis mon pensé:
40 » Sire, si ce est veirs que ge ai esguardé,
» Par cest signe de croiz que tu m'as demostré
» Voi ge que tu es cil qui as le mond salvé
» Et descendis en terre por prendre humanité.
» — Voire, ce me dist il, mult as bien deviné :
45 » Trente trois anz i ai od vos conversé ;
» As Jueus fui vendu qui m'ont chier achaté;
» Pilate fui livré, a un paen desvé;
» Idonc morrui por vos tut de ma volenté :
» Voiz tu enchore la plaie en cest destre costé
50 » Ou me feri Longis o un glaive aceré.
» Al tierc jor surrexi, bien est puis esprové,
» Et me poiai as ciels en ma grant deïté
» U ge ai appareillié le liu boneüré
» A cels qui bien feront et tendront leiauté.
55 » Mais ce n'estes vos pas que ge l'ai apresté. — (*p.* 252)
» Lores li chaï as piez et ai forment ploré,
» Et li criai merci de sa crestïenté :
» Sire qui toz jorz maint en sainte Trinité,
» Membre toi de tun poeple, ne*l* laissier esguaré,
60 » Car trop se sunt [cil] Turc sur nos avertué.
» Ne guarder mie, sire, a nostre foleté :
» Si tu ne nos aïes a mort sumes livré.
» Et il me respondoit : Mult vos ai até :
» Niques vos fis ge prendre, onc n'i fustes grevé
65 » Et tote Romanie, *et* de long et de lé,
» Et mainte grant bataille vaincte (*sic*) par poesté :
» Ore al de*e*rrain estes par moi entré
» Dedenz ceste forte vile, onques ne fustes veié.

---

26 *Sp.* vient. — 27 *Sp. omet* ge. — 30 *Sp.* devant. — 35 *Sp.* m'en ot p. — 36 le, *Sp.* je. — 37 *Sp.* me. r. — 39 *Sp.* le conoiseie. *Oxf.* et ge l'en ; *Sp. omet* ge l'. — 40 *Oxf.* e. ore v. — 41 *Oxf.* P. icest. — 43 *Sp.* a t. — 45 *Sp.* veirement c. — 48 *Sp.* Illoec mori. — 52 *Sp.* Et m'en ; *Oxf.* doité. — 55 qe, *corr.* cui? *Sp.* qi jeo ay ajosté. — 60 *Sp.* esvertué. — 63 *Sp.* aié ; *corr.* ajué? — 64 n'i, *Sp.* n'en. — 68 *Sp.* onc n'en.

» Mais li plusor de vos sunt vers moi malmené
70 » Et en avoient [ja] si grant orguil trossé
» Ne lur menbroit de moi par cuil erent gardé;
» Por ce les voil guerpir, car forment les en hé,
» Et issi s'apercevront que de moi sunt sevré,
» Et que lur a valu il qu'il ont oblié. —
75 » Lores oi si grant doel, quant ge l'oi escuté
» Que bien quidoie de voir que Deus nos fust finé.

» Barons, quant nostre Sire nos ot si maneciez,
» Ne sai por coi mentisse, tut fui desesperez :
» Mais la gentilz pucele et li vielz home barbez
80 » Li chaïrent as piez od grant humilitez
» Et li ont dit : Biau sire, ne soiez curreciez,
» Ne destruiez les bons por les maleürez.
» Sire, s'il ont forfait, si [le] lur pardonez
» Car mult vos ont servi en estrange regnez.
85 » Par els est cist païs des paens delivrez
» Et ceste citié prise; ne mais la fermetez
» Ou est hore Mahom serviz et hennorez,
» Desore i sera mis nostre crestientez
» Et nostre loi tenue et vostre cors sacrez.
90 » Sire, por vos meïsmes prenge vos en pitiez,
» Oiez en lur proieres [et] si les succurez ! —
» Et il lur comanda : Ore vos en levez.
» Car a faire m'estoet ce que vos [re]querrez. —
» Pois se torna a moi qui mult fui effreez,
95 » Et me comanda dire : Ne vos esmaï[ss]ez, (*p.* 253)
» Car desque a quint jor vos aurai regardez. —
» Et issi com ge l'ai dit, seignurs, et vos l'oez
» Sui prest que ge l[e] jure si vos le comandez;
» U faciez un grant feu et je soie enz getez,
100 » U d'une de ces turs contreval tresbuchez;
» Et si Deu me guarist que ne soie afolez,
» N'est pois droit ne mesure que ge soie dutez.
— Par foi, » *ce* dient tuit, « mult grant chose en offrez :
» Le serement nos faites, atant nos sera assez. »
105 Lores aportent les sainz o cirges alumez,
E si jura li prestres qu'isi ert veritez;
Puis distrent tuit li autre sur *les* lur leiautez
Que quant Deus nostre sire les avroit delivrez
Et lur seroit en pais remise la citiez,
110 Tuz iroient ensemble la ou sis cors fud nez.
Encore en a plus dit, ce sai, li plus Thancrez

---

71 *Oxf.* remenbroit. *Sp.* p. qi e. — 73 *Suppr.* Et. — 74 *Sp.* ceo q'il. — 75 *Sp. omet* ge. — 76 *Suppr.* bien, *ou corr.* quidai. *Sp.* qe de n. f. alé. — 86 *Sp.* ne ne mes ceste f. — 93 *Sp.* me covient. — 96 *Sp.* C. jusqu'au tierz j. — 98 *Suppr.* ge. — 99 *Sp.* Ou vos facez un. — 100 tresbuchez *d'après Sp.; Oxf.* gettez. — 104 *Sp.* od tant; *pour* sera *corr.* ert.

Que tout comm il auroient quarante Francs armez,
Ne s'entorneroient il por estre decoupez.
Seignors, ceste parole les a mult confortez :
115 N'en i ad un tut sul ne soit confessonez
De tuz icels pechiez dont il est meserrez
A l'evesque del Pui qui fud saives letrez
Et il *les* en ad toz *et* asolz et quitez.

Quant tut iceo fud fait, seignurs, que vos disom
120 Et li prestres ot dit la revelatïon,
Si i out un saint home que l'on nomeit Perron;
Cil lor ad dit : « Barons, escutez ma raison,
« Si m'aït Jhesus Crist qui soffri passïon,
» Ne si de mes pechiez me face Deu pardon,
125 » Ja par moi n'orrez *vos* nule rien si bien non.
» Bien a un mois passé que en ma herbergeison,
» La defors ceste vile la ou nos estïom,
» Saint Andriu l'apostle me vint en avision,
» Et me dist bien de voir ceste vile avrïom.
130 » Et, quant Deus ce duroit que dedens serïom
» Maint mal et maint' angoisse nos i soffrirïom.
» Puis me redist li sires que si nos foïssom
» A l'eglise saint Pierre, al nobile baron,
» Devant le maistier autel, desuz un vert perron,
135 » Icele sainte lance por voir i troverom (*p.* 254)
» O quoi Longis naffra nostre seignor Jhesum.
» Grant mestier nos avroit si nos la portïom
» En la fiere bataille, quant paen li felon
» Se voldroient combatre o nos par contençon.
140 » Onc més a nule rien n'en fis [sol] mencïon,
» Car tut tenoie a fable et a deceptïon,
» Et cremoie qu'en fusse tenu fol et bricon;
» Mais anuit me revint et me mist a raison
» Si ge le conuïsse, et ge li dis que non :
145 — Ge sui Andreu l'apostle, le frere saint Simon,
» Qui de cele vile osta jadis la loi Mahom
» Et en chasça Simon maga, l'enchanteor felon;
» Crestïenté i mist par sa predication,
» Puis la reorent paen par leur seductïon,
150 » Et l'ont tut *tens* tenue jesqual *tens* Garsïon,
» Que ore l'ont perdue sans recovratïon.
» Et m'a *il* dit de voir que tut seür seions
» Des paiens desconfire si nos nos combatom,
» Et que Deus nostre pere, seignurs, qui nos creiom
155 » En cinc jorz nos avra tuz mis a guarison

113 *Sp.* ne se retorneroit il. — 116 est, *Sp.* ad. — 120 la, *Sp.* sa. — 125 par, *Sp.* por. — 127 *Sp.* quant nos y e. — 132 *Sp. omet* si. — 133 A, *Sp.* en. — 139 *Sp. omet* voldroient. — 145 *Sp.* Si je le conoissoie. — 146 *Sp.* ostai, *et omet* jadis. — 147 *Sp.* Et chaçai. — 148 *Sp.* pur, *et omet* acheison. — 149 la reorent, *Oxf.* la lorent.

» Et nos delivrera del mal que nos soffrom. »
Por ce que l'om le croie s[i] ad [dit] Buiamon :
« Faites porter les sainz et nos si le jurom. »
Et il [si] firent sempres, si jura le prodhom ;
160 Puis lor ad fait li evesques un mult pitus sermon,
Et lur ad comandé qu'ot grant affliction
Preïssent lendemain des prestres confession.
Et il si firent tuit od bone entencïon ;
Por ce les delivra Deus de la gent Pharaon
165 Qui forment les assaillent entur et d'environ ;
Damedé lur en rende en enfern guerredon,
U a feu plus ardant que cel que nos usom !
Freidur est vers celui, pur voir l'afichom ;
Iloc ardent li diable [et] Pilate et Neiron
170 Et li felon Jueu qui par grant trahison
Occistrent Jhesum Crist qui resorst Lazarom.
Et Deus ! comm iloec ont dulureuse maison !
Cil Sire nos en guard que ja la n'en augom,
Qui mua l'eave en vin par sa beneïçon !

Comparez cet épisode avec Baudri, l. III, éd. Bongars, p. 114, l. 50, à p. 116, l. 18 ; ou éd. de l'Académie, p. 65-7. Le poète s'est permis comme toujours un assez grand nombre de modifications : ainsi les deux personnages qui accompagnent Jésus dans l'apparition sont ici désignés d'une façon vague : « un vieil homme barbé, — une bele dame » (v. 28-9). Baudri, d'après les *Gesta :* « Aderat etiam sanctissima sua genitrix et princeps apostolorum Petrus sanctissimus » (Bongars 115, l. 6-7). — La fin de l'épisode, depuis le v. 157, est de pure imagination : rien d'équivalent ne se trouve dans Baudri. Au v. 111 il paraît y avoir quelque trouble dans le texte : Baudri (Bongars 115, 56, éd. de l'Académie, p. 67) : « Tancredus itidem juravit, et adjecit quod quamdiu secum posset habere .xl. milites, Iherosolimitano itinere nequaquam recederet. »

QUATRIÈME MORCEAU.

(*Oxford, p.* 327, *Spalding, fol.* 70 *b.*)

Seignurs, si vait de guerre qui la velt [a]mener : (*p.* 327)
Les uns en estoet rire et les autres plorer.
Mais d'ice vos lairom ceste foiz a parler,
Si dirom de l'evesque del Pui danz Naïmer
5 Qui fud en Antioche remis por sejorner.
Ha Deus ! comm grant domage ! quil porreit reconter ?
Car li mals li est pris qui tut fait afiner :
Ce est la mort doloruse que l'en ne puet passer.
Tel doel demainent toz, nes poet l'en atagler.
10 Ce fud un diemenche ainz terme de digner

158 *Sp.* et si les vos jorron. — 164 *Corr.* Por ces d. — 168 *Sp.* par Dieu. — 171 resorst *d'après Sp., Oxf.* resuscita — 172 *Sp.* Deus come ad illoec.
3 *Oxf.* l. a c. — 9 *Sic les deux mss.*

Que [il] s'est fait enoindre et bien confessoner;
Puis a fait les barons devant soi apeler,
Et lur ad dit : « Seignurs, ne vos puis mès durer,
» Ge me moer a estrus, Deu en pensse ahorer!
15 » Mais s[i] onc vos fis rien dont vos doie peser,
» Pardonez le moi tut, car ne m'en poet membrer.
» Et d'icel menu peple que vos devez guier,
» Por l'amur deu del ciel vus pri del bien garder,
» Et sor [tres]tute rien de vos bien entre amer.
20 » Et si descorde i creist, pensez de l'acorder :
» [E] Deu sera o vos si issi voliez ester. »
Enquore deïst il plus por eus asseürer,
Mais Deus a prise l'alme, qui l'a fait devier
Et en sun paraïs a ses angles porter.
25 Ha Deus! qui donc veïst les chadaines plorer,
Et lur chevols detraire et lur barbes tirer,
Et la menue gens par ces rues crier,
Et sur [tres]tute rien sun grant sen regreter!
« Haï! gentilz evesques, tant par estïez ber!
30 » Le domage de vos qui nos poet restorer?
» Qui nos savra jamès durement comforter!
» Vos nos paissïez toz de vostre sermoner,
» Nus ne poveit de vos desconseillez aler.
» Haï! Deus glorios, coment poez endurer!
35 » Por coi nos tolz celui qui nos deüst chadeler,
» Par qui nos quidïom Jerl'm recovrer
» Et crestïenté metre et ta loi eshaucier?
» Mais tu ne nos en velz a cestefoiz ai[di]er
» Et or ce nos estoet en noz païs torner
40 » U morir en estur; nel poüm eschiwer, (*p.* 328)
» Car mult avom fort gent et male a trespasser.
» Certes, s[e] il fust droit et l'en l'osast penser,
» Et l'en trovast a qui l'en s'en peüst clamer,
» Mult en faïssiez, Sire, malement a blasmer. »
45 Et einsi les oïssiez biau seignors, dementer,
Desi que l'endemain qu'il l'ont fait enterrer
Od granz processions et od messes chanter
En l'eglise saint Piere, devant le maistre auter.

Quant l'evesque del Pui fu mort et enterrez,
50 Et li merveillos doel fud alques trespassez,
S'est eissuz d'Antioche li bons coens alosez.
Danz Raimond de Seint Gile, et a ses ostz menez
Droitement a La Mare qui fud lius assaziez
Ou ot mult Sarrasins que il en ad gettez;
55 Et s'i ad fait evesque qui mult fud bien letrez,
Et fud en Antioche benoït e sacrez.

---

11 *Sp.* q'il — 24 *Oxf.* s. saint p. — 33 *D'après Sp.*; *Oxf.* Nos ne poet. — 35 *Suppr. le second* nos? — 39 *Sp.* Poroc nos estoet. — 40 *Sp.* Ou m. nos estoet. — 45 *Suppr.* Et.

Le discours que notre auteur prête à l'évêque du Puy mourant n'est fondé sur aucun texte que je connaisse. Il n'y en a pas trace dans Baudri, et les quelques paroles que les *Gesta* (p. 153) mettent dans la bouche d'Adhémar, n'ont aucun rapport avec l'exhortation qu'on vient de lire. Elles ne sont, du reste, ni plus ni moins vraisemblables.

CINQUIÈME MORCEAU.

(*Oxford, p.* 349, *Spalding, fol.* 75 *c.*)

Barons, selon l'estorie que Baudri a ditée,
Fu Jerl'm assise qui de Turcs fud poplée
A un marsdi de join, [en]droit la relevée.
Mult angoissement fud l'ost de eve grevée ;
5 Poi en porent trover al mains d'une jornée,
Et cele que i trovent ere si eschaufée
Et quant ele est en l'ost a paine est adesée.
Dui de lor chevaliers de [mult] grant renomée
Sont [de]parti un jor od maisniée privée :
10 Raimonz Pilez fud l'uns, s'alme soit corunée!
Et li autre Rainolz de Taurin l'efforciée.
Dreit al chasan saint Gile ont lor voie dresciée.
Ici ont une masse de Sarazins trovée :
Bien estoient dous cenz d'icele gent folée,
15 Qui aloient cerchant les pas de la contrée.
Mult l'ont forment li nostre, ce saciez, escriée,
Mais onc point ne se tint, ainz est sempres virée,
Car ne fud pas aprise de guerre ne usée.
Solement des adubs dont la nostre est armée
20 S'est, Deu merci, la lor tant fort espo[e]ntée
Qu'il nes atendissent por nule rien née.
Ne por oc si l'ont tant nostre Franceis hastée
Que a l'ateindre en ont mort dedenz une valée
Et de lur chevals pris tute une haraschiée,
25 Trente, ce dit li livres qui ad l'ovre contée.
Puis s'en sunt [il] torné en l'ost a la vesprée (v°)
Mult s'en sunt esjoï por la gent que ont tuée,
Et plus por les chevals dont ont fait recovrée.
Et la gent que remistrent, qui ne funt reposée,
30 Assaillirent la vile, qui fud [et] grant et lée,
[De] devers saint Estiesne u ele est efforciée
De dous peires de murs et d'une tor quarrée.
Ha Deus! comm unt bien fait, voire vertu nomée!
Car le mur deforein u estoit lor fiée
35 Unt le jor depeschié que n'e[n] remist bracée;

1 *Sp.* Seignor... notée — 4 *Sp.* Mais a. — 19 *Oxf.* dous adubs, *Sp.* des dons — 21 *Sp.* atendissant... nomée — 29 *Vers omis dans Sp.* — 31 ele, *Sp.* il — 34 deforein, *Sp.* destorein (!)

Puis a li coens Robert une eschiele aportée
De si qu'a l'autre mur u il l'a acostée
Onc de poier amont ne fist nus refusée,
Anceis s'entrefoleient come gent forsenée.
40 Trois Normanz et un Bret l'ont premerain montée,
Qui onc jusqu'as kernels ne firent reposée
U estoient li Turc, cui Deus doinst encombrée!
Les coigniées es poinz par doner grant colée.
Ha! tant en i receivent et tant i ont donée,
45 Et tant en veïssiez chaïr jambe versée,
Que si sul quatre eschieles eüst en l'ost levée
Prise fust la citié le jor sans demorée.

3. *Feria tertia, octavo idus Junii,* Baudri, IV, 9 (éd. de l'Acad. p. 97 c); ce qui est contradictoire, puisque le 8 des ides de juin (6 juin) était, en 1099, un lundi et non un mardi. Il faut donc changer ou *octavo* en *septimo*, ou *feria tertia* en *feria secunda*. Cette faute vient des *Gesta Francorum* (*Hist. occid.*, III, 159, l. 1). La vraie date est le mardi 7 juin *tertia feria, septimo die intrante junio*. Tudeb., p. 102; de même Fouchier de Chartres, I, 25, Guill. de Tyr, VIII, 5.

8-28. Épisode tiré de Baudri, IV, 10 (éd. de l'Acad. p. 97 F), qui l'avait emprunté aux *Gesta* (p. 159). Je ne sais ce que c'est que le *chasan* (?) *Saint-Gile* du v. 12. Rien de semblable dans le latin.

29 et suiv. Baudri IV, 10 : « Feria secunda, constanter impetierunt civita- » tem ; et ut putabant, revera tunc prævaluissent si scalas sufficienter præpa- » rassent. Straverunt tamen murum exteriorem (cf. v. 34), et scalam unam » erectam admoverunt ad interiorem. Super illam autem vicissim ascendebant » milites christiani; et cominus præliabantur in muro cum Sarracenis. » Rien, ni ici ni ailleurs, sur le comte Robert (de Flandres ou de Normandie ?) qui paraît au v. 37, non plus que sur les Normands et le Breton du v. 40.

SIXIÈME MORCEAU.

(*Oxford, p.* 370, *Spalding. fol.* 80 *b.*)

Seignors, ceste bataille que ge vos ai contée
Fud vencue en Aüst a une relevée,
Al quart jor dedevant une feste sacrée,
Asumption l'apele la gent qui sunt letrée
5 Cum*e* sainte Marie fud as ciels translatée,
U Dame deus lui fait quantque *a* lui agrée.
Icele nuit se sunt nostre gent sujornée
Jesque vint lendemain, qu'ele s'est remuée
Droit en Jerusalem la citié renomée,
10 Qui ne crient roi ne conte si n*en* est afamée.

La chançon est finée qui mult est bien rimée,
Si cels qui en chanteront ne font tresturnée.
Ore proiom por celui qui si bien l'a ditée
S'il i a rien dit u parole ajostée
15 Que estre n'i deüst, que lui soit pardonée. (*p.* 371)

40 *Sp.* ont tot premer — 46 *Sp.* Et si sol.
2 *Sp.* en l'ost (!)

Ore dites tuit amen, qui l'avez escutée,
Que jamès par nul home ne sera tels chantée.

Baudri, IV, 22 (éd. de l'Acad. p. 110 F) : « Hoc autem bellum ingens factum est .ij. idus Augusti, et Christianitas ubique terrarum, Deo gratias, exaltata est. » — Ici paraît se terminer la chanson, juste au point où s'arrête Baudri comme son original les *Gesta*.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DE LA CROISADE (MS. DE SPALDING).

Le poème est fini, mais non pas le ms. d'Oxford. Le reste de la page 371 reste blanc, de même aussi que la page 372, mais à la page 373 commence un récit emprunté à la Chanson de Jérusalem, par conséquent tout à fait étranger à notre poème. J'en donnerai un extrait à l'appendice. Présentement je reviens au ms. de Spalding qui place ici une continuation dont il n'y a rien dans le texte de la Bodleyenne.

Le ms. de Spalding n'a pas les sept derniers vers du morceau qu'on vient de lire : *La chançon est finée,* etc.; mais aussitôt après le vers *Qui ne crient roi ne conte...* l'histoire reprend ainsi qu'il suit[1] :

Quant la furent venu la joie fu molt grant : (*f.* 80 *b*)
Al Temple et au Sepulcre en alerent errant,
De son gu[a]aing y myst chescuns de maintenant,
Et Dieu rendirent graces li joefne et li ferrant;
5 Puis sont acheminé chivaler et servant,
Et dames et puceles, burgeys et march[e]ant.
En Jerico parvindrent tot dreit a l'avesprant,
Et la matyn al flum ainz le soleil luisant.
Mis se sont el repaire devant prime sonant;
10 A lor cols portent paumes et espi verdeiant,
En Jerl'm vindrent li paumier combatant.
Ove le rei Godefrei se mystrent li auquant,
Li autre de l'aler se vont apareillant.
Quant ont pris [le] congié se repeirent atant.
15 Dan Robert li Frisons et Robert li Normant,
Ovec cels dont il erent et guion et puissant,
Dreit vers Costentinoble s'en alerent siglant,
Par Puille et par Toscane se vont achemynant,
De cy q'en lor païs s'en vont esporonant;
20 Et quant la sont venu, a Jhesu lez comant.
De ceus qe sont remés nos estuet dire avant.
Li bons reis Godefreis n'ala pas someillant,

1. Comme nous n'avons plus affaire désormais qu'à un seul ms., j'indique, selon l'usage, les additions par des [ ] et les suppressions par des ( ).
12 Ove, *ici et ailleurs corr.* od.

Molt sovent endossa son hauberc jaserant, (c)
Et sovent corocea le poeple mescreant,
25 Et fist son conestable d'un chevalier vaillant :
Del baron Tancré, qi molt ala grevant
En dreit sei lez paiens toz jors a son vivant;
Molt sunt bien, (le) merci Dieu, le païs acquitant.

Buiamont d'Antioche, desqe il de fi sout
30 Que l'efforz nostre Sire Jerusalem priz out,
Al conte Baudoïn, a Rohés, enveout;
Par brief et par message certeignement (lui) mandout
De tot la verité, et qu'il s'appareillout
D'aler ent au Sepulcre, car molt le desirout.
35 Quant Baudoïns l'oï grant joye en demenout :
Achemyné se r'est al plustost q'il pout;
A ceus bailla sa ville en cui plus se fiout.
A Buiamont manda q'a la Liche en alout,
Et illuec la tindrent o cels q'il guiout.
40 Quant li messages vint, Buiamont conseillout
De sa citee garder a ceux que plus amout;
Quant il l'a entendu, plus demorer n'i vout:
Chescuns de sue part a la Liche aprochout.
La troverent grant gent que Jhesum aürout,
45 De Jennes et de Pis[e], qui iluec sejornout,
Car en meer por l'iver nuls mettre [ne] s'osout,
Et c'esteit en novembre que li tens refreidout.
Li evesque de Pise Danberz a eux parlout,
Et les autres barons as contes acointout.
50 Tant ont parlé ensemble qu'o eux s'acheminout,
Et ot tot le navire le mielz o sei menout.
Quant [il] furent ensemble la ou Dampnedieu plout
Vint et cinc mil furent, ce dist cil qis esmout;
Chescuns porta o sei de vivre quant q'il pot;
55 Mais longe fu la veie et petit lor durot,
Et la paien[e] gent rien vendre ne lor vout,
Qar petit lez ama et molt plus le[z] doutout,
Ffors li reis de Cesar qi veer ne l'osout,
Et icelui de Triple qi ove cels trives ot.
60 Quant li vivres lor faut chescun s'en esmaiot,
La marine et la faims [et] l'yvers lez grevout,
Et tot le mielz peü li cols amegreout.
Li evesques Danbers sovent lez sermonout :
Del tot soffrir por Dieu bel lez amonestout;
65 Et cil por qi le firent molt tost lez visitout,
Et la sainte citee devant eux lor mostroit (*sic*).
Chescun, quant il la vit, Jhesum regraciout,
Et de touz sez pecchiez coupable se clamout :

---

36 *Corr.* q[ue] il pout, *et ainsi en maint autre endroit* — 39 *Corr.* l'atendroit?

Ove grant devocion dedenz la ville entrout, (*d*)
70 La croiz et [le] Sepulcre molt humblement besout.
Chescun d'els i soffri et del soen y donout.
Li bons reis Godefreis lez contes apelout,
Besa les et joï et molt lez honorout.
Vers Beleem alerent, qar Noeus approchout.
75 La vindrent al servise si com il avesprout :
Qi out cierge ou chaundele volenters l'alumout,
Li junes, li chanuz, tote la nuit veillout.
Le clergiez douchement y liseit et chantout.
Lendemain de la feste li poeples repairot,
80 Dedeinz Jerusalem li poeples herbergot.

Quant furent li baron en la cité venu,
De fere patriarche ont concile tenu
Car Ernauz li cortois del tot demys se fu.
Danbert y ont eslit li joefne et li chanu ;
85 Buiamont s'en pena qi lui tint molt son dru,
Et par tot le veiage aveit bien entendu,
Qe de touz ceux des niefs ert durement c[r]eü,
Et iert de grant saveir et de fier[e] vertu,
Et qe par lui sereient cristïen maintenu,
90 Et li felon paien mat et escombatu,
Vindrent a lui li mieldre et sovent et menu.
Quant orent la citee et la (*sic*) païs veü,
Chargierent les somiers, si se sont esmeü :
Non par la ou il vindrent, qar bien estoit seü
95 Qe des felons paiens fu la païs vestu,
Et que lez agueteient le poeple Belzebu,
Mès devers Galilé ou fu noriz Jhesu,
Et dreit par Nazareth ou il fu conceü.
Par dejost[e] Cesar Baudac ont perceü ;
100 Illoec lez agueitot un paien mescreü
Qi fu reis de Damas, mais rien n'i ot perdu,
En lor païs entrerent et del lor sont eissu;
Chescuns en sa citee a joye est receü.

Ore est dan Buiamon venu en sa citee,
105 Molt ad bien la païs entor li aquité,
Par force ou par amor ad son oes atorné.
Gabrielons d'Armenie, qi proz fu et sené,
Par bref et par message lui ad sovent mandé
Q'il voleit de lui fer[e] seignor et avoé,
110 Et q'il lui baillereit sa mestre fermeté.
Ce fu dreit en juignet, quant chaut est li esté :
O trop petit de gent i est li quens alé ;
Tant fu graindre folie, trop est asseüré.
Uns amiranz de Turs, qi tot confonde Dé!

---

101 Ot, *corr.* ont? — 102 *Corr.* et del suen?

115 Damisman le felon ove sa gent fu monté, (*f.* 81)
Molt près de Melentine s'enbuscha a celé,
Quant Buiamonz i vint, des Turs est escrié,
Et lui et toz sez hommes ont bien avironé :
Le plus ont retenu le meins est eschapé,
120 Entre les primeraignes li quens est encombré.
Quant Damisman le tint, molt fut estreit gardé,
Tot dreit a Melentine l'en a o lui mené,
Assiegea Gabriel et son regne ad gasté
Por ce qu[e] il ama nostre crestïenté.
125 De ceus qui eschaperent s'en est un retorné;
A Rohans est venu, tant a esperoné,
La prise del baron lor a dist et conté,
Un loc [a] Buiamon de sez chevox coupé,
A un Armenien le bailla en privé,
130 Et Baudoïn manda tot[e] la verité,
Et s[e] onques l'ama q'ore li fust monstré,
Et a celes ensignes qe cil li ot porté.
Quant l'oï Baudoïn n'[i] ad plus sejorné :
O tant come ot de gent s'est tost acheminé,
135 As barons d'Antioche ad son effors josté,
Vers Melentine veit, tot rengié et serré.
Quant Damisman l'oï n'i ad plus sejorné,
Car d'atendre Franceis n'ert mie porpensé.
Le siege deguerpi, del fuïr est hasté,
140 Le prince Buiamon enmeine en son regné.
Dolenz fu Baudoïns quant si fu eschapé :
Par treis jors l'enchauça, nen n'ia conquesté,
Ariere repaira dolenz et abosmé
Et vint en Melentine, si est dedenz entré.
145 Quant Baudoïn s'en part Gabriel ad ploré,
A Jhesum le comande qi en crois fu pené,
Le chemyn vers Rohés a ses hommes guié.
Quant il est la venuz un message a trové
Qe li dist tieles noveles dont est molt effreé :
150 Qe morz est Godefrois li proz et li sené,
Et son regné lui ad lessé et devisé;
Et li baron lui mandent par brief ense[e]lé
Qe del moveir soit tost garni(e) et conreé.
Quinze jors ainz aost fu li reis enterré,
155 Et dous ans tint la terre en bone poesté;
Ce fu doels et domages qe si poi a duré.
Quant il l'ad entendu molt l'ad desconforté,
Et a mandé sez homes, toz ceux de cel risné;
Par le conseil de tous ad Baudoïn feoffé
160 De trestoste s'enor, et qe lui ont juré
A porter lui amor et fei et leiauté : (*b*)
Il esteit son cosin, si l'aveit molt amé,
Tant com il pot de gent a li quens ajosté :

Bien douz cenz chivalers hardiz et alosé,
165 Et set centz d'autre gent, tant furent [il] esmé;
D'armes et de chevaux furent bien acesmé ;
Tot furent li somier de vitaille trossié.
Si tost come il ainz pot est li quens arroté ;
Par devant Antioche a la Liche passé,
170 Et Gibel et Tortose, a Tripel est assené,
Trés devant la ville a son paveilon fermé,
Environ lui sa loge, sa meisn[i]e einz el pré.
Li reis y est venuz, si ad o lui parlé,
Et pain et vin et meel lui ad assez doné.
175 Il iert ainz son amy, si l'ad molt honuré,
Trestoz lez biaus aveirs lui ad abandoné,
Et après lui a dit, et tot de veir conté
Que Duhac de Damas qi fu reis coroné,
Guinnahadol o lui, un amirail desvé,
180 O merveillose gent de grant mal porpensé,
L'agueitoient devant a une estreit fossé.
Quant Baudoïn l'oï si ad son chief levé,
Et respondi au rei qi bien l'ad escouté :
Si Dex le voet ayder il ne dote homme né.
185 Après yceux paroles est de lui desevré,
Dreit a Barut parvint tot un chemyn ferré.

Or(e) sont devant Baruth ostelé li guerrier.
D'illuec a .xv. liewes ot un petit sentier ;
La veie fu estreite et molt haut li rocher;
190 Devers la meer lor estoet costeier (*sic*),
Par iluec lez covient lendemain chevaucher.
Par matinet leverent sergeant et esquier,
Et desqu'il comencierent cel leu [a] aprocher,
Baudoïn lez fist touz armer et arengier,
195 Et il me[ï]smes sist armez sor le destrier.
Avant ad enveié des suens por espier,
Si del destreit v[er]eient nul paien desbucher,
Quant il y sont venu en avant d'un milier :
Lor saillerent devant la chemyn chalenger;
200 L'un d'eux l'ala ariere a Baudoïn noncier
Qi chivauchout suef com bon gonfano[n]er;
Quant il l'ad entendu, n'[i] ad que corocier,
Lez suens amonesta, si les prist a hettier (*sic*),
Et bien les ordena si come a cel mistier,
. . . . . .

Ce morceau suffit complètement à montrer quel est l'historien que notre poète anonyme a suivi dès l'instant où Baudri lui faisait défaut. Cet historien est Fouchier de Chartres : non pas immédiatement toutefois.

188 *Il y a* quasi milliariis (*ou* milliaribus) quinque *dans Fouchier et les récits qui en dépendent.*

Fouchier de Chartres, sans parler des emprunts considérables qui lui ont été faits par Orderic Vital, Guillaume de Tyr et d'autres, a fourni presque exclusivement la matière de deux chroniques de la Terre-Sainte : les *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, d'un certain Bartholf, « Bartholfus, peregrinus de Nangeio », selon Barth[1], et l'*Historia Hierosolymitana*, attribuée par le même Barth à Lisiart de Tours[2]. C'est incontestablement du premier de ces deux ouvrages que se rapproche le plus notre poème, comme le lecteur en pourra juger dans un instant. Toutefois, il y a une difficulté : les *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium*, composés, paraît-il, d'après la première rédaction de Fouchier de Chartres, ne dépassent pas l'année 1106, et notre poème pousse l'histoire d'après des sources latines jusqu'à la prise de Tyr, en 1124, sans parler d'un récit emprunté à la tradition orale, dont il sera question plus loin. Sans doute, on peut se tirer de cette difficulté en supposant que notre poète aura fait usage à partir de 1106, soit du texte même de Fouchier de Chartres, soit de l'abrégé mentionné plus haut qui porte le titre de *Historia Hierosolymitana*. Mais cette supposition n'est guère admissible. Outre que ni Fouchier ni l'*Historia* ne rendent pas très-bien compte de toutes les particularités du poème, il serait assez peu vraisemblable que l'imitateur français n'eût fait usage de l'un ou de l'autre de ces deux textes qu'au défaut des *Gesta Francorum expugnantium Iherusalem*. Pourquoi n'y a-t-il pas eu recours tout d'abord, dès le moment où Baudri lui manquait? J'aime mieux supposer qu'il a eu sous les yeux un abrégé de Fouchier semblable aux *Gesta*, mais conduisant l'histoire jusqu'en 1124, ou pour exprimer autrement la même idée, une édition des *Gesta* continuée jusqu'en 1124.

Voici maintenant le texte latin des *Gesta Francorum Iherusalem expugnantium* correspondant aux 200 vers qui précèdent; les numéros des vers placés entre parenthèses faciliteront la comparaison :

(*Histor. occid. des crois.*, III, 518.)

Ubi (in castris) nocte illa pausantes, crastina die Iherusalem cum gaudio reversi sunt; et de præda quam Dei dono ceperant oblationes ad sepulcrum Domini gloriosum, cum gratiarum actione et munera multa obtulerunt (4). Dehinc flumen Iordanis adeuntes, et palmas ex more de Iherico asportantes (10), quidam recedere, quidam remanere Hierosolymis in perpetuum voverunt. Remansit ergo dux Godefridus, ut prædictum est, sublimatus in regem; et retinuit secum Tancredum quem præfecit ducem militiæ suæ (25)[3]; et quam-

1. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, p. 561 ss.; *Historiens occidentaux des croisades*, III, 491 ss.; cf. la préface de ce volume, p. xxxvi, et Sybel, *Geschichte d. ersten Kreuzzugs*, p. 55.

2. Bongars, p. 594 ss.; *Hist. occid. des croisades*, III, 549 ss.; cf. la préface, p. xxxvii, et Sybel, p. 56.

3. Ces mots *quem præfecit ducem militiæ suæ*, sont rendus dans la trad. fr. (25) qui ne peut les avoir empruntés à Fouchier, où ils ne sont pas.

plures alii, tam clerici quam laici, tunc ibidem remanserunt. Robertus vero, comes Normanniæ, et Robertus comes Flandriæ recedentes (15), navigio Constantinopolim se contulerunt; deinde per Apuliam ad patriam reversi sunt. Ceteri quoque multi, tam de summis quam de minimis, quibus placuit patrias sedes revisere, quidam pusillanimes et paupertate desperantes, quidam vero divites et spoliis hostium locupletati, Deo gratias agentes discesserunt.

Cap. XL[1].

Post hæc Boamundus Antiochenus (29) et Balduinus Rothasiensis, audientes civitatem Iherusalem a nostris expugnatam et Christianæ professioni subactam, nuntiis ad se invicem missis proposuerunt Iherusalem ad orationes venire. Mense igitur novembri, dispositis quisque rebus suis et firmiter munitis, iter arripientes convenerunt Laodiciam (38)[2]. Erat quippe ibi Daimbertus, Pisanus episcopus, multique alii Pisani et Ravennenses, qui portui Laodiciæ applicuerant, et opperiebantur donec mare tranquillum esset (46), ut Hierosolymam navigarent. Qui, cum Boamundum et Balduinum per terram profisci novissent, vecturis adquisitis Daimbertus episcopus, cum quibusdam nautis sibi adhærentibus, illis conjuncti sunt. Erantque simul æstimati fere viginti quinque millia (53), tam equitum quam peditum. Et cum fines Sarracenorum ingrederentur, æstimantes victus venalia ibi repperire, nichil prorsus invenerunt qui eis venderet aut daret, præter Tripolitanos et Cæsarienses (59-60); sed eos summo odio habebant, utpote gentem quæ ad eorum destructionem terram ingressi erant. Unde fame et inopia, algore et inedia sepe contigit eos laborare; hiems enim erat. Patienter tamen omnia pro Christi nomine sustinentes, tandem venerunt Iherusalem; adoratoque Domino, et sepulcro ejus orationibus et ceremoniis venerato, cum ingenti gaudio Nativitatem Christi celebraturi Bethleem veniunt; et noctem dominicæ Navitatis pervigilem duxerunt (74). Deinde Iherusalem regressi, cum rege Godefrido et clero et populo in templo Salomonis congregati, die quadam de statu regni et ecclesiæ Hierosolymitanæ tractantes, Daimbertum illum Pisanum, annuente Boemundo, in patriarcham elegerunt, et ecclesiæ Sepulchri, Ernulfo (84) deposito, custodem præfecerunt, astruentes illum Daimbertum excedere, et toti regno magnopere profuturum, tum quia doctus et litteris apprime eruditus esset, tum quia præesse et prodesse domi et ecclesiæ jam didicisset. Erat et aliud quo eum magis retinuerunt : Pisanos enim et Januenses, cum quibus ipse Daimbertus venerat, in sua quasi potestate habebat, ut quicquid ipse vellet, ipsi vellent et facerent (87). Ideoque necessarium et valde opportunum reipublicæ suæ duxerunt si talem virum haberent cujus industria et sollertia civitates super mare sitas navigio caperent[3]. Itaque, eo patriarcha formato, jumentis resarci-

1. C'est à ce point que commence l'abrégé de Fouchier dont la seconde partie nous est seule parvenue, celui qui est attribué à Lisiart de Tours, ouvrage écrit d'un style prétentieux et ampoulé, plein de développements oratoires dont il n'y a pas trace dans le poème.

2. Dans Fouchier de Chartres (*Histor. occid.*, III, p. 365), il est spécifié que Baudouin rencontra Boémond auprès de Belnias : « cumque Gibellum transissemus, Boamundum » in tentoriis suis hospitatum ante oppidum quoddam *Valenium* nominatum assecuti » sumus. » Cette mention, qui est reproduite dans la rédaction de Lisiart, manque dans celle de Bartholf, et conséquemment dans le poème.

3. Les motifs que fait valoir ici Bartholf en faveur du choix de Daimbert (motifs que le poème reproduit en substance, v. 81 et suiv.) ne sont point empruntés à Fouchier qui raconte incidemment l'élection ainsi qu'il suit : « Cum autem et nos et jumenta nostra

natis, et stipendiis peropportune munitis, ambo duces, Boamundus et Balduinus, non eodem itinere quo venerant, metuebant enim insidias (94)[1], sed juxta mare Galileæ, per Tyberiadem et Nazareth, ubi nuntiatus est Christus, et per Cæsaream Philippi, quæ ad radices Libani montis sita est, et per castrum quod Balbach[2] (99) nominatur, ubi etiam a Turcis qui habitabant Damasci insidiati sunt, sed nichil, Dei gratia, læsi, in Syriæ fines pervenerunt. Ubi ergo Syriam ingressi sunt, divisis exercitibus, Boamundus Antiochiam, Balduinus vero Edessam, civitatem suam petiit (103).

Cap. XLI.

Elapso itaque tempore, dum Boamundus Antiochiæ omni prosperitate perfrueretur, omnesque affines suos aut vi, aut obsequenti amore sibi subjugare niteretur[3], contigit mense julio (106) Gabrihelem quemdam Armenum ad eum venire, ut se et civitatem suam, Melitimam vocatam, ei traderet atque ditioni ejus subjugaret. Ad quam suscipiendam dum Boamundus cum paucis, nichil obiter timens, proficisceretur, circumventus insidiis cujusdam admiraldi Turcorum, Danismanis nomine (115), imprudenter, non longe a præfata urbe captus et detentus est. Civitatem vero Melitimam, ob idem quia Boamundum intus recipere volebant, obsidione claudunt; ubi dum sederent, divulgatum est ab illis qui de captione urbis evaserant, et Balduino Edessæ intimatum, quia Boamundus, dominus et amicus ejus, in vinculis teneretur. Ab ipso quoque Boamundo clam per quemdam Armenum Balduino nuntiatum est, cincinno capitis sui absciso (128), ut hoc intersigno ei subveniret. Congregatis ergo Balduinus suis cum Antiochenis ad eum succurrendum properabat. Quo audito, Danismanis obsidione prætermissa recessit, et abiit in regionem suam (139). Verebatur enim cum Francis confligere nec ulterius eos ibi ausus est expectare. Balduinus tamen, itinere dierum trium eum persequitur, sed nichil proficit (142). Rediens autem de persecutione, civitatem prædictam sibi subjecit, et facti sunt amici ipse et Gabrihel.

Cap. XLII.

Et factum est mense Augusto, postquam Balduinus Edessam rediit, nuntius ei festinus de Iherusalem occurit, qui nuntiavit et obitum fratris sui Godefridi et regnum sibi hæreditario jure ab eodem fratro dimissum (151). Obiit enim dux Godefridus post urbem captam Iherusalem secundo anno, quinto decimo kalendas Augusti; qui dum viveret, non dux vel rex, sed servus et protector patriæ exstitit. Quod postquam Balduinus audivit[4], indilate terram illam quam posside-

---

» quiete necessaria aliquantisper vegetati essemus, et patriarcham in ecclesia sancti » Sepulcri tam Dux quam ceteri optimates præfecissent, scilicet domnum Daibertum supe- » rius memoratum, redintegrato stipendio et jumentis nostris oneratis... » (p. 366 E), Lisiart (p. 550 G) reproduit en substance les paroles de Fouchier.

1. Les mots « metuebant enim insidias, » rendus dans le poème v. 94. 6, manquent à Fouchier et à Lisiart.

2. *Baudac* dans le poème, mais une variante du texte latin donne *Baldach*.

3. Il y a simplement dans Fouchier, p. 368 C : « Boamundus igitur Antiochiam pri- » mitus advenit, ubi a suis gaudenter est susceptus. Deinceps regnum suum per sex men- » ses obtinuit » (l'équivalent dans Lisiart, p. 551), ce qui ne saurait rendre compte des vers 104-6.

4. Bartholf laisse de côté la remarque judicieuse de Fouchier (dont la substance est reproduite par Lisiart p. 552 F) : « dolens aliquantulum de fratris morte, sed plus gaudens de hereditate, » p. 373 A. Le poète suppose charitablement (v. 157) que Baudouin fut « molt desconforté. »

bat Balduino cuidam cognato suo collocans (159), Hierosolymam petiit, assumptis secum ducentis fere militibus et septingentis peditibus; iterque arripiens per Antiochiam et Laodiciam et Gibellum, Eracleam et Tortosam civitates, Tripolim usque pervenit (170); ibique ante urbem hospitatus, a rege Tripolitano est honorifice susceptus (erant enim adinvicem amici rex Tripolitanus et Balduinus), pane quoque et vino, necnon et silvestri melle (174) muneribusque donatus, intimatum est ei ab eodem, quod Ducach rex Damascenorum, et Gynahadoles admiraldus quidam, cum multitudine Turcorum et Sarracenorum Arabumque ei obiter insidiarentur (181). Quare cavendum erat ne ex improviso ab eis circumvenirentur. Quo audito, Balduinus hilari vultu animoque constanti respondit se neminem timere præter Deum, dum tot et tales socios itineris haberet quot qualesque suos existimabat, profectusque inde venit Birithum (186).

Cap. XLIII.

Non enim longe ab urbe Biritho, sed quasi milliaribus quinque, secus mare trames angustissimus et inevitabilis erat (190), quem Balduinus non ignorans, utpote qui jam per illum transierat, crastina aurora illucescente, suos fecit armari atque armatos incedere, donec ad illum venirent locum, præmittens speculatores qui prævideren si quæ insidiæ laterent (197). Et cum pervenissent ad locum præscriptum, patuerunt insidiæ, et viderunt Turcos hac illacque cursitantes eosque circumvenire præparantes. Quod cum cognovissent, confestim Balduino, qui post acies veniebat, per quemdam eorum innotuerunt (200). Qui, cum audiret hostes adesse, mox suos diligenter affatus, et in Christo roboratos, atque more solito cohortatos, per acies et cohortes divisos, ad bellum competenter ordinatos eduxit (204).

Le lecteur doit être maintenant convaincu que le poète a suivi, non point Fouchier ni son abréviateur Lisiart, mais la rédaction de Bartholf. Je vais présentement transcrire un court passage où sont racontés les événements des années 1116 à 1118, d'une époque par conséquent pour laquelle la rédaction de Bartholf nous fait défaut. Les remarques qui suivent ont pour objet de montrer que si au fond le récit du poète reproduit en substance celui de Fouchier, il y a cependant entre l'un et l'autre des différences qui rendent peu vraisemblable l'hypothèse d'une dérivation immédiate. Lisiart ne paraissant pas non plus être la source directe du poème, on est forcément conduit à l'hypothèse indiquée plus haut (p. 45) : celle d'une rédaction de Bartholf conduisant l'histoire jusqu'au point où s'arrête Fouchier.

D'iloec vint en Helym, une cité sacrée (*f.* 93)
Que li filz Israel ont fait[e] et compassé[e],
Quant orent la mer rouge tote a sec trespassé[e];
Et il [l']ont issi gaste de trestout bien trové[e]
5 Qe de nul[e] viande n'[i] ont trové denrée,
Qar la gent de la ville l'en orent tot' ostée
Qi l'en fu por le rei outre la mer passée.
Puis vint a Montreal, ove tot s'assemblée :

D'iloec en Jhrlm par sa dreit[e] jornée,
10 U il [ot] un[e] chose, beaus seignors, amendée
Dont sa alme fust a estros, s'il la tenist, dampnée,
De sa femme q'il ot lealment esposée
Q'il ot por la contesse de Sezile lessée,
Mais puis la r'a ove sei lealment accordée,
15 Et guerpi la contesse q'il aveit molt amée.
Puis s'a fait un chastel en meins d'une jornée
De la cité de Surs qi molt en est serrée :
Scandalion l'apelent, molt i ad fort alée;
Puis l'a molt bien guarniz de meisn[i]e adurée.
20 Desci q[ue] en Egypte ad sa veie atornée,
U il ad Pharamise [et] pris[e] et desertée
Qi esteit sor la Nyle, de toz biens asazée.
Peisons i ot, seignors, greignors d'un dorée :
Onc nul[e] viande ne fu plus savourée;
25 De ces mangea li reis a sa fort destinée,
Car sa anciene plaie s'en est [donc] recrevée
C'onc ne poet garir par aïe de mirée;
Il li ont fet encore, onc melior ne fist fée.
Puis vindrent jesq'a la par petit[e] jornée :
30 Illuec morut li reis, s'alme seit coronée!
Puis li ont trait del ventre, la boel' et la corée,
Et l'ont bien(e) netié[e] et de bon vin lavée.
En un cofre le mystrent quant il l'orent salée,
Et ont en Jhrl'm le corps aportée.
35 Molt l'i a Dampnedeus bele chose monstrée
Dont trestot[e] sa gent fu molt esleecée, (b)
Car le jor des Palmes, une feste honurée,
Vint en monte Olivete ou ja estoit montée
La processions seinte de la gent ordenée.
40 Ha Deus! come hautement l'aveient purchantée,
Et come la avoient grant joie demenée!
Mais quant il ont veü la ber[e] encortinée,
Si corurent la tuit, si l'ont desvolupée;
Quant la gent le vit, por poi n'en est desvée;
45 Lors fu tote lor joye en dolor trestornée.

5. Il est dit seulement dans Fouchier (p. 432 A) et dans Lisiart (p. 573 F) que la ville avait été évacuée par ses habitants.

9. Ici dans Fouchier (et abrégé dans Lisiart) un long développement sur la couleur de la mer Rouge et sur les fleuves du Paradis (l. II, ch. LVII et LVIII).

16-19. Fouchier (l. II, ch. LXII, Lisiart, p. 574 H). Avant d'en arriver à la fondation de ce château, Fouchier et Lisiart racontent divers événements dont notre poème ne dit rien.

21 et suiv. Fouchier (l. II, ch. LXIV; Lisiart, p. 575 D). Les détails sur les poissons donnés aux vers 23 et 24 manquent dans Fouchier comme dans Lisiart.

---

11 *Corr.* D. s'a. a e. f. — 28 oncore *n'a pas de sens*; *corr.* onguent, *ou* entrait? *Les textes latins ne sont d'aucun secours* — 29 *Corr.* P. v. a Laris? *cf. Fouchier p.* 436 D. — 34 *Corr.* Et en Iherusalem ont la char (?) a. — 37 *Corr.* Rampalmes?

J'ai copié, et on trouvera ci-après, les deux cents derniers vers du poème, tel qu'il est contenu dans le ms. de Spalding. Je dois avouer que ces vers présentent des difficultés dont je n'ai pas trouvé la solution. De ces 200 vers les 55 premiers se rapportent à la prise de Tyr par les Chrétiens. On voit d'abord Baudouin (sans doute le deuxième roi de ce nom) faire enterrer un certain *Braher*, nom que je n'ai jamais rencontré dans l'histoire des croisades. Puis le même Baudouin se montre aux habitants de Tyr, qui paraissent fort surpris de le voir, et non sans cause, car au moment du siége et même de la prise de Tyr (1124), le roi de Jérusalem était prisonnier des Sarrazins[1]. Désespérant de pouvoir défendre la ville, les Turcs obtiennent du roi la permission d'envoyer demander du secours à *Balet*, leur seigneur : si dans huit jours ils ne sont pas secourus, ils se rendront. Balet, après avoir pris l'avis de ses conseillers, leur fait dire de ne pas compter sur lui. Ils se rendent donc au roi qui leur permet de quitter la ville en paix. Ainsi fut prise Tyr, dit le poète, le cinq février.

On peut dire que dans ce récit, la fable, ou peut-être l'invention, tient plus de place que la vérité. Le rôle qu'on fait jouer à Balet est d'autant plus impossible que ce personnage, l'émir Balac ibn Berhami, celui qui tint Baudouin II en sa prison (cf. v. 189), mourut pendant le siége de Tyr, tué dans un combat contre Joscelin[2]. C'est du sultan de Damas que les assiégés purent un instant espérer du secours[3]. Enfin la ville se rendit non le 5 février, mais le 7 juillet 1124, selon Fouchier de Chartres[4], le 29 juin de la même année selon Guillaume de Tyr[5].

Après avoir narré à sa façon la prise de Tyr, notre poète s'interrompt (ci-après v. 56 et suiv.) pour nous dire que l'histoire d'après laquelle il a composé son poème s'arrête là, et que malgré toutes les recherches qu'il a fait faire en France, il n'a rien pu trouver de plus. Autrement il eût poursuivi le récit jusqu'à Foulque d'Anjou (1131). Comme compensation il nous raconte, d'après un rapport oral qui lui avait été fait anciennement par un pèlerin revenant d'outre-mer, un épisode qu'il place immédiatement ou peu après la prise de Tyr. C'est le récit de la mort de l'émir Balac, récit qui diffère de ceux que nous ont laissés Fouchier de Chartres et Guillaume de Tyr quant aux circonstances, quant au temps et quant aux acteurs, c'est-à-dire sur tous les points. Le témoignage de Fouchier de Chartres, écrivain contemporain et en rapport

---

1. Il fut délivré deux mois après la reddition de Tyr : voy. Guillaume de Tyr, l. XIII, ch. xv, *Histor. occid.*, I, 576.
2. Voy. Fouchier de Chartres, *Histor. occid.*, III, 463 c.
3. Voy. Fouchier de Chartres, *l. l.* p. 465 D, et Guill. de Tyr, p. 573.
4. *L. l.*, p. 465.
5. *L. l.*, p. 576.

constant avec des témoins oculaires, ne laisse rien subsister du conte de notre romancier.

Seignors, quant Baudoïns ot enterré Braher, (*f.* 104 *a*)
De devant le sepulcre, al porte del mostier,
Si est alé en l'ost, ove lui cent chevalier.
Quant li baron le virent, si l'ont alé beiser,
5 Tel joie li font tout ne la siet espreisier;
Puis est venu as Turs sa venu[e] mostrer.
Quant li cuvert le virent tout durent enrager :
De la ville tenir, ço dient, n'ont myster;
Il ont parlé au rei q'il lor leist enveier
10 Por Balet lor seignor q'il lor venge aidier,
Sinon prenge la ville et lor face afier
Qu'il s'en puissent aler sauf et sein et entier,
Mais seit desq'a uit jors, n'en volent plus esloigner.
Mais al duc de Venice ont un poi enuier
15 Qui aveit sez engins, sis feseit lancier
A la tour et as paiens que volei(en)t trebucher.
Puis ont pris li paien un isnel messagier
Q'est alé a Balet por lour busoin noncier.
[Et] quant Balet l'oï, cui Diex doint encombrer !
20 Si [e]n a apelé Alebron e Noquier (?)
E dous autres paiens qi l'av[e]ient molt cher;
Si lor ad dit : « Seignors, que volez conseiller? »
Il li ount respondu : « Par Mahom(et), le lessier,
» Car si erïon pris par ascun encombrer,
25 » U nos fusson vencu, q'avindreit de legier,
» Car sur trestote gent sont li cristïen fier,
» U trovereient mès Sarazin recovrier?
» Mais mande[z] lor, biau sire, par vostre latinier
» Que vos estez malade, ne poez chevaucher,
30 » Ffacent ceo q'il porront, n'i ad rien de l'aidier. »
Le jor sont cil meü, qi volent espleitier;
En treis jors sont a Sur, tant sont bon [de l']errer.
As paiens ont conté lesson a lour princier,
Puis sont venu al rei desur le chastaignier,
35 Et li ont dit : « Biau sire, ceo ne puet nuls veer,
» Tant est ceste ville forz, et nos tant bon guerrier
» Q'assez puisson [nous] tant longuement travaillier,
» Et lor socors atendre un an [tres]tout plener;
» Mais paiens ad çaenz qi lor font grant danger,
40 » Et honissent nos femmes, que nos deit envoier;
» Por ço pren la cité, et vous frai envoier
» Desa [jus]q'a Damas ou sont li bel vergier. »
Durement en ont fait le rei esleescer,

14 ont, *corr.* dut? — 33 lesson, *corr.* le sens — 34 de sur, *corr.* desouz — 39 lor, *corr.* nous. — 40 enuoier, *corr.* enuier

Puis [il] a fait en l'ost maintenant denoncier
45 Q'il n'i ait tant hardy por la teste trencher
Qi ost turc ne paien ne sarrazin toucher,
Car Sur li ont rendu sanz nul autre loer.
Molt en firent grant joye sergeant et esquier,
Si orent tout li autre, qi oïst aficher
50 Ne remeindreit paien desci q'a la rouge mer
U Alixandre fu pur la terre cerchier.
Issi fu prise Sur, cinc jorz [de]denz fevrier.
Si fust de Cristïens, mentir ne vos en quier,
Ne la preïsent Turc desq'al jor de jugier,
55 Car la mer la clot tout ne mais q[ue] un sentier.
Mais ceo fist Dampnedieu por sa lei essaucier.

Ci vos fenist l'estoire : je n'en puis plus trover,
Et si l'ai molt par France fait querre et demander,
Car desque al rei Focun la feïsse durer
60 Qi fu sire d'Anjou, onques ne fu tiel ber
Por sa gent maintenir ne por terre garder.
Ore larron de ço, si voldron d'el parler,
Come Balet redut puis Baudoïn encombrer :
Nel cunt pas por estoire, jo l'oi por voir conter
65 A celui qi en cel an aveit passé la mer,
Et ceo fu lunc tens a, mais bien m'en puet (re)membrer.
Molt fu iriez Balet, nuls nel poet conforter,
Del rei et de sa vile q'il ne poet garder ;
Si venger ne se poet estovera s'en desver.
70 Li pautoner fu sages pur sez ovres mener,
Et fu aventuros pur Franceis enganer :
Il prist quatre paiens, sis prist a tapiner,
Vesti lez come hermines por els defigurer,
Por espier le rei q'il voudrent affoler.
75 En la terre des Francs vindrent por habiter.
Un jor dist Baudoïn q'il s'irreit deporter
Desques vers Belinas, et le quida celer,
Por veer de la ville s'il la porreit embler.
Ne sont qe quatre vinz, mès tot sont bachiler,
80 Q[ue] il ameine od sei, et touz les fist armer ;
Bien l'ot seu un des quatre qi l'ot dit a l'escler,
Balet l'engigneour qi molt l'out mal penser.
Il prist treis mil[e] Tur, qar molt se volt haster,
En un val s'enbuscha u se fist bien celer.
85 Li reis y est venuz e[i]nz terme de disner.
Quant il vit lez paiens fait l'out desesperer :
Ne fu mie merveille, qar quis vousist conter,
A un fussent bien trent, sanz parole fauser.
Li reis ad bien vieü nienz est del retorner ;

---

73 *Corr.* hermites, *ou s'agit-il d'Arméniens ?*

90 Ses compaignons apele, sis prist a sermoner :
« Seignors hui est le jor ou nos devons amer (?)
» Ou morir nos estoet por noz almes sauver.
» Dex por qei morron [nos] nos face repos(e) aver
» El sein seint Abrham u fait bon converser! (*d*)
95 » Jeo morrai toz premers por la vei[e] mostrer. »
N'en i ot un sol [cui] molt ne feïst plorer,
Quant il l'oïrent si durement dementer,
Ne fust Gofreiz li maignes qi fu né de Valder,
Qui dist as compaignons por sen covient errer :
100 « Si nos nos combatons toz nos estoet finer,
» Mais oiez un conseil que jeo vous voil loer,
» Por quei nos purron toz, ceo m'est vis, eschaper.
» Jo conois bien Balez, q'il nos voudra grever :
» Jo l'irai ja ferir, ne m'en voil plus targier ;
105 » Et si jel abatre puis, oscire ou naffrer,
» Fferez vos après mei, nos chaut a coarder :
» Ja en verras fuïr, pensez de l'escrier. »
Assez l'i ont prié q'il lessie ceo ester,
Mais onques trestoz eux ne l'en porent torner.
110 Il broche le destrer, si laisse ester l'ambler
Et se feri entr'els, Deus penst del retorner!
Et vint desq'a Balet qil fait baler (*sic*),
Al braoun de la quise si fist son brac coler.
Il est chaüz a terre, qi q'en penst de lever
115 Quant li paien le virent tost lez a fait trembler.
Al fuïr se sont pris quant le virent verser.
Bien eschapast Gofreiz, qui q'en d[e]ü[s]t peser,
Ne fust li mès Balet, q'il fait sor li torner
Plus de dous cenz [paiens] qi l'unt fait devier.
120 Trestout le detrench[er]ent, ne remyst pece a pier (*sic*);
Puis sivirent lez autres, si s'en vont agrever ;
Et Franceis lez enchaucent qi ent font tant versier
Ja la meitié ne porront oscire ne tuer.

Quant danz Gofreiz [li maignes] ot Balet abatu,
125 Durement se sont tot li paien esperdu :
Al fuïr se sont pris li juefne et li chanu,
Mais ainz ont detrenché Gofrey qi [tant] mar fu.
Et (li) Franceis les enchaucent tot a col estendu,
N'ateignent Sarazin n'aient a mort feru.
130 Dous molt grosses liues l'ont [il] issi seü,
[Et] puis s'en retornerent, qar molt sont recr[e]ü
Des paiens detrencher dont trop i a eü.
Puis vindrent as herberges ou ont la nuit jeü,
Et ont Go(de)frei li maigne en un grant quir cosu

98 *Corr.* Val cler? — 99 *Sic.* — 105 *Corr.* jel p. a. — 106 nos *pour* ne vous, *comme en provençal* nous? — 123 *Corr.* porrent.

135 Desques vint l'endemein que li jors a paru,
Q'il ont cerchié le val, n'i out Turc remansu.
Molt en est a Balet forment mesavenu,
Car quant a l'enchaucier ont li Franc entendu
Si s'enbuscha Balez en un buissun ramu,
140 Car Go(de)freiz ne l'out pas por ver a mort feru.
Une esquiers Go(de)frei, si com(e) Deus l'ad volu, (*f.* 105)
Est venuz al busson, si ad Balet veü;
Il li ad demandé : « Di mei tost, qui es tu? »
Balez parla franceis, si li ad respondu :
145 « Seneschal sui Balez qi vous avez vencu,
» Naffrez sui en la quise od un grant glaive agu,
» Ne me puis(se) remuer, tant ay del sanc perdu;
» Mès si tu mei celeiez, fei que dei Belzebu,
» Riche gent i serreient et ti parent et tu. »

150 Quant li esquiers vint al boisonet ramu
Por serchier que paien ne s'i fussent mussé,
Il a Balet veü qi il a demandé
S'est amirailz ou non, di[e] la verité.
Il li ad respondu : « N'ay pas haut parenté;
155 » Seneschal sui Balez, molt ai ove li esté;
» Jo lui ay molt servi et il m'ad molt doné :
» Or(e) et argent en ay, q'en tote paenité (*sic*)
» N'a plus riche d'aveir, tant ait rent[e] ne fié,
» Si n'est amirails riches ou de grant seignorié :
160 » Sachez, si tu celeiez ne m'eüsez trové,
» Tant te dorroie aveir et riche or(e) esmeré,
» Touz jors seras manant a trestot ton eé.
» Car si tu me ore oscis ceo sera tost alé,
» Et t'en repentiras si tu as poverté.
165 » Et se tu m'en mescreiz auras en seürté :
» Je m'en irray o tei si or(e) te vient a gré;
» Et si n'as enz uit jors que t'ai couvenancé,
» Si tu m'osciz, ydonc ce ert por ma fauseté. »
L'esquier l'esgarda, si l'ad bien avisé,
170 Et [si] conut bien que sis sires l'ot naffré :
Ceo fu Go(de)frei li maignes que li Turc ont tué,
S'il vesquist auques [plus] il l'eüst adubé;
Il li ad dit : « Dan Turc, del non m'avez fausé;
» Vos avez non Balez, jol say de verité :
175 » Toz jors avez grevé nostre cristïenté,
» Et feïssiez uncore, mais tout vos iert outré. »
Puis ad traite l'espie q'il aveit al costé,
Le chief li ad trenché al cuvert mesalé;
Puis li a dit paroles et l'a molt ramponé :
180 « Vos remaindrez ici, vostre alme auront malfé,

145 qi, *corr.* cui; *de même v.* 152. — 150 ramu, *corr.* ramé.

» Molt vos ad Mahomet malement soudeé. »
Puis s'aisist maintenant le chief ensanglanté,
Et est venu al rei, si li ad présenté,
Et li ad tout issi come il [ot] fait conté.
185 Quant li reis l'[ot] oï forment l'en ad pesé,
Q[ue]il ne li aveit [tres]tot vif amené;
Et por un sol petit [que] ne l'ad afolé;
Car s'il le tenist vif, mal li fust encontré:
Bien li gueredonast ceo q'il aveit pené,
190 U il se reensist Chartape la cité.
Ci fenist de Balet, poi en avon parlé,
Ore fineron l'estoire que tote est de ver(i)té,
Dont sont trestout li mot en romanz trestorné
Por ceo que mieuz l'entendent cil qi ne sont lettré.
195 E sachez bien de veir molt par sont bien rimé;
Mais cil qi ceo ad fait a si son non celé,
Ja en tote l'estoire ne l'orez point nomé.
Mais il prie a touz qe priez Dampnedé,
E la vierge Marie k'en son cors l'a porté,
200 Si n'out al conceyver ne meis un mot: « ave »,
Qe se [i]l i a rien de part sei ajosté,
Qe trestoz ses pecchiez li seient pardoné.
Amen.

Ci finist le siege d'Antioche ovesque le conqueste de Jerusalem de Godefrei de Boilion.

Il resterait une dernière question à examiner : celle de savoir si la continuation que nous offre le seul ms. de Spalding est du même auteur (quel qu'il soit) que le récit qui s'arrête avec Baudri. J'ai dit plus haut (p. 6) qu'on en pouvait douter. Mais je me garde de rien affirmer. Pour être en état de proposer une solution autorisée à cette question, il faudrait avoir étudié dans leur entier les deux parties du poëme, ce que je n'ai point fait. Je me borne à dire que je n'ai rien vu qui s'opposât à ce que les deux parties fussent du même auteur.

APPENDICE.

I. — MANUSCRIT D'OXFORD.

Voici le commencement et la fin du morceau emprunté à la chanson de Jérusalem qui a été signalée ci-dessus, p. 41. Il occupe les pages 373 à 392 du ms. d'Oxford. Je m'abstiens de toute correction, me bornant à donner en note le début du même morceau d'après le ms., B. N. fr. 795, fol. 165[1]:

1. *Ms.* 795 : Or s'en vait Corbarans tous les plains de Surie
S'emporte Brohadas fil Soldan de Persie.

Ore s'en fuit Corberans tuz les plains de Surie, (*p.* 373)
Sei tierce s'en vait fuiant del regne de Nubie,
Sin porte Moadas, filz Soudàn de Persie;
En l'estor l'avoit mort li coens de Normandie
5 Trés devant Antioche a l'espée forbie.
En un grant cuir de cerf sur un mul de Hungrie
Le trosserent li roi, n'en i laissierent mie.
Par la neire montaigne ont lur veie acoillie,
Et costoient Robais, que n'i aprochent mie,
10 Et passent Eufrate sanz nef et sanz navie.
Seignors, ce est une eau qui Jhesus benie,
Qui de paraïs vient et surt et naist et crie :
Dont Damedeus geta Adam par sa folie.
Et quant il furent ultre en la grant praerie,
15 Descendu ont l'enfant desur l'erbe flurie.
Et Deus comm le regrete li forz rois de Nubie!
Corberant d'Oliferne le plore et brait et crie :
« Damisels debonaire, tant mar fud vostre vie!
» Que fra vostre mere, la gentilz, l'escavie?
20 » Quant ele le saura, nel portera la vie.
» Li rois Soudan tis pere qui nos ad en baillie
» Nos fra trestuz pendre por son filz qu'il n'a mie. »
Desur le cors se pasme, ne s'en poet tenir mie;
Quant vint de pameisons ne poet muer n'en die
25 Mahom et Tervagant ne lur sorcerie,
Certes, ne valent mie une pome porrie;
Mult est malveis li deus qui ses homes oblie.
Por un sul petitet n'ont lur foi relenquie.

Ore furent li troi roi descendu enz el pré,
30 Desur l'eve de Eufrate, si com j'ai conté,
Une eve benoite qui Jhesus a sacré,
Et plorent lur seignor et plaint et regreté,
Son senz et sa proesce et sa grant largeté.
Desur un dromedarie ont lor seignor trossé,
35 Ignelement s'en vont et si ont tant erré
Qu'il ont tant esploitié et tant esporuné
Qu'il le Pont d'argent ont a lur mois passé, (*v°*)

Li bons duş de Buillon a la chiere hardie
L'avoit mort en bataille a l'espée fourbie,
Trés devant Antioche, enmi le prée (*corr.* praerie);
Ens en..j. cuir de cerf sor un mul de Hongrie
L'orent torse li roi, ne l'i laissierent mie.
Vers le noire montaigne ont lor voie accuellie,
Et chosirent (*sic*) Rohais, ne l'aproismierent mie,
Et passerent Eufrate sans nef et sans navie;
Signor, çou est une eve que Diex a beneïe.....

37 *Cela n'a pas de sens. Il y a dans* 795 :
Qu'aïnçois .viij. jors entiers acompli et passé
Vinrent au Pont d'argent, si sont parmi oltré.

Tut droit a Sarmacene, al seignuril citié;
Le riche soudan lur seignor i ont trové,
40 De tute Gorgosane ot ses Turcs assemblé,
Por une riche feste qu'il ont celebré
Del baron saint Johan qu'il ont mult honoré.
Al servise qu'il funt est Corberant entré;
La dedenz Sarmacene, desuz un pin ramé,
45 A descendu l'enfant, s'a son cors desarmé;
Plus de vint .M. li sunt encontre alé
Por oïr les noveles qu'il ont tant desiré.
Devant le roi Soudan ont Corberant mené,
Et quant Soudan le voit, si l'ad araisoné :
50 « Por coi as, biaus amis, Corberant tant demoré?
» Avez me vos o vos Buiamond amené,
» Godefrei de Buillon et le baron Thancré,
» Robert de Normendie et Baudoin l'alosé,
» Et Thomas de la Ferre al gumfanon levé,
55 » Et dans Hugon le maine del riche parenté,
» Et le riche barnage de la crestienté,
» Les chaenes es cois de fer enchaené?
— Nennil veir, biau duz sire, mal nus est encontré,
» Car tuit somes vencu et tut desbareté,
60 » Car cum li baron furent toz assemblé
» Trés devant Antioche rengié et tut armé,
» Certes si tu i fusses a trestut tun barné,
» Et tut icil o toi qui onques furent né,
» Et li mort desuz terre fussent resuscité,
65 » N'en reüssent il mie suffert ne enduré,
» Anceis nos ont trestoz chasciez qu'ainc n'i ot trestorné,
» Qu'a merveilluse paine en sumes eschapé,
» Moadas vostre enfant en ai mort aporté :
» Voiez le la ou il gist desuz cel pin ramé. »

Fin (cf. 795 fol. 175 *c*):

Mult fu grant la bataille, bien se sunt combatu (*p.* 391)
Li Turc et li Persant maint cop i ot feru,
Brisiées sunt lur lances, percié sunt li escu,
Et li plusur en sunt parmi le cors feru.
5 Nostre Franceis i sunt mult fierement soutenu :
A set cenz Sarazins lors cheefs i ont tolu;
Mult se sunt bien armé li jofne et li chanu.
Et Arsulans s'en fuit, qui mult i avoit perdu,
Od lui mil Sarazin, n'ont lance ne escu;
10 Il n'en i ot un sul qui del sanc n'ait perdu.

---

42 *On était persuadé au moyen âge que les Sarrazins célébraient la Saint-Jean. Ainsi dans* Aye d'Avignon, *v.* 2236-7 :

Ce fu a une feste Saint Jehan le baron
Que paien gardent miex assez que ne faison.

Et Soudan l'oï dire, irriez et dolenz en fu.
Devant soi les manda, et cil i sunt venu,
Fierement les araisone, onques n'i ot salu :
« Filz a putain, garçon, Sarazin mescreü,
15 » Mult m'avez hui honi et malement *feru*, (*p.* 392)
» Et mes deus parjurez, Mahomet et *Cahu*
» Jamès ne mangerai, si serez confundu. »
Sun seneschal apele, Pharaoun de Kernu :
« Pren moi les traïtres, gardez que soient pendu :
20 » Mes triwes ont enfraintes, mult sunt irascu. »
Puis mande Corberant amistié et salu,
Et de la trahison qu'il ne la l'oï ne n'i fu ;
Prest est qu'il s'en deffende a launce [et a] escu,
Ou portera juïse a charbon et a feu.
25 Corberant vint a la terre dont il nez fu,
Sa mere et sa maisnée li sunt encontre alu (*sic*).
Mult fud grand la joie qui la demené fu,
Et trestut por lur seignor qu'il quidoyent avoir perdu.
Mult furent noz crestiens a grant joie receü
30 Maint beau don lur fud doné et maint cheval kernu.

Mult fud grant la richesse que lur fu donée, (*p.* 392)
Corbarant lur livra la tere tretut habandonée ;
A Richard dit : « Si vols croire volet en mun dé,
» Plus vos durai terre que n'ad un appencez.
35 — Sire, » dist Richard, « eyt merci de Dé :
» Ne guerpiroie ma loi por nul aveir massé,
» Ainz irom al sepulchre ou Jhesus fud posé. »
Il s'entrebaisent tuit par mult grant amistié,
Si s'en vont de la terre mult joius et lié,
40 Et mercierent mult Jhesu Crist quis ad si delivré.
Corberant lur bailla conduit a salveté
Jesqu'en Jerl'm o peril sunt tuit mené.
Jhesus soit gracié qui nus ad hors geté
De la prison as Turcs, et de grant chaitiveté.
45 Amen, amen, amen, par sainte charité !

A la fin du ms. a été rattaché un feuillet de parchemin, qui forme maintenant les pages 393 et 394 du volume. Le v° contient un rôle de redevances. Au r° a été écrit, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le morceau qui suit :

Devant l'incarnaciun[1] nostre Seinur Jhesu Crist ert une cyté en Grece qu'ert apelé[e] Elide et le genz Elidienz, si cum de Rome Romain. Près de cele cyté

---

15 *Le coin supérieur de la page est déchiré.* — 22 *Corr. avec* 795 : qu'il nel sot ne n'i fu. — 31 *Cette tirade manque dans* 795. — 33 *Sic, corr.* A. R. a d. Si volez c. en m. d., *ou* Si vols croire a Mahom m. d. — 35 eyt, *corr.* eies.

1. *Ms.* lin carnaciun *et de même plus bas.*

iert un mons. E cele mont establirent Elegens une institucion de luter et de cumbatre. E cele institucion apelerent olympiade pur le munt ki aveit a non Olympus. Olympiade est espace de .iiij. anz, kar quatre anz erint (*sic*) acompli en une olympiade. E quant li quatre erent passé, tos jors au quint au ert cele batalle; e pur ceo nomerent olympiade cele terme. Cele olympiade, espace de quatre anz, ert cicles e comencemens de tute[s] les choses dunt il voleint (*sic*) aver certein memorie par le conte des anz, si cum nos par l'incarnacion. A quarante e set de olympiade prist Nabugodonosor Iherusalem, et .lxx. anz dura cele prise. A .c. et .liiij. anz de olympiade la prist Antiocus; ore sunt .ij. fois. — A .c. et .lxxviij. anz de olympiade la prist Polpeius; ore sunt .iij. fois. — A .c. et .lxxx. .iij. anz de olympiade la prist Casius li provoz de Rome; ore sunt quatre fois. — A .c. et .lxxxvj. anz regna Herode sur le[s] Gius. — A .cc. et .xij. anz de olympiade et .lxij. de l'incarnacion la prist Titus et Vaspasianus; ore sunt .v. fois. — Ci faut li numbres de olympiade, et comence li numbres de l'incarnaciun. A .c. et .xxx. et .viij. anz la prist Helius Adrians, et le destruist, et restabli en cel liu ou ele est uncore; si l'apela de non Helie; ore sunt .vj. fois. — A .dc. et .xviij. anz de incarnacion la prist Cosdroe li rois de Perse; ore sunt .vij.; et Heracles li empereres la prist .xv. anz après et rendi as Crestiens; ore sunt viij.—A .dc. et .xxxviij. anz de l'inc[a]rnacion la pristerent (*sic*) paens; ore sunt .ix. fois. — A .c. et .l. anz après cele prise la prist Charles li granz et Costantin l'empere[re] de Costentinoble, et rendirent a Cristiens, et il le tindrent .c.c.c.c. et .lxj. anz; ore sunt .x. fois. — A mil anz et .xlj. mains de l'incarnaciun la pristrent li Turch; ore sunt .xj. fois. Et .xx. anz après cele prise la pristerent Buemons et [R]aimons et Godefrey de Bollon, ki li li (*sic*) rois en fu sanz corune porter; por ceo ke il ne la volt porter de or la ou nostre Sire la porta d'espines, dont il est escrit en son epitafe: « Si gist le second Judas Machabeu[1] »; ore sunt xij. Pus la tindrent Cristiens .lxxx. et .viij. anz. — A .m. et .c. et .lxxx. et .viij. anz de l'incarnacion la prist Saladins; ore sunt .xiij. foiz. — A .m. et .c.c. .xliiij. anz le rendi nostre Seinur Jesu Crist a Templers chevalers sa duce mere reyne du cel. *Te Deum laudamus.*

Ce petit morceau d'histoire est l'œuvre d'un très-fécond *romancier* (au sens propre du mot) qui vivait au milieu du XIIIe siècle, et dont je ferai connaître quelques jours divers ouvrages ou opuscules jusqu'à présent inédits. Qu'il me suffise pour le moment de dire que c'est le Pierre de qui nous connaissons déjà une traduction du faux Turpin[2]. Le morceau qu'on vient de lire se retrouve en effet, avec une attribution certaine à Pierre, dans un ms. connu sous le nom de manuscrit Noblet de la Clayete, dont Sainte-Palaye nous a conservé une copie.

Voici le début de la leçon que fournit ce ms.:

1. Rien de semblable dans les deux épitaphes de Godefroi qui nous sont parvenues (Du Cange, *Lignages d'Outremer*, p. 81), mais on lit dans l'épitaphe de Baudouin I, le frère et le successeur de Godefroi:

Rex Baldevinus, Judas alter Machabeus,

(*ibid.*, p. 10).

2. Voy. G. Paris, *De Pseudo-Turpino*, p. 58.

Ci commence l'Olimpiade.

Voirs est que plusors ont douté et sont encore en queste de savoir quantes foiz la sainte citez de Jerusalem que Sem li filz Noé comença primes, a esté prise. Et pour ce que biens [est] a oïr et a savoir, l'a PIERRES estrait des *Croniques*, un livre qui parle de tous les reneors qui rené ont, de ci a ore, par les regnes du monde.

Veritez est que lonc tans devant l'incarnation Nostre Seigneur, ert une citez en Grece qui est (*corr.* ert) apelée Elyde...

L'*Olimpiade* se rencontre encore dans le ms. 113 de Berne[1], mais le nom de Pierre y manque, le passage où il aurait dû être nommé étant ainsi refait : « Et por ço que bon est a savoir, je le vos ferai savoir. »

II. — MANUSCRIT DE SPALDING.

Au fol. 105, à la suite du poème de la croisade, commence le roman d'Eneas :

Incipit historia de Eneas.

Quant Menelaus ot Troie assise
Onques ne torna tresqu'il l'ot prise...

Puis le roman de Thèbes :

Ci commence le siege de Thebes :

Qui sages est nel doit celer,
Mais pur ceo deit son sen mostrer...

Le *Songe vert*, qui vient ensuite, est un poème allégorique d'un peu plus de 1800 vers. On verra par le début, ci-après transcrit, qu'il a dû être composé peu après la peste de 1348. Médiocrement versé dans la littérature du XIVe siècle, je n'oserais affirmer qu'il soit jusqu'à présent demeuré inconnu : je me borne à dire que je ne l'ai jamais rencontré ni manuscrit ni imprimé. Hænel (col. 98) indique à Caen un ms. contenant : « Bon Veillard, testament d'or, flos coeli, triomphe hermétique, songe vert, dissolvant radical. » Mais étant allé à Caen, j'ai pu me convaincre que ce ms. ne contient rien qui ait le moindre rapport avec la poésie du moyen âge. Le texte qu'on va lire contient en grand nombre ces fautes contre la grammaire et la mesure qu'on est accoutumé à rencontrer dans les mss. français exécutés en Angleterre. Il a été facile dans le plus grand nombre des cas de rétablir la bonne leçon par des suppressions (entre parenthèses) ou des additions (entre crochets).

Ci comence le Sounge vert.

Après long(e) temps ce que j'avoie
Pris congié de trestout[e] joie,

1. Voy. Stengel, *Durmart* (Soc. littéraire de Stuttgard, t. CXVI, 1873), p. 451.

Sanz espoir d'avoir nul retour
Jamais en joie n'en baudour,
Sur toux (*sic*) plain d'ire tenebruze,
Par fortune male[ü]reuse
Qi m'ot rendu son falx merite,
En l'an [1] de Dieu maldite
Qe fut la grant mortalité
Qe maint cuer ad desconforté,
Affligé, plaine de tristour,
Dont maint soi [2] plaint, sospire et plour,
Covient faire a mainte pucele,
Si en font (grief) complaint[e] cruele
Maint bon chevalier orphelin,
Pur la mort(e) qe met(te) au declin
Tout[e] lour joye et lour amour.
Apprès cel temps plain de dosour
.I. deux triste de sospiré [3]
Maint en l'antré d'esté [4],
Droitement en temps de pascour
Qi matin de la point del jour
Me levay d'un lit ou j'estoie [5]
Assez poverment reposé,
Maint plaint, ploré et dolousé,
Je moy suspire tendrement.
Si me levay tout en plorant,
Et si tost com(e) fu levé sus
Et de mon habit noir vestu,
Auxi come il m'apartenoit
Com(e) celui en qi de tout estoit
Tout[e] joliveté faill[i]e,
Auxi plain de malencolie,
M'en alai hors de la ou er,
Et si me mys en un sentier
Droit countreval un riviere;
Puis si fis a Dieu ma priere
Et mes petites oreysons,
Qe par sa grace v(er)rai pardons
Me fust doné de mes meffais,
Si q'il li pleüst qe le fais,
L'ennuy, le paine, le dolour,
L'anguisse, le ire, le tristour
Qe me covenoit sustenir,
Me donast par son douc plaisir
En plaisance resceyver, (*b*)
Si qu'il ne me laist chaier
Par nul cas en desesperance,

1. *Corr.* en l'année. — 2. *Corr.* grief? — 3. *Corr.* desesperé. — 4. *Corr.* En mai à l'entrée d'esté. — 5. *La rime indique qu'il manque un vers.*

Mès que la mort(e) sanz delaiance
Me voloit doner courtement,
Et qu'il m'outast du grief torment
Ou j[e] estoie et de l'esmai.
Atant mes orysons finay,
Si m'en alai sanz nul mot dire,
Plain d'ennuy(e), de dolour et de ire,
Tant q'en un verger(e je) m'enbati.
Lors regarday tout entour my(e),
Et le soleil relusant
Desur l'erbe resplendisant,
Et l'air(e) cler(e) et net et serein,
. . . . . .

Je ne me suis pas cru obligé de lire ce poème, qui appartient à un genre peu récréatif, et je me contente d'en rapporter ici les derniers vers :

Et certes bien dois touz les tours
Savoir, selonc ceo qe je cuit,
Car maint[e] joye et maint deduyt,
Maint(e) esbanoy(e), (et) maint[e] douçour,
Et maint ennuy(e) et maint poür,
Et maint[e] penible durée
Ha tes cors souvent endurée;
Et je pense bien que ensi soit
Car autrement fort chance[1] s[e]roit.

Paul MEYER.

1. *Corr.* Qu'autr.. chose ?

E + *I* EN FRANÇAIS

Plusieurs linguistes ont discuté dans ces derniers temps la question de l'origine et du développement historique des diphthongues françaises, principalement des diphthongues labiales. L'étude qu'on va lire a pour objet les diphthongues linguales ou plutôt les combinaisons d'une voyelle linguale (*e*, *i*) avec un *i* parasite.

Quant aux voyelles labiales, le français moderne *oi* répond au lat.-vulg. ou ancien roman *o* + *i* (anc. fr. *ói*) ou à *au* (*ò*) + *i* (anc. fr. *òi*), le franç. *ui* répond à *u* + *i* et *ò* + *i*. M. Schuchardt a montré que le changement de *ò* + *i* en *ui* ne peut être expliqué qu'en supposant que *ò* a été d'abord diphthongué en *uo* ou *ue*. Sur ce point je suis essentiellement d'accord avec ce philologue, et les objections qu'on lui a faites ne me semblent pas de nature à ébranler son hypothèse.

Dans la classe linguale, on a parallèlement à *u ó ò uo* les sons *i é è ie*. Lorsque ces sons se combinent avec un *i* parasite, *é* + *i* devient *ei* (= prov. *ei*), la même diphthongue qui sort en français, dans les conditions indiquées, immédiatement du latin vulg. *é* (= prov. *e*). Plus tard *ei* s'est confondu avec *oi*, mais ce changement n'entre pas dans mon sujet. *I* + *i* devient naturellement *i* simple ; mais ce son est aussi le résultat de *è* + *i* comme *ui* l'est de *ò* + *i*.

J'essayerai de montrer ces changements par une suite d'exemples pour m'arrêter enfin avec plus de détails au dernier cas.

Pour les signes phonétiques, je renvoie le lecteur à un travail *sur l'i parasite et les consonnes mouillées* qui paraîtra prochainement dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*. J'ai essayé d'y montrer que l'*i* parasite ou l'*i* qui forme le second élément des diphthongues tire son origine d'une ancienne consonne palatale ou denti-palatale. Je désigne par *č ǧ š ž* les consonnes palatales *tch*, *dj*, *ch*, *j* ; par *ť ś ź ŕ ľ ń* des

consonnes denti-palatales ou dentales accompagnées d'un mouillement (comme le polonais *ś ź*, le russe тb), par *y* l'*i* consonne ou *yot*.

I. Latin vulgaire *i* + *i* devient *i* en français et en provençal. Le lat. vulg. *i* répond :

a) régulièrement au classique *ī*

dans une syllabe ouverte :

*dīcere, *digere, *diy're, dire ;*

dans une syllabe fermée :

*dīxi, *diś[ś]i, (*diis)* [1], *dis ;*

**finīscit, *finiś[š]et, finist, finit.*

b) exceptionnellement aux classiques *ē*, *ĭ* :

*fēci, *féči *fiči, *fiź, fis ;*

*sufficere, *suffiy're, suffire.*

Dans une syllabe atone nous avons de la même manière :

*tītīonem, *tidźóne, *tiźon, tison ;*

*prēnsiōnem, *preźóne, *priźon, prison.*

II. Latin vulgaire *é* + *i* devient prov. *ei* « estreit » [2], anc. fr. *ei, oi*, fr. mod. *oi*.

Lat. vulg. *é* répond :

a) au classique *ĭ*

dans une syllabe ouverte :

*pĭcem, *péče, *pédźe, *péź, peiz, poix ;*

*vĭdeo, *védyo (*vége?), *véy', vei, vois* (pr. *vei*);

dans une syllabe fermée :

strĭctum (proprement *strīctum*), **stréť[ť]o, estreit, étroit ;*

*cĭnctum, *čéńťo, ceint ;*

b) au classique *ē* :

dans une syllabe ouverte :

*lēgem, *léy[e], lei, loi ;*

dans une syllabe fermée :

*crēscere, *créš[š]ere, creistre, croître ;*

*dirēctum, *d[e]réť[ť]o, dreit, droit ;*

*tēctum, *téť[ť]o, teit, toit.*

Dans les syllabes atones le développement est le même. Je n'ai guère besoin d'observer qu'ici la diphthongue *ei oi* n'est jamais issue immédiatement d'un *é* vulgaire comme elle peut l'être dans la syllabe tonique,

1. Comp. prov. *diiss*. Ev. de S. Jean, Bartsch 8, 30; 9, 2 etc.

2. Le dictionnaire des rimes qui fait suite au *Donat proensal* cite comme des rimes « in *eis* estreit » (*Grammaires prov.* p. p. Guessard, 2e édit. p. 45) p. ex. *leis* lex, *peis* piscis, *ceis* cinxit, *reis* rex, *creis* crescit, et « in *ethz* estreit » (p. 50) p. ex. *drethz* jus vel rectus, *thez* tectum parvum, *estretz* constrictus.

mais qu'elle doit toujours son origine au concours d'un *i* parasite [1], p. ex.

*licēre, *lečére, *le[d]źir, leisir, loisir,*
**pisciōnem, *peš[š]óne, peisson, poisson.*

D'autre part cependant la diphthongue *ei oi* a ici une étendue plus grande que dans les syllabes toniques, attendu qu'elle répond non-seulement aux classiques *ē ĭ* + *i* [2], mais aussi régulièrement au classique *ĕ* (*ae*) + *i*, p. ex.:

*mĕdietatem, *mey'tade, meitié, moitié;*
mĕdianum, meien (anglais *mean*), *moyen;*
*dĕcanum, *degano, deien* (angl. *dean*), *doyen;*
*sĕxaginta, *seś[ś]anta, seisante, soixante;*
*mĕssionem, *meś[ś]one, meisson, moisson;*
*vĕctura, *veť[ť]ura, veiture, voiture;*
**pĕctorina, *peť[ť]orina, peitrine, poitrine.*

et parfois au class. *ī*, abrégé en *ĭ*, p. ex.:

*vīcīnum, *večino, *vezin, veisin, voisin.*

III. Latin vulgaire *è* + *i*, dans les syllabes toniques, devient en prov. *ei* « larg » [3] ou *iei*, en français, ancien et moderne, régulièrement *i*. Cet *i*, parallèle au prov. *iei*, ne peut tenir qu'à la diphthongaison du lat. vulg. *è* en *ie*: la combinaison *ie* + *i* a été gardée en prov. sous la forme de *iei*, tandis que le français y a substitué la voyelle simple *i*.

Latin vulgaire *è*, diphthongué en *ie*, répond:

a) régulièrement au classique *ĕ* (*ae*)

dans une syllabe ouverte:

*lĕgere, *lèyere, *liey're, lire;*
*mĕdium, *mèdyo, *miey', mi;*
*mĕdicum, *mèdigo, *mieye, mie* (*Romania* II, 242-3);
*dĕcem, *dèče, *dieče* [4], **dieź, dis, diz, dix;*

---

1. Excepté les cas où l'analogie d'autres formes s'est fait sentir, comme *voile-voiler, voilier; toile-toilerie.*

2. Du reste déjà en latin vulgaire l'*ĕ* protonique, surtout dans des syllabes ouvertes, doit avoir pris la prononciation fermée (*é*).

3. Des rimes « in *eis* larg » sont d'après le *Donat proensal* (Guessard p. 45) p. ex. *eis* exit, *leis* lectus (lisez : legis, cf. *Romania* II, 341), *seis* sex, et « in *ethz* larg » (p. 50) p. ex. *lethz* lectus, *methz* medius, *despethz* dispectus, *pethz* pectus, pejus, *delethz* delectatio. On sait que pour la plupart de ces mots les textes offrent tantôt *e*, tantôt *ie* suivant les dialectes, p. ex. *leit lieg, mei mieg, peitz pietz,* de même *pejer pieger pejor* etc.

4. La forme *dieci* se trouve en effet dans Tardif, *Monuments historiques* 19, 38 (de l'an 670 ou 671), peut-être le plus ancien exemple de la diphthongue *ie* dans des sources bas-latines. Schuchardt *Vocalismus* II, 330 n'a guère d'exemples sûrs de *ie* = roman *ie*. Dans la plupart des exemples cités par lui, *ie* veut dire l'*é* fermé, le son intermédiaire de *i* et *é*, écrit ailleurs tantôt *e*, tantôt *i*, p. ex. *mieses*, c'est-à-dire *méses* = class. *mēnses*.

dĕcimum, **dèčimo*, **dieź'me*, *disme*, *dîme* ;
prĕtium, **prèdźo*, **prieź*, *pris*, *prix* ;

dans une syllabe fermée :

tĕxere, **tèš[ś]ere*, **tieś're*, *tistre* ;
sĕx, **sèś*, **sieś*, *six* ;
lĕctum, **lèť[ť]o*, **lieť*, *lit* ;
pĕctus, **pèť[ť]os*, **pieť's*, *piz*, *pis* ;
vĕctem, **vèť[ť]e*, **vieť*, *vit* ;
delĕctum, **delèť[ť]o*, **delieť*, v.fr. *dĕlit* (angl. *delight*) ;
profĕctum, **profèť[ť]o*, **profieť*, *profit* ;
despĕctum, **despèť[ť]o*, **despieť*, *despit*, *dépit* ;

b) exceptionnellement au classique *ē* surtout devant *y* (comp. Schuchardt *Vocalismus* I, 468) :

pēius, **pèyos*, **piey's*, *pis* ;
pēior, **pèyor*, **piey're*, *pire* ;

c) exceptionnellement au classique *a* :

cerasea, **čerèźa* [1], **cerieźe*, *cerise* ;
jacet, **yačet* ou *yèčet*, **ǵieź't*, *gist*, *git*.

Le seul cas où le français ne présuppose pas le changement du lat. vulg. *è* en *ie* devant un *i* parasite dans une syllabe tonique, et où par conséquent la forme française vienne se confondre avec celle du lat. vulg. *é* + *i*, est peut-être :

fēria[e], **fèřa*, *feire* (angl. *fair*), *foire*.

Dans ce mot la prononciation classique *ē* est devenue en lat. vulg. *è* (comp. vulg. *glòria* = class. *glōria*), comme on le voit par l'ital. *fiera*, prov. *fieira*, *feira* (avec « *e* larg », Guessard *Gr. pr.* p. 60).

La diphthongaison du lat. vulg. *è* tonique en *ie*, commune, pour les traits fondamentaux, à la plupart des langues romanes, a été modifiée de diverse manière dans les différentes langues. En français et en provençal comme en italien elle est essentiellement restreinte aux syllabes dès l'origine ouvertes. Cependant elle a reçu en français (et en partie en provençal) une extension particulière qu'on ne paraît pas retrouver ailleurs [2] ; elle est devenue régulière devant toutes les consonnes palatales ou mouillées, non-seulement dans des syllabes ouvertes, mais aussi dans des syllabes traitées ailleurs comme fermées. En voici quelques exemples : devant *l* mouillée : *vieil vieux*, prov. *velh*, *vielh* (**veľľo*) ; *mieux*, anc. fr. *mielz*, prov. *melhs*, *mielhs* (ital. *mèglio*) ; devant *n* mouillée : *Compiegne*

1. Comparez Schuchardt *Voc.* I, 192 ; on peut ajouter *ceresia* dans *Anecdota græca et græco-lat.* éd. V. Rose II (Berlin, 1870), p. 96, 6 var., et Ascoli *Saggi ladini*, p. 485, 510.

2. Comp. cependant Ascoli *Saggi lad.* p. 15 n. 3, et Storm dans *Nordisk tidskrift for filol.* etc. I p. 168.

(Compendium) ; *vienne*, anc. fr. *viegne* (veniat); devant *ǵ* : *piége* (**pèǵǵa*, pedica) ; anc. fr. *miege* (**mèǵǵo*, medicus) ; *siége* (ital. *seggio*, *-a*) ; *liége* (**lèǵǵo*, *levio- ?, comp. Diez *Gr.*³ II, 302) ; *concierge* (*conservio- ?) ; devant *c* (*tś*) : *nièce* (**ne[t]tśa* neptia) ; *pièce* (it. *pezzo*, *-a*, **pè[t]tśo*, *-a*, pĕtium, -a) ; *tiers*, *-ce* (**tèrtśo*, tertius) [1].

Mais ce n'est pas seulement devant ces quatre consonnes que se présente ce phénomène : le même changement a eu lieu aussi devant *y* et les consonnes mouillées ou denti-palatales dont j'ai essayé ailleurs de démontrer l'existence à une époque antérieure de la langue ; et, il faut bien le remarquer, cette diphthongaison doit s'être introduite à une époque où ces sons avaient encore conservé leur valeur ancienne, avant que le *y* se vocalisât et que les autres consonnes se décomposassent, de plus en plus, en des dentales pures précédées d'un *i* parasite. On a donc eu anciennement non-seulement **dieče *diež* comme en ital. *dieci*, roumanche *diesch*, **miey'* comp. le roumanche *miez*, mais aussi **lieť* (lectus) vis-à-vis de l'ital. *letto*, roum. *leg*, etc. En provençal des formes analogues ont parfois donné naissance à des triphthongues, p. ex. *miei* (Bartsch Chrest. 2, 31, 8 ; 37, 4), *perfieit* ; plus souvent la consonne suivante est restée palatale, sans engendrer d'*i* parasite, p. ex. *lieg*, *profieg*. Pour le français, qui ne connaît pas cette dernière forme, on pourrait attendre pareillement p. ex. **lieit*, contracté plus tard en *lit*. Cependant, dans aucun des dialectes français, même dès les plus anciens temps, il n'y a trace d'une triphthongue semblable. Mais cette circonstance ne peut passer pour une preuve contre mon explication. Elle lui serait fort contraire si l'on supposait que *lectus* est devenu d'abord **leyto* ou **leito* ; car on ne saurait guère arriver de là à *lit* sans supposer l'intermédiaire **lieit*. Mais si l'on accepte mon explication de l'*i* parasite, on peut aisément s'en passer : il suffit de supposer qu'au temps où s'est développé l'*i* parasite et où p. ex. **fať* est devenu *fait*, *ie* + *i* s'est resserré immédiatement en un *i* simple, à l'origine peut-être un peu différent de l'*i* ordinaire, mais qui a fini de bonne heure par se confondre avec celui-ci.

La diphthongaison de *è* en *ie* n'ayant lieu que dans les syllabes accentuées, elle ne peut s'introduire dans les syllabes atones que par une accommodation secondaire, comme dans *vieillesse*, *vieillir* qui sont formés sur l'adjectif *vieil*. Si mon explication de l'*i* est juste, il doit de la même manière être essentiellement restreint aux syllabes accentuées. C'est

---

1. S'il n'y a pas de diphthongaison devant *ch* médial (= *c* appuyé devant *a*), c'est que dans ce cas le changement du *c* ne s'est introduit qu'après la fixation du vocalisme. — Aux mêmes conditions que l'*è*, l'*ò* aussi se diphthongue souvent en *uo eu*, surtout devant *l* mouillée, p. ex. *feuille*, *veuille*, *œil*, prov. *folha fuelha*, *volha vuelha*, *olh-s uelh-s*, etc.

ainsi, en effet, que nous avons *(par)mi* mais *moyen*, *moitié; six* mais *soixante; pis* mais *poitrine;* si l'on a par ex. *sixième*, *litière*, l'*i* de ces mots est dû à l'influence de l'*i* de *six*, *lit*. La plupart des exceptions sont même d'origine assez récente et étrangères au vieux français [1]. Au lieu du moderne *empiré* (impejoratus), formé sous l'influence de *pire*, nous avons p. ex. *S. Alexis*, 7 e, régulièrement *empeiriez* (ms. L : *ampairet*), tandis que l'adjectif, s'il se trouvait ici, aurait déjà, sans aucun doute, la forme *pire*. Le latin *prĕco[r]* donne régulièrement **priey* pri prie;* mais p. ex. pour l'infinitif, où l'*e* est atone, on doit attendre *preier proyer*, de même que le provençal offre l'infinitif *pregar* et la 1re personne *priec*. Et en effet, si nous comparons les plus anciens textes provenant du Nord de la France, il semble que les deux séries de formes sont encore assez bien séparées. Dans le *S. Alexis* (ms. L) nous rencontrons : 1) sans exception *pri* (subst. et 1e pers.), *priet* et *prient*, mais aussi *preient;* 2) *preiuns*, mais aussi une fois *prierent* (voy. l'éd. de M. G. Paris p. 74); l'éditeur a écrit partout *ei* excepté dans la forme *pri*, ce qui semble un peu arbitraire. Le *Rolant* [2] offre 1) *pri* (1re pers.) 1177, 1473, 1741 ; *priet* 2016, 2261, 2383, 2449, 2518; *prient* 1837; *prit* (subj.) 854, 3272; 2)*preium* 3799; *preiez* (impér.) 1132; *preiet* (partic.) 2176; mais aussi *prium* 3808; *prierent* 451; *prierat* 1882. Pour le *Psautier d'Oxford* j'ai noté 1) *prie* ps. 36, 6; *je depri* 63, 1 (et p. 259); 2) *preiums* (p. 251 v. 20), *preiez* ps. 121, 6; *depreiai* 118, 58; 141, 1; *depreierunt* 44, 14; *preiere* 6, 9; 21, 25; 27, 2; 33, 15; 38, 16; 39, 2; 54, 1; 60, 1; 87, 2; 101, 18; 118, 169, 170; 129, 2 (seulement 142, 1 *priere*); *depreiere* 16, 1; 27, 8; *depreiables* 89, 15. Je crois que ces exemples suffiront pour montrer que, dans les formes de ce verbe, la voyelle *i*, provenant de *ie* + *i*, dès l'origine, et assez régulièrement encore dans les XIe et XIIe siècles, ne se forme qu'à la syllabe accentuée, tandis qu'*ei* est propre aux syllabes atones, — rapport qui paraît une preuve assez forte de la justesse de mon explication. Le même rapport se démontrerait aisément pour un certain nombre d'autres verbes, p. ex. *neier ni* (negare), *seier si* (secare), *preisier pris* (pretiare) [3]. Les exceptions à la règle, qu'on rencontre même dans les plus anciens textes, ne sont peut-être en partie que des fautes de copiste. Cependant on ne peut nier que dès le

---

1. Entre *ui* (= *uo* + *i*) et *ói* il faut supposer le même rapport qu'entre *i* (= *ie* + *i*) et *ei*, mais c'est plus difficile à démontrer en vieux franç. parce que aussi bien *ui* que *oi* peuvent désigner des sons différents. Comp. *Romania* IV 121-2.

2. D'après les éditions de Th. Müller et de L. Gautier. La liste des formes qu'offre le glossaire de M. Gautier n'est pas tout à fait complète.

3. Les formes de ce dernier verbe qui se rencontrent dans le *Rolant* sont, d'après le glossaire de M. Gautier : 1) *pris* (1re pers.) 3189; *priset* 636; *prist* 2739; 2) *preiser* 532, 1516, 1683; *preiserent* 3029; *preisez* (part.) 1872.

XIIe siècle elles n'aillent en croissant de plus en plus [1], de sorte qu'elles ne peuvent être expliquées que par une véritable perturbation du rapport primitif, due sans doute essentiellement à une accommodation mutuelle des formes différemment accentuées. Le résultat en a été que, dans la langue moderne, la forme accentuée de la voyelle l'a emporté sur la forme non accentuée comme elle l'a fait p. ex. dans *aimer, pleurer* [2]. Cependant il y a des idiomes où, tout au contraire, c'est la forme atone de la voyelle qui, dans ces mots-là, l'a emporté, p. ex. wallon *noîi* nier, *soy*, picard *soyer* scier. C'est ce qui, dans la langue littéraire, s'est opéré pour *nĕcare neier noyer* (comp. p. ex. *prouver*, *louer*, indic. anc. fr. *pruef*, *lò*), tandis que p. ex. le wallon a ici justement *nèi*, et c'est la même tendance qui se manifeste dans les formes anglaises *praise* du v. fr. *preisier* (mais *price* = *prix*), *pray* du v. fr. *preier* (et *prayer* = *preiere*), *impair* du v. fr. *empeirier*, *nay* (vieilli) du v. fr. *neier*, etc.

En français moderne il n'y a plus de différence entre *i* primitif (y compris *i* + *i*) et notre *i* = *ie* + *i*, non plus qu'entre *ui* = *u* + *i* et *ui* = *uo* + *i*, et la plupart des textes anc. fr. ne semblent pas différer de la langue actuelle. Cependant il ne serait pas inutile d'examiner si la confusion de ces sons est en réalité complète et uniforme pour toute l'étendue de la langue française, ou s'il n'y aurait pas au moins certains dialectes qui auraient conservé la différence. Je tiens pour la seconde alternative ; mais je regrette d'être trop peu versé dans le détail des patois pour pouvoir fournir une démonstration complète, et je dois m'en tenir aux grands traits.

Il semble que le phénomène en question n'appartienne essentiellement qu'aux dialectes du nord et du centre (français, normand et picard) ;

---

1. On trouve p. ex. même la 1re pers. *proi et reproi* à côté de *proier* dans une chanson de Chrestien de Troyes (Mætzner *Altfr. Lieder* XXXVIII v. 52 = Bartsch *Chrest.* p. 142, 37).

2. Du reste la concurrence des formes différemment accentuées n'a peut-être pas été le seul facteur pour produire ce résultat. Il y a des exemples de changement de *ei* en *i*, surtout dans des syllabes atones et dans des verbes à accent variable, où l'*i* n'est qu'un simple affaiblissement de *ei* et n'a rien de commun avec notre *i* = *ie* + *i*. J'admets qu'une tendance semblable a pu aider à l'introduction de l'*i* dans les syllabes atones des verbes mentionnés plus haut. P. ex. *eissi* ou plus récemment *issi* = *aequesic* (Diez) ou plutôt = *eccosi*, *ec'si* (Storm, *Mém. de la S. de ling.* II 125 n.) ; dans le *Psautier eissi* est peut-être un peu plus fréquent que *issi*. C'est un phénomène semblable qu'offrent les deux formes *eissir* et *issir* (exire) ; on pourrait être tenté de voir ici le même rapport entre *ei* et *i* que dans *preier pri* ; cependant cela n'est pas confirmé par les plus anciens textes : l'*Alexis* et le *Psautier* ont presque toujours *ei*, rarement *i*, et cela la plupart du temps dans des syllabes atones. Le provençal offre aussi *issir* à côté de *eissir*. Fr. mod. *plier* à côté de *ployer* = class. *plĭcare*, vulg. *plegare plégo*, v. fr. *pleier plei*. Pour *lĭgare* on semble avoir eu, dès les anciens temps, deux formes l'une à côté de l'autre : *lier* = prov. *liar*, lat. vulg. *ligare*, et *leier* (picard *loyer*, wallon *loiî*) = lat. vulg. *legare*, ital. *legare*.

mais il n'y souffre aucune exception. Déjà les plus anciens textes appartenant à ce groupe de dialectes offrent, dans les syllabes accentuées, toujours *i*. Il est vrai que dans l'*Alexis* on ne trouve jamais un *i* de cette provenance parmi des assonances en *i*, et même dans le *Rolant* il n'y en a guère d'exemple [1]. Cela peut n'être qu'un simple jeu du hasard ; mais il se peut aussi qu'encore au XIe siècle il y ait eu entre les *i* des deux groupes une certaine différence, quelle qu'elle ait été. Cependant, s'il en est ainsi, il faut en tout cas que dès le XIIe siècle toute différence ait disparu ; car dès lors des mots comme *piz*, *mi* forment des assonances complètes avec *dit*, *mis*, comme p. ex. *nuit* le fait avec *déduit*.

Mais si nous passons aux dialectes de l'est (et du midi), il semble que nous rencontrions un développement bien différent. C'est à ces dialectes que semblent appartenir les plus anciens échantillons de la langue d'oïl (v. G. Paris *Alexis* p. 41), et dans ceux-ci nous trouvons toujours pour lat. *ĕ* + *i* la diphthongue *ei*, non-seulement dans les syllabes atones, mais aussi dans les syllabes toniques. *Eulalie* offre non-seulement *preier*, *preiement*, mais aussi *raneiet* (les *Fragm. de Valenciennes* n'ont que des exemples de syllabes atones : *preirets*, *preiest*) ; la *Passion* non-seulement *neier*, *neiet* (pour *neiat* 49 *b*), *preiat* etc., mais aussi *mei* 82 *d*, *meidi* 78 *a*, *peis* (peius) 125 *b*, *peiz* (pectus) 27 *c*, *despeis* (despexit) 55 *a* ; le *S. Léger*, appartenant d'après M. G. Paris (*Romania* I, 285-6) à la Bourgogne, non-seulement *preier*, *preia*, mais aussi *peis* (peius) 32 *f* ; enfin il faut ajouter *peyz* (pectus), *leyre* (legere) du *Fragment d'Alexandre* d'Albéric de Besançon [2]. Dans tous ces textes nous avons donc toujours *ei*, même dans les syllabes accentuées, jamais *i*. On objectera peut-être que c'est là une question de temps plutôt que de dialecte. Mais c'est ce que je ne crois pas ; car justement pour le dialecte bourguignon on peut poursuivre la même différence beaucoup plus tard.

Un texte où ce trait du vocalisme se présente de la manière la plus nette, ce sont les *Sermons de S. Bernard*, dont Le Roux de Lincy a publié des morceaux à la suite de son édition des *Quatre Livres des Rois*. Ici nous rencontrons assez régulièrement *ei* répondant au lat. vulg. *ē* + *i*, à

---

1. Le seul serait *sire* aux v. 1728, 1928, 2712 (édd. de Müller et de Gautier) ; cependant nous allons voir tout de suite une autre circonstance qui semble indiquer que l'*i* de cette forme anomale (sur laquelle voyez Storm, *Rom.* III 288) est un véritable *i* (**si*[*y*]*or* **siy're*), différent de celui de *pire* (**piey're*). En tout cas il ne faut rapporter ici ni *empire* v. 3994 (comp. *empirie S. Alex.* de **empĕrio*, *impĕrium*, comme *cire* de *cēra*), ni *descunfite* v. 3362 qui n'est pas le lat. *-fĭcta*, mais est formé sur l'infinitif français *descunfire*. — On sait qu'encore dans le *Rolant* les deux *ui* ne font pas assonance.

2. Si les *Serments* appartiennent à ce même groupe oriental, ce qui semble assez probable, la forme *dist* ne peut guère être = lat. *dĭcet* (Storm, *Rom.* III 289 s.), qui aurait dû donner *deist*.

l'*i* des dialectes occidentaux[1]; d'autre part *oi* répond à l'*ei* normand, conservé encore dans les plus anciens textes orientaux; cependant l'*ei*, qui ne devait trouver place que dans les syllabes accentuées, a souvent été étendu par l'analogie aux syllabes atones, comme l'est l'*i* des dialectes occidentaux. L'*i* primitif est resté intact. Nous avons donc p. ex. *parmei*, *enmei*; *meies* (medicus) p. 526, 528, 570; *prei ju* (prié-je) 557, *preist* (subj.) 567; *preis* (pretium) 533, 568, *preix* 541; *preisier* 549, 1re pers. *preis* 570; *tu geis* (jaces) 528; *esleire* 573, *tu leis* 569, *leist* 523, 538, *esleisent* 559, *leisons* 558, *esleisons* 560, *leisis* 565, *esleisist* 533, *esleit* (part.)[2] 533, 549 (*eselit* 573 erratum); *leit* (lĕctus) 526; *deleit* (*delĕctus), *deleitet* 564, *deleitaule* 530, 539, 562; *profeitiee* 547, *profeitaule* 542; *sozgeiz* (subjectus) 570. C'est ici que se rapportent aussi le pronom féminin *lei* (*cestei* etc.) = *li*, *lie* des autres dialectes (prov. *lei*[*s*], *liei*[*s*], ital. *lei*)[3] et les pronoms possessifs plur. masc. *mei*, *tei*, *sei* = *mi*, *ti*, *si* (G. Paris *Alex.* p. 116; Burguy I, 139 ss., prov. *mei*, *miei* etc.). Cependant on trouve parfois des formes avec *i*, soit par inexactitude de l'éditeur, soit par influence d'autres dialectes, soit par affaiblissement de *ei* (comp. plus haut p. 70 n. 2), p. ex. *respit* 523, *priet* 538, 540, *prions* 540, *priere* 560; *gisant* 528; *isseit* 528, *issent* 563. Vis-à-vis de ces formes nous trouvons d'une part, très-régulièrement *dire*, *escrire*, *liieit* (ligatum) 537 etc. avec *i*, et de même toujours *sire* (jamais **seire*), ce qui semble une preuve positive que l'*i* de ce mot est primitif (comparez plus haut p. 71 note 1)[4]; d'autre part avec *oi* p. ex. *droit*, *refroidieie*, *moyen*, *noyer* (necare) 521, *renoyeroit* (renierait) 544.

Il est vrai, cependant, que la particularité que je viens de montrer pour les *Sermons de S. Bernard* ne se présente point avec la même rigueur dans tous les monuments littéraires des dialectes orientaux. Il y a beaucoup d'autres textes qu'on rapporte, avec plus ou moins de sûreté, au dialecte bourguignon, mais dans lesquels l'emploi caractéristique de la diphthongue *ei* est fort inégal, comme dans les *Moralités sur Job*, d'autres auxquels il semble même étranger, comme *Gérard de Viane* (dans l'édition de *Fierabras* par Imm. Bekker) où l'on trouve p. ex. *pris* (prix) 475, *pri* 477, *piz* (pectus) 482, *pis* (peius) 506 parmi des assonances en *i*,

1. La même diphthongue remplace aussi *é* = lat. *a*, et parfois *ie*, comme *singuleir* p. 530. Comp. G. Paris *Romania* I, 283.

2. Ce part. ne répond pas au lat. *lectus* avec *ē*, mais est formé sur l'infinitif français comme *élit* sur *élire*.

3. Comp. Burguy I 128-230, 153-4. D'après une correction de Hofmann, M. G. Paris a introduit dans *Alex.* 9 c (v. p. 116 de l'éd.) la forme *lei*. Cependant cette correction paraît assez précaire; la forme *lei*, qui serait sans doute à sa place dans *Eulalie*, ne convient guère au dialecte de l'*Alexis*.

4. Le seul cas où il faudrait sans doute attendre *i*, mais où *ei* néanmoins s'emploie d'une manière très-conséquente, sont les formes *soffeis* 544, *soffeist* 569, *soffeisivet* 543, *soffesianz* 544. Je ne peux expliquer ces formes.

les *Dialogues de S. Grégoire* (d'après du Méril) etc. Cependant, quant aux *Moralités sur Job*, Burguy (*Gramm.* I, p. 314, note 2) peut avoir raison en admettant qu'elles ont d'abord été écrites en dialecte bourguignon, mais que le manuscrit qui nous en est parvenu a passé par les mains d'un copiste picard, et pour les autres textes la question de leur dialecte mérite sans doute une révision [1].

Quoi qu'il en soit, il y a une circonstance qui montre décidément que le vocalisme des *Sermons de S. Bernard* réfléchit en tous cas un véritable idiotisme ; c'est que l'idiome bourguignon a encore de nos jours conservé essentiellement le même rapport que nous y avons rencontré. Ici [2] je trouve avec *ei* (dont j'ignore du reste la prononciation) p. ex. *prei* (prix), *lei* (pronom fém. rép. à lui), *leire* (lire), *peire* (pire), *pei* (peius et pectus), *lei* (lectus), *depei* (despectus), *teissu* (tissu) ; [*médi* (*midi*)] ; quelquefois *ei* remplace aussi *é*, p. ex. *peire* = v. fr. *pére*, *quei* (quel), ou *ie*, p. ex. *premei* (premier) [*vén* (vient)]. D'autre part on dit p. ex. *dire*, *écrire*, *rire*, *pri* (prit), mais aussi *prié* (prier), *je prie*, *si* (six), *parmi*.

C'est un fait tout à fait parallèle à celui de la conservation dans l'idiome bourguignon de la différence entre les deux diphthongues qui se sont ailleurs confondues en *ui*. Où cette diphthongue répond à *ò* (*uo*) + *i*, nous trouvons ici un son particulier qu'on note *eù* [3], p. ex. *treùe* (truie, troia), *meù* (modius), *aujodeù* (hodie), *peù* (post), *queùsse* (coxa), *coeù* (coctum), *neù* (noctem et nocet) [*veuït* (octo)]; mais où l'*u* est originaire, nous trouvons en bourguignon *u* pour *ui*, p. ex. *lu* (lui), *detrure* (latin vulgaire *destruyere*, ital. *distruggere*), *relure*, *bru* (bruit), *potu* (pertuis, pertūsium), *trute* (trūcta), *fru* (fruit), *instru*, *égusè* (aiguiser, acūtiare), *menusei* (menuisier, minūtiarius), *hussié huchier* (huissier).

Tout ce développement ne semble pas borné à la Bourgogne proprement dite ; on en retrouve des traces plus ou moins distinctes dans le patois de Lorraine (la Vôge) tel qu'il a été décrit par Oberlin [4], p. ex. *pouarmê* (parmi), *lére* (lire), *lét lée lèye* (lit), *pré* (prix), *préyi* (prier) ; en wallon, p. ex. *mé* fém. *mèie* (medius), *lére*, *pé* (peius, pectus), *lét*, *nèi*

---

1. Je regrette de n'avoir pu consulter des chartes bourguignonnes, qui donneraient évidemment les meilleurs renseignements. C'est d'après de telles sources que Burguy cite p. ex. I p. 108 les formes bourguignonnes *seix* 6, *deix* 10.

2. *Noei Borguignon de Gui Barôzai. Cinquéime édicion* 1738. — Mignard, *Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature*. Dijon. 1856.

3. Cet *eù* est bien différent de l'*eu* ordinaire qui se trouve p. ex. dans *neu* (neuf), *veu* (veut), et qui remplace parfois *u*, comme *jeuste*, *pleume*. Dans le glossaire qui fait suite aux *Noei Borguignon*, p. 256, le son de *eù* est défini comme ressemblant à celui d'*eü* prononcé aussi vite que si c'était un monosyllabe des plus brefs.

4. *Essai sur le patois lorrain des environs du comté du Ban de la Roche*. Strasbourg 1775. — Autrement, à ce qu'il semble, dans le patois messin, comparez M. Rolland, *Romania* II, p. 437 ss. Comp. aussi *ibid.* I p. 328 ss.

(necare), mais *skrîre* (écrire) etc.; dans les patois français de la Suisse (voy. Hæfelin, dans le *Journal de Kuhn* XXI), p. ex. *lyi* pour **lei* (lit), *lyire* (lire), *měǵe*, *měže* (media), et à ce qu'il semble au moins dans une partie du Berry. Je n'entrerai pas dans les détails, les sources que j'ai à ma disposition ne me permettant pas de préciser l'étendue de ce phénomène dans les patois modernes. Voilà une de ces questions qui ont une grande importance pour les dialectes du vieux français, mais qui ne trouveront leur solution que lorsque les patois modernes seront soumis à une étude plus approfondie qu'ils ne l'ont été jusqu'ici.

Je crois avoir montré que dans les différents dialectes français les continuations du latin vulgaire *è* (et *ò*) suivis d'un *i* parasite ont été traitées d'une manière différente. Quant aux formes ordinaires de ces combinaisons, *i* et *ui*, je n'ai pas de doute qu'il ne faille les expliquer par une ancienne diphthongaison de *è* en *ie*, et de *ò* en *uo*, comme M. Schuchardt l'a déjà supposé pour ce dernier cas. Cependant M. Havet a proposé (*Romania* III, p. 333, comparez IV p. 119 ss.) une autre explication du changement de *òi* en *ui*, en supposant la série *oi öi ωi üi*. Il rejette lui-même à bon droit l'autre hypothèse qu'il indique, une prononciation successive *oi ωi ui üi*, « parce qu'au moment où le *oi* issu de *o* serait devenu *ωi*, il se serait confondu avec le *ωi* issu de *ω* ». Ce sont là, en effet, les seules alternatives possibles, si l'on ne veut pas se rendre à la théorie de la diphthongaison de *o*. Mais il y a une objection capitale à faire : c'est qu'aucune de ces deux alternatives n'est applicable pour le changement évidemment analogue de *è* + *i* en *i*. Car *e* ne peut changer de série de la même manière que *o* peut devenir *ö*. Il faudrait donc adopter l'autre alternative de M. Havet : *èi éi i*[*i*]; mais en ce cas la confusion avec *ei* issu de *é* aurait été inévitable (il semble, à la vérité, qu'il faille admettre cette confusion pour le mot *feire foire*). Pour la classe linguale des voyelles je ne vois donc pas d'autre explication possible que de prendre pour base la forme diphthonguée de l'*è* : *ie* + *i*; au lieu de former une triphthongue, cette combinaison s'est resserrée en *i* de la manière signalée plus haut. Mais si cette explication est nécessaire pour l'*è*, un développement analogue devient extrêmement probable pour la voyelle parallèle *ò* [1].

---

1. Sur l'histoire de la diphthongue romane *uo* en français, je ne puis me rendre à l'avis de M. G. Paris (*Alexis* p. 68) qui suppose le développement *uo ue oe ö*. L'*u* roman a pris en français de très-bonne heure la prononciation *ü*, et il doit l'avoir fait aussi bien comme premier élément de cette diphthongue, que comme voyelle simple ; mais alors il est impossible d'arriver de *üo*, *üe* à *oe*. Ajoutez à cela qu'en général le son *ö* = roman *uo* existe seulement dans celles des langues romanes dans lesquelles *u* à son tour est devenu *ü*, ce qui semble indiquer qu'il y a partout un certain rapport entre ces deux sons. Je suis plutôt porté à supposer que *uo* — soit immédiatement par *üo*, soit plutôt

Reste l'autre groupe de formes, spécialement celles du bourguignon, pour lesquelles l'hypothèse n'est pas applicable, ou au moins ne semble pas nécessaire. Ici il faut sans doute supposer que *ei* se rattache immédiatement au latin vulgaire *è* non diphthongué, de sorte que cet *èi* est resté différent de *éi*, issu du latin vulgaire *é*, combinaison qui s'est changée plus tard, par une espèce de dissimilation, en *oi*. Pour la classe des voyelles labiales, l'*eù* du bourguignon moderne ne peut guère s'être développé autrement que d'une ancienne diphthongue *öi*; c'est ce son, écrit tantôt *oi*, tantôt *ui*, qu'il faut sans doute supposer à l'époque des *Sermons de S. Bernard* (comparez la notation hollandaise *ui* pour le son *öi*). Le parallélisme de *ei* semble donc exiger que cet *öi* ait simplement remplacé *òi* avec changement de *ò* en *ö* devant *i*, phénomène qui n'a en effet rien d'étonnant et qui se retrouve en beaucoup de langues. Ce changement de *ò* en *ö* ne comprend au reste point tout l'orient. Ordinairement il n'a pas lieu p. ex. dans les patois de la Suisse, p. ex. *moui mou* modius, *couesse cóesse cousse* coxa, de même que *gouye zouye* gaudium, *Savouye* Sabaudia. Pareillement le wallon, dont le vocalisme a du reste subi beaucoup de perturbations, semble parfois conserver *o* devant *i* (*oi* se prononce comme l'espagnol *ue*) p. ex. *moie* muid, *ploive* pluie (*foie* feuille; *ouie* aujourd'hui). Ce n'est sans doute pas par hasard que le seul exemple v. franç. de *òi* en assonance avec *ò* se trouve dans la *Ste Eulalie*, écrite justement dans le pays wallon (G. Paris *S. Alexis* p. 41); cet *òi* n'est assurément pas un phénomène de temps, mais de dialecte. Dans le fragment de Valenciennes (l. 55) nous trouvons la forme *oi* (hodie), qu'il faut sans doute de même lire *òi*.

Vilh. THOMSEN.

Copenhague, mai 1875.

---

par les intermédiaires *ue üe* — est devenu *üö* (c'est ce que peut désigner déjà la notation *uo* de la *Se Eulalie* et du *S. Léger*); de là est sorti plus tard l'*ö* moderne (en certains patois *iö*, p. ex. lorrain [Oberlin] *kieur* cœur, *nieuv* neuf, *rieue* roue, *pieut* peut; messin [Rolland, *Romania* II] *bië* bœuf, *niëf* neuf, *fië* hors, *riöye* roue). Du reste, le développement ne doit pas avoir été parfaitement égal pour tous les dialectes, et la signification des différentes notations du vieux français change sans doute non-seulement suivant le temps, mais aussi suivant les dialectes. Quant à la simplification de la triphthongue qui naîtrait de la combinaison de *uo* avec un *i* parasite, elle peut aussi bien sortir du degré *üö* + *i*, que de *üe* + *i*. Mais quel a été le développement ultérieur, et comment cette combinaison a été prononcée encore à l'époque de l'*Alexis* et du *Rolant*, c'est ce qui est très-difficile à préciser. Du reste, dans le patois normand moderne on a (d'après Joret, *du C*, p. 265) p. ex. *tcheu* coctum, *tcheure* coquere, *tcheu*, *tchier* corium, *tcheusse*, *tchiesse* coxa, formes qui semblent indiquer qu'ici encore aujourd'hui les deux *ui* sont séparés l'un de l'autre.

LA NOUVELLE ITALIENNE

DU PRÊTRE JEAN ET DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC

ET UN RÉCIT ISLANDAIS.

Dans le livre de Konrad Gislason intitulé : *Fire og fyrretyve for en stor Deel forhen utrykte Prøver af oldnordisk Sprog og Literatur* (Copenhague, 1860), on trouve, p. 416-18, un récit tiré d'un manuscrit du XIVe siècle, qui a une grande ressemblance avec une des nouvelles du recueil italien connu sous le nom de *Il Novellino* ou de *Le ciento Novelle antiche*[1], celle qui met en scène le prêtre Jean et l'empereur Frédéric. Peut-être cette ressemblance a-t-elle déjà été remarquée par d'autres, mais je ne sache pas que jusqu'à présent on l'ait signalée.

Voici une traduction fidèle du récit islandais.

Un homme du Danemark eut la fantaisie de quitter son pays, et de voyager pour son plaisir, en allant toujours vers le Sud. Il alla de pays en pays, tant qu'enfin il vint en Inde. Arrivé là, il traversa villes et villages et se trouva enfin dans une cité importante. Il logea chez un hôte qui se trouvait être un des échevins de la ville. Il entra en conversation avec son hôte. Celui-ci dit au Danois : « De quel pays es-tu ? » Il dit qu'il était Danois. L'hôte dit : « Tu dois pouvoir me raconter bien des choses intéressantes sur ton pays. » Il répondit : « Je ne trouve à en dire rien qui mérite d'être rapporté. » L'hôte dit : « Y a-t-il des pierres précieuses dans votre pays ? » Le Danois répondit : « Je n'en ai pas connaissance. » L'hôte dit : « Je vais te donner trois pierres précieuses que tu donneras à votre roi. » Il prit alors trois petites pierres et les donna au Danois. Au bout de quelque temps celui-ci se remit en route et revint en Danemark ; il se présenta au roi et le salua. Celui-ci le reçut avec bienveillance et l'interrogea sur ses voyages et sur le point le plus éloigné qu'il avait atteint. Il dit au roi toute la vérité. Le roi dit : « Puisque tu as été en Inde, tu dois nous avoir rapporté quelques rares joyaux. — Ce que j'ai rapporté est peu de chose, » répondit-il ; il montra

---

1. Voy. sur ce recueil la belle étude d'A. d'Ancona dans cette revue, II, 385-422 et III, 164-174.

les pierres et les tendit au roi. Celui-ci les prit, et dit : « Je ne vois pas que ces pierres soient des joyaux, et on ne doit pas s'attendre, me semble-t-il, à ce que je donne de mon bien pour ces pierres, puisque je n'en connais pas la valeur ; mais je les garderai, car je pense que celui qui me les envoie me demandera quelque chose en échange. » Et au bout de quelque temps, il arriva un jour, comme le roi était à table, qu'un homme inconnu entra dans la salle et s'approcha du roi ; il salua le roi et lui dit : « Sire, vous a-t-on remis des pierres envoyées pour vous de l'Inde ? » Le roi répondit affirmativement. L'étranger demanda : « Voulez-vous récompenser celui qui vous les a envoyées ? — Je ne sais pas », répondit le roi, « jusqu'à quel point elles méritent une récompense, car je ne vois pas ce que j'en peux faire. » L'étranger répliqua : « Montrez-les-moi. » Le roi les fit apporter. Quand l'homme eut reçu les pierres, il les mit dans sa main et dit au roi : « Ces pierres, sire, vous semblent sans valeur ; mais avec votre permission je vais vous instruire de leur nature. » Là-dessus il prit une des pierres, l'éleva en l'air, et dit : « Voici la nature de cette pierre. Si vous prenez un poids d'or égal au sien et que vous la mettiez avec l'or, celui-ci s'accroît si bien qu'il se double rapidement, et tant que la pierre reste là, il va toujours doublant. » Le roi à ces mots devint silencieux et dit [en lui-même] : « C'est vraiment un joyau de roi. » L'étranger prit la seconde pierre et dit : « La nature de cette pierre est telle que si vous êtes dans un combat, même sans armes, et que vous la portiez sur vous, vous ne recevrez pas une blessure. » Le roi se tut, regrettant d'avoir laissé cette pierre quitter ses mains. L'autre prit la troisième pierre, la leva devant le roi, et dit : « La nature de cette pierre est telle que moi, qui la tiens, je suis maintenant ici et je serai dans un moment en Inde. » Là-dessus, toutes les portes fermées, il disparut et on ne l'a plus revu. Je ne puis dire quel était ce roi ; j'ai entendu assurer à quelques-uns que c'était Waldemar le vieux, parce qu'il avait des joyaux rares qui venaient de l'Inde ; mais je ne puis le dire avec certitude.

Comparez avec ce récit la nouvelle italienne, dont voici le texte [1] :

Della ricca ambasceria la quale fece lo Presto Giovanni al nobile Imperadore Federigo.

Presto Giovanni nobilissimo signore indiano mandoe ricca e nobile ambasceria al nobile e potente Imperadore Federigo, a colui che veramente fu specchio del mondo in parlare et in costumi, et amò molto dilicato parlare, et istudiò in dare savi risposi. La forma e la intenzione di quella ambasceria fu solo in due cose, per volere al postutto provare

1. C'est la deuxième du texte Gualteruzzi, la première du texte Borghini. Voyez sur ces deux textes d'Ancona, l. c. II, 385 ss.

se lo 'mperadore fosse savio in parlare et in opere. Mandolli per li detti ambasciadori tre pietre nobilissime e disse loro : « Donatele allo 'mperadore, e diteli dalla parte mia che vi dica quale è la migliore cosa del mondo, e le sue parole e risposte serberete, et avviserete la corte sua e costumi di quella, e quello che inverrete, raccontarete a me sanza niuna mancanza. » Furo allo 'mperadore dove erano mandati per lo loro signore : salutaronlo, siccome si convenia, per la parte della sua Maestade, e per la parte dello loro sopra scritto signore donaronli le sopra dette pietre. Quelli le prese, e non domandò di loro virtude : fecele riporre, e lodolle molto di grande bellezza. Li ambasciadori fecero la demanda loro, e videro li costumi e la corte. Poi dopo pochi giorni addomandaro commiato. Lo 'mperadore diede loro risposta e disse : « Ditemi al signor vostro, che la miglior cosa di questo mondo si è misura [1]. » Andaro, e rinunziaro e raccontaro ciò ch' aveano veduto et udito, lodando molto la corte dello 'mperadore ornata di bellissimi costumi, e 'l modo de' suoi cavalieri. Il Presto Giovanni, udendo ciò che raccontaro li suoi ambasciadori, lodò lo 'mperadore, e disse che era molto savio in parola, ma non in fatto, acciocchè non avea domandato della virtù di così care pietre. Rimandò li ambasciadori, et offerseli, si li piacesse, che 'l farebbe siniscalco della sua corte. E feceli contare le sue ricchezze e le diverse ingenerazioni de' sudditi suoi e il modo del suo paese. Dopo non gran tempo, pensando il Presto Giovanni, che le pietre ch' avea donato allo 'mperadore avevano perduta loro virtude, dappoi che non erano per lo 'mperadore conosciute, tolse uno suo carissimo lapidaro, e mandollo celatamente alla corte dello 'mperadore, e disse : « Al postutto metti lo 'ngegno tuo che tu quelle pietre mi rechi ; per niun tesoro rimanga. » Lo lapidaro si mosse guernito di molte pietre di gran bellezza, e cominciò presso alla corte a legare sue pietre. Li baroni e cavalieri veniano a vedere di suo mestiero. L' uomo era molto savio : quando vedeva alcuno ch' avesse luogo in corte, non vendeva, ma donava; e donò anella molte; tanto che la lode di lui andò dinanzi allo 'mperadore. Lo quale mandò per lui, e mostrolli le sue pietre. Lodolle, ma non di gran vertude. Domandò se avesse più care pietre. Allora lo 'mperadore fece venire le tre care pietre preziose ch' elli desiderava di vedere. Allora il lapidaro si rallegrò, e prese l'una pietra, e miselasi in mano, e disse così : « Questa pietra, messere, vale la migliore

1. Giovanni Pierotti (*Le Cento Novelle antiche illustrate ad uso delle scuole*, Milano, 1869, p. 37) rappelle les vers de Fra Jacopone : *Ogni cosa che fai Aggia tempo e misura* (cf. Nannucci, *Manuale della letteratura del primo secolo*, 2e éd., I, 408). La ressemblance est plus frappante avec ces vers d'un poème allemand (*Meister Altswert*. Hgg. von W. Holland und A. Keller, Stuttgart, 1850, p. 57) : *...Gloube mir Daz die maze das beste ist Allenthalben in dirre frist*. Voy. encore J. Zingerle, *Die deutschen Sprichwœrter im Mittelalter*, p. 99.

città che voi avete. » Poi prese l'altra, e disse : « Questa, messere, vale la miglior provincia che voi avete. » E poi prese la terza, e disse : « Messere, questa vale più che tutto lo 'mperio »; e strinse il pugno con le sopra scritte pietre. La vertude dell' una il celò, che nol potero vedere, e discese giù per le gradora, e tornò al suo signore Presto Giovanni, e presentolli le pietre con grande allegrezza. »

Je vois dans l'islandais une altération du récit original, et dans l'italien, au contraire, le récit original même ou une forme très-voisine. L'histoire, telle que nous la présente la nouvelle italienne, est pleine de sens, bien motivée dans toutes ses parties, conséquente, claire et complète : le prince indien veut éprouver la sagesse célèbre de l'empereur occidental; c'est pour cela qu'il lui envoie les merveilleuses pierres; mais l'épreuve ne tourne pas à l'honneur de l'empereur, qui, satisfait de la beauté extérieure des pierres, ne songe pas à s'informer de leur vertu interne; c'est donc à bon droit, et par sa faute, qu'il perd plus tard les pierres qu'il n'a pas su apprécier. Dans le récit islandais la signification de la nouvelle italienne est effacée : ce n'est pas la faute du roi si la « nature » des pierres lui est inconnue, et il a conscience de cette ignorance à laquelle il ne peut rien; il les perd donc sans qu'il y ait de sa faute; à moins qu'on ne veuille le trouver coupable d'avoir remis les pierres à un étranger. On ne comprend pas non plus du tout, dans le récit islandais, pourquoi l'Indien envoie ces précieuses pierres au roi de Danemark; on ne voit pas davantage si l'étranger qui les lui reprend est ce même Indien ou non.

En ce qui concerne la nouvelle italienne, j'ai encore à faire les remarques suivantes. On sait qu'il existe une prétendue lettre du prêtre Jean à l'empereur grec Emmanuel (1143-80), dans laquelle il décrit en détail les pays et les peuples qui lui sont soumis [1]. Cette lettre fut de très-bonne heure mise en rapport avec l'empereur Frédéric Barberousse, contemporain d'Emmanuel. Un manuscrit de la lettre, qui est attribué au XIIe siècle, commence ainsi : *Incipit epistola Johannis regis Indiae Emanueli regi Graecorum missa et ab ipso Friderico imperatori directa* [2]. Albéric de Trois-Fontaines rapporte dans sa chronique, à l'année 1165 : *Ex hoc*

1. Cette lettre a été publiée l'année dernière, pour la première fois dans un texte critique, par Friedrich Zarncke, à Leipzig, dans un écrit universitaire qui a pour titre : *Ex ordinis philosophorum mandato renuntiantur philosophiae doctores et artium liberalium magistri inde a die primo mensis novembris a. M D CCC LXXIII usque ad diem ultimum mensis octobris a. M D CCC LXXIV creati. Praemissa est Friderici Zarncke h. t. decani commentatio « de epistola, quae sub nomine presbyteri Johannis fertur » patrio sermone conscripta.* Lipsiae, typis A. Edelmanni, typogr. acad., in-4°.

2. Zarncke, l. c., p. 5. Voy. aussi les rubriques presque pareilles de deux manuscrits postérieurs (Zarncke, p. 8, n° 22, et p. 13, n° 59).

tempore Joannes presbyter, Indorum rex, literas suas multa admiratione plenas ad diversos reges christianitatis misit, specialiter autem Manueli Constantinopolitano et Romanorum imperatori Friderico.

La lettre est adressée à Frédéric seul dans la traduction française publiée par A. Jubinal (*Œuvres complètes de Rutebœuf*, II, 454 ss.), d'après un manuscrit du XIIIe siècle, dans la traduction italienne qui se trouve dans un manuscrit de Vienne du XVe siècle [1], dans une imitation poétique allemande [2], et peut-être dans trois manuscrits latins [3].

La circonstance que la nouvelle italienne raconte une ambassade du prêtre Jean à l'empereur Frédéric, ferait déjà supposer une relation de notre histoire avec cette lettre qu'on a de bonne heure, comme nous venons de le voir, supposée écrite à Frédéric. Un passage de la nouvelle change cette vraisemblance en certitude, en montrant que l'auteur a connu la lettre, soit dans l'original latin, soit dans une traduction. On lit en effet dans l'italien : *Rimandò li ambasciadori, et offerseli, se li piacesse, che 'l farebbe siniscalco della sua corte;* et c'est évidemment une allusion aux paroles qui se trouvent au commencement de la lettre du prêtre Jean (§ 7 de l'édition de Zarncke) : « Quodsi ad dominationem nostram venire volueris, majorem domus nostrae[4] te constituemus. » Ce passage est rendu ainsi dans la version italienne [5] : *E si vuj vollessij venire in le nostre terre, molto ne piazareve, Imperador, che nuj si ve faremmo grande Sechalco* [l. *Senechalco*] *de la nostra corte et de le nostre terre apresso de la nostra dignitade*, et dans la traduction française dont il a été parlé plus haut : *Et s'il vos plaisoit a venir en nostre tierre, bien soiiés vous venus, et nos vous ferons senescal de nostre court.* Quant à ce qui suit dans la nouvelle italienne : *E feceli contare le sue ricchezze e le diverse ingenerazioni*

---

1. Cf. Zarncke, p. 20. Mon ami Adolf Wolf, à Vienne, qui vient de mourir, avait bien voulu me donner quelques renseignements sur cette traduction italienne. Elle commence ainsi : *Prete cagne per la gratia de dio. Re soura gli altri Re* [et un blanc] *Federicho Imperadore de roma. Salute et amore*, ce qui coïncide presque littéralement avec l'ancienne traduction française, dans Jubinal : *Prestres Johans, par la grasse de Dieu rois entre les rois crestiens, mande salut et amistiés à Fedri l'empereour de Roume.*

2. Zarncke, l. c., p. 30. Voyez aussi sur cette version Uhland, *Schriften zur Geschichte der Dichtung und Sage*, I, 495 ss.; J. Grimm, *Kleinere Schriften*, III, 11 et 84 ss.; G. Voigt dans Sybel, *Historische Zeitschrift*, XXVI, 157. Dans cette version la lettre est accompagnée d'un récit, d'après lequel le prêtre Jean envoie à l'empereur, en même temps que sa lettre, divers objets merveilleux, entre autres aussi une pierre qui rend invisible, mais en faisant connaître clairement leurs vertus prodigieuses. D'après Uhland, p. 497, ce récit serait aussi une altération de la nouvelle italienne.

3. Zarncke, l. c., p. 11, n° 40 et 42, p. 13, n° 55; cf. encore p. 17 s.

4. Il faut certainement lire ainsi, et non *majorem et digniorem domus nostrae*, que portent les manuscrits.

5. Communiqué par Ad. Wolf.

de' sudditi suoi e il modo del suo paese, ce n'est autre chose qu'un résumé bref, mais exact, de toute la lettre du prêtre Jean.

Il résulte clairement de ce qui précède qu'en faisant adresser la lettre du prêtre Jean à l'empereur Frédéric, on entendait Frédéric Ier ou Barberousse, le contemporain d'Emmanuel. Mais notre nouvelliste italien songe-t-il aussi au premier Frédéric ? Je n'oserais pas le décider [1], parce que je ne vois pas auquel des deux Frédéric se rapportent plus naturellement ces expressions : *il nobile e potente imperadore Federigo, colui che veramente fu specchio del mondo in parlare et in costumi, et amò molto dilicato parlare, et istudiò in dare savi risposti.* Un éditeur déjà cité du *Novellino*, G. Pierotti, remarque sur ce passage : « Che il gentile imperadore si dilettasse di argute risposte, ne fa fede Dante nel Convito, ove racconta che domandato che fosse gentilezza, rispose che era antica ricchezza e bei costumi. » D'après cela il s'agirait de Frédéric II [2]. Au contraire une remarque que j'ai faite parle peut-être pour Frédéric Ier. De même que dans la nouvelle on dit de l'empereur « che veramente fu *specchio del mondo* in parlare et in costumi », de même Johannes Adelphus, dans le prologue de son *Barbarossa* [3], p. II *b*, dit de Barberousse : « Der billich soll geachtet werden für ein lautern claren *weltspiegel* allen fürsten und herren, usz dem zu erkünden und erlernen ein rümreich loblich regiment füren (lequel doit être à bon droit regardé comme un *miroir du monde* pour tous les princes et seigneurs, par lequel ils peuvent apprendre à avoir un gouvernement glorieux), etc. » Peut-être la rencontre du *Novellino* et d'Adelphus dans la désignation de *miroir du monde* ne signifie-t-elle rien : l'un et l'autre pourraient l'avoir rencontrée indépendamment et l'avoir appliquée arbitrairement l'un à Frédéric II, l'autre à son grand-père; mais il est possible aussi que l'épithète de *miroir du monde* ait été anciennement attachée à Frédéric I : dans ce cas ce serait à lui, naturellement, que se rapporterait le récit du *Novellino*.

Reinhold KŒHLER.

Weimar.

---

1. Plusieurs nouvelles, dans le *Novellino*, parlent de l'*Imperadore Federigo*, mais sans aucune spécification.

2. Dante, à l'endroit dont il s'agit (*Convito*, IV, 3) parle de *Federigo di Soave, ultimo imperadore de' Romani*.

3. « Barbarossa. Ein warhafftige beschreibung des lebens und der geschichten Keiser Friderichs des ersten, genant Barbarossa. » Strasbourg, 1520, in-fol.

CONTES POPULAIRES LORRAINS

RECUEILLIS DANS UN VILLAGE DU BARROIS

A MONTIERS-SUR-SAULX (MEUSE).

Cette collection de contes populaires présente ce caractère particulier que, pour la former, nous avons puisé dans la tradition orale d'un seul village : les quatre-vingts contes environ dont elle se compose viennent tous de cette même source. On voit quelle richesse a conservée, en France comme ailleurs, malgré les envahissements du livre, cette littérature populaire non écrite sur laquelle les frères Grimm ont les premiers attiré l'attention des esprits curieux.

C'est en 1866 et en 1867 que ces contes ont été recueillis par mes sœurs et moi à Montiers-sur-Saulx, village de Lorraine ou, si l'on veut plus de précision, du Barrois, actuellement chef-lieu de canton du département de la Meuse, et situé à quelques centaines de pas de l'ancienne frontière de Champagne. Nous devons la plus grande partie de notre collection au zèle intelligent et à la mémoire prodigieuse d'une jeune fille du pays, morte aujourd'hui, qui s'est chargée de rechercher par tout le village les contes des veillées et nous les a ensuite transmis avec une rigoureuse fidélité.

De bons juges ont parfois exprimé le regret de trouver dans certaines collections de contes populaires un style apprêté, des développements et des enjolivements qui trahissent le littérateur. Nous espérons qu'on ne nous adressera pas cette critique ; nous avons du moins tout fait pour ne pas nous y exposer, et, si notre collection a un mérite, c'est, ce nous semble, de reproduire avec simplicité et aussi exactement que possible les récits que nous avons entendus.

A la suite de chacun de nos contes nous indiquerons les ressemblances qu'il peut présenter avec tels ou tels récits faisant partie de quelqu'un

des nombreux recueils de contes populaires déjà publiés à l'étranger. Pour ne point allonger démesurément ces remarques, nous supposerons connu tout ce que contiennent les remarques formant le troisième volume de la collection des frères Grimm et celles que M. Reinhold Kœhler a publiées en 1866 et 1867 sur des contes italiens dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* et, en 1870, sur les deux volumes de contes siciliens recueillis et traduits en allemand par Mlle Laura Gonzenbach. Nous insisterons particulièrement sur les ressemblances parfois si frappantes qui existent entre nos contes lorrains ou autres contes européens et les contes orientaux. Notre collection fournira ainsi un document de plus à l'histoire des migrations des fictions indiennes à travers le monde, histoire qui a été tracée de main de maître par M. Théodore Benfey, le célèbre orientaliste de Gœttingue, et que nous avons essayé naguère[1] d'exposer d'après les écrits de ce savant.

I.

JEAN DE L'OURS.

Il était une fois un bûcheron et une bûcheronne. Un jour que celle-ci allait porter la soupe à son mari, elle se trouva retenue par une branche au milieu du bois. Pendant qu'elle cherchait à se dégager, un ours se jeta sur elle et l'emporta dans son antre. Quelque temps après, la femme, qui était enceinte, accoucha d'un fils moitié ours et moitié homme : on l'appela Jean de l'Ours.

L'ours prit soin de la mère et de l'enfant : il leur apportait tous les jours à manger ; il allait chercher pour eux des pommes et d'autres fruits sauvages et tout ce qu'il pouvait trouver qui fût à leur convenance.

Quand l'enfant eut quatre ans, sa mère lui dit d'essayer de lever la pierre qui fermait la grotte où l'ours les tenait enfermés, mais l'enfant n'était pas encore assez fort. Lorsqu'il eut sept ans, sa mère lui dit : « L'ours n'est pas ton père. Tâche de lever la pierre, pour que nous puissions nous enfuir. — Je la lèverai, » répondit l'enfant. Le lendemain matin, pendant que l'ours était parti, il leva en effet la pierre et s'enfuit avec sa mère. Ils arrivèrent à minuit chez le bûcheron ; la mère frappa à la porte. « Ouvre, » cria-t-elle, « c'est moi, ta femme. » Le mari se releva et vint ouvrir : il fut dans une grande surprise de revoir sa femme qu'il croyait morte. Elle lui dit : « Il m'est arrivé une

---

1. Voir *les Contes populaires européens et leur origine* dans le *Correspondant* du 25 juin 1873.

terrible aventure : j'ai été enlevée par un ours. Voici l'enfant que je portais alors. »

On envoya le petit garçon à l'école; il était très-méchant et d'une force extraordinaire : un jour, il donna à l'un de ses camarades un tel coup de poing que tous les écoliers furent lancés à l'autre bout du banc. Le maître d'école lui ayant fait des reproches, Jean le jeta par la fenêtre. Après cet exploit, il fut renvoyé de l'école, et son père lui dit : « Il est temps d'aller faire ton tour d'apprentissage. »

Jean, qui avait alors quinze ans, entra chez un forgeron, mais il faisait de mauvaise besogne : au bout de trois jours il demanda son compte et se rendit chez un autre forgeron. Il y était depuis trois semaines et commençait à se faire au métier, quand l'idée lui vint de partir. Il entra chez un troisième forgeron; il y devint très-habile, et son maître faisait grand cas de lui.

Un jour, Jean de l'Ours demanda au forgeron du fer pour se forger une canne. « Prends ce qu'il te faut, » lui dit son maître. Jean prit tout le fer qui se trouvait dans la boutique et se fit une canne qui pesait cinq cents livres. « Il me faudrait encore du fer, » dit-il, « pour mettre un anneau à ma canne. » — Prends tout ce que tu en trouveras dans la maison, » lui dit son maître; mais il n'y en avait plus.

Jean de l'Ours dit alors adieu au forgeron et partit avec sa canne. Sur son chemin il rencontra Jean de la Meule qui jouait au palet avec une meule de moulin. « Oh! oh! » dit Jean de l'Ours, « tu es plus fort que moi. Veux-tu venir avec moi? — Volontiers, » répondit Jean de la Meule. Un peu plus loin, ils virent un autre jeune homme qui soutenait une montagne; il se nommait Appuie-Montagne. « Que fais-tu là? » lui demanda Jean de l'Ours. — « Je soutiens cette montagne : sans moi elle s'écroulerait. — Voyons, » dit Jean de l'Ours, « ôte-toi un peu. » L'autre ne se fut pas plus tôt retiré, que la montagne s'écroula. « Tu es plus fort que moi, » lui dit Jean de l'Ours. « Veux-tu venir avec moi? — Je le veux bien. » Arrivés dans un bois, ils rencontrèrent encore un jeune homme qui tordait un chêne pour lier ses fagots : on l'appelait Tord-Chêne. « Camarade, » lui dit Jean de l'Ours, « veux-tu venir avec moi? — Volontiers, » répondit Tord-Chêne.

Après avoir marché deux jours et deux nuits à travers le bois, les quatre compagnons aperçurent un beau château; ils y entrèrent, et, ayant trouvé dans une des salles une table magnifiquement servie, ils s'y assirent et mangèrent de bon appétit. Ils tirèrent ensuite au sort à qui resterait au château, tandis que les autres iraient à la chasse : celui-là devait sonner une cloche pour donner à ses compagnons le signal du dîner.

Jean de la Meule resta le premier pour garder le logis. Il allait trem-

per la soupe, quand tout à coup il vit entrer un géant. « Que fais-tu ici, drôle ? » lui dit le géant. En même temps, il terrassa Jean de la Meule et partit. Jean de la Meule, tout meurtri, n'eut pas la force de sonner la cloche.

Cependant ses compagnons, trouvant le temps long, revinrent au château. « Qu'est-il donc arrivé ? » demandèrent-ils à Jean de la Meule. — « J'ai été un peu malade : je crois que c'est la fumée de la cuisine qui m'a incommodé. — N'est-ce que cela ? » dit Jean de l'Ours, « le mal n'est pas grand. »

Le lendemain, ce fut Appuie-Montagne qui resta au château. Au moment où il allait sonner la cloche, le géant parut une seconde fois. « Que fais-tu ici, drôle ? » dit-il à Appuie-Montagne, et en même temps il le renversa par terre. Les autres n'entendant pas le signal du dîner, se décidèrent à revenir. Arrivés au château, ils demandèrent à Appuie-Montagne pourquoi la soupe n'était pas prête. « C'est, » répondit-il, « que la cuisine me rend malade. — N'est-ce que cela ? » dit Jean de l'Ours, « le mal n'est pas grand. »

Tord-Chêne resta le jour suivant au château. Le géant arriva comme il allait tremper la soupe. « Que fais-tu ici, drôle ? » dit-il à Tord-Chêne, et, l'ayant terrassé, il s'en alla. Jean de l'Ours, étant revenu avec ses compagnons, dit à Tord-Chêne : « Pourquoi n'as-tu pas sonné ? — C'est, » répondit l'autre, « parce que la fumée m'a fait mal. — N'est-ce que cela ? » dit Jean de l'Ours, « demain ce sera mon tour. »

Le jour suivant, au moment où Jean de l'Ours allait sonner, le géant arriva. « Que fais-tu ici, drôle ? » dit-il au jeune homme, et il allait se jeter sur lui, mais Jean de l'Ours ne lui en laissa pas le temps ; il saisit sa canne et fendit en deux le géant. Quand ses camarades rentrèrent au château, il leur reprocha de lui avoir caché leur aventure. « Je devrais vous faire mourir, » dit-il, « mais je vous pardonne. »

Jean de l'Ours se mit ensuite à visiter le château. Comme il frappait le plancher avec sa canne, le plancher sonna le creux : il voulut en savoir la cause et découvrit un grand trou. Ses compagnons accoururent. On fit descendre d'abord Jean de la Meule à l'aide d'une corde ; il tenait à la main une clochette. « Quand je sonnerai, » dit-il, « vous me remonterez. » Pendant qu'on le descendait, il entendit au-dessous de lui des hurlements épouvantables ; arrivé à moitié chemin, il cria qu'on le fit remonter, qu'il allait mourir. Appuie-Montagne descendit ensuite ; effrayé, lui aussi, des hurlements qu'il entendait, il sonna bientôt pour qu'on le remontât. Tord-Chêne fit de même.

Jean de l'Ours alors descendit avec sa canne. Il arriva en bas sans avoir rien entendu et vit venir à lui une fée. « Tu n'as donc pas peur du géant ? » lui dit-elle. — « Je l'ai tué, » répondit Jean de l'Ours. — « Tu

as bien fait, » dit la fée. « Maintenant tu vois ce château : il y a des diables dans deux chambres, onze dans la première et douze dans la seconde; dans une autre chambre tu trouveras trois belles princesses qui sont sœurs. » Jean de l'Ours entra dans le château, qui était bien plus beau que celui d'en haut : il y avait de magnifiques jardins, des arbres chargés de fruits dorés, des prairies émaillées de mille fleurs brillantes.

Arrivé à l'une des chambres, Jean de l'Ours frappa deux ou trois fois avec sa canne sur la grille qui la fermait, et la fit voler en mille pièces; puis il donna un coup de canne à chacun des petits diables et les tua tous. La grille de l'autre chambre était plus solide; Jean finit pourtant par la briser et tua onze diables. Le douzième lui demandait grâce et le priait de le laisser aller. « Tu mourras comme les autres, » lui dit Jean de l'Ours, et il le tua.

Il entra ensuite dans la chambre des princesses. La plus jeune, qui était aussi la plus belle, lui fit présent d'une petite boule ornée de perles, de diamants et d'émeraudes. Jean de l'Ours revint avec elle à l'endroit où il était descendu, donna le signal et fit remonter la princesse, que Jean de la Meule se hâta de prendre pour lui. Jean de l'Ours alla chercher la seconde princesse, qui lui donna aussi une petite boule ornée de perles, d'émeraudes et de diamants. On la remonta comme la première et Appuie-Montagne se l'adjugea. Jean de l'Ours retourna près de la troisième princesse; il en reçut le même cadeau, et la fit remonter comme ses sœurs : Tord-Chêne la prit pour lui. Jean de l'Ours voulut alors remonter lui-même; mais ses compagnons coupèrent la corde : il retomba et se cassa la jambe. Heureusement il avait un pot d'onguent que lui avait donné la fée : il s'en frotta le genou et il n'y parut plus.

Il était à se demander ce qu'il avait à faire, quand la fée se présenta encore à lui et lui dit : « Si tu veux sortir d'ici, prends ce sentier qui conduit au château d'en haut; mais ne regarde pas la petite lumière qui sera derrière toi, autrement la lumière s'éteindrait et tu ne verrais plus ton chemin. »

Jean de l'Ours suivit le conseil de la fée. Parvenu en haut, il vit ses camarades qui faisaient leurs paquets pour partir avec les princesses. « Hors d'ici, coquins! » cria-t-il, « ou je vous tue. C'est moi qui ai vaincu le géant, je suis le maître ici. » Et il les chassa. Les princesses auraient voulu l'emmener chez le roi leur père, mais il refusa. « Peut-être un jour, » leur dit-il, « passerai-je dans votre pays : alors je viendrai vous voir. » Il mit les trois boules dans sa poche et laissa partir les princesses, qui, une fois de retour chez leur père, ne pensèrent plus à lui.

Jean de l'Ours se remit à voyager et arriva dans le pays du roi, père des trois princesses. Il entra comme compagnon chez un forgeron;

comme il était très-habile, la forge fut bientôt en grand renom.

Le roi fit un jour appeler le forgeron et lui dit : « Il faut me faire trois petites boules dont voici le modèle. Je fournirai tout et je te donnerai un million pour ta peine; mais si dans tel temps les boules ne sont pas prêtes, tu mourras. » Le forgeron raconta la chose à Jean de l'Ours, qui lui répondit qu'il en faisait son affaire.

Cependant le terme approchait, et Jean de l'Ours n'avait pas encore travaillé; il était à table avec son maître. « Les boules ne seront pas prêtes, » disait le forgeron. — « Maître, allez encore tirer un broc. » Pendant que le forgeron était à la cave, Jean de l'Ours frappa sur l'enclume, puis tira de sa poche les boules que lui avaient données les princesses : la besogne était faite.

Le forgeron courut porter les boules au roi. « Sont-elles bien comme vous les vouliez? » lui dit-il. — « Elles sont plus belles encore, » répondit le roi. Il fit compter au forgeron le million promis, et alla montrer les boules à ses filles. Celles-ci se dirent l'une à l'autre : « Ce sont les boules que nous avons données au jeune homme qui nous a délivrées. » Elles en avertirent leur père, qui envoya aussitôt de ses gardes pour aller chercher Jean de l'Ours; mais il ne voulut pas se déranger. Le roi envoya d'autres gardes, et lui fit dire que, s'il ne venait pas, il le ferait mourir. Alors Jean de l'Ours se décida.

Le roi le salua, et après force compliments, force remerciements, il lui dit de choisir pour femme celle de ses trois filles qui lui plairait le plus. Jean de l'Ours prit la plus jeune, qui était aussi la plus belle. On fit les noces trois mois durant. Quant aux compagnons de Jean de l'Ours, ils furent brûlés dans un cent de fagots.

—

Notre conte correspond au n° 166 de Grimm, *Jean le Fort*. Voyez les remarques de Guillaume Grimm sur ce conte suisse. On trouvera un grand nombre de rapprochements curieux dans les remarques dont M. Reinhold Kœhler a accompagné un conte italien de Vénétie (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, année 1866, p. 25) et plusieurs contes siciliens de la collection Gonzenbach (n°s 58-64).

Nous nous bornerons ici à compléter ces remarques.

Le commencement de notre conte lorrain est presque identique à celui d'un conte du Tyrol italien de même titre, *Giuan dall' Urs* (Schneller, *Mærchen aus Wælschtirol*, p. 189). L'enlèvement de la femme par l'ours, les efforts de l'enfant pour soulever la pierre (la « montagne, » dit le conte tyrolien), ses méfaits à l'école, tout s'y retrouve. Dans un autre conte, également du Tyrol italien (p. 114), le héros, comme notre Jean de l'Ours, demande à son maître le forgeron la permission de se forger une canne et y emploie tout le fer qu'il y a dans l'atelier.

Dans un conte russe dont l'introduction est citée par M. de Gubernatis (t. II, p. 117) dans sa *Zoological Mythology*, — livre curieux pour ses citations de contes russes, mais de la valenr la plus contestable au point de vue scientifique, — le héros *Ivanko Medviedko* (Jean fils de l'Ours) est le fils d'un ours et d'une femme que celui-ci a enlevée. Ivanko est homme de la tête à la ceinture, et de la ceinture aux pieds il est ours (notre Jean de l'Ours est, lui aussi, « moitié homme et moitié ours »). Cette introduction ne figure que dans un petit nombre de contes connus, par exemple dans le conte serbe n° 1 de la collection Vouk Stephanowitch Karadjich, conte dont la plus grande partie n'a rien de commun avec le nôtre; dans un conte allemand du grand-duché d'Oldenbourg (collection Strackerjan, II, 326), où le héros s'appelle *Hans Bær* (Jean l'Ours); dans un conte hanovrien (Colshorn, n° 5), où son nom est *Peter Bær* (Pierre l'Ours); dans un conte catalan du *Rondallayre* publié par M. Maspons y Labros (I, n° 1), où nous retrouvons « Jean de l'Ours. »

Outre les contes indiqués par M. R. Kœhler dans les remarques mentionnées plus haut, il faut rapprocher du nôtre les contes suivants :

D'abord un conte russe, analysé par M. Ralston dans ses *Russian Folk-tales* (London, 1873), p. 144-146. Quatre « héros, » qui parcourent le monde de compagnie, entrent un jour dans une chaumière inhabitée au milieu d'une épaisse forêt. L'un d'eux reste pour préparer le repas, tandis que les autres vont à la chasse. Tout à coup arrive une *Baba Yaga* (sorte de sorcière ou d'être malfaisant) qui le bat et lui coupe dans le dos une lanière sanglante. Même aventure arrive aux deux suivants. Mais le plus jeune, Ivan, roue de coups la *Baba Yaga* et lui coupe trois lanières dans le dos. Elle parvient à s'échapper et disparaît sous une pierre. Ivan se fait descendre dans le trou et retrouve la Baba Yaga qu'il réussit à tuer, grâce aux avis des enfants de celle-ci, trois belles jeunes filles. Il les fait remonter par ses compagnons, qui l'abandonnent au fond du trou. Il parvient à en sortir et tue les traîtres.

M. Ralston (p. 73) donne la traduction d'un autre conte russe du même genre. Le héros est le plus jeune de trois princes. Voulant poursuivre un monstre qui ravage le parc du roi, il se fait descendre dans le monde inférieur, où il trouve successivement dans trois palais, l'un de cuivre, l'autre d'argent et le troisième d'or, trois princesses, sœurs du monstre. La plus jeune lui enseigne le moyen de tuer celui-ci. Quand le prince est au moment de les faire remonter, les princesses, magiciennes, changent leurs châteaux en œufs et les donnent au prince. Suit la trahison des deux frères et la délivrance du jeune prince qu'un aigle ramène dans le monde supérieur (comme dans un conte lorrain, *la Canne de cinq cents livres*, que nous donnerons plus tard). Les princesses, arrivées à la cour du roi, déclarent qu'elles ne se marieront que si elles ont des habits pareils à ceux qu'elles portaient dans l'« autre monde. » Le jeune prince, qui est entré comme ouvrier chez un tailleur, souhaite que ses trois œufs redeviennent des palais, et y prend les robes des princesses, qu'il leur envoie par son maître. Il fait la même chose chez un cordonnier, etc. De cette façon les princesses connaissent l'arrivée de leur libérateur.

Nous trouvons dans la *Zoological Mythology* de M. de Gubernatis (t. II, p. 187) un conte toscan, et dans le cinquième rapport de M. F.-M. Luzel sur

une mission en Basse-Bretagne[1], p. 10, un conte breton du même genre que ce conte russe.

Mentionnons encore un conte irlandais, *les Trois Couronnes* (Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts*, London, 1866, p. 43).

Enfin on a recueilli dans l'Orient plusieurs contes dérivés de la même source, source indienne évidemment. Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de donner une analyse de ces contes orientaux.

Il existe sur le versant septentrional du Caucase une peuplade d'origine mongole, musulmane de religion, et qui porte le nom d'Avares, que portaient les tribus de même race exterminées jadis par Charlemagne. M. Ant. Schiefner a publié récemment, d'après des manuscrits, plusieurs contes en langue avare auxquels il a joint une traduction allemande et des remarques fort intéressantes dues à M. Reinhold Kœhler[2]. Le second conte de cette collection présente une grande ressemblance avec notre Jean de l'Ours. Qu'on en juge :

La fille d'un roi est enlevée par un ours qui en fait sa femme. Elle met au monde un fils, qui a des oreilles d'ours. L'enfant grandit d'une façon merveilleuse et devient d'une force extraordinaire. Un jour que l'ours est sorti, il se fait raconter par sa mère toute son histoire. L'ours survenant, il le précipite dans un ravin où l'ours se tue; puis il dit à sa mère de retourner dans son pays et s'en va d'un autre côté.

Oreille-d'Ours entre au service d'un roi qui, effrayé de sa force, cherche à se débarrasser de lui en le chargeant d'entreprises très-périlleuses (toute cette partie du conte avare ressemble à un conte lorrain que nous publierons plus loin, *le Fils du diable*). Après s'être tiré de tous ces dangers, il s'en va droit devant lui et rencontre un homme qui porte sur ses bras deux platanes arrachés avec leurs racines. « Qui es-tu, ami, homme de force? » lui dit Oreille-d'Ours. — « Quelle force puis-je avoir? » répond l'autre. « Un homme fort c'est, à ce qu'on dit, Oreille-d'Ours, qui a traîné la Kart (un certain être malfaisant) devant le roi. » Oreille-d'Ours se fait connaître et l'autre se met en route avec lui. Ils rencontrent, assis au milieu du chemin, un homme qui faisait tourner un moulin sur ses genoux. Après avoir échangé avec Oreille-d'Ours à peu près les mêmes paroles que le premier, cet homme se joint aussi à lui.

Les trois amis s'établissent dans un endroit qu'ils trouvent convenable et vivent de leur chasse. Les deux compagnons d'Oreille-d'Ours sont successivement, pendant qu'ils apprêtent le repas, garrottés par un petit homme à longue barbe qui arrive chevauchant sur un lièvre boiteux et qui mange toute la viande. Mais Oreille-d'Ours empoigne le petit homme et lui emprisonne la barbe dans la fente d'un platane. Le nain s'étant échappé traînant le platane après lui, les compagnons suivent ses traces et parviennent à une ouverture, sur le bord de laquelle le platane a été jeté. Oreille-d'Ours s'y fait descendre. Il trouve dans un palais une princesse que le nain a enlevée et tue le nain. Comme dans les contes analysés précédemment, il est trahi par ses compagnons, qui enlèvent la

---

1. Publié dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. I, 3e série.
2. *Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg*, 3e série, t. XIX, n° 6 (1873).

[illegible] Vient ensuite l'épisode d'une [illegible] à neuf têtes à qui l'on était [illegible] retrouverons encore cet épi- [illegible] Oreille-d'Ours est ramené dans le [illegible] il a sauvé les petits menacés [illegible] trouve ses deux compagnons [illegible] les deux par terre d'un revers de [illegible] du père de celle-ci et l'épouse.

[illegible] extrême Orient, les Kariaines, qui [illegible] montagnes du Pégu et de la Birmanie, [illegible] de ceux que nous venons d'étu-

[illegible] contre sa mère, Ta-ywa est né aussi [illegible] et devient très-fort. S'étant fabriqué [illegible] soleil viennent à l'eau, les menace [illegible] plus grand. Le soleil envoie contre [illegible] lance des rayons brûlants pour le faire [illegible] grand. Les gens deviennent envieux de sa [illegible] comme dans le conte avare et comme [illegible]. Voyant qu'on ne l'aime pas, il [illegible] contre *Longues-Jambes* « qui a dans ses [illegible] six pays. » Ta-ywa lui raconte pour- [illegible] dit qu'il s'est trouvé dans le même cas : [illegible] on ne m'aimait pas. » Et il se joint [illegible] personnages extraordinaires, *Longs-Bras*, [illegible] en définitive, avec Ta-ywa que *Longs-Bras* [illegible] un personnage nommé Shie-oo, les trois [illegible] vide. « La place où Ta-ywa s'assit était [illegible] une fille qui était cachée dans une fente du [illegible] Croyant que c'était un insecte qui l'avait [illegible] et découvrit la jeune fille. Celle-ci leur dit : [illegible] êtes-vous venus ici? Le grand aigle a mangé [illegible] et mes sœurs. Mes parents ont eu pitié de moi [illegible] venus ici? Le grand aigle va vous dévorer. » [illegible] et Ta-ywa parvient à tuer l'aigle. Puis il plante [illegible] laisse dans la maison de l'aigle *Longues-Jambes* [illegible] se flétrissent, mets-toi vite à ma recherche. » [illegible] leur route et arrivent à une autre maison [illegible] une jeune fille et où Ta-ywa tue des tigres, [illegible] encore des plantes herbacées et, laissant derrière [illegible] recommandations qu'il a faites à *Longues-Jambes*, il se [illegible] dans une troisième maison où se cache encore une [illegible] trois gros serpents qu'il doit combattre. Il en tue

---

[illegible] *Asiatic Society of Bengal*, t. XXXIV (1865), seconde

deux, mais le troisième l'avale. Aussitôt les plantes se flétrissent : *Longues-Jambes* et *Longs-Bras* accourent à son aide, tuent le serpent et rendent la vie à Ta-ywa.

Comme ce conte kariaine est tiré d'un recueil peu connu en Europe, nous avons cru devoir donner une analyse assez étendue, même pour les passages qui s'éloignent de notre conte lorrain. Nous publierons plus tard un autre conte de Montiers-sur-Saulx, intitulé *La Canne de cinq cents livres*, qui offre plus de ressemblance que *Jean de l'Ours* avec la fin du récit kariaine. Dans ce conte, le héros, jeune homme d'une force prodigieuse et qui a pour compagnons, comme Jean de l'Ours et comme Ta-ywa, des personnages extraordinaires, délivre successivement trois princesses gardées, comme dans le conte kariaine, dans trois endroits différents par divers monstres.

Il faut encore citer un conte kalmouk, faisant partie de la collection de contes intitulée *Siddhi-Kür* (« le Mort doué du *siddhi*, » c'est-à-dire d'une vertu magique), collection dont M. Théodore Benfey a montré l'origine indienne, et qui est imitée du livre sanscrit la *Vetâlapantchavinçati* (« les Vingt-cinq Histoires d'un *vetâla*, » sorte de démon qui entre dans le corps des morts). Nous donnerons une courte analyse de ce conte kalmouk (traduction B. Jülg, Leipzig, 1866, n° 3).

Le héros, Massang, a un corps d'homme et une tête de bœuf. Arrivant dans une forêt, il y trouve au pied d'un arbre un homme tout noir, qui est né de la forêt; il le prend pour compagnon. Plus loin, dans une prairie, il rencontre un homme vert, qui est né du gazon, et plus loin encore, près d'un monticule de cristal, un homme blanc, né du cristal : il les emmène aussi tous les deux avec lui. Les quatre compagnons s'établissent dans une maison isolée; chaque jour trois d'entre eux vont à la chasse, le quatrième garde le logis. Un jour l'homme noir, en préparant le repas, voit arriver une petite vieille qui lui demande à goûter de son beurre et de sa viande; il y consent, mais à peine a-t-elle mangé un morceau, que le beurre et la viande disparaissent, et la vieille aussi. L'homme noir, bien ennuyé, s'avise d'un expédient : il imprime sur le sol, tout autour de la maison, des traces de pieds de chevaux, et dit à ses compagnons, à leur retour, qu'une grande troupe d'hommes est venue et qu'ils l'ont battu et lui ont volé son beurre et sa viande. Les jours suivants, la même aventure arrive à l'homme vert, puis à l'homme blanc. C'est alors le tour de Massang de rester seul; mais il se méfie de la vieille, combat contre elle et la met en sang. Quand ses compagnons sont de retour, il leur fait des reproches et leur enjoint de se mettre avec lui à la poursuite de la vieille. En suivant les traces du sang, ils arrivent à une crevasse de rochers et aperçoivent au fond d'un grand trou le cadavre de la vieille et d'immenses trésors. Massang se fait descendre dans le gouffre au moyen d'une corde, puis fait remonter tous les trésors par ses compagnons. Mais ceux-ci l'abandonnent dans ce trou. Massang croit alors qu'il ne lui reste plus qu'à mourir. Cependant, en cherchant quelque chose à manger, il trouve trois noyaux de cerises. Il les plante en disant : « Si je suis vraiment Massang, qu'à mon réveil ces trois noyaux soient devenus de grands arbres. » Il s'étend par terre, en se servant comme d'oreiller du cadavre de la vieille, et s'endort. Plusieurs années s'écoulent : il dort toujours. Quand

il se réveille, les cerisiers sont devenus grands, et il peut, en y grimpant, sortir du trou. Il retrouve ses compagnons, auxquels il fait grâce; puis, continuant sa route, il monte dans le ciel, où, avec son arc de fer, il défend les dieux contre les attaques des mauvais génies.

Enfin, dans la grande collection sanscrite de Somadeva, la *Kathâ-Sarit-Ságara* (« l'Océan des Histoires »), nous pouvons signaler quelques traits qui ont du rapport avec plusieurs points de notre conte lorrain. Dans deux récits de cette collection (t. I, p. 110-113, et t. II, p. 175 de la traduction allemande de Brockhaus), le héros donne la chasse à un sanglier énorme, qui se réfugie dans une caverne. Le héros l'y poursuit et se trouve dans un autre monde, où il rencontre une belle jeune fille qui lui explique tout. Dans le premier récit, la jeune fille a pour père un *rakshasa* (mauvais génie) qui n'est vulnérable que dans la paume de sa main droite. C'était lui qui était changé en sanglier. Sa fille apprend à Chandasena comment il pourra le tuer. Dans le second récit, la jeune fille est une princesse retenue captive par un démon. Elle dit à Saktideva que le démon vient justement de mourir d'une flèche qu'un hardi archer lui a lancée. Saktideva lui apprend qu'il est cet archer et l'épouse.

II.

LE MILITAIRE AVISÉ.

Il était une fois un militaire qui revenait du service. Passant un jour devant un château, il frappa pour demander à boire, car il avait grand' soif. Un lion vint lui ouvrir : dans ce temps-là les lions faisaient l'office de domestiques. Le maître et la maîtresse du château étaient sortis. Le militaire pria le lion de lui donner un verre d'eau. « Militaire, » répondit le lion, « je ne te donnerai pas de l'eau; tu boiras du vin avec moi. » L'autre ne se le fit pas dire deux fois. Ils burent ensemble quelques bouteilles, puis le lion dit au militaire : « Militaire, veux-tu jouer avec moi une partie de piquet? je sais que les militaires jouent à ce jeu quand ils n'ont rien à faire. — Lion, très-volontiers. »

Ils jouèrent sept ou huit parties. Le lion, qui perdait toujours, était furieux. Il laissa tomber à dessein une carte et demanda au militaire de la lui ramasser; mais celui-ci, voyant bien que le lion n'attendait que le moment où il se baisserait pour se jeter sur lui, ne bougea pas et lui dit : « Je ne suis pas ton domestique, tu peux la ramasser toi-même. Cependant, comme je m'aperçois que tu es un peu en colère, nous allons jouer à un autre jeu. Apporte-moi une poulie, une corde et une planche. » Le lion alla chercher tout ce qu'il demandait; le militaire fit une balançoire et y monta le premier. A peine s'était-il balancé quelques instants, que le lion lui cria : « Descends, militaire, descends donc, c'est mon tour. — Pas encore, lion, » dit l'autre, « tu as le temps d'y être. » Enfin le

militaire se décida à descendre; il aida le lion à monter sur la balançoire et lui dit : « Lion, comme tu ne connais pas ce jeu, je crains que tu ne tombes et que tu ne te casses les reins. Je vais t'attacher par les pattes. » Il l'attacha en effet, et, du premier coup, il le lança au plafond. « Ah! militaire, militaire, descends-moi, » criait le lion, « j'en ai assez. — Je te descendrai quand je repasserai par ici, » répondit le militaire, et il sortit du château.

Le lion poussait des cris affreux qu'on entendait de trois lieues. Les maîtres du château, qui étaient au bois, se hâtèrent de revenir. Après avoir cherché partout, ils finirent par découvrir le lion suspendu en l'air sur la balançoire. « Eh! lion, » lui dirent-ils, « que fais-tu là? — Ah! ne m'en parlez pas! c'est un méchant petit crapaud de militaire qui m'a mis où vous voyez. — Si nous te descendons, que lui feras-tu? — Je courrai après lui, et si je l'attrape, je le tue et je le mange. »

Cependant le militaire continuait à marcher; il rencontra un loup qui fendait du bois. « Loup, » lui dit-il, « ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend. Donne-moi ton merlin, et puis mets ta patte dans la fente pour servir de coin. » Le loup n'eut pas plutôt mis sa patte dans la fente, que le militaire retira le merlin, et la patte se trouva prise. « Militaire, militaire, dégage-moi donc la patte. — C'est bon, » dit l'autre, « ce sera pour quand je repasserai par ici. »

Le lion, qui était à la poursuite du militaire, accourut aux hurlements du loup. « Qu'as-tu donc, loup? » lui dit-il. — « Ah! ne m'en parle pas! c'est un méchant petit crapaud de militaire qui m'a pris la patte dans cette fente. — Si je te délivre, que lui feras-tu? — Je courrai avec toi après lui; nous le tuerons et nous le mangerons. » Le lion dégagea la patte du loup et ils coururent ensemble après le militaire.

Mais celui-ci avait déjà gagné du terrain; il avait fait rencontre d'un renard qui était au pied d'un arbre, le nez en l'air. « Eh! renard, » lui dit-il, « que regardes-tu là-haut? — Je regarde ces cerises de bois. — Si tu veux, » dit le militaire, « je vais t'aider à monter sur l'arbre. » En disant ces mots, il prit un bâton bien aiguisé, l'enfonça dans le corps du renard, puis l'ayant élevé à six pieds de terre, il ficha le bâton sur l'arbre et laissa le renard embroché. « Ah! militaire, militaire, descends-moi donc, » criait le renard. — « Quand je repasserai, » dit le militaire. « Les cerises auront le temps de mûrir d'ici-là. »

Le renard poussait des cris lamentables, qui attirèrent de son côté le lion et le loup. « Que fais-tu là, renard? » lui dirent-ils. — « Ah! ne m'en parlez pas! c'est un méchant petit crapaud de militaire qui m'a joué ce tour. — Si nous te délivrons, que lui feras-tu? — Je courrai avec vous après lui; nous le tuerons et nous le mangerons. »

Le militaire, ayant continué sa route, rencontra une jeune fille. « Mademoiselle, » lui dit-il, « il y a derrière nous trois bêtes féroces qui vont nous dévorer : voulez-vous suivre mon conseil? faisons une balançoire. » La jeune fille y consentit, et le jeu était en train quand le lion, qui était en avance sur ses compagnons, arriva. « Quoi? » dit-il, « encore le même jeu! sauvons-nous. » Ensuite le militaire se mit à fendre du bois. Le loup, étant survenu, s'écria : « C'est donc toujours la même chose! » Et il détala. Ainsi fit le renard.

Le militaire ramena la jeune fille chez ses parents, qui furent bien joyeux d'apprendre qu'elle avait échappé à un si grand péril. Ils firent mille remerciements au militaire et lui donnèrent leur fille en mariage.

—

Comparez le n° 8 de la collection Grimm : Un joueur de violon, passant dans une forêt, se met à jouer de son instrument pour voir s'il lui viendra un compagnon. Arrive un loup, qui demande à apprendre le violon : le musicien lui dit de mettre les pattes dans la fente d'un vieil arbre, et, quand les pattes se trouvent prises, il le laisse là. Il traite un renard et un lièvre à peu près de la même façon. Cependant, le loup, à force de se débattre, est parvenu à se dégager; il délivre le renard et le lièvre, et tous les trois se mettent à la poursuite du musicien. Mais les sons du violon ont attiré près de celui-ci un bûcheron armé de sa hache, et les animaux n'osent pas l'attaquer.

Notre conte forme, ce nous semble, un tout plus complet. Le dénouement du *Militaire avisé*, qui manque dans le conte allemand que nous venons d'analyser, a beaucoup d'analogie avec celui d'un autre conte, également allemand (Grimm, n° 114). Voici ce passage : Un tailleur a serré dans un étau les pattes d'un ours qui veut apprendre le violon. L'ours, délivré par des ennemis du tailleur, se met à sa poursuite; alors le tailleur, qui se trouve en ce moment en voiture, sort brusquement les jambes par la portière, et, les écartant et resserrant comme les branches d'un étau : « Veux-tu rentrer là-dedans? » crie-t-il à l'ours. Celui-ci s'enfuit épouvanté.

On peut encore comparer dans les contes allemands de la collection Wolf (Gœttingue, 1851) la fin du conte page 408.

III.

LE ROI D'ANGLETERRE ET SON FILLEUL.

Il était une fois un roi d'Angleterre qui aimait la chasse à la folie. Trouvant qu'il n'y avait pas assez de gibier dans son pays, il passa en France où le gibier ne manquait pas.

Un jour qu'il était en chasse, il vit un bel oiseau d'une espèce qu'il ne connaissait pas; il s'approcha tout doucement pour le prendre, mais au moment où il mettait la main dessus, l'oiseau s'envola, et, sautant d'arbre

en arbre, il alla se percher dans le jardin d'une hôtellerie. Le roi entra dans l'hôtellerie pour l'y poursuivre, mais il perdit sa peine : l'oiseau lui échappa encore et disparut.

Après toute une journée passée à battre les bois et la plaine, le roi arriva le soir dans un hameau, où il dut passer la nuit. Il alla frapper à la porte de la cabane d'un pauvre homme, qui l'accueillit de son mieux, et lui dit que sa femme venait d'accoucher d'un petit garçon ; mais ils n'avaient point de parrain, parce qu'ils étaient pauvres. Le roi, à leur prière, voulut bien être parrain de l'enfant, auquel il donna le nom d'Eugène. Avant de prendre congé, il tira de son portefeuille un écrit cacheté qu'il remit aux parents, en leur disant de le donner à leur fils quand celui-ci aurait dix-sept ans accomplis.

Lorsque l'enfant eut six ans, il dit à son père : « Mon père, vous me parlez souvent de ma marraine ; pourquoi ne me parlez-vous pas de mon parrain ? — Mon enfant, » répondit le père, « ton parrain est un grand seigneur : c'est le roi d'Angleterre. Il m'a laissé un écrit cacheté que je dois te remettre quand tu auras dix-sept ans accomplis. »

Cependant le jeune garçon allait à l'école : une somme d'argent avait été déposée pour lui chez le maître d'école sans qu'on sût d'où elle venait.

Enfin arriva le jour où Eugène eut ses dix-sept ans. Il se leva de bon matin et dit à son père : « Il faut que j'aille trouver mon parrain. » Le père lui donna un cheval et trente-six liards, et le jeune homme lui dit adieu ; mais, avant de se mettre en route, il alla voir sa marraine, qui était un peu sorcière. « Mon ami, » lui dit-elle, « si tu rencontres un tortu ou un bossu, il faudra rebrousser chemin. »

Le jeune homme lui promit de suivre son avis et partit. A quelque distance du hameau, il rencontra un tortu et tourna bride. Le jour suivant, il rencontra un bossu et revint encore sur ses pas. « Demain, » pensait-il, « je serai peut-être plus heureux. » Mais le lendemain encore, un autre bossu se trouva sur son chemin : c'était un de ses camarades d'école nommé Adolphe. « Cette fois, » se dit Eugène, « je ne m'en retournerai plus. »

« Où vas-tu ? » lui demanda le bossu. — « Je m'en vais voir mon parrain, le roi d'Angleterre. — Veux-tu que j'aille avec toi ? — Je le veux bien. »

Ils firent route ensemble, et, le soir venu, ils entrèrent dans une auberge. Eugène dit au garçon d'écurie qu'il partirait à quatre heures du matin ; mais le bossu alla ensuite donner l'ordre de tenir le cheval prêt pour trois heures, et, trois heures sonnant, il prit le cheval et s'enfuit.

Eugène fut fort étonné de ne plus trouver son cheval. « Où donc est mon cheval ? » demanda-t-il au garçon d'écurie. — « Votre compagnon, »

répondit le garçon, « est venu de votre part dire de le tenir prêt pour trois heures. Il y a une heure qu'il est parti. »

Eugène se mit aussitôt à la poursuite du bossu et il le rejoignit dans une forêt auprès d'une croix. Le bossu s'arrêta et dit à Eugène en le menaçant : « Si tu tiens à la vie, jure devant cette croix de ne dire à personne que tu es le filleul du roi, si ce n'est trois jours après ta mort. » Eugène jura, puis ils continuèrent leur voyage et arrivèrent au palais du roi d'Angleterre.

Le roi, croyant que le bossu était son filleul, le reçut à bras ouverts. Il accueillit aussi très-bien son compagnon. « Quel est ce jeune homme ? » demanda-t-il au bossu. — « Mon parrain, c'est un camarade d'école que j'ai amené avec moi. — Tu as bien fait, » dit le roi. Puis il ajouta : « Mon enfant, je ne pourrai pas tenir ma promesse. Tu sais que je me suis engagé autrefois à te donner ma fille, quand tu serais en âge de te marier ; mais elle m'a été enlevée. Depuis onze ans que je la fais chercher par terre et par mer, je n'ai pu encore parvenir à la retrouver. »

Cependant les deux jeunes gens étaient logés dans le palais. Tous les seigneurs et toutes les dames de la cour aimaient Eugène, qu'ils ne connaissaient que sous le nom d'Adolphe : c'était un jeune homme bien fait et plein d'esprit ; mais tout le monde détestait le bossu. Le roi seul, qui le croyait toujours son filleul, avait de l'affection pour lui, mais il témoignait aussi beaucoup d'amitié à son compagnon, ce dont le bossu était jaloux.

Un jour, celui-ci vint trouver le roi et lui dit : « Mon parrain, Adolphe s'est vanté d'aller prendre la mule du géant. » Le roi fit venir Adolphe : « Eugène m'a dit que tu t'es vanté d'aller prendre la mule du géant. — Moi, sire ? comment m'en serais-je vanté ? je ne saurais seulement où la trouver, cette mule. — N'importe ! si tu ne me l'amènes pas, tu seras brûlé dans un cent de fagots. »

Adolphe prit quelques provisions et partit bien triste. Après avoir marché quelque temps, il rencontra une vieille qui lui demanda un peu de son pain. « Prenez tout si vous voulez, » dit Adolphe ; « je ne saurais manger. — Tu es triste, mon ami, » dit la vieille ; « je sais ce qui te cause ton chagrin : il faut que tu ailles prendre la mule du géant. Eh bien ! le géant demeure de l'autre côté de la mer ; il a un merle dont le chant se fait entendre d'un rivage à l'autre. Dès que tu entendras le merle chanter, tu passeras l'eau, mais pas avant. Une fois en présence du géant, parle-lui hardiment. »

Le jeune homme fut bientôt arrivé au bord de la mer, mais le merle ne chantait pas. Il attendit que le chant de l'oiseau se fît entendre, et il passa la mer. Le géant ne tarda pas à paraître devant lui et lui dit :

« Que viens-tu faire ici, ombre de mes moustaches, poussière de mes mains? — Je viens chercher ta mule. — Qu'en veux-tu faire? — — Que t'importe? donne-la-moi. — Eh bien! je te la donne, mais à la condition que tu me la rendras un jour. » Adolphe prit la mule, qui faisait cent lieues d'un pas, et retourna au palais.

Le roi fut très-content de le revoir et lui promit de ne plus lui faire de peine. Mais bientôt le bossu, qui avait entendu parler du merle du géant, vint dire au roi : « Mon parrain, Adolphe s'est vanté d'aller chercher le merle du géant qui chante si bien et qu'on entend de si loin. » Le roi fit venir Adolphe : « Eugène m'a dit que tu t'es vanté d'aller chercher le merle du géant. — Moi, sire? je ne m'en suis point vanté, et comment ferais-je pour le prendre? — N'importe! si tu ne me le rapportes pas, tu seras brûlé dans un cent de fagots. »

Adolphe se rendit de nouveau sur le bord de la mer. Dès qu'il entendit le merle chanter, il passa l'eau et s'empara de l'oiseau. « Que viens-tu faire ici, » lui dit le géant, « ombre de mes moustaches, poussière de mes mains? — Je viens chercher ton merle. — Qu'en veux-tu faire? — Que t'importe? laisse-le-moi. — Eh bien! je te le donne, mais à la condition que tu me le rendras un jour. » Quand Adolphe fut de retour au palais du roi, toutes les dames de la cour furent ravies d'entendre le merle chanter, et le roi promit au jeune homme de ne plus le tourmenter.

Quelque temps après, le bossu dit au roi : « Le géant a un falot qui éclaire tout le pays à cent lieues à la ronde; Adolphe s'est vanté de prendre ce falot et de l'apporter ici. » Le roi fit venir Adolphe : « Eugène m'a dit que tu t'es vanté d'aller prendre le falot du géant. — Moi, sire? comment le pourrais-je faire? — N'importe! si tu ne me rapportes pas ce falot, tu seras brûlé dans un cent de fagots. »

Adolphe s'éloigna et fut bientôt sur le bord de la mer. Le merle n'était plus là pour l'avertir du moment où il pourrait passer l'eau; il tenta cependant l'aventure, et, étant parvenu sur l'autre bord, il alla droit au géant. « Que viens-tu faire ici, » lui dit le géant, « ombre de mes moustaches, poussière de mes mains? — Je viens prendre ton falot. — Qu'en veux-tu faire? — Que t'importe? donne-le-moi. — Eh bien! je te le donne, mais à la condition que tu me le rendras un jour. » Le jeune homme remercia le géant et s'en retourna. Quand il fut arrivé à quelque distance du palais du roi, il attendit la nuit, et alors il s'avança en tenant haut le falot, dont tout le pays fut éclairé. Le roi, rempli de joie, promit encore une fois à Adolphe de ne plus lui faire de peine.

Un bon bout de temps se passa sans qu'Adolphe eût à subir de nouvelles avanies; enfin le bossu dit au roi : « Adolphe s'est vanté de savoir où est votre fille et de pouvoir vous la rendre. » Le roi fit venir Adolphe :

« Eugène m'a dit que tu t'es vanté de savoir où est ma fille et de pouvoir me la rendre. — Ah! sire, vous l'avez fait chercher partout, par terre et par mer, sans avoir pu la retrouver. Comment voulez-vous que moi, pauvre étranger, je puisse en venir à bout? — N'importe! si tu ne me la ramènes pas, tu seras brûlé dans un cent de fagots. »

Adolphe s'en alla bien chagrin. La vieille qu'il avait déjà rencontrée se trouva encore sur son chemin; elle lui dit : « Le roi veut que tu lui ramènes sa fille. Retourne chez le géant. » Adolphe passa donc encore la mer et, arrivé chez le géant, il lui demanda s'il savait où était la fille du roi. « Oui, je le sais, » répondit le géant; « elle est dans le château de la reine aux pieds d'argent; mais pour la délivrer il y a beaucoup à faire. Il faut d'abord que tu ailles redemander au roi ma mule, mon merle et mon falot. Ensuite tu feras construire un vaisseau long de trois cents toises, large d'autant et haut de cent cinquante toises; il faut qu'il y ait dans ce vaisseau une chambre, et dans la chambre un métier de tisserand. Mais, sur toutes choses, il ne doit entrer dans ce bâtiment ni fer, ni acier : le roi fera comme il pourra. »

Adolphe alla rapporter au roi les paroles du géant. On fit aussitôt venir des ouvriers et on leur commanda de construire un vaisseau long de trois cents toises, large d'autant et haut de cent cinquante toises; dans ce vaisseau il devait y avoir une chambre et dans la chambre un métier de tisserand, le tout sans fer ni acier. En quarante-huit heures le bâtiment fut terminé; mais le bossu avait donné de l'argent à un ouvrier pour qu'il y mît une broche de fer.

Adolphe amena le bâtiment au géant. « Il est entré du fer dans ton bâtiment, » dit le géant. — « Non, » répondit Adolphe, « il n'y en a pas. — Il y a du fer en cet endroit, » dit le géant. « Ramène au roi le vaisseau; qu'il fasse venir un ouvrier avec un marteau et un ciseau, et l'on verra si je dis vrai. » Dès que l'ouvrier eut appuyé son ciseau à l'endroit indiqué, et qu'il eut donné dessus un coup de marteau, le ciseau se cassa. On retira la broche de fer, et le géant, quand Adolphe fut de retour avec le vaisseau, ne trouva plus rien à redire.

« Maintenant, » dit-il, « il faut qu'il y ait dans ce vaisseau trois cents miches de pain, trois cents livres de viande, trois cents sacs de millet, trois cents livres de lin, et de plus qu'il s'y trouve trois cents filles vierges. » Le roi fit chercher dans la ville de Londres et dans les environs les trois cents filles demandées; quand on les eut trouvées, on les embarqua dans le vaisseau, on y mit aussi le pain, la viande et le reste, et Adolphe retourna chez le géant. Celui-ci donna un coup d'épaule, et le navire fut porté à plus de deux cents lieues en mer. Adolphe était au gouvernail; sous le pont les trois cents filles filaient et le géant tissait.

Tout à coup on aperçut au loin une grosse montagne toute noire.

« Ah! » dit Adolphe, « nous allons arriver! — Non, » dit le géant. C'est le royaume des poissons. Pour qu'ils te laissent passer, tu diras que tu es un prince de France qui voyage. »

« Que viens-tu faire ici? » demandèrent les poissons au jeune homme. — « Je suis un prince de France qui voyage. — Prince ou non, tu ne passeras pas. » Alors Adolphe leur jeta des miettes de pain; tous les poissons y coururent à la fois et le laissèrent passer. Il n'était pas encore bien loin quand le roi des poissons dit à son peuple : « Nous avons été bien malhonnêtes de n'avoir pas remercié ce prince qui nous a secourus dans notre détresse. Courez après lui et faites-le retourner. » Les poissons ayant ramené le jeune homme, le roi lui dit : « Tenez, voici une de mes arêtes. Quand vous aurez besoin d'aide, vous me retrouverez, moi et mon royaume. »

« Eh bien! » demanda le géant, « que t'a donné le roi des poissons? — Il m'a donné une de ses arêtes : mais que ferai-je de cette arête? — Mets-la dans ta poche : tu auras occasion de t'en servir. »

On aperçut bientôt une autre montagne plus noire encore que la première. « N'allons-nous pas aborder? » demanda le jeune homme. — « Non, » répondit le géant. « C'est le royaume des fourmis. » Les fourmis avaient le sac au dos et faisaient l'exercice; elles crièrent à Adolphe : « Que viens-tu faire ici? — Je suis un prince de France qui voyage. — Prince ou non, tu ne passeras pas. » Adolphe leur jeta du millet : les fourmis se mirent à manger le grain et laissèrent passer le jeune homme. « Nous avons été bien malhonnêtes, » dit alors le roi des fourmis, « de n'avoir pas remercié ce prince. Courez le rappeler. » Quand Adolphe fut revenu près de lui, le roi des fourmis lui dit : « Prince, nous étions depuis sept ans dans la détresse; vous nous en avez tirés pour quelque temps. Tenez, voici une de mes pattes : quand vous aurez besoin d'aide, vous me retrouverez, moi et mon royaume. »

« Que t'a donné le roi des fourmis? » demanda le géant. — « Il m'a donné une de ses pattes; mais que ferai-je d'une patte de fourmi? — Mets-la dans ta poche : tu auras occasion de t'en servir. »

Quelque temps après, parut au loin une montagne plus grosse et plus noire encore que les deux premières. « Allons-nous enfin prendre terre? » demanda Adolphe. — « Non, » dit le géant. « C'est le royaume des rats. »

« Que viens-tu faire ici? » crièrent les rats. — « Je suis un prince de France qui voyage. — Prince ou non, tu ne passeras pas. » Adolphe leur jeta du pain, et les rats le laissèrent passer. « Nous avons été bien malhonnêtes, » dit le roi des rats, « de n'avoir pas remercié ce prince. Courez le rappeler. » Et, le jeune homme étant retourné sur ses pas : « Nous vous remercions beaucoup, » lui dit le roi, « de nous avoir

secourus dans notre misère. Tenez, voici un poil de ma moustache : quand vous aurez besoin d'aide, vous me retrouverez, moi et mon royaume. »

« Eh bien ! » demanda le géant, « que t'a donné le roi des rats ? — Il m'a donné un poil de sa moustache ; que ferai-je de cela ? — Mets-le dans ta poche : tu auras occasion de t'en servir. »

Le vaisseau continua sa route et arriva en vue d'une autre grosse montagne. « N'est-ce point là que nous devons nous arrêter ? » demanda le jeune homme. — « Non, » dit le géant. « C'est le royaume des corbeaux. »

« Que viens-tu faire ici ? » dirent les corbeaux. — « Je suis un prince de France qui voyage. — Prince ou non, tu ne passeras pas. » Adolphe leur jeta de la viande, et les corbeaux le laissèrent passer. « Nous avons été bien malhonnêtes, » dit le roi des corbeaux, « de n'avoir pas remercié ce bon prince. Courez après lui et faites-le retourner. » Le jeune homme fut donc ramené devant le roi, qui lui dit : « Vous nous avez rendu un grand service et nous vous en remercions. Tenez, voici une de mes plumes : quand vous aurez besoin d'aide, vous me retrouverez, moi et mon royaume. »

« Que t'a donné le roi des corbeaux ? » demanda le géant. — « Il m'a donné une de ses plumes ; mais que ferai-je de cette plume ? — Mets-la dans ta poche : tu auras occasion de t'en servir. »

Au bout de quelque temps, Adolphe aperçut une montagne qui était encore plus grosse et plus noire que toutes les autres. « Cette fois, » dit-il, « nous allons arriver. — Non, » dit le géant. « C'est le royaume des géants. »

« Que viens-tu faire ici ? » crièrent les géants. — « Je suis un prince de France qui voyage. — Prince ou non, tu ne passeras pas. » Adolphe leur jeta de grosses boules de pain ; les géants, les ayant ramassées, se mirent à manger et le laissèrent passer. « Nous avons été bien malhonnêtes, » dit le roi des géants, « de n'avoir pas remercié ce prince. Courez le rappeler. » Et, le jeune homme de retour, le roi lui dit : « Nous vous remercions de nous avoir secourus ; nous étions sur le point de nous dévorer les uns les autres. Tenez, voici un poil de ma barbe : quand vous aurez besoin d'aide, vous me retrouverez, moi et mon royaume. — Avec ceux-ci, » se dit Adolphe, « je gagnerai plus qu'avec les autres, car ils sont grands et forts. »

« Eh bien ! » demanda le géant, « que t'a donné le roi des géants ? — Il m'a donné un poil de sa barbe ; qu'en ferai-je ? — Mets-le dans ta poche : tu auras occasion de t'en servir. »

« Maintenant, » continua le géant, « le premier pays que nous découvrirons sera celui de la reine aux pieds d'argent. Tu iras droit au châ-

teau; la porte en est gardée par la princesse, fille du roi d'Angleterre, changée en lionne qui jette du feu par les yeux, par les naseaux et par la gueule. Il y a trente-six chambres dans le château : tu entreras d'abord dans la chambre de gauche, puis dans celle de droite, et ainsi de suite. »

Arrivé dans le pays de la reine aux pieds d'argent, Adolphe se rendit au château. Quand il en franchit le seuil, la lionne, loin de lui faire du mal, se mit à lui lécher les mains : elle pressentait qu'il serait son libérateur. Le jeune homme passa d'une chambre dans l'autre suivant les recommandations du géant, et pénétra enfin dans la dernière chambre où se trouvait la reine aux pieds d'argent.

« Que viens-tu faire ici ? » lui dit la vieille reine. — « Je viens chercher la princesse. — Tu mériterais d'être changé toi aussi en bête, en punition de ton audace. Sache que pour délivrer la princesse il y a beaucoup à faire. Et d'abord je veux trois cents livres de lin, filées par trois cents filles vierges. » Adolphe lui apporta les trois cents livres de lin et lui présenta les trois cents filles qui les avaient filées : « C'est bien, » dit la reine. « Maintenant tu vois cette grosse montagne : il faut l'aplanir et faire à la place un beau jardin, orné de fleurs et planté d'arbres qui portent des fruits déjà gros; et tout cela en quarante-huit heures. »

Adolphe alla demander conseil au géant. Celui-ci appela le royaume des géants, le royaume des fourmis, le royaume des rats et le royaume des corbeaux. En quatre ou cinq tours de main les géants eurent aplani la montagne, dont ils jetèrent les débris dans la mer. Puis les fourmis et les rats se mirent à fouiller et à préparer la terre; les corbeaux allèrent chercher au loin dans les jardins les fleurs et les arbres, et tout fut terminé avant le temps fixé par la reine. Adolphe alla dire à la vieille de venir voir le jardin; elle ne put rien trouver à reprendre, cependant elle grondait entre ses dents. « Ce n'est pas tout, » dit-elle au jeune homme, « il me faut de l'eau qui ressuscite et de l'eau qui fait mourir. »

Adolphe eut encore recours au géant, mais cette fois le géant ne put rien lui conseiller : il n'en savait pas si long que la vieille reine. « Les corbeaux, » dit-il, « nous apprendront peut-être quelque chose. » On battit la générale parmi les corbeaux; ils se rassemblèrent, mais aucun d'eux ne put donner de réponse. On s'aperçut alors qu'il manquait à l'appel deux vieux soldats, La Chique et La Ramée : on les fit venir. La Ramée, qui était ivre, déclara qu'il ne savait pas où était l'eau, mais que peu lui importait. On le mit en prison. La Chique arriva ensuite, plus ivre encore; on lui demanda où se trouvait l'eau; il répondit qu'il le savait bien, mais qu'il fallait d'abord tirer de prison son camarade. Adolphe le fit délivrer; puis il donna cinquante francs à La Chique pour boire à sa santé, et La Chique le conduisit dans un souterrain : à l'une

des extrémités coulait l'eau qui ressuscite, à l'autre l'eau qui fait mourir. La Chique recommanda que l'on mît des factionnaires à l'entrée du souterrain, parce que la vieille reine devait envoyer des colombes pour briser les fioles dans lesquelles on prendrait l'eau. Les colombes arrivèrent en effet, mais les corbeaux, qui étaient plus forts qu'elles, les empêchèrent d'approcher. Le géant dit alors au jeune homme : « Tu présenteras d'abord à la reine l'eau qui ressuscite, et tu lui diras de rendre à la princesse sa première forme ; cela fait, tu jetteras au visage de la vieille l'eau qui fait mourir, et elle mourra. »

Quand Adolphe fut de retour, la vieille reine lui dit : « M'as-tu rapporté l'eau qui ressuscite et l'eau qui fait mourir ? — Oui, » répondit Adolphe. « Voici l'eau qui ressuscite. — C'est bien. Maintenant, où est l'eau qui fait mourir ? — Rendez d'abord à la princesse sa première forme, et je vous donnerai l'eau qui fait mourir. »

La reine fit ce qu'il demandait, et la lionne redevint une belle jeune fille, parée de perles et de diamants, qui se jeta au cou d'Adolphe en le remerciant de l'avoir délivrée. « A présent, » dit la vieille reine, « donne-moi l'eau qui fait mourir. » Adolphe la lui jeta au visage et elle tomba morte. Ensuite le jeune homme reprit avec la princesse le chemin du royaume d'Angleterre et dépêcha au roi un courrier pour lui annoncer leur arrivée.

La joie fut grande au palais. Toutes les dames de la cour vinrent au devant de la princesse pour la complimenter : elle les embrassa l'une après l'autre. Le bossu, qui se trouvait là, s'étant aussi approché pour l'embrasser : « Retire-toi, » lui dit-elle. « Que tu es laid ! »

Le soir, pendant le souper, le roi dit à la princesse : « Ma fille, je t'ai promise en mariage à mon filleul : je pense que tu ne voudras pas me faire manquer à ma parole. — Mon père, » répondit la princesse, « laissez-moi encore huit jours pour faire mes dévotions. » Le roi y consentit.

Au bout des huit jours, la princesse dit au roi qu'elle avait laissé tomber dans la mer un anneau qui lui venait de la reine aux pieds d'argent, et qu'avant tout elle voulait le ravoir. Le bossu, jaloux de la préférence que la princesse montrait pour Adolphe, alla dire au roi : « Mon parrain, Adolphe s'est vanté de pouvoir retirer de la mer l'anneau de la princesse. » Le roi fit aussitôt appeler Adolphe : « Eugène m'a dit que tu t'es vanté de pouvoir retirer de la mer l'anneau de la princesse. — Non, sire, je ne m'en suis pas vanté ; d'ailleurs, je ne le saurais faire. — N'importe ! si tu ne me rapportes pas cet anneau, tu seras brûlé dans un cent de fagots. »

Adolphe s'éloigna bien triste et se rendit chez le géant, auquel il confia ses peines. « Je m'étais dit que je ne ferais plus rien pour toi, » dit

le géant. « Pourtant je ne veux pas te laisser dans l'embarras. Je vais appeler les poissons. »

On battit la générale parmi les poissons; ils arrivèrent en foule, mais aucun d'eux ne savait où était l'anneau. On s'aperçut alors qu'il manquait à l'appel deux vieux soldats, La Chique et La Ramée; on les fit venir. La Ramée, qui était ivre, déclara qu'il ne savait où était l'anneau, mais que peu lui importait; on le mit en prison. La Chique arriva ensuite, encore plus ivre; il dit qu'il avait la bague dans son sac, mais qu'il fallait d'abord tirer La Ramée de prison. Quand son camarade fut en liberté, La Chique remit la bague au jeune homme. Adolphe lui donna cent francs pour boire à sa santé et courut porter la bague au roi.

« Je pense, ma fille, » dit alors le roi, « que tu dois être contente; tu te marieras demain. — Je ne suis pas encore décidée, » répondit la princesse; « je voudrais auparavant que l'on transportât ici le château de la reine aux pieds d'argent. » On fit aussitôt préparer les fondations, et le bossu, de plus en plus jaloux d'Adolphe, alla dire au roi : « Mon parrain, Adolphe a dit qu'il savait le moyen de transporter ici le château de la reine aux pieds d'argent sans aucune égratignure, pas même une égratignure d'épingle. » Le roi fit appeler Adolphe : « Eugène m'a dit que tu t'es vanté de pouvoir transporter ici le château de la reine aux pieds d'argent sans aucune égratignure, pas même une égratignure d'épingle. — Non, sire, je ne m'en suis pas vanté. D'ailleurs comment le pourrais-je faire? — N'importe! Si tu ne le fais pas, tu seras brûlé dans un cent de fagots. »

Adolphe, bien désolé, alla de nouveau trouver le géant, qui lui dit : « Demande d'abord au roi de te faire construire un grand vaisseau. » Le vaisseau construit, Adolphe s'y embarqua avec le géant. Celui-ci appela le royaume des fourmis, le royaume des rats et le royaume des géants. Les fourmis et les rats détachèrent le château de ses fondations; quatre géants le soulevèrent et l'allèrent porter sur le navire; puis on appela le royaume des poissons pour soutenir le navire.

Tout le monde à la cour du roi d'Angleterre fut enchanté de voir Adolphe de retour, et le château fut posé sur les fondations préparées vis-à-vis du palais du roi. Le roi dit alors à sa fille : « Maintenant j'espère que tu vas épouser Eugène. — Mon père, » répondit la princesse, « accordez-moi quelque temps encore; je ne suis pas décidée. »

Comme la princesse ne cachait pas au bossu qu'elle ne pouvait le souffrir, la jalousie de celui-ci contre Adolphe ne faisait que croître. Un jour, il dit au jeune homme : « Allons faire ensemble une partie de chasse dans le bois des Cerfs. — Volontiers, » répondit Adolphe. Quand le bossu fut dans la forêt avec Adolphe, il lui tira un coup de fusil par

derrière et l'étendit mort sur la place; puis il creusa un trou et l'y enterra.

Le roi, ne voyant pas revenir Adolphe, demanda au bossu ce qu'il était devenu. « Je n'en sais rien, » dit le bossu, « il sera parti pour courir le monde; il se lassait sans doute d'être bien ici. » La princesse était au désespoir, mais elle n'en montra rien à son père et lui demanda la permission d'aller chasser dans le bois des Cerfs. Le roi, de crainte d'accident, voulait la faire accompagner par quarante piqueurs à cheval, mais elle le pria de l'y laisser aller seule.

En arrivant dans la forêt, elle aperçut des corbeaux qui voltigeaient autour d'un trou; elle s'approcha, et, reconnaissant le pauvre Adolphe que les corbeaux avaient déjà à moitié dévoré, elle se mit à pleurer et à gémir. Enfin elle s'avisa qu'elle avait sur elle un flacon de l'eau qui ressuscite; elle en frotta le cadavre, et le jeune homme se releva plein de vie et de santé.

Or c'était le troisième jour après sa mort.

La princesse revint au château avec Adolphe; elle le cacha dans une de ses chambres, et alla trouver le roi. « Mon père, » lui dit-elle, « seriez-vous bien aise de voir Adolphe? — Ma fille, » répondit le roi, « que me dis-tu là? Adolphe est parti pour aller au bout du monde: il ne peut être sitôt de retour. — Eh bien! » reprit la princesse, « faites fermer toutes les portes du palais, mettez-y des factionnaires, et suivez-moi. »

Le roi étant entré dans l'appartement de la princesse, celle-ci fit paraître devant lui le jeune homme, qui lui dit: « Sire, Adolphe n'est pas mon nom; je suis Eugène, votre filleul. » Puis, tirant de son sein la lettre que le roi avait remise à ses parents, il la présenta au roi en lui disant : « Reconnaissez-vous cet écrit? » Quand le roi eut appris ce qui s'était passé, il fit brûler le bossu dans un cent de fagots, et Eugène épousa la princesse.

Moi, j'étais de faction à la porte de la princesse; je m'y suis ennuyé, et je suis parti.

—

Nous tenons ce conte d'un jeune homme de Montiers qui l'a entendu raconter au régiment.

Le conte étranger qui, à notre connaissance, s'en rapproche le plus est un conte grec moderne, recueilli en Épire par M. de Hahn (n° 37 de sa collection de contes grecs et albanais, publiée à Leipzig en 1864). En voici le résumé :

Un roi est obligé, pendant la grossesse de sa femme, de s'éloigner de son royaume. Il recommande à la reine, si elle met au monde un fils, de le lui envoyer quand il aura seize ans accomplis, mais de se garder de prendre pour conducteur un homme sans barbe (dans les contes grecs et dans les contes serbes les hommes sans barbe sont représentés comme étant artificieux et mé-

chants). Lorsque le moment est venu d'envoyer le jeune garçon à son père, la reine, s'étant rendue sur la place du marché pour louer un cheval et son conducteur, ne peut trouver d'autre conducteur qu'un homme sans barbe. Le lendemain et le surlendemain, elle n'est pas plus heureuse. Elle se décide alors, sur les instances de son fils, à le laisser partir avec un homme sans barbe. Pendant le voyage, le jeune garçon, pressé par une soif ardente, se fait descendre dans une citerne par son compagnon. Celui-ci lui déclare alors qu'il l'abandonnera dans cette citerne, si le prince ne s'engage par serment à lui céder son titre et ses droits, et à ne point révéler le secret jusqu'à ce qu'il soit mort et ressuscité des morts. Le pacte est conclu, et l'imposteur, qui s'est revêtu des habits du prince, est accueilli par le roi comme son fils. Pour se débarrasser du prince, il le fait jeter en proie à un dragon aveugle, auquel il fallait de temps en temps une victime; mais le jeune homme, instruit par un vieux cheval, son confident, rend la vue au dragon, qui, par reconnaissance, lui apprend la langue des animaux en l'avalant et le rendant quelques instants après à la lumière. Ensuite, quand il est obligé d'aller à la recherche de la jeune fille aux cheveux d'or, que l'homme sans barbe veut épouser, le prince, toujours d'après les conseils du vieux cheval, se montre secourable, d'abord envers des fourmis qui ne peuvent traverser un ruisseau, puis envers des abeilles, dont un ours dévore le miel, enfin envers de jeunes corbeaux qui vont être déchirés par un serpent. Grâce à l'aide de ses obligés, le prince vient à bout des tâches qui lui sont imposées: les fourmis trient pour lui un tas énorme de blé, de millet et d'autres graines confondues ensemble; les abeilles lui font reconnaître la jeune fille aux cheveux d'or au milieu d'un grand nombre de femmes voilées; enfin les corbeaux lui apportent une fiole d'eau de la vie. La jeune fille, amenée à la cour du roi, fait fort mauvais visage à l'homme sans barbe, qui, pour se venger, tue le prince à la chasse. Elle exige que le cadavre lui soit apporté, et lui rend la vie au moyen de l'eau merveilleuse. Le prince alors, dégagé de son serment, puisqu'il est ressuscité des morts, démasque l'imposteur et le fait périr.

Citons encore un conte breton, moins complet, donné par M. F.-M. Luzel dans son cinquième rapport sur une mission en Basse-Bretagne, déjà mentionné par nous. Dans ce conte, intitulé *la Princesse de Tronkolaine*, un roi qui a bien voulu être le parrain du vingt-sixième enfant d'un charbonnier, dit à ce dernier de lui envoyer l'enfant à Paris quand il aura dix-huit ans. Le moment arrivé, le jeune Louis se met en route sur un vieux cheval. Comme il passe auprès d'une fontaine, un prétendu camarade d'école lui dit de mettre pied à terre pour boire, et, Louis l'ayant fait malgré l'avis que lui avait donné une bonne vieille, l'autre le jette dans la fontaine, lui enlève le signe de reconnaissance que Louis devait montrer au roi et s'enfuit sur le vieux cheval. Louis l'ayant rattrapé, ils entrent ensemble chez le roi qui fait bon accueil à son prétendu filleul et admet Louis dans le château comme valet d'écurie. Bientôt, à l'instigation du faux filleul, Louis est envoyé en des expéditions très-périlleuses. Il doit notamment amener au roi la princesse de Tronkolaine. Cette partie du conte breton présente une grande ressemblance avec le nôtre. Nous y retrouvons le bâtiment chargé de provisions dont le jeune homme régale les fourmis, les éperviers et les lions par les royaumes desquels il passe; les tâches imposées par la princesse: démêler

un grand tas de grains mélangés, abattre une allée de grands arbres, aplanir une montagne, — tâches dans lesquelles le jeune homme est aidé par les animaux ses obligés (dans d'autres versions du conte breton, il faut apporter le palais de la princesse devant celui du roi et aller quérir de l'eau de la mort et de l'eau de la vie). Arrivée chez le roi, la princesse de Tronkolaine dit de jeter dans un four le faux filleul, comme étant un démon, et la chose faite, elle épouse Louis.

On peut encore comparer, dans le premier rapport de M. Luzel (*Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. VII, 1871, 1re livraison, p. 181), le conte breton de *Trégont-a-Baris* et dans la grande collection de contes siciliens de M. Pitrè, publiée en 1875, le conte n° 34, *le Cheval enchanté*.

Dans un grand nombre de contes étrangers, le héros, le plus souvent à l'instigation d'un ennemi, reçoit comme « Adolphe, » l'ordre d'aller chercher des objets précieux appartenant à un géant ou à un autre personnage redoutable; mais — à la différence de notre conte, — c'est par ruse qu'il y réussit. M. R. Kœhler indique un grand nombre de contes de ce genre dans ses remarques sur le conte avare n° 3 de la collection Schiefner, déjà mentionnée.

Disons un mot de ce « falot du géant, » qui éclaire à cent lieues à la ronde. Dans un conte suédois (collection Cavallius, p. 46 de la trad. allemande), le héros parvient à voler à un géant une lampe qui éclaire comme la pleine lune; dans un conte islandais (collection Arnason, trad. anglaise, 2e série, p. 340, 342) figure un objet d'or qui éclaire toute une campagne, et que le héros dérobe à des *trolls* (sorte de géants); dans un conte sicilien (collection Gonzenbach, n° 30), un ogre possède un sabre qui répand une lueur merveilleuse, etc.

Dans notre conte, on rassemble les corbeaux pour savoir où se trouve l'eau qui ressuscite et l'eau qui fait mourir, et un seul d'entre eux, celui qui n'avait pas répondu à l'appel, peut donner des renseignements à cet égard. Dans deux contes grecs modernes d'Epire (collection Hahn, nos 15 et 25), on rassemble aussi tous les oiseaux pour leur demander où est une certaine ville, et le seul qui le sache est précisément celui qui n'est pas venu à l'assemblée. Il en est de même dans un conte suédois (Cavallius, p. 186), dans un conte avare (collection Schiefner, n° 4), etc. Dans la mythologie grecque (*Apollodori Bibliotheca*, I, 9, 12), Melampus ayant assemblé les oiseaux et leur ayant demandé un remède pour Iphiclus, le fils de son maître, il n'y a qu'un vautour qui puisse le lui indiquer.

Enfin, en Orient, il faut rapprocher de notre conte français, pour l'ensemble, un conte qui a été recueilli par M. Radloff dans une tribu tartare de la Sibérie méridionale (*Proben der Volksliteratur der Türkischen Stæmme Süd-Sibiriens, gesammelt und übersetzt von Dr. W. Radloff*, 4e volume. Saint-Pétersbourg, 1872, p. 373). Le héros, pauvre orphelin, est entré au service d'un prince comme valet d'écurie. Les autres valets, jaloux de lui parce que son cheval a meilleure mine que les leurs, vont dire au prince que le nouveau valet s'est vanté de connaître la fille du roi des Péris. Aussitôt le prince ordonne à l'orphelin de la lui amener. Le jeune homme s'en va pleurer auprès de son cheval qui lui donne le moyen d'enlever la Péri. Celle-ci, arrivée chez le prince, refuse de l'épouser s'il ne lui rapporte son anneau qui est chez le « jeune homme qui fait mar-

cher le soleil. » L'orphelin, chargé de cette entreprise, en vient à bout (tout cet épisode du conte tartare offre une grande ressemblance avec le conte allemand n° 29 de la collection Grimm, les *Trois cheveux d'or du diable,* et avec les autres contes européens de même type). Une fois en possession de son anneau, la jeune fille déclare qu'elle n'épousera le prince que s'il lui amène certain cheval. C'est encore l'orphelin qui l'amène. Alors la jeune fille dit de faire chauffer de l'eau dans une grande chaudière. Elle épousera le prince si celui-ci nage dedans. Le prince fait d'abord entrer dans la chaudière l'orphelin, que son cheval préserve de tout mal. Il s'y hasarde alors lui-même et meurt. L'orphelin épouse la fille du roi des Péris (comparez pour cette fin le conte valaque n° 17 de la collection Schott).

Notre conte français et les contes ci-dessus analysés se rattachent au groupe de récits que l'on peut désigner sous ce titre *la Jeune Fille aux cheveux d'or et l'eau de la mort et de la vie.* Nous avons étudié rapidement ce groupe dans notre travail sur *les Contes populaires européens et leur origine* (*Correspondant* du 25 juin 1873) et MM. R. Kœhler et Liebrecht ont traité ce même sujet d'une manière plus approfondie dans la revue *la Germania* (années 1866 et 1867). Nous aurons, du reste, occasion de revenir là-dessus à propos d'un autre conte lorrain de notre collection intitulé *la Belle aux cheveux d'or.*

(*A suivre.*) Emmanuel Cosquin.

un grand ta
une montag
maux ses
palais de l
de l'eau d
dans un
Louis.

On peu
sions sc
breton
M. Pit

Dans
tigation
objets
mais —
Kœhl
le co

Di
Dan
héro
dan
342
dér
ba

I
qu
pa
c

LITTÉRATURE FRANÇAISE

apparaissent dans la poésie
sarrazins. Dans la *Chanson de*
apparaître à son imagination
que Roland ne vaincra plus,

Palerme.

de cette façon ; on le retrouve
peut-être par une sorte d'assimi-
souvent nommée dans les poèmes
sarrazins. C'est à Palerme que
son du *Moniage Guillaume* que
est enfermé pendant sept ans par
les vents ont jeté sur les côtes de

au Congrès scientifique de Palerme.
une communication orale dont
Sicilien. Je le reproduis ici
ns : ce résumé, écrit à Palerme
ment des erreurs : c'est principa-
le réimprime. Je n'ai pas cherché
certainement très-nombreuses qu'on
donner les preuves à l'appui de
radoxales. Cet article doit garder
à l'aide de quelques
son principal intérêt à l'endroit où
monuments de la grandeur normande,
les rapports politiques de la Sicile et
pendant et depuis. Le sujet était
convenablement il faudrait du temps
pour, j'en ai la ferme intention,
ce sera une façon de me rappeler au
mables et si bienveillants, et de me
de mon séjour à Palerme et de mon

Sicile au retour de la Terre-Sainte : peut-être ce poème inédit contient-il quelques détails curieux sur la ville. Une autre de ces mentions est intéressante, c'est celle de *Fierabras*. Nous y apprenons que Fierabras possède Alexandrie, Babylone (le Caire), etc.,

Et des tors de Palerne se fait seignour clamer.

Il semble donc qu'avant les constructions normandes, Palerme se fit déjà remarquer par ses hautes tours.

Cette mention et d'autres (par exemple dans *Floovant*) sont postérieures à l'époque où la Sicile avait été délivrée par les Normands. La poésie épique vit de formules traditionnelles. Mais en même temps elle se renouvelle sans cesse, tant que l'activité poétique d'un peuple n'est pas épuisée, sous l'impulsion des grands événements. Les Normands, qui apportaient avec eux l'habitude de célébrer par des chansons de geste les exploits guerriers, ne durent pas négliger de chanter leurs merveilleux succès en Italie et en Sicile, cette épopée toute faite à laquelle en vérité peu de fictions peuvent s'égaler. Ce qu'on oserait presque affirmer *a priori*, divers indices le confirment. Plus d'un passage des chroniques normandes, à bon droit suspect à l'historien, a une allure vraiment épique. Quelques traits pourraient même avoir une origine scandinave, et jetteraient ainsi du jour sur la formation de l'épopée normanno-sicilienne, où s'étaient fondus, comme il arrive d'ordinaire, des éléments antérieurs.

La part prise par les Normands de Pouille et de Sicile à la première croisade ne méritait pas moins d'inspirer l'épopée. Dans les chansons de geste purement françaises du cycle des Croisades on trouve plus d'un trait qui doit provenir de chants spécialement normands : telle est l'épithète donnée à Tangré (Tancredi) de « fils à la sacant, » fils de la femme savante, de la magicienne, épithète mal expliquée dans les poèmes eux-mêmes. L'auteur du *Ligurinus*, qui écrivait vers 1187 son poème en l'honneur de Frédéric Barberousse, y résume un autre poème de lui, le *Solymarius*, où il avait chanté la première croisade. On remarque dans ce résumé, sur les Normands de l'Italie méridionale, de curieuses légendes, qui paraissent bien provenir de la tradition (*rumor*, *fama*, dit le poète), et qu'il a peut-être même puisées dans une chanson de geste française, c'est-à-dire normande. On y retrouve en effet un trait fréquent dans ces poèmes, surtout dans ceux du cycle de Guillaume d'Orange, — où les Normands ont eu certainement une grande part, — celui d'un père enlevant à son fils son héritage légitime et le chargeant en échange de se conquérir un patrimoine sur les infidèles. Enfin nous verrons plus tard qu'au XIIIe siècle encore Robert Guiscart, Boémond et Tangré avaient conservé en Sicile une popularité que la tradition ne suffit pas à donner, et qui remonte presque toujours à une poésie populaire contemporaine des faits qu'elle chante.

MÉLANG

I.

LA SICILE DANS LA L

DU MOT

La première fois que la Sicile
française, c'est comme appartenan
Roland, quand Charlemagne dése
les peuples ennemis qui vont l'a
parmi ceux qu'il énumère figure

E cil d'Affrik

Car déjà le nom de *Palerme*
ainsi écrit pendant tout le m
lation à *Salerne*. Plus tard,
comme le séjour de puiss
Guillaume d'Orange, d'a
connaissait déjà l'auteu
Sinagot, et délivré pa

1. Me trouvant, au m
j'ai fait à la Section d'
le résumé a été publi
avec quelques suppr
sans l'aide d'aucun
lement pour les fa
à le compléter et
pourra y relever
certaines assertion
son caractère de
notes prises hâtiv
elle se produisait.
j'ai trouvé utile
de la France, a
neuf et intéres
et des recherc
l'esquisse à pe
bon souvenir
rappeler à m
voyage autou

avec eux des habitudes
nationale française déjà
à chanter Charlemagne
à Hastings ; ils localisèrent
patrie. Ils racontèrent que
avaient passé par la
des montagnes qui avaient
du XIIe siècle) dit dans son

Rolandus ;
:
duces.

dans la toponomastique
dénominations.
qui fut apporté et localisé
sort. On connaît le passage de
du XIIe siècle les gens du pays,
— croyaient Arthur enfermé
n'était pas le seul personnage
demeure des Cyclopes.
littéraire celui-là, fut-il apporté
française. Il est certain du moins
qui en 1287 termina cette
de succès, ne l'a pas prise, comme
dans le trouveur français Beneoit de
notamment qu'est dû le gracieux
qui, à travers Guido delle Colonne,
Shakespeare. Mais le poème de Beneoit a été
et a pu, même au XIIIe siècle, arriver
D'ailleurs Guido avait longtemps
Angleterre, et il avait pu y connaître un manus-

ne se sont pas bornés à répéter les poèmes
les ont continués et développés, et
de geste du cycle de Guillaume pour-
dans cette île. C'est le cas pour la plus
Aliscans, que plusieurs critiques n'hési-
Roland. Cette chanson est inséparable d'un
poème à part, *Loquifer*. Or non-seule-
par Rainouart, est de Sicile, mais un
que Jendeus de Brie, l'auteur du poème,
habitait la Sicile. Une autre preuve de la

[illegible] tout ce cycle dans l'île normande, c'est le poème (inédit) [illegible] qui n'est que du XIIIe siècle. Une grande partie de l'action se [illegible] quiferne, c'est-à-dire à Messine ; et nous trouvons pour cer- [illegible] de lieux de ces étymologies naïves qui semblent bien être le [illegible] race nouvelle qui vient s'établir dans un pays qu'elle veut à la [illegible] quérir et comprendre. Messine s'appelle ainsi parce qu'elle a été [illegible] au temps de la moisson (*messis*) ; le Far (Phare ou détroit de [illegible]) doit son nom à l'eau dont il est *plein et comblé* (v. fr. *fars*), etc. [illegible] les héros du poème sont généalogiquement rattachés à Robert [illegible]scart, à Boémont et à Tangré. Le poème de *Renier* a peut-être été [illegible]posé en Sicile pendant la courte domination de Charles d'Anjou ; il [illegible]plique à sa manière l'origine des Guelfes et des Gibelins, et la haine qu'il montre contre ces derniers indique bien qu'il a été écrit sous l'empire des passions du moment.

Voilà ce qu'on peut dire de la poésie épique des Normands en Sicile. Sur leur poésie lyrique, nous n'avons que des témoignages qui ont déjà été réunis ailleurs. Je remarquerai seulement que ces témoignages, ainsi que la présence de mots purement français dans le célèbre *Débat* de Ciullo d'Alcamo, rendent vraisemblable l'influence de cette poésie lyrique sur la plus ancienne poésie sicilienne, c'est-à-dire italienne. C'est là un point qui demanderait une étude à part.

Jusqu'à présent nous avons étudié la littérature française en Sicile. Il nous reste à nous occuper de la Sicile dans la littérature française. Nous traiterons plus rapidement cette seconde partie. La Sicile figure dans la littérature française soit comme l'objet de récits authentiques, soit comme la scène d'aventures imaginaires. Les textes du premier genre, relatifs en général au passage des Croisés, sont en petit nombre, si on défalque les chroniques latines. Je n'en citerai qu'un, c'est la curieuse chronique d'Ambroise, qui accompagnait Richard Cœur-de-Lion, et dont le poème, conservé jusqu'ici, sous le nom d'*Itinerarium Ricardi*, dans une version latine, vient d'être retrouvé au Vatican et sera incessamment publié. Ambroise, homme de peu, jongleur peut-être de son métier, raconte naïvement ce qu'il voit. Il nous peint sous des couleurs peu aimables les habitants de Messine ; d'un côté les *Longobards* (Italiens), qui ne peuvent pardonner aux Français de les avoir conquis autrefois, d'autre part les *Griffons* (Grecs), et les autres « gens extraites de sarrazins » qui font aux pèlerins tous les ennuis possibles. « Ils nous apportaient, » dit-il, « leurs doigts aux yeux », geste injurieux encore usité en Sicile ; « ils nous appelaient chiens, ... » et surtout ils n'aimaient pas voir les pèlerins causer de trop près avec leurs femmes. Ambroise ne dit pas que les Français ne fussent sous ce rapport quelque peu aventureux, mais il ajoute :

Mais tels le fit pour eus grever
Qui n'i deignast rien achever.

Ce trait ne peint-il pas au vif la légèreté française, en même temps que les conséquences qu'elle eut peignent la susceptibilité sicilienne ? et ne trouvons-nous pas là comme une explication, antidatée d'un siècle, de la sinistre journée des Vêpres ? A Messine, on le sait, les choses allèrent cette fois moins mal : on se battit, mais on s'apaisa ; Richard, pour dompter la population grecque, construisit le célèbre château de *Mategriffon*, dont les ruines existent encore, et Ambroise nous représente comme plus paisible et plus agréable la dernière partie du séjour des pèlerins en Sicile.

Les poèmes français dont la scène est en Sicile entièrement ou en partie n'ont d'ordinaire pris à l'île que des noms. C'est le cas pour *Athis et Prophilias* (XIIe siècle), où figure le roi de Sicile Bilas ; pour *Guillaume de Palerne* (XIIIe siècle), où un vieux conte celtique a été, de loin, localisé en Sicile ; pour le dit du *Magnificat* et les poèmes anglais (mais traduits du français) de *King Robert of Sicily*, où la belle légende de l'empereur orgueilleux et châtié par le Tout-Puissant est attribuée, non plus, comme dans le Talmud, à Salomon, ou, comme dans les *Gesta Romanorum*, à Jovinien, mais au roi Robert de Palerme. C'est aussi le cas pour le *Dolopathos*, si important pour l'étude du passage des contes orientaux en Europe, composé à la fin du XIIe siècle par le moine lorrain Jean de Haute-Seille. Racontant l'histoire célèbre des Sept Sages, Jean a fait de son héros un roi de Sicile ; mais ce n'est pas la connaissance personnelle du pays qui lui a dicté ce choix : il sait que Palerme en est la capitale, mais il y place aussi Mantoue, et ignore que la Sicile est une île.

Je n'en dirai pas autant du curieux poème de *Florian et Florete*. Il y a là des traits d'une provenance réellement sicilienne. Le héros, fils du roi de Palerne, est élevé par la fée Morgain dans son séjour merveilleux de Mongibel. Plus tard, avec l'aide d'Arthur, il délivre sa mère, assiégée dans Monréal, et après avoir entassé exploits sur exploits, est transporté par Morgain dans son palais enchanté ; dans le Mongibel, encore aujourd'hui, il goûte avec sa mie Florete une félicité sans mélanges. Ce poème n'a pas été composé en Sicile : il y a trop peu de connaissance directe du pays ; mais d'autre part les noms qui s'y trouvent, et surtout la mention du Mongibel comme du séjour d'êtres surnaturels, indiquent une origine locale. Cette hypothèse se confirme quand on se souvient que la *fata Morgana* est restée populaire dans l'île et a donné son nom au curieux mirage qu'on observe surtout à Messine. Nous avons sans doute ici une vieille légende celtique, portée en Sicile par les Normands et localisée par eux comme tant d'autres, puis revenue en France, et traitée de nouveau par un poète qui l'a dépouillée de presque toute sa couleur locale.

Ces quelques indications, tout insuffisantes qu'elles soient, peuvent donner une idée de l'intérêt que présenterait le sujet de cette étude, s'il était traité avec le temps et le soin nécessaires. C'est une tâche que je me réserve d'accomplir quelque jour, et ce n'est que par cette promesse que je puis me faire pardonner d'oser présenter aujourd'hui un essai aussi informe que celui-ci.

G. P.

II.

DIA DANS GIRART DE ROSSILLON.

RECTIFICATION AU DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE DIEZ.

M. Diez a introduit dans la seconde édition de son *Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen* (t. II, *c*), et reproduit dans la troisième un article ainsi conçu :

« *Die* anc. fr., *dia* prov., l'un et l'autre dans *Gir. de Ross.* seulement : » *Ja no sera mos sira ni ieu seus dia*, v. 2368 (éd. Hoffmann) ; dans la » rédaction française (!!) du ms. de la Bodleyenne : *Ja ne sera mos seindre* » *ne eu siens die*, Mahn, *Ged.* II, 95. Au contraire dans le ms. Harleyen : » *Ja ne sera mis sires jor de ma vie* (éd. Michel p. 289) : le mot a été » évité. Le sens de « homme au service d'un autre, vassal » résulte » du contexte. Serviteur, οἰκέτης, est en gothique *thius ;* angl. sax. » *theów*, *theóva ;* anc. h. all. en dérivation et en composition, *thio*, *theo*, » *deo*. C'est seulement sur la forme de l'anc. h. all. qui commence par » une douce (*d*) qu'on peut fonder le mot provençal, car... ». Il est inutile de pousser plus loin la citation ; les motifs que M. Diez fait valoir pour expliquer comment *die* peut dériver d'un mot germanique signifiant « serviteur » ou « vassal » ne peuvent avoir aucune espèce de valeur, puisque *dia* n'a pas du tout ce sens dans le passage en question. L'erreur dans laquelle est tombé l'éminent auteur du *Dictionnaire étymologique des langues romanes* est tellement évidente qu'on peut s'étonner qu'elle n'ait pas été rectifiée dans la troisième édition de ce dictionnaire. Et non-seulement elle ne l'a pas été, mais encore les critiques qui ont rendu compte de cette troisième édition ne paraissent pas l'avoir aperçue, puisque M. Diez revient encore une fois à cette étrange interprétation de *dia* par « vassal » dans son récent opuscule, *Romanische Wortschöpfung*, p. 3.

Dia, dans le passage cité de *Girart de Roussillon*, signifie, comme partout ailleurs, *jour*, et rien de plus. Le vers entier, *Ja no sera mos sire ni ieu seus dia*, veut dire : « Jamais aucun jour il ne sera mon seigneur ni » moi sien (= son homme). »

P. M.

COMPTES-RENDUS.

La chanson de Roland, texte critique, traduction et commentaire, grammaire et glossaire, par Léon Gautier, professeur à l'École des chartes. Edition classique. Tours, Mame, MDCCCLXXV[1], in-12, cart. lx-662 p. — Prix : 5 fr.

Nous avons peine à suivre les éditions du *Roland* que donne coup sur coup M. Léon Gautier. Voici la cinquième (pour les trois premières, voy. *Romania*, I, p. 113; II, p. 97); la quatrième, parue fort peu de temps auparavant, est épuisée : elle offre d'ailleurs peu d'intérêt, ne contenant qu'une partie de ce qui se trouve dans l'édition *classique*. Celle-ci au contraire mériterait un examen attentif : non-seulement elle résume les derniers progrès de l'auteur dans la connaissance du sujet, mais elle essaie, pour la première fois, de répandre dans le public scolaire le goût et l'intelligence de notre vieille épopée. Il y a dans cette initiative un mérite dont l'avenir permettra sans doute d'apprécier l'étendue. — Pressé par la demande des acheteurs, M. Gautier n'a pu encore cette fois-ci amener son édition au point de perfection où il serait très-capable de la mettre. Elle est certainement en progrès sur les précédentes, mais la suivante pourra et devra être en grand progrès sur elle. C'est ainsi que les corrections indiquées ici, et que M. G. approuve en principe, sont loin d'avoir toutes passé dans son texte, où subsistent des leçons que l'éditeur, à coup sûr, ne défendrait pas s'il les soumettait à une révision réfléchie. Cette révision n'a pas non plus assez profondément atteint le glossaire, qui a l'inconvénient grave de reproduire à peu près celui de la première édition, et de s'appliquer par là assez mal à celle-ci, où l'éditeur, avec toute raison, s'est bien plus écarté du manuscrit d'Oxford. La grammaire laisse aussi voir trop de traces de précipitation, et la « Rhythmique » est encore plus critiquable. Le paragraphe sur l'élision, notamment, est à refaire d'un bout à l'autre. — Le temps me manque pour soumettre cette édition à l'examen critique qu'elle appellerait, et je regrette d'être obligé, en la signalant à nos lecteurs, d'en indiquer surtout les imperfections. Mais l'adhésion s'exprime en deux mots, et la critique est nécessairement plus détaillée : la place qu'occupent l'une et l'autre sur le papier ne répond pas à celle qu'elles doivent tenir dans l'appréciation générale. Tout le monde sait ce que la *Chanson de Roland* doit à M. Gautier : cette édition est un nouveau titre à la reconnaissance du public, et celui-ci, en l'achetant rapidement, mettra bientôt l'auteur à même de lui en fournir une encore meilleure.

G. P.

---

1. Le cartonnage imprimé porte M DCCC LXXVI.

Les Enfances Ogier, par ADENÈS LI ROIS, publié pour la première fois et annoté par M. Aug. Scheler. Bruxelles, Closson, Muquardt, 1874, in-8°, xx-323 p.

Li Romans de Berte aus grans piés, par ADENÈS LI ROIS, publié avec notes et variantes par M. Aug. Scheler. Bruxelles, Closson, Muquardt, 1874, in-8°, xi-190 p.

Bueves de Commarchis, par ADENÈS LI ROIS, chanson de geste publiée pour la première fois et annotée par M. Aug. Scheler. Bruxelles, Closson, 1874, in-8°, xvi-187 p.

Adenet le Roi[1] peut se vanter d'avoir eu entre les rimeurs ses contemporains une fortune particulière. Son chef-d'œuvre, *Berte*, a eu l'honneur d'ouvrir, il y a quarante-trois ans, la série des impressions de nos vieilles chansons de geste. Parmi ses autres ouvrages, le *Cléomadès* offre assez d'intérêt pour qu'on puisse croire que même sans l'intervention de l'Académie de Belgique il aurait été mis au jour. Mais c'est assurément à sa qualité de Brabançon que l'auteur des *Enfances Ogier* et de *Beuvon de Comarchis*[2] doit la publication de ces deux poèmes. La commission d'histoire de l'Académie de Belgique a conçu le plan, aussi intelligent que patriotique, de publier les œuvres des écrivains du moyen-âge nés dans les provinces qui forment aujourd'hui la Belgique. C'est à cette résolution que nous devons, outre le Froissart et le Chastellain de M. Kervyn de Lettenhove[3], l'*Art d'amours* publié par M. Petit, les œuvres de Baudouin et Jean de Condé, les dits de Watriquet de Couvin et les poésies de Froissart, publiés par M. Scheler, et enfin le *Cléomadès* de M. van Hasselt et les trois volumes que nous annonçons aujourd'hui. Espérons que l'Académie belge ne s'arrêtera pas là et nous donnera encore plus d'un volume. La littérature française a jadis été féconde dans le Hainaut, la Flandre et le Brabant ; et quand bien même la Belgique s'annexerait sans preuves absolument concluantes tel ou tel auteur jusqu'à présent sans patrie, nous ne lui en ferions pas un grand reproche, puisque cette naturalisation plus ou moins régulière vaudrait à cet auteur d'être imprimé plus tôt et au moins aussi bien qu'il pourrait l'être en France. En effet l'Académie de Belgique a le bonheur d'avoir à sa disposition, dans la personne de M. Scheler, un éditeur à la fois zélé, infatigable et excellent : heureuse, — et rare, — circonstance dont a déjà profité et dont profitera encore notre chère littérature du moyen-âge.

On peut cependant reprocher aux publications de M. Scheler de ne pas répondre encore absolument aux rigoureuses exigences de la critique, tant en ce qui touche les leçons qu'en ce qui concerne la méthode suivie pour l'impres-

---

1. M. Scheler, qui sait fort bien que telle est la forme normale à donner à ce nom, maintient cependant la forme *Adenès* comme « trop invétérée ». La philologie française est assez jeune pour pouvoir modifier au besoin ses habitudes, et je n'hésite pas à écrire, comme je l'ai déjà fait souvent, *Adenet*. Il faut dire de même *Conon* de Béthune, Philippe *Mousket*, *Aimon* de Varenne, *Jakemon* Sakesep, etc.

2. *Beuvon* et non *Beuves* ; voy. la note précédente.

3. A propos de ce Froissart, qui ne peut soutenir la comparaison avec celui de M. Luce, nous signalerons le précieux *Glossaire* que M. Scheler y a joint. Il est piquant de voir l'auteur de ce glossaire, pour trouver un sens possible ou une forme correcte, obligé souvent d'aller prendre dans l'édition rivale une leçon meilleure que celle de l'édition pour laquelle il fait son travail.

sion. Pour le premier point, les quatre manuscrits d'*Ogier*, les six manuscrits de *Berte*, n'ont été ni classés ni même complétement collationnés : l'éditeur s'est borné à « prendre pour base » le manuscrit qui lui a semblé le meilleur et à indiquer les variantes importantes de ceux qu'il a consultés en outre. Cette manière de faire a peu d'inconvénients, on doit le reconnaître, pour les œuvres auxquelles M. Sch. l'a appliquée : les manuscrits d'Adenet sont à peu près de son temps, ils n'offrent que bien peu de différences, et l'éditeur a su presque toujours s'aider des variantes de manière à fournir au lecteur la bonne leçon. Aussi n'est-ce que pour le principe que je présente cette observation, convaincu que M. Scheler, dans des circonstances différentes, s'astreindrait à la rigueur des procédés seuls vraiment scientifiques.

L'autre remarque que j'ai à faire est à la fois plus minutieuse et plus grave Elle concerne l'emploi des signes diacritiques. Je ne suis pas pour ma part de ceux qui les proscrivent absolument, et j'exposerai quelque jour mes raisons à ce sujet. Mais il faut en faire un emploi réfléchi, conséquent, conforme aux résultats de la philologie et renfermé dans certaines limites. Ces différentes conditions ne sont pas toujours remplies par M. Scheler. On peut penser différemment sur l'emploi des accents : je les regarde comme ne devant avoir qu'une valeur absolument phonétique, et par conséquent je les réserve à l'*e* (laissant de côté la question d'*o*, *ou*, *u*). M. Sch. écrit *à*, *là*, *où*, pour distinguer le sens ; il veut aussi maintenant (*Beuves*, p. 168) écrire *ès* de *en les* et *es* de *ecce* (pourquoi pas l'inverse ?). Mais où s'arrêter dans cette voie ? pourquoi distinguer certains homophones à l'exclusion des autres ? La confusion de *que* conjonction et de *que* pronom, de *li*, *le* article et de *li*, *le* pronom, de *se* conjonction et de *se* pronom, est bien plus gênante que celles que M. Sch. signale, et il ne fait rien pour les distinguer. Et pourquoi ne pas aller plus loin ? pourquoi laisser sans distinction le mot *pere*, qu'il vienne de *patrem*, *parat* ou *pareat* ; le mot *voie*, qu'il répondé à *via* ou à *videam* ; le mot *pris*, suivant qu'il répond à *pretium*, *pretio*, *prensus*, **prensi*, et ainsi de suite ? En réalité on suit sans y penser une habitude qui provient de l'orthographe moderne. Mais enfin je conviens que ce point de vue est nouveau, et que M. Sch. n'a fait que se conformer à l'usage reçu sans objections jusqu'ici. — Il n'en est pas de même de l'emploi de l'accent aigu. Je crois avoir démontré dans l'*Alexis* que tout *e* provenant d'*a* latin est aux XIIe et XIIIe siècles *é* à la tonique, *e* féminin à l'atone. Je ne pense pas que M. Sch. conteste cette loi : pourquoi donc alors écrit-il *trouvèrent* (BC. 172), *sèvent* (BC. 2722), *très* (*pass.*), au lieu de *trouvérent*, *sévent*, *trés* ? Pourquoi écrit-il à l'inverse *poulés* (BC, 3541) au lieu de *poulès* ? Et pourquoi, tandis qu'il écrit *trouvèrent* et autres, laisse-t-il *pere*, *maniere* et tous les mots semblables dépourvus d'accents ? Pourquoi *lès* à côté de *très* ? L'emploi du tréma n'est pas sujet aux mêmes erreurs, mais ici encore M. Sch. suit les errements anciens sans faire preuve de réflexion personnelle. Pourquoi marquer la diérèse par un tréma devant *i*, *u* (*meïsme*, *oï*), par un accent devant *e* (*desfaé*, *veés*), et par rien du tout devant *a* (*diable*) ou une diphthongue (*veoir*) ? Simplement parce que la typographie moderne et l'usage des précédents éditeurs nous ont habitués à cette routine. C'est pour la même raison que les mots qui aujourd'hui encore font la diérèse ne reçoivent aucun signe : *muer* par exemple

à côté de *meü*, etc. Il est clair que l'ancienne langue doit être traitée d'après son organisme à elle, et qu'il n'est pas rationnel de la considérer, au moins en tant qu'éditeur, au point de vue de la langue et de l'orthographe modernes.

Ces critiques s'adressent, à vrai dire, à presque tous les éditeurs français de textes du moyen-âge, — les Allemands se rendent d'ordinaire la chose plus facile en s'abstenant de toute accentuation, ce qui est au moins conséquent, — autant qu'à M. Scheler. Mais je les lui adresse particulièrement parce que j'aurais attendu de lui non-seulement plus de logique, mais des lumières nouvelles sur ces points obscurs. — Je n'ai plus maintenant qu'à faire l'éloge de ses textes : son nom a d'ailleurs aujourd'hui une autorité qui les recommande assez. Ce que ses éditions ont de particulièrement précieux, ce sont les notes. M. Scheler est un profond connaisseur de l'ancien français, surtout de la langue poétique des XIIIe et XIVe siècles. Il sème dans tous ses commentaires, avec beaucoup d'observations purement explicatives destinées au lecteur ordinaire, des remarques lexicographiques, étymologiques, grammaticales, qui sont toujours instructives et souvent très-importantes pour les philologues. Je noterai en général l'intérêt particulier de celles qui concernent le sens des mots et la syntaxe, deux ordres de recherches un peu négligés depuis quelque temps au profit de la phonétique et de la formation des mots, et qui constituent cependant une part considérable, et non la moins belle, de la connaissance de la langue.

Je vais examiner avec quelque détail, sous le bénéfice de ces observations générales, la dernière des publications de M. Scheler, *Beuvon de Comarchis ;* elle se recommande à ce choix, d'abord parce qu'elle est la plus récente, ensuite parce qu'elle contient un glossaire qui se réfère aux deux autres et même au *Cleomadès*.

La *Préface*, comme celles des autres volumes, est fort courte. Pour la partie littéraire du sujet, M. Sch. se borne à renvoyer à l'*Histoire littéraire*. Un auteur a toujours le droit de limiter sa tâche comme il l'entend, pourvu qu'il l'exécute bien. Je me demande seulement s'il n'aurait pas été profitable à l'édition de comparer le poème d'Adenet à la chanson plus ancienne (encore inédite) dont il n'est qu'un *rifacimento*[1]. M. Sch. a fait quelques rapprochements de ce genre pour les *Enfances Ogier*, dont l'original est publié ; ils auraient été ici, je crois, plus faciles et plus frappants, et ils auraient eu, sans parler de leur intérêt littéraire, une certaine valeur pour le texte.

Beuvon de Comarchis n'est qu'un fragment, soit qu'Adenet ne l'ait pas achevé (ce qui est peu probable), soit que le peu de succès qu'il obtint ait empêché de le copier jusqu'au bout dans le seul manuscrit qui nous l'ait conservé. Cette dernière circonstance fait qu'il n'y avait pas lieu ici d'appliquer les règles de la critique des textes : le rôle de l'éditeur se bornait à reproduire intelligemment le manuscrit. C'est ce qu'a fait M. Sch. avec un entier succès. Je n'ai à proposer qu'un bien petit nombre d'observations, et de peu de portée. V. 40, il faut lire *empris*, et le sens est : « Bien que j'aie entrepris ce poème avec un système de rime très-difficile (*fort*) » ; il s'agit en effet de la servitude que le poète s'est

1. Cette comparaison vient d'être faite dans une dissertation allemande qui n'est pas encore arrivée entre mes mains (voy. *Romania*, IV, p. 512).

imposée, mais en s'y soustrayant plus souvent encore que dans *Burte*, de faire suivre chaque rime masculine de la rime féminine correspondante. — V. 70 *l'acolée*; M. Sch. écrit ainsi sous l'influence de l'*accolade* moderne; mais il faut *la colée*, c'est-à-dire le soufflet qui faisait partie intégrante de l'*adoubement* d'un chevalier. — V. 336 *Trop connoistra bien gieu se celui samble antroingne*; l. *ce lui*; *antroingne* signifie plutôt « farce » que « caprice, fantaisie ». — V. 665 *li*, l. *l'i*. — V. 900 *tendus*, l. *tendu* (cf. *Romania* IV, 286). — V. 1025 j'ai peine à admettre *li*; je lirais *il*. — V. 1102 *L'amirans saille sus*; M. Sch. s'étonne à bon droit de cette forme; les verbes suivants étant au parfait, je n'hésite pas à lire *sailli*. — V. 1174 *pié*, l. *pic*. — V. 1956 *normans*, j'écrirais *Normans*. — V. 1961 l'explication donnée en note par M. Sch. est inadmissible : il faut simplement intervertir le nom de *Galdras* et celui de *Gerart* (l. *Gerars*). — V. 2469 *feroie*, je lis *iroie*; cf. v. 3703. — V. 2669 l'explication de M. Sch. ne satisfait pas et surtout ne convient pas au vers suivant; l. *un* pour *uns* et supprimez la virgule à la fin du vers. — V. 3253 aj. une virgule après *avespris*. — V. 3310 *joiaus*, faute d'impression sans doute pour *joians*. — V. 3419 l'explication de l'éditeur n'est pas bonne, car on ne peut employer dans ce sens *comme* après *tant*; je lis *C'omme*, tout en avouant que l'expression *homme de lascheté* pour *lâche* est assez bizarre; *aparenter* veut dire « tenir pour parent, admettre dans sa famille[1] ». — V. 3658 *pria* ne donne pas un bon sens; je lis *pris a*.

Les *Notes* contiennent, comme je l'ai déjà indiqué, la partie la plus intéressante et la plus personnelle du travail de M. Scheler. Je signalerai les notes sur l'expression *vez la... ou* (v. 220), sur le sujet logique des verbes impersonnels mis au régime (v. 279, mais je doute de l'application de cette règle au v. 825; cf. *Romania*, IV, 285), sur le mot *fremier* (v. 634), sur les différentes locutions qui renforcent la négation (v. 875), sur le mot *rin* (v. 2360), qui est certainement à effacer de la langue et à remplacer par *riu* comme l'a déjà remarqué M. Tobler (*Gœtt. Gel. Anz.*, 1874, p. 1044), sur le mot *roé* (v. 2971) qui vient assurément de *rota*, sur *gaignart* (v. 3529), bien que je n'admette pas l'étymologie de Diez (*cagne*) acceptée par M. Scheler. Une ou deux fois je me trouve différer d'avis avec l'éditeur. V. 37 les deux explications proposées pour *faire essaie* sont très-douteuses, mais je n'en ai pas d'autres à donner. — V. 101 il est inutile d'attribuer ici le sens neutre d' « équivaloir » au verbe *comparer*; il suffit de faire d'*Ermengart* le sujet de *compere*. — Le v. 472 n'est pas bien interprété. Les Français se sont enfermés dans la tour de Barbastre; les Sarrazins furieux s'avancent pour leur donner l'assaut : *Vers la grant tour se traient, moult fu chascuns iriés Pour l'amiraut qui est occis et detrenchiés*; *Mainte fenestre i fu et mains huis encharchiés, Maint escu, mainte targe enbracier veïssiés, Maint martel et maint pic de fer bien afaitiés*; *A l'aprochier des murs i fu mains dars lanciés, Mainte sajete traite, mains quarriaus descochiés*; *Cil dedens se desfendent*, etc. Il est clair que toutes ces actions sont attribuées aux assiégeants; cependant M. Sch. remarque : « *Encharchier* a diverses acceptions : recommander, confier (c'est, paraît-il, celle

1. Je vois ce vers cité, bien lu et bien interprété, dans le Dictionnaire de Sainte-Palaye (au mot *aparenter*).

de notre passage), puis prendre sur soi une affaire, s'en charger. » Cette explication rapporterait le v. 1178 aux assiégés. Mais le rapprochement de passages analogues cités par Gachet montre qu'il s'agit de portes et de fenêtres (c'est-à-dire de volets en bois, qui formaient d'ordinaire la seule clôture des fenêtres) que les assiégeants prenaient et portaient au-dessus de leurs têtes pour éviter *les cailleus et les pierres et les piex aguisiés* que leur lançaient les assiégés; *encharchier* a donc ici son sens propre. — V. 2632 ; ni dans ce vers (*Se il vienent en France plenté de tel chael*, l. *a plenté tel chael*), ni dans celui de *Raoul de Cambrai* (*Il fait malvai joer a vieil* (l. *mel?*) *chael*, *chael* ne répond à **capitellus*, mais bien à *catellus*. *Chael*, qui signifie primitivement « jeune chien », puis par une extension divergente du sens, « jeune animal » en général et « chien » en particulier, se prend souvent métaphoriquement et entre dans beaucoup de locutions proverbiales. — Au v. 3467 il ne me paraît pas nécessaire de donner au mot *archiere* un sens autre que son sens ordinaire. — V. 3891 *Ne vorriemes pas estre roi en nostre contrée Et ne deussiens estre hui a cele mellée*; M. Sch. remarque : « Le sens réclame *Se* pour *Et*; il se peut que l'erreur soit due à ma propre inattention ». Il n'y a pas d'erreur ; cette tournure est très-habituelle en ancien français ; nous dirions encore : « Je ne voudrais pas être roi et ne plus la voir. » — Les *Notes* sont suivies d'une *Liste des personnages mis en scène ou mentionnés*, excellente innovation de M. Scheler [2], que l'on doit recommander désormais à tous ceux qui publieront des chansons de geste. On dressera quelque jour un index onomastique de notre ancienne épopée, dont il est bon de commencer à recueillir les matériaux. Je voudrais seulement qu'on joignît les noms de lieux aux noms de personnes. C'est à peu près la seule contribution de M. Sch. à la partie littéraire de son sujet. J'y relève une ou deux vétilles. *Bernais* de Brebant est une simple faute pour *Bernarz* ; de même Ernaut *de Biaulande* doit être corrigé en *de Gironde*.

Le *Glossaire* qui termine le volume contient « la table alphabétique des termes les plus intéressants au point de vue de la lexicographie qui ont fait l'objet des notes placées à la suite des trois ouvrages d'Adenès. » L'idée est excellente, mais la notion de *termes intéressants* est bien vague, et à mon avis l'auteur l'a prise dans un sens beaucoup trop étroit. Le choix qu'il a fait est tellement parcimonieux que le lecteur est obligé de parcourir après lui les notes de ses trois volumes et y trouve largement à glaner. M. Sch. a péché par excès de modestie, et son glossaire est loin de donner une idée de ce que contient son triple commentaire, en même temps que de rendre les services dont il aurait été susceptible. En revanche, il y a compris beaucoup de mots empruntés au *Cleomadès*, suppléant ainsi en quelque mesure à l'absence d'un index dans l'édition de Van Hasselt. — Tout petit qu'il est, ce glossaire est précieux ; il contient un certain nombre d'additions et de rectifications aux notes, et concourt à mériter au savant et laborieux éditeur la reconnaissance et l'estime de tous ceux qui s'occupent de l'ancienne langue française.

G. P.

---

1. Pourquoi M. Sch., qui a également muni *Ogier* d'une liste semblable, en a-t-il privé *Berte* ?

Les Roumains de la Macédoine, par E. Picot. Paris, Leroux, 1875, gr. in-8°, 48 p.[1].

Le but de l'auteur a été de combiner tous les renseignements dignes de foi qu'on peut tirer des travaux dont les Roumains de la rive droite du Danube ont été l'objet. Ces travaux sont nombreux, mais méritent rarement une entière confiance. Entre les écrits des auteurs roumains, M. Picot fait surtout usage de ceux de Roza (1808), de M. Bolintineanu (1863) et de M. Mergeritu (1874-1875). Parmi les voyageurs étrangers, Leake (1814 et 1835) et feu Lejean (1861) sont les plus exacts. M. Heuzey (1860) donne peu de renseignements valables ; le travail de M. Fr. Lenormand sur les *Pâtres valaques de la Grèce* (1865) est fait de seconde main, et un article de M. Émile Burnouf (*Rev. des deux Mondes*, 1870) paraît être tout à fait nul. M. Picot manifeste avec raison son étonnement de ce qu'aucun des élèves de notre école d'Athènes n'ait dirigé son attention vers ce rameau valaque encore si peu connu. On jugera de ce qui reste à faire dans cette branche de l'ethnographie, si on considère que pour le chiffre de la population les évaluations varient de 80,000 (Pouqueville) à 1,500,000 (Manuel de géographie imprimé à Bucarest en 1873). L'incertitude n'est pas moindre quant à la distribution géographique de ces Roumains. Répandus sur les deux versants du Pinde, en Épire, en Thessalie, en Macédoine, entourés de populations grecques et albanaises, c'est avec peine, et au prix de luttes incessantes contre l'influence du clergé grec, qu'ils obtiennent des écoles de leur langue, et certains de leurs villages sont déjà grécisés. M. Picot fait preuve dans tout son exposé d'une grande prudence : il se garde bien de tirer des conclusions précises des données contradictoires auxquelles on en est présentement réduit, et établit avec critique la valeur des diverses informations qu'il nous communique. Il donne une utile bibliographie des écrits qui concernent les Roumains de la Macédoine. On remarquera aussi au commencement de son travail des renseignements précis sur les Roumains de l'Istrie.

Rumun elemek a magyar nyelvnen, par Antoine Edelspacher, Budapest, 1875, 34 p. in-8°.

L'auteur de cette courte notice s'est proposé de rechercher les éléments roumains contenus dans la langue magyare. Nous disons *roumains* et non pas *romans* : il n'a pas eu pour but, en effet, de dresser un inventaire de tous les mots d'origine latine ou italienne incorporés dans son vocabulaire maternel ; il se borne à nous donner une liste patiemment et soigneusement dressée des mots qui selon lui ont été importés dans le hongrois par suite de la fréquentation des Valaques et de leur voisinage, dans les limites mêmes du royaume et au-delà des frontières.

Il arrive, sans compter les noms de famille, à un total de 124 mots, dont il retranche aussitôt 14, comme étant des locutions d'origine magyare ou slave qui sont revenues à leur point de départ après avoir traversé le roumain. — En effet, il y a eu action réciproque : le roumain renferme beaucoup d'éléments slaves et magyars ; pour le slave, rien n'est plus connu, et quant aux mots magyars introduits dans l'idiome national des Valaques, Jerney et M. Rœsler

1. Extrait de la *Revue d'anthropologie*.

les ont constatés. — Restent 110 mots, dont au moins 60, au plus 85, seraient d'une origine purement et directement roumaine.

C'est là un inventaire intéressant, et qui le serait plus encore si M. Edelspacher, qui fait suivre son travail d'une complète bibliographie du sujet, avait nettement indiqué dans sa conclusion quels sont parmi ces 110 mots ceux qui sont purement roumains, ceux qui sont douteux, ceux dont la première origine est slave. Il ferait peut-être bien aussi de porter son attention sur une question délicate, celle des limites qui séparent la provenance latine de la provenance roumaine et du critérium qui permet de les distinguer. C'est ainsi, par exemple, que les mots *lak* et *mur* signifiant « lac » et « mur », comme en français, soulèvent cette question : sont-ils vaguement latins, sont-ils précisément roumains? Il ne suffit pas de faire observer que les Valaques disent *lak* et *mur* : nous le disons aussi, et cela ne prouve assurément pas que ces deux mots magyars (?) soient d'origine française.

Ces deux mots magyars? Voilà encore une question : sont-ils devenus des mots magyars? Jamais je ne les ai entendu employer, on dit toujours *tó* et *fal*. Ce seraient plutôt des provincialismes limités à un côté du pays. *Schlitteur* est-il vraiment un mot français, parce qu'on l'emploie eu Lorraine et parce que M. Littré le recueille à ce titre? placerions-nous *schlitteur* dans une analyse des *éléments germaniques* de la langue française? Et encore je prends là comme terme de comparaison un mot qui chez nous n'a pas de synonyme et dont l'emploi peut être nécessaire dans un ouvrage de géographie économique, tandis que *mur* et *lak* ont leurs synonymes magyars constamment employés.

Je ne fais que poser des points d'interrogation pour attirer l'attention de M. E. s'il continue ces travaux si utiles à tous les points de vue. Je me permettrai d'exprimer encore un désir : c'est qu'après une liste alphabétique consciencieuse telle que la sienne, il groupe les mots énumérés comme l'a fait par exemple M. Miklosich : *agriculture, commerce, mots désignant la parenté, gouvernement*, etc. Cette classification est indispensable lorsqu'on veut arriver à des conclusions historiques sur la marche de la civilisation ou sur les migrations des peuples.

M. E. aboutit à une importante conclusion de cette dernière catégorie. Une question mystérieuse, débattue avec la passion qui s'attache dans l'Europe orientale à toute discussion ethnographique, est celle-ci : les Roumains d'aujourd'hui, les Moldo-Valaques, sont-ils les descendants des colons romains de Trajan, sans interruption dans l'occupation du sol; ou sont-ils venus l'habiter seulement au treizième siècle? M. Rœsler a soutenu avec beaucoup de force cette dernière solution. M. E. la déclare confirmée par ce fait que les mots roumains incorporés dans la langue magyare actuelle ne se trouvent point dans les anciens textes magyars. Toutefois, les textes magyars vraiment *très-anciens* (ceux du quinzième siècle, par exemple, ne prouveraient rien ici) sont trop peu nombreux et trop courts et l'inventaire dont nous venons de parler est trop restreint pour qu'on puisse légitimement aboutir, dans l'état de la question, à une conclusion historique. — Je serai heureux si j'ai pu encourager M. Edelspacher à continuer et à compléter ses intéressantes recherches.

Édouard SAYOUS.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes, VIII, octobre 1875. — Cette livraison, étant munie d'une table, forme un tome à elle toute seule. Je dois faire remarquer à ce propos que la grosseur des volumes de la *Revue* devient fort irrégulière. Le t. V (janvier-avril 1874), en deux livraisons, a 528 pages; le t. VI (juillet-octobre 1874), en deux livraisons également, a 648 pages; le t. VII (janvier-avril-juillet 1875), en une livraison, a 476 pages; le t. VIII enfin dont nous allons parler n'a que 264 pages. Il n'y a pas lieu de se plaindre, en ce sens que la quantité de matière fournie par la *Revue* dépasse notablement les promesses du prospectus, mais il y aurait évidemment avantage à ce que la matière fût, s'il est possible, plus également distribuée. — P. 1, Ch. Révillout, *De la date possible du Roman de Flamenca*. L'une des idées les plus ingénieuses que nous offre ce roman est le stratagème par lequel Flamenca et Guillaume de Nevers parviennent à communiquer ensemble, malgré la surveillance d'un mari jaloux. Guillaume, qui exerce à l'église les fonctions de clerc, profite du moment où il présente la paix à Flamenca pour échanger avec elle un mot ou deux. C'est uniquement les dimanches et fêtes que ce dialogue d'une concision plus que télégraphique peut avoir lieu. Comme l'auteur indique avec précision les jours où Flamenca et Guillaume échangent ainsi quelques rapides paroles, on conçoit qu'il soit possible, par l'observation des fêtes mobiles, de déterminer une année en laquelle se rencontre la succession de jours fériés marqués par le poème. C'est une opération que j'ai essayée à part moi, lorsque je traduisais *Flamenca*, et j'étais arrivé forcément à ce résultat que la série spécifiée par le poème ne peut s'appliquer qu'à l'année comprise entre la Pâque de 1234 et la Pâque de 1235. Tel est aussi le résultat obtenu par M. Révillout, et il n'y a pas moyen d'aboutir à une autre année. Mais une difficulté m'avait arrêté et, par suite, détourné de publier le résultat de mes recherches, de telle sorte que c'est par des motifs d'un tout autre ordre que je suis arrivé à placer la composition de *Flamenca* à une époque qui se trouve comprendre l'année 1234, entre 1220 et 1250. La difficulté qui m'avait amené à révoquer en doute l'exactitude des indications du poète, est celle-ci. Le poète place (v. 5154) la Saint-Jean le samedi qui suit la Saint-Barnabé : comme la Saint-Jean est fêtée le 24 juin et la Saint-Barnabé le 11, il me parut évident que l'auteur s'était trompé dans son calcul, et je renonçai à tirer aucun indice chronologique de la série des fêtes telle qu'elle ressort de son poème. Mais M. Révillout a habilement résolu la difficulté en montrant que, selon le texte même du poème, le 11 juin coïncidait avec la Pentecôte (v. 5086), que l'usage en pareil cas (c'est là ce dont je ne m'étais pas avisé)

est de renvoyer la moindre des deux fêtes (ici la Saint-Barnabé) au premier jour libre; ce jour a dû être le dimanche suivant, 18 juin, et par conséquent le jour de la Saint-Jean, 24 juin, est en effet, comme dit le poète, un samedi. Il est impossible d'attribuer au hasard la coïncidence parfaite qui est dès lors établie entre l'année 1234-5 et celle que le poète nous décrit. Et s'il a choisi cette année 1234-5 (la seule du XIIIe siècle où se rencontre la succession indiquée par le poème), c'est probablement qu'il composait cette année même ou peu après. Telle est la conclusion que M. Révillout propose avec réserve, et qui me paraît d'autant plus acceptable qu'elle est en accord avec l'ensemble des données du roman[1]. — P. 19, Alart, *Etudes sur quelques mots nouveaux d'une charte landaise de* 1268 *ou* 1269. Les remarques de M. A. confirment en général ou précisent les explications que j'ai données dans la *Romania* soit par mes propres recherches (ci-dessus III, 442), soit à l'aide de communications bienveillantes (ci-dessus IV, 462-4[2]). Je doute que *cosna* soit le même mot que *l'escauna* catalan. — P. 31, Chabaneau, *Notes critiques sur quelques textes provençaux. Blandin de Cornouailles*. Remarques linguistiques et corrections au texte. J'aurais à mon tour beaucoup à dire sur le même sujet, mais il ne faut pas que le compte-rendu de la *Revue des langues romanes* dégénère en une revue de mes propres publications. — P. 48, Alart. *Documents sur la langue catalane*. Ordonnances, criées, etc. du commencement du XIVe siècle. Ces documents forment un ensemble intéressant pour l'histoire du catalan et pour celle du Roussillon, mais, distribués comme ils le sont entre tant de numéros de la *Revue*, et par suite dépourvus d'index, ils sont bien difficiles à consulter. S'il n'était pas possible d'en faire un volume à part, en dehors de la *Revue*, il eût peut-être mieux valu leur consacrer un numéro entier. Alors on aurait pu numéroter non-seulement les pièces, mais encore les articles de chacune d'elles, et rédiger un glossaire pourvu de renvois précis. P. 49, M. Alart exagère visiblement en disant que « de tout temps l'*a* final féminin catalan n'a été qu'un *e* muet français. » Je ne conçois pas pourquoi M. A. imprime, à la façon de Raynouard, *no'l, no'ls, que'l*: la suppression a lieu non pas avant, mais après l'*l*. — P. 71, A. Gazier, *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (*suite*). Collection fort intéressante, non pas seulement à cause des faits, souvent médiocrement observés ou exprimés, qu'elle contient, mais à cause des notions qu'elle fournit sur l'état intellectuel et moral des populations rurales au temps de la Révolution, sur leur « pécorisme », pour employer l'expression d'un correspondant gascon. Ce même correspondant a eu l'idée, assez malheureuse, de rapprocher le patois du Gers de l'anglais. Puisqu'on jugeait à propos d'imprimer cette élucubration, il eût été utile de soumettre l'épreuve à une personne sachant l'anglais, afin d'éviter des fautes de lecture aussi grosses que celles-ci : *cougts* (*cough*), *blec ding* (*bleeding*), *amacou* (*a maçon*), *playen* (*player*), *an wooden*, *shoe-maken* (*a wooden shoe-maker*), *weaven* (*weaver*). — P. 114, Richard, *Las noças de Jauselou Roubi*, comédie dauphinoise composée vers 1816 et publiée par M. Ch. Révillout. —

---

1. M. Bartsch, *Jahrb. f. rom. Lit.* VII, 189, place la composition du poème vers la fin du XIIIe siècle, mais les arguments qu'il invoque n'ont pas la portée qu'il leur attribue.

2. Ce dernier article n'avait pas encore paru quand M. Alart a rédigé ses observations.

P. 139, *Lettres et poésies inédites de l'abbé Nérie*, publiées par M. S. Léotard. Passe encore pour les poésies, mais les lettres, écrites de 1817 à 1823, n'ont aucun intérêt. — P. 159, Chabaneau, *Grammaire limousine* (suite). — P. 210 et suiv., diverses poésies modernes. — P. 227, Bibliographie : Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 3ᵉ édition, art. de M. Chabaneau ; ce compte-rendu, plein de remarques judicieuses, tant sur le texte que sur le glossaire de cette chrestomathie, est sensiblement plus sévère que celui qu'on a pu lire dans la *Romania*, IV, 130. Occasionnellement M. Ch. donne dans une note (p. 238) quelques exemples, tirés de Matfre Ermengaut, du passage d'*s* en *r*, et d'*r* en *s*; cf. *Romania*, IV, 467[1]. — *Richars li biaus*, *hgg. von* Dr W. Fœrster, compte-rendu par M. Boucherie ; cf. *Romania*, IV, 478.

P. S. Nous venons de recevoir, et nous mentionnons ici, comme appendice à la *Revue*, le volume intitulé : *Le concours philologique et littéraire de l'année* 1875. Montpellier et Paris, 1875, in-8ᵒ de 182 p. Ce volume renferme le compte-rendu des séances tenues par la Société des langues romanes à l'occasion de ce concours, les rapports des commissaires, et des extraits des pièces couronnées. Voy. sur ce concours, *Romania* IV, 301. P. M.

II. Jahrbuch fur romanische Literatur, XIV, 4. — P. 385, Mebes, *Die Nasalitæt im Altfranzösischen;* cet article contient quelques remarques intéressantes, mais aussi des erreurs, et manque en plusieurs points de précision et de clarté. — Knauer, *Beitræge zur Kenntniss der französischen Sprache des XIV. Jahrhunderts* (fin). Enfin! — Comptes-rendus. Papanti, *Dante secondo la tradizione e i novellatori* (article de M. Kœhler, plein de compléments intéressants ; je persiste à croire que l'historiette d'Adelgis dans la chronique de Novalèse est une variante très-altérée de la répartie attribuée à Hircan : des deux parts on trouve un prince étranger, assis à un bout de la table, et devant lequel on entasse des os rongés ; le sens attribué à l'aventure a été totalement changé, mais ces coïncidences fondamentales ne peuvent guère être fortuites) ; *Le Livre des mestiers, dialogues français-flamands*... p. p. H. Michelant (art. de M. Scheler, où se trouvent beaucoup de rectifications et de remarques précieuses). — P. 442-482. Bibliographie de l'année 1873.

III. — Bibliothèque de l'École des chartes, XXXVI (1875), 5. — La bibliographie contient un article de notre ami regretté, Léopold Pannier, sur les livres de MM. Joret (*du* C *dans les langues romanes*) et Darmesteter (*Traité de la formation des mots composés dans la langue française*).

IV. — Zeitschrift fur deutsches Alterthum, N. F., VII, 2. — P. 113, 115, 130, Petites pièces en vers latins de l'époque carolingienne, publiées et commentées par M. Dümmler. — P. 119, *L'enfant de neige*; trois versions en vers latins (une quatrième p. 240) de ce conte si répandu au moyen-âge, publiées pour la première fois par M. Wattenbach. — P. 159, Fragment d'un poème inconnu, p. p. Steinmeyer. Ce poème semble bien être traduit du fran-

1. A cette page de la *Romania*, ligne avant-dernière, on cite *Ramengant*, c'est une simple faute d'impression. J'ai de bonnes raisons pour ne pas ignorer le nom du poète biterrois.

çais; l'épisode contenu dans ce fragment rappelle vivement, comme l'a remarqué l'éditeur, *Apollonius de Tyr* (et *Jourdain de Blaye*). — Parmi les comptes-rendus, nous signalerons celui de M. Martin, sur un livre de M. Schmid, *Hartmann von Aue*, où se trouve la remarque suivante, qui est fort juste : « On sait que les Orientaux appellent tous les Européens de l'Occident *Francs;* cette désignation était déjà usitée aux premiers siècles du moyen-âge, comme le montrent les passages cités par Du Cange : Liuthprand, notamment, dit, dans son récit de son ambassade à Nicéphore : *Ex Francis, quo nomine tam Latinos quam Teutones comprehendit, ludum habuit*... Il résulte de ces passages, soit dit en passant, que l'opinion commune sur l'origine de cette dénomination est erronée. *Franc,* dit Littré, *est le nom que les Orientaux depuis les Croisades donnent aux Occidentaux à cause du grand rôle que les Français jouèrent dans ces expéditions*. Ce sont les Byzantins, les premiers, et sans doute dès l'époque carolingienne, qui ont adopté le nom de Francs pour désigner les Occidentaux, et qui l'ont transmis aux autres peuples de l'Orient. » Il serait facile d'apporter de nombreux exemples à l'appui de cette assertion.

V.— Nuova Antologia, nov. 1875. — N. Caix, *Ciullo d'Alcamo e gli imitatori delle romanze e pastorelle provenzali e francesi*. Le titre de ce mémoire de 46 pages en indique assez l'objet. L'auteur veut prouver, contrairement à M. d'Ancona, que le *Contrasto* de Ciullo d'Alcamo n'est pas une œuvre populaire, qui reproduit la forme nationale en Sicile du chant *amébée*, mais (ainsi que d'autres compositions analogues) une imitation des pastourelles provençales et françaises. Les rapprochements auxquels il se livre à ce propos sont fort intéressants; mais ses conclusions paraissent excessives. L'influence de la poésie lyrique française sur Ciullo, comme sur les poètes siciliens de la cour de Frédéric II, paraît incontestable (les mots français qu'on trouve dans le *Contrasto* contribuent à l'attester, bien qu'ils puissent provenir simplement de l'usage du français, si répandu alors en Sicile), mais il y a entre sa pièce et les pastourelles que nous connaissons des différences de ton et de forme qui semblent bien montrer qu'elle n'en dérive pas directement. M. C. a signalé lui-même l'absence de l'introduction narrative, qui ne manque jamais dans nos pastourelles. J'ajoute que je ne suis pas convaincu par ses arguments du haut rang social qu'il attribue à Ciullo : or tout le piquant des pastourelles repose sur le contraste entre l'humble condition de la bergère et le rang élevé de celui qui la courtise plus ou moins heureusement et qui fait lui-même, au point de vue de la classe à laquelle il appartient, le récit de son aventure. Ici, rien de pareil : tout indique que les deux interlocuteurs sont égaux, et tous deux de condition moyenne. Ajoutons que plusieurs des rapprochements signalés par M. C., et dans le nombre quelques-uns des plus frappants, concernent des traits qui se retrouvent dans la poésie populaire et spontanée de toutes les nations, et que nos pastourelles elles-mêmes avaient empruntés à celle de la France. On a donc ici, à ce qu'il semble, comme l'a pensé M. d'Ancona, une composition qui se relie à l'ancienne poésie populaire sicilienne, mais, — faut-il ajouter avec M. Caix, — qui a fortement subi l'influence étrangère. Même ainsi restreint, ce résultat est d'un grand intérêt, et il faut savoir gré au savant critique qui l'a dégagé. G. P.

VI. Bulletin de la Société des anciens textes français, 1875, n°s 3 et 4. — P. 37-43, Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration (juin-octobre 1875). — P. 44, G. Paris, *Notice du ms. de la Bibliothèque de Dijon*, n° 298 2. Ms. daté de 1362, contenant un grand nombre de poésies du XIII° et du XIV° siècle, et quelques textes en prose. Quelques-unes de ces pièces paraissent n'avoir pas encore été signalées. — P. 50-82, P. Meyer, *Notice du ms. B. N. fr.* 25415, *contenant divers ouvrages en provençal*. Ce ms., autrefois Gaignières 41, est à peu près daté de 1373. Il contient 1° un texte en prose de la *Destruction de Jérusalem*; 2° la *plainte de Notre-Dame* (en vers); 3° les *Sept joies de N.-D.* (en vers); 4° l'*Enfant sage* (prose); 5° l'histoire d'un moine qui, trompé par le diable, se crucifia; 6° *Ave Maria* (en vers); 7° un fragment d'une imitation en vers de l'Evangile de l'enfance. Les n°s I, V, VI et VII n'ont été rencontrés jusqu'à présent dans aucun autre ms. Le n° VII est d'une versification très-grossière où abondent les assonances. — P. 83-4. Une chanson populaire (en français) tirée du ms. B. N. lat. 3445.

VII. — Revue Critique, octobre-décembre 1875. — 195. *Chants et contes populaires italiens*, p. p. Comparetti et d'Ancona (Th. de Puymaigre). — 199. Marty-Laveaux, *Cours historique de langue française* (A. Darmesteter). — 205. Ayer, *Phonologie de la langue française*; Scheler, *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins* (A. Darmesteter). — 218. Kœnig, *Etude sur l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville*.

VIII. — Literarisches Centralblatt, octobre-décembre. — N° 41, Caix, *Osservazioni sul vocalismo italiano*. — 43, Hegel, *Die Chronik des Dino Compagni*. — 49, Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*.

IX. — Jenaer Literaturzeitung, octobre-décembre. — N° 40, Koschwitz, *Ueber die Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem*.

CHRONIQUE.

Dans sa séance du 19 décembre 1875, l'Assemblée des professeurs du Collége de France a proposé en première ligne, pour occuper la chaire de *langues et littératures du Midi de l'Europe*, M. Paul Meyer, et en seconde ligne M. Emile Chasles. — Les mêmes présentations ont été faites par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 21 janvier 1876.

— La pétition que nous avons reproduite l'année dernière (IV, p. 302), demandant l'établissement de chaires de langue et littérature romane dans plusieurs Facultés du Midi de la France, a été l'objet à l'Assemblée nationale d'un rapport favorable; mais il n'a pas encore été pris de décision à cet égard.

— Ceux de nos lecteurs qui s'occupent spécialement de l'ancienne poésie française se souviennent sans doute d'un intéressant article de Brakelmann, paru dans le t. XI du *Jahrbuch für romanische Literatur* et intitulé « Verlorene Handschriften. » Il montrait que MM. P. Paris et P. Meyer s'étaient trompés en identifiant le ms. B. N. fr. 845 avec le chansonnier Clairembaut, que citent souvent Sainte-Palaye et Cangé ; cf. *Romania* I, 201. Le chansonnier Clairembaut devait être considéré comme perdu. — Il vient d'être retrouvé dans la possession d'une dame à laquelle il venait de son père, mort fort âgé il y a déjà longtemps. L'un des directeurs de la *Romania*, étant lié avec la famille de cette dame, fut prié d'examiner un manuscrit qu'on lui remit. Il reconnut facilement, d'abord à l'inspection du titre écrit sur la couverture en parchemin, puis à bien d'autres détails qu'il est maintenant inutile d'énumérer, qu'il avait affaire au chansonnier Clairembaut. Tous les livres et papiers de Clairembaut ayant été transportés, lors de la Révolution, à la Bibliothèque Nationale avec tous ceux de l'Ordre du Saint-Esprit, ce manuscrit devrait être à la B. N. ; il figure en effet dans l'inventaire des papiers de Clairembaut tels que les reçut l'Ordre du Saint-Esprit. Il est probable qu'il s'égara, par un accident quelconque, lors du transport de ces papiers à la Bibliothèque. — Le Cabinet des manuscrits est entré en arrangement avec les propriétaires actuels, et nous avons la satisfaction d'annoncer que le chansonnier Clairembaut va reprendre sa place dans notre grand dépôt littéraire, à côté des manuscrits de même famille qui en font déjà partie.

— Les quatre volumes attribués par le Conseil de la *Société des Anciens Textes* à l'exercice 1875 sont très-avancés. Le second Bulletin aura paru quand nos lecteurs liront ces lignes, ils en trouveront d'ailleurs plus haut la notice. Parmi les publications dont le Conseil a récemment agréé le projet, nous citerons : *Brun de la Montagne*, roman d'aventure en forme de chanson de geste (M. P. Meyer); le roman de *l'Escoufle* (M. Michelant); *la Vie de Saint Gille*, texte fort intéressant du XIIe siècle (MM. Bos et Paris); *Aquin* (M. Longnon); *Deux pèlerinages en Terre-Sainte au XIVe siècle* (MM. Bonnardot et Longnon); la traduction française (XIIIe s.) du *Traité de Fauconnerie* de Frédéric II (M. Michelant). On a en projet, pour être prochainement commencés, le *Recueil général des Farces*, le *Recueil général des Lettres de rémission*, le *Recueil des Miracles* (dramatiques) *de Notre Dame*, etc.

— Nous avons reçu de la librairie Henning à Heilbronn le prospectus d'une édition d'*Aiol* par M. Wendelin Fœrster. Le rédacteur de ce prospectus a cherché à allécher le public par une appréciation des mérites du poème, notamment de ses côtés comiques et aventureux, qui semble avoir été écrite pour un roman nouveau plutôt que pour une chanson de geste en vieux français ; en même temps il recommande son texte aux « commençants » comme un excellent livre d'exercice, idée qui ne serait sûrement venue à l'esprit d'aucune autre personne. M. Fœrster est sans doute étranger à la composition de ce *boniment*, mais il est d'autant plus fâcheux qu'il en ait laissé précéder sa publication que l'édition elle-même est une des entreprises les moins utiles qu'on pût attendre de lui. M. Fœrster, quand il a cherché un libraire pour publier *Aiol*, savait en effet parfaitement que l'impression de ce poème était commencée à Paris, par les soins de MM. Normand et Raynaud, pour la *Société des Anciens Textes*. M. Fœrster

a les mains pleines de copies d'anciens manuscrits : il aurait jugé l'édition de tout autre texte plus opportune s'il n'avait voulu jouer ce qu'il a sans doute pris pour un bon tour à la *Société* parisienne. On peut se demander si ce tour n'est pas de ceux qui, comme on le disait autrefois, « retournent à leur maître. » Nos lecteurs penseront en effet que, dans l'état actuel des choses, en présence d'une littérature qui, comme le déplore l'auteur du prospectus en question, est pour une bonne moitié inédite, il est bien inutile de publier deux fois *en même temps* le même texte; il est surtout puéril de le faire exprès pour vexer ceux qu'on regarde comme des concurrents, comme s'il pouvait être question de concurrence en pareille matière. Contrarier, par suite d'un dépit tout personnel et peu justifié, une entreprise qui a droit à tous les encouragements et à tous les appuis, c'est faire un acte qu'on ne peut excuser que si on en sourit. Quand M. Fœrster a demandé à quelques membres de la *Société* si elle voudrait publier sa copie d'*Aiol*, il lui a été répondu qu'il s'y prenait trop tard, la copie de MM. Normand et Raynaud ayant été acceptée et envoyée à l'impression. On a d'ailleurs engagé l'éditeur de *Richart le Bel* à présenter à la *Société* quelque autre projet; on aurait notamment été disposé à admettre son édition de Chrétien de Troyes. M. Fœrster a vu de la malveillance là où il y avait au contraire une bonne volonté complète, et il s'est hâté d'imprimer sa copie pour devancer l'édition française. Afin d'en être plus sûr, il a mis dans une première livraison le texte tout seul, réservant pour plus tard les notes, le glossaire et l'introduction. Cette livraison, au moment où nous écrivons ces lignes (15 janvier), vient d'arriver à Paris : ainsi le susceptible philologue a atteint son but. Nous croyons qu'en réfléchissant de sang-froid il regrettera lui-même cette espièglerie. — Pour donner à son édition une valeur particulière, M. Fœrster a joint à *Aiol* le petit poème d'*Elie de Saint-Gille*. La *Société* publiera aussi cette chanson, mais à part. — En ce moment, dix feuilles de l'édition de la *Société* sont tirées; les feuilles 11 et 12 vont l'être. L'*Aiol* sera attribué à l'exercice 1876 : les éditeurs français n'ont pas essayé de lutter de vitesse avec M. Fœrster, dont ils n'ont connu d'ailleurs qu'assez tard la concurrence; leur édition n'y perdra peut-être rien.

— MM. Fredrik Wulff et Gustaf Cederschiöld préparent une édition de la *Möttuls Saga*, d'après tous les mss., avec traduction et introduction littéraire. La *Möttuls Saga* est une traduction norvégienne du conte français bien connu du *Mantel mautaillié*.

RECTIFICATION.

Dans un feuillet joint à la plupart des exemplaires de la brochure dont nous avons rendu compte ci-dessus, IV, 492, M. Favre a cru pouvoir affirmer que M. P. Meyer s'était fait inscrire au nombre des souscripteurs au Glossaire de Sainte-Palaye. C'est tout récemment et par une circonstance fortuite que M. Meyer a eu connaissance de ce feuillet *qui ne lui a pas été adressé*. Autrement il n'eût point attendu jusqu'à maintenant pour déclarer que l'assertion de M. Favre est entièrement fausse.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

LES

TRADUCTIONS HÉBRAÏQUES

DE L'*IMAGE DU MONDE*.

M. V. Le Clerc dans son article très-détaillé[1] sur les mss. et les éditions du « Livre de Clergie ou l'Image du monde », en vers et en prose, en français et en d'autres langues, ne mentionne pas les traductions de cet ouvrage faites par les Juifs. Pourtant nous en possédons une en hébreu dont il existe deux rédactions qui diffèrent l'une de l'autre, sinon entièrement, du moins en quelques parties, et nous en avons une seconde en judéo-allemand, espèce d'allemand du moyen âge conservé dans les ghettos comme c'est le cas pour l'espagnol parmi les Juifs de la Turquie. Déjà M. Zunz, le fondateur des recherches critiques sur la littérature hébraïque du moyen-âge, mentionne la traduction hébraïque dans son savant mémoire sur la géographie chez les Juifs, qui forme un appendice à la traduction anglaise de la relation du voyage du fameux Benjamin de Tudèle[2]. M. Zunz fait justement observer que la traduction a été faite sur un texte français. D'autre part, un savant bibliographe, M. Steinschneider, nous a fait connaître[3] la traduction judéo-allemande, laquelle, comme nous le verrons plus loin, prétend être faite sur l'arabe. Ce dernier mentionne de plus un ms. de la traduction hébraïque : nous en connaissons un second. Avant de nous occuper de ces dernières, nous donnerons une description succincte des deux rédactions imprimées, qu'on ne rencontre pas dans toutes les bibliothèques. Bien que la rédaction judéo-allemande ait été imprimée avant le texte hébreu, nous devons donner la précédence à celui-ci, l'autre n'en étant que l'abrégé.

---

1. *Histoire littéraire*, tome XXIII, p. 296, sqq.
2. *The itinerary of Rabbi Benjamin of Tudela* etc., 1841, vol. II, p. 264.
3. *Catalogus libr. hebr. in Bibl. Bodleiana*, col. 1683.

La traduction hébraïque fut imprimée pour la première fois[1] à Amsterdam en 5493 A. M. = 1733 A. D. avec le titre ספר צל העולם « livre de l'ombre du monde ». On l'attribue sur le titre au rabbin Matthatyah fils de Salomon דלקארט, nom qu'on ne trouve dans aucun des deux mss. que nous avons pu consulter. Voici d'ailleurs la traduction de l'avant-propos du traducteur, qui ne nous a fait connaître ni son nom ni le texte sur lequel il a fait son travail. L'auteur dit : « J'ai cherché et » j'ai trouvé ce livre qui renferme les règles[2] des sciences avec les figures » géométriques[3] et qui fut composé par un des savants chrétiens[4]. Ce » livre est la clef de toute intelligence, puisqu'on y explique comment le » monde est distribué, et qu'on y parle du continent, des îles et des » mers ; en un mot de tout ce qui se trouve au-dessous de la planète » qui tourne[5]. Voyant cette apparition, je me suis écrié : O Dieu ! » pourquoi le fils de l'esclave[6] possède-t-il les habitations de l'intelli- » gence, tandis que le fils de la maîtresse est assis solitaire et silencieux[7] ? » Cependant la volonté de Dieu sera accomplie, car ce n'est pas à cause » de ma grande intelligence que j'ai osé entreprendre cette traduction, » mais parce que je comprends la langue de l'original, ainsi que celle » dans laquelle je traduis. »

L'ouvrage est divisé, comme presque toutes les rédactions, en trois parties renfermant en tout 69 chapitres : la première partie en a 14, la seconde 37, et la troisième 18. Nous verrons à la suite comment la 2e partie, qui d'ordinaire n'a que 19 chapitres, en a ici 37. Nous désignerons cette édition par la lettre A.

Passons maintenant à la description des mss. qui renferment la traduction hébraïque. Le premier qui se rapproche le plus de l'édition se trouve dans la bibliothèque de M. Günzburg, à Paris, n° 287. Nous le désignons par la lettre G. L'auteur, ou plutôt le traducteur, s'appelle ici David, fils de Moïse הסכלוני ou הסבלוני[8] ; le titre du livre est, dans l'avant-propos, דמות et à la fin : צלמות העולם « image du monde ». L'index donne la division suivante : trois parties renfermant en tout 55 chapitres avec 31 figures, savoir : la première partie 14 chap., la seconde 19 avec 9 figures, la troisième 22

1. Il en existe une réimpression faite en Pologne que nous n'avons pu voir.
2. Selon le ms. G qui lit פרטי.
3. Ms. G. והכודריים.
4. Littéralement : *des savants des nations*.
5. L'édition porte « la planète du jour ».
6. Cette expression est ordinairement employée pour les Arabes, et fait allusion à Hagar, la mère d'Ismaël.
7. Lamentations III, 28.
8. Ce mot cache probablement la traduction d'un nom de ville, chose assez fréquente chez les Juifs provençaux (voir *Hist. littér.*, etc., tome XXVII).

avec autant de figures. Dans le corps même du livre la seconde partie en a 35, et la troisième partie commence avec le 36e chap. et finit par le 53e. La différence entre cette énumération et celle qu'on verra dans l'autre ms. vient de ce que dans le deuxième chapitre de la seconde partie les subdivisions sont marquées comme des chapitres séparés. Nous devons ajouter que ce ms. n'est pas en bon état : un grand nombre de feuilles sont déchirées, et le copiste y a ajouté de la confusion par son ignorance. Inutile de dire que les mots étrangers, c.-à-d. les mots français, y sont plus ou moins estropiés, défaut dont les deux autres rédactions ne sont nullement exemptes.

Enfin le ms. d'Oxford (Bodleyenne) marqué Oppenheim 579 a aussi un double titre : dans l'avant-propos [1] צלמות הארץ « Image de la terre », et dans la souscription צלמות עולם « Image du monde ». Il est divisé selon l'introduction en 53 chapitres avec 28 figures, savoir Ire partie : 14, IIe : 19, et IIIe : 20 chapitres. Ce ms. a quelques figures. Il sera désigné par la lettre O.

Arrivons maintenant à la rédaction sur laquelle nous croyons fondée la traduction hébraïque au moins telle qu'on la trouve dans ce dernier ms. C'est la rédaction en prose imprimée à Paris sans date; elle porte pour titre : « L'image du monde contenant en soy tout le mōde mis en » trois parties. C'est assauoir Asie, Affrique et Europe. Auec les pays : » prouinces et citez : et les merueilleuses et diuersites creatures qui sont » dedans, contenant en soy troys parties. Comme il appert cy apres en » la table de ce present liure. » La figure ronde sur le titre représente la terre avec le ciel voûté entouré des quatre éléments. Au bas de la page on lit : « Imprime a Paris ». Le volume est de format in-4° et contient 28 feuilles (sans pagination), les pages étant à deux colonnes. Cette édition se termine par les mots suivants : « Finis. Cy fine Lymage » du monde nouuellement imprime audit lieu. » Au verso du premier feuillet commence l'index : « Sēsuit le liure de clergie appelle Lymage » du monde. » Nous allons reproduire ici cet index pour deux raisons : 1° pour pouvoir donner la concordance des chapitres de ce texte avec ceux des traductions hébraïques; 2° parce que les éditions de l'Image du Monde sont assez rares (M. Le Clerc n'en a pas vu, et celle dont nous nous servons n'a pas même été connue de Brunet[2]). D'ailleurs cette citation ne fait pas double emploi jusqu'à présent, M. V. Le Clerc ayant négligé de donner les titres des chapitres dans sa notice de l'*His-*

---

1. Il ne diffère point essentiellement de celui des autres rédactions; il est reproduit dans notre catalogue n° 1269.

2. Voy. *Manuel du Libraire*, 5e éd., vol. III, p. 1118; l'édition dont nous donnons la description se trouve à Oxford dans la collection Douce M. M. 483.

toire littéraire[1]. Voici le commencement de l'index : « Le presēt liure dit Lymage du Monde contient en tout cinquante et cinq chapitres et quinze figures et est diuise en troys parties. » Suit l'énumération des chapitres, ainsi conçue :

« La premiere partie cōtient XIIII chapitres et VII figures sans compter le prologue[2].

« Le premier chapitre est de la puissance de Dieu » ; correspond au premier chapitre de toutes les trois rédactions hébraïques, avec la différence que A traduit תכלית האדם « but de l'homme », O. שער התודאה chapitre de la confession ? et G בקצוי פלאי אל חי « sur les buts de merveilles du Dieu vivant ».

« Le II. pourq̄y Dieu feist le mōde » = 2e ch. de A O et G.

« Le tiers pourquoy dieu fist lhomme a sa semblance » = 3e ch. de A O et G.

« Le quart pourquoy dieu ne fist lhōme tel quil ne peux pecher » = 4e de A O et G.

« Le quint cōmant les sept ars furent trouvez et de leurs ordres et affaires » = 5e de A O et G.

« Le VI. des trois manieres de gens que les philosophes mirent au monde et aussi cōmant clergie vint en France » = 6e de A O et G très-abrégé ; la dernière partie manque tout-à-fait. Le contenu du texte français est conforme à celui qu'a donné M. Le Clerc.

« Le VII. de la maniere des VII. arts » = 6e de A O et G.

« Le VIII. de nature comment elle oeuvre et que cest » = 7e de A O et G.

« Le IX. de la forme du firmament » = 9e de A O et G.

« Le X. comment les quatre elements sont assis » = 10e de A O et G.

« Le XI. cōment la terre se tient droit au milieu du monde[3] » = 11 de A O et G.

« Le XII. comment la terre est rōde » = 12e de A O et G.

« Le XIII. commēt et pourquoy Dieu fist le monde tout rond » = 13e de A O et G.

« Le XIIII. comment le firmament court isnellemēt et du ciel dessus les sept planettes » = 14e de A O et G

« La secōde partie contient XIX chapitres et huyt figures.

« Le p̄mier chapitre est cōment la terre est divisee en IIII. parties et en quelles pars est habitee » = 1 de A O et G.

« Le II. est la mape mōde de Azie et paradis terrestre de ynde de la

1. Loc. cit. p. 304.
2. En hébreu מלבר המבא.
3. A a ici une note additionnelle contenant une explication sur le sujet en question par le savant Nicolas.

diversite des gēs des bestes des cōtrees et des pierres et de Azie le minour, des gēs et des poissons des arbres de turc » = 2e de O et G divisé en douze subdivisions, dont la dernière est relative aux arbres ; = 2 à 11 de O (2 à 13 de G dans le corps du livre).

« Le III. dEurope et de ses regiōs » = 3e de O et G, 12e de A.

« Le quatriesme est dAfrique et de ses contrees » = 4e de O et G, 13e de A.

« Le quint est de isles et de leurs choses » = 5e de O et G, 14e de A.

« Le VI. des choses dEurope et dAffrique des bestes des oyseaulx qui y sont » = 6e de O et G, 15e à 17e de A.

« Le septieme des vertus daucunes choses communes » = 7e de O et G, 18e de A.

« Le huytiesme que cest enfer et ou il est seant » = 8e de O et G, 19e et 20e de A.

« Le IX. pourquoy eau doulce deuient chaude et salee en enuenimee sont » = 9e et 10e de O et G, 22e de A.

« Le X. la ou la mape mōde finist » = 11e de O et G, 21e de A.

« Le XI. est de diuerses fontaines en plusieurs lieux » = 11e de O et G, 23e de A.

« Le XII. comēt la terre crole et fēt » = 12e de O et G, 24e de A.

« Le XIII. comment la mer deuient salee » = 13e de O et G., 25e de A.

« Le XIIII. de l'air et de sa nature » = 14e de O et G, 26e de A.

« Le XV. comment nues gelees neges et autres tempeste par tonnoirre aduient » = 15e de O et G, 27e à 30e de A.

« Le XVI. comment les vens naissēt » = 16e de O et G., 31e de A.

« Le XVII. du feu et des estoiles qui semble courre et du dragon que cest » = 17e de O et G, 32e et 33e de A.

« Le XVIII. du pur air et cōmant les sept planettes y sōt assises » = 18e de O et G, 34e de A.

« Le XIX. des estoilles et de la cōcordāce du tour du firmamēt » = 19e de O et G, 37e de A.

35 de G traite de l'opacité de la lune et des mois lunaires et solaires ; 36 des noms des sept jours selon les planètes.

« La tierce partie cōtient xx chapitres et douze figures.

« Le premier chapitre comment il est iour et nuyt et pourquoy on ne voit le soleil de nuyct et les estoilles de iour » = 1 de O G et A.

« Le secōd commēt la lūe recoit diuersemēt lumiere du souleil » = 2e (les suscriptions manquent pour les deux chap. dans O) de O, G et A.

« Le tiers comment esclipse de lune aduient » = 3e de O et G, 2e de A.

« Le quart commēt aduiēt eclipse de soleil » = 4e de O et G, 3e de A.

« Le cinquiesme de lesclipse du soleil qui aduīt a la mort de Nostre Seigneur Jesucrist. » Ce chapitre manque chez les traducteurs juifs.

« Le VI. de la vertu du ciel. Et des estoiles » = 5e de O et G, 4e de A.

« Le septiesme pourquoy on mesure le monde » = 6e de O et G, 5e de A.

« Le VIII. du roy Ptolemeus et des autres philosophes » = 7e de O et G, 6e de A.

« Le neufuiesme commēt on sauua les clergies par le deluge » = 8e et 9e de O et G, 7e de A.

« Le dixiesme des merueilles que Virgile fist par astronomie » = 10e de O et G, 8e de A.

« Le unziesme pourquoy monnoye fut establie » = 11e de O et G, 9e de A.

« Le dousiesme des philosophes qui allaoient aux champs pour apprendre » = 12e de O et G, 10e de A.

« Le treziesme du philosophe et de la responce de Platon » = 13e de O et G., 11e de A.

« Le XIIII. cōbien la terre a de lōg enuirō et de lez et despes parmy » = 14 de O et G, 12 de A.

« Le XV. combien le soleil cōtient de hault chacun endroit soy » = 15e de O et G, 13e de A.

« Le XVI. de la grādeur et de la haultesse des estoilles et de leur ymage » = 16e de O et G, 14e de A.

« Le XVII. du nōbre des estoilles » 17e de O et G, 15e de A.

« Le XVIII. de la grandeur du firmament et du ciel qui est dessus » = 18e de O et G, 16e de A [1].

« Le XIX. du ciel cristien et de ciel imperial » = 19e de O, 18e de G, et 17e de A [2].

« Le XX. du celestiel paradis et de son estre » = 20e (ms. 10) de O, 19e [3] O G., 18e de A.

Pour compléter les indications bibliographiques de notre édition française, nous ajouterons que le prologue (page 2 verso) est suivi d'une image représentant le Christ comme créateur de tous les êtres.

Malgré les différences de l'arrangement des chapitres que nous venons de voir dans les trois rédactions, elles émanent certainement d'une seule

---

1. En hébreu de O et A [O. חשמימי] מרחב גן עדן « la grandeur du paradis céleste.

2. En hébreu de O בשמי המראה ושמי הבדולח.

3. Ne se trouve pas dans l'index de G; dans le corps c'est le 19e chap.

et même source ; les variantes sont l'œuvre des copistes. Le style est le même et il n'y a que des chapitres plus ou moins développés, selon le caprice des copistes [1]. La date de la composition est dans les trois rédactions de l'année 1245. La plupart des mots qui donnent la traduction en langue vulgaire sont français (plus ou moins estropiés) ; dans la rédaction imprimée, le copiste en a changé quelques-uns en expressions latines. Voici des exemples d'une grande partie de ces mots d'après le ms. O :

I, 7 גרמיירא = Grammaire (l'édition a גראמטיקא = Grammatica). Les noms des bêtes, ainsi que les noms des pays et des villes, cités dans II, 23 à 5, sont trop estropiés pour pouvoir les citer comme argument pour notre thèse. II, 2 איימנט = aimant (l'éd. a מאגינט = Magnet) ; le ms. cite ici le livre *Lapidaire* (לפרדיוי). II, 10 en parlant des eaux thermales, les mss., ainsi que l'éd., ont, outre Tibériade (qu'on ne trouve pas dans l'éd. française), Aix-la-Chapelle (אריץ לקפילא ; l'éd. française a « ais et plomiers q̃ est en Lorraïe [2] ». II, 11 אש גריגץ = feu grégeois [3]. — Les noms des jours de la semaine, qui se trouvent seulement dans l'édition imprimée (II, 36) sont en français. III, 11 pour le passage français : « et fut dicte monnoye pour ce q̃lle maine le monde » on lit en hébreu dans le ms. O ונקרא המטבע בלשון לעז אוניראה (מזנוריאה .G) על שם הנהנה. Ajoutons encore que la traduction n'est nullement littérale comme celles qui sont dues aux Juifs de Provence, mais qu'elle est remaniée et adaptée au génie rabbinique, elle est écrite dans une langue un peu moins pure que celle des fables composées par Berakyah, et qui rappelle plutôt celle de l'Ysopet hébreu [4].

Après avoir décrit les différentes rédactions, il nous reste à traiter de l'époque vers laquelle la traduction semble avoir été faite et du nom du traducteur. La traduction d'un ouvrage français ne peut être rapportée qu'à une époque où les Juifs étaient maîtres de cette langue, par conséquent avant l'expulsion des Juifs de la France par Philippe le Bel (vers la fin du XIIIe siècle au plus tard); on ne peut en effet supposer un Juif érudit ayant appris le français à l'étranger : ce serait un fait unique. D'ailleurs

---

1. On trouve dans l'une et l'autre rédactions d'autres sentences agadiques, qui se rapportent au sujet traité dans le chapitre. Seul le ms. d'Oxford cite plusieurs fois Maïmonide (quelquefois seulement avec l'expression de « le juste maître »), une fois (III, 1) le livre *Çourath ha-ereç* d'Abraham Iben Ezer (sic, l'auteur en est Abraham fils de Hiyâ) et une autre fois le livre *Alqoshi* (livre astronomique par Jacob, fils de Samson (rabbin français), composé en 4883 A. M. = 1123 A D. Un fragment de ce dernier ouvrage se trouve en ms. à Oxford. Voir notre catalogue n° 692, 7.

2. La Lorraine est assez souvent citée dans notre rédaction française.

3. Le mot *arches*, cité par M. Zunz (l. c.) à l'appui, représente le nom du philosophe Archas écrit en hébreu ארקץ.

4. Voy. le savant article de M. Steinschneider dans le *Jahrbuch* de Lemcke, 1874, p. 353 pass.

un Juif qui aurait traduit l'Image du Monde un siècle seulement après la composition de cet ouvrage n'aurait pas donné la date de la composition sans ajouter un mot sur la date de sa traduction. Il ne faut donc pas la reculer plus loin que la fin du XIIIe siècle. Or M. Paulin Paris nous a fait connaître un certain Juif Hagins comme ayant traduit les livres astrologiques d'Abraham Im Ezra, en 1273, dans la maison de Bate à Malines [1]. Ce nom est probablement, comme M. Graetz le suppose [2], identique avec le nom hébreu Hayyim ; le nom de Hagin se rencontre assez souvent dans des documents anglais du XIIIe siècle [3]. Il est assez curieux que huit ans plus tard, en 1281, nous trouvions un Juif du même nom en faveur à la cour d'Angleterre, et nommé sur les instances de la reine Aliénor grand-rabbin de Londres. Voici le document concernant cette nomination, daté année IX Edouard I, 15 mai [4] :

Rex justiciariis, vicecomitibus, ballivis et omnibus ministris et fidelibus suis, ac Judeis suis Anglie, salutem. Sciatis quod, ad instantiam karissime consortis nostre Alionore Regine Anglie, et per assensum communitatis Judeorum predictorum, volumus et concedimus, pro nobis et heredibus nostris, quod Haginus, filius Deulacres [5], Judeus Londoni, habeat et teneat tota vita sua officium presbiteratus Judeorum eorundem libere, quiete, integre, cum omnibus pertinentiis, libertatibus, et liberis consuetudinibus ad ipsum presbiteratum pertinentibus, sicut Haginus, filius magistri Mosei, quondam, Judei, Londoni defunctus, vel alius ante ipsum, officium illud prius tenuit...

Sans nier l'influence que l'argent donné à la cour pouvait avoir eue dans cette nomination de Haginus (nous verrons par les autres documents que nous allons publier que Haginus était en effet riche), nous devons insister sur certains mérites littéraires d'un homme nommé par *assentiment* de la communauté grand-rabbin de Londres. Voici deux documents tirés d'un Cartulaire conservé à Oxford [6] concernant Hagin fils de Deuletre, qui nous semble être identique avec Haginus le grand-rabbin.

I.

Quieta clamatio Hagini [7] Judei facta Priori et Conventui Sancte Frideswide de terris et tenementis que quondam fuerunt Johannis Halegod.

---

1. *Hist. littér.* tome XXI, p. 499 pass.
2. *Geschichte der Juden*, t. VII, p. 210.
3. Voir ci-après.
4. Rymer, *Fœdera*, etc. Londres 1816, vol. I, pars II, p. 591.
5. Rymer (répété par M. Graetz l. c.) écrit *Denlacres*, l'original a la bonne leçon *Deulacres* ; ce nom est écrit *Deulecresse* (Macray, dans *The Chronicles of Carfax*, Oxford 1873, p. 35) et *Deulecret*, ce qui est la traduction du mot hébreu *Gedalyahou*. On trouve ce nom latinisé *Deus-cum-crescat* (*Acta Sanctorum*, Oct., VIII, p. 576).
6. *Cartul. S. Frideswidae* (ms. de Christ Church Coll., Oxford, n° 340) p. 384.
7. Ms. Hał.

Haginus filius Deuletre[1] Judeus recipit per starrum suum quod quietavit, perdonavit, remisit, et pro se et pro heredibus suis et assignatis in perpetuum omnino quietum clamavit Johanni de Leukenore Priori Sancte Frideswide Oxon. et ejusdem loci conventui et eorum successoribus et assignatis, totum jus demandere (*sic*) clamium, calumniam, obligationem, querelam et actiones, que unquam habuit vel habere potuit super quascumque terras et tenementa cum omnibus pertinentiis suis, quas terras et que tenementa idem Prior et conventus habuerunt et tenuerunt die confectionis istius starri, que terre et tenementa aliquo tempore fuerunt Johannis Halegod in villa Oxon. vel alibi; ita quod predictus Haginus seu heredes[2] vel assignati sui seu aliquis pro se vel per se, nichil exigere vel vendicare seu quoquo modo calumniare possint versus predictos Priorem et Conventum vel eorum successores vel assignatos, occasione terrarum et tenementorum predictorum cum pertinentiis suis, ratione alicujus debiti, in quo predictus Johannes Halegod vel aliquis antecessorum suorum unquam tenebatur Cressio filio magistri Mossei patris ipsius Hagini, vel ipsi Hagino vel alicui antecessorum vel heredum suorum per cartam chirographariam obligationem tallium seu aliquo alio modo a creatione seculi[3] usque ad finem. Et si aliquis Judeus vel Judea, Christianus vel Christiana, aliquid exigere, vel calumniare possit versus predictos Priorem et Conventum seu eorum successores vel assignatos occasione predictarum terrarum et tenementorum cum pertinentiis suis pro aliquo debito, in quo predictus Johannes Halegod vel antecessores sui unquam predicto Cressio vel predicto Hagino vel antecessoribus vel heredibus suis idem Haginus et heredes et assignati sui tenentur ipsos inde acquietare, warantizare et defendere in perpetuum contra quoscunque calumniantes. Actum die Martis proxima post festum Sancti Andree anno regni regis Edwardi decimo (7 dec. 1782).

II.

Starrum Hagini filii Deuletre Judei recognitum est et irrotulatum infra Starra de termino Sancti Michaelis anno regni regis Edwardi filii Regis Henrici IX^a^, incipiente x^o^, ad scaccarium Judeorum coram H. Hauteyn et R. de Ludham, tunc justiciariis ad custodiam Judeorum assignatis. Et sequitur breve domini Regis vicecomiti Oxon. directum et ab eo ballivis ville Oxon. super materia praedicta, in haec verba :

J. de Thedmers vicecomes Oxon. ballivis ville Oxon. salutem. Mandatum domini Regis in hec verba suscepimus. « Edwardus, Dei gratia, etc. vicecomiti Oxon. salutem. Quia Haginus filius Deuletre Judeus qui dicitur Cok « Hagyn in curia nostra coram justiciariis nostris ad custodiam Judeorum assi« gnatis recognovit per starrum suum quod quietavit et remisit Priori Sancte « Frideswide Oxon. et eorum successoribus omnia debita et actiones et deman« das quascumque in quibus ei tenebatur occasione terrarum et tenementorum, « que tenet, que fuerunt Johannis Halegod de Oxon., tibi precipimus quod « eidem Priori demandam, quam eis facit occasione terrarum seu tenementorum,

---

1. Il faudrait plutôt *Deulecre*; ce ms. est en général assez incorrectement écrit; il ne faut donc pas être étonné d'y trouver les noms propres estropiés.
2. Dans le cartul. *habend'*.
3. Ms. *scli*.

» quae fuerunt Johannis Halegod, et que idem Prior tenuit ante festum Sancti
» Michaelis nunc proximo preterito pacifice habere permittas. Et districtionem
» si quam ei feceris vel si quid ab eo ceperis occasione predicta eidem sine
» dilatione delibera ac restituas. » Teste H. Hauten apud Westmonasterium xv die Aprilis anno regni regis nostri decimo (1283)[1].

Nous croyons donc que Hagin, le traducteur des ouvrages d'Ibn Ezra, est identique avec Haginus Deulecres ou Deulecret le grand-rabbin, et que c'est aussi lui qui est le traducteur de l'Image du Monde, traduction qui aurait fait sa réputation littéraire parmi ses coreligionnaires à Londres[2]. Ce qui vient à l'appui de notre hypothèse, c'est le nom de Matthatyah Delacrat auquel on attribue dans l'édition d'Amsterdam la traduction de l'Image du monde. Ce rabbin, qui est d'origine polonaise et qui vivait en 1550 en Italie, ne savait certainement pas le français; en outre, à cette époque où le livre géographique d'Abraham Farissol (composé à Ferrare en 1524) était suffisamment connu, un traducteur de l'Image du monde aurait ajouté des notes tirées du livre de Farissol concernant les dernières découvertes géographiques. Ajoutons encore que Matthatyah ne mentionne pas cette traduction dans ses autres ouvrages, et que les seuls Juifs qui connaissent la traduction hébraïque de l'Image du monde avant son impression, Joseph Salomon del Medigo de Candie († 1691)[3], et le traducteur anonyme de cet ouvrage en judéo-allemand, le mentionnent comme un livre anonyme.

Il nous semble que le ms. sur lequel l'édition d'Amsterdam fut faite avait le nom de traducteur דלקריט (Delcret) [חיים ר'], et comme le rabbin Matthatyah était le seul connu sous ce nom de famille[4], on n'hésitait pas à la lui attribuer. Quant à David fils de Moïse désigné dans le ms. G. comme le traducteur, il nous semble être le copiste, ce nom étant tout-à-fait inconnu dans la littérature juive.

Pour compléter notre notice il nous reste à décrire la traduction ou plutôt l'abrégé de l'Image du monde en judéo-allemand, imprimé à Ansbach (?) en l'année 5479 A. M. = 1719 A. D. avec le titre de « livre de la connaissance du monde » ספר ידיעת עולם.

Le traducteur s'exprime ainsi : « Le livre (sur lequel il a fait sa traduc-
» tion) se trouvait en ms. seulement, et fut traduit de l'arabe en hébreu

1. Un *Haginus le Evesk* est mentionné sur un reçu de Kent daté XIII. Edouard I. (Record office, Jew Roll Kanc. 13 Edw. I.)

2. Les Juifs à Londres étaient à cette époque pour la plupart d'origine française, comme on le voit par leurs noms : *Bonnechose, Benefey, Bonamy* etc. (*The Chronicles of Carfax*, p. 37) ; voir aussi l'article *Moïse de Londres* dans l'*Histoire littéraire*, tome XXVII, p. 484.

3. Voyez Geiger, *Melô Hofnaim*, p. 88, note 114.

4. On trouve le nom de famille Ibn Gedalyah dans le XVe siècle.

» par un Juif espagnol (ספרדי) il y a plus de deux siècles [1]. Le langage » étant trop difficile à comprendre, il l'a traduit en langue vulgaire pour » que tout le monde puisse comprendre les choses merveilleuses que » Dieu a créées. » Bien que divisée en paragraphes séparés, cette traduction n'est pas, à proprement parler, divisée en chapitres. L'ordre en diffère de toutes les rédactions connues. En voici la concordance d'après l'édition imprimée : § 1 = III, 6, 7 avec beaucoup de variantes; 2 = III, 8, 9 (on y lit בוטאה pour מוריאה) ; 3 = III, 10 et I, 6; 4 = I, 7 (abrégé); 5 = II, 2, 3 ; 6 = II, 4 à 10; 7 = II, 10 ; 8 = II, 11 ; 9 = II, 14, 15 avec des variantes; 10 = II, 16 (plus développé) ; 11 = II, 12, 13, 17 (plus étendu), 14 = II, 23 ; 15 = I, 10 ; 16 = II, 24; 17 = I, 3, 4 ; 18 = II, 25.

A l'intérieur de la reliure de l'édition française se trouve l'indication d'une édition anglaise autre que celle de Caxton mentionnée par M. Le Clerc ; elle a été découpée d'un catalogue de vente et collée probablement par Douce. En voici le texte : « The Myrrour end Dyscrypcyon » of the Worlde, with many Meruaylles, and the .VII. Scyences, as Gra- » mayre, Rethorike with the Arte of memorye, Logyke, Geometrie » etc. etc. (black letter with many curious woodcuts etc. etc. very rare » 12 l. 12 s.). Folio, Emprynted by me, Laurence Andrewe, dwel- » lynge in flete strete, at thee sygne of the goldē crosse by flete brydge » (no date). »

Ad. NEUBAUER.

---

1. Cette date approximative suffirait à écarter le rabbin Matthatyah. Voyez M. Zunz, *Benjamin of Tudela* II, p. 274, n° 75.

PHONÉTIQUE FRANÇAISE.

LA PROTONIQUE NON INITIALE, NON EN POSITION.

Dans une étude qui fit faire un grand pas à la théorie des voyelles atones dans les langues romanes [1], parce qu'elle abordait pour la première fois le problème de la protonique, M. Brachet établit en 1866 les deux lois suivantes : 1° La protonique non initiale, non en position, tombe en français quand elle est brève; 2° elle se maintient quand elle est longue. Deux ans après, dans son *Dictionnaire étymologique*, l'auteur reprit et compléta son travail. Il dressa d'une part (à l'article *accointer*) une liste fort étendue de mots dans lesquels est tombée la protonique brève *ă, ĕ, ĭ, ŏ, ŭ*, et de l'autre (à l'article *aider*) une courte liste des mots dans lesquels la protonique longue est tombée *par exception* [2]. La première loi, appuyée sur un nombre considérable d'exemples, et la seconde, combattue seulement par quelques exceptions qui semblaient pouvoir être négligées, furent admises toutes deux sans discussion.

Toutefois, en 1872, M. J. Storm, dans un mémoire rempli d'observations fines et neuves sur les atones [3], mit en doute la valeur de la seconde loi : « Ce n'est pas, dit-il, la longueur qui a sauvé les voyelles, c'est plutôt, dans la plupart des cas, le souvenir des primitifs où ces mêmes voyelles sont accentuées : en outre, la commodité de la prononciation : *sentiment* fait penser à *sentir* et ne pouvait devenir **sent'ment senment*; de même *avarice* et non **avrice*, de *avare*, etc. Plusieurs mots dont l'origine n'est plus sentie en roman font exception à la règle de M. Brachet, comme il le reconnaît lui-même, ainsi *vergogne* de *verecundia*. » M. Storm était fondé dans son doute ; il avait raison de soutenir que dans un cer-

---

1 *Du rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes*, dans le *Jahrbuch für Romanische Literatur*, VII, p. 301 et suiv.

2 Cf. également *Préface*, page LXXXI.

3 *Remarques sur les voyelles atones du latin, des dialectes italiques et de l'italien*, Mémoires de la Société de linguistique de Paris, II, p. 81 et suiv.

tain nombre de cas les lois posées par M. Brachet ne peuvent rendre raison des faits ; seulement l'explication qu'il proposait était elle-même insuffisante.

Il faut aller plus loin. En effet, la liste des exemples apportés à l'appui de la théorie doit être diminuée ; celle des exceptions doit être considérablement augmentée. Dès lors, les lois établies ne peuvent plus être maintenues, et il faut en trouver d'autres qui rendent raison de tous les faits, et de ceux qui paraissent démontrer et de ceux qui combattent ces lois. C'est ce que montre un rapide examen des deux listes. Voyons d'abord les exemples donnés pour prouver la chute de la protonique brève.

Pour l'*ă*, aucun ne convient : *albâtre* au XVIe siècle est *alebastre* [1] ; *bouvreuil* est un dérivé français de *bouvier* et vient d'une forme *bouvereuil* [2] ; *denrée* dérive de même de *denier* et est pour *denerée* [3]. Le dernier exemple est *sevrer ;* or *sevrer* vient non de *separare*, mais de *seperare* [4]. Bien plus, de nombreux exemples contredisent la règle. En voici quelques-uns : *chalemel* de *calămellum*, d'où plus tard *chalumel chalumeau ; chenevis* de *canăbisium ; cheneviere* de *canăbaria ; pareis* de *parădisum* (plus tard *parevis parvis*) ; etc., etc.

Pour l'*ĕ*, quelques exemples sont inexacts ; ainsi *bercail*, non de *vervĕcale*, mais de *vervēcalium ; berger*, non de *vervĕcarium*, mais de *vervēcarium*. De plus pour l'*ĕ* comme pour l'*ă*, la règle est contredite par des mots comme *souverain* de **supĕranum*, (*en*)*sevelir* de *sepĕlire*, etc.

De même pour l'*ĭ*. Effaçons *arracher* et *racine* qui reposent, non sur *eradĭcare*, *radĭcina*, mais sur *eradīcare*, *radīcina ; dortoir* qui vient de *dormĭtorium* et non de *dormĭtorium ; meunier* qui a pour origine *molīnarium* et non *molĭnarium*, comme son presque homonyme *saunier* vient, non de *salĭnarium*, mais de *salīnarium* [5]. En revanche opposons *carrefour* de *quadrĭfurcum*, *demoiselle* de *dominĭcella*, *senefie* de *signĭficat*, etc., où la protonique brève est représentée par *e*, *oi*. Comment encore expliquer le maintien de *ĭ* dans *sainteé* (sanctĭtatem), *neteé*, *chasteé* et les formes analogues ?

---

1. « Il me nomma le gif et l'*alebastre* » (Palissy, ed. Cap, p. 233). La contraction de *alebastre* en *albastre* était déjà commencée au siècle précédent. Le glossaire de Lille (éd. Scheler) donne *albastre* (p. 37 *a*).

2. *Bouvier* donne les diminutifs **bouvereuil bouvreuil*, *bouveron* ou *bouvron*, et *bouveret* qui ont la même signification : « le petit bouvier ». Cf. G. Paris, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, I, p. 264.

3. C'est une loi propre au vieux français de faire tomber l'*e* entre *n* et *r* : *donerai donrai dorrai, menerai menrai merrai.*

4. Cf. plus bas, p. 145.

5. A l'article *aider*, M. Brachet cite plus exactement *saunier* parmi les mots qui font tomber la protonique longue.

Pour *ŏ*, parmi les exemples produits, il en est un qui est cité à tort, c'est *petrŏselinum*, en vieux français *peresil* ou *peresin* [1].

La liste de *ŭ* bref contient des mots où l'*u* est long : *ceintrer* de *cinctūrare*, *pétrir* de *pistūrire* [2].

Reportons-nous maintenant à l'article *aider* [3]. La persistance de la voyelle atone, dit M. Brachet, ne souffre qu'un très-petit nombre d'exceptions, dont les unes s'expliquent par la date récente de la contraction; les autres par ce fait que dans le latin vulgaire l'atone longue était déjà tombée. M. Brachet cite comme appartenant au latin populaire des formes telles que *cosinus*, *costuma*, *matinum*, *disnare*, *elmosna*, *vercundia*. Mais ces formes, pourquoi et comment ont-elles été tirées des formes antérieures *consobrinum*, **consuetuma*, *matutinum*, *decœnare* (?), *eleemosyna*, *verecundia ?*

Ni dans l'article du *Jahrbuch*, ni dans le *Dictionnaire*, on ne trouve la liste des mots à protonique longue, ayant conservé cette voyelle. La seconde loi de M. Brachet est fondée, dans le *Dictionnaire*, sur le mot *cimetière* de *cœmēterium*, lequel est d'origine savante, et sur *ornement* de *ornāmentum;* dans le *Jahrbuch*, sur le mot *pelerin* de *peregrinum*, dont le second *e* est bref [4]. Les exemples posant la loi sont douteux; ceux qui l'infirment, de l'aveu même de l'auteur, sont bien constatés et appartiennent à la langue populaire, et encore ils ne forment qu'une faible partie des exceptions réelles. Car, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, dans un certain nombre de mots la chute de la protonique longue est expliquée par la brièveté supposée de la voyelle, et d'un autre côté beaucoup d'autres exceptions sont oubliées, par exemple *parçon* de *partītionem*, *mangier* de *mandūcare*, *maisnil* de *mansiōnile*, *raisnier* de *ratiōnare*, *couture* de *consūtura*, etc., etc. Il faut conclure de ces observations que le maintien ou la chute de la voyelle ne dépend pas de sa longueur ou

---

1. *Pierresill* (Livre du bon Jehan, 230, dans Littré). *Peresin* dans le *Glossaire* de Douai (Remarques sur le patois, suivies du Vocabulaire latin-français de Guillaume Briton, par E. A. E., Douai, 1851). On trouve déjà *persil*, *persin* dans les glosses du dictionnaire de J. de Garlande (*Jahrbuch*, 1865, p. 372).

2. **Canūtire* également cité, étant tiré de *canūtus*, doit avoir la protonique longue. D'ailleurs, comme me le fait remarquer M. Paris, ce mot ne peut donner *chancir*, qui vient sans doute de *canus* par l'addition du suffixe *cir;* cf. *noir* et *noir-cir*.

3. Nous ne parlons pas ici des dérivés français placés à tort parmi les mots du latin populaire. Toutes ces listes comme aussi celles qui sont données dans le *Jahrbuch* contiennent un certain nombre de ces faux exemples, qui sont sans valeur : *dénombrer* qui vient non de *dinumerare* mais de *nombre; cerneau* non de **circinellum*, mais de *cerne*; *hommage* non de **hominaticum*, mais de *homme; principauté*, non de **principalitatem*, mais de *principal; évêché*, non de *episcopatum*, mais de *évêque*; *marbré*, non de *marmoratum*, mais de *marbre*, etc., etc. Rapporter ces mots à des types latins, c'est méconnaître la force de création du français.

4. Voir plus bas, p. 147, n. 1.

de sa brièveté. Car qu'est-ce qu'une loi qui vient se heurter contre tant d'exceptions formelles ?

Nous allons essayer d'établir que le sort de la protonique en français [1] repose non sur la *quantité*, mais sur la *qualité* de la voyelle, non sur sa *durée*, mais sur son *timbre* [2], tout comme pour l'atone finale ; que l'accent tonique divise le mot en deux moitiés, et que les voyelles finales de ces deux moitiés sont soumises à des lois de même nature.

L'atone finale est soumise aux trois lois suivantes [3] :

1° *a* bref ou long se maintient.

2° *e*, *i*, *o*, *u* brefs ou longs tombent.

3° Après un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui, les voyelles qui seraient tombées sont représentées par un *e* féminin, que cet *e* soit un affaiblissement de la voyelle, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il en vienne prendre la place après sa chute. L'*e* se maintient même après la réduction du groupe qui a amené sa présence.

Ces trois lois régissent la protonique.

Notre démonstration sera faite si nous établissons : 1° que *ă* bref se maintient aussi bien que *ā* long ; 2° que *ĕ*, *ĭ*, *ŏ*, *ŭ* se maintiennent sous l'influence d'un groupe de consonnes ; 3° que *ē*, *ī*, *ō*, *ū* tombent, excepté quand ils sont protégés par un groupe de consonnes.

I. — *A*.

A bref ou long, non initial, non en position, reste généralement sous forme d'*e*.

a bref : *adămántem* — **ademant *aemant aīmant aimant* [4].
alăbástrum — *alebastre* et plus tard *albastre* [5].

---

1. Nous ne nous occupons que de la protonique non initiale, non en position, telle qu'on la trouve dans *sacraméntum ;* nous laissons de côté la protonique initiale (*labórem*) et la protonique non initiale, mais en position (*juvencéllum*), qui sont soumises à d'autres lois. Voir p. 164.

2. M. J. Storm (*l. c.*, p. 99) posait déjà ce principe que les atones italiennes rencontrent un fonds de résistance à l'accent qui varie selon leur qualité. Toutefois il n'a pas poussé ce principe dans toutes ses conséquences et ne l'a pas appliqué au français.

3. Voir Zupitza : *Die nordwestromanischen Auslautgesetze,* dans le *Jahrbuch,* 1871, p. 187.

4. Par suite d'une confusion entre la première partie du grec ἀδαμάντα et de la préposition διά, le mot s'est altéré soit en *diamantem* d'où *diamante*, *diaman*, *diamant*, etc., soit en *adimantem* d'où le prov. *adiman aziman ariman*, et par la chute de *ad*, considéré à tort comme une préposition, l'espagnol et le portugais *iman*. Le fr. se rattache directement à *adămántem*. La forme *aiemant* qui se rencontre à côté de *aīmant* (par ex., *God. de Bouillon*, 14436) est une modification euphonique de *aemant* par intercalation d'un *yod*, comme *aīmant* est une modification d'un autre genre, par changement de *e* en *i*.

5. Voir plus haut, p. 141, n. 1.

Alămánni — *Aleman. Alămánni* est plus usité que *Alĕmanni;* c'est la forme officielle; elle se rencontre dans les écrivains latins aussi bien que dans les inscriptions et les médailles [1].

ascălónia — *eschelogne eschaloigne* (Livre des Métiers 334; glosses du Dictionnaire de J. de Garlande, *Jahrbuch* 1865, p. 372), *escalone* (Rom. d'Alexandre 413; Jean de Garlande, ibid., p. 371), *eschelongne* (Glossaire de Lille, 42 a), *escalongne* (Pariser glossar, ed. Hoffmann, 262, 384, 449); — *échalotte* est une altération postérieure de *échalogne* [2].

calămĕllum — *chalamel chalemel chalimel chalumel chalumeau;* prov. *caramel* [3].

canăbária [4] — *chénevière,* et, avec changement de suffixes, *chénevis chénevotte.*

Catăládunis — *Chadalons Chaalons Châlons.*

inămícum, forme du latin populaire pour *inĭmícum* [5] — *enemi,* prov. *enamic* [6].

orfănínum — *orfĕnin* [7].

parădísum — *paredis pareïs pàrevis* et plus tard *parvis* (on trouve aussi *paraïs*).

pergămínum, et latin populaire *percămínum* — *parchemin.*

primăvera — *primevoire* [8].

Les autres exemples à nous connus de *ă* protonique sont *scarăbæus, compăráre* et *sepăráre* [9].

---

1. *Alamanni, Alamannia* dans Claudien, *Cons. Stilich.* III, 17; IV *Cons. Honor.* 449; *De laudibus Stilich.* I, 234; Aurelien Victor, *Epitome,* II, 47. Pour les médailles, voir Cohen, *Médailles impériales,* VI, p. 191, nos 29 et 30. Cf. le *Notitia Dignitatum,* index du tome I, *Alamannus, Alamanni.*

2. Dans *échalone,* réduction de *eschalogne, one* a été considéré comme le suffixe d'un radical *échal* et ensuite échangé contre un autre suffixe : *échal-one* = *échal-otte.*

3. Le v. fr. *chalmel, chaumel,* et le pr. *calmelh* dérivent de *chalme chaume, calme,* derivés de *cálamus.*

4. Et non *cannabária,* où l'*a* de *ca* étant en position devant *un* aurait été conservé. *Canabária* est aussi usité que *cannabária.*

5. Cf. A. Darmesteter, *Noms composés,* p. 73 et suiv., et p. 321.

6. L'*inimi* de la Cantilène de Sainte-Eulalie est sans doute déjà un mot savant refait sur le latin. La Cantilène a d'autres mots savants : *clement, virginitet.*

7. On pourrait dire qu'ici l'*e* est dû au groupe *rf* qui précède.

8. *Primevoire* n'est pas un composé français, car *ver* n'a pas changé de forme dans la vieille langue et de plus a gardé le sens de *printemps.* Le sens de *primevoire* (première *fleur du printemps*) et la forme de ce mot nous reportent nécessairement à un composé du latin populaire *primavera, -rae,* latin classique *primum ver,* première fleur du printemps; cf. *ver novum,* nouvelle fleur du printemps.

9. Nous ne citons pas *parăvĕredum palefroi* parce que le second *ă* n'est pas un

Scarabaeus n'est pas l'original d'*escarbot*, lequel dérive d'*escharbe* = *scárabus* = σκάραβος.

La conjugaison normale de *comparer* en v. fr. est pour les formes accentuées sur le radical *compere, comperes, compere, comperent*, — *que je compere*, etc.; pour les formes accentuées sur la terminaison : *comparons* ou *comperons, comparez* ou *comperez, comparer* ou *comperer*, etc. [1]. Ces formes s'expliquent par le composé latin *comparare*, décomposé en ses deux éléments *cóm et paráre*. De là les formes ayant *a* : *comparons, comparer*, etc., et les formes ayant *e* : (*je*) *compere*, (*ils*) *comperent*, etc. Ensuite, par une réaction de ces dernières sur le reste de la conjugaison, on voit naître les formes analogiques : *comperer comperons comperrai*, etc. A côté de ces formes on trouve plus rarement *comprer* qui dérive du latin populaire *comperare*, lequel est à *comparare* ce que *imperare* est à **inparare* et ce que **seperare* est à *separare*.

Seperare en effet, comme *comperare*, appartient au latin populaire [2]. Toutefois le v. fr. *several, severalement* peut être rapporté à l'adjectif latin *separ, separis*, d'où **separalis*.

A long. Le maintien de *a* long ne fait pas l'ombre d'un doute. Les exemples sont inutiles. Signalons seulement les contractions de *donerai menerai denerée* en *donrai dorrai, menrai merrai, denrée* dont nous avons parlé plus haut.

La seule exception à la loi du maintien de l'*ā* est donnée par *merveille* de *mirābilia*; *merveille* paraît déjà dans l'Alexis. Il est à remarquer que la langue d'oïl se sépare ici de toutes les autres langues romanes; aurait-elle dit *mirĭbilia* sous l'influence de *mirĭficus* [3]?

---

protonique immédiate. D'ailleurs *paraveredum* est un composé qui a été décomposé en ses deux éléments : *pára* devenu *pare, pale* et *veredum* devenu *vrédum* (cf. *beryllare, bryllare, briller*), puis *fredum freid froi*. Le changement de *v* en *f*, qui n'existe que pour le *v* initial, montre bien que *veredum* a été considéré comme un mot séparé.

1. Jusqu'à quel point toutefois peut-on se fier aux leçons des éditions imprimées? Souvent les mss. représentent la syllabe *er* ou *ar* de ce mot par une sigle. Comment résoudre l'abréviation?

2. Voir Schuchardt, *Vokal.* I, 195; Storm, *l. c.*, p. 100.

3. Les noms propres présentent des singularités. L'*a* (quelle en est la quantité?) se maintient dans *Aequalina Yveline, Alamons Alamont, Aravardum Alevard, Limariacum Limeray, Nugaretum* (Nucāretum?) *Noeroy* (aujourd'hui *Norroy*), *Satanacum Satenay* (aujourd'hui *Stenay*), *Tricassinum Troiesin*, etc. Mais il tombe dans *Camaracum Cambray, Caraciacum Charcé, Geverannum Javron* (on ne trouve jamais *Charecé, Javeron*), *Glannativa Glandève, Silvanectis Senlis, Tarvanensis Ternois* : *Cambray* s'explique: au IXe siècle on écrivait *Cameracum*, et il y a là une influence évidente de *camera*, chambre; les autres noms sont pour moi jusqu'ici inexplicables, toutefois il est possible que la forme primitive de *Silvanectis* soit *Silvinectis* et qu'il y ait eu une confusion avec *silva*. Le *Notitia Dignitatum* donne *Silvanectes*; la plus ancienne forme romane m'est signalée par M. Flammermont dans les Monuments historiques de Tardif (p. 55), c'est le dérivé *Selnectinse*

L'*e* issu de *ă* ou *ā* tombe généralement, à une époque postérieure, après une liquide ou une voyelle; *ă* : *albastre parvis*; *ā* : *serment dernier vraiment*, etc.

II. *E, I, O, U brefs.*

Nous ne donnons pas d'exemples de la chute de ces voyelles; nous renvoyons aux listes dressées par M. Brachet, listes qui présentent plusieurs exemples douteux ou faux [1], mais qui toutefois sont assez riches pour établir cette chute avec certitude [2]. Nous voulons examiner les exceptions dont M. Brachet n'a pas tenu compte, et qui se ramènent en général à la troisième loi de la chute des finales. Toutefois, avant d'entreprendre cet examen, il est nécessaire de constater que les exigences de l'euphonie ne sont pas les mêmes dans l'intérieur et à la fin d'un mot, et que tel groupe de consonnes finales ne demande pas après lui d'*e* féminin comme voyelle d'appui, qui, placé avant la tonique, réclame absolument cet *e* féminin. Que l'on compare *sanctum*, *saint* à *sanctitatem*, *sainteded sainteé*; il est évident que la présence de l'*e* féminin est dû dans ce dernier mot non-seulement au groupe *nct* qui précède la protonique, mais encore au *t* qui la suit [3].

---

qui se trouve dans une charte de 770. — Les noms qui précèdent sont antérieurs à l'an 850; j'en dois la liste à l'obligeance de M. Longnon ainsi que d'autres listes que j'ai mises plus loin à profit.

1. Il faut d'abord retrancher de ces listes les mots qui sont de purs dérivés français, voir plus haut, p. 142 n. 3. Il faut ensuite supprimer les mots dont la quantité est donnée faussement : *racine* de *radicina* et non *radĭcina*, etc. et enfin ceux qui en vieux français avaient un *e* féminin, comme *perresil*. Nous retrouverons plus loin ces deux dernières catégories de mots.

2. Ajoutons toutefois ici deux exemples *pitié* et *moitié*. *Piĕtátem*, par réduction de l'hiatus au moyen d'un *yod* intercalé, est devenu *piyĕtátem* d'où *piytat pitié* (je dois cette explication à M. Louis Havet), de même que *medietatem* donne *mediyetáte*, *mediytat*, *meiytat*, *meitié*, *moitié*. Toutefois ce dernier mot peut s'expliquer encore par la série *mediĕtáte*, *medyĕtát*, *meydtat*, *meitié*, *moitié*. — A côté de *pitié* on trouve les formes *piteé* et *piée*, *pée*. *Piteé* sera expliqué plus loin; quant à *piée*, *pée*, que l'on rencontre dans le *Miracle de Saint-Eloi* (pages 39 *a*, 71 *b* et 77*b*, voir le *Jahrbuch*, 1869, p. 262), cette forme est étrange; je ne puis guère y voir qu'un dérivé de l'adjectif *pie* (dans *œuvres pies*).

3. Un peu différents sont les faits que présentent les mots comme *marberin*, *chamberiere*, etc., où l'*e* ne peut représenter une protonique latine. *Marberin* est un adoucissement de *marbrin*, dérivé français du français *marbre*. A la fin du mot, la langue n'admettant pas de proparoxytons, était contrainte d'accepter le groupe *rbr* (marbre); à l'intérieur du mot c'était autre chose, et *marbrin* pouvait devenir *marberin*. De même le latin *cameraria* a dû passer par une forme *camraria*, *chambrière* (trisyllabique) d'où par adoucissement *chamberière* (et plus tard *chambri-ière*). Dans ces mots et les analogues, l'intercalation de l'*e* est un fait postérieur, propre au français; cette voyelle ne représente aucun élément étymologique. Il n'en est pas de même dans l'exemple de *sainteé* = *sanctitatem*. Toutefois ces deux ordres de faits présentent de grands rapports et on ne peut guère les séparer; au fond ils reposent sur le même principe. Il n'est pas sûr que l'*e* de *larrecin* soit un affaiblissement de l'*o* de *latrocinium*; ce peut être un *e*

Voici maintenant des exemples de l'action des groupes.

Protonique *ĕ* : *intĕgrinum* — *integrin enterin.*

perĕgrinum — *pelegrin* (it. *pellegrino*) *pelerin.*

Dans ces deux mots les goupes *nt-gr*, *r-gr* ont sauvé la protonique[1].

---

euphonique intercalé, dès l'époque romane, aussitôt après la chute de l'*o*, pour éviter le groupe *tr-c*; le fait serait tout à fait analogue alors à celui de *marberin*, la date seule différerait.

1. M. Brachet dans le *Jahrbuch* cite *peregrinus* comme exemple du maintien de l'*e* long, à tort; car l'*e*, bref par nature, ne s'allonge pas devant *gr*. Le latin populaire ignorait la quantité *ad libitum* qui n'était qu'une licence à l'usage des poètes classiques. Ceux-ci scandaient *pătr-em*, allongeant la syllabe *pat*, mais non la voyelle *ă*; le peuple disait *pă-trem*. M. Havet m'assure que ni Plaute ni Térence ne scandent *pat-rem* (et les mots analogues), mais *pă-trem*. D'ailleurs la position, si elle modifie la nature de la syllabe, laisse intacte la voyelle qui garde sa quantité et par suite son timbre spécial : *sĕx* (cf. le grec ἕξ) se prononçait *sèx*; *lĕx* (cf. *lĕgem*) se prononçait *lèx*; cf. *despĕctum* devenant *despit* et *dirĕctum* devenant *droit*. Si la voyelle conserve son timbre devant deux muettes, à plus forte raison devant deux consonnes dont la seconde est *r*. En fait, *on n'a pas d'exemple d'une voyelle brève par nature, allongée en roman devant une consonne suivie de r*. M. G. Paris dans son *Accent latin* (p. 39), M. Scheler dans son *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins* (p. 38) citent *tonnerre tonnoire* de *tŏnĭtru*; le mot latin presque exclusivement employé par la Vulgate est *tonĭtruum*; *arbire* de *arbiter*, il faut partir de *arbitrium*; *tarière* de *tĕrĕbrum*, *tarière* vient de *tarātrum* qui a donné l'espagnol *taladro*, le provençal *taraire* (cf. *latro laire*), le v.fr. *tarère* encore existant dans les patois, déformé ensuite en *tarière*. *Alăcrem*, d'où *alegre*, s'est confondu avec *acrem* dont il a reçu l'accentuation. *Entier* vient bien de *intĕgrum*, mais l'*e* n'a pas été allongé par le groupe *gr*; il y a eu là simple déplacement d'accent de *in* sur *e* pour maintenir le suffixe. Même déplacement d'accent, même conservation de la voyelle brève dans *paupière* de *palpĕbra* (conservé plus fidèlement dans le *palpre* du Ps. d'Oxf., X, 5) ou suivant M. Ascoli (*Studj critici*, parte II) de *palpĕtra* qu'indique Varron. On peut citer encore *couleuvre*, mais *colŭbra* présente tant d'anomalies qu'on ne peut rien conclure de ce mot. *Colŭber* a l'*ŭ* bref, mais non *colubra*, *-brum* qui chez les poètes ont presque toujours l'*ū* long, d'où l'on est en droit d'affirmer une prononciation générale *colūbra*, *-brum*, dont *colŭbra -brum* est une licence due à l'analogie de *colŭber*. D'un autre côté, le v. fr. *culuevre*, prov. *colobre -bra*, esp. *culebra* (de *culuebra*) indiquent un type *colŏbra-brum* et même *cūlŏbra -brum*. Il semble qu'il faille admettre l'existence d'un *cŏlŭbra-brum* qui, par une singulière métathèse de voyelles, serait devenu, en conservant l'accent primitif, *cūlŏbra-brum*. Enfin citons encore *tenèbre* de *tenĕbra*; mais *tenèbre* est savant; il vient du latin de la liturgie, comme le prouve la forme *tenebror* qui dérive de l'office du soir : *primâ*, *secundâ tenebrarum* (G. Paris, *Accent latin*, p. 42). Le Psautier du *British Museum* (*Codex Cottonianus* Nero, C, iv, dans Fr. Michel, *Ps. d'Oxford*, p. 18), traduit cette ligne de la Vulgate (Ps. XVII, 13) « Et posuit *tenebras* latibulum suum » par « E posat *tenebras* sa repostaille ». Le mot latin est tout bonnement reproduit. C'est un exemple comme beaucoup d'autres de mots dus aux clercs ou au latin de la liturgie, et entrés *dès les premiers temps de la langue* dans le parler populaire. Tels sont encore *chapitre*, *titre*, *ordre*, *epître*, *diacre*, etc.; si ces mots étaient populaires, c.-à-d. s'ils remontaient *par tradition orale* au latin parlé en Gaule au IVe siècle, ils seraient devenus *chavit* ou *chevit* (avec *l* mouillée), *seil* (cf. *seille* de *situla*), *orne* (*orne* d'ailleurs existe en v. fr. au sens de rang, ligne, et dans les patois au sens de sillon, de là *ornière*), *evestre*, *diaigne* (ou quelque chose d'analogue). Ces mots ont conservé l'accent latin parce qu'ils ont pénétré dans la langue avant le

**supĕránum* — *soverain* à côté de *sovrain* [1]
**bibĕráticum* — *beverage* à côté de *bevrage* [2]
opĕráre — *overer* à côté de *ovrer* [3]
sepĕlire — *sevelir* [4]
**pauperínum* — *poverin* [5].

Ici nous trouvons l'action combinée des groupes *v-r*, *v-l* devant la voyelle accentuée. La forme primitive et normale est *ovrer*, *bevrage*, *sovrain*, *sevlir*, *povrin* ; mais la langue a senti le besoin d'adoucir ces formes ; ce n'a été qu'une tendance, et non une transformation absolue ; voilà pourquoi l'intercalation de l'*e* féminin n'a lieu en somme que sporadiquement. De même les futurs en *vrai* (*avrai*, *savrai*, *devrai*) sont la règle ; les formes postérieures en *verai* l'exception [6].

XIIe siècle, époque où se perd le sentiment de l'accent latin et français. Dans *capitulum*, *chapitre*, *ca* devient *cha* parce qu'on sentait encore la parenté de *cha* (prononcé sans doute *tcha* ou peut-être encore *kcha*) avec *ca* ; c'est ainsi que le mot savant *candelabrum* devient *chandelabre* dans l'Alexis. Il faut donc distinguer soigneusement des mots vraiment populaires, ceux qui sont entrés par le latin des clercs ou le latin liturgique dans la langue, et qui *dès lors* se soumettent aux lois phonétiques générales de la langue. Pour en revenir à *ténèbre*, s'il venait directement du latin populaire, en admettant l'accentuation *tenĕbra* et même *tenĕbra*, il serait devenu *tenievre* (cf. *fĕbrem fievre*) ou *tenoivre* (cf. *bĭbere bĭb're* [= *bĕb're*] *boivre*). L'espagnol *tiniebla*, au XIVe siècle *tiniebra* (Berceo, *San Millan*, 212, 2) rentre dans la série des mots comme *chapitre*.

1. Fille sui Dieu le *sovrain* pere (Rose, 5840).
   Car pleust au *souvrain* roi (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 49).
   Mout amoit Dieu *souvrainement* (Tobler, *Aniel*, 81).
   Liqueuls d'euls doux est lor sires *souvrains* (Amis, 3120).
   He Dex, fait-il, biaus peres *souverains* (Id. 3080).
   Dont est ferme par droit sus amour *souveraine* (Le dit des Dames, 24).
   Ou sont-ils, Vierge *souveraine ?* (Villon, *Ballade des dames de jadis*).
2. Ains del *beverage* ne bui (Crestien de Troyes, dans Mætzner, *Altfr. Lieder*, xxxviii, 28, p. 64). La mesure demande de lire *beverage* et non *bevrage* ; l'*e* de *ve* n'est donc pas orthographique. Le texte publié par Wackernagel dans ses *Altfranzœsische Lieder* porte (p. 44) : Onkes *del* bovraige *ne bui*.
3. Tut ad oes *uveret* (Ph. de Thaün, *Bestiaire*, éd. Wright, 83). Vers de 7 syllabes.
   Por qui Deus a plus *overé* (Chronique des ducs de Norm. III, p. 505, vers 1307); vers de huit syllabes.
   Ouveraigne dans Palsgrave, 29.
4. La forme *sevelir* est la seule usitée ; *sevlir* ne se rencontre pas.
5. Si lui 'n remaint, si l' rent as *poverins* (Alexis, 20, e).
   Nos somes ci .iii. conte *poverin* (Girbert de Metz, dans Bœhmer, *Roman. Stud.*, I, 512). *Poverin* peut être un dérivé français de *povre*, comme *marberin* l'est de *marbre*.
6. Et vos neveus tos quites *raveres* (Aliscans, 1330).
   Vostre amour *averai* (Barstch, *Rom. et Pastour.*, p. 151).
   Tenez, biaus fieus, vous l'*averes* (Tobler, *Aniel*, 143).
   No[s]tre grant guerre *averiens* afinei (Girbert de Metz, ibid., I, p. 445, v. 46).
   Vers tot le mont les *deveries* tenir (Id., ibid., p. 457, v. 26).

Faut-il attribuer à l'action des groupes (tout comme dans *chamberiere mar-*

Il faut encore citer, comme exemples du maintien de la protonique *obĕïr, bĕnĕïr*, *malĕïr*, qui sont des mots de formation savante [1], *alevain* qui présente un fait particulier [2], *oliphant* de *ĕlĕphántem*, mot bizarre qui ne semble pas être d'origine populaire, *emperere* qui est une véritable anomalie. On ne peut guère admettre dans ce dernier mot l'action d'un groupe *mp–r*, car *temperare* donne *temprer* et non *temperer;* il est vrai que la métathèse *tremper* semble indiquer une difficulté de prononciation qui rendrait compte de l'*e* de *emp-e-rere;* toutefois le groupe *mpr* est normal en vieux français. Y aurait-il dans *emperere* une influence savante du titre *imperator* remis en honneur par Charlemagne et ses successeurs?

Protonique ĭ :	*signĭficat*	— *senefie*
	certĭficat	— (*a*)*certefie*
	magnĭficat	— *magnefie* [3]
	multĭplicat	— *monteplie mouteplie*
	quadrĭfurcum	— *carrefour*
	quadrĭlliónem	— *careillon*
	matrĭcularium	— *marreglier* [4]
	dominicella domnicella	— *dameiselle*
	Patrĭciacum	— *Perrecy*
	asperĭtatem	— *asperté, aspreté*
	sanctĭtatem	— *saintedé* (Pr. d'Oxf. XCII, 7)
et de même	*castĭtátem*	— *chasteé*
	**nitidĭtátem*	— *neteé*

---

berin) ou bien à l'action analogique du futur de la première conjugaison les formes telles que *frainderat* (P. d'Oxford. XXVIII, 5), *benĕïsterat* (id., ibid., 10), *prenderai* (Huon de Bordeaux, 239), *batera* (Bartsch, *Rom. et Pastour.*, p. 249), *venderoient* (Joinville, éd. de Wailly, LXII, 318), *metterons* (id., ibid., CXII, 580), etc., etc.? Vraisemblablement il faut distinguer suivant les mots. Ces formes exceptionnelles se poursuivent jusqu'au XVIe siècle, et Ronsard dans son *Art poétique* recommande de les éviter.

1. *Obedire* aurait donné *ob-audire ovoïr;* cf. le prov. *abauzir; benedic're* et *maledic're*, sous l'action du latin liturgique, ont conservé intact le premier terme *bene*. Les formes populaires d'ailleurs sont *bendire* et *maldire*. Ces trois mots ayant été introduits avant le XIe siècle, le *d* médial a pu ensuite disparaître.

2. *Alevain* vient de *allĕvámen*, et appartient à la famille de *allevare*, v. fr. *alever*, composé dans lequel *levare* a été traité comme s'il était simple : *a -lever* (voir plus haut, p. 144, n. 5). Le maintien de l'*e* dans *al-e-ver* a déterminé celui de *al-e-vain*.

3. Les composés en **-ficāre* = *fier*, se décomposent en leurs deux éléments qui prennent chacun l'accent ; voilà pourquoi **ficāre* garde son *f*. Le traitement de *-ficare* comme **ficare* semble toutefois indiquer qu'on a affaire à des mots d'origine savante, et ce qui vient à l'appui de cette manière de voir, ce sont les formes certainement populaires *aïgier*, *frotigier* = *ædĭficare*, *fructĭficare*, dans lesquelles la protonique immédiate de *ĭcáre* tombe régulièrement. Même doute pour *mouteplier*.

4. Dans *matricularium* = *matriclarium marreglier*, le maintien de l'*i* est rendu nécessaire par le groupe précédent *tr* et c'est la seconde protonique *u* qui tombe.

— [illegible] Roland, 907), etc.

[illegible] tifs : *sainteé*, *chasteé;* les [illegible] et remontent certainement à [illegible] *ratidus*, etc., ne s'étaient pas [illegible] suffixe était encore vivant sous [illegible] côté, des mots tels que *boni-* [illegible] devait se dégager plus tard, [illegible] a développé des mots comme [illegible] on voit tantôt paraître un *e* [illegible] quand l'adjectif radical est ter- [illegible] ne ou plusieurs consonnes qui, [illegible] groupe peu harmonieux (*fals*, [illegible] Enfin dans certains mots, l'*e* [illegible] savante *pureté*, *seüreté*, à côté [illegible] etc.

[illegible] *empeechier* qu'on rapporte à [illegible] autre forme *prechier*[2] qui est direc- [illegible] *chier* à côté de *vengier*. Quant [illegible] *?* Quoique le changement [illegible] n'en paraît pas moins formel dans [illegible] explication des diverses formes de

---

[illegible], mots qu'on rencontre à côté de [illegible] : « Lors dona li empereres Bau- [illegible] Nique » (*Villehard.*, cxxvii). « Quant [illegible] (109). » Et le meilleur castel de [illegible] « De la douleur qu'ele a et de la [illegible] etc.). Il faut voir dans ces mots non [illegible] ques de date relativement récente. [illegible] de ce mot, *après le VIIe siècle*, on [illegible] qui devient régulierement *duché*, [illegible] telle que *cdad*, ou *cded*), le second [illegible] VIIe siècle, le changement de *ce ci* en [illegible] *keskunum chascun*, *qvercunum* [illegible] faut *duch-esse*, *franc-tia franch-ise*. [illegible] doublet dû à l'analogie des formes [illegible] Même explication pour *pité*, *conté*; ce [illegible] par *duché*, d'après le parallélisme

[illegible] mes : *la tant* prechier [illegible] Les qu'on rencontre

[illegible] sant, postérieurement au change- [illegible] que à celui qui a atteint la palatale. [illegible] en même temps dans les diverses [illegible] voir la note 1 de cette page) dans de [illegible] germanique [illegible] palatal [illegible]

empéchier : *empaiechier*, *empéechier*, *empeschier*, *empegier* reste insuffisante : *empaichier empegier* remontent à **empactiare empedicare*, mais *empeechier?*

Protonique *ŏ* et *ŭ*. Je ne vois à citer que *petrŏsélinum* = *peresil*[1], et *turtŭrella* qui donne *tortrelle*[2] d'où plus tard par adoucissement *torterelle*[3].

Il convient maintenant de rappeler l'action exercée par les consonnes mouillées *n̄ ł* sur les protoniques qui les précèdent : *humīliare umelier*, *Avēnionem Avignon*, **campĭnionem champignon*, *acŭleónem aguillon*, *papĭlónem pavillon* (de là les suffixes *illon ignon*, qu'on trouve dans *chambrillon*, *cendrillon*, *échantillon*, *maquignon*, *lumignon*[4], etc.).

III. *E*, *I*, *O*, *U longs*.

La chute de la protonique longue est aussi réelle que celle de la brève; elle n'a pas été reconnue jusqu'ici parce que dans un grand nombre de mots elle est contrariée par diverses causes qui agissent spécialement sur les mots dérivés et sur les formes de la conjugaison. Dans *collŏcáre colchier*, l'*ŏ* étant une protonique brève tombe comme il tombe dans *cóllŏcat colche* où il est atone finale. *Bonum* a l'accent sur *o* et devient *bon* ; dans *bonitátem*, l'*o*, tout en perdant l'accent tonique, reçoit un accent second : *bóni-tátem* et l'*i* de *bóni* comme l'*e* de *tátem* tombe. Ici le jeu des lois phonétiques est simple. Il n'en est pas de même pour certains mots à protonique longue ; la voyelle atone dans quelques formes, ou dans les radicaux de ces mots peut recevoir l'accent; **ratiōnáre *ratiónat*, *ajūtáre ajútat*, *dolōrósum dolórem*, *amīcábilem amícum*. De là des actions diverses d'analogie qui viennent troubler l'harmonie de la loi phonétique. A cela s'ajoutent encore des changements de suffixes qui jusqu'ici n'ont

---

change en français en *č* et le groupe *(c)ti* + une voyelle, reformé alors, subit également ce changement.

1. Voir plus haut, p. 142, n. 1. Cf. *latrōcinium larrecin*, *latro lerre*. — Nous ne citons pas ici le mot *leopardum* parce que l'*o* n'y est pas réellement une protonique. Ce mot a revêtu des formes variées en français : *liepart* (Crest. de Troyes, Chev. au lyon, 178 ; Doon de Mayence, 1657 ; Durmart le Galois, 1279 ; etc.) ; *lieupart* (Durmart 7024) ; *leupart* (Roland, 733, 1111, 2542) ; *lepart* (Roland, 728) ; *lupart* (Huon de Bordeaux, 595 ; Chans. d'Antioche, VIII, 983). *Lepart* et *lupart* sont deux affaiblissements différents de *leupart* dont *lieupart* est une forme diphthonguée. On se trouve donc en présence de deux formes *liepart* et *leupart* dans lesquelles le maintien du *p* ne peut s'expliquer que parce que *párdum* est traité comme un mot à part. *Leo* étant traité comme simple a donné régulièrement soit *lié*, soit *lieu leu* (d'où plus tard devenu atone *lu*, *le*), tout comme *Deu(m)* a donné *Dié* ou *Dieu Deu*.

2. Ore vivrai en guise de *tortrele* (Alexis, 30 *d*).

3. Si r'avoit aillors grans escoles
De roietiaus et *torteroles* (Rose, 651).
Plus simple...
Que *torterele* ne coulons (Id. 8552).

4. Voir sur ce mot Scheler, dans la *Romania*, IV, p. 460.

pas été reconnus. Il résulte de ces diverses causes que dans beaucoup de mots la protonique longue paraît s'être conservée; mais il ne faut pas être dupe de ces apparences, et quelque nombreuses qu'elles soient, donner comme des exceptions à une loi les applications d'autres lois.

1° La protonique longue tombe. 2° Préservée par un groupe de consonnes, elle reste sous la forme d'un *e* féminin. 3° Elle est conservée dans certains mots sous l'influence de mots de même forme lorsque la protonique des premiers se trouve être la voyelle accentuée des seconds. 4° Dans d'autres mots elle paraît conservée sous forme d'*e* féminin, quoique, en réalité, par suite d'une substitution de suffixes, cet *e* représente normalement un *a* étymologique. Tels sont les faits que nous allons maintenant établir.

1° E, I, O, U longs tombent.

ē :	*Audēnácum*[1]	(*Audnay Aunay*) *Aulnay*
	Aurēliácum	*Orly*
	Aurēliánis	*Orliens*
	blasphēmáre	*blasmer*[2]
	consvētúdinem	*costume*
	elēmósyna	*almosne*
	erēmíta	*ermite*[3]
	inquiētúdinem	*enquitume*
	Lafīniácum	*Lagny*
	quiētáre	*quitier*[4]
	Sevērínum	*Seurin Surin* (*Vocab. Hagiol.*)
	Sevēriacum	*Civray*
	verēcundia	*vergogne*
	vervēcárium	*bergier*

1. La plupart des noms géographiques que nous donnons dans ces listes nous ont été fournis par M. Longnon. Ils sont empruntés à des documents antérieurs à l'an 850. Quand la forme moderne s'écarte beaucoup de la forme primitive, nous donnons les intermédiaires entre parenthèses. La quantité de *Audēnacum* est indiquée par celle de *Audēna*, nom de rivière dont on ne peut pas séparer *Audenacum*.

2. On peut hésiter toutefois pour *blasmer* qui peut dériver de *blasme* = *blásphema* = βλάσφημον : cette dérivation expliquerait l'absence de formes *blasfeimet* = *blasphémat*. Le Roland a déjà un subjonctif *blasme* = *blasphēmet* (vers 1546).

3. Il n'est pas évident que de *érĕmus* (provençal *erms*) on doive conclure à *erĕmita* ; car *érĕmus* doit sa quantité à l'accentuation du grec ἔρημος (= *érēmus*) ; ce fait ne se produit pas pour ἐρημίτης qui doit donner régulièrement *erēmita*. *Erĕmus* est fréquent dans les poëtes chrétiens, spécialement dans Prudence (IVe siècle) ; *erĕmita* ne se trouve qu'une fois au VIe siècle, dans Fortunat (*Vita Sancti Martini*, III, 628).

4. *Quiētáre* présente un développement phonétique analogue à celui de *piētátem* (cf. plus haut, p. 146, n. 2) : *quiētáre quijētáre quijtare quitier*. — Sur *enquitume*, voir le *Jahrbuch*, 1869, p. 255, et 1870, p. 145.

vervēcalium	*bercail*
vervēcile	*berzil*
vidērábeo	*vedrai, verrai*

et de même tous les futurs des verbes *ēre* :

calērábet	*chalra chaldra*
debērábeo	*devrai*
**cadērábeo*	*chedrai cherrai*
**fallērábet*, etc.	*falra faldra*[1], etc.
ī : *Camīsiácum* (*ī ?*)	*Chainsy* (aujourd'hui *Changy*)
dormītórium	*dortoir*
eradīcáre	*arachier* et de même *esrachier esragier enragier*
molīnárium	*molnier mounier meunier*[2]
parfītiónem	*parçon*
radīcína	*racine*
salīnárium	*salnier saunier* et de même *salīnare sauner*
Vicīnónia	(**Venoine Veloine*) *Velaine*
venīrábeo	*venrai vendrai viendrai*

et de même :

audīrábeo	*odrai orrai*
fugīrábeo, etc.	(*fugrai fúyrai*) *fuirai* (dissyllabique), etc.
ō : *auctōrícat*	*otreie*
**barōnáticum*	*barnage* et de même *barné*
consōbrínum cosōbrínum	**cosrin cosin*[3]
Cotōniárias	*Coignieres*[4]
**grandiōrare*	(*en*)*graignier*
masiōnáta	*maysnada maisniée*
masiōnile	*maysnile maisnil*
Mediōlánum	*Meillant, Melant, Milan*
meliōráre	(*a*)*mieldrer*
**minōríre*	(*a*)*menrir*
**pejōráre*	(*em*)*pirier*
ratiōnábilem	*raysnable raisnable*

1. *Plairai, tairai, recevrai*, etc. peuvent venir de *placĕrábeo, tacĕrábeo, recipĕrábeo*, etc., parce qu'à côté des formes *placēre* (plaisir), *tacēre* (taisir), **recipēre* (recevoir), etc., on trouve les formes **placĕre* (plaire), **tacĕre* (taire), *recipĕre* (reçoivre).

2. *Molinier*, qu'on rencontre en v.fr. et qui existe encore comme nom propre, est un dérivé de *molin*.

3. Mot des idiomes du nord-ouest : *cusdrin* (ladin), *cosin* (fr. et prov.). *Cosrin*, réduction de *cosbrin*, donne *cusdrin* ou *cosin* comme *misĕrunt*, *fécĕrunt* donnent *mistrent fistrent* ou *misent fisent*. Il ne serait pas étonnant qu'on rencontrât une forme *corin* (qui ne serait pas *cosin* rhotacisé) analogue à *mirent firent*.

4. Dérivé primitif du lat. populaire *cotōnio*, classique *cydōnium* (italien *cottogna*). Le mot est mérovingien.

	ratiōnáre	*a-raisnier* [1]
	Solōnácum	*Sonnay* [2]
	**taxōnária*	*taisniere* [3]
	telōnéum (τελωνεῖον)	**tenoléo tenliu tonliu tonlieu*
	Victōriácum	*Vitry*
ū :	*ajūtáre*	*aidier*
	cinctūráre	*ceintrer*
	consūtúra	*costure couture*
	cultūráre	*(a)coltrer (ac)coutrer* [4]
	matūtínum	*matin*
	pastūriáre	*(pastriare paistrar), em-, dé-paistrier, -pêtrer* [5]
	pistūríre	*pestrir*
	pro-mūtváre	*(em)prunter* [6]
	Stadūnénsem	*(Stadnése) Estenois*
	**ventūráre*	*(a)ventrer* [7]
	Vedūnétta	*Besné* [8]

La loi de la chute de la protonique longue, suffisamment établie par les exemples précédents, trouve son application la plus intéressante et en même temps sa confirmation la plus éclatante dans les formes de la conjugaison du vieux français. Soit le verbe *ajūtáre;* le présent, d'après la théorie, doit être

ajúto	*aiú*	*ajūtámus*	*aidóns*
ajútas	*aiúes*	*ajūtátis*	*aidiéz*
ajútat	*aiúe*	*ajútant*	*aiúent*

Or la théorie est ici pleinement confirmée par les faits. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les *index* réunissant les formes diverses de ce

---

1. Latin classique *ratiocinari* ; cf. *sermonare* pour *sermocinari* dans Aulu-Gelle XVII, 2.

2. La quantité est donnée par le mot *Solōna*, fréquent dans la géographie de la Gaule.

3. Comparez **taxóncm taisson.*

4. Si l'étymologie de ce mot est *costure* (*ad-cos(ū)t(ū)ráre*), c'est un exemple également convenable de la chute de l'*ū* protonique.

5. Il faut partir de *pasturiare* et non *pasturare*, comme le prouve également l'italien *spastojare.*

6. L'étymologie est mise hors de doute par les formes que cite Diez dans son *Dictionnaire.* Il faut toutefois admettre que dans le latin populaire l'*u* de *-tuare* était tombé comme il était tombé dans *battalia*, *quattor* = *battualia*, *quattuor.*

7. Tout *aventra* quanqu'il conta (*Miracle de St-Eloi,* 111 *b*). Voir le *Jahrbuch*, 1869, p. 247.

8. La filière est *Vidūnéttum Vednet Benét Besné* ou *Vednet Vesnet Besné.* — La quantité de la protonique dans ce mot et dans *Stadūnensis* est donnée par ce fait que *Stadūnensis* et *Vidūnetta* sont des dérivés de **Stadūnum* et **Vidūnum* où l'on reconnait sans hésitation le mot bien connu *dūnum.*

verbe [1] pour se convaincre que les personnes où le radical est accentué, c.-à-d. les trois personnes du singulier et la 3e personne du pluriel de l'indicatif et du subjonctif, et la 2e personne du singulier de l'impératif, gardent la voyelle longue, que les personnes où la terminaison reçoit l'accent font tomber cette voyelle longue devenue protonique.

Dans une note récemment publiée, M. Cornu établissait dans la *Romania* la conjugaison de *parler* [2], d'après le seul examen des faits. Cette conjugaison s'explique maintenant régulièrement par la chute de la protonique longue *o* = *au* = *av* (*paravláre*). On voit en même temps que cette conjugaison n'est plus isolée et qu'il faut y rattacher *aidier* et les verbes que nous avons précédemment cités. Ainsi *j'arraisone*, nous *araisnons* [3]; je *manjue*, nous *manjons* [4]; j'*empasture*, nous *empaistrons* [5]; il *aventra* [6]. *Quiĕtare* a dû à l'origine donner *je quei*, *tu queies*, *il queie*, *ils*

---

1. Voir par exemple l'index de *Roland* dans l'édit. de M. Gautier; l'index de *Durmart le Gallois* dans l'édit. de M. Stengel. A une page de distance je lis dans Tobler, *Aniel* : *aiuent* (386), *aidier* (427). — Disons, en passant, que ce verbe présente des formes secondaires assez difficiles à expliquer, *aïe*, *aient*, etc. qui correspondent à celles de *aiue*, *aiuent*.

2. *Romania*, 1875, p. 457.

3. Voir des exemples des formes au radical accentué et contenant l'*o* (*j'arraisone*) dans *Roland* 3536; *Benoît* 7614, 8451, 13430; *Renard*, I, p. 230; etc., etc., et des formes contractées (*araisnier*) dans *Benoît* 8451, 10550, 11683, 13594, etc., *Mort de Garin* p. 74, *Raoul de Cambrai*, p. 45; *Gormont et Isambart*, dans *Ph. Mousket*, II, xxx; *Crestien de Troyes*, *Chevalier au lyon* : 1782, etc.; *Amis et Amiles* 2640, *Jourdain de Blaives*, 2619, etc.; Benoît de Ste-More, *R. de Troie*, 4220, etc.; Hoffmann, *Pariser Glossar*, 314; etc., etc. Toutefois l'action analogique des formes pleines avec *o* sur les formes contractées sans *o* et de celles-ci sur les premières, en même temps que l'influence du mot *raison* duquel on tirait naturellement un dérivé *raisonner* ont amené la double conjugaison *araisnier*, *j'araisne* (*Chev. au lyon*, 6103; *Tristran*, 1333; *Amis*, 2171; *Durmart* 1359, 2232, 5268; cf. 9240, 1842, 3778, etc.); et *j'araisone araisoner* (*Durmart* 3413, 10530, 12408, 13355, 14075, *Amis*, 324, *Pariser Glossar* 125, etc., etc.).

4. Voici la conjugaison de *mangier* dans Joinville : *manjue*, *mangiez*, *manjuent*, *manjoit*, *mangiens*, *mangeroit*, *manjue* (impér.), *mangiens* (subj.), *mangier*, *mangié* (voir l'*Index* de M. de Wailly). On s'attendrait toutefois à *il mandue*, *nous manjons*. Mais vraisemblablement il y a eu d'abord influence des formes avec *j* sur les autres : de là *manjue manjons*; plus tard *manjons*, *mangier* ont encore agi sur *manjue* pour le changer en *mange*.

5. Depuis longtemps on avait reconnu l'existence des formes *empasture* = *empêtre*. Diez fait de *empêtrer* une contraction de *empêturer* (Et. W., I, *pastoja*); E. du Méril, dans son *Dictionnaire normand*, rattache justement le normand *empaturer* au verbe *empêtrer*; Burguy (III, s. v. *paistre*) enregistre des formes comme *empaisturer*, *empeisturer*, *empesturer*, « d'où, par rejet de l'*u*, *empestrer*. » Ces savants n'ont pas vu que les formes qui ont le radical accentué seules ont l'*u* : « Ses cevaus *empasture* » (Aiol, 5446); non les autres : « Fussent il assez *empaistrié* » (Chr. des D. de N., II, 2594). Des deux formes *empasture*, *empaistrons* la langue commune a étendu la seconde à toute la conjugaison : *j'empêtre*; le dialecte normand la première : *empaturer*.

6. Sur le présent *il aventure* et sur le substantif *aventure*, la langue refit la conjugaison de *aventurer*, si bien que la conjugaison primitive disparut sans laisser d'autres traces que l'exemple, jusqu'ici unique, du Miracle de Saint-Éloi.

queient, comme **con-rēdo* a donné *con-rei*, *-reies*, *-reie*, *-reient*; mais en même temps *quitons*, *quitiez*, *quitier*, etc. Et si les plus anciens textes ne nous offrent pas d'exemples réels de cette double conjugaison restaurée par induction, il faut admettre que l'analogie s'exerçant de bonne heure sur ces formes si opposées, les a ramenées soit à *je quite*, *tu quites*, *il quite*, *nous quitons*, soit à *je quei*, *nous queons*, *queer* (cf. *con-reer*) formes dont nous trouvons la trace dans le composé *aqueer* :

Et quant chil l'ont oï, si se sont *aqueé* (Doon de Mayence 4795).

La théorie nous amène également à admettre des formes comme *il acouture*, *il empejore* (*impejórat*), *il araïe* (*eradícat*), *il empromue* (*im-promútuat*), etc. Peut-être les trouvera-t-on; peut-être faut-il admettre que des conjugaisons aussi complexes n'étaient pas à l'origine complètes. Si des verbes inchoatifs comme *pestrir il pestrit* = *pist(ū)rire pist(ū)riscit*, *amenrir il amenrit* = *ad-min(ō)rire ad-min(ō)riscit* sont devenus réguliers, parce que la longue *ū* était *toujours* protonique, dans les verbes où ce fait ne se produisait pas, la langue a pu dès l'origine abandonner les formes pleines : *il acouture*, *il empejore*, *il araïe*, *il empromue*, etc., pour ne conserver que les formes contractées qui étaient dominantes *accoutrer*, *empeirier*, *arachier*, *emprunter*, etc., quitte plus tard à refaire par voie d'analogie la conjugaison entière sur ces formes[1]. Un pareil procédé est conforme aux lois du langage. Quoi qu'il en soit, il ressort des observations qui précèdent que la théorie de la conjugaison dans notre vieille langue doit être reprise et étudiée au point de vue que nous venons d'indiquer.

2° De même que la protonique brève, la longue sous l'action d'un groupe est représentée par un *e* féminin.

L'action des groupes est sensible dans *latrōcínium larrecin*[2], *nutrītúra nodredure* (Raschi)[3], *nutrītiónem norreçon*, *suspīciónem sospeçon*[4]. Dans

---

Mais cet exemple suffit pour reconstituer cette conjugaison primitive, qu'il n'est pas téméraire d'étendre à *accoutrer*, *ceintrer*, malgré l'absence d'exemples tels que *accouture*, *ceinture*.

1. Ajoutons l'action analogique des substantifs sur les verbes dérivés.

2. Voir plus haut, p. 151, n. 1. Quelle est la quantité de l'*o* dans *Petrocóris*, *Piereguys* dans la langue d'oïl, *Perigueux* dans la langue d'oc? L'*o* est long dans *Petrōnilla Perrenelle*.

3. *Nourriture* est savant; de même *pourriture*. Entred *porreture* en mes os, dit le traducteur de la prière d'Habacuc (dans le Ps. d'Oxf., éd. Michel) pour rendre la Vulgate : *Ingrediatur* putredo *in ossibus meis* (Abac., III, 16). Il en est de même de tous les mots en *iture*; cf. d'ailleurs plus bas, p. 162.

4. L'*e* de *norreçon* est dû évidemment au groupe précédent *tr*; mais n'y a-t-il pas à tenir compte du *ti* qui suit? Les terminaisons *tionem tiare* présentent des obscurités difficiles à dissiper. Pourquoi **acūtiare *minūtiare* etc., donnent-ils *aguisier*, *menuisier*, etc., **ericiónem traditiónem*, *heriçon traïson?* De même *haim* a un dérivé *hameçon*; mais *clerc*, *écu*, *enfant*, etc., font *clerçon*, *écuçon*, *enfançon* sans voyelle intercalée. *Traïson* est spécialement curieux; il semble que ce mot ait subi l'influence de *trahir* de *tradere*, comme aussi *traître* de *traditor* (lequel a de plus irrégulièrement conservé le *t* latin). Tout cela est peu clair. Les noms

ces trois mots le groupe précède la protonique ; dans les suivants il la suit et se montre sous la forme d'un *ñ* ou d'un *ł*, dont nous avons étudié plus haut l'influence sur la protonique brève : *catēniónem chaegnon chaignon chignon*, *Sabīniacum Savigny Sevigné*, *Flavīniacum Flavigny*. Les noms propres de lieux fournissent un nombre assez considérable de formes de ce genre. Les noms suivants, que me communique M. Longnon et dans lesquels la quantité de la protonique est inconnue, peuvent être ajoutés soit aux noms qui précèdent, soit à ceux que nous avons cités p. 151. Ils sont, sous leur forme latine, antérieurs à l'an 1100 : *Cipiliacum Chevilly*, *Luziliacum Luzillé*, *Ceviniacum Chevigné*, *Romiliacum Romilly*, *Buriniacum Burigny*, *Juviniacum*, *Juvigny*, *Aculia-Curtis Aguile-Court* (aujourd'hui *Aguilcourt*) [1].

3° Nous arrivons aux exceptions [2], commençant par l'examen des futurs en *irai* = *ire-hábeo*. Nous avons vu plus haut comment *debērábeo*, *audīrábeo* donnent régulièrement *devrai*, *odrai orrai*. Pourquoi *finīrábeo* ne donne-t-il pas *finrai findrai?* Il faut considérer à part les inchoatifs.

Les inchoatifs doivent le maintien de l'*i* de l'infinitif, dans les formes du futur et du conditionnel où il est atone, à l'action analogique de l'*i* qui paraît *à toutes les personnes de tous les autres temps*. On disait *floris*, *florissoie*, *floris*, *florisse*, etc. On ne pouvait dire sous peine de rompre l'harmonie de la conjugaison *florrai*. Ceci est conforme aux principes qui ont dirigé le français dans sa refonte de la conjugaison latine.

Parmi les verbes non inchoatifs, les uns laissent tomber régulièrement l'*i* : *oïr*, *odrai orrai* ; *venir*, *vendrai viendrai*, etc.; les autres le conservent : *mentir mentirai*; *sortir sortirai*, etc. Cette différence tient à la

---

propres présentent les mêmes obscurités. *Aguciacum* donne *Aiguisy*, *Locogiagum* (*Locodiacum*) *Ligugé*, *Domitiacum Domesy*, mais *Codiciacum Coucy*, *Ponticiacum Poinsat*, *Vendiciacum Vansat* (?).

1. Toutefois il y a des exceptions : *Turiliacum Tourly*, *Cruciniacum Crugny*, *Boviniacum Bogny*, *Latiniacum Lagny*, *Nobiliacum Neuilly*, *Ameliacum Amblis*, *Camiliacum Chambly* (mais aussi *Chemillé* dans l'Anjou). — On peut saisir l'influence des groupes dans *Andegavum Andgavum*, opposé à *Andelavum Andelot*, *Andeligum Andely*, *Vindonessa Vendenesse*, *Vandalenum Vandelein* ; le groupe *nd* suivi d'une muette *g* se réduit à *nj* ; le même groupe *nd* suivi d'une liquide *l* ou *n* n'admet pas cette réduction ; preuve de plus du rôle que joue la consonne qui sépare la protonique de la tonique. Voir plus haut, p. 146.

2. Nous laissons de côté les formes savantes : *candelabre* (*chandelabre* dans *Alexis*, 116a), *chandeleur*, *cimetière*, *mouvement*, *servitude*, *importuner*, *argument*, etc. *Estrument* vient de *instrumentum* par le latin populaire *istrumentum* dans lequel l'*i* a été considéré comme l'*i* prosthétique de l'*s impurum*, de sorte que la syllabe *stru* est initiale. Dans *sospirer* (*sozpirer*), *envier* (invitare) et quelques autres, le composé latin est décomposé et les particules *in* et *sos* (subtus) et les radicaux sont traités comme mots simples. *Crier* et toutes les autres formes romanes nous reportent non à *quirītāre*, mais à *critare*. *Cheminée* est un dérivé primitif d'un simple *chemin* que son homonyme *chemin* (via) a fait disparaître. Le *keminada* du glossaire de Cassel ne contredit pas cette affirmation.

nature de la consonne ou des consonnes qui précèdent l'*i* : ici nous retrouvons la loi des groupes.

Les verbes en *ir*, latin *ire*, qui font tomber l'*i* au futur, présentent des formes correspondantes à celles des verbes en *oir*, *ir*, latin *ēre*, qui font tomber l'*e* au même temps.

1 *dēre : sedere*, **cadēre*, *vidēre*, *potēre *podēre* ; infinitif français *-deir*, futur *-drai -rrai*

dīre : audire, **hatire hadire* ; infin. fr. *-dir*, futur *-drai -rrai* (orrai harrai)

2 *lēre : calēre*, *valēre*, **volēre*, *dolēre*, *solēre*, **fallēre* ; infin. *-loir*, *-llir* ; fut. *-lrai*, *-ldrai*, *-udrai*

līre : salire (*bullire*) [1] ; infin. *-lir*, *-llir* ; fut. *-lrai*, *-ldrai*, *-udrai*.

3 *nēre : manēre* [2], *tenēre* ; infin. *-noir*, *-nir* ; fut. *-nrai -ndrai*

nīre : venire ; infin. *-nir*, fut. *-nrai -ndrai*

4 *rēre : parēre* ; infin. *-roir* ; fut. *rrai*

rīre : ferire, **morire*, **gwarire* ; infin. *rir* ; fut. *rrai* [3]

5 *cēre : jacēre* [4] ; infin. *gesir*, fut. **jaisrai gerrai*

cire, *gire : exire * escire*, infin. *issir*, fut. *israi*, *istrai* ; *fugire*, infin. *fuïr* ; fut. *fúirai* (= *fúyrai*) [5]

Il n'existe pas de verbes en *ire* correspondant aux verbes en *pēre*, *bēre*, *vēre : *sapēre*, *debēre*, *movēre*, *pluvēre*, **stuvēre* (*estovoir*).

Jusqu'ici la parité est complète ; le traitement de *ī* est identique à celui de *ē*. La parité cesse dans les verbes *mentir*, *sentir*, *partir*, *sortir*, *servir*, *dormir*, *vestir*, *offrir souffrir* (*offerīre*), *ovrir covrir*, mots dans lesquels la terminaison latine *rire* est précédée des groupes *nt*, *rt*, *rv*, *rm*, *st*, *fr*, *vr*. *Mentrai*, *sentrai*, *partrai*, *sortrai*, *servrai*, *dormrai*, *offrrai*, *ovrrai* étaient trop durs ; si *nt-c* se réduit à *nc* dans *monticellum monceau*, *rt-c* à *rc* dans *particella parcelle*, *rm-t* à *rt* dans *dormitorium dortoir*, il n'en est pas de même pour les groupes *nt-r*, *rt-r*, *rv-r*, *rm-r*, *st-r*, *fr-r*, *vr-r* où la troisième consonne est une liquide, *qui n'entraîne pas*, *comme le ferait une muette*, *la chute de la consonne précédente*. L'euphonie a donc exigé le maintien d'une voyelle intermédiaire, tout comme dans *suspicionem sospeçon*, *nutritionem norreçon*, et cette voyelle qui primitivement a dû être un *e*, est redevenue *i* sous l'influence de l'infinitif. La langue de nos

---

1. Je ne connais pas d'exemples en ancien français du futur de *bouillir*.

2. *Manere* a toutefois donné un infinitif *maindre* d'où peut être sorti le futur.

3. Il se peut que pour la série *rēre rire*, la chute de l'*e* et de l'*i* au futur soit due à la présence des deux *r* ; cf. *comparer*, *comparerai comparrai*, etc.

4. Quoique les verbes rapprochés dans ce n° 5 ne traitent pas de la même manière les groupes de consonnes, ils s'accordent à faire tomber l'*ē* et l'*ī*, et cela suffit pour légitimer notre rapprochement.

5. *Fugire* donne régulièrement *fu-īr* ; de leur côté (*je*) *fúi* (en une syllabe) de *fúgio*, (*je*) *fúirai* (en deux syllabes) de *fug(i)rábeo* sont tout aussi réguliers.

jours a le sentiment très-net de la parenté du futur avec l'infinitif[1]; à plus forte raison la langue primitive. Voilà comment il se fait que de la foule des verbes en *ire*, un petit nombre seulement a pu se soumettre à la loi de la chute de la protonique longue *i*.

Les futurs en *irai* représentent la double influence des groupes et de l'analogie. Dans les diverses exceptions que nous allons examiner, l'analogie seule agit. Dans les substantifs ou adjectifs tels que *amiable*, *felonie felenie felenesse*, *charbonnier*, *doloros*, *amoros*, *vertuos*, *langoros*, etc., la protonique a dû sa conservation à l'action de la tonique de *ami*, *felon*, *charbon*, *dolor*, etc. Non pas que *doloros* par exemple doive être considéré comme un dérivé de création française; car il est invraisemblable de faire de ce mot non la transformation du latin *dolorosus*, mais une formation nouvelle, originale, tirée de *dolor*. Les choses se sont passées autrement. A l'époque du latin populaire où la protonique brève ou longue, avant de tomber, s'était réduite au son de *e* féminin, à l'époque où l'on disait *doleróso* pour *dolōrósum*, les populations romanes, reconnaissant la parenté de ce mot avec *dolóre* (= *dolórem*) l'ont soustrait à l'action des lois phonétiques qui en devaient faire *dolros doldros*. C'est ce qui explique pourquoi dans les formes dérivées de ce genre on voit le plus souvent un *e* féminin *doleros*, *ameros*, *langueros*, *felenie*, etc. La langue pouvait à chaque instant rapprocher les dérivés des simples; elle les sentait et par suite les maintenait parents.

Même action dans les verbes dérivés de noms ou d'adjectifs : *coroner*, *deviner*, *deviser*, *enchaener*, *honorer honerer*[2], *jeuner juner*[3], *marier*, *mendier*[4], *moneer*, *oblier*[5], etc. La présence des simples comme *corone*, *devin*, *devis*, *devise*, *chaeine*, *honor*, *jeun jun*, *mari*, *mendis*, *moneie*, *obli*, etc., agissait, dès l'époque latine, et à tous les moments de l'existence de ces mots, pour protéger la protonique. A cette action s'ajoutait d'ailleurs

1. On entend souvent dans le peuple : *je trouvérai*, *je changérai*, par suite d'une action de l'infinitif en *er* sur le futur.

2. Le recueil des Inscriptions de l'Algérie de M. L. Renier porte au n° 3974 le nom *Honoratus*, *Honoratai*. M. Louis Havet, qui a collationné le texte de cette inscription sur l'original déposé au Louvre, m'assure qu'il faut lire HONERATUS HONERATAI. C'est un exemple à ajouter aux trois exemples cités par Schuchardt (*Vokalismus*, II, 214) d'après des inscriptions italiennes. Si l'*e* de ces formes n'est pas long, on peut rattacher *honos-oris* à *onus-ĕris*, en vieux latin *honus-honĕris* (L. Havet). Cf. les deux significations du mot français *charge*. La forme *honĕrare* rendrait compte des formes italiennes, espagnoles, provençales *honrare*, *honrar*, *hondrar*; toutefois elle ne peut valoir pour le français *honorer* ou *honerer* qui repose sur *honōráre*.

3. De *jejunum* on a tiré par chute de la première syllabe *jun*, par chute du *j* médial *jeūn*; de même pour *juner*, *jeūner*.

4. *Mendier* n'est pas même un dérivé de *mendicare*, conservé sous l'influence de *mendis*, de *mendicus*. *Mendier* dérive de *mendis* par l'intermédiaire du suffixe *icare*. « Ne nuz suiens cunduiz a *mendeier* » lit-on dans le *Roland* (v. 46).

5. Dans *oblier* a pu se faire sentir encore l'action du groupe *bl*.

celle des formes verbales ayant l'accent sur le radical verbal, *je corone, je devine, je devise*, etc.[1]. Que l'on compare *memŏria mémoire* et *memŏráre membrer* à *coróna corone* et *coronare coroner*, on reconnaîtra l'influence puissante de l'analogie qui maintient parents *corone* et son dérivé verbal, mais refuse d'agir sur *memŏria* et *memŏráre* parce que radical et dérivé sont déjà quelque peu éloignés l'un de l'autre, que *memóire* ne rappelle pas directement *memerer* qui peut devenir *memrer membrer*[2].

4° M. Storm avait reconnu cette influence des mots simples sur leurs dérivés, comme aussi l'action des groupes ; mais il l'a appuyée sur des exemples inexacts : *avarice*, mot savant, et *sentiment* (ou plutôt *sentement*) qui présente une autre particularité qu'il nous faut maintenant étudier.

La protonique latine *ē, ī*, paraît se maintenir sous forme d'*e* féminin dans des mots tels que *sentement, partement, tenement*, etc., mots qui semblent appartenir à la première formation de la langue et remonter à des dérivés du latin vulgaire *sentīmentum, partīmentum, tenēmentum*, etc. Ici on est dupe des apparences, et l'on ne tient pas compte d'une action générale qui a modifié la dérivation française. Les suffixes *mentum, torem, tura, ticius, -bilis*, se sont attachés dans la période française dès l'époque primitive, au thème du gérondif ou du participe présent. Or au participe présent et au gérondif, la première conjugaison a exercé une action si forte sur les autres conjugaisons qu'elle leur a donné ses formes propres : *chant-ant* de *cant-antem* ; de même *floriss-ant, part-ant, vend-ant*. Il en a été de même pour les formes dérivées en *ment, or, ure, iz, -ble* ; c'est-à-dire que les suffixes *amentum, atorem, atura, aticius, abilis*, à l'époque sans doute où ils étaient affaiblis en *ement, edor, ediz, edure, able* (ou en quelque autre forme plus ou moins archaïque), se sont généralisés, et sont devenus les types de suffixes pouvant s'adapter à toutes les conjugaisons.

Suffixe *ment* : *noisement* (Raschi), *esjoïssement* (Psautier d'Oxford, p. 241), *fremissement* (id., p. 248), *desfendement* (Aliscans, 1238, 5737), *rajonissement* (id. 5709), *conoissemant* (Amis, 1299), *mescroiement* (id. 1318) et tous les dérivés populaires en *issement*, nous reportent incontestablement à un type *amentum*. *Pavīmentum, vestīmentum*, et les ana-

---

1. Pourquoi la langue se décide-t-elle à conserver la protonique dans tels mots (*coroner, honorer* etc.) alors qu'elle la fait tomber dans tels autres qui se présentent dans les mêmes conditions, ce semble (*raisnier*, à côté de *raison*) ? Cette question dans l'état actuel nous paraît insoluble ; c'est un problème de psychologie du langage. Comment arriver à pénétrer dans les conceptions les plus délicates d'un idiome comme le latin populaire, que la science ne reconstruit qu'à force d'inductions ?

2. D'ailleurs la différence de signification (*memorare* tendant à prendre un sens impersonnel) et les formes comme *mémorat*, qui ne peut donner que *membre*, ont aidé à la divergence des deux mots.

logues sont donc devenus dans le latin populaire quelque chose comme *pavamentum vestamentum* ou plutôt comme *pavemento vestemento*. C'est ce que confirme encore la forme *paver* qui a été tirée du substantif[1]. De là le suffixe *ement* qu'on retrouve dans *garnement*, *marrement*, *hardement* et autres mots d'origine non latine [1].

Suffixe *orem*. Que l'on compare les mots *lierres* et *ravissieres* ou *doneors* et *preneors* dans les vers suivants :

> Parfois si g'estoie ore *lierres*
> Ou traistres ou *ravissieres* (Rose, 1517-8).

> Dons donnent loz as *doneors*
> Et empirent les *preneors* (Ibid., 8278-79),

l'on saisira sur-le-champ le vrai caractère des suffixes. *Lierres* est *látro* ; *ravissieres* est **rapisc-átor*, de **rapisc-antem*. *Doneors* et *preneors* supposent tous deux *donedors* et *prenedors*, c.-à-d. *donatores* de *donantem* et **prenatores* (**prendatores*) de **prenantem* (*prendantem*). De même pour les formes comme *conoissiere conoisseor*, *faisiere* (= **faciátor*) *faiseor*, et les dérivés populaires en *isseur*, qui s'appuient sur les formes en *issant* = *isc-antem*[2].

Suffixe *ura*. Raschi dans ses glosses a les mots *batedure*, *premedure* qui ne peuvent s'expliquer que par le suffixe *atura* (*battatura*, *prematura*), étendu à ces verbes d'après l'analogie qu'on reconnaît dans *batant* = *battantem* pour *batuentem*, *premant* = *premantem* pour *prementem*. Le vieux français *vesteüre* (Amis, 1978) remonte également à *vestedure* *vestatura* et vient confirmer l'origine de *vestement*. Même origine encore pour les dérivés populaires en *issure* (*isseure issadura*) = *isc-atura* d'après *isc-antem*.

Suffixe *icius*. Les dérivés *batediz* (Raschi), *abateïz*, *fereïz*, etc. ne peuvent également être rapportés à des types *battuticius*, *feriticius* ; il faut y voir une extension analogique du suffixe *aticius* que contiennent *ploreïz*, *soneïz*, *coleïz*, *leveïz*, *torneïz*, etc.

Suffixe *abilis*. Même extension dans les exemples comme *credable* (Psautier d'Oxford, XCII, 7) d'où *croyable*, qui tranche nettement avec le latin *credibilis*, *metable* (Ruteb., dans Littré) et les adjectifs populaires en *issable* : *aparissable*, de *aparisc-antem*.

Ces diverses formes montrent la puissante action exercée par la dérivation de la première conjugaison sur celle des autres conjugaisons. A part un certain nombre de dérivés en *ura*, *or*, *icius*, etc., tirés de

---

1. Peut-être est-ce là qu'il faut chercher l'explication de l'*empedemenz* (empedimentum, *empedamentum) de la Cantilène de Ste-Eulalie. Toutefois l'absence d'un mot roman *impedier*, *impedantem* rend cette explication douteuse. D'ailleurs on ne peut guère séparer ce mot des diverses formes, si obscures encore, de *empechier* (voir plus haut, p. 150).

2. Ce que nous disons de *or* doit évidemment s'appliquer à *oir* = *edoir*, *atorium*.

supins ou participes forts latins qui vivaient comme adjectifs ou comme substantifs dès le latin populaire, et qui ont pu prolonger leur existence à travers l'époque romane et même jusqu'à nos jours, sans recevoir l'atteinte de ces vastes actions analogiques [1], la plupart des verbes de la seconde et de la troisième conjugaison ont vu leurs dérivés se soumettre à ces formes de suffixes qu'a fournies la première conjugaison. De la sorte, pour en revenir à l'objet même de notre étude, l'*e* qui renferme ces suffixes ne représente ni un *e*, ni un *i* brefs ou longs primitifs, mais un *ā* [2].

Résumons ce chapitre III : *ē*, *ī*, *ō*, *ū* tombent; protégés par un groupe ils sont généralement représentés par *e* féminin. Cette loi phonétique est contrariée par l'action analogique des mots simples sur les mots dérivés, et l'action analogique des dérivés de la première conjugaison sur ceux des deux autres.

IV. *De la protonique faisant hiatus avec la tonique.*

On a pu voir par plusieurs des exemples cités dans cette étude que la protonique faisant hiatus avec la tonique n'est pas soumise aux lois précédemment établies ; celles-ci n'atteignent en effet la protonique que quand elle est séparée de la tonique par quelque consonne. On n'a qu'à comparer *cana-bária*, *boni-tátem*, *pere-grínum*, *conso-brínum*, etc., à *Aveni-ónem*, *Aureli-ánis*, *papili-ónem*, etc. Ce fait n'a rien d'étonnant ; le contact des deux voyelles suffit à protéger la première, qui, quelque forme qu'elle prenne ensuite, laisse toujours des traces visibles de son existence.

Tantôt elle mouille l'*n* ou l'*l* qui la précède et forme avec ces consonnes un groupe *ñ*, *ĺ*, devant lequel la voyelle précédente — la seule vraie protonique — se maintient, généralement sous forme d'*i* : *Avenionem Avignon*, *papilionem pavillon*, etc., ou elle palatalise le *c* et le *t* pour les changer en *ç*, *is* : **ericionem hériçon*, **minutiare menuisier*, etc. Tantôt elle paraît rester purement et simplement : *Aurelianis Orliens*, *christianum crestien*. Ce dernier cas mérite examen. Le vieux français dit *Orliiens*, *crestiien* ; Diez explique ces formes par intercalations du *yod* qui adoucit l'hiatus : *Orli-ens* = *Orli-yens* ; *cresti-en* = *cresti-yen*. Cette explication nous paraît juste ; comparez en effet le vieux français *obli-er*, *mari-er* (plus anciennement *oblider*, *marider*) devenant dans la prononciation mo-

1. Ainsi *escriture*, *morsure*, *faitis*, etc., et même *peinture* (de **pinctum* = *pictum* d'après *pingere*), *feintis* (de **fincticius* = *ficticius*, d'après *fingere*).

2. Les participes en *edut eût eü* comme *conceü pareü* où la protonique *e* est conservée, sont dus à l'analogie des nombreux participes dissyllabiques : *beü*, *cheü*, *creü*, *deü*, *eü*, *geü*, *leü*, *peü*, *pleü*, *seü*, *teü*, *veü*, où l'*e* est dans la syllabe initiale.

derne *oubli-yer*, *mari-yer*. Toutefois l'explication de Diez doit être serrée de plus près. Il est difficile de ne pas admettre que le latin populaire disait *cresteano*, *Aureleano*, changeant l'*ĭ* bref atone en *e*. De *crestean*, *Aurelean Aurlean* sortent, par adoucissement de l'hiatus, *cresteyan*, *Aurleyan*. Dans cette terminaison *eyan*, l'*a* suit son évolution naturelle *ae*, *ee*, puis, au lieu de se réduire à *è* comme dans les cas ordinaires (*parem pare paer peer per*), *ee* devient *ie* sous l'influence du yod précédent : *Orleiiens cresteiien*, d'où par réduction de *ei* à *i* : *Orliiens crestiien*. Même explication pour *anciien* qui toutefois vient non de l'adjectif **anteanum* qui aurait donné seulement *ançien* (cf. *captiare chaçier*) mais, à l'aide du suffixe *ianus*, de l'adverbe **anteis* à l'époque où il devenait *antjs*, *ainz*. Cette explication rend compte également des cas d'hiatus où la protonique est initiale. *Viaticum* donne *veadge veiage*. Dans ce mot on ne peut voir une influence de *veie* = *vĭa*, car il se trouve déjà sous cette forme *veiage* dans le Roland (660). L'influence de *veie* n'agit que plus tard pour maintenir au mot sa forme et l'amener ensuite à *voyage*, au lieu de le réduire régulièrement à *viage*. C'est vraisemblablement par l'intermédiaire de la diphthongue *ei* que les mots comme *leónem* ont passé à *lion*. Comparez les formes populaires actuelles *Leion* (*Léon*), *agreiable*.

CONCLUSION.

Résumons notre étude.

La protonique, quand elle n'est ni en position ni en hiatus, est soumise aux lois suivantes : 1° *a* bref ou long reste, ou plus généralement s'affaiblit en *e* féminin.

2° *e*, *ĭ*, *o*, *u* brefs ou longs tombent, à moins qu'ils ne soient protégés par un groupe de consonnes qui les précèdent ou les suivent.

3° Ces lois phonétiques sont contrariées par deux sortes d'actions analogiques, l'influence exercée par la forme des mots simples sur celle des dérivés, l'influence exercée par la dérivation de la conjugaison la plus usuelle sur la dérivation des autres conjugaisons.

Si nous ne tenons pas compte des exceptions indiquées par la troisième loi, et qui sont dues à des causes tout à fait particulières, les lois de la protonique se ramènent à la suivante :

L'accent tonique divise le mot en deux moitiés et la finale de la première moitié est soumise à des lois de même nature que celle de la seconde.

Or, la raison de cette loi est apparente. La presque totalité des mots que nous venons d'examiner a deux syllabes avant la tonique : *bonitátem*, *cana-bária*, *conso-brínum*, et la première de ces deux syllabes a un accent second : *bóni-*, *cána-*, *cónso-*, tandis que la seconde est atone.

[illegible] dans une situation [illegible] accent principal. De là [illegible] médiate et finale. De là [illegible] *venire, sapórem,* etc., [illegible] pas d'une syllabe anté- [illegible] maintien de la protonique [illegible] l'atone finale en position ; [illegible] donnera *jouvençeau ; cóllŏ-* [illegible] *arbreissel arbroissel* [1].

[illegible] pas d'appliquer aux langues [illegible]. Elles doivent évidemment [illegible] ions spéciales. Puisque le sort [illegible] de la finale correspondante, [illegible] entique en français, en italien, [illegible] la finale ne sont pas les mêmes [illegible] rons-nous, de retrouver sous [illegible] ipe que nous avons essayé

Arsène DARMESTETER.

[illegible] d'ailleurs — dans lesquels l'ac- [illegible] *ăspĕri-tátem aspreté, ædificáre aïgier,* [illegible], etc., présentent des obscurités ; [illegible] de le croire, sur la syllabe initiale : [illegible] l'indiquer les formes françaises, [illegible] de l'accentuation binaire : *aspéri,*

[illegible] sur la valeur de l'exemple *ascălŏ-* [illegible] devenu *escalónia* (comme dans [illegible] a été prise pour l'*e* prosthétique [illegible] initiale. Cf. p. 157, n. 2. — Il faut [illegible]; l'ancienne langue disait non *Or-* [illegible] *Rev. Crit.* 1872, t. I, art. 108); ce [illegible] sort du cadre de cette étude.

MÉLANGES ÉTYMOLOGIQUES.

ALBOROTAR esp.,

port. *alvorotar*, troubler, agiter; esp. *alborotarse*, se révolter, *alboroto*, agitation, révolte. Il y a en latin *rŭtŭba*, perturbatio : *Nunc sumus in rutuba*; Varron dans Nonius. On le trouve dans Vaniček à l'appendice qui contient les mots obscurs; il est probablement à rapprocher de *rutabulum*, pelle ou cuiller à remuer, cf. *rutrum*, « instrument qui tenait à la fois de la bêche et de la pelle, et servait à gratter, à creuser et à remuer la terre, à mêler différentes substances » (Rich, *Dict. des antiquités romaines*), d'où le diminutif *rutellum*, râcloire ou radoire. La métathèse de *rutuba* à **buruta* est violente, mais l'espagnol et le portugais présentent des transpositions aussi fortes, voy. *Rom.* II, 87, 89; Diez, *Gram.*, I, 295. Je ne décide pas si *alborozo*, transport de joie, est de la même origine; du moins il n'est pas identique, puisqu'il présente un sens sensiblement différent, mais non assez éloigné pour exclure une dérivation. D'après Dozy la forme *avorozo* (*Poema del Cid*, v. 2658) démontre que *al* n'est pas l'article arabe; il faut probablement y voir le lat. *ad*; plus tard on a inséré *l*. Pareillement de *rutuba* on aura formé *ad-rutuba* ou probablement d'abord le verbe *ad-rutubare*, **arrotobar*, d'où sans trop de difficulté on pouvait faire **aborotar*, de là *alborotar*.

ASEAR, esp.,

nettoyer, parer, « adornar, componer alguna cosa con curiosidad y limpieza »; *aseo* propreté, délicatesse, élégance; port. *asseiar*, *asseio*. Ce verbe rappelle l'ital. *assettare* ajuster, arranger, parer, placer à table, prov. *asetar* et *assieta*, arrangement, fr. *assiette*, place des commensaux. Diez voudrait tirer *assettare* de *assectare*, mais alors la forme provençale serait *asseita*, cf. *dreit*, directus, *peitz*, pectus, etc. Il faut expliquer *assettare* de **assĕditare*, proprement asseoir, placer à table, de là ranger, arranger, ajuster, parer, ital. *assettatuzzo*, paré avec affectation. Il ne

faut pas oublier que *assettarsi* peut signifier simplement s'asseoir, « adagiarsi, sedersi, mettersi a sedere », comme *assetto* « vale anche sede », Fanfani. En sicilien *assittarisi*, s'asseoir : ASSITTATA *davanti la porta*, *Bibl. delle Trad. pop. di Sic.* V, 87 et *passim*.

L'emploi de l'esp. *asear* touche de près à celui de l'italien *assettare*. Dans *Gil Blas* trad. p. Isla, on trouve : *Como era todavia bien parecida*, ASEADA (proprette et bien mise), livre I, chap. 5. *Empecé á cuidar del* ASEO *de mi persona*, ibid. livre IV, ch. 1. Il est difficile d'identifier *asear* au mot italien ; on s'attendrait à *asetar* ou tout au moins à *asedar*. Mais on pourrait expliquer *asear* d'un latin *assēdare* qui a pu être compris comme causatif de *sedere* non-seulement au figuré, mais aussi au sens propre. M. Bugge me fait observer que cette explication peut être appuyée par le roumain *aşez*, *-ai*, *-at*, asseoir, mettre en place, en ordre, disposer, établir, composer, fixer, etc., lequel verbe ne saurait être que *assedare*.

ASIR esp.-port.,

v. esp. *azir*, saisir. Diez tire ce mot de *apiscor*, mais je ne m'explique pas comment alors la forme espagnole du mot n'est pas devenue *abescer*, *abecer* ; d'autre part, cette étymologie ne rend compte ni de l'ancien *z* ni de l'*s* moderne. La transition de *apiscor* à **apsco* serait contraire aux lois de l'accentuation latine et espagnole ; et puis **apsco* deviendrait tout au plus **azco*, **asco*, non *asgo* (*azgo*, donné par Diez, *Gram.*, II³, 182, en est la forme ancienne). Autant que je sache, le *g* paragogique des présents espagnols ne vient jamais d'un *c* (*sco*) latin, mais toujours d'un *i* ou *e* « palatal », soit que celui-ci se trouve en latin ou qu'il soit ajouté par l'analogie. Ainsi *salgo*, salio, *valgo*, valeo ; v. esp. *firgamos*, feriamus ; *vengo*, venio, *tengo*, teneo ; par analogie *pongo*, *poneo, comme l'a très-bien montré Bœhmer, *Jahrbuch*, X, 178 ; de même *oigo* audio, *caigo*, *cadeo, *traigo*, *traheo ; enfin *yazgo*, jaceo (à côté de *yago*, *jaco, formé comme *hago*, *faco). Mais Bœhmer tire à tort et sans preuve suffisante *asgo* de *adcio*, ibid. 183. — Ensuite le sens matériel de saisir fait à peu près défaut au mot latin *apisci*, qui est plutôt poursuivre, atteindre, gagner, obtenir. — Enfin il est difficile de séparer *asir*, v. esp. *azir* du prov. *sazir*, fr. *saisir*, ital. *sagire*, saisir quelqu'un de quelque chose, le mettre en possession (comme dans la phrase : *le mort saisit le vif*). L'usage et la construction sont les mêmes : on dit *asirse de una cosa* comme on dit *se saisir de quelque chose* ; *asido de* comme *saisi de* ; *desasirse de* comme *se dessaisir de*. Il s'agit donc d'expliquer l'aphérèse de *s*. Il me semble probable qu'on a commencé par *des-sazirse* ; comme de bonne heure la gémination des consonnes ne se faisait plus sentir, on n'a entendu que *des-azir*, *des-asir*, de là s'est formé le nouveau primitif *azir*, *asir*. Je

ne sais quel âge a cet *s* de *z*, et s'il doit être expliqué par assimilation : *sasir* de *sazir*. Par contre, dans le changement de *sazir*, *sasir* en *asir* la dissimilation des deux *s* (ou bien de *s* et *z*) entre peut-être pour quelque part, comme me le fait observer M. Bugge.

Ce mot appartient à ceux qu'on a pris à la nomenclature du droit germanique. Il est vrai que le mot espagnol, surtout à cause de son présent, a l'air d'être d'origine latine ; mais on sait combien de verbes romans en *ir* viennent du germanique, généralement de thèmes verbaux en *i*-, inf. *-jan*; or une fois qu'on avait formé *asir*, le présent *asgo* n'est guère plus étrange que *salgo* de *salir*. Précisément parce qu'en espagnol il y a peu de ces verbes germaniques en *ir* et que les verbes en *ir* n'admettent pas la forme inchoative, il était naturel de leur faire suivre l'analogie des verbes venant du latin. Reste à déterminer l'étymologie de *sazir*.

D'un côté il est difficile de séparer l'it. *sagire* de *staggire* (saisir, user de main-mise), comme le fait observer Scheler qui propose les étymologies b. l. *stagium* (staticum), et pour le sens de prendre, l'ital. *staggio* (obsidaticum). Mais ce dernier perdrait difficilement son *o*, vu que la forme française de *staggio* est *otage*, et que le français est en général peu enclin aux aphérèses. Pour *staggire* Diez propose le v.h.a. *stātigōn*, sistere, solidare, dénominatif de *stātig*, all. mod. *stætig*, *stetig*, ou bien *stātian*, *stātan*, dénom. de *stāti*, stable, constant, all. mod. *stet*. Pour moi, j'opterais pour le dernier, ou mieux encore pour un verbe *stadjan* conservé en norois sous la forme *stedja*, stabilire, sistere, statuere, dénom. de *stadr*, thème *stadi*, locus. Quant à *staggina*, saisie, séquestre, *sagina*, possession, fr. *saisine*, prise de possession, leur forme n'exclut pas une provenance germanique, cf. le modénais *luchina*, bourde, du v.h.a. *lúgina* à côté de *lugīn*, mensonge ; v.fr. *guastine*, désert, de **guastir*, *gastir*, d'une racine qu'on a généralement crue germanique (M. Bugge en doute ; en tout cas le dérivé est roman, non latin). Les suffixes germaniques *īn(a)*, *īn(i)* se confondaient avec le latin *īna* dans *ruīna*, *fodīna*, etc. ; comp. encore le prov. *aisina*. On sait que les suffixes germaniques se romanisent souvent en prenant l'accent, comme *gastel* de *wástel*, etc., Diez, *Gram.* II, 286.

BANASTA esp , cat., prov. mod.,

v. fr. *banaste*, grande corbeille, banne ou hotte. « S'il vient de *benna*, ce qui n'est guère douteux, *ast* doit être abrégé de *aster* [*astro*], un suffixe *ast* étant inconnu : aussi le mot est-il en v. fr. *banastre*, en piém. de même »; Diez I, *benna*. La chute de *r* n'est point rare : c'est le contrepied de l'épenthèse si fréquente en roman. D'abord l'esp. *canasta* est pour *canastra* lequel vient non de *canistrum* comme dit Diez, *Gram.* II³, 390, mais du b. l. *canastra* = gr. κάναστρα. C'est sur *canasta* comme le mot

plus fréquent qu'a été calqué *banasta*. Ensuite il y a l'esp. *madrasta* de *madrastra*, *orquesta* de *orquestra*, port. *rasto* de *rastro*, ital. et vénit. *trasto* de *trastro*, enfin l'ital. *catasto* à côté de *catastro*. Dans la plupart de ces cas il y a eu dissimilation. C'est le phénomène contraire qui a lieu dans *registro*, regestum, dans l'esp. *ristra* = l'ital. *resta*, l'esp. *ristre* = port. *riste*, esp. *lastre* = fr. *laste*, et d'autres qu'énumère Mlle Michaelis, *Jahrbuch*, XIII, 216; j'ajoute encore l'it. *balaustro*, balaustium, it. *giostrare*, *giostra* à côté de *giustare*, *giusta*, tosc. *aliustra*, locusta (marina); déjà en latin *aplustre*, ἄφλαστον, Schuchardt, *Vok.* III, 87.

BLAFARD,

d'un blanc terne, Littré. Le mot français ne paraît qu'au XIVe siècle, le bas lat. *blaffardus*, « nom d'une monnaie qui paraît répondre à un blanc », au XIIIe, néerl. *blaffaart*, *blaffert*, « Kœllnische Münze, die vier albus betrægt » Kramer; norvégien du XVIIe siècle *hverken blaffert eller hvid*, ni sou ni maille (chez Petter Dass). Diez tire ce mot d'un v.h.a. hypothétique **bleih-faro* : en fait, le mot ne paraît que dans le m.h.a. comme *bleich-var*, c'est-à-dire à une époque où l'influence germanique ne se faisait guère plus sentir. *Blafard* semble être pour **blavard* ou **blāuard*, bleuâtre, cf. le prov. *blau*, fém. *blava*. Du reste *blafard* ne paraît pas être très-ancien en français, et il se peut qu'il ait été emprunté à quelque dialecte du midi. C'est précisément en provençal que le thème *blau*, *blav*, est le plus productif. Quant au sens on peut comparer d'abord ie prov. *L' uelh me son tornat tug* BLAV, les yeux me sont devenus tout livides; vfr. *Que la char en fu* BLOE, *Berte* XXXIII (Littré, Raynouard). Ensuite on peut remarquer que l'italien dit *sbiadito*, d'une couleur mate ou effacée : *un quadro* (*ritratto*) *assai* SBIADITO, comme je l'ai entendu souvent et vu p. ex. dans le journal *La Riforma* du 29 septembre 1869; *le labbra appena tinte d'un roseo* SBIADITO (Manzoni, *Promessi Sposi*, 15e éd., p. 140), cf. SBIADIRE « dicesi de' colori che divengono smorti, e come dilavati, che perdono la loro vivacità » Fanfani. On dit aussi *sbiadato*, dont le sens primitif est expliqué moins bien par Fanfani comme « *Colore* VERDE *molto chiaro*, VERDE *pisello* » *Voc. della Ling. ital.* et *Borghini*, II, 482, corrigé ibid. II, 569, par Gargiolli qui prouve que le *sbiadato* était une nuance bleue : « Nel trattato su l'arte della seta... sono registrati i panni de' vari colori e gli sbiadati sono posti tra i turchini e i cilestri; appunto perchè lo sbiadato faceva parte della scala degli Alessandrini, vale a dire de' colori d'oricello, che sono propriamente i *violetti*. » Cf. aussi « *biavo* e *sbiavato* turchino chiaro », Fanfani; *biavo* est usité surtout dans les dialectes du nord comme le vénitien. Pour *d* dans *sbiadito*, etc. cf. *chiodo*, clavus, *padiglione*, pavillon, etc. Pour le sens on peut comparer *blême*, si M. Bugge a raison de le tirer du norois *blāmi*, *blāman*,

Rom. III, 145, 146. Quant au passage de *v* en *f*, cf. *toutefois* de *toutesvoies*, *totesveies*, it. *schifare*, esquiver, etc., *Rom.* III, 160, 161.

BOSCO, BOIS; BUSCA; BOSSOLO.

Grimm a tenté en vain de montrer l'origine allemande de ce mot en supposant un ancien **buwisc* de *bûan*, bâtir; *Busch* n'a jamais en allemand le sens de bois de construction. Le mot se présente d'abord en m.h.a. sous la forme *bosche* évidemment empruntée au roman; puis on trouve *busc*, *busch*; l'angl. *bush* ne paraît qu'après l'invasion normande. Le mot ne se trouve en norois que dans les dialectes modernes, norv. *buska*, néo-island. *buski*, dan. *Busk*, etc. On ne saurait séparer *bois* de *buisson* que tout le monde s'accorde à dériver de *buis*, *buxus*. L'allemand *Busch*, l'anglais *bush* ont précisément le sens de *buisson*. M. L. Havet a montré que ce n'est que par un développement exceptionnel qu'est née la diphthongue *ui* au lieu de *oi* dans *buis*, patois *bouis* (*Romania*, III, 332, cf. 328, 329), et que d'autre part l'espagnol *bosque* et non *buesque* prouve un *o* fermé du latin vulgaire. Le buis a toujours joué un rôle important dans l'Europe méridionale : c'est pourquoi on a pu donner le nom spécial de cet arbuste à tout le genre, comme au rebours on a donné le nom générique à l'espèce la plus notable, cf. le grec δρῦς, chêne, orig. arbre, sanskr. *dāru*, bois, espèce de pin, lit. *dervá*, pin résineux, voy. Curtius, *Griech. Etym.*, n° 275; peut-être en roman *álbaro*, *albero*, *aubrelle*, peuplier noir : cependant l'explication de *albulus* est à préférer, voy. Diez, *Etym. Wb.*, II*a*. Du sens d'arbuste on a passé à celui de collection d'arbustes, bocage, bois. En outre en considérant la matière, comme on a de tout temps employé l'excellent bois du buis pour une infinité d'outils et d'objets, on a passé ici également de l'espèce au genre. Chez les Romains *buxus*, *buxum* s'employait pour toutes les choses faites de ce bois, comme les sabots, les flûtes, les peignes et les tablettes. En bas latin on emploie de même *buxus* et *boxus*, dans la langue vulgaire vivante *bóxo* (*o* fermé). Pour le sens de bois il s'est détaché une forme *buscus*, *boscus*, métathèse comme l'it. *lasco* (laxus). En italien *bóxo* est devenu *bòsso* au lieu de *bósso*, cf. *còsta*, crusta, *nòzze*, nuptiae. En prov. *bois*, buis, *bosc*, bois, *boyssada*, forêt, bois, *boisson*, buisson. En français la forme *bosco* a peut-être eu moins d'étendue qu'ailleurs ; *bois* vient plus régulièrement de *box* que de *bosc*, comme *boiste*, *boîte* de *boxida* (puxida), et *oissor* de *oxór* (uxōrem). Du thème *bosc* on a *boscage*, *boschage* déjà au XIIe siècle, *boschet* au XIIIe : si cela n'était, on serait tenté de voir dans ces mots des emprunts faits au provençal ou à l'italien. En français **boisson* est devenu *buisson* comme *cōgitare* est devenu *cuidier* [1]. Comme il faut avec M. Havet expli-

1. M. L. Havet, *Rom.* III, 330, fait remonter *ū* dans ce mot à un *ū* latin

quer le fr. *cuidier* par le *cuidar* hispano-provençal, on peut aussi expliquer *buisson* par l'italien *buscione*. On peut constater ici un aiguisement ou rétrécissement sporadique de l'atone initiale comme dans *fusil*, it. *fucile*, de *focilem, it. *focile ; ó* devient d'abord *ou*, et celui-ci en français *u ;* quelquefois le français va plus loin que l'italien, cf. *burin*, it. borino, *butin*, bottino; le v. esp. *boril* est devenu en esp. mod. *buril*, comme en tant d'autres cas l'*o* protonique du v. esp. est devenu *u*, comme anc. esp. *moger*, esp. mod. *muger;* anc. esp. *atordir*, esp. mod. *aturdir*, etc.

Pour ce qui est de *busca, bûche*, le *u* radical pourrait faire penser à un **būstica* latin, surtout si l'on admettait en même temps l'étymologie *brûler* de **būstulare* sur laquelle je reviendrai plus bas. Mais d'une part l'anc. fr. *buisse* (= **buxa*) et le verbe *embuissier*, *embuscher* = l'it. *imboscare* rattachent *bûche* à *bosco, boxo;* d'autre part on a *u* à côté de *ou* dans *buter* (it. *buttare*) = *bouter* (it. *dibottare*)[1].

Quant à l'it. *bossolo*, *bussola* d'où le fr. *boussole* et l'esp. *brújula*, M. Caix, *Stud. etim.*, I, le dérive de *puxida*, boîte, cf. *trèspolo* de *trèspide*. Cette dérivation ne diffère pas radicalement de celle de Diez, puisque πυξίς vient de πύξος, et que dans le bas lat. *buxida*, *boxida*, on sentait encore *buxus*, *boxo*. Du reste *bossolo* signifie aussi buis, « lo stesso que *bosso* » (Fanfani); dans ce sens du moins il ne peut être que le diminutif de *bosco*, *buxus*. Il faudrait donc, pour maintenir l'étymologie de M. Caix, assigner aux deux sens de *bossolo* une origine différente, ce qui n'est pas sans difficulté.

BRAVO.

Aucune des étymologies proposées par Diez pour ce mot ne me paraît satisfaisante. Ménage, *Origini della lingua italiana*, dit : « Altri lo cavano da *rabus*, primitivo di *rabidus*. » Je m'en tiens au mot existant *rabidus* qui me semble offrir une origine légitime et pour la forme et pour le sens. *Rabidus* est devenu d'abord **brabidus* par prothèse de *b* devant *r*), phénomène qui n'est pas des plus fréquents, mais qui a lieu précisément dans des mots qui peignent le tumulte, le bruit, le cri de la passion, comme *bruire*, *bruit*, *braire* (je ne vais pas aussi loin que M. Bœhmer, *Jahrbuch*, X, 194). Diez lui-même se demande s'il y a une connexion entre *brau* et *braire*. De **brabidus*, d'abord le v. it. *bráido* « uomo lesto, bello, vispo. E voce usata fino da tempi antichissimi di Guittone, ed è

(*cogitare*), ce qui n'est pas admissible. Les formes romanes *cuidar*, *cuidier* prouvent tout au plus un *cugitare* bas latin, qui du reste n'a pas encore été cité que je sache, cf. Schuchardt, *Vok.*, III, 211.

1. M. Bugge me communique une dérivation nouvelle : « Vu la relation du sens à celui de *bosco*, je trouve plus probable de tirer *busca* non de **buxa* mais de **buxica*, pour la formation voy. Diez, *Gram.* II. » J'adopte cette étymologie pour *bûche*, mais *buisse* ne s'accommode que de *buxa*.

pur viva tuttora in qualche parte del contado aretino » Fanfani ; de là *brado* qui conserve le sens primitif : *bue brado*, taureau sauvage ; d'autre part **brabidus* est devenu **bravio*, it. *bravo*, cf. it. *rancio* rancĭdus, *toobo* turbĭdus, en esp. *bravío* cf. *rocío*, roscĭdus (selon Diez, *Gram.*, III, 365, pour **bravívo* comme *vacío*), et *bravo* comme en ital. : *caballo bravo*, cheval sauvage, non dressé, *los Indios bravos*, les Indiens sauvages, Pajeken, *Gram. d. span. Sprache*, p. 38, *mares bravas* Caballero, *Cuentos*, p. 17, en ancien ital. *unde brave* (Diez). Les acceptions modernes de *bravo* sont connues. En provençal *cavalh braidiu* « cheval fougueux, alerte, » aussi « braillard, hennissant », vient de *braidir*, braire, brailler, en v. fr. *braidif* (même sens), voy. Diez, *Wœrterb.*, IIc.

On voit que le sens roman le plus ancien est « enragé, farouche, » comme l'a déjà montré Diez. L'origine que j'ai indiquée donne lieu à des rapprochements directs : avec *unde brave*, *mares bravas* cf. *rabidum Pelorum* (Lucain), *rabies cælique marisque* (Virgile). Avec *bue brado*, *caballo bravo*, cf. *rabidi canes* (Lucrèce), *rabidi leones* (Horace).

On conçoit facilement comment au moyen-âge l'idée de « farouche, martial, vaillant, » prend la place de toutes les belles et bonnes qualités. On peut comparer l'emploi semblable de *fier* dans le langage familier, et de *galant*, vaillant et paré, comme *brave* fam. = paré avec soin. Ce mot est devenu d'usage populaire dans les langues germaniques dans le sens de vaillant, honnête, paré, etc., en anglais p. e. *she was* BRAVE *in ribbons* (Dickens, *Christmas Carol*, éd. Tauchnitz, p. 42). Dans les langues scandinaves on dit tous les jours *brav*, *brā* pour « honnête » (adj.) et « bien » (adv.), danois et norv. *Hvorledes lever De ? Tak, bra.* « Comment vous portez-vous ? Bien, je vous remercie » ; en suédois de même *bra. En brav Mand*, un brave, honnête homme, chez nos paysans « un homme riche », comme *honestus* en bas latin, voy. Rœnsch, *Itala u. Vulgata*, p. 332.

M. Bœhmer, *Jahrbuch*, X, 197, dérive *brave* de la racine *fru* dans *defrutum*, étymologie trop aventurée pour être discutée ici.

BREGAR, BRIGA,

pr. cat. *bregar*, fr. *broyer*. Broyer [le chanvre] se dit en allemand [*Hanf*] *brechen*, et c'est là l'étymologie évidente du mot roman, en bas all. *breken*, angl. *break*, goth. *brikan*, rompre. La ténue et l'*i* radical sont maintenus dans le lomb. *brica*, miette, prov. *briga;* verbe *esbrigá*, émietter, briser, voy. Diez, II, 239. Cf. it. septentr. *brega*, bûche, *sbregar*, déchirer, etc. Mussafia, *Beitr.* 37 (Ascoli, cité *ibid.*). Que *briga*, *brega*, tumulte, querelle, affaire, fr. *brigue*, ait la même origine, c'est moins sûr. Diez rattachait autrefois ces mots au goth. *brakja*, combat : maintenant il se contente de déterminer la racine *brĭk* et n'en décide plus la provenance. Je

tenterai de réhabiliter l'origine germanique. Le goth. *brikan* signifie aussi lutter, ἀθλεῖν; de ce verbe dérive *brakja*, πάλη, conluctatio. *Briga* dérive non pas de *brakja*, mais du thème du verbe *brikan*, dont on a formé d'abord *brigare*, *bregare*, rompre, faire du bruit, se quereller; comp. pour le sens le lat. *fragor*, bruit, de *frangere*, rompre, l'angl. *noise*, bruit, v. fr. *noise*, bruit, querelle. En cat. *bregar*, broyer, quereller; anc. cat. *brecar*, diminuer : est-ce le même mot avec la ténue conservée ? Comp. pour le sens v. fr. *souffraite*, all. *Abbruch leiden*, souffrir diminution. Le fr. *brigue* répond surtout pour le sens au norois *brek*, instance ou intrigue, notamment pour le bien d'autrui, *breka*, tâcher d'obtenir ce à quoi on n'a pas de droit. L'italien *briga* s'emploie surtout dans le sens de « ennui, querelle, affaire difficile », ainsi : *Avari che di questo vi dan* BRIGA *ed impaccia*, Nannucci, *Manuale* I, 343, *sanza* BRIGA *d' uom vivente*, ibid. I, 440; *brigare*, briguer : BRIGAN *cotal lussura*, ibid. I, 458, cf. BRIGARE, « ingegnarsi d'ottenere checchessia per mezzo di raggirie di cabale » Fanfani; dans les dialectes italiens surtout anciens, *brigare*, *bregare*, *bregar* peut signifier simplement « bazzicare, frequentare, » voy. Mussafia, *Rom.* II, 120, cf. it. *brigata*, réunion, Mussafia, *Beitr.*, 37 (cf. avoir affaire à).

Dans presque tous les mots de cette famille on voit un *g* pour le *k* germanique, comme dans *braguer* (voy. plus bas), it. *Federigo*, etc. La voyelle gothique *i* comme dans le v. fr. *frique* = goth. *friks*, dans les autres langues germaniqnes *frek*, *frech*, voy. Diez IIc; cf. *tirer* = goth. *tairan* = *teran*. On pourrait aussi citer *tricher*, v. fr. *trecher*, it. *treccare*, d'après Diez du bas all. *trekken*, faire un trait. Mais ici j'incline au latin *trīcari* repoussé par Diez. Ce maître dit, il est vrai, que la dérivation de *trīcari* est inadmissible à cause de l'*e* qui se présente dans le radical à côté de *i*. Mais dans l'article précédent de son dictionnaire, il admet sans scrupule l'it. *trébbia*, esp. *trillo* de *trībula*, toutefois sans marquer la quantité qui pourtant n'est pas douteuse, cf. Virg. *Georg.* I, 164 :

Tribulaque, traheaeque et iniquo pondere rastri.

Cf. *fréddo* de *frīgidus*, dont j'ai parlé à propos de l'opinion de M. Ascoli dans la *Tidskrift for Filologi og Pædagogik*, N. R. I, 170; *elce* de *īlicem*. *Trīcari* est devenu **triccăre*, it. *treccare*, comme *glūtus* est devenu **glŭttus*, it. *ghiotto*, Diez I, et comme *cūpa* est devenu *cŭppa*, it. *coppa*, Diez, ibid. Comp. encore *bieco* de *oblīquus*, Diez IIa.

De *brikan* le germanique forme le subst. *brak*, fragor, de là *brakōn*, faire du bruit, broyer (le chanvre), en norois *braka*, patois norv. mod. *braka*, *bråka*[1], faire du bruit, faire étalage. Avec Diez j'en vois le réflexe

1. Proprement de *brākōn* qui vient du subst. fém. *brāk*, tandis que *braka* vient du neutre *brak*, comme me le fait observer M. Bugge.

dans le v. fr. *braguer*, mener vie joyeuse, *bragard*, galant, prov. mod. *bragà*, faire étalage, parade, angl. *to brag*, *braggart*, voy. Müller, *Etym. Wœrterb. d. engl. Sprache*; adj. norm. *brague*, vif, emporté, proprement « qui fait du bruit », en pic. *brake*, avec la ténue ou sourde conservée.

BRINCAR esp., port.,

sauter, danser, folâtrer, jouer, *brinco*, saut : *nos pusimos de un* BRINCO *en casa del licenciado*, *Gil Blas* trad. p. Isla, d'un saut. « Peut-être du germanique *blinkan*, micare ? » Diez. Selon moi ce mot est identique à l'italien *springare*, trépigner, v. fr. *espringuer*, danser en trépignant. D'abord *brincar* est pour **esbrincar* comme *pasmo* pour **espasmo*, cf. port. *tanque* pour *estanque*, cat. *tancar*, étancher : on aura pris *es* pour le préfixe = lat. *ex*. Ensuite **esbrincar* est pour **esprincar*, comme esp.-port. *esgrimir* pour *escrimir*. Enfin **esprincar* est pour **espringar* comme *estrinque* est pour *estringue*, cf. l'it. *stringa*, Diez I, et comme l'esp. *estanque* répond au fr. *étang*, grâce à l'hésitation entre fortes et douces assez fréquente dans le contact des explosives avec des nasales.

BRUCIARE, BRUSTOLARE.

En ancien ital. *brusciare*. Selon Muratori *brusciare* de *perustare*, et *brustolare*, *brûler* de *perustulare*. Diez fait observer que *brustolare* est formé comme *ustolare*, lat. *ustulare*, pr. *usclar*, anc. esp. *uslar*, « de sorte que les formes commençant par *b* ont l'air d'en être nées par extension. » M. Bœhmer, *Jahrbuch f. rom. u. engl. Lit.* X, 195, fait venir *bruciare* de **brustare* = **bustare*, en comparant le lyonnais *bucla*, brûler. J'avais pensé à une étymologie semblable que je me permets d'exposer ici. Comme de *ustus* on a fait *ustulare*, ainsi de *combustus* on aura formé **combustulare*, de là, par une aphérèse à laquelle a contribué l'influence de *bustum* [1], **bustulare*. D'autre part comme de *angūstus angūstiare*, it. *angosciare*, ainsi de *combūstus *(com)bustiare*. Ces deux mots **bustulare* et **bustiare* sont devenus *brustulare* et *brustiare* comme le cat. *brusca*, bûche, de *busca*, l'esp. *brújula* de l'it. *bussola*, etc., épenthèse à laquelle a contribué puissamment l'influence du germanique *brunst* (**brūst*), incendie [2], de *brinnan*, *brennen*, brûler. Enfin **brustiare* a donné régulièrement l'italien *brusciare*. **Brustare* sans *i* ne pourrait pas donner *brusciare* : *st* ne devient *sc* que devant *i*, surtout *i* « palatal ». Le seul exemple de Diez, *Gram.*

1. Cette influence serait corroborée par le grison *bist*, buste, si ce mot est rattaché avec raison par Ascoli, *Arch.* I, 35, à *bustum* : « La indentità di *busto* col *bustum*, lat., è negata a torto dal Diez. » Mais je ne m'explique pas le développement du sens.

2. Cf. le vén. *bronza*, braise, « peut-être l'all. *brunst* » Diez, I, 89, voy. Mussafia, *Beitr.* 37. La dérivation de *pruna* est à préférer, soit *prunia* (Ascoli), soit peut-être *prunicia*, cf. *bronzo* *brunitius, Diez, *Gram.* I, 503.

Glück, *Celtische namen bei Caesar*, p. 28, parle d'un *cumba* gaulois qu'il croit retrouver dans le gallois *cwmm* et qu'il compare à κύμβη, comme me le fait observer M. Bugge. Il serait intéressant de savoir quelle est l'autorité de ce *cumba*. Chambers, *Exercises on Etymology*, et *Etymological Dictionary*, p. 589, en dérive *Wycombe* et *Compton*.

CORTINA.

D'après Diez de *chors*, et signifie en b. l. petite cour ou enclos, mur entre deux bastions, rideau suspendu devant l'autel, « au fond identique au classique *cortina*, chose ronde. » En effet, toutes les acceptions de *cortina* renferment l'idée de rondeur : 1. vase circulaire, 2. couvercle rond, 3. autel ou trépied rond, 4. voûte ou plafond rond (Freund, Rich). Mais c'est précisément pour cela qu'il faut séparer ce *cortina* de *chors* et le rapprocher du grec κυρτός, rond. Je ne trouve pas ce rapprochement dans Curtius, mais bien dans Fick, p. 441 [1]. — Il faut donc séparer le mot latin du mot roman, tant qu'on ne pourra pas retrouver l'idée de rondeur dans le *cortina* du moyen-âge.

CUTIR, esp.

« Golpear una cosa con otra, ant. poner en competencia; combatir, competir » *Dicc. de la Acad.* Diez le tire de *competere* moyennant une syncope « forte, mais non sans exemple. » Pourquoi pas du radical de *recutĕre, concutĕre* ? Il est vrai que l'espagnol a *sacudir* de *succutere*, et le v. port. *precudir* de *percutere* : on s'attendrait donc à *cudir* et non à *cutir* (encore moins à *quater*, *quadir*, le primitif latin étant inconnu au roman). Mais d'autre part l'espagnol nous présente des formes savantes comme *percutidor*, *concutriz*, et même *repercutir*. Il n'est donc pas déraisonnable de supposer qu'on a pu construire ou conclure un primitif *cutir*, forme savante quoique non latine; cf. aussi le prov. *percutir*, heurter. En vfr., dans la *Vie de St. Léger*, 23*b*, le ms. offre : *Et a gladies* PERCUTANT, ce que M. Gaston Paris, *Rom.* I, 311, change en *Et a glavies* PERSECUTANT, parce que « *percutere* n'a donné de verbe dans aucune langue romane; à l'époque du *Saint Léger*, le participe du verbe hypothétique *percodre* eût d'ailleurs été *percodant*. » Mais on trouve une forme française de ce verbe aussi dans le fragment de Valenciennes : *si rogavit deus ad un verme que* PERCUSSIST *cel edre*. Si la forme *percutant* ne peut se maintenir dans le vers du *Saint Léger* à cause du rhythme, le copiste s'y est peut-

---

suivants : *Cumba*, locus imus navis, Isidore, *Orig.* XIX, 2, 1. *Cumba*, locus [imus] navis, gloss. Placid. ed. Deuerling XXII, 1. » S. Bugge.

1. Selon M. Bugge, il faudrait plutôt s'attendre à **curtina*, cf. *curous*. C'est pourquoi il préfère l'explication *cortina* de **covortina*, cf. l'ombrien *covortus*, *courtut*, formé comme *angĭna*, *fodĭna*, *ruĭna*.

être trompé précisément parce qu'il connaissait ce mot-là. On pourrait peut-être aussi combler la lacune d'autre manière, p. e. *Et a glavies* LO *percutant*, c'est-à-dire *lo regne* (22*f*). Il me semble qu'un mot comme frapper convient mieux à *glavies* et fait pendant à *ardant* : c'est le terme spécial qu'il faut ici plutôt que l'expression générale *persecutant*. Seulement et *percutant* et *percussist* et l'inf. *percutir* qu'on peut supposer puisqu'il se trouve en provençal, sont des formes demi-savantes.

DISNARE.

Pour expliquer le bas lat. (*se*) *disnare*, le plus simple est de le rattacher à (*se*) **discēnare* calqué sur (*se*) *disjēj̄ūnare*, déjeuner. **Discēnare* est devenu d'abord *discĕnare*. La première phase romane a été **discenare* ou **discinare*, forme qui serait régulière en italien; la seconde **dissenare*, conforme au génie du roman du N. O. (italien du nord et franco-provençal) comme *piscis* devient ici *pesse*, *pes*, *poisson*; la troisième *disnar* reste en provençal et italien du nord; la quatrième *disner*, forme française. L'italien littéraire semble avoir adopté la forme septentrionale, toscanisée en *disinare*, *desinare*, s'il ne l'a pas empruntée au provençal ou au français comme je l'ai supposé ailleurs (*Mém. de la Soc. de ling.*, II, 121, note). J'explique maintenant l'*e* dans *desinare* par les formes des verbes où il est accentué : on a dit *desinare* à cause de *désino*, comme *destare* de *discitare* (l. c. 131) à cause de *désto*. Il est vrai que *c* devient quelquefois *s* italien dans les formes syncopées, mais c'est presque toujours par le contact d'une ou plusieurs dentales suivantes; avant la syncope *c* devient *sc* = *š* entre deux voyelles comme toujours en toscan et roman : *dieci* à Florence et à Rome, prononcé *diesci* (*dieši*), puis la syncope opérée, la pression des dentales fait changer *š* en *s* : comme *fastello* vient de *fascettello*, *fistella* de *fiscitella*, *mestare*[1] de *miscitare* (l. c. 131), et *destare* de *dis-citare*, ainsi *amicitáte* devient *amistà* (esp. *amistad*, v. fr. *amistiet*), et *acceptóre astóre*, cf. Diez,

1. Canello, *Riv. di filol. rom.* I, 17 : « *Méscita* si dice comunemente a Firenze il luogo ove si mescono o minestre o vini od olii : ed è un sostantivo participiale da **mixita* per *mixta*, da *miscére*, che in ital. diventò *méscere*. Dal supino *mixtum* trasse origine il frequentativo ital. *mestare*; mentre *mixitum* lasciò traccia di sè nel veneziano e lombardo *messedár*, e nell' antico ital. *mescidare*, *messidare* » Mais d'abord *i* latin persiste généralement en italien devant *s* = *x*, cf. *dissi*, dixi, *vissi*, vixi, *fisso*, fixus, *lissiva*, lixivia, *rissa*, rixa (*rèssa*, rare, maintenant inusité, peut-être d'origine dialectale). *Mesto* pour *misto* chez Guittone et Ristoro (Caix, *Riv. Eur.* déc. 1874, p. 77) sont des formes arétines. Puis *sc* dans *méscita* et l'ancien *mescidare* indique plutôt un *sc* latin qu'un *x*. *Messidare* et *messedare* (Fanfani) sont des formes lombardisantes et ne se trouvent, si je ne me trompe, que chez des auteurs de couleur septentrionale (de l'école bolonaise?). *Mestare* vient donc de *miscitare*. Aussi Ascoli, *Arch.* I, 44, tire-t-il avec raison le roumanche *maschádar*, frioulan *messedá*, de *miscitare*.

Gram. I³, 253, 348; G. Paris, *Accent*, p. 49, note. Le seul moyen d'expliquer *desinare* comme forme toscane indigène, ce serait par l'action de l'*n* dans la forme syncopée ; mais alors il faudrait supposer les phases 1. *decenare* ou *discenare*, 2. *dis'nare*, 3. *disinare*, *desinare*, c'est-à-dire que le toscan ferait une syncope pour la défaire aussitôt après, procédé peu naturel. Or la forme *disnare* n'est pas du tout prouvée pour le toscan; même *desinare* n'est pas usité dans les dialectes de l'italien propre (central et méridional) où l'on dit *pranzare*, *pranzo*, comme je l'ai montré (*Mém. de la Soc. de ling.*, II, 131). Quant à l'analogie que semble offrir *pusigno* de *post-cenium*, il ne faut pas s'y tromper. Le régulier serait *puscigno*, cf. *fuscello* de *fusticello*; même en milanais on dit *puscènna* ou *poscènna* (Cherubini). Je suppose que *pusigno* comme *desinare* sont venus de quelque dialecte du nord, peut-être de l'émilien.

Quant au sens, il est vrai que *dis-cenare* constitue un contre-sens, mais il s'explique d'abord par l'imitation de *dis-jejunare*, et ensuite par les changements apportés dans les autres noms des repas. Tandis que les Italiens retenaient *pranzo* et *cena*, les Français, qui avaient perdu *prandium*, le remplacèrent par un terme moyen entre *disjejunare* et *cenare*, savoir *discenare*. *Discenare* et *recenare* furent différenciés en *disner* et *reciner*. La forme *digner* est à *disner* comme *maisgniée*, *maignée* à *maisniée*, etc., et ne renvoie pas à *dignari*. On disait *se disnar*, *se disner*, comme on disait *se desjeuner*, esp. *desayunarse*. — Il est peut-être plus sûr de supposer qu'on a dit d'abord **de-cenare;* ensuite après avoir oublié le vrai sens de *cenare*, on a changé **decenare* en **discenare* sous l'influence de *disjejunare*, et comme *dearmare*, *definire*, etc., devient en ital. *disarmare*, *disfinire*, en esp. *desarmar*, etc., Diez, *Gram.*, II³, 424.

ENCENAGAR, esp.,

souiller, salir, usité proprement et au figuré, p. e. *Un hombre* ENCENAGADO *en todos los vicios* (*Gil Blas* trad. p. Isla, livre IV, ch. 3). Ce mot vient évidemment de **incoenicare*, comme *trafagar*, *tráfago* = ital. *trafficare*, *tráffico*. Esp. *cenagoso*, fangeux, marécageux, vient de **coenicosus* formé comme *famicosus ; cenagal*, bourbier, de **coenicale*, formé comme l'esp. *arenal*, Diez, *Gram.* II³, 328. Diez dit au mot *halagar* qu'il n'y a pas de suffixe *ag* en espagnol. Mais cette forme existe du moins comme modification de *ic* ou plutôt de *eg* comme dans *ábrego :* c'est ainsi que l'espagnol présente *relámpago* à côté du cat. *llámpeg*, et *álaga* du latin *alĭca*, etc. Matériellement on trouve le même suffixe dans *halagar*. Ce mot, v. esp. *falagar*, *afalagar*, cat. *afalegar*, vient peut-être de **afflaticare* qui est devenu d'abord **aflagar* comme *sosegar* de *subsedicare* (voy. plus bas), ensuite *afalagar* comme *filibote* de *flibote*. On pourrait peut-être tirer de la même racine le fr. *flatter*. Pour ce mot Scheler signale le lat.

flatare « augere vel amplum reddere » Gloss. Plac.; mais suivant M. Bugge FLATARE est probablement une faute pour ELATARE. Pour la forme je préférerais **flatitare*, puisque *flatare* aurait probablement donné **flayer*, *fléer*, cf. *délayer*, dilatare, *agréer*, aggratare. Je suppose qu'on a dit *afflare*, *flatitare*, *afflaticare*, d'abord dans le sens de flatter les sens par un souffle léger en agitant l'éventail, cfr. v. fr. *flavelle*, flatterie, de *flabellum*; de là d'une part « flatter de la main, » passer doucement la main par-dessus quelque chose, d'autre part, flatter la vanité de quelqu'un. — Une forme pareille semble se présenter dans *empalagar*, dégoûter, mais je ne sais pas en déterminer l'origine. Je propose avec hésitation **impalaticare*, dénominatif d'un adjectif **impalaticus* qui a pu avoir le sens de l'anglais *unpalatable* (qui flatte peu le palais). Le verbe anglais *pall*, rendre insipide, devenir insipide, n'est qu'un écho lointain et douteux, dont je ne sais pas la provenance.

JODER, esp.,

coire, v. esp. *hoder* (*Lozana Andaluza*, p. 199); de *futuere*, ce qui est corroboré par le port. *foder*, identique au prov. *fotre*, etc. Le *j* du mot espagnol est un reste ou un produit de l'ancienne aspiration qu'on entend encore dans le midi de l'Espagne, d'où p. ex. ce proverbe des *Malagueños* :

Quien no diga Hacha, Higo, y Higuera,
No es de mi tierra.

Ce *h* aspiré andalous et grenadin, qui répond toujours à un *f* latin, s'exprime en castillan par un *j*. Ainsi dans Santa Ana, *Cuentos y Romances Andaluces*, 2da éd. Madrid 1869, on trouve *yo jablo* (hablo) p. 22, *jaciendo* (haciendo), p. 25, etc. C'est à cause de cette aspiration que les Castillans disent par plaisanterie *Jándalo* pour *el habla andaluza*. Cette prononciation se trouve aussi chez les paysans de Puerto-Rico. Pajeken dans son excellente *Grammatik der spanischen Sprache*, 2e éd. Brême 1868, dit p. 160 : « C'est parmi les paysans dits *Jibaros*, de l'île de Puerto-Rico, lesquels sont des descendants pur sang des premiers conquérants du pays, que l'ancien espagnol s'est probablement maintenu le plus longtemps. Chez eux je trouvais d'usage journalier des mots comme *ansi*, *agora*, qui ont vieilli partout ailleurs, et le *h* des mots *hambre*, *hembra*, *hablar*, [*hombre*], etc., aussi fortement aspiré que dans l'allemand *haben*, *Hand*, *Hund*. » L'exemple *hombre* est probablement erroné. Le son irrégulier *j* provient donc d'un léger déguisement qu'on a donné au mot obscène, en imitant la prononciation andalouse.

LLÉMENA, cat.

Diez, 1, *lendine*, dit : « le cat. *llemena* est étrange : si c'est une méta-

thèse de *llenema llendema*, le *m* ne peut être autre chose que la terminaison de l'accusatif. » *Llémena* s'explique bien plus naturellement de la manière suivante. *Léndinem*, **léndina*, **léndena* est devenu d'abord **lénena*, *n* pour *nd* latin étant régulier en catalan, comp. nap. *lénnene*, sic. *lénnini*. Ensuite **lénena* devient **lémena* par dissimilation. La forme régulière serait **lelena*, mais comme *l* se trouve dans la syllabe précédente, *n* devient ici *m*, comme dans *venimeux*, venēnōsus, esp. *légamo*, anc. *légano*, uliginem.

MARIPOSA, esp.,

papillon. Ce mot tant de fois discuté vient tout simplement de *Maria posa* « Marie pose-toi, » comme le portugais *pousalousa* « [Marie] assieds-toi sur la pierre (sépulcrale). » Dans le norvégien, un coléoptère, la coccinelle, s'appelle *Marja Marja fly fly*, « Marie, Marie, vole, vole. » La coccinelle s'appelle en français *bête à la Vierge* (*bête à Dieu*, *à bon Dieu*, *à Martin*), en anglais *lady bird*, en danois *Marihœne*, « poule à la Vierge. » Quant au sens de *posa*, on peut comparer le proverbe : *Bien sabe la rosa en qué mano* POSA. *Mari* pour *Maria* dans le premier membre d'un mot composé comme *Maritornes*, *Marisancha* (Don Quijote), *Maripérez* (Trueba, *Cid*), *Marirodriguez* (*Lozana andaluza*, p. 29), *Mari-sabidilla* (Caballero, *Clemencia*). On sait combien de noms d'histoire naturelle, surtout d'objets petits et mignons, sont formés du nom de la Vierge. A d'autres de trouver la tradition ou superstition spéciale sur laquelle repose le nom espagnol du papillon.

P. S. — La formule complète qu'on prononce en Norvége en voyant la coccinelle c'est : *Marja Marja fly* [*om*] *fly ! idag er det godt Veir, imorgen blîr det ondt Veir ; idag er det ondt Veir, imorgen blîr det godt Veir !* « Marie, Marie, vole, vole ! aujourd'hui il fera beau temps, demain il fera mauvais temps ; aujourd'hui il fera mauvais temps, demain il fera beau temps », et suivant les mots qu'on se trouve prononcer au moment où l'insecte s'envole, on augure bien ou mal du temps qu'il fera le lendemain. Il est possible que le nom espagnol du papillon se fonde également sur quelque tradition relative au temps. J'ajoute que dans plusieurs provinces de la Norvége, le papillon a précisément le nom qu'a la coccinelle en danois, savoir *Marihœne*, poule à la Vierge, dans un patois *Marihane*, coq à la Vierge. — Voy. du reste Mannhardt, *Germanische Mythen*, p. 243 ss., où se trouvent une foule de noms de la coccinelle rattachés à celui de la Vierge Marie. Il donne aussi beaucoup de variantes du refrain adressé à la coccinelle, presque littéralement le même dans tous les pays germaniques ; « chez les Slaves et les Romans, ces chansons semblent manquer », dit-il, p. 248. C'est à M. Bugge que je suis redevable de cette citation.

MELINDRE, esp., port.

« Cierto género de frutilla de sarten hecha con miel y harina, muy delicada y gustosa; cierta especie de pasta hecha de azúcar, harina, y huevos; la afectada y demasiada delicadeza en las acciones ó el modo » Acad. Nous avons évidemment ici un dérivé de *mel;* peut-être *melĭtĭnus* = μελιτινός, mielle, mêlé avec du miel. Mais *mellĭtulus*, mielleux, nous fournit une origine plus régulière, *n* et *r* comme dans *almendra*, amygdăla, *d* par l'influence de *l* à peu près comme dans *cabilde* pour **cabidle*, capitulum; ou bien de *mellĭtulus* d'abord **melilde*, de là **melinde*, *melindre*.

MOZALVETE, esp.

Blanc-bec, surtout faisant l'élégant, aussi *mozalbete*, *mozalbillo*, *mozalbito*. La dernière partie vient probablement de *albo*, cf. *vino* ALBILLO. Le premier membre de la composition semble être non pas le *mozo* ordinaire (mousse, garçon), mais *mozo* = ital. *muso*, museau, de *morsus*, comp. l'arag. *mueso*, morsure. L'Acad. regarde *mozalvete* comme un simple diminutif de *mozo*, mais sans expliquer la terminaison.

POLÉDRO, PULÉDRO, it.,

esp. port. *potro*, v. fr. *poltre*, *poultre*, bas lat. *pulletrus*, *poledrus;* d'après Ascoli, *Arch.* I, 18, de *pullĭtrus*, sic. *puḍḍitru*, ladin de Surselva *puliédr* avec voyelle tertiaire *ie* = *è* = *é* = *ĭ* d'après Ascoli, *ie* = *è* = *ē* d'après Schuchardt (cité par Ascoli, l. c.). Diez dit que les ressources du latin ni du roman ne suffisent pour expliquer le suffixe *edrus* ou *etrus* et propose comme étymologie un πωλίδριον hypothétique pour πωλίδιον, ou bien ce dernier avec épenthèse de *r* propre au roman. Cependant il se pourrait que notre mot fût de formation latine. On trouve en latin le mot *porcetra* « sus quae semel peperit », Aulu-Gelle XVIII, 6. Si **pulletrus* n'a pas existé de toute antiquité, on a pu le former sur le modèle de *porcetra* [1], peut-être d'abord **pulletra*, pouliche, = b. l. *puledra*, fulihha, Gl. Cass., lad. de Surselva *puliedra* (Schuch. *Lautwandel*, 38); de là *pulletrus*, poulain; Freund donne *porcētra*, mais rien ne prouve cette quantité; le mot rentre dans la catégorie de *penĕtro* qui a donné en ital. *penĕtro* à côté de *pénetro*, voy. Diez, *Gram.* I³, 503, plutôt que dans celle de *tonĭtru*, prov. *tonédre*, Diez, ibid. Le latin favorise le vieil *e* atone devant *tr* comme devant *r*, cf. *penetro* (mais *penitus*), *meretrix* (mais *meritus*), *genetrix* plus fréquent que *genetor*, prov. *genedris*, Diez, *Gram.*, III³, 351. Ce **pullĕtrus* avec *é* fermé, bref, atone, pouvait aussi prendre une forme classique **pullĭtrus* comme *tonĭtru*. D'autre part, l'*e* de **pullĕ-*

1. Si *porcetra* n'est pas un cochon tout petit, c'est au moins une truie jeune.

trus pouvait, par effet de la position, devenir irrégulièrement ouvert, puis prendre l'accent et devenir *ie* en roman, comme *tenĕbrae* devient régulièrement en esp. *tinieblas*.

RAFALE.

« Coup de vent de terre à l'approche des montagnes. Il se dit aussi, sur terre, de coups de vent violents, imprévus, et de peu de durée. ETYM. Mot qu'on peut concevoir comme formé de *re* et *affaler*; cependant, d'après Richelet, on a dit aussi *raflais* » Littré. On ne saurait séparer *rafale* de l'esp. *ráfaga*, coup de vent, lequel est identique à l'it. *ráffica* (même sens), cf. l'esp. *tráfago* = l'it. *tráffico*. En français la forme du mot a pu être modifiée par l'influence du verbe *affaler*. Quant à l'origine de *ráffica*, on peut la trouver dans le verbe *raffare*, de l'allemand *raffen*, rafler, voy. Diez, *Wb*. I. — La forme française est contraire aux lois de l'accent, et M. Bugge y voit avec raison le mot espagnol introduit et changé. Déjà Honnorat tire *rafale* de l'espagnol *ráfaga*.

REDOR, v. esp., port.,

pourtour, esp. mod. *alrededor*, port. *ao redor*, autour. M. A. Morel-Fatio, *Rom.*, IV, 39, explique très-bien *rededor* de *de-redor*, mais en repoussant justement l'étymologie donnée par Diez (*rotulus*), il se demande : « d'où vient-il? » Je propose de le tirer d'un latin **rotatorium*, devenu d'abord **rodador* formé comme *lavador*, *mirador*, *obrador*, etc., puis **rodor* par syncope, et, pour éviter la dureté des deux *o*, enfin *redor* comme *redondo*, rotundus, *reloj*, horologium. Si l'on parvient à trouver *rededor* déjà en v. esp., on pourra y voir le produit direct de *rotatorium* lequel serait à *redor* comme *mediodia* est à l'anc. *meydia*, et *menester* à l'anc. *mester*. A défaut de cela, il est plus sûr d'expliquer *rededor* comme le fait M. Morel-Fatio. — *Redor* est donc de la même racine que *rodear*, entourer (talus).

RIVELLINO, it.,

d'où esp. *rebellin*, fr. *ravelin*, v. fr. *revelin*, Roquefort. Diez se demande d'où peut venir le mot italien lui-même. *Rivellino* est probablement pour *ri-vallino*; on a peut-être formé d'abord un verbe **re-vallare*, jeter un nouveau rempart, de là **rivallo*, d'où le diminutif. Du reste *re* se joint quelquefois à des substantifs comme *ripiano*, second plan, cf. Diez, *Gram.* II³, 430. **Rivallino* est devenu *rivellino* par étymologie populaire, comme s'il venait de *rivella*, *riva*, bord.

SERENO, esp.,

prov. *seré*, fr. *serein*, nap. *serena*, rosée du soir, esp. *sereno*, garde de

nuit. Diez se demande comment le suffixe *en*, si rare en roman, pourrait s'expliquer, et si peut-être un français *serein* pour *serain* (serānus) aurait passé par emprunt d'abord en provençal, puis en espagnol. Selon moi nous avons ici le lat. *serēnus*, dont le sens a été changé par une étymologie populaire, parce qu'on y a vu, et très-naturellement, un dérivé de *sera*. C'est ainsi que l'instinct populaire a dérivé l'esp. *forense*, forain, it. *forese*, paysan, de *foras* conservé en roman, tandis que le lat. *forensis* vient de *forum* perdu en roman.

SORTIRE.

Dans le sens de *exire*, d'après Ménage et Frisch de **surrectire*, dérivation approuvée par Diez et Littré; cependant le dernier admet comme possible aussi que *sortir* soit un doublet de *sourdre* (surgere), v. fr. et portugais *surdir*. Il est vrai qu'on trouve parfois après les liquides comme après les nasales une certaine hésitation entre forte et douce, ainsi d'une part *marcotte*, mergus, *parcamin parchemin*, pergamēnum, Diez, *Gram.* I³, 267, v. fr. *estortre* ou *estoertre*, **étordre*, *Chans. de Rol.* 593, esp. *norte* = it.-fr. nord, *arcen* arger (agger), *arcilla*, argilla, — d'autre part esp. *morga*, amurca, v. esp. *huergo*, orcus, it. *spelda* = *spelta*, *spaldo* = vén. *spalto*, *Baldasarre*, Balthasar, etc. Toutefois *estortre*, le seul véritable analogue français du cas en question, n'est qu'un phénomène sporadique qui a fini par disparaître. A part l'hésitation de quelques cas que je viens de constater, la vraie tendance du roman est de changer la forte en douce, comme celle du haut allemand de changer la douce en forte : *surdir* de *sortir* serait plus naturel que le contraire. Cette provenance plus régulière, on l'obtient en modifiant légèrement l'étymologie de Diez. *Sortir* est formé, non de *surrectus*, mais de l'ancien *sortus* : « *Surregit* et *sortus* antiqui ponebant pro *surrexit* et ejus participio, quasi sit *surrectus*, quibus L. Livius [Andronicus] frequenter usus est » Festus 297, éd. Müller, cité par Schuchardt, *Vok.* II, 178. Schuchardt compare avec raison l'italien *sorto*. Ainsi le participe vulgaire *sortus*, *sorto(s)*, a coexisté de tout temps avec *surrectus*. Cf. aussi l'italien *insorto*, insurgé. Il est vrai que *sortire* en italien est considéré par plusieurs comme gallicisme, le vrai mot étant *uscire*; cependant *sortire* se trouve déjà chez Fra Guittone. Tandis qu'en français *sortir* l'a emporté sur *issir*, c'est en italien *uscire* qui a été préféré à *sortire*. Il est vrai aussi qu'en prov. et v. fr. le participe passé est *sors* et non *sort*, mais que *sort* ait existé aussi, du moins antérieurement, cela ne souffre point de doute, puisque *surrectus* et *sortus* existent en latin et en italien. La transition du sens de « surgere » à celui de « exire » ne fait pas de difficulté. Une analogie parfaite nous est offerte par l'espagnol *salir*, sortir, vis-à-vis de l'ital. *salire*, monter,

tandis que le français *saillir* (sauter en avant) est le terme moyen entre le sens espagnol et celui du latin *salire* (sauter).

M. Rœnsch, *Jahrbuch*, XIV, 175, dérive *sortire* de *exortus*. Je ne méconnais pas ce que cette étymologie a d'ingénieux, mais je crois la mienne plus simple et tirée d'un élément plus populaire.

M. Bœhmer, *Jahrbuch*, X, 200, explique *sortir* de **sevortere*.

SOSEGAR, esp.

Calmer, tranquilliser, *sosiego*, calme, etc. Diez propose avec hésitation *sos-eguar* comme d'un latin *sub-aequare*, aplanir doucement. Cette étymologie me paraît trop recherchée quant au sens. Quand on pense que la signification de *sosegar* est identique à celle du latin *sēdare*, on est induit à chercher l'étymologie dans un latin *subsēdicare* ou plutôt *subsĕdicare* qui a pu être le causatif de *subsīdere* dans le sens conservé par l'anglais *subside*, se rasseoir, baisser, se calmer. La forme espagnole serait tout à fait analogue à *vengar* de *vendicare*, comp. aussi le prov. *fastigar* de *fastidicare*, Diez, *Gram.* II³, 398. Si l'on songe à *juzgar* de *judicare*, on croirait possible une forme *sosezgar;* mais si une forme pareille eût existé, elle aurait probablement été changée tout de suite par dissimilation (en *sosegar?*) à cause des deux *s* qui précèdent. — Je vois que Cabrera tire *sosegar* directement de *subsidere*, ce qui est inadmissible.

SOURNOIS,

prov. *sorn*, sombre, obscur, v. fr. *sorne*, crépuscule. Diez a pensé d'abord au kymr. *swrnach*, gronder, grommeler, mais cette étymologie n'est pas satisfaisante pour le sens. Puis en rapprochant le piém. *saturno*, sarde *saturnu*, esp. et florentin *saturnino*, etc., = sournois, il dérive ces formes de *taciturnus*, origine pour lui évidente. Scheler, tout en pensant à une contraction de *sourdinois*, ajoute : « Les formes italiennes citées, avec le terme *saturn*, ne viendraient-elles pas de *Saturnus*, ce dieu ayant été considéré comme causant l'humeur sombre et la tristesse ? Le prov. *sorn*, le v.fr. *sorne*, se prêtent également à cette étymologie. » Je crois que c'est là la vraie étymologie, seulement je dirais : de *Saturnus*, comme représentant la planète d'influence funeste, et opposé à Jupiter, d'où *jovial*, comme me fait observer M. Bugge. Il serait impossible d'expliquer avec Diez le florentin *saturnino* de *taciturnus* ou *taciturnīnus*. Je suis confirmé dans cette opinion par l'anglais *saturnine*, sombre, morne, ce qui en français du XVIe siècle se disait *satùrnien* (Littré). Le v. fr. *sorne* est pour **sadorne*, **soorne* à peu près comme *rogner*, v. fr. *rooigner*, pr. *redonhar* de *rotundiare* : toutes ces contractions ne s'accomplissent pas à une seule et même époque ; quelques mots offrent de bonne heure une forme qu'on dirait moderne. Comme en prov. la chute de *t* est rare,

il se peut que *sorn* ait été emprunté à la langue d'oïl où le primitif de *sournois*, à savoir **sorne* adj. a dû exister. L'italien *susornione*, généralement abrégé en *sornione*, personne sournoise, « chi tenga in sè i suoi pensieri nè si lasci intendere », vient probablement de l'anc. it. *susorniare*, murmurer, qui doit être un proche parent de *susurrare*, bien que je ne me rende pas bien compte de l'*n*. Si belle que soit l'explication de Diez du mot *sorna* qui en argot espagnol signifie la nuit, par *taciturna*, elle offre de trop grandes difficultés phonétiques pour pouvoir être acceptée. Ce *sorna* de la *Germanía*, et le v. fr. *sorne*, crépuscule, rappellent *la sorgue*[1], en argot parisien = la nuit, employé par Victor Hugo dans *Les Misérables*. Il est vrai qu'il n'y a pas de passage régulier de *n* à *g*, mais les argots sont un peu « hors la loi » : ils s'altèrent de jour en jour pour continuer d'être incompréhensibles, et peuvent admettre des corruptions extraordinaires.

TERTULIA, esp.

Club, réunion, petite réunion d'amis, soirée. Ce mot manque dans Cabrera, Monlau, Diez. *Tertúlia* est peut-être pour **terstulia* et celui-ci pour **trastulia*, allié ou emprunté à l'ital. *trastullo*, passe-temps, entretien (Diez, IIa), et changé comme l'esp. *terliz* = l'ital. *traliccio*. *S* est tombé entre deux consonnes à peu près comme dans fr. *bifteck* (ang. *beef-steak*), ital. *poltro* (all. *bolster*).

TOSCO, esp., port.

« Rude, grossier, se dit des choses et des personnes; d'origine inconnue. J. Febrer l'emploie aussi en bonne part, appelant une troupe de guerriers *gent valenta e* TOSCA, str. 97 » Diez IIb. Je propose de tirer *tosco* de **tórsico*, **thyrsĭcus*, dérivé de *thyrsus*, vulg. *tursus*, *torso*, esp. *trozo*, etc. et ayant le sens de « tronqué, obtus, » de là « grossier. » Pour la forme, *tosco* viendrait de *tórsico* comme l'ital. *pesca* de *pérsica*, syncope semblable à celle de l'esp. *masco* de *mástico*. On aurait pu s'attendre à *tozgo* ou *tosgo* comme *rasgo*, *ariesgo*, cf. *albérchigo*, *tósigo*; mais *tórsico*, vulg. *tórseco* est devenu d'abord **tósseco*, comme *ursus *osso* d'où *oso*; et cet *ss* a protégé *c*, comme l'a protégé *ss* de *st* dans *masco*; d'ailleurs il y a peut-être eu différenciation de *tósigo*, toxicum. Quant à la formation de notre mot, Diez dit, il est vrai, que le suffixe *ĭcus* n'admet pas de nouvelles formations d'adjectif excepté des *gentilia* et *foresticus*, pr. *foresgue*; pourtant on a p. e. en espagnol *céntrico*, central; on peut objecter que c'est peut-être là une formation récente et savante. Mais en italien, il y a p. e. *cappònica* et le v. it. *cicìlico*; puis on a des exemples indubitables de substantifs dont plusieurs sont à l'origine des adjectifs, comme l'it. *còtica*, couenne, pr. *auca*, it. *oca* oie, de *aoica*. Enfin il faut tenir compte

1. Influencé par *morgue?* S. Bugge.

des nombreuses formations en *égo*, *iégo* qui n'est que la forme populaire de *ĭcus* romanisée par l'accentuation, ainsi que *écca* en italien. Il faut donc dire que *ĭcus* est un suffixe productif en roman, qu'ordinairement il prend la forme accentuée *éco*, *égo*, mais qu'il y a quelques restes de la phase antérieure. En Espagne, surtout, cette désinence a été favorisée dès les premiers temps : c'est ce que prouvent les noms latins *Majorĭca*, *Minorĭca* (aujourd'hui *Mallorca* = *Mayorca* et *Menorca*) cités par Schuchardt, *Vok.* II, 279 n., où il est prouvé que ce suffixe est encore plus fréquent dans le latin africain. On peut ajouter *Salmantica* devenu aujourd'hui *Salamanca*; pour *Simancas* on trouve *Septimanca* dans l'itinéraire d'Antonin (cité par Cabrera), mais la forme primitive a dû être **Septimañica* formé de *septimanus*. — L'esp. *tocho*, grossier, rustre, s. pièce de bois ronde, gaule, semble être une forme parallèle, en v. esp. *tozo*, « tocho, tonto, fatuo, *z* como en *remazado* por *remachado* » Sanchez; *tozo* est plutôt la forme primitive; il rappelle l'arag. *tozo*, adj., rabougri, nain, *toza*, bout, tronc, *tozar*, frapper des cornes, heurter, « de *tunsus*, broyé, » Diez; c'est plutôt le sens de « obtus, tronqué, » qu'il fallait : il faudrait donc recourir à *obtunsus*, mais il est plus simple d'expliquer tous ces mots de *thyrsus*, *torso*, comme Diez lui-même explique l'ital. *toso*, pr. *tos*, v. fr. *tosel*, garçon, originairement « petit bout, tronçon. » A *tocho*, *tozo* il faut encore comparer l'esp. *tosa*, poutre équarrie, qui rappelle le sens de *tocho* cité plus haut. A l'arag. *tozar* il faut comparer le castillan *retozar*, lascivire, folâtrer, « saltar, brincar, jugnetear de alegría »; *retozo* « el salto ó brinco que da el animal cuando está alegre »; sens bien éloigné de celui de *retunsus*. — Diez se demande si *tocho* est identique à l'ital. *tozzo*, trapu, morceau. Il est plus sûr de séparer les deux mots, tant qu'on ne connaît pas avec certitude l'étymologie du mot italien.

TRINCHETTO, it.,

esp. *trinquete*, cat. *triquet*, fr. *trinquet*, mât de misaine des bâtiments gréés en voiles triangulaires. « Müller cite le l. *triquetrus* » Scheler. J'avais pensé à la même étymologie avant de consulter Scheler. *Triquetrus*, triangulaire, a donné d'abord *triqueto*, *triketto*, par dissimilation, ensuite *trinketto*, par nasalisation, phénomène fréquent devant les gutturales, cf. esp. *hincar* = it. *ficcare*.

L'esp. *trinquete* ne vient pas de *trinca*, trinité, ni celui-ci de *trinitas*, mais on a pris *trinketto*, *trinkete* pour un diminutif dont on a construit un nouveau primitif **trinco*, *trinca*, proprement un triangle, puis un assemblage de trois choses[1].

1. Selon M. Bugge plutôt de **trīnĭca* [formé comme *unicus* de *unus*], ce qui est peut-être plus probable, puisque le sens de triangle n'est pas démontré pour *trinca*.

VASTAGO.

Rejeton, pousse d'un arbre, « d'origine incertaine » Diez. Peut-être du goth. *vahstus*, croissance. On sait qu'il y a beaucoup de dérivés en *ago* (proparox.) de formation récente. Il y a beaucoup d'exemples de suffixes romans attachés à des racines germaniques : *wambais*, *borino*, *giulivo*, *guaime*. Enfin *v* du goth. *v* = *w* comme dans *váguido*, Diez II*b*.

VILUPPO, VILUPPARE.

« Forme ancienne *voluppare*, v. esp. *volopar*, v. fr. *voleper*, envelopper ; si rapproché que semble *volūtare*, il est grammaticalement impossible de l'identifier avec ce mot. » Cependant il semble matériellement impossible de séparer ces deux mots, du moins quant à la racine ; le sens est presque identique ; quant à la forme il n'y a que *p* qui fasse difficulté. Je propose sous toutes les réserves l'hypothèse suivante. *Voluppare* dérive non directement de *volūtare*, mais de **volūtuare* formé comme *fluctuare*, *aestuare*, *flatuare* (prov. *flautar*). *Volutare* et **volutuare* seraient des formes parallèles, à peu près comme *actarius* et *actuarius* ; seulement *actarius* est plus jeune, *volutare* plus ancien que la forme parallèle. Ce *volutuare* est devenu *voluppare* par une transition sporadique qui se trouve dans *pipita* de *pituīta*, Diez I ; transition analogue à celle de *du* (*dv*) en *b* dans *bis*, *bellum*. Dans *pipita* on peut voir une espèce d'assimilation : la transition irrégulière en *p* a été aidée par le *p* précédent. Peut-être *v* dans **volutuare* a-t-il pu exercer une influence semblable ?

Cette transition aurait-elle des analogies ? M. Schneller en donne beaucoup d'exemples, mais aucun ne me satisfait.

VIRARE.

Diez rejetant l'étymologie de *gyrare* propose le lat. *viria*, bracelet, d'où v. fr. *vire*, it. *viera*, anneau. Je ne conteste point cette dérivation du substantif roman, mais pour le verbe je propose le lat. *vibrare* comme étymologie principale, peut-être influencée par *viria*. Le sens est un peu changé, mais la transition de l'idée ne laisse pas d'être naturelle. *Vibrare hastam* est 1° agiter la lance, 2° la lancer. Or vibrer, brandir une lance est le plus souvent la faire tournoyer ou virer. Cf. angl. *swing*, brandir, *swing a ship*, faire tourner un navire. Or le virement n'est qu'un tour partiel, comparez les expressions *tourner et virer*, *tournevirer*, d'où le substantif *tournevire*. Pour ce qui est de la forme, *virare* est venu de *vibrare*, comme l'ital. *lira* de *libra*. Forme différenciée *vimbrare*, forer, *Rom.* III, 150.

ZARANDA, esp.,

port. *ciranda*, crible, tamis, sas; « l'étymol. est encore à trouver » Diez II*b*. Je crois y voir un latin *cernenda*, comp. *crībrum* de la même racine. On aura dit d'abord *cernenda*, sc. *grana*, comme on dit encore en esp. *molienda*, du grain à moudre; ensuite on l'aura dit de l'instrument employé, à peu près comme on dit en ital. *filanda*, du lieu où l'on file. Le premier *n* est tombé par dissimilation; *e* devant *n* est devenu *a* comme dans *resplandecer*, *milmandro* de *milimendrum*, cf. *Alicante* = Lucentum. *A* pour *e* devant *r* est connu. *Zarandar*, *zarandear*, secouer, comme le prov. mod. *barounta*. — On dit encore en esp. *cerner* cribler.

Joh. STORM.

Christiania, juin-septembre 1875.

VOCABULAIRE

DU PATOIS DU PAYS MESSIN

COMPLÉMENT.

J'ai publié dans le tome II de la *Romania* le Vocabulaire du patois de Rémilly (pays messin). J'ai eu depuis l'occasion de le compléter et aussi de recueillir quelques renseignements sur le patois de Woippy (près Metz) et sur celui de Landroff (près Faulquemont). Le petit travail qui suit contient le résultat de mes nouvelles recherches [1].

On y trouvera :

1° L'exposition des différences principales qui distinguent le parler de Woippy et le parler de Landroff de celui de Rémilly [2].

2° Un vocabulaire comprenant les mots de Rémilly omis dans ma première liste, et un certain nombre de mots usités à Woippy ou à Landroff.

3° Des spécimens de conjugaison.

Je reproduis ici, avec quelques modifications nécessitées par une étude plus minutieuse des faits de phonétique, la clef de l'orthographe que j'ai adoptée.

VOYELLES.

a est une voyelle brève dont le son est intermédiaire entre *a* et *o* français.

ā est une voyelle dont le son est intermédiaire entre *a* et *é* ou *è* français. C'est l'*a* du persan moderne tel qu'il se prononce dans

---

1. M. Nicolas Butin, de Rémilly; MM. Auguste, Félix et Emile Gandar, de Flocourt, ont bien voulu m'aider pour ce qui concerne le patois de Rémilly et des environs immédiats. Tout ce qui est relatif au patois de Landroff m'a été communiqué par M. Eugène Pougnet, de Landroff.

2. Les villages qui, à ma connaissance, parlent le même patois qu'à Rémilly (en pat. *Rèmlı*) sont : Béchy (*Bèhi*), Luppy (*L'pi*), Flocourt (*Fiōco*), Aubecourt (*ōbco*), Adaincourt (*Adīco*), Vittoncourt (*Vitōco*), Voimhaut (*Uèmhō*), Chanville (*Hhāvèl'*), Ancerville (*āsrēvèl'*), Lemud (*L'mü*), Sorbey (*Sarbē*), Dain-en-Saulnois (*Dī*).

pédar (père), *dah* (dix), *man* (je, moi), dans les désinences participiales *-ta*, *-da*, etc. Je dois cette observation à M. Stanislas Guyard [1].

J'ajouterai que cet *ä* me semble être celui que l'on entend dans le bêlement des moutons (qu'on pourrait très-bien rendre par *bä* ou *mä*) ; mais le son en est moins prolongé.

é se prononce comme en français dans les mots *lié*, *cédé*, *bébé*, *blé*.

è se prononce comme *e* français dans les mots *cerf*, *tel*, *sujet*, *sujette*, *bec*, *renne*.

ê se prononce comme en français. Ce son se rencontre rarement.

ë se prononce, même quand il est final, comme *e* français dans *chemin*, *demain*, *besoin*, *je*, *me*, *te*, *se*.

i a la même valeur qu'en français.

o se prononce comme dans les mots français *croquer*, *police*.

u = *ou* français.

ü = *u* français. En patois messin, il est généralement long.

ī, *ō* = *i*, *ô* français.

ū est la longue de *u* (= *ou*).

ö se prononce comme *eu* français dans *peu*, *ceux*, *queue*, *morveux*.

ā, *ī*, *ō* = *an*, *in*, *on*.

ā représente *â* long français. Il est connu à Woippy et à Landroff, mais pas à Rémilly [2].

SEMI-VOYELLES.

Devant une voyelle, les lettres *i* et *u* ont la valeur de semi-voyelles; *i* = *j* allemand et *u* = *w* anglais.

DIPHTHONGUES.

ōu dans cette diphthongue l'*u* se perçoit à peine.

au cette diphthongue se prononce comme en provençal.

èy' se prononce comme *ay'* dans les mots français *paye*, *rayon*.

ay et *äy'* se prononcent comme *ay* dans *Bayonne* (sauf la valeur de l'*a*).

oy' se prononce comme *oy'* dans *goyave*, *boyard*.

(*l mouillée* n'existe pas dans le patois de Rémilly, par conséquent les syllabes *ail*, *aill*, *oil*, *oill*, *uil*, *uill*, *èil*, *èill*, etc., qui se trouvent dans la première partie de mon travail (*Romania* 1873) doivent être remplacées par *ay*, *oy*, *uy*, *èy*, etc.)

---

1. Voir sur la prononciation de cet *a* en persan Polak, *Persien, Das Land und seine Bewohner*, Leipzig 1865, t. I, p. viij.

2. C'est par erreur que j'ai dans mon premier travail donné *ā* comme appartenant au pat. de Rémilly.

CONSONNES.

b, *ch*, *d*, *f*, *j*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *v*, *y*, *z*, ont la même valeur qu'en français.

c a partout la valeur de *k*.

g a partout la valeur gutturale de *gu* français.

h est toujours aspirée.

hh est une *h* très-aspirée, se prononçant comme le *hha* arabe. On l'obtient en essayant de prononcer deux *h* consécutives; *hh* très-aspirée se distingue très-bien de *h* simplement aspirée quand elle est initiale. Au contraire quand *h* ou *hh* se trouvent entre deux voyelles, après une consonne, ou à la fin des mots, il est difficile de savoir auquel des deux sons aspirés on a affaire. La règle que je me suis imposée d'écrire *hh* après une consonne ou à la fin d'un mot, et *h* entre deux voyelles ne répond à rien d'absolu [1].

ñ = *gn*, comme en espagnol.

— ~ représente une résonnance nasale, correspondant à l'anusvāra sanscrit, résonnance analogue à celle que font entendre les méridionaux dans *aman*, les Anglais dans *mutton*.

s a partout la valeur de *ç*, *ss*.

ABRÉVIATIONS.

m. = masculin.
f. = féminin.
plur. = pluriel.
prov. = proverbialement, proverbe.
L. = Landroff.
W. = Woippy.
R. = Rémilly.

Dans le vocabulaire, tout mot non suivi de W. ou de L. appartient au patois de R.

Différences entre le patois de Woippy et celui de Rémilly.

VOYELLES.

a de R. n'existe pas à W. Partout où l'on trouve *a* à R., on trouve *o* à W. Ex. :

R.	W.	Franç.
ay'	*oy'*	oui
afā	*ofā*	enfant

1. Je crois, en orthographiant ainsi, rendre assez exactement la prononciation habituelle de l'aspirée *h*. Toutefois cette dernière varie selon les mots et selon les individus qui parlent.

R.	W.	Franç.
ba	*bo*	crapaud
chauat'	*chouot'*	chouette
gral'	*grol'*	grêle
s'atö	*s'otö*	c'était
l'a	*l'o*	il est
auë	*ouè*	avoir
s'épayë	*s'époyë*	s'appuyer

ä de R. n'existe pas à W. Il est remplacé par l'*ā* long français.

R.	W.	Franç.
ätrèy'	*ātrèy'*	cimetière
èmäy'	*èmāy'*	aimée
ädië	*ādié*	aider
brär'	*brār'*	pleurer
chä	*chā*	viande
bäsèl'	*bāsèl'*	fille
cuäl	*cuāl*	caille
j'ä	*j'ā*	j'ai

ë de R. est représenté à W. par *ë*, *è* et *é*. Ex. :

1° *ë* se trouve dans les deux patois.

R.	W.	Franç.
brëhh	*brëch*	brosse
crëc	*crëc*	cruche
cëmë	*cëmé*	écumer

2° *ë* est représenté par *è*.

R.	W.	Franç.
fë	*fè*	fils
fëy'	*fèy'*	fille
ätër	*ätèr*	entre
bërä	*bèrā*	bélier
bëyär	*bèyār*	verrat
d'fië	*d'fiè*	dehors

3° *ë* est représenté par *é*.

R.	W.	Franç.
bozrë	*bozré*	barbouiller
chījë	*chījé*	changer
brījë	*brījé*	hameçon
l'ë	*l'é*	il a

Les infinitifs et les participes passés terminés en *ë* à R. sont tous terminés en *é* à W.

CONSONNES.

hh ou *h* de R. est régulièrement représentée à W. par *ch*. Ex. :

R.	W.	Franç.
hhür	*chür*	suivre ou sûr
hhala	*cholo*	noix
hho	*chō*	sourd
hhihh	*chich*	six
hhōdür'	*chōdër'*	ortie
gèhō	*gèchō*	garçon
con'hhü	*con'chü*	connu
cëhh	*cëch'*	cuisse
conahh	*conoch*	connaître
cohh	*cōch*	court
fōhh	*fōch*	four

Exception. — Quand *hh* (ou *h*) de R. tient la place du son *z*, elle est représentée par *j* à W.

R.	W.	Franç.
èrtëhō	*èrtëjō*	artison, mite
cühèn'	*cüjèn'*	cuisine
dëmhhal	*dëmjol*	servante
j'cühā	*j'cüjā*	nous cuisons
mōhō	*mōjō*	maison
dihh	*dij*	dix
āhië	*ājié*	aisé

Autre exception. — On trouve encore *j* de W. = *hh* de R. dans les mots :

R.	W.	Franç.
dühh	*düj*	dur
mühh	*müj*	mur

Différences entre le patois de Landroff et celui de Rémilly.

VOYELLES.

ä de R. est généralement représenté à L. par *ā* (= *â* long français). Exemples :

R.	L.	Franç.
bäsèl'	*bāsèl'*	fille
èmäy'	*émāy'*	aimée
piähi	*plāhi*	plaisir
j'ä	*j'ā*	j'ai
jë fä	*jë fā*	je fais
grävis'	*grāvis'*	écrevisse.

è de R. est souvent représenté par *é* à L. Ex. :

R.	L.	Franç.
alōdrèl'	*érōdrél*	hirondelle

R.	L.	Franç.
èmi~	*émi*	ami
lèy'	*léy'*	elle
mècërdi	*mécrëdi*	mercredi
pètëré	*pétüré*	pâtureau
uèré	*uéré*	taureau

ë de R. est tantôt conservé à L., tantôt représenté par *i* ou par *ö*. E

R.	W.	Franç.
rëpë	*rëpsé*	roter
sëvīr'	*sëvīr'*	civière
më, të	*më, të*	moi, toi
fië	*fië*	dehors
bëyär	*biyār*	verrat
ëñö	*iñö*	oignon
trëcat'	*tricat'*	jarretière
cëña	*ciña*	petit coin
rësënë	*rësinë*	souper une seconde f
liëf	*liöf*	lièvre
sëc	*söc*	sucre
crëy'	*cröy'*	craie
ëtëy'	*étöy'*	outil

ë qui termine presque tous les infinitifs et les participes passés à est remplacé à L. soit par *é*, soit par *i*. Ex. :

R.	L.	Franç.
framë	*framé*	fermer, fermé
trëvë	*trové*	trouver, trouvé
hauë	*haué*	piocher, pioché
cayë	*cayi*	secouer, secoué
cäyë	*cāñi*	loucher, louché
bèyë	*bèyi*	donner, donné
fóchë	*fóchi*	fâcher, fâché
chījë	*chīji*	changer, changé

o de R. est souvent représenté par *u* à L.

R.	L.	Franç.
cozi~	*cuzi~*	cousin
poy'	*puy'*	poule
soti	*suti*	à la maison
cor	*cur*	courir
ovri	*uvri*	ouvrir

ū de R. est souvent représenté par *ō* à L.

R.	L.	Franç.
cūn	*cōn*	corne

R.	L.	Franç.
pū	*pō*	peu
fūn	*fōn*	tige (de pomme de terre)
hūtë	*hōtë*	cesser
rlūj	*rlōch*	horloge
rūtë	*rōtë*	ôter
fūr	*fōr*	fort

CONSONNES.

j de R. est souvent remplacé à L. par *ch*, à la fin d'un mot.

R.	L.	Franç.
rlūj	*rlōch*	horloge
mënéj	*mënéch*	ménage
mèriéj	*mériéch*	mariage
motij'	*muatāch*	culture mélangée

l précédé d'une consonne s'est maintenu à L. tandis qu'à R. il s'est changé en *i*. Ex.

R.	L.	Franç.
fiōv	*flōu*	conte
piör	*plür*	pleuvoir
fiüta	*flüta*	sifflet
piähi	*plāhi*	plaisir
bia	*bla*	blet
bioc	*bloc*	boucle

VOCABULAIRE.

A

ābānē débraillé, mal vêtu.

ābarjē disjoint, qui a des fentes.

ābèg'në embarrasser.

ābèhh f., récipient quelconque. A Plénois, près W. *ābëch*, panier très-profond.

ābërlōdē éperdu, effarouché, qui ne sait plus ce qu'il fait.

ābrōuo, *ābrauo* embarrassé.

ābrüsiē qui ne vient pas à maturité (se dit du blé).

ācēlē difforme des jambes.

āch' cē cē jusqu'à ce que.

āchautē mal peigné.

āchèchē, *āchèchlē* mettre en sac.

āchōs'nē chauler (le blé).

ācocomiō āsan' (ét') être bien ensemble, faire bande à part, être compères et compagnons.

ācrëhhlë entrelacé.

ācrëtōl' f., encrier.

ācrobiē, *ācrëbiē* enmêler (du fil, etc.)

ācuähiē (s') s'accroupir, se baisser.

ācünie entasser, presser fortement, serrer fortement (de la pâte, de la terre, etc.)

āfèmē affamer, être affamé.

On dit prov. *i vō miē fär i buī*

r'pè cë d'ān' ājèmë dus' = il vaut mieux faire un bon repas que d'en faire deux où l'on ne mange pas assez.

āfërnāhië pressé, empressé, qui veut faire son ouvrage trop vite. A W. *āfèrnājié.*

āfëtnë, āfëtmë envenimer, empirer (par exemple un mal).

āgō m., graisse pour les voitures.

āgōgrië invétéré, empiré (en parlant d'un mal).

āhābë enjamber, faire de grands pas.

āhatë embarrassé, embourbé (se dit d'une voiture qui ne peut plus avancer). A W. *āhoté.*

āhèn' f., semaille du blé.

āhèrhëlë effaroucher, disputer.

āhërië ahuri.

āhëvlë qui a les cheveux ébourriffés.

ahhnë ourler. A W. *ochné.*

āhhtiī m.. imbécile, maladroit.

ahiō m., noyau. L. A W. on dit : *ouñō.*

āhōché flanquer une pile à quelqu'un, le rosser. W.

ājalë geler (verbe transitif).

ājë communiquer la contagion à quelqu'un (verbe transitif).

ājèrtë qui a des crampes dans les jambes (se dit des cochons).

alcof f., alcôve. R., W.

ali~giès' f., alun; à W. *oli~giès'.*

alivat' f., chose de peu d'importance, niaiserie.

almèñ' f., lame de couteau. A Sanry, près R., on dit *armèn'.* A R. on dit prov. quand un individu a fait un mauvais marché, un échange désavantageux : *l'ë chijë s'coté po ën' almèñ'* = il a changé son couteau pour une lame de couteau.

ālōdë (ét) avoir mal aux reins, avoir une courbature, avoir un tour de reins.

ālōt' f., éclair, foudre ; à W. *ālut'.*

ālünë maniaque, qui a des lubies, à moitié fou ; à W. *ālüné.*

ām' dë fèhi~ f., menu bois que l'on met au milieu d'un fagot.

āmënuatäy' f., se dit d'une fille qui a été gâtée, choyée par ses parents.

āmi au milieu.

amlèt' f., omelette ; à W. *èmlet'.*

āmohië amorcer, enjôler.

āmohiu m., enjôleur.

ānärmā entièrement.

ānöhh m., individu dont on ne peut se débarrasser, importun.

ānovrë qui a du travail à faire, qui est occupé.

āpautō m., épouvantail; à W. *āpoutō.*

āpélë enflammer, faire flamber ; à W. *āpélé.*

āpōlë qui a l'épaule démise.

āpoyë chargé de fruits (se dit des arbres ; se dit aussi d'un pré bien garni d'herbe).

āprëm maintenant, à cette heure. L. W.

āpuéz' f., gaude, herbe dont on se sert pour durcir la toile d'un lit de manière à ce que la plume ne passe pas à travers.

är dō jo m., aurore ; à W. *är dō jo.*

arā ! allons ! en avant ! mot usité à Château-Salins.

armō m., poitrail du cheval.

armonèc f., almanach ; à W. *èrmonec*, f.

ārōcië enrouler, entortiller, entrelacer.

āsif, āsīv' f., gencive ; à W. *āsīv'.*

āsoy' m., imbécile, étourdi.

āto avec, *āto më*, avec moi. Mot usité à Herny.

āton' f., commencement (d'un récit).

ātrèpē embarrassé, entravé. Se dit d'un cheval pris dans ses traits.

ātrimolé empêtré, entremêlé. W.

ātripoyē entortillé, emmêlé.

ātünē assourdir, ennuyer par du bruit, des paroles ; à W. *ātüné*, qui a perdu la tête (pour avoir bu).

ātüs' f., prétexte, mensonge.

B

babré m., gamin ; à W. *bobré*.

bāc m., banc. R. W.

bacaué m., têtard de grenouille : à W. *bricaué*.

bacay' f., belette, L. ; à W. *bocol*.

bacē tinter : se dit d'une cloche qu'on sonne seule d'une manière continue, par ex. pour un incendie ; à W. *bocé*.

bacé boiter. L.

baciō m., bûcheron ; à W. *bociu*.

bacnīr' f., chambre avec de grandes cheminées pour fumer le lard.

bādriāy' f., bande, troupe (de gens, etc.).

bagiā m., bègue.

bagiē bégayer ; à W. *bogié*.

bāhō (*ō*) au grand air, en plein vent ; *l'ohh a ō bāhō*, la porte est au grand ouverte.

bāhür' f., place où deux miches de pain se sont trouvées en contact dans le four ; à W. *bājür'*.

barīē taper, frapper, remuer continuellement (se dit particulièrement d'un cheval).

bat ō diāl! exclamation signifiant : va te promener ! allons, bon ! patatra ! etc.

bat ōz ōt' même sens.

bāté m., grabat, mauvais lit ; à W. *bāté*.

bāuā m., garde champêtre. L.

bauat' f., roquet, petit chien qui n'est bon qu'à aboyer.

bayō m., ulcère, bouton à la tête. On dit prov. *i së rdras' com i pü sü i bayō* d'un individu qui fait le fier.

bëcäy' (*ën'*) un peu, une petite part, une miette.

bëcré m., pointe du soulier ; à W. *bècré*.

bëchté m., vaisselle, armoire où l'on met la vaisselle ; à W. *bëchté*, récipient quelconque.

bèdèl' f., cheville de fer qui règle une charrue.

bëdén' f., oseille sauvage.

bèdü peut-être.

bèg'not' f., cuiller en bois pour faire les confitures. W.

bëhèñ' f., attache pour les vaches.

bëhhlë tousser ; *i bëhël'* il tousse ; à W. *bèhöté*, tousser.

bëlas' f., coup, bosse à la tête. On dit aussi *bolas'*.

bémīr so se gâter (se dit du bois).

bèrbozë barbouiller ; à L. *barbozé*.

bergat' (*ën*) f., un brin, une miette, un peu.

bërgäy' ou *brëgäy'* (*ën*) une miette, un peu, un tantinet.

bëriō m., selon les uns un petit cochon, selon d'autres un petit bélier, ou un petit taureau.

On m'a assuré aussi que c'était un quelconque de ces trois animaux quand il était petit et chétif.

bërläsé (*lé matō sō ä*) le lait caillé n'est pas pris (ce qui arrive quand il fait très-chaud ou très-froid).

bërlat' f., petite cloche, montre, horloge qui ne va pas; à W. *bèrloc* f.

bërté m., tamis pour la farine.

bërtënë gronder, grommeler.

bërtrèl' f., bretelle.

bërtrèl' f., partie du cochon où l'on a coupé le jambon. R. W.

bërtür' f., huche au pain, coffre où l'on met la farine, le son, etc.

bët' f., écorce repliée en deux au moyen de chevilles de bois, dont se servent en guise de panier les enfants pour aller chercher les fraises.

bètä grüür m., pie grièche, oiseau.

bètis' f., petit lait de beurre; à L. *batis'*.

Bëtmi Barthélemy, prénom.

bètür' f., bout du fléau. R. W.

bëvrèy' f., écurie des bœufs.

bëvrō m., grange aux dîmes. Ancien terme dont on a conservé le souvenir.

bëyā ou *bëyät'* m., mot injurieux employé par euphémisme au lieu du mot *bëyär* = verrat; au lieu d'être une injure, c'est presque un terme d'amitié.

bëyi bouilli (part. passé).

bëzō ou *bëzōu* f., instrument en fer, contourné, assez long, qui servait autrefois de clef pour fermer ou ouvrir les portes extérieurement.

bëzuatë faire petite besogne.

bëzuatrèy' f., chose de peu de valeur; objet sans importance; travail de peu d'importance.

biächrèy' f., blanchisserie.

bic è boc tête bêche, en sens inverse. W.

bicbosié qui est tête bêche, en sens inverse. W.

bich m., berceau. W.

bichi baiser, embrasser. L.

bichié bercer. W.

biosü m., lieu où l'on fait mûrir les fruits. W.

bīr f., bière. R. L.

biurat' f., pluche, saleté qui s'attache aux vêtements.

blā bona m., fille, femme. L.

blāy' (*dé*) f. plur., de la bouillie.

blëy' bleu.

blot' f., blouse. Ce mot est employé à Vigy, Retonféy, etc.

bō Dië m., tourniquet d'une voiture de foin (ainsi appelé parce qu'il forme une croix). R. W.

bō d'été m., fil de la Vierge, filandre.

bō dë glōr m., clématite des haies. L.

bō lühi m., genêt, plante.

boc m., bouton à la lèvre.

boc (*fär lé*) bouder; m. à m. faire les boucs.

bōcë viser, espionner, jeter un coup d'œil.

boch' f., bouche. R. W.

boché frapper. W.

bochō m., porte du four; à W. *bōchō*, m.

bocsën' f., espèce de salsifis sauvage dont on mange la racine crue.

bōcül' f., espèce de longue poutre au bout de laquelle il y a un seau. Cet assemblage placé près d'un puits sert à tirer de l'eau; pour cela on fait basculer la poutre. La veille du jour de l'an, au coup de minuit, on y suspend des rubans et des œufs. Le garçon qui est arrivé le premier pour cette opération est sûr de se marier dans l'année.

bodé (*t'ā é*) tu en as menti. R. W.

bodnür' f., tuyau servant à faire le boudin.

bodré masc. plur., lait tourné.

bohhlo m., bûcheron. Mot usité à Norroy.

bōlat' f., baleine (de parapluie, de crinoline).

bōlén' f., hydrophile ou dytisque, insecte aquatique.

bolïē se dépêcher.

bōlu qui a les yeux chassieux ; au féminin *bölūz'*.

bosa m., paquet de chanvre de rebut que l'on met sur la quenouille.

bosé m., étui du faucheur. W.

bōt' f., borne. R. W.

bot' ā brè m., gâteau percé.

botïē qui a des boutons sur le corps.

botü m., boutoir, instrument qui sert à ferrer les chevaux.

boy' f., ampoule. W.

bōya m., bâillement.

bōyäy' f., cri, hurlement.

bōyē crier, jeter des cris, hurler. On dit d'un individu qui crie fort : *i bōy' com in' èvül c'ë pëdu so batō.*

bōyē bâiller.

bōyü m., baillon.

brac f., instrument à deux lames pour rompre le chanvre L. ; à W. *broy'* f.

brādō m., repas de réjouissance à l'occasion d'un baptême.

bräyat' f., ouverture du pantalon ; volet des pantalons de l'ancien temps ; à W. *brāyot'* f.

brè dè hhèmé m., *chahō* de devant d'une voiture (voy. le mot *chahō*).

brèhu m., gourmand.

brèl' m., odeur de brûlé. R. W.

brèscëñë toucher à tout, faire le tâtillon, s'occuper à des bêtises, à des riens.

brèté gêné.

brèzat' f., petite braise.

brëzië toucher à tout, faire le tâtillon, faire du mauvais ouvrage, s'occuper à des bêtises.

bribu m., gueux, vagabond. On dit prov. *vië chèsu, vië bribu.*

brihü m., instrument à une lame pour rompre le chanvre ; à L. *brij* f.

briji rompre le chanvre avec la *brij*, L.

brobiō ou *brëbiō* m., bouton (à la figure, à la peau).

brōcha (*fär lo*) se dit du mâle de l'oie qui fait le beau près de sa femelle et par extension se dit des hommes et des femmes qui font des manières.

brōchë tremper un instant un linge dans l'eau et le retirer aussitôt.

brōdnë bourdonner.

brua m., *lätuär* à peine cuit (Voyez au mot *lätuär*).

brua m., boue. Ce mot n'est employé que dans le prov. agricole suivant :

Bié ō pusa,
Auén ō brua.

ce qui veut dire qu'on doit semer le blé dans un terrain meuble et sec, et l'avoine dans une terre bien humide.

bruādén' f., quelque chose de mal accommodé, de mauvais à manger. R. W.

bruë presque brûlé.

brusa m., os percé qu'on fait tourner avec bruit au moyen d'une double ficelle L. ; à W. *brüyo* m.

brüsië, *brüs'nē*, *brüsiatë* verbe employé pour indiquer qu'il tombe une pluie fine.

budräy' f., tâche que l'on se donne à remplir ; bout d'ouvrage.

buè bon W.
buèvu m., buveur W. ; à L. *buévu*.
bühō m., brusque, emporté.
bui m., buis, arbuste.
bül' f., feu de la Saint-Jean. On croit qu'un charbon ramassé dans ce feu et jeté dans un champ d'oignons les fait devenir énormes.
bülë s'écrouler, s'ébouler. On dit d'une vache dont la matrice sort *èl' bül'*.
burach' f., bouchon de chiffons en tiretaine qu'on allume pour faire périr les abeilles dont on veut prendre le miel.
buri ! buri ! cris pour appeler les oies.
büs' (*lè buäy a ā*) se dit quand la lessive commence à sécher dans le cuveau ; c'est alors le moment d'y remettre de l'eau.
bütë m., mur circulaire qui entoure un puits.

C (= K partout).

ca quand.
ca encore ; à W. *co*.
cābō m., cambouis.
cäbé m., mauvais produit. Ce mot sert d'injure.
cäbō m., écuelle de bois.
cābrèy' f., nuage qui annonce le beau temps. Un nuage qui annonce le mauvais temps s'appelle *lè mō cābrèy'* f. (mots usités à Bacourt).
cacië caqueter (se dit des poules qui veulent pondre).
caclijō coquelicot, L. ; à W. *coclijō*.
cahhlès' f., éclat de rire.
calboti- m., panier d'osier ou boîte en carton à l'usage des couturières.
calèt' f., calotte, bonnet sans visière.
Calich' Nicolas, prénon. On dit aussi *Lilich'*.
calonië soldat de cavalerie.
Calor Nicolas, prénom.
cañi loucher L.
cāpus' f., poursuite, chasse.
cāpusië poursuivre quelqu'un ; donner la chasse à quelqu'un.
cäs' mëzé m., gâteau fait avec des quartiers de pomme. Selon d'autres personnes, espèce de gâteau, biscuit.
caui m., étui où l'on met la pierre à aiguiser la faux.
cè mä. Je ne connais ces mots que dans le proverbe suivant : « *si lé bié dëmuèr ō chā, léz auèn' n' ā pëy' cè mä* », c. à d. si les blés restent aux champs, les avoines *n'en peuvent mais*. Quand une fille aînée ne se marie pas, cela ne doit pas empêcher la cadette de se marier.
cëmras' f., écumoire.
cënië m., gâteau des rois, gâteau à quatre coins.
cënië mettre dans un coin.
cëniōl' f., rose trémière.
cënsé m., espèce de selle dont on se servait autrefois.
cëpé cracher, W.
cèpèl f., sommet d'un arbre, d'un édifice.
cëpot' f., crachat, salive, W.
cèpsat' f., petite tête de chou, chou mal venu.
cëriatë prendre par petites cuillerées ; à W. *cërioté*.
cèsot' f., pot pour mettre le lait après qu'il est passé, W.
cëvat' f., petit cuveau de lessive à deux anses.
cëvëy' f., litière ; à W. *cëvèy'* f.
cëvey' (*è lè hōs*) ou *è lè hōt*) précipi-

tamment, à la hâte, vite et mal.

cëvië donner la litière ; *cëvië lé p'hhé* donner la litière aux cochons.

cëy'bat' f., quelque chose qui n'est ni solide ni liquide, fromage blanc.

cëyèy' f., clef de porte.

cëyèy' f., cuiller ; à L. *ciyi* f.

cëy'ri m., coin non nettoyé.

cëzasië remuer vigoureusement ; à W. *cèzāsié* faire marcher, faire aller.

cëzāsō f. activité.

cëzië chasser, pousser.

chā (*i*) m., un imbécile, un hans.

chābës' m., synagogue.

chac ! exclamation pour indiquer qu'on s'est brûlé les doigts ; à W. *choc !*

chacë (*so*) se brûler (les doigts, etc.).

chādöl' f., chandelle. Au plur., la fête de la Chandeleur. R. W.

chafō ! ou *safō !* mot d'enfants jouant à la cachette qui prévient celui qui cherche que l'on est caché.

chagrëñō m., individu difficile pour la nourriture.

chahō m., bois qui recouvre les essieux, servant à maintenir les clefs ou les bras d'une voiture.

Chāla Charles, prénom.

chālat' f., fricassée de viande hachée.

chalāt' f., espèce de galette. L.

chāni- m., ossuaire, charnier ; à L. *chāni*.

chaponié (*so*) se battre, se quereller. W.

chaponi- m., cage en bois où l'on met engraisser les volailles.

chaujō m., pommier sauvage. C'est probablement le mot *sauvageon*.

chauo ou *chauë* loger, contenir.

chauō m. plur., résidu du saindoux servant à faire le boudin : morceau de lard rôti ; à W. *chouō*.

chè hërā m., chouette, hibou. W.

chècha m., petit sac.

chëchlë chuchoter.

chèfsèn' f., corde pour conduire paître les animaux ; à W. courroie pour attacher les chevaux à la mangeoire.

chël f., soif ; mot usité à Herny.

chëmhat' f., chemise.

chëmi- dë Si Jäc m., voie lactée.

chëñë pleurer, pleurnicher ; à Metz on dit : *chigner* (*chiñé*).

chèrāy' f., charretée, voiture pleine.

chèsā gourmand, friand. On dit prov. *Chā bon' afā, ca l'a sō, i n'a m chèsā*, c.-à-d. Jean est bon enfant, quand il est repu il n'est pas gourmand.

chèy'ri m., céléri.

chiauti m., cloutier.

chic f., boule de pierre ou de terre cuite dont les enfants se servent pour jouer.

chici (*së*) se conduire (bien ou mal), L. ; *i s'é mō chici*, il s'est mal conduit ; *chicé-v*, conduisez-vous bien.

chiël' f., échelle, W.

chō m., chou. On dit prov. *s'a chō po jot'*, c.-à-d. c'est chou pour chou, c'est la même chose ; *jot'* a aussi le sens de chou.

chō ; chot' sourd ; sourde, W.

chōcë sü lo rāvayü renchérir, exagérer.

chōdër f., ortie, W.

chōdrat' f., marmite en fer blanc dont on se sert pour porter à manger aux travailleurs des champs.

chōfié souffler, W.

chōlēhh m., appareil adapté à un tuyau de poêle pour faire cuire des pommes de terre.

chōt' sèri f., chauve-souris, W.

choué laver, essuyer, W.

ch'tō m., essaim.

chu ! exclamation pour indiquer qu'on a froid. R. W. Se dit surtout quand on touche avec la main quelque chose de si froid qu'on est obligé de la retirer.

chvōdrè m., trépied pour mettre le tonneau à lessive.

chvōdrī m., ce qui supporte les poutres d'une toiture.

ciachi m., clocher.

cicáy' f. plur., débris de vaisselle cassée, débris de poterie ; à W. *cicāy'* f.

ciëmsü ou *cëmsië* m., régulateur d'une charrue.

ciëpō m., crachat.

cièvot' f., espèce de chaîne dont on se sert pour la charrue, W.

cīri ! cīri ! c'est par ces cris qu'on appelle les canards.

clōbosië éclabousser, L. ; à W. *ciōbosië*.

cnèp' f. plur., boulettes de farine, de lait et d'œufs cuites dans l'eau.

cocat f., casserolle.

cōcat' f., rapporteuse, cancanière.

cōcël f., espèce de gâteau que font les Juifs.

cocrō m., mite de la farine et du son.

cōcsō m., imbécile.

codèl (*l'ë ètü è mè*) il a été sous ma coupe, sous ma direction, à mon école.

cod'lë tordre une corde, une ficelle.

codō m., brassée de chanvre raffiné préparée pour la quenouille.

cofié écosser des fèves, W.

cōha gilet.

cōhh bande de lard.

cohië écorcher.

cōlnë tourner autour du pot, lambiner, s'amuser à des bagatelles.

colti~ m., espèce de gilet ou de veste.

colü m., linge servant à passer le lait que l'on vient de traire. R. W.

com ōs a s effectivement, en effet, c'est comme ça, comme de juste.

comās' f., commencement, L.

comië (*so*) se loger, se serrer, se caser.

comüz' f., affront.

conăy' f., blague, farce, moquerie.

cōniă qui a la consistance de la corne ou du cuir.

coniöl f., cornouille, fruit.

copét' f., sommet (d'un arbre, etc.)

copiō dë l'mīr m., réceptacle de l'huile des anciennes lampes à crémaillère.

cōpō m., reste de bois brûlé, tison qui a déjà brûlé ; à W. *cupō* m.

corë ; coráy' bien portant ; bien portante.

cōriès, cūriès flexible, actif, agile.

coriō m., lait caillé cuit.

coriō m., ancienne bourse qui servait de ceinture.

cornăr qui n'entre pas facilement (se dit d'une cheville ou de clous qui ne sont pas droits).

cōrō, cōréy' m., terre forte, terre argileuse, terre du sous-sol.

coron' f., sommet d'un arbre, W.

coron' de Sī Bèrnăr f., arc-en-ciel.

corponat' f., cime (d'un arbre, etc.).

cōsiu m., conseilleur. On dit prov. *s' n' a m lè cōsiu lè pèyu*, ce ne sont pas les conseilleurs qui sont les payeurs.

cot (*in' si*) cela n'y fait rien, c'est égal, c'est indifférent. Ne connaissant pas l'origine de cette locution, je ne sais comment orthographier. Doit-on écrire *in'sicot'* en un seul mot ?

cōt m., coude, W.; à R. et à L. *cot*.

cōtiē suivre de près, ne pas perdre de vue.

cotré m., coude.

cōu f., queue, W.

covō m., paquet de chiffons au bout d'une perche qui sert à retirer la braise du four.

covras' f., constellation. Probablement celle qu'on appelle en français le Poulailler.

covüs (*i niē*) un œuf gâté, pourri; à W. *covis* (*i niē*).

coyär m., pièce de bois servant à charger d'autres grosses pièces.

cōzūmā presque, L.

crafay' f., coquille, écaille, coque ; à W. *crāfoy'*.

cralü m., bourbier, fondrière, endroit humide où l'on enfonce ; à L. *crēlü*.

cramèl f., meurtrissure, blessure.

crat' f., crotte, crête, croûte.

crātē dsü ou *crācē dsü* ne plus vouloir d'une chose, en avoir assez, renoncer à quelque chose ; à W. *crātē dsü*.

crāti j'ā j'ai reculé, j'ai renoncé.

crayès' f., crevasse.

crēhhlat' f., espèce de petite prune noire.

crēhiē écraser ; croquer, avaler avec bruit.

crèmza m. On appelait autrefois ainsi un paquet de chiffons en tiretaine qu'on allumait et qu'on fourrait par dessous la porte ou autrement dans la chambre où se tenait une veillée. En percevant cette odeur les femmes croyaient que leurs vêtements étaient brûlés par leur *cova* (chaufferette) ; à W. *cēmho*.

crēs (*lo*) le creux (d'un arbre par exemple).

crētür f., corps malingre; *i n'ē c'lè crētür* ou *s'na c'ēn' crētür* = il n'a que la peau et les os ; à W. *crètēr*.

cri-calē dentelé.

crīchä ou *crīpä* qui a des nœuds ou des crampes dans les jambes par suite du manque d'exercice (se dit principalement des cochons que l'on ne sort pas).

crīpā m., volaille qui a des crampes dans les pattes, malade des pattes.

Cristō Christophe, prénom.

crobé m., pièce de bois d'une roue.

crōcē attendre longtemps, faire le pied de grue ; à W. *crocé*.

crōcē glousser, se dit des dindons; à W. *crōcé*.

cros' mēñéy' f., échine du cochon, échine, L. W.

crōyō ou *grōyō* m., petit champ, sillon de peu d'étendue.

crüchē m., grand voile blanc que les veuves en signe de deuil portent par-dessus leurs vêtements et qui forme capuchon. Elles le portent pendant six semaines après la mort du mari, seulement le dimanche pour aller à la messe ; à W. *cürché* m.; les femmes le portent pendant trente jours le dimanche pour aller à la messe.

crühat' f., alphabet ; à W. *crüjot'*

c'si- m., coussin ; à W. *cèsi-*.

cü d'chi~ m., fruit de l'églantier ; à L. signifie nèfle.
cuälë (*so*) se tapir, se baisser, s'accroupir.
cuarat' f., champ large mais très-court.
cuärïë bavarder, faire des groupes pour causer, faire des *cuäray'*.
cuäroy' f , bavardage, cancan, W.; à R. *cuäray'*.
cübasïë qui est en sens inverse, tête bêche.
cüboyot' f., culbute, W.
cübulé culbuter, L.
cudër f., culture, W.
cüdhot' espèce de chausson aux pommes, L.
cuél f., écuelle, R. L. W.
cuèsïë aplatir.
cuèti m., quart, quartier.
cuètrō m., quarteron (mesure).
cühé m., couvercle ; à W. *ciüché*, masc.
cühür ou *cühër* f., dépôt qui se forme au fond de la marmite quand le beurre cuit.
cuji (*së*) se tenir tranquille, se taire, L.; à W. *so cujié*.
cūñ f., couenne, W.
cur m., noisetier.
cütäbōl (*far lè*), faire la culbute, L.
cūz coudre, R. W.
cūza m., ce que l'on coud ; ouvrage que l'on est en train de coudre.

D

da. Cette préposition marque le point de départ, *da tolè* = de là, *j'ä uyi da tosë* = j'ai entendu depuis ici.
dā m., frelon, W.
dā m., dent. Le mot est masculin en patois comme en vieux français.
dā d'chi~ m., chiendent, R. L.
dā d'ëy' m., dent œillère; à W. *ëyōdā* m.
dādin' (*l'ë èvu ën'*) il a reçu une réprimande, il a eu un savon.
dagōñ mauvais lard, lard tout en couenne; couenne, R. L.
dägrīhh d'accord, n'importe, soit, cela m'est égal (peut-être faut-il orthographier *d'ägrīhh ?*).
dāji m., danger, L.
däniō m., étourdissement, vertige.
däyë tarder.
d'brayë se dit de l'épi qui sort de la tige.
d'cafië écosser (des fèves, etc.), L.
dchāt descendre, L. ; à W. *dèchāt*.
dci~sō m., éclaboussure.
dcrāchü m., peigne à décrasser, démêloir, R. W.
dëbërtënë (*so*) ou *dëbrëtnë* (*so*) se démener ; à W. *so dèbürtënë*.
dëbëscëñë débusquer, faire sortir d'une cachette.
dëbètzalë déguerpir, vider la place, débourser.
dëbiautë (*l'ë ètü bii*) il a été bien surpris, bien désillusionné.
dëbiscäyë qui est défait, qui a mal aux cheveux, qui a la figure fatiguée à la suite d'une ribotte.
dëbrolë détruire, abîmer; à W. *dèbrōlé*.
dëcahhlë déplumé.
dëchagrëñë qui a des traces de coups de griffes ; griffé.
dëci~sië éclabousser.
dëcofië empêcher une poule de couver ou de continuer à couver.
dècralë (*so*) sortir du marais, de la bourbe.
Dëdiō Didier, prénom.
dëdpë cë depuis que.
dèfrü (*auo po s'*) avoir en suffisance

pour soi, avoir pour son entretien.

dëgofië dépouiller quelqu'un (par ex. lui gagner son argent au jeu).

degrãy' f., escalier ; à W. *dègrãy'*

dëgrëlé (*so*) se démener, W ; à L. *së dgrolé.*

dëgrëmië (*so*) tomber en poussière.

dëgrimonë (*so*) se griffer.

dëgrimoné qui a la figure en sang, W.

dëgroboyë (*so*) se débarrasser.

dëhãbië chasser, empêcher de revenir.

dèhatë (*so*) se débarrasser d'un obstacle, se tirer d'une difficulté ; en parlant d'une voiture, sortir de l'ornière.

dëhèl (*s'a ën bèl*) c'est un bon débarras.

dëhèrpoyë mettre en charpie, en lambeaux, déchirer.

dëhhtënãy' f., épouvante.

dëhipië mettre en morceaux.

dëhipiu m., individu qui use, qui déchire ses vêtements.

dëhiyë mettre le bois en bûches.

dëhozlë étrangler.

dëjèdnë couper le menu bois, la broussaille.

dèm f., lanterne à trois faces.

dëmãgoyë débraillé, qui a ses effets en lambeaux.

dëmarë demeurer ; à W. *dèmoré.*

dëmat' f., libellule.

dëmëzalë (*so*) s'abîmer, se détruire, tomber en ruines.

dëmi sèrjã m., espèce de poire (corruption du mot Messire Jean).

dëpëtië enlaidir.

dëpõtrënë grogner.

dëpõtrënë (*so*) se démener.

dëpustãy' f., volée de coups (de bâton, etc.), rossée.

dërvi--dërvä (*alë*) aller çà et là, aller et venir.

dësërië rongé par les souris.

dëtïdü éteint, L.

dëtrèhië défricher.

dètrèp (*bèl*) f., bon débarras.

dëtriyë déranger quelqu'un de son ouvrage, mettre en retard quelqu'un, faire traîner en longueur ; à W. *dètriyé* empêcher de travailler, mettre en retard.

dëva à côté, auprès ; *dëva lü* = à côté de lui. On dit aussi *dè lu*, L.

dëvã avant. *Jë sü èrivë dëvã li* = je suis arrivé avant lui. *Dëvãt èhö* = avant-hier.

dëvéhië mangé des vers.

dëvni dë cèc ãdrö venir de quelque endroit.

dèvozië tutoyer ; à W. *dèvoziè.*

dëvüda m., dévidoir.

dëzurië qui ne sait plus l'heure.

d'hõpoyë déchirer, mettre en lambeaux.

di du (article), L.

diä m., iris, plante.

Didöch Claude, prénom.

dio à gauche (en s'adressant à un cheval).

diõriu glorieux, fier.

dïr dire ; *jë djõ*, nous disons, L. ; à W. *jë djã*, nous disons.

dlicèt' (au m. et au f.) agile, R. W.

dob m., liard, monnaie de peu de valeur.

dõbõ (*ét lo*) ou *dãbõ* (*ét lo*) être le jouet, le dindon de la farce, la dupe ; à W. *ét lo dãbu.*

doborë (*l'ãn a*) il en est rempli, en est taché.

dõdõ ancien caraco de femme

dolat' f. plur., maladie de foie des moutons causée par de petits insectes.

dōlat' f., choucas, oiseau.
domèhh domestique (adjectif).
dotü craint ; part. passé du verbe *dotë*.
drëjü vis-à-vis, à côté ; à W. *dröjü*.
drēvō l'tā par ci par là, à droite et à gauche, çà et là.
droya m., qui est à moitié gras, qui commence à engraisser ; au féminin, *droyat'* ; à W. *dröyo* m. et *dröyot'* f.
dsāgonā, *dsāgolā* ensanglanté.
Düdné Dieudonné, prénom.
dühiō m., durillon.
duvri ouvrir, ouvert, L. ; à W. *ōvér* ouvrir.
duya m., endroit resté non labouré par suite de maladresse.
duzïem deuxième. R., L., W.
dzo dessous (adv.).

E

ébä (*tni~ ān*) tenir en arrêt, observer, guetter.
ébasië (*s'*) *è cèci~c* s'adresser à quelqu'un.
éc aigre, R. L.
èchèvat' f., écheveau de fil.
èchtë phhé dā l'sèc acheter de confiance, acheter chat en poche.
èchtomècë (*s'*), s'affliger.
écolé attacher la vigne aux échalas avec de la paille, W.
ècūl f., école, R. W. ; à L. *écōl*.
écürō m., écureuil, L.
èdrasu adroit.
èfōni épuisé, qui n'a plus de sang dans les veines, qui n'a plus que le souffle.
égāgië, *gāgië* répandre, ébruiter les nouvelles.
égatë faire accueil à quelqu'un, lui faire fête, le flatter ; adresser de bonnes paroles à quelqu'un qu'on rencontre dans la rue ; arrêter quelqu'un dans la rue pour lui causer. Le verbe *égatë* est transitif.
ègüy' f., aiguille, W. ; à L. *égüy'*.
èhhtotü m., embarras, gêne, obstacle.
ëhi m., essieu ; à W. *èchi*.
ëhietu m., banc pour s'asseoir, siége ; à W. *èsiëtü*.
èhoyë mal habillé ; à W. *èhoyé*.
èlëdi étourdi, assommé.
èpayō m., appui ; à W. *èpoyō* m.
èrèvat' à souhait, très-bien, juste, suffisamment, plus qu'il n'en faut. Peut-être faut-il orthographier *è rèvat'* ?
èrozü m., arrosoir.
Ersāsiō f., fête de l'Ascension. Prov. agricole : *ca i pië lo jo dë l'Ersāsiō — lé bié dèclin' jüsc' è lè mohō* ; c.-à-d. quand il pleut le jour de l'Ascension, les blés déclinent jusqu'à la moisson.
èscali~ m., ancienne pièce de la valeur de sept sous et demi. C'était autrefois le prix d'une messe dans le pays messin.
èsclivë (*s'*) s'esquiver ; à W. *s'èsclivé*.
èsëlā altérant, qui donne soif.
èstac m., finesse dans l'esprit, intelligence.
èstrëfāt' f., accident, événement.
ètac m., étau, R. ; à W. *ètoc*.
étièrtë, *éciërtë*, éclairer.
étōp f., écurie.
étrīj étranger, L.
èvaltonë étourdi.
éviō, *éva* avec, L. ; à Vigny et autres lieux *èvië*.
èvozïë ne pas tutoyer quelqu'un, dire « vous » à quelqu'un.
ëy d'ègiès m., cor aux pieds.

èyähh content, à son aise.

èyōd' (*bèyë*) donner en location un animal en s'en réservant la moitié comme paiement. On dit aussi : *bèyë èyut, bèyë è ōd, bèyë è uäd.*

F

fādō m., petit morceau de bois fendu.

Fāfā François, prénom.

Fāfè id.

fas' f., boucle de cheveux recouvrant le haut de l'oreille.

fèché planter des échalas dans la vigne, W.

fèhat' f., maillot d'un enfant ; à W. *fèchot'*.

fëhh à moitié sec, sec et mauvais, qui a mauvais goût, farineux, fade ; à W. *fèch*.

fëlchō m., brin d'herbe, tige d'herbe.

fëlras' f., fileuse.

fenō m., dent d'une fourche.

fërëy' f., trou que fait un cochon dans un champ ; champ malpropre ; ouvrage mal fait.

fërfoyä m., individu qui parle trop vite, qui bredouille ; individu qui est trop pressé dans son ouvrage.

fëriä m., gâcheux ; mauvais ouvrier ; au fém. *fëriät'*.

fërië fouiller ; faire du mauvais travail.

fëriès' f., trou du cochon dans les champs.

fërnāhh m., zèle, empressement, précipitation.

fërs'nat' f., petite pioche.

fèvat' f., fève des marais, fèverolle.

fèvät' f., véronique beccabunga, plante.

fi m., fil.

fia m., nœud (de ruban, etc.).

fiat' f., confiance.

fièch' m., fiel, W.

fiëhat' f., eau amère qui vient dans la bouche.

fiëhh acide, aigre.

fiō m., quolibet, mot piquant, lardon.

fiōs' cüt ō sla f., bouse de vache, terme de plaisanterie.

flé rtü m., fil retors (mot employé à Thimonville) ; à W. *fé rtü*.

flëflä m., celui qui *flëfèl'* ; voy. *flëflë*.

flëflë parler très-vite, bredouiller.

Flip Philippe, prénom.

flōu f., conte, histoire, L.

fōchné fâcher.

fohās' f., vigueur, santé.

fohat' f., fourchette ; perce-oreille, insecte.

fōhh f., ciseaux pour tondre les moutons.

fōhh tō chīr f., ciseaux pour tondre les chaises, chose qui n'existe pas. Envoyer quelqu'un de maison en maison chercher la *fōhh tō chīr* est une farce semblable à celle du poisson d'avril.

fohü pèrü, forchü pèrü m., espèce de maladie que l'on guérit par des formules cabalistiques.

folnähh f., sottise, folie.

fönat' f., petite fourche.

forīr f., tournaille de champ, bout de champ qu'on est obligé de cultiver d'une certaine manière parce que la charrue ne peut pas tourner.

frādoy' f., guenille.

frahi- m., scorie.

frayō m., écorchure aux fesses causée par le frottement, par la marche ; à W. *froyō*.

frègié farfouiller, se servir du *frègiō*. W.

frègiō m., fourgon pour attiser le feu, pour retourner les fagots dans le four, W.
frëmiür f., fourmilière.
frësnë se dit d'une bête qui ne reste pas en repos, d'un cheval inquiet qui souffle.
frësnür f., résidus de paille, de bois, etc.
frëti m., garde-champêtre, L. R.
frihü m., aiguisoir des cordonniers, des bouchers.
frijalë sculpter.
fris' (*dë lè chä*) f., de la viande frite.
fristür f., petit restant, poussière, objet dont il ne reste qu'une poussière.
fromrō m., fumier, L.; à W. *fomrö*.
frovië avoir peur.
frülhhō (*auo lë*) avoir les frissons.
fuérūz f., mercuriale, plante.
füñ trō m., bousier, insecte.
füñō m., bout du groin du cochon.
füs' que cela soit; soit; d'accord, R. W.

G (= GU partout).

gābardë plaisanter, rire.
gāboyät' f., coureuse, fille de mauvaise vie.
gāboyë aller de côté et d'autre, secouer, ballotter.
gächuyë gâter.
gada m., timbale en fer blanc avec une anse.
gāj' f., fille (mot usité à Marange).
gal' f., grande perche, gaule.
galaf m., gourmand.
galich f., vieux soulier, vieille chaussure.
galië donner des coups de gaule, gauler.
galmirō m., gamin, polisson.
ganofiā m., gourmand, grand mangeur.
gas' (*grōs*) f., goître.
gay's f., chèvre; chevalet à scier le bois.
gëhō (*fō*) m., trachée artère.
gërnäyë s'amuser, faire de la dépense.
gëy'mat' f., coureuse, fille qui fréquente les garçons.
gëy'té m., étui à épingles; à W. *gèy'té*.
giatu, diatu humide.
gi~chla m., guichet, R. L.
giñ f., bouloir, perche à battre l'eau.
giō difficile pour la nourriture, friand.
giōdat', giōdinèt' f., narcisse, plante.
Gitën' Marguerite, prénom.
Gitō id.
glāyé glisser sur la glace. Mot usité à Metz.
glisi ā cén glisser accroupi sur les talons, L.
gōchi gaucher.
gōdrō m., goudron.
gōdrō, bona è gōdrō m., ancien bonnet de femmes.
gogā m., individu endiablé, d'allure très-décidée, mauvais sujet.
gorjë ou *gohië* m., embouchure d'une rivière, d'un ruisseau.
gōrmat' f., cordon des bonnets de femme qui s'attache sous le menton. — Glande que les moutons ont sous le cou.
gosa m., coin qui sert à élargir un sac.
got' (*de lè*) f., du saindoux.
got' (*è nō*) dans l'obscurité.
gōyu m., individu mal mis; mauvais ouvrier; rôdeur, maraudeur.
grä tā époque du carnaval.

grā (*lo*) ou *lo grā vala* m., le premier valet de ferme.
grāhiē grincer (se dit d'une porte, d'une voiture qui crie).
grauyē retourner (un tison, etc.); déboucher (une bouteille).
grauyō, *grōyō* m., morceau de bois d'une certaine grandeur pour remuer le bois dans le four.
grāy' f. raie dans les cheveux.
gré d'lè jāb (*lo*) m., l'os de la jambe.
grēhhla m., cochon en graisse.
grēñatē frissonner.
grèvèt' f., cravate.
gri~f f., griffe.
gri~fñē griffer.
gri~fñès' f., égratignure, coup de griffe.
grīgēñē dé dā grincer des dents.
grīj' f., grange.
gripa m., petite montée, petite côte à monter.
gripē grimper.
gripla m., grimpereau, oiseau.
gripoyāy' (*jētē è lè*) jeter à la volée.
grō m., écuelle en bois, W.
grōlā; *grōlāt'* grondeur, grondeuse.
grombīr f., pomme de terre, L.; à Bacourt, *truf*; à Plénois, *grōbīr*; à Saulny *gōbīr*.
güñ f., espèce de plante qu'on mange en salade.
guré m., grande pierre ronde.
gurīē (*so*) se rouler dans un pré, se coucher sur l'herbe; se vautrer.
guriès' f., trace laissée sur l'herbe quand on s'est roulé ou couché dessus.

H (= H aspirée).

hā f., lien.
hac (*auo dō*) avoir du mal.
hac m., pioche à deux dents.
hādlat' f., petit balai fait avec des plumes ou des herbes.
hadrèy' f., fatigue.
hahh (*auo dō*) avoir du mal.
halē raconter, dire.
halü m., espèce de grenier, R. L.
haluo lorsque les garçons et les filles se trouvent réunis dans les champs pour un travail agricole quelconque, ils se divertissent quelquefois de la manière suivante : ils saisissent brusquement l'un d'entre eux désigné d'avance, par les pieds et par la tête, le lèvent en l'air, et tandis qu'il se débat, toute la bande passe pardessous. C'est ce qui s'appelle *haluo* quelqu'un. Les garçons ont l'habitude de *haluo* les filles, et les filles les garçons quand elles sont en nombre.
hāmāt' f., se dit d'une femme qui se plaint toujours.
harhülē (*so*) se disputer.
hariē vexer, tourmenter, provoquer.
harot' f., rosse, mauvais cheval, L.
hartā, *hērtā* m., retardataire, cultivateur qui est toujours en retard pour ses récoltes.
haué m., grosse pioche.
hāy' d'lè chèrōu f., flèche de la charrue.
hāyat' f. chariot flamand, meuble monté sur des roues destiné à apprendre à marcher aux enfants.
hazi qui branle, qui hoche, qui ballotte.
haziē agiter, secouer, remuer.
hē (*pé*) par ici.
hè m., pas, enjambée, L.
hèdlē (*i niē*) m., un œuf sans coquille.
hèhièr (*ā*) en mauvais état, négligé.
hējrō m., boîte où l'on loge le pain.

hëla m., mulet.
hëläy' f., bousculade.
hëlë bousculer.
hèlot' f., coiffure des femmes. Mot usité à Châté Saint-Germain.
hëmë avertir quelqu'un secrètement au moyen de l'interjection *hëm ! hëm !*
hènähh m., tapage.
hëñäy' f., hennissement.
hëñë hennir.
hènè m., linge qui sert à presser les fromages.
hèpë arpenter, mesurer au pas, faire un pas.
hèrcëlë qui est toujours en retard pour son ouvrage, mauvais ouvrier.
hèrèñ, hërëñ f., dispute.
hèrpëtë faire du mauvais ouvrage, travailler avec un mauvais outil ou avec mauvaise volonté.
hèrpiyë herser.
hërsèl f., paille que l'on coupe pour donner à manger aux bestiaux.
hèru, hèrūz monstrueux, monstrueuse.
Val i cō hèru, voilà un coup magnifique, extraordinaire.
hëtèn' f., haine, entêtement.
hëtü m., pièce de fer d'une voiture.
hèväy' f., brassée (de bois, etc.).
hëy' ! hëy' ! ou *hoy ! hoy !* cris pour faire avancer les vaches.
hèy' (*ën'*) f., un instant, un clin d'œil, un moment.
héya ! héya ! héyabä ! cris pour appeler les brebis.
hinë réprimander, gourmander; à W. *hèñé*.
hō (*fär lo*) faire le glorieux, le hautain.
hō piätë m., plantain.
hō vä m., asthme.
hōbinë (*i n' pië pü*) il ne peut plus se mouvoir, il est malade, mal à son aise.
honèy' f., vieille harde, vieux vêtement, guenille.
hopa m., poignée (de foin, etc.).
hopë (*so*) se formaliser, se fâcher.
hösi, hösië exciter (par ex. un chien contre quelqu'un) à L.; à W. *hasié*, à R. *hi-sië*.
hot' davä ou *hotëm davä* mot adressé à un cheval à la charrue pour le faire tourner à droite. L.
houlé piocher. W.
hōyä m., personne qu'on est toujours obligé d'appeler, qui se fait attendre.
hüläy' f. hurlement.
hülë grogner, hurler, crier. On dit prov. *s' n'a m lè vèch cë hül lë pü cë bèy' lo pü d'läsé* c.-à-d. ce n'est pas la vache qui beugle le plus qui donne le plus de lait.
hüs' f., bouderie, fâcherie, mauvaise mine.

HH = H très-aspirée.

hhabō m., tour à filer.
hhal f., ampoule, tumeur.
hhalat' f., petite échelle de voiture.
hhalati m., noyer, arbre.
hhalī m., haleine; à W. *cholī*.
hhalmä m., trèfle ou luzerne qu'on donne en vert aux bestiaux.
hhalnë respirer, flairer.
hhaluat' f., copeau fait avec le rabot; à W. *choluot'*.
hhäy' prün' m., homme qui, sous prétexte d'acheter, goûte à tout et n'achète pas.
hhäyèy' (*l'a mu*) se dit d'une femme qui a perdu sa fraîcheur de jeune fille par suite du mariage.
hhèlat' f., ensemble des poutres du

plafond servant chez les paysans à suspendre le lard, le jambon, etc.

hhèmé m., entame, trou commencé (par ex. dans un tas de foin).

hhèn f., éclat de bois (dans la main) ; épine (dans le pied, etc.) ; à W. *chèn*.

hhènây' f., échine.

hhènē donner des éclats (se dit du bois dont des morceaux se détachent).

hhèp f., courroie qui attache le manche et le bout du fléau ; à W. *chèp*.

hhèpi échapper.

hhèpia m., ciseau de charpentier ; à W. *chèpio*.

hhèrbür f., ramassis de petit bois, de petites choses combustibles que l'on prend à poignée.

hhèrë (*so*) se tromper.

hhèriès' f., déchirure.

hh'nō m., boîte où l'on met égoutter les fromages ; à W. *chnō*.

hhō m., planche de rebut ; première planche d'un arbre qu'on scie en long.

hhōbü m., banc à secouer le blé.

hhō m., paille pour lier.

hhōdē émécher (un tonneau).

hhōdé m., tartre en général.

hhōdmā m., action d'émécher un tonneau.

hhōñ ou *hhoñ* f., graisse de porc avant qu'elle soit cuite pour faire le saindoux (*lè got'*).

hhōñë regarder de côté, guetter, observer, espionner.

hhōpu m., individu mal habillé, misérable, individu taré.

hhoriē chatouiller.

hhot' (*puér dë*) f. poire de certeau.

hhōü m., banc à lessiver.

I

i un (article indéterminé) devant une consonne ; on dit *in'* devant une voyelle. Ex. *i to*, un tour, *in' om*, un homme.

i~c, *i~g* m., ongle.

i~giat f., griffe des oiseaux.

J

jābulë chanceler, vaciller sur ses jambes.

jābutë enjamber (mot usité à Villers-aux-Oies).

jac (*dë lè*) bonne foi, honnêteté, *i ñ ē dē lè jac ā li* = on peut avoir confiance en lui. (Expression usitée à Solgne).

jacë tarder, rester en place.

Jàca Jacques, prénom.

jala m., petit *jō*, c.-à-d. petit pot. Voyez au mot *jō*.

janofri giroflée ; à L. *jirōflé*.

jayu, *jayūz* joyeux, joyeuse.

jazé m., gésier.

jèrbīr f., fenêtre du grenier par laquelle on rentre les denrées.

jërnīr f., poulailler, L.

jët juste (adv.), *cupë jët* couper juste.

jèvé m., javelle.

jèyä (*fär dë*) jeter des cris ; faire des hélas.

ji~gèt f., chose de peu de valeur.

jō m., pot en terre cuite avec anse et goulot dont on se servait autrefois pour porter à boire dans les champs. On buvait à même au goulot.

jō di~ m., coq-dinde.

jōblë badiner.

jōg'nat' f., espèce de champignon entièrement jaune.

Jōha Georges, prénom.

jrōy' f., érable champêtre. L.

jüifras' f., bonnet de nuit de femme.

L

labé m., abbé.

lābūz f., femme malpropre.

lachō m. friandise, chose à lécher (*lachë*). On dit prov. *jèmä chèt' c'ë chèsō — n'ë buī lachō*, c.-à-d. qu'une chatte qui a des petits leur laisse tout ce qu'il y a de bon.

lädür f., injure grossière.

lāhh m., lierre terrestre, plante.

lahh dë chèrōu f.. bande de terre retournée par le versoir de la charrue.

lahh dë pī f., tranche de pain qu'on met dans la soupe.

lānas' f., instrument en fer pour retirer les seaux tombés dans les puits.

lard' m., lard. On dit d'un homme insatiable : *torto li cōviī jüsc è ën cōhh dë lard!*

lās' (masculin et féminin), las, lasse ; à L. *lās'*.

lätuär m., confiture épaisse de campagne faite avec des prunes, des poires, etc., raisiné, marmelade.

lè sü cë ceux qui, L.

Lècsis Alexis, prénom.

lëmchō m., mèche de lampe.

lëmīr f., lampe.

lës' (*i pë*) un sale individu, un être dégoûtant, insatiable.

lèt' f., petit pont en planches.

Lèyō Léon, prénom.

l'hhé, *l'hhé dë fi* m., rouleau de fil, pelote de fil.

liä bai (se dit d'un cheval de cette couleur).

li~c m., lin, plante.

liñäs' (*mat è*) ne rien laisser, faire plat net.

linèt f. plur. Maladie particulière aux volailles.

linèt (*mat dé*) *è i phhé* passer dans le nez d'un cochon un fil de fer pour l'empêcher de fouiller dans une écurie.

litiäy' f., portée de cochons.

lō (*dë*) à la longue. On dit prov. *piat chèhh pëz dë lō*, petite charge pèse à la longue.

lōb m., ombre. *So mat ō lōb*, se mettre à l'ombre.

lochtic (*in' a m*) il n'est pas à son aise, il n'est pas bien portant.

lōji~ lambin, lent.

lōju f., longueur. R. L.

lōñä m., sournois, qui regarde de côté.

lot, *lët* lourd, lourde.

lōzèn' f., bois qui relie deux essieux ensemble.

lü lui. L.

lür f., purin. On dit aussi *liür*.

lüsië, *lisië* m., huissier.

lzé m., espèce d'herbe.

M

macarō m., tubercule de la gesse tubéreuse. L.

māch f., trou d'eau, mare. W.

maciō m., flocon de laine.

Madlich Madeleine, prénom.

madu f., amadou.

mahërèy' f., mercerie.

mähīr f., terrain non bâti dans un village, chènevière entourée de fascines.

mähü, *mähé* m., flaque d'eau, mare.

mähül' f., femme mal mise, mal faite, méchante.

maläy' f., pain fait d'un mélange de blé, de seigle, d'orge, etc.

maléd malade.

malèdiu maladif.

mali- malāy' pêle-mêle (adverbe).

māmich f., grand'mère, L.; à W. *māmi*.

māpuol m., individu qui fait le fanfaron, l'entendu.

mat ā jnè (*so*) se mettre à genoux.

māt dē ba f., menthe de crapaud, menthe de ruisseau.

matla m., morceau de bois qui sert à tendre les piéges appelés sauterelles ou rejets.

mātridā m., *lātuār* cuit à moitié. Voyez au mot *lātuār*.

mchē (*auo*) aimer mieux; on dit prov. *l'ē mchē po so grō — cē po so vialō*, c.-à-d. il aime mieux (dépenser) pour manger que pour danser.

mè point de départ au jeu, limite qu'on ne peut dépasser quand on joue.

méc maigre. R, L.

mēchat' f., ce qui reste de pâte quand l'on cuit au four; on fait une petite miche que l'on cuit telle quelle pour les enfants.

mēdiē suppurer.

mēhī m., chancre, ulcère.

mēhhniāt' qui se plaint, qui se lamente toujours (se dit d'une femme).

mèn' f., manche d'une charrue.

mēnèch m., ménage. L.

mēnhi m., menuisier; à L. *mönhi*.

mēniat' f., œillet, plante.

mēniē m., rétameur ambulant, appelé aussi *caramonia*.

mēniō m., manche d'outil.

mēnua, mēnuat' petit, petite; mince.

mèrād' f., goûter que l'on fait à quatre heures; on dit : *è lè Sī Michèl* (29 sept.), *lè mèrād mōt' ō sièl, è lè Sī Rēmi* (1er oct.) *ā vōri- jè lè rtēni- — è lè Sī Jā, l'ā d'hhā*.

Ce qui veut dire qu'à la Saint-Michel on ne *mèrād* plus, qu'à la Saint-Remi, on le regrette, et qu'à la Saint-Jean, on recommence à *mèrandē*.

mèrgoy' f., femme laide, difforme, bavarde. (Injure.)

Mèriōn' Marion, prénom.

mērlifich f., décor, ornement.

mès' f., tas de bois qu'on met devant les maisons.

mēsa m., recoin, cachette.

mèsèl f., tas de bois que l'on met devant les maisons.

mēsiē (*so*) se coucher.

mēsiē (*jē li ān ā*) je lui en ai dit (des sottises); je l'ai grondé, je l'ai secoué d'importance.

On dit dans le même sens : *jē li ān ā mēscēyē*.

mēy' (*mat ō viē*) mettre au rebut.

mēya m., bois qui sert à décrotter une charrue.

mēzalē broyer, abîmer, exterminer.

mēzarē trouver le temps long.

mēzūr f., toute espèce de corbeille.

mia m., boulie.

miau (*fram tè*) tais-toi, ferme ta bouche.

mīch m., manche d'outil.

mīchat' f., manche d'habit.

miī (*lo*) le mien. Au fém. *lè miī* la mienne.

mīj' pī m. carabe doré (?).

Mina Dominique, prénom.

Minic, Nic, id.

Minor id.

miōs' miel (mot usité à Suisse près L.).

mītèñ f., manche de fléau.

mizlèn' f., bure, tiretaine.

mjī m., mélange de crème, de

fromage et d'œufs pour faire de la tarte.

m'nöy' f., monnaie. R. L.

mochu m., morveux; *i vō mië lèhië l'afā mochu cë d'i räyë lo né.* Prov.

mochü m., mouchoir; à L. *muchü.*

mōdrigat' f., boisson pour les porcs.

mohië (*so*) se dit des chevaux qui chassent les mouches avec leurs queues.

mohiü m., époussetoir en crin pour les chevaux.

mōl m., moelle.

mola m., mou (de veau, d'agneau, etc.).

morlat' f., coureuse, petite fille qui fréquente les garçons.

mōnām m., farceur, individu endiablé, enragé; qui a un air décidé.

moni- m., femme sans souci, qui se laisse aller, grosse femme laide.

mōniu délicat, difficile pour la nourriture.

mōsië (*i*) un monsieur, un hère, un personnage.

mōtë desséché, fané (en parlant des herbes).

motlat' (*rīr è lè*) rire en dessous.

motras' f., ferme, métairie.

mōyë panser (quelqu'un).

moznë murmurer.

muatāch f., culture mélangée (d'orge et d'avoine par ex.).

mūr f., fruit de la ronce.

mürat' f., pâte composée de farine délayée pour faire des crêpes.

muträy' f. taupinière.

müyë mugir.

müzä m., paresseux.

N

nāfé m., enfer.

nāfé m., insecte noir (le carabe noir ?).

nähās' f., parties génitales des juments et des vaches.

nam n'est-ce pas? (quand on tutoie la personne à laquelle on parle); R. L. — *mō* à R. et à L. = n'est-ce pas, quand on ne la tutoie pas.

Nanō Anne, prénom.

nātèy' f., lentille. — Germe d'un œuf.

natië nettoyer.

natiür f., ce qui provient d'un nettoyage.

Naué Noël, fête. On dit prov. :

è Naué ō tarō
è Päc sü lé cōpō

C.-à-d. que si l'on se tient à Noël sur le pas de la porte (s'il fait beau), à Pâques on se tiendra sur les tisons (il fera mauvais).

nayèl f., nielle, plante, L.

nāzō m., morve. L.

nëhh f., rondelle s'appliquant à la bobine d'un tour à filer.

nèrèl f., narine.

nèvāy' f., colza, navette.

ni dë truāt m., grumeau de farine insuffisamment pétrie qui se trouve dans le pain.

nitrūz f., femme malpropre.

nō nos (pronom possessif). L.

nōch f., neige.

nöhiō m., barbouillé, noir comme un charbonnier.

noji nager. L.

nuäy' f., grand ouragan.

nūc m., nœud. L.

nühati m., noisetier.

nüri nourrir. On dit prov. *s' n' a m lè céj' cë nür l'öhiö*, ce n'est pas la cage qui nourrit l'oiseau (l'habit ne fait pas le moine).

nüzā sti (*i n'i ë*) il n'y a personne à la maison.

O

ō m., ail.

ō au, *ō jèdi-*, au jardin; *ō mèti-*, au matin. R. L.

ōblat' f., femme imbécile.

ōbrépi-c aubépine (mot usité à Villers-aux-Oies); à W. *ōbrëpèn'* fém.

ōcli- m. oncle. L.

ōgot' f., coccinelle. W.

ōhh f., cheville en fer traversant l'essieu pour empêcher la roue de tomber.

ohhtrā (*conahh l'*) savoir s'y prendre, connaître les ficelles.

ōhi- f., chose ou personne ennuyeuse.

ōhiō m., petit oiseau; enfant en bas âge.

ōhiō d'bon' novèl rapporteur, bavard.

ōlüs' f., sottise, bêtise, baliverne, sornette, manie, lubie.

ōrilës' (*auo è*) avoir quelque chose en grande abondance, à ne plus savoir quoi en faire.

ōrvür f., panier en paille dans lequel on conserve les œufs frais.

ōsō m., oison, petite oie.

P

pa dë sri m., troglodyte, oiseau.

pādihh f., partie d'un arbre fruitier qui se trouve au dessus du jardin du voisin et dont ce dernier profite; à W. *pādich*.

pādür f., croix suspendue à une chaîne ou à un cordon que les femmes portent au cou, en guise d'ornement.

pafèrli- m., panade très-épaisse; au figuré, femme sale.

pahō m., échelon.

pähh è yähh tranquille, content, satisfait.

pal m., chambre d'honneur chez les paysans, la belle chambre; à L. *puél*.

palë pelé, chauve.

palūhh f., pelure, écorce.

päpi m., grand-père.

Pāpuè François, prénom.

patchi m., aubépine, arbuste.

pātcuf f., espèce de crêpe faite sur le poële.

patë lè tät' à Flocourt, près R., le jour de la fête les pâtureaux des villages voisins viennent faire claquer leurs fouets devant les maisons pendant le repas; on leur donne de la tarte. C'est ce qu'on appelle *patë lè tät*.

patras' f., espèce de saule qui casse facilement.

patriyë pétiller, crépiter, claquer (se dit d'un fouet).

pauë avoir peur.

pauī m., rustre, paysan.

pauiō m., papillon.

payat' f., barre en bois servant à tenir en équilibre le timon d'une voiture.

pèhh f., abcès.

pèhhlë rassasié.

pèhhlé m., mélange d'avoine et d'orge.

pèhō, *pahō* f., portion.

pél f., poële à frire. On dit d'une personne qui tourne beaucoup : *i ton' com in' ëñō dā ën' pél*, il tourne comme un oignon dans la poële.

pëmlat' f., le jaune de l'œuf.

péñ de lu m., chardon à foulon.

pénir sevrer. R. L.

pëpiō m., pépin.

pèrèdi pès nāfé jeu d'enfants.
përië presser avec les doigts.
përièy' f., purée.
pèrü m., colle de farine dont se servent les cordonniers, les tisserands, etc.
pès' f., pièce, morceau.
pët' fī f., fringale.
pètlë, pètnë piétiner, trépigner, marcher à petits pas.
pèt'nat' f. patenôtre. On dit d'un chat qui ronronne qu'il dit ses *pèt'nat'*.
pëyë écaler des noix, des noisettes, etc.
pëza m., balance appelée romaine.
pèzè m., écosse de fève, W.
pi! pi! pi! cris pour appeler les dindons.
pidūl f., toupie.
piëhh f., perche.
piël f., espèce d'insecte aquatique.
piël f., attache qu'on entortille autour de l'écheveau pour que les brins ne se brouillent pas.
piëm f., plume.
piëmë lè grīv plumer la grive. Se dit du repas que font les batteurs en grange à trois heures du matin.
piëmë lè grā grīv plumer la grande grive. Se dit du repas que font les domestiques la veille de Noël.
piëmõ m., lit de plumes.
pihh f., pêche, fruit; à L. *péhh*.
pilü m., pilon.
pi-gië pincher, criailler (se dit des oiseaux).
pi-giõ m., mal aux doigts (causé par le froid, etc.).
pi-giõ m., ardillon d'une boucle.
pinābul f., topinambour, plante.
pinach f., épinard.
piōn f., pivoine.
piötë beaucoup travailler.
pi-sõ (m. pl.) onglée.
pītia! pītia! c'est par ces cris qu'on appelle les poulets.
piurïë dégoutter, suppurer.
plèt' è rëpèsë f., fer à repasser.
plür pleuvoir. L.
pōfü m., pot au feu. L.
pohiā collant, gluant.
pohiõ m., petit cochon de lait.
Pōl Paul, prénom.
polī m., poulain; bavure qui se forme entre deux miches de pain mal cuites.
pōliõ m., dîmeur; celui qui était chargé de lever la dîme.
polīr f., petite entrée d'un poulailler destinée aux poules et qui se ferme avec une trappe.
Pōm (lé) (au plur.) le dimanche des Rameaux. On dit prov. *fröd' Pōm, chōd' Päc*; c.-à-d. s'il fait froid le jour des Rameaux, il fera chaud à Pâques.
pōmi- m., espèce de sapin dont on se sert particulièrement pour faire des rameaux pour la fête.
porat' f., porreau, légume.
porjëtë i mühh crépir un mur.
porpëlür f., petite vérole.
pōsé f., petit pont.
pōsīb, pūsīb possible.
pota m., pot.
pōtäy' f., terre ramassée sous les souliers.
pötchèl f., fruit de l'aubépine.
potré m., laid visage, figure grimaçante.
pōtrënat' (dīr sé) dire ses patenôtres. (Se dit du chat qui ronronne.)
poy'ri m., cavité qui se trouve sous la nuque.
prëcalë avertir.
prèmu cë vu que, attendu que, parce [que.

prëñë parquer des moutons.
prëti pétrir, manier la pâte.
propië m., pourpier, plante.
provïë pourvoir (à quelque chose).
pü m., pou.
pü m., semence d'une plante aquatique qui s'attache aux vêtements.
püchièy' f., pincée de sable, etc.
puérat' f., poire sauvage.
puïn' f., peine.
pupä, *pupär* m., prunelle de l'œil.
pusa m., poussière.
püsiatë; *püsië* travailler minutieusement, chercher avec beaucoup de soin.
püsna ! püsna ! cris pour appeler les poulets (usités à Oron, Lucy).
püyu (*i*) un pauvre, un misérable, un glorieux sans le sou.

R

rä m., rayon d'une roue.
räbiu f., air de feu, flambée de feu, reflet d'une clarté.
räbõ m., pomme de Rambour, pomme estimée des paysans. On dit prov. *s' n'a m èfär é pia pohiõ dë mïjë dé räbõ, è muï ci n' si~ püri.* C.-à-d. ce n'est pas aux cochons à manger des rambours à moins qu'ils ne soient pourris.
räcës' pota m., rapporteur, personne qui ébruite les nouvelles.
räcëza m., cancanier, rapporteur.
räcëzië rapporter ce qu'on dit.
räcrië interpeller, appeler.
rädiëy' f., rayon de soleil.
rädür (*s'a ën bèl'*) c'est un beau produit. (Se dit par ironie.)
rägëyë, *rägië* râler, respirer avec effort, être court de respiration.
rähhnat' f., raisonnement sans suite, sans fondement. Mauvaise excuse.
räjayë réjouir.
ralä m., coquet, vif, vaillant, fier, gaillard. Au fém. *ralät'*.
rälu asthmatique, poussif.
raminë réfléchir, chercher à se rappeler.
räpiëtrë réparer un bas.
räpoyë qui a repris des forces, qui est rétabli (se dit de quelqu'un qui était malade).
räsëla m., lancerot, oiseau de proie.
rauõ m., le plus gros morceau de bois d'un fagot.
r'bõ m., grappe de raisin dépouillée de ses graines. Rebut de n'importe quoi. R. W.
rbolë rebrousser, retourner, river (un clou).
rchïjat' f. changement.
rèbëhh revêche, acariâtre, maussade.
rëbëy'(*ä*) en morceaux, cassé, démoli.
rëbõcë reprendre quelqu'un dans une conversation, lui donner la réplique.
rëbrèzë rattacher deux morceaux de fer avec du cuivre.
rëch m., crible; à L. *rich*.
rèchè m., repas que font les veilleuses à la fin de l'hiver.
rëchëñë contrefaire, singer, imiter les gestes ou les grimaces de quelqu'un.
rèchevi achever. W.; *jë rèchëf*, j'achève; *jë rèchëvä*, nous achevons; *i rèchëf*, ils achèvent.
rëcodë, *rcodë* raccommoder, réconcilier. — Mettre au courant, renseigner.
rëcuzès' f., couture. Marque sur le corps ou sur la figure causée par une blessure.

rëdoyë replier, répliquer.

rèflècsiõ f., réflexion. — Réparation à une toiture. Le prov. suivant contient le mot avec les deux sens :

é viëy' jã, è é viëy' mõhõ,
i fõ to lé jo dé rèflècsiõ.

C.-à-d. aux vieilles gens et aux vieilles maisons, il faut tous les jours des réflexions (réparations de toiture).

rëgëy' mëzé (*è*) tant qu'on a voulu, jusqu'à plus soif, jusque par dessus la tête.

rëgìchë retenir, rattraper.

rëgoboyë remettre à sa place, arranger de nouveau.

règrãs' f., rallonge.

règrãsië rallonger, ragrandir.

rëgroboyë (*so*) se refaire, réparer ses forces.

rëhèchë lè mèriäy'. Au sortir de l'église la mère du marié ou à son défaut une proche parente attend, sur le seuil de la maison où se fait la noce, la mariée et lui remet selon sa fortune une pièce d'or ou d'argent. C'est ce qui s'appelle *rëhèchë lè mèriäy'*. (Usage encore en vigueur à Retonféy.)

rëjalë résonner, retentir.

rëjë passer au crible ; à L. *richi*.

rëjür f., criblure.

rëlãci d'sü ne plus vouloir quelque chose, laisser là (l'ouvrage, etc.), être dégoûté de quelque chose.

rëmistacë réparer à la hâte, rafistoler.

rënäcië répéter souvent, rabâcher.

rëñõ m., trognon.

rënotié nettoyer la vigne. W.

rëpä m., renvoi, rot.

rëpäy' f., renvoi, rot.

rèpëhi, rpëhi manger (se dit des chevaux).

rëpionë étamer.

rëpionë répéter toujours la même chose, rengaîner.

rëpionür f., débris de ce qui a été étamé.

rëpsé roter, L.

rèpsõdrey' (fém. plur.) paroles insignifiantes.

rësarsi m., reprise dans une couture.

rësör recevoir. L.

rèsü tranquille, corrigé.

rèt' f., souris.

rëti-tom' m., réplique.

rëtläy' f., ce qu'on donne en une fois aux chevaux au râtelier ; rangée de grosses dents.

rëtoyë, rëtuyë cèc'i-c rembarrer quelqu'un, rabattre le caquet à quelqu'un.

rèvalë chargé de fruits (se dit des arbres).

rëvarjë aller dans les jardins après la cueillette des fruits, pour ramasser ceux qu'on a oubliés.

rëvarjë repasser la herse sur les champs semés.

rèvõdrèy' f., objet de peu d'importance.

rëy' m., rouille.

rëyë ronger, ruminer la pâture (se dit des animaux).

rëyë rouiller.

rèyõté m., gâteau du jour des rois dans lequel est la fève.

riäy' f., ensemble du chanvre qui a été roui.

ric è rac tout juste.

rië faire rouir le chanvre.

rièt' f., versoir d'une charrue.

rilvõm., vaurien.

rimä m., gâteau salé.

rlèv-sèl (fém. plur.) dimanche qui suit le dimanche de la fête ou le jour d'une noce. Ce dimanche-là on recommence la fête.
rmat' vomir.
rmōni~ m., romarin.
r'nä m., renard.
r'nä (*fär lè*) vomir.
rōat' f., ruelle.
roboyë grêlé, marqué de la petite vérole.
roboyu raboteux.
rōchë ronfler.
rojëlür f., rougeole.
rōmès' f., rengaîne, chose que tout le monde répète; radotage.
rōtür (*ä*) maigre, qui ne profite pas. Se dit par ex. d'un cochon qui n'engraisse pas.
rōü m., coureur de filles.
rōu f., rue. R. L.
rōu m., espèce de roseau dont on se sert pour calfeutrer les tonneaux.
roünë chercher partout, fouiller.
rōya m., rouleau de bois servant à écraser les gazons.
rōya ō pëm m. ou *rōyat ō pëm* f., pâtisserie composée d'une pomme cuite entourée de pâte.
rōyäy' accouchée (part. passé).
rōyë rouler.
rōyë nettoyer (une écurie).
rōyë i fohh tirer la braise du four pour mettre le pain.
rōyu m., rôdailleur, vagabond.
rōy'uécä m., épinoche, poisson.
r'sënō m., souper nocturne.
r'té m., râtelier. On dit prov. *Ca i n'i ë pü rîī ō rté léz än' so bèt* = quand il n'y a plus rien au râtelier les ânes se battent.
rtopë reboucher.
rträ masc. pl., sons (résidus de blé).
rtroñō masc. plur., sons fins.
rüdiyë couler fortement, couler à torrents; *l'ōu rüdiy'* = l'eau coule à torrents.
ruélat' f., ruelle.
ruèynä m., tardon, animal domestique qui naît longtemps après l'époque habituelle, par ex. en automne.
ruî d'ché m., ornière, trace de roues d'une voiture.
rüō m., petit ruisseau.
rüsō m., verrat.
rütä m., espèce de verdière, oiseau.
rütë (se dit habituellement des porcs), grogner.
rzi~ dépôt qui se forme au fond de la marmite; gratin.

S (partout = Ç)

sacat', *sëcat'* f., racine d'arbre.
säfoya m., gras double.
salbrë (*l'ë ètü mō*) il a été mal reçu, mal servi, mal régalé.
samos' f., lisière d'une étoffe, le bord d'une toile de tisserand.
sañë (*so*) se signer, faire le signe de la croix.
säp m , sable. L.
satënrèy' f., chose invraisemblable, superstition.
satu (*l'ë èvü i*) il a reçu une réprimande, un savon.
säyé goûter. W.
së, *sn* son (pronom possessif masculin). L.
sé sa (pronom possessif féminin). L.
sèciō m., groupe, ensemble, tas.
sècoñë abîmer quelque chose, gâcher un ouvrage.
sèlat' f., petit siége en bois sur lequel on s'assied pour traire les vaches.

sëlhi m., cerisier.
sér savoir.
sérujiĩ m., médecin. R. L.
sësëñat' f., ortie blanche (dont on suce les fleurs).
sësië sucer.
sësñõ m., grillon. Personne malingre.
sèvü su ; part. passé du verbe *sauo*, savoir.
sèyé m., seille servant à traire les vaches.
sëyõ m., petit *sèyé*. On dit aussi *ën sëyat'* f.
siëy' f., suie.
siëy' f., soie de cochon.
siĩ (*lo*) le sien : au fém. *lè siĩ*, la sienne.
sïnätür f., signature.
sïnë signer.
siõm, *siõm* sensible, qui affecte de la sensibilité.
Sisis François, prénom.
sitlè (*s'a lè*) c'est celle-là. L.
sival f., ciboule, plante.
sla gëy'ri (*lo*) le beau soleil d'hiver. On dit quand il fait un beau soleil en hiver et quand il fait froid en même temps : *s'a lo sla gëy'ri — c'ājal lè mõ v'ti* = C'est le beau soleil d'hiver qui gèle les mal vêtus.
sli (masc. plur.) instrument pour raffiner le chanvre.
sõ f., saule, arbre.
soch m., soc de charrue. L.
socrië, *sucrië* plaindre quelqu'un.
sõm f., blé en sac prêt à la mouture.
somõ m., mauvais bois de chêne.
sõmü stupéfait.
sõni- m., espèce d'horloge ancienne dont la caisse ressemble à un *sõni-* (boîte au sel).
sõñ f., cigogne (mot employé à Lucy).
sorvör apercevoir. *Sorvü*, aperçu.
sosë ceci.
sõtël (*s'a lë*) c'est celui-là, L.
sõtü m., fagot, pierre ou palissade qui barre les chemins dans une chènevière. Les hommes peuvent passer par dessus, en enjambant. Le bétail est arrêté par cet obstacle.
sõtü (*lè bèhh häy' dö lo*). Cette phrase signifie que le plus faible doit toujours céder au plus fort. Le sens primitif était que la chènevière qui devait un passage à enjamber pour les piétons ne pouvait être enclose que par une haie basse. Donc toute haie basse supposait *i sõtü*.
spüdïr. Ce mot a un sens assez vague et assez difficile à définir. Quand on dit *pocè* (= pourquoi) et quand on répond *spüdïr*, cela signifie, je crois, *parce que*.
srëvé m., cervelle.
sü cë (*lë*) ceux qui.
subrëca m., à compte que l'on prend sur un repas quand on a trop faim pour attendre.
sudär m., soldat d'infanterie, soldat.
surcrut' f., choucroute ; à L. *sërcrut*.

T

taborë battre, frapper à coups redoublés.
tac m., amas (de foin, de blé, etc.)
tācië mettre des planchettes pour comprimer une blessure, pour resserrer un membre fracturé.
tac mèrchõ m., traquet, oiseau.
tādïr' f., barre qui maintient les échelles d'une voiture.

tāgëñë (*so*) se disputer, n'être pas d'accord.

tahhtonë parler obscurément, mentir en bredouillant, parler d'une manière confuse.

talbotë pousser, harceler, exciter, persuader à force d'importunités.

tānë (*so*) s'étendre.

tāpië, tāplë redresser les gerbes mouillées pour les faire sécher.

tarō m., devant de la maison, de la porte où l'on se tient quand il fait beau. Seuil de la porte.

tasië téter.

tāt' è l'ōl f., grand souci, personne lente qui ne dit rien.

tauō m.; taon, insecte.

tèc f., plaque de cheminée.

tëhat' f., espèce de *cich* faite avec les coins de la pâte rabattue sur la *mürat*.

tëhé m., amas (de foin, de blé, etc.).

Ténich Etienne, prénom.

tér tenir debout, se tenir debout, *jë té* je tiens debout, *jë tèyā* nous tenons debout, *jë tèyö*, je tenais debout.

tèrlatë dorloter.

tèrni éternuer. L.

tès' f., toux. On dit, en plaisantant, à quelqu'un qui a un gros rhume : *t'é lè tès' mër lu — t' l'èré ch' c'è lè mū.*

tèt' d'ōhiō f., espèce de scabieuse.

Tètén' Etienne, prénom.

tēya m., tilleul.

tëyē détacher le filament du chanvre avec la main.

tēyō d'chèñ m., tige de chanvre dépouillée de ses filaments.

tī d'vèñ m., raisin dont le jus d'un rouge vif sert à donner de la couleur au vin.

tiauti m., cloutier.

tic tac mèrchō m., taupin, insecte.

tiē clair.

tiëpāy' dë chvō (*ën'*) f., un nombre quelconque de chevaux ou de vaches tenus en corde.

tièrté f., clarté.

tiët' d'ō f., gousse d'ail.

tiī (*lo*) le tien; au fém. *lè tiī*, la tienne.

tinër m., tonnerre; à L. *tinör*.

tiōr clore, fermer; *jë tiō*, je ferme; *je tiëyā*, nous fermons, *i tiōy'* ils ferment.

tiu! tiu! tiu! pëtiā! cris pour appeler les cochons.

tō m., établi d'un marchand forain.

tō m., taudis.

tō (*ét ica sü*) être encore sur pied.

tōciō m., linge entortillé; brassée (de foin, etc.); torchon de paille.

tölat' f., crépine, toile qui enveloppe la panne du cochon.

tōlës m., têtu, sournois, imbécile (injure).

tonat' f., marteau en bois dont se servent les femmes pour battre *lé codō dë chèñ*. (Voy. au mot *codō*.)

tonat' espèce de juron (peut-être pour *tonnerre?*).

tōniäy' f., rossée.

tōnië, tānië battre, rosser, malmener, taquiner.

topa m., œillet de poëte.

topat' f., étoupe de lin.

topë étouffer (verbe neutre).

tōpë in' ohh fermer une porte avec violence.

tora m., tour à filer.

Tōtich Anne, prénom.

tōtië manier, tâtonner.

tozlë tondre (une haie).

trābiat' f., tremblement, frisson.
trëpèrsë mouillé jusqu'aux os.
tramuè m., culture mélangée d'orge et d'avoine.
trāt' f., écheveau. L.
tratü m., entonnoir. L.
tray' f., trèfle des prés, petit trèfle.
trëbia, *trobia* m., tourbillon.
trèfhhü m., cheville en fer servant à relier la *lōzên'* à l'avant-train de la voiture.
trèhh (*ā*) en friche.
trëji m., endroit où l'on engrange les denrées.
trëmäy' (fém. plur.) gerbes étalées sur le sol d'une grange pour être battues.
trèmür f., caisse où l'on jette le grain pour le moudre ou pour le vanner.
trénë m., corde de cuir tressé qui pend au manche du fouet.
trèniä m., traînard, paresseux.
trèpiür f., menu bois qui reste d'un fagot, qu'on met dans un autre. W.
trèplë piétiner, trépigner. On dit à un paresseux qui se lève tard : *të n' trèpëlré m sü lé crèpō*, c.-à-d. tu ne marcheras pas sur les crapauds parce que tu verras assez clair pour ne pas les écraser.
trèsā m., redevance en nature; (terme ancien).
trèsā (*pār lë mōd' è*) se faire de la bile, du chagrin pour ce qui arrive.
trètrèl f., crécerelle ; à L. *trétél*.
trëyë étriller.
trèyèy' f., petite écurie fermée jusqu'à une certaine hauteur pour les cochons et les moutons.
trëzé m., un des tas de la *trëzlīr*.
trèzlīr f., l'ensemble des tas de gerbes symétriquement disposées dans un sillon.
tricués' (f. singulier), tenailles.
trihat' f., eau dans laquelle on a savonné le linge, eau qui a passé à travers la lessive.
trihië passer la main (sur le poil d'un chien, etc.).
tri~sië seringuer, partir en jet.
trizalë retentir, résonner.
trō m., excrément.
trō d'cuchō m., trombe, violent orage; à W. *trō d'cochō*.
trō dë jäc m., gomme des arbres fruitiers.
trō dë vèch m., bouse de vache.
trochë taller (se dit du blé).
trōhië chercher.
trōpoyë aller çà et là, flâner.
trōpué m., embarras quelconque. L.
trosä, *trosät'* plaintif; plaintive; dolent, dolente.
trosië se plaindre.
trōuīr f., femme sale.
truādrèy' f., paresse.
trü-cauāy f., femme cancanière, rapporteuse.
trūlë, *trüëlë* nettoyer à la pelle.
t' tōlähh, *d'tōlähh* partout. On dit prov. *cë chèci~ hādlès' dëvā chë li, i fré bé d'tōlähh*. Que chacun balaye devant chez lui, ce sera propre partout. — Autre proverbe : *lè grèhh a bon' d'tōlähh, jusc'è dā lo tpi~* la graisse est bonne partout même dans la soupe.
tū-chi~ m., repas de fête que l'on fait à la fin des travaux de la moisson, de la fenaison, etc.
tut tous, toutes; *i sō tut' tolè* ils sont tous là.

U = Ou partout.

uāt' f., personne paresseuse.

uèhiā qui branle, qui hoche, qui ballotte. On dit d'un vêtement trop large : *lo rcha lè a tra uèhiā.*

uèn' f., veine, artère.

uènār m., bouton à la paupière appelé Compère Loriot. On dit aux enfants qui font des incongruités au milieu des chemins, qu'il leur viendra un *uènār* dans l'œil.

uèrbroci- m., vilebrequin.

uèrcayë m., sellier, bourrelier.

uèré m., pièce d'une charrue.

uétënrèy' f., saleté. L.

ui-cië jeter des cris (se dit des porcs).

uihh m., gui.

ūs, tia ūs, hūs! interjection qu'on adresse aux chiens pour les chasser.

V

vāj' f., pervenche.

vāla d'l'ohh m., clavette servant à maintenir le verrou fermé.

valhhā bien portant.

vārpan' f., nuage blanc qui, quand il est tourné au nord, annonce le beau temps, et à l'est, la pluie.

vātèrii, vātri- m., tablier.

vātō m., vanne pour retenir l'eau.

vè dë fomrō m., quantité de fumier qu'on prend en une fois avec une fourche après l'avoir roulé.

vélë s'écrouler, s'ébouler.

vëlmësō m., limaçon.

vëlmu venimeux, vénéneux.

vënā tosë viens ici. Cette façon de rendre la 2e pers. de l'impératif n'est employée que pour le verbe *venir*.

vèr d'in ëy' borgne.

vèrcëlë mangé des vers, piqué des vers.

viyuè m., table d'un cordonnier, d'un sellier.

vlāti volontiers.

vlātru m., qui montre de la complaisance, de la bonne volonté.

vō vos (pronom possessif). L.

vōf veuf. L.

vōl souple.

volat' f., clayon, éclisse.

voltra m., hanneton.

vōt' f., espèce de pâtisserie.

vōzna (*i*) un Valentin. Le 1er dimanche de carême, le dernier marié de l'année réunit les garçons du village que tous ensemble parcourent en s'arrêtant devant la fenêtre où il y a des filles. Le dernier marié s'arrête et dit : *j'y donne, j'y donne;* les garçons répondent : *à qui? à qui? — un tel à une telle* — et il ajoute « *l'aura-t-il* », les garçons répondent : *oui, oui*, et alors tout le monde de crier *hèrō! hèrō!*

Si la fille n'accepte pas elle sort avec un torchon de paille auquel elle met le feu. Le dimanche suivant les *vōzna* (les amoureux désignés) *qui ne sont pas brûlés*, se rendent chez leurs *vōznat'* qui leur ont préparé des pâtisseries appelées *puo dë phhi*.

Le 3e dimanche, les garçons portent un cadeau à leurs *vōznat'*.

vōznat' f., Valentine. (Voyez ci-dessus.)

vuy' (*ā*) en route, en voyage. L.

v'zèy', fzèy' f., vessie.

Z

zag'në fouetter.

zōbë battre, rosser quelqu'un.

CONJUGAISON.

(RÉMILLY.)

Verbe auxiliaire *auë* (avoir).

Indic. prés.
j'ã
t'é
l'ë
j'èvã, j'ã
v'èvö, v'ö
l'õ
Imparfait.
j'èvö, j'èvëy'
t'èvö, t'èvëy'
l'èvö, l'èvëy'
j'èvi~
v'èvi~
l'èvi~
Futur présent.
j'èrä
t'èré
l'èrë
j'èrã
v'èrö, v'èrëy'
l'èrõ
Conditionnel présent.
j'èrö, j'èrëy'
t'èrö, t'èrëy'
l'èrö, l'èrëy'
j'èri~
v'èri~
l'èri~
Subjonctif présent et imparfait.
cë j'èvès'
cë t'èvès'
cë l'èvès'
cë j'èvi~s'
cë v'èvi~s'
cë l'èvi~s'

Verbe auxiliaire *ét* (être).

Ind. prés.
jë sü
t' a
l' a
j' atã
v'atö, v'atëy'
i sõ
Imparfait.
j'atö, j'atëy'
t'atö, t'atëy'
l'atö, l'atëy'
j'ati~
v'ati~
l'ati~
Futur présent.
jë srä
të sré
i srë
jë srã
vë srö
i srõ
Conditionnel présent.
jë srö
të srö
i srö
jë sri~
vë sri~
i sri~
Subjonctif présent et imparfait.
cë j' sö, cë j'atès'
cë t' sö, cë t'atès'
c' i sö, cë l'atès'
cë j' si~, cë j'ati~s'
cë v' si~, cë v'ati~s.
c'i si~, cë l'ati~s

Verbe *mījë* (manger).

Indicat. prés.
jë mīj-
të mīj-
i mīj-
jë mīj-ã
vë mīj-ö
i mīj-

Imparfait.
jë mīj-ö
të mīj-ö
i mīj-ö
jë mīj-i~
vë mīj-i~
i mīj-ĩ

Futur présent.
jë mīj-rä
të mīj-ré
i mīj-rë
jë mīj-rã
vë mīj-rö
i mīj-rõ

Conditionnel présent.
jë mīj-rö
të mīj-rö
i mīj-rö
jë mīj-rĩ
vë mīj-ri~
i mīj-ri~

Impératif.
mīj = mange
mīj-ã mangeons
mīj-ö mangez

Impératif négatif.
në mīj-ér më ne mange pas
në mīj-ãr më ne mangeons pas
në mīj-ör më ne mangez pas

Subjonctif présent et imparfait.
cë j' mīj-ès-
cë t' mīj-ès
c' i mīj-ès
cë j' mīj-i~s
cë v' mīj-i~s
c' i mīj-i~s.

Sur ce verbe *mīj-ë*, on peut conjuguer 1° le plus grand nombre des verbes dont l'infinitif est en *ë*, ex. :

charch-ë
bach-ë
bau-ë
fiär-ë
rësan-ë etc.

2° Un grand nombre de verbes dont l'infinitif en *ë* est précédé d'un *y*, ex. :

huy-ë
rãvay-ë
s'ãnay-ë
gëy-ë
trõy-ë etc.

3° Un grand nombre de verbes dont l'infinitif est en *ië*, ex. :

ruät-ië
so cuh-ië
bih-ië
bacès-ië
hi~s-ië
tës-ië

4° Un certain nombre de verbes dont l'infinitif est en *i*, ou *i~*, ex. :

mër-i
ūy'-i
drëm-i~
vëc-i

5° Un certain nombre de verbes comme

cor
cūz

Verbe *ārnë* (éreinter).

Ind. prés.	Conditionnel présent.
j' ārën'	*j' ārēn-rö*
t' ārën'	etc.
l' ārën'	Impératif.
j' ārn-ā	*ārēn'*
v' ārn-ö	*ārn-ā*
l' ārèn'	*ārn-ö*
Imparfait.	Impératif négatif.
j' ārn-ö	*n' ārēn-ér më*
etc.	*n' ārēn-ār më*
Futur présent.	*n' ārēn-ōr më*
j' ārën-rä	Subjonctif.
etc.	*cë j'ārn-ès'*
	etc.

Sur le verbe *ārnë* conjuguez les verbes terminés en *në* précédés d'une consonne, comme

āfohhnë
sënë

On conjugue d'une façon analogue des verbes comme *trèplë* piétiner (*jë trèpël*, je piétine, *jë trèplā*, nous piétinons) ; *ātrë*, entrer (*j'ātër*, j'entre, *j'ātrā*, nous entrons) ; *biautë*, cligner des yeux (*jë biauët'*, je cligne, *jë biautā*, nous clignons).

Les verbes comme *trëvë* font aux premières personnes du singulier du présent de l'indicatif, *jë trëf*, *të trëf*, *i trëf* (*crëvë*, crever, *jë crëf*, etc.).

Verbe *ädië* (aider).

Indic. prés.	Imparfait.
j'ädiy'	Sing. *j'adi-ö*
t'ädiy'	etc.
l'ädiy'	Plur. *j'adi-i~*
j'ädi-ā	etc.
v'ädi-ö	Futur présent.
l'ädy'	*j'adiy'-rä*, etc.

Conditionnel présent.
j'ädiy'-rö, etc.
Impératif.
ädiy'
etc.
Impératif négatif.
n'ädi-ér më
n'ädi-ār më
n'ädi-ör më
Subjonctif présent et imp.
Sing. *cë j'ädi-ès'*
etc.
Plur. *cë j'ädi-i~s'*
etc.

Sur ce verbe conjuguez 1° un certain nombre de verbes en *ië* comme *natië* nettoyer.

2° Les verbes en *iyë*.

Remarque. Quelques verbes comme *cacië, gāgië* font au singulier du présent de l'indicatif : *jë cacëy'*, *jë gāgëy'*, mais au pluriel *jë caciā, jë gāgiā*.

Verbe *ālīr* (choisir).

Ind. prés.
j'āli
t'āli
l'āli
j'ālih-ā
v'ālih-ö
l'ālihh
Imparfait.
j'ālih-ö
etc.
Futur.
j'āli-rā
etc.
Conditionnel présent.
j'ālī-rö
etc.
Impératif.
āli
etc.
Impératif négatif.
n'ālih-ér më
n'ālih-ār më
n'ālih-ör më
Subjonctif présent et imp.
Sing. *cë j'ālih-ès*, etc.
Plur. *cë j'ālih-i~s*, etc.

Sur ce verbe conjuguez certains verbes dont l'infinitif est en *i* comme *fiëri*.

Le verbe *dīr* (dire) se conjugue ainsi : Prés. ind. *jë di*, etc., *jë d'hhā*. Imp. *jë dëhö*, etc. Futur *jë dīrā*, etc. Subj. *cë jë dëhès'*, etc.

Verbe *buér* (boire).

Indic. prés.
jë buo
të buo
i buo
jë bov-ā
vë bov-ö
i buo-n
Imparfait.
Sing. *jë bovö*
etc.
Plur. *jë bovi~*
Futur.
jë bué-rä
etc.
Conditionnel présent.
jë bué-rö
Impératif.
buo
bov-ā
bov-ö
Impératif négatif.
në bov-ér më

në bov-ār më
në bov-ör më

Subjonctif présent et imp.
cë jë bov-ès'
etc.

Verbe *chër* (tomber).

Indic. prés.
jë chë
të chë
i chë
jë chèy-ā
vë chèy-ö
i chë-n
Imparfait.
jë chèy-ö
etc.
Futur présent.
jë chö-rä
etc.

Conditionnel présent.
jë chör-ö
Impératif.
chë
chèy-ā
chèy-ö
Impératif négatif.
në chèy-ér më
etc.
Subjonctif.
cë jë chèy'-ès'

Verbe *pār* (prendre).

Ind. prés.
jë prā
të prā
i prā
jë prën-ā
vë prën-ö
i prā-n
Imparfait.
jë prën-ö
etc.
Futur.
jë pā-rä
etc.

Conditionnel.
jë pā-rö
Impératif.
prā
prën-ā
prën-ö
Impératif négatif.
në prën-ér më
etc.
Subjonctif présent et imp.
cë jë prën-ès'
etc.

Verbe *crör* (croire).

Ind. prés.
jë crö
të crö
i crö
jë crèy'-ā
vë crèy'-ö
i crö-n

Imparfait.
jë crèy'-ö
etc.
Futur.
jë crö-rä
etc.

Verbe *conahh* (connaître).

Indicatif présent.

jë cona
të cona
i cona
jë conhh-ã
vë conhh-ö
i conahh

Imparfait.

jë conhh-ö
etc.

Verbe *mat'* (mettre).

jë ma
të ma
i ma
jë mat-ã
vë mat-ö
i mat'

Imparfait.

je mat-ö
Etc.

Eugène ROLLAND.

MÉLANGES.

I.

JOCA CLERICORUM.

Le ms. O 245 de la bibliothèque de Trinity College, Cambridge, contient un grand nombre de petites pièces latines plus ou moins intéressantes, les unes connues, les autres inédites. J'en tire quelques énigmes et charades réunies (p. 12-13) sous ce titre : *Ici comencent devinailles a meinte gent mervaille.* L'explication a été souvent ajoutée en marge et est d'ailleurs facile à trouver. Je les ai notées fort en courant et dans un ordre qui n'est pas, je crois, celui du ms. ; je n'en ai d'ailleurs recueilli qu'une partie [1].

DAPES.

Ori quinque placent ; si quatuor, aere pendent ;
Si tria, pars hominis ; si duo, dulce sonant.

CORNIX.

Est avis in nemore nigro vestita colore ;
Si caput abstuleris, res erit alba nimis.

NUX.

Ligneus est lectus, nullo tamen arbore sectus ;
Solvere qui poterit solvat, et ejus erit.

L'auteur de quelques-unes de ces pièces était d'une ville qu'il appelle Cernel dans plusieurs morceaux ; il donne son propre nom dans l'énigme suivante :

Qui legis hos versus auctoris queso memor sis.
Littera prima necat, micat altera, tertia cecat,
Quarta resolvit, quinta revolvit, sexta coheret :
Si conjungantur quo dicor nomine fantur.

Cette devinette est conçue dans un système que je n'ai pas vu employé

1. On y trouve aussi la charade sur *Saturnus*, dont on peut voir le texte et l'explication dans P. Meyer, *Documents*.

ailleurs. Cela veut dire qu'il faut prendre la *première* lettre de *necat*, la *seconde* de *micat*, et ainsi de suite ; on obtient ainsi *Nicole* de Cernel, nom de notre auteur. Le glossateur n'a pas saisi, car il a ici omis l'explication [1]. Ce Nicole était, comme il l'avoue lui-même dans une énigme autrement bâtie, d'un tempérament amoureux :

AMO, OMA.

Prima triangula sit, tripedem propone rotunde,
Et converte : scies quis sit mihi morbus et unde.

Ce nom d'*Oma* ne m'est pas connu ; mais la personne qui le portait n'a pas seule été aimée de Nicole. En voici la preuve :

MALOT [2].

Si vertas tolam res est quam diligo solam.

ALIZ.

Prima triangula, longa subambula, curta sequatur,
Greca sit ultima : talis in intima cordis amatur.

ISABEL.

Si vertas Bachique caput finemque Sibille,
Advertas pro qua patior suspiria mille.

Je ne sais s'il faut attribuer au même d'autres balivernes du même genre qu'on lit à d'autres endroits du ms. Ainsi, p. 3 :

Ar- cupit esse -tifex -ander de pluribus Alex-.

P. 11 : *Phi* nota fetoris, *lippus* gravis omnibus horis ;
Sit *phi*, sit *lippus* semper procul ergo Philippus.

Celle-ci (p. 3) est assez curieuse en ce qu'elle nous fournit un spécimen antique d'un genre encore en faveur auprès de nos écoliers :

Mantica mentitur janua vester equus,

c'est-à-dire évidemment : *Malement porte vostre cheval.*

D'autres pièces sont inintelligibles. Parmi celles qui ne contiennent pas des énigmes, je relève celle-ci :

(P. 365). In barba longa si sit sapientia magna,
Credimus hiis dictis hyrcum remanere magistrum.

Ces deux vers sont un lieu-commun de la philosophie cléricale du moyen âge ; on les retrouve en français au début du fabliau de *Coquaigne* (Barbazan-Méon, II, p. 175) :

Une chose poez savoir
Qu'en grant barbe n'a pas savoir ;
Se li barbé le sens seussent,
Bouc et chievres molt en eussent.

---

1. Je ne me souviens plus si cette explication est donnée pour les noms propres suivants ; elle ne l'est pas en tout cas pour le dernier.

2. Forme contracte de *Maalot*, diminutif familier de *Mahalt* ; on trouve aussi *Maalet*.

Ce qui est plus remarquable, c'est qu'une épigramme attribuée à Lucien reproduit le même raisonnement (éd. Teubner, 1861, t. III, p. 468) :

Εἰ τὸ τρέφειν πώγωνα δοκεῖ σοφίαν περιποιεῖν,
Καὶ τράγος εὐπώγων εὔστολός ἐστι Πλάτων.

Y a-t-il là une simple coïncidence ? Je crois plutôt à une transmission, par l'intermédiaire des écoles : c'est aux philosophes barbus dont s'est aussi moqué Julien que cette plaisanterie s'applique le mieux : au moyen âge elle n'avait pas grande raison de se produire.

Deux ou trois petits contes en vers se remarquent dans notre manuscrit. L'un, intitulé *Versus de mola piperis* (p. 16), est bien connu ; l'autre est une des formes de l'*Enfant de neige*, en deux vers, récemment publiées par M. Wattenbach (voy. *Rom.* V, 124) :

De nive conceptum quem mater adultera fingit
Sponsus eum vendens liquefactum sole refingit (p. 13);

le troisième (p. 17), intitulé *Versus de mure et murilego*, est, je pense, inédit :

Caseolum quidam servandum misit in archam :
Mus veniens forat hanc, intrat, comedit, satur exit.
Vir ne mus rediens evadat ponit in archam
Muvilegum : vorat hic id quod mus ante reliquit.
Sic vastant multi quod debent jure tueri.

G. P.

II.

SUR QUELQUES PRONOMS PROVENÇAUX.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

De nouvelles recherches ou, plus exactement, de nouvelles rencontres me permettent de faire quelques utiles additions à plusieurs des *Notes sur les pronoms provençaux* publiées dans le dernier numéro de la *Romania*.

1° *Oc*. Cette forme, dont l'origine (lat. *hoc*) ne peut, ce me semble, faire l'objet d'un doute, et dont je n'avais vu d'exemples que dans les œuvres d'un poëte de nos jours, se rencontre plusieurs fois dans les poésies gasconnes de d'Astros[1] (XVIIe siècle). Elle y suit toujours le verbe, quelquefois affaiblie en *og*. Devant le verbe c'est *ac* (*ag*), qui n'en est, je l'ai dit, qu'un renforcement que l'on trouve toujours[2]. Ex. :

1. *Poésies gasconnes, recueillies et publiées par F. T. sur les manuscrits les plus authentiques*. Paris, 1867-9. 2 vol. in-8°.
2. Même emploi respectif, comme je l'ai déjà noté, à Montauban et ailleurs, de *bo* et de *ba*, et, dans quelques parties de la Provence, de *vo* et de *va*.

« Boulets qu'*ag* digo ? » — « O, digats-*oc* » (T. II, p. 202). Lorsque *oc*, dans ces poésies, suit immédiatement une voyelle, ce qui est le cas le moins fréquent, ou il se contracte avec cette voyelle et alors l'*o* disparaît (Ex. : *boutag en cene* (I, 142); *per hec entene* (I, 170); *per disec* (I, 255), ou bien un *g* (non un *b* ni un *v*) s'introduit pour éviter l'hiatus. Ex. : *per bouta goc en obro* (I, 222); *per da goc a 'ntene* (I, 38). Cf. *deguens*, très-fréquent dans le même texte, pour *dehens* (= *dedens*) qu'offrent d'autres variétés du dialecte gascon, et *pregoun* (= *prehoun* = *profundum*), que possèdent aussi d'autres dialectes[1].

2° *Ou*. Cette forme, ai-je dit, est très-répandue en Languedoc. Elle y était déjà en usage, au moins dans la contrée de Béziers, dès la fin du XIIIe s. ou le commencement du XIVe. C'est ce qu'on peut induire avec certitude des exemples ci-après où le pronom *o*, suivant un *i*, est traité comme l'était souvent dès lors ou peu après, dans la même contrée, l'*o* des mots tels que *passio*, devenu *passiu* et *passieu*[2].

Qu'uei non es vius *quiu* fo ier
(*Troubadours de Béziers*, p. 104.)

E quar non es *quiu* defenda
Niu castic los mals penden.
(*Ibid.*, p. 137.)

E no troba *quiu* aprenda.
(*Ibid.*, p. 137.)

Ces trois derniers exemples sont de Matfre Ermengaud, ainsi que le suivant, tiré du *Breviari d'amor* (Mahn, *Gedichte*, I, 180, l. 3) et qui est le seul que j'aie rencontré de ce nouveau déguisement de notre pronom :

Nosson pas veray aymador,
Quar *sieu* fosson, volgran suffrir...

3° *Vo*. L'examen des leçons rejetées par M. Bartsch au bas des pages de sa Chrestomathie provençale m'a fait découvrir deux exemples de cette forme dans l'*Évangile de l'Enfance*, ouvrage dont le ms. est antérieur d'environ 120 ans à celui du *Ludus Sancti Jacobi*, qui m'avait fourni le plus ancien de ceux que j'avais rapportés. Ce sont les suivants :

Sapjas que ieu vau fort doptan
Que *v*'aga fag aquel effant.
(Chrestomathie prov.[3], 386, 25-6.)

Dis Joseph : « Senher, que dizes? »
— « Senher, *vo* te direm addes. »
(*Ibid.*, 387, 7-8.)

1. Cf. encore le limousin *agut* = fr. *haïr* (*Revue des langues romanes*, IV, 78).
2. Voy. là-dessus Paul Meyer, *Guillaume de la Barre*, p. 33, et, pour la prononciation (*ou*) de l'*o* de *passio*, le mémoire du même auteur sur l'*o* provençal (*Mémoires de la Société de linguistique*, I, 145-161).

M. Bartsch a changé dans le premier cas *vaga* en *haga*, dans le second *vo*, qu'il avait lu *no*, en *nos*. Voir là-dessus la *Revue des langues romanes*, VIII, 233.

4° *Vou*. Cette forme, que je n'avais remarquée qu'en Auvergne, existe dans le Vivarais et le Dauphiné. Voy. *Revue des langues romanes*, VII, 252; VIII, 116-138 *passim*.

5° *Ve*, *be*. Ces formes ont cours aussi dans le Rouergue. J'en ai rapproché *se* = *so*, dont j'ai donné un exemple du xve siècle. Le suivant, que j'ai trouvé depuis, est du xive.

Quar *se*[1] diso li artista
Que la terra tol la vista.
(*Breviari d'amor*, v. 3620-1.)

6° Aux exemples anciens que j'ai rapportés de *son* ou *sieu* pour *lor*, il faut joindre les suivants, tirés, le dernier du *Poëme de Saint-Trophime*, tous les autres du *Breviari d'amor*, ouvrages composés dans des provinces qui font aujourdhui, et qui ont dû évidemment faire de tout temps, un pareil usage du pronom possessif.

Quez alcunas vetz amon may
Son effan no fan se mezeis.
(*Breviari*, V. 784-5.)

Que part tota re amo Dieu
E si cum se lo prueime *sieu*.
(*Ibid.*, 3258-9.)

E totz aucels naturalmen
Noiris sos pols e *son* joven[2].
(*Ibid.*, 7170-1.)

Don vezetz que *sos* befachors,
Sos senhors e *sos* noiridors
Conoisson li caval elh ca.
(*Ibid.*, 9057-9.)

Ans puesco be vieure del *sieu*.
(*Ibid.*, 9443.)

E soven pecco atressi
Emblan lo frug de *so* vezi.
(*Ibid.*, 18296-7.)

Cant eran mort, los metian *sos* parens.
(*Saint-Trophime*, dans la *Chrest. prov.* 383-14.)

C. CHABANEAU.

P. S. — Je trouve un exemple ancien de *oc* (*hoc*) dans la chronique biterroise de Mascaro, p. 143 : *et feron hoc;* et deux de *ag*, forme qui

1. [Cet exemple est fort douteux : M. Mussafia a fait remarquer qu'à cet endroit les mss. de Vienne portent l'un *so*, l'autre *son* (faute qui a *so* pour point de départ). Voy. les Comptes rendus de l'Académie de Vienne, XLVI, p. 429. — P. M.]

2. Un ms. donne la variante *en lor joven*.

n'avait été encore, je crois, relevée que dans des chartes, dans un texte littéraire du XIVe siècle, la *Vie de Se Marguerite*, publiée récemment par M. Noulet (voy. *Romania*, IV, 483). Ce sont les suivants :

v. 61 Si no *ag es* (*Noulet* agues) ma drudan fare.
v. 91 A lor senhor *ag* an (*Noulet* agan) contat[1].

Le même texte offre encore *a* (v. 362 : m'*a* faria far), forme qui se trouve aussi, au moins une fois (vos *a* mostre), dans les *Joyas del gay saber*, p. 252.

— *Se* (= *so*) se lit deux fois dans la *Chanson de la Croisade albigeoise*, v. 1019 (*se* cug), où M. Meyer conserve cette forme, et v. 8249 (per *se* qu'o entendatz) où il la change en *so*[2]. Je crois qu'il n'y a aucune témérité à conclure de ces deux exemples, comme de celui, relaté plus haut, que j'ai tiré du *Breviari d'amor*, que la forme *se*, aujourd'hui si répandue, était déjà en usage à l'époque où le ms. de la *Croisade* et celui du *Breviari d'amor* suivi par l'édition de ce poème ont été exécutés.

C. C.

---

1. [Ces deux exemples de la *Vie de S. Marguerite* me semblent contestables. Ce n'est pas que je conteste la possibilité de la forme *ag* ou *a* dans ce texte, puisque je l'y ai signalée le premier, ci-dessus IV, 487, mais je doute qu'elle ait à prendre place dans les deux vers cités par M. Chabaneau. J'ai proposé (*Romania* IV, 485) de corriger le premier ainsi, le v. 61: *Si no es ma drudan fare* (pour *farai*), et je maintiens ma correction : celle de M. Ch. donne au vers une syllabe de trop : à la vérité, il n'est pas impossible de prononcer *n'ag* pour *no ag*, mais si on lit la phrase entière, ou seulement les deux vers 60 et 61, on verra qu'un pronom n'est pas nécessaire. Voici ces deux vers : *Si vergis es molhier l'aure* | *Si no es* (= si elle n'est pas [vierge]) *ma drudan fare*. — Quant au vers 91, *A lor senhor ag an comtat* ne rime pas avec le vers suivant, qui se termine par *gazanhar* : il faut donc adopter au moins une partie de ma correction et lire : *ag van comtar*. Mais puisque *agan* doit nécessairement être corrigé, *ag* devient fort incertain, et *o van comtar*, que j'ai proposé, n'est point inadmissible. Le poème fait en effet usage de la forme *o*, la plus fréquente de beaucoup, comme on sait ; ainsi v. 224 *que o potz far*. — P. M.]

2. [C'est à dessein : le v. 1019 est de Guillaume de Tudela, dont la langue est incorrecte et imprégnée de français. Chez cet auteur, *se* peut être une forme française pour *ce*. Au v. 8249, qui appartient au poète toulousain, *se* est très-probablement une forme introduite par le copiste, ou peut-être tout simplement une faute. — P. M.]

COMPTES-RENDUS.

Romanische Wortschœpfung, von Friedrich Diez. Bonn, Weber, 1875, in-8°, vj-98 p.

On retrouve dans l'avant-propos de ce petit livre la discrétion et la modestie avec lesquelles l'illustre auteur a toujours parlé de ses travaux. Quant à l'opuscule en lui-même, il est attrayant et instructif. Il ne contient rien de nouveau, si l'on entend par là des faits inconnus ou des lois non encore établies; mais ce qu'il rassemble est rajeuni par le rapprochement même et le point de vue de l'auteur. Qu'est devenu entre les mains des Romans l'héritage de la langue latine? en quoi l'ont-ils accru, transformé, laissé perdre? C'est ce que M. Diez recherche, en se limitant aux substantifs concrets, à ceux qui servent à nommer les choses les plus nécessaires à la vie. Il compare lui-même son inventaire à ces glossaires du moyen-âge, appelés *Nominalia*, où les mots étaient rangés par classes. Voici la liste de ces classes : *Dieu, Seigneur ; — Univers, Saisons, Heures, Phénomènes naturels; — Surface du sol; — Homme; — Corps de l'homme; — Ame de l'homme ; — Ages ; — Parenté, Famille ; — Animaux (Mammifères, Oiseaux, Amphibies, Poissons, Insectes); — Plantes (Arbres, Fruits, Fleurs) ; — Minéraux ; — Jardinage ; — Agriculture ; — Navigation ; — Guerre, Combat ; — Armée, Guerrier ; — Armure du guerrier; — Armure du cheval; — Métiers ; — Art et Science; — Ville; — Eglise; — Maison; — Intérieur; — Mobilier; — Vêtement; Nourriture et Boisson; — Ustensiles de table.* Pour chacune de ces catégories, l'auteur énumère d'abord les mots latins qui servent à l'exprimer, puis il indique ceux qui se sont perdus en roman, ceux qui se sont conservés, ceux qui ont changé de sens, et les mots étrangers qui sont venus réparer les pertes ou combler les lacunes du vocabulaire latin. Ce travail, M. Diez l'avait déjà fait en partie dans la Grammaire des langues romanes ; il le reprend ici avec plus de détail et de liberté. L'intérêt historique et philosophique de semblables recherches est évident ; l'auteur met finement en relief l'intérêt purement grammatical qu'elles peuvent avoir : la comparaison des diverses langues se fait d'elle-même dans l'esprit et se dessine avec précision par la juxtaposition des représentants que le mot latin a trouvés dans chacune d'elles.

Quelques légères inadvertances ont échappé çà et là à la révision des épreuves, et les travaux récents n'ont pas toujours été mis à profit. Mais qui aurait le courage de faire des critiques de détail à un homme qui depuis cinquante ans n'a cessé d'enrichir et de faire marcher la science qu'il a fondée, et qui, à l'âge de quatre-vingts ans, sait encore apporter à l'étude la fraîcheur d'esprit, la finesse de pensée et l'élégante concision d'expression qu'on admire dans plusieurs passages de ce petit livre? Tous les philologues romans, élèves de M. Diez, le remercieront de ce nouveau cadeau, fleur d'arrière-saison, qu'ils n'espéraient plus guère, éclose sur l'arbre puissant à l'ombre duquel ils travaillent.

G. P.

La Vida de sant Honorat, légende en vers provençaux par Raymond Féraut, troubadour niçois du XIIIe siècle, publiée pour la première fois en son entier par les soins et aux frais de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, avec de nombreuses notes explicatives, par M. A-L. Sardou. Nice, imp. Caisson et Mignon, *s. d.* [1875]. — In-8°, xx-214 p.

La vie de saint Honorat, composée par Raimon Féraut, prieur de la Roque-Estéron, à la requête de Gaucelm, abbé de Lérins, pour Marie de Hongrie, femme de Charles II, comte de Provence, occupe un rang fort honorable entre les derniers écrits de la littérature provençale : les récits dont elle se compose ne sont point dépourvus d'art ; la versification offre une variété dont on n'a pas d'autre exemple ; la langue, qui n'affecte aucune prétention savante, qui reste populaire, tout en étant habilement maniée, offre peu de difficultés, et réserve nombre de petites découvertes au philologue qui cherche à se renseigner sur l'état du provençal dans la basse Provence aux environs de l'an 1300. On ne peut donc qu'approuver la société savante des Alpes-Maritimes, et particulièrement M. Sardou, d'avoir songé à mettre au jour un ouvrage qui a pour le département des Alpes-Maritimes un intérêt tout spécial. Mais il faut regretter que l'édition n'ait pas été dirigée par un philologue suffisamment préparé à sa tâche. Ce défaut de préparation était déjà trop sensible dans la notice du poëme de R. Féraut que M. Sardou a publiée en 1858 ou 1859[1], mais il l'est bien plus encore dans une édition où l'on s'attend naturellement à rencontrer un travail complet et méthodique sur l'ouvrage édité.

Je ne pourrais, sous peine de reproduire des observations que j'ai déjà formulées ailleurs[2], entreprendre ici l'examen de cette édition. Je me bornerai à résumer en quelques lignes les critiques qui peuvent lui être adressées. Le texte, d'abord, n'a point été établi sur une base suffisante. M. Sardou n'a mis à contribution que trois mss. : celui de Raynouard, maintenant en la possession de M. Guessard, et deux des trois mss. de la Bibliothèque nationale ; et encore n'a-t-il guère fait usage de ces deux derniers que pour compléter le ms. Raynouard qui a perdu ses derniers feuillets. Or nous connaissons de la vie de saint Honorat jusqu'à neuf mss., sans parler d'une traduction catalane[3]. Des circonstances fortuites, et non pas un examen comparatif de ces mss., ont déterminé le choix de l'éditeur. En outre, M. S. paraît n'avoir pas toujours bien lu ses mss., d'où un certain nombre de leçons fautives, parfois même inintelligibles. Enfin, les notes fort nombreuses qui accompagnent le texte, — notes très-élémentaires, rédigées en vue d'un public n'ayant du provençal qu'une connaissance bien superficielle, — contiennent souvent des explications erronées[4]. Voilà pour le texte et pour son commentaire. Quant à la préface, je n'en puis rien dire, sinon que M. S. ne paraît pas soupçonner l'existence de divers travaux qui ont été faits dans ces dix dernières années sur des sujets qui touchent de

1. *La Vida de Sant Honorat*... analyse et morceaux choisis, par A.-L. Sardou. Paris, Jannet et Dezobry, VI-58 p. gr. in-8° (s. d.).
2. Voy. mon rapport sur la publication de M. Sardou dans le dernier cahier paru de la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. II, p. 56-63.
3. Voy. *Rev. des Soc. sav. l. l.* p. 57 note 2.
4. J'ai donné dans l'article précité des échantillons, qu'il serait aisé de multiplier, de ces divers genres de fautes.

près à R. Féraut. Il ignore les recherches de G. Paris sur les récits empruntés à l'épopée carolingienne qui occupent une assez grande place dans la Vie de saint Honorat[1]. Il ne connaît pas davantage les études qui ont démontré le peu de valeur des assertions de Jean de Nostre-Dame[2], et il n'hésite pas à recueillir chez cet auteur si peu véridique la plupart des faits de la vie de R. Féraut.

Entre les questions dont se sont occupées les personnes qui ont écrit, avant M. Sardou, sur R. Féraut, l'une des plus intéressantes est celle des sources de la Vie rédigée en forme poétique par ce religieux. Dès le début du poème, l'auteur nous fait savoir, en des termes qu'il ne faut peut-être pas prendre au pied de la lettre, qu'il existait une biographie latine de son héros :

La vida s'atrobet en un temple jadis ;
De Roma l'aportet uns monges de Leris,
De lay si trays li gesta, d'una antigua scriptura,
Ren non i trobares mays de veritat pura.

Cette *gesta*, cette histoire qui fut tirée de la Vie en écriture ancienne apportée de Rome par un moine de Lérins (pourquoi « apportée de Rome » ?) était assurément en latin. Au début du quatrième livre, où sont contés les miracles opérés par l'intercession d'Honorat après sa mort, R. Féraut dit : *l'estoria es greus | E le latins es breus*, l'histoire est pénible (sans doute longue, et par suite pénible à raconter) et le latin est bref, ce qui est une évidente allusion à la Vie latine que le poëte avait sous les yeux[3]. A la fin de ce même livre (p. 188), Féraut remarque que le saint a fait bien d'autres miracles que ceux qu'on trouve en écrit : *E mot mays en fes le grazitz | Que non n'avem trobat escrich*. Il est inutile de démontrer plus longuement ce que personne ne songe à contester : tenons pour établi que Féraut a mis à contribution une vie latine. Mais quelle est cette vie ? Est-ce celle que les Bollandistes mentionnent (*Acta SS.*, 16 janvier) comme imprimée à Paris en 1511 et qui leur a paru trop fabuleuse pour mériter de figurer, même en extrait, dans leur vaste recueil ? Cette question n'a pu jusqu'ici être résolue définitivement. La vie latine de saint Honorat est un livre tellement rare que G. Paris n'a pu en voir aucun exemplaire, et a dû se contenter d'une traduction en provençal du XVIe siècle dont le ms. se trouve à Lyon[4].

1. *Histoire poëtique de Charlemagne* p. 88, 291, etc.

2. Voy. mon mémoire sur les *Derniers Troubadours de la Provence* (1871), et *Romania* II, 142.

3. Car M. Sardou est certainement dans l'erreur lorsqu'il traduit en note (p. 131) : *e le latins es breus* par « et *mon savoir* est bref ».

4. Bibliothèque de la ville n° 1102 (n° 1222 du catalogue Delandine). G. Paris n'a même eu (voy. *Hist. poët. de Charlem.* p. 88) que la copie des rubriques de cette traduction, de sorte qu'il n'a pu étudier comparativement les deux textes. Du reste cette traduction n'est pas complète. Une note du père Papebroch, datée de janvier 1683 et écrite sur un feuillet de garde, indique qu'elle contient seulement les deux premiers livres de l'édition latine, et encore abrégés en maint endroit. Le traducteur provençal a ajouté un prologue de sa façon, qui commence ainsi : « A la glorio et lausor de la » sanctissimo et individuo Trinitat, si acomensso la vido et ligendo dal sacratissime e » glorios evesque et confessor de Jesus Crist monsur Sanct Honorat, permieroment » fundador et abat de la sacrado insulo de Lerins, filh dal rei de Omgrio et evesque de » Arle... » En voici les dernières lignes : « Affin que cascun puesque emtendre aquesto » sancto vido, l'on l'a volgudo translatar de latim em vulgar, la qual vido comten tres » petis libres : lo permier parlo que fes lo sanct evesque Sanct Honorat essent em sum » evesquat, et lo segunt que fes davant que fosso evesque; lo ters que miracles a fach » apres sa mort. Volent nos parlar dal premier, preguem Dieu que nos spire et nos » done sa gratio. Amen. »

J'ai été plus heureux : M. F. Denis, conservateur-administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, a bien voulu, avec son obligeance accoutumée, me prêter le seul exemplaire actuellement connu de ce précieux petit livre, celui que possédait feu A. Denis, ancien député du Var, et d'après lequel des extraits de la vie latine ont été publiés tant par le possesseur du livre[1] que par diverses personnes à qui il l'avait libéralement communiqué.

J'ai donc pu instituer une comparaison détaillée entre le latin et le provençal, mais cette opération n'a pas produit des résultats tout à fait sûrs. La Vie latine et le poëme sont dans un rapport très-intime : la marche du récit est la même de part et d'autre, les chapitres se correspondent en général assez exactement; et cependant il n'est guère possible d'admettre que la Vie latine que nous possédons soit l'original suivi par R. Féraut. En effet, ce dernier offre pour ainsi dire à chaque page des détails qui manquent au latin; et ces détails, qui consistent en indications toutes locales, ne sont pas de ceux qu'imaginerait un traducteur cherchant à amplifier sa matière. Je ne vois place ici que pour deux hypothèses : ou bien la Vie latine imprimée est faite sur le provençal (auquel cas elle n'aurait pour nous aucune valeur, et il nous faudrait chercher ailleurs le récit mis à contribution par R. Féraut), ou bien cet imprimé n'est que l'abrégé d'une Vie plus ample que Féraut aurait eue à sa disposition. Cette seconde hypothèse me paraît jusqu'à présent la plus vraisemblable. En effet, sans tenir compte pour le moment de quelques menues différences entre les deux textes qui s'expliquent mieux ainsi, je ne puis m'empêcher de croire que si l'auteur anonyme s'était contenté de mettre en latin sous une forme abrégée le texte provençal de Féraut, il n'eût pas manqué de mentionner une circonstance aussi importante dans le prologue où il indique, comme sources de son ouvrage, les écrits de saint Hilaire, de saint Césaire, de saint Eucher.

Quoi qu'il en soit, je crois devoir donner ici une description détaillée et des extraits de ce livre infiniment rare, peut-être unique. Les Bollandistes ont connu de la Vie latine une édition imprimée par J. Petit en 1511; celle que j'ai sous les yeux a été imprimée en 1501 à Venise par Luc-Antoine de Junte. Voici ce qu'on lit au dernier feuillet, qui n'existe plus en original dans l'exemplaire de M. Denis, mais a été refait à la plume, assez grossièrement du reste, et à une époque déjà ancienne, tout de même que le premier feuillet[2]. Je ne cherche point à reproduire la ponctuation ni les abréviations de l'original : ces dernières seraient difficiles à figurer avec notre typographie moderne :

Dulcis Honorate per secula cuncte beate,
Dirige servorum mentes et vota tuorum.

Impressum Venetiis auctore Deo ad laudem ipsius et monastici ordinis decus, qui talibus ab initio, ipsa scilicet Christi predicatione, et deinceps per omnia tempora, fundatoribus ac reparatoribus claruit floruitque. Cura autem et impensis Nobilis viri Luce

1. A. Denis, *Promenades pittoresques à Hyères*, 2e édition, 1853, p. 312.

2. Le feuillet 8 aussi, qui manque à l'exemplaire, a été remplacé par une copie faite ligne pour ligne et qui reproduit les abréviations, mais sans viser à imiter la forme des caractères. L'écriture me paraît indiquer que ces réparations ont été exécutées dans la première moitié du siècle dernier. Il faut donc qu'il ait existé alors un exemplaire complet d'après lequel on a pu copier ce qui manque à celui de M. Denis.

Antonii de Giunta Florentini, arte et solerti ingenio magistri Johannis de Spira, anno gratie salutaris millesimo quingentesimo primo, pridie Kal. Augusti.

Le format est in-8°, et le caractère est gothique. Bandini ne mentionne pas notre Vie de S. Honorat parmi les livres de Luca Antonio di Giunta qu'il énumère au commencement du deuxième volume de ses *Juntarum typographiae Annales* (1791, 8°), mais il décrit un ouvrage dont l'explicit est presque semblable. C'est une Vie de saint Benoît accompagnée de divers autres opuscules, qui fut *absoluta Venetiis felicibus auspiciis D. Martyris Georgii, nec non Monachorum Coenobii ipsius invictissimi Christi Militis nomine digne addicati, cura et impensis nobilis viri Lucae Antonii de Giunta Florentini, Arte et solerti ingenio Magistri Joannis de Spira; anno salutis Dominicae MCCCCC, Idibus Aprilis*. 4°. — La Bibliothèque nationale possède (H, réserve) un exemplaire de ce volume, et j'ai pu constater que le caractère en était identique à celui de la Vie de Saint Honorat. — L'édition de la Vie de S. Honorat est peu soignée : les fautes typographiques y abondent. Il y a 95 feuillets numérotés qui se répartissent en 12 cahiers signés de A à M. Le cahier C est paginé 17, 20, 19, 22, 21, 24, 23, 26; le cahier D reprend correctement au feuillet 25. Le frontispice (refait dans l'exemplaire de M. Denis) présente au recto l'avertissement qui suit :

Lectori salutem.

Habes hoc insigni novoque opusculo, lector optime, quod alii quidem tibi codices perpauci dabunt : jucunditatis videlicet fructusque plenissimam lectionem, que nimirum et hystorie grata varietas, et celestis in ea doctrine dignitas prestat. Est in ipsa quod secularis et laicus, quod religiosus quisque, quod clericus monachusque desiderent. Ergo, quisquis es, ne spernas, sed sive accipias, relinque sue (*lisez* sive relinquas ?), honora quod respicis. Est enim magni Honorati vita, qui inter nobiles primus, inter monachos summus, inter sacros antistites dignissimus extitit. Eme modo quod parvi constat : magni interest. Lege, et ita sim felix quomodo opinionem quam facio vincet res ipsa. Vale.

L'ouvrage est divisé en trois livres ayant pour objet : 1° l'histoire du saint avant qu'il fût évêque d'Arles ; 2° son histoire pendant son épiscopat ; 3° le récit des miracles accomplis par son intercession après sa mort. Le début du prologue (fol. 2) fera connaître la disposition de l'œuvre :

Prologus.

Incipit prologus in vita sancti Honorati confessoris.

Quia gloriosi Christi confessoris Honorati, olim monasterii Lyrinensis abbatis ac postmodum Arelatensis episcopi gesta a diversis auctoribus exarata reperimus in diversis voluminibus dispersa, ea hinc inde colligere et sub unius libelli compendio redigere curavimus, pluribus ex industria pretermissis, ne prolixitate materie legentis intellectum gravaremus. Quod siquidem opus tripartitum, id est tribus libris comprehensum, per titulos vel rubricas disponere libuit, ut studiosus inspector quod de preclaris ejus actibus cupit citius ac facilius invenire possit. In qua nimirum compilatione dicta vel scripta clarissimorum pontificum, sanctorum videlicet Hylarii, Cesarii, Eucherii et Maximi, secuti sumus, qui de sancti viri admirandis virtutibus credibilia nimis testimonia prebuerunt. Et in prima hujus opusculi nostri parte, quid ante episcopatum vir beatus egerit ; qualiter vero in episcopatu vixerit, in secunda ; tertia quoque quibus post obitum miraculis claruerit, seu quomodo ejus monasterium quod Lyrinense nuncupatur, pro ejus orationibus creverit, ut melius potuimus, auctore Domino, descripsimus.....

La disposition des matières est la même (ou bien peu s'en faut) dans le latin et dans le poème provençal. Comme je l'ai dit plus haut, les chapitres se cor-

respondent assez exactement de l'un à l'autre texte. Ils sont répartis dans le provençal en quatre livres, qui correspondent aux trois livres du latin selon que le tableau sommaire qui suit le montrera.

latin.		provençal.
livre I	=	ch. 1 à 38.
— II	=	ch. 39 à 81 (fin du l. II et l. III [1]).
— III	=	ch. 82 à 118 (l. IV).

Je réclame d'avance l'indulgence du lecteur pour la comparaison longue et minutieuse que j'ai dû établir entre les deux textes afin de me former une opinion sur leur relation. Si l'un de ces textes n'était pour ainsi dire inaccessible, je me bornerais à donner les résultats de mon étude; mais précisément parce que ces résultats ne sont pas de tout point assurés, et que d'autre part il n'est pas possible de les contrôler sans faire usage de la Vie latine, je ne crois pas pouvoir me dispenser de faire connaître avec quelque détail les différences comme les ressemblances des deux documents rapprochés.

Je commence par transcrire les rubriques du livre I, y joignant (en chiffres romains) la concordance avec les chapitres de la Vie provençale :

Incipiunt capitula libri primi. Et primo :

1 De parentibus sancti Honorati et facta eis revelatione.	I et II
2 De ejus ortu atque infantia..	II
3 De paupere Christiano elemosynam petente.	II
4 De matris sue dissuasione a Christi fide.	II
5 De revelatione facta sancto Caprasio et sociis ejus.	II
6 De cervo invento et apparitione sancti Caprasii.	III
7 Qualiter cervus sanctum Honoratum direxit [2].	III
8 De dolore patris et matris obitu propter conversionem filii	IV, V, VI
9 De dissuatione (*sic*) patris a fide christiana.	VII
10 De perseverantia filii in proposito fidei, et de Germano ejus fratre. . .	VII, IX
11 Qualiter apparuerit ei Dominus Jesus Christus..	IX
12 De claritate celesti et conversione Germani et virtutibus amborum. . .	X
13 De proposito fratrum e patria fugiendi, et de eorum baptismate ac nominum [3] mutatione.	
14 De conversatione eorum [4] post baptismum.	
15 De eorum navigatione, et miraculo facto in maris turbati pacificatione [5].	XV
16 De adventu sancti Honorati et sociorum ejus ad montem qui Argentarius dicitur, et obitu sancti Macrobii.	XVI
17 Qualiter apparuit ibi eis Christus, et de eorum adventu ad Forojulium. .	XXIII
18 De curatione Anolini [6] paralytici fratris episcopi Forojuliensis	XXIV
19 De miraculorum multitudine, et sanctorum fuga, et lupa candida dirigente.	XXIV
20 De electione sancti Leoncii socii beati Honorati [7].	XXV

1. Dans l'édition de M. Sardou la numérotation des chapitres se poursuit en une seule série : livre I = ch. 1-20; l. II = ch. 21 à 61 ; l. III = ch. 62 à 81 ; l. IV = ch. 82 à 119.

2. Pour ce chap. il y en a deux dans le texte, l'un et l'autre numérotés vij (fol. 6 v° et fol. 7). Ils ont pour rubriques : *Qualiter cervus indomitus contra naturam suam domesticum se exhibuit.* — *Qualiter cervus sanctum Honoratum duxerit.*

3. La table omet *ac nominum*, que je rétablis d'après la rubrique du texte.

4. Dans le texte (f. 12 r°) : *De conversione sancti Honorati et Venancii ejus fratris...*

5. Dans le texte (f. 12 v°) *in maris turbatione et pacificatione.*

6. *Anolini* manque à la table, mais se retrouve à la rubrique placée en tête du chapitre.

7. Mieux à la rubrique du texte : *De e. s. L. ad episcopatum Forojuliensem.*

21 De electione sancti Magoncii. XXVI
22 De insula Lirinensi et ingressu sancti Honorati in eam. XXVIII
23 De interfectione serpentum et fuga draconis et maris elevatione. XXIX
24 Testimonia sanctorum Hylarii et Eucherii [1].
25 Testimonia sanctorum Cesarii et Maximi de insula Lyrinensi.
26 De conversatione [2] sancti Honorati et regimine Lyrinensis monasterii. . XXXVII
27 Testimonia sanctorum Eucherii et Hylarii et Salviani de monasterio Lyrinensi.
28 De sancto Lupo monacho Lyrinensi, et postea Trecensi episcopo [3].
29 De aqua dulci miraculose obtenta. XXXVIII
30 De multiplicibus virtutibus sancti Honorati, et specialiter de ejus munificentia.
31 De conversione sancti Hylarii, sancti Honorati discipuli.
32 De sermone sancti Hylarii habito ad populum in die anniversaria sancti Honorati [4].

La naissance d'Andronic (qui fut plus tard saint Honorat), sa rencontre avec un mendiant qui lui demande l'aumône au nom de Jésus-Christ le roi de Paradis, la conversation que le jeune homme eut ensuite à ce propos avec sa mère Helenborc, sont racontées avec les mêmes détails dans les deux textes, avec plus de développements toutefois et non sans un certain talent poétique par Féraut. Le seul trait de quelque importance (et encore n'en a-t-il pas beaucoup) qui me paraisse propre à l'une des deux rédactions, est la mention par Féraut (ch. II, p. 7) de persécutions exercées contre les chrétiens par ordre du roi de Hongrie père d'Andronic. Même accord dans le récit de la rencontre du jeune homme avec saint Caprais qui devait le convertir (Vie latine, ch. 5 et suiv.).

Je ne vois rien d'intéressant à noter dans les chapitres qui suivent, sinon que les lamentations (qualifiées de *lai*, p. 16) du roi de Hongrie sur la mort de sa femme, sont un développement poétique propre à R. Féraut. — Dans le ch. 9 du latin comme dans le ch. VII du prov. le roi de Hongrie gourmande son fils au sujet de son inclination au christianisme, mais Féraut seul fait intervenir dans le discours du roi les noms de personnages sarrazins empruntés à l'épopée carolingienne, Aygolant et Marsille (p. 18 et 20); seul aussi il nomme (Rosemonde) la fille de l'empereur de Rome que le roi de Hongrie veut faire épouser à son fils. — Il n'y a rien dans le latin qui corresponde au ch. VIII du prov. *Ayzi fay decasar los santz le rey Andrioc de la forest.* — Les deux textes s'accordent pleinement dans le récit de la conversion miraculeuse de Girman, frère d'Andronic (latin ch. 12, prov. ch. X); mais immédiatement après une différence sensible se manifeste. Selon R. Féraut (ch. XI), Andrioc, le roi de Hongrie, envoie ses deux fils à l'empereur de Constantinople, les plaçant sous la conduite d'un noble personnage appelé *Horion del Lausat*. Ils entrent en Romanie (l'empire de Constantinople) et parviennent à la cité d'Héraclée (*Heurocla*, éd. Sardou, p. 26 *b*). Là, sur le bord de la mer, ils rencontrent saint Caprais et ses deux compagnons (ch. 12) avec lesquels ils s'embarquent de nuit (ch. 13). Ces circonstances manquent dans le latin :

Cap. 13. — Inito itaque consilio et quodamodo (*sic*) passi honoris sui persecutionem, parentes ac patriam occulte fugiendo deserere, regnum mundi et omnem ornatum seculi

1. La rubrique du texte ajoute : *de insula Lyrinensi.*
2. *Conversione* à la table des chapitres.
3. La rubrique du texte ajoute *in Francia.*
4. La rubrique du texte ajoute : *et testimonia sancti Cesarii.*

contemnere et ad peregrina et incognita loca transire decreverunt. Obmitto inserere interim lectioni quantis quibusve machinamentis obvius pater nittitur eos a proposito retrahere, quibusque obstaculus (*sic*) cepti itineris effectum intercipere, quantas eis difficultates, quam varia impedimenta omnis simul patria parentes et affines, cognati pariter et noti paraverint ; ut bene eorum quilibet cum propheta dicere potuisset : « Amici mei et proximi mei adversum me appropinquaverunt et steterunt. » Et alio in loco : « Laqueum paruerunt (*sic*, *l.* parav-) pedibus meis, ut incurvarent animam meam. » Que omnia, divina virtute roborati, hi duo juvenes a Deo preelecti forti animo superaverunt. Tunc primum quidam (*sic*, *l.* quidem) patri carnali visi sunt reniti, cum Dei summi mallent paternitate censeri. Tandem exeuntes de terra, de domo et de cognatione sua, tanquam veri Abrahe filii sponte deserentes regnum et imperium, Deo duce, ad sanctum pervenerunt Caprasium, quem tanquam ordinatorem in Domino atque custodem sue etatis elegerunt.....

R. Féraut nous représente (ch. 13) les fugitifs naviguant sur la mer de Morée tandis que Horion, leur gouverneur, se désole et veut se tuer de désespoir. Tout cela manque dans le latin, aussi bien que les lamentations du roi d'Hongrie (R. Féraut, ch. 14), et la tentation que les deux enfants éprouvent d'abandonner les saints et de retourner en Hongrie (R. Féraut ch. 15). Il n'est guère vraisemblable que tous ces événements aient été entièrement imaginés par le poète provençal : d'où la conclusion annoncée ci-dessus, qu'il a eu sous les yeux un texte latin plus étendu que celui qui nous est parvenu. Et cette supposition acquiert une grande probabilité, quand on lit au début du chap. 16 du latin ces lignes d'où il semble résulter que l'écrivain latin abrégeait l'histoire :

Sed quoniam brevitas amica noscitur esse memorie, et nonnumquam narrationis longitudine audientium corda gravari conspicimus, plurima, tam de vita et conversatione venerandi Caprasii quam etiam beati Venantii [1] eximii Christi confessoris obitu, aliasque varias et prolixas hystorias ex industria pretereo, quia ad merita beati patris Honorati latius explicanda festino.

La visite des deux jeunes gens à saint Macrobe, au mont de l'Argentière, diffère peu de l'un à l'autre texte (ch. 16). On peut noter que la mention du passage du col de la *Brascha* ne se rencontre que chez R. Féraut (Sardou p. 33). Immédiatement après ce chapitre, le provençal place l'épisode de Charlemagne prisonnier chez les Sarrazins, récit sur lequel on peut voir les recherches de G. Paris [2].

Le même récit se trouve dans le texte latin, mais non pas à la même place. Le voici tel qu'on le lit au ch. 30 du livre III :

De Karolo magno imperatore.

Karolus etiam magnus ille Francorum et Romanorum imperator, fidei pervigil orthodoxe et Christi ecclesie defensor, beatum Hono- (*fol.* 78 v°) -ratum olim monasterii Lyrinensis abbatem, ac sanctos ejus comites vel successores ferventi colebat devotionis affectu, nec immerito. Nam prout alibi scriptum reperimus, ipse idem magnus Karolus, meritis beati Honorati de Barbarorum manibus legitur ereptus. Hoc qualiter factum fuerit, et his que sequuntur constabit. Dum quodam tempore Karolus apud Barbaros haberetur

1. *Venantius* est le nom que le frère d'Honorat, d'abord appelé *Germanus* (dans le prov. *Girmans*), reçut au baptême ; voy. R. Féraut ch. XV, éd. Sardou p. 32.

2. Le texte provençal de cet épisode de *Saint Honorat* (= édition Sardou, l. I ch. XVII-XIX) a été publié d'après le ms. B. N. fr. 24954 par G. Paris, *Hist. poét. de Charlem.* p. 496-500.

captivus, in obprobrium christiane religionis hunc multi affligebant injuriis, variis contumeliis lacessabant (*sic*). Erat autem principi eorum unica filia, ei super omnem mundi gloriam chara. Que, Dei permittente judicio, quadam die arrepta a diabolo, incredibili pene cruciatu vexabatur. Quod rex audiens, diro amaritudinis jaculo sauciatus, medicos invitat, sapientes consulit, omnia remediorum genera adhiberi procurat. Sed nihil omnino profuerunt. Cum autem rex cerneret filiam suam nulla medicinalis artis peritia posse sanari, exorcisatores advocat, phitones et incantatores adducit. Qui juxta nephandi sui ritus abusum operantes, et diebus quamplurimis vanis sacrificiis et sacrilegis invocationibus insistentes, nullum penitus insanienti juvencule potuerunt subdium (*l.* subsid-) adhibere. Sed qunato (*sic*) plus his insudabant, tanto puella acrius torquebatur. Qua de re pater ejus nimia replebatur doloris amaritudine. Cui aliquando pro filie sue angustia lachrymanti astitit beatus Honoratus sub ha-(*f.* 79)-bitu peregrini, arabicis vestibus induti, dixitque illi : Quid vis tu mihi dare, et ego filiam tuam sanabo. Cui rex : Poterisne ei salutem prestare ? Respondit Honoratus : Potero utique, si condignam mihi reddere volueris pro re tanta mercedem. Ait autem rex : Pete a me quicquid libuerit ; tantum perfice quod promittis. Et juravit illi. Accessit itaque Honoratus ad locum ubi furens puella vinculis ferreis tenebatur alligata, et benedicens aquam, ex ea mulierem aspersit; et ab ipsa malignus confestim spiritus abscessit. Que pristine restituta sanitati, postmodum sacre fidei suscepit initia, et usque ad catholica pervenire meruit salutaria sacramenta. Pater vero ejus immenso repletus gaudio, pro filie sue adepta sospitate, apud Honoratum, quem hominem putabat peregrinum, instabat ut celerius ediceret quid mercedis pro tanto exhibito beneficio habere desideraret. Cui Honoratus : Volo ut Karolus captivus habeat liberam quocunque voluerit abeundi libertatem. Quod rex libenter annuens, et quod petierat pro gaudio sanitatis filie, parvum quid esse judicans, Karolum cum pluribus aliis concaptivis liberum dimisit. Quibus inde ereptis, qui prius sub specie peregrini eis loquebatur Honoratus disparuit. Karolus autem erga sanctum Dei confessorem Honoratum majori cepit devotione fervere, ejusque auxilium in agendis implorare. Cujus suffragantibus meritis ad imperium sublimatus, et Ecclesie libertates ad debitum statum reduxit, et inimicos catholice fidei fideliter pugnando superavit. Quorum non immemor Karolus, donationem Pipini quam supra memoravimus (*au ch. précédent*) non solum confirmavit, sed omnia que infra illos designatos confines erant, absque ulla retentione Lyrinensi monasterio perpetuo possidenda donavit.

Le texte latin n'a rien qui corresponde au chap. 22 du provençal (luttes de Charlemagne contre les Sarrazins, auprès d'Arles) ; l'histoire de la neige noire (éd. Sardou ch. 23) manque également. Le miracle d'Annolin, rendu à la santé par l'attouchement de saint Honorat, est raconté à peu près de même de part et d'autre ; de même aussi la retraite des saints qui fuient Fréjus et le concours de peuple qu'attirait la renommée des guérisons miraculeuses accomplies par saint Honorat. Toutefois, ici encore le latin est moins précis, moins local que le poëme : *Ar s'en van ves Levant li cor sant per* LA MAURA, dit R. Féraut (p. 50) là où nous lisons dans le latin : « ad montem nemorosum eidem civitati vicinum a parte orientali fugierunt » (ch. 19). Le nom de la vallée d'où sort une source, *Balma de Bertolmieu*, manque au latin. La *playa d'Aguase* du provençal, maintenant *Agay*[1], plage entre Naplouse et Saint-Raphaël, est dans le latin un lieu « qui *Agathon* dicitur ». — Le ch. 26 de R. Féraut (élection de S. Magons à Vienne) nous offre au moins un détail qui manque au latin : c'est que les fidèles de Vienne s'en remirent au sacristain du choix de leur pasteur : *El sagrestan sè son mantenent compromes* | *Que lur dones evesque qualque mais lur plagues* (p. 51).

1. « Du celtique *agaze*, guet », selon M. Sardou, étymologie peu vraisemblable.

— Le chap. 27 de R. Féraut est consacré à la mort de S. Vénans et aux lamentations de ses compagnons. Le latin n'a rien de correspondant. Au ch. 22 seulement (établissement de saint Honorat dans l'île de Lérins), racontant l'apparition de S. Vénans à son frère, l'hagiographe nous dit : « Et subito beatus Venantius, germanus ejus, *qui nuper ab hac luce substractus celicas jam adierat mansiones*, cum magno splendore apparuit. » — Le récit de l'entrée du saint dans l'île diffère absolument d'un texte à l'autre. Tandis que dans le latin Honorat s'y rend de son propre mouvement : « humane conversationis impatiens, et a mundo sequestrari, vel objectu freti concupiscens illuc ingreditur » (ch. 22); dans le provençal au contraire, nous voyons Honorat enlevé par des brigands et déposé à Lérins où, disent-ils, ils en feront fête aux serpents : *A las serpentz de l'isla dison qu'en faran festa* (p. 56). Le récit latin est plus conforme aux paroles de saint Hilaire dont il est évidemment inspiré : « Vacantem itaque insulam ob » nimietatem squalloris, et inaccessam venenatorum animalium metu Alpino haud » longe jugo subditam petit..... *Verum ille humanæ conversationis impatiens, et* » *circumcidi a mundo vel objectu freti concupiscens*, illud corde et ore gestabat, » nunc sibi, nunc suis proferens : Super aspidem et basiliscum ambulabis...[1] »

La fin du récit est la même dans les deux textes : Honorat, réconforté par l'apparition de S. Venans et de S. Caprais, fait périr les serpents par le seul signe de la croix, et la mer sortant de son lit vient purger l'île de leurs cadavres sous les yeux d'Honorat qui s'est réfugié au haut d'un palmier. Ce sont là des merveilles dont S. Hilaire n'est plus responsable. Le poëme à son tour ajoute cette circonstance que les misérables qui avaient transporté le saint homme dans l'île, se convertissent à la vue du miracle, et se font ermites eux aussi.

Les deux chap. 24 et 25 du latin, qui consistent en extraits de saint Hilaire, de saint Eucher, etc., continués au ch. 27, sont naturellement sans correspondants en provençal[2].

Ici R. Féraut interrompt le récit de la vie du saint par l'introduction de matières épisodiques. Au ch. 30 nous voyons Charlemagne accompagné d'Estout de Langres[3], de Gondebeuf de Frise, de Rainaut de Beaulande et d'autres barons, assiéger sans succès Narbonne, lorsque saint Magons (dont l'arrivée n'est guère motivée) vient s'entretenir avec lui de saint Honorat et de ses compagnons, et l'assure que s'il a foi en l'intercession du saint, il prendra la ville dès le lendemain ; ce qui a lieu en effet, un tremblement de terre venant fort à propos renverser les murailles de la ville[4]. Au ch. 31 Magons, porteur d'une lettre de Charlemagne, se rend auprès de saint Honorat. Chemin faisant il guérit miraculeusement Mayme (Maximus) de Riez. Il trouve, non sans quelque peine, saint Honorat à l'île de Lérins et lui remet la lettre dont la teneur occupe le ch. 32. Tout cet épisode manque dans la vie latine. Je n'y trouve pas davantage la matière du ch. 33 qui raconte comment les saints de Lérins envoyèrent quérir au mont Cassin un exemplaire de la règle de saint Benoît ; et pourtant ce fait

1. *De vita S. Honorati sermo*, § 15, dans les Boll., 16 janv., ou Migne, L, 1257.
2. Ce sont, pour saint Hilaire le passage relatif à l'entrée du saint dans l'île, dont on vient de lire quelques lignes, et pour saint Eucher, un court extrait du traité *De laude eremi* (§ 42) : « Equidem cunctis heremi locis... » Migne, L, 710.
3. De *Lundres* selon R. Féraut, ou du moins selon le ms. suivi par M. Sardou.
4. Cf. G. Paris, *Hist. poët. de Charlem.*, p. 258.

est bien de ceux que les hagiographes se plaisent à recueillir. Avec le ch. 34 nous retombons dans la légende carolingienne : c'est Turpin qui, de la part de Charlemagne, vient faire à l'abbaye de Lérins un don très-considérable :

Trastot lo drech del rey e tota manentia
Si com vay li rivieira que part am Lombardia
E passa per los Alps de Pueymont a en sus
Tro a la font de Durenza, e deyssent a en jus,
E si mescla am lo Rose lay desotz Avignon,
De tot aquest domaine tro la mar environ
Vol far don l'enperayres a la santa abadia.

C'est la Provence entière qui est ainsi concédée aux religieux de Lérins. Il y a vers la fin de la Vie latine (l. III ch. 29) l'extrait d'une donation semblable, attribuée cette fois, non pas à Charlemagne, mais à Pepin le Bref. Voici le texte de ce document, dont un récent historien de Lérins[1] ne paraît pas avoir reconnu l'insigne fausseté :

Previlegium seu donatio Pipini Francorum regis de tota patria Provincie, facta monasterio Lyrinensi.

Post illam patratam a Vuandalis monasterii Lyrinensis eversionem, et sanctorum martyrum preciosi sanguinis effusionem, illustris Pipinus rex Francorum Romanorumque patricius, insistente viro Dei Eleutherio, per pragmaticam sanxionem, eidem monasterio solemnem fecit donationem de quinta parte totius ducatus, ex subscriptione etiam Stephani junioris Romani pontificis, qui cum rege convenerat in loco qui dicitur Carisiacus. Et ultra hec (*sic*) metas eidem monasterio donatas limitavit, infra hos affines : videlicet transalpine Provincie, sicut incipit a primo latere longum mare Circei montis fine extendente se Provintia, usque in castello Sistarico, dividente via regia Sancti Petri usque in fontem Dure que prorupit de monte Genevo ; et exinde, ducente Alpinorum montium decessu, in montem Agelli maritimi, cum omnibus suburbanis atque viculis et terroriis (*sic*, *l.* territ-) ejus, montanis ac maritimis insulis, littoribus atque portubus seu civitatibus, castellis, oppidis ac viculis, necnon pensionibus, censibus, pischatoriis, salinis, pascualibus, herbaticis, silvis atque glandaretis. Que omnia, ut supra diximus, rex ipse sanxivit in usus dicti Lyrinensis cenobii et monachorum inibi degentium perpetuo debere converti.

Plus d'une fois, dans le cours de ces recherches, j'ai été tenté de ne voir dans la Vie latine qu'une imitation du poëme provençal ; mais ici il est de toute évidence que c'est bien Féraut qui est l'imitateur. Dans la Vie latine, l'étrange notice qu'on vient de lire ne se présente point isolée : elle se relie à un privilége du pape Etienne II qui en est la confirmation (l. III, ch. 28)[2] ; elle est

1. M. l'abbé Alliez, qui dans son *Histoire du monastère de Lérins* (1862) I, 517 (cf. p. 415) a imprimé le même document, y joignant en regard un texte à peu près identique qui est transcrit au fol. 130 v° du cartulaire de Lérins. Ce texte, que M. de Flamare, archiviste des Alpes-Maritimes, a eu l'obligeance de vérifier pour moi sur l'original, est, comme le reste du manuscrit, d'une écriture du XII° s. ; il est précédé de cette rubrique : *Hoc inventum est inter privilegia Romanorum Pontificum*, et ne diffère de la pièce ci-après rapportée que par le préambule et par la fin que voici : « ..... glandaretis. Sed quod » eadem provincia de regalibus Beati Petri esse dinoscitur, predictus papa pensionem » constituit in ordinatione abbatis codicem quatuor evangeliorum auro argentoque deco- » ratum. Cujus loci abbas a Romanis pontificibus consecratur cum dalmatica et sandaliis, » interventu ejusdem imperatoris Pipini. Quod monasterium habet privilegia sue tuicionis » a Romanis pontificibus, ab ipso Stephano juniore, et (*nom gratté, remplacé au siècle* » *dernier par* Adriano) et Leone tercio. »

2. La transition de la confirmation pontificale au privilége royal est établie par ces derniers mots du ch. 28 : « Sed quoniam Pipini regis incidit occasio, ordinem donationis

suivie du chapitre relatif à Charlemagne prisonnier des Sarrazins et délivré par saint Honorat, qui a été rapporté plus haut ; elle est plus précise, plus complète que le récit de Féraut. Elle ne peut pas avoir été rédigée d'après les vers provençaux que j'ai transcrits tout à l'heure, tandis que l'inverse est fort admissible. Féraut, plein de la lecture des chansons de geste du cycle carolingien, a jeté Pepin par dessus bord pour attribuer à Charlemagne, non plus, comme dans le latin, une confirmation et un accroissement de privilège, mais le privilége lui-même. Et, soit dit en passant, il y a dans le chapitre dont nous nous occupons actuellement un vers qui montre combien Féraut était nourri de nos chansons de geste françaises. C'est celui-ci que l'auteur place dans la bouche de Turpin : *Seynors, saluda vos Karlles maines li biers*, dont le second hémistiche est tout français.

Aux ch. 35 et 36 Féraut raconte un voyage à Lérins du pape saint Eugène, et fait connaître les indulgences accordées à ceux qui accompliront le même pèlerinage. Même récit dans la Vie latine l. III, ch. 31. Mais Féraut développe son original et y ajoute : il se complaît à énumérer les étapes accomplies par le pontife ; il nous montre saint Honorat et ses compagnons venant au-devant de leur auguste visiteur (p. 70), et n'éprouve, comme on voit, aucun embarras à mettre son héros en rapport avec un pape qui vivait au milieu du XIIe siècle.

Avec le ch. 37 de Féraut, qui correspond au l. I ch. 26 du latin, nous reprenons le cours de la vie du saint. Les chap. 27 et 28, le premier peu narratif, le second étranger à l'histoire de S. Honorat, ne sont pas représentés dans le provençal ; mais le miracle rapporté au ch. 29 a naturellement été recueilli et fidèlement narré par Féraut (ch. 38). — Il y a encore ici trois chapitres latins (les trois derniers du livre I) qui manquent en provençal.

Avec le ch. 39 de Féraut commence la matière du second livre de la Vie latine. Désormais, je ne m'arrêterai plus dans cette comparaison qu'aux points véritablement saillants. L'apparition de Vivien d'Aliscamps (*Vezians... Qu'en Aliscamps mortz es*, p. 75) que Féraut a introduite en ce chapitre, répond à ces simples mots du latin : (l. II, ch. 1) : « divina extitit admonitione compulsus. » — Aux ch. 44 et 45 Féraud raconte comment les hérétiques d'Arles appelèrent à leur secours Girart de Vienne pour expulser de la ville S. Honorat leur archevêque. Mais peu de temps après, Louis [le pieux] rassemble une armée où figurent Garin duc de Lorraine, le comte Engelier et Berenger, comte de Bretagne. Il marche contre Girart de Vienne, le défait et le met en fuite, lui enlevant ses enfants et tout son équipage. Ce récit n'a aucun rapport avec le *Girart de Vienne* de Bertran de Bar-sur-Aube, ni avec l'ancienne chanson de geste dont la matière nous a été conservée par la première branche de la *Karlamagnus-Saga*[1]. Les seuls points communs sont le nom de Girart de Vienne et le fait d'une lutte entre ce personnage et le roi de France ; les circonstances de la lutte étant du reste entièrement différentes. Le nom de Girart a été introduit ici (tout de même que Garin le Lorrain, etc.) par Féraut, car le personnage en question est appelé dans le latin *Prevatus* (pour *Privatus*) :

---

ipsius, et quemadmodum a Karolo ejus filio non tantum confirmata fuerit sed etiam ampliata, consequenter subjungamus. »

1. Voy. G. Paris, *Hist. poét. de Charlem.* p. 325, et cf. *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 5 V, 100.

Nam die eodem, anno tamen revoluto quo beatus Honoratus fuerat ab Arelate expulsus, Prevatus, Viennensis princeps, licet per prius multis felix divitiis, pluribusque victoriis auctus, inita adversus eum hostili congressione, novissime cum omni exercitu suo contritus, miserabiliter interiit (II, 9).

On voit que Féraut employait avec assez peu de discrétion ses souvenirs de l'épopée carolingienne, et que l'on risquerait singulièrement de se fourvoyer à chercher dans son poëme la trace de chansons de geste perdues.

La suite du chap. 9, les chap. 10, 11 et 12 du texte latin concordent exactement avec les chap. 48 à 54 du provençal. Mais pour les chap. suivants, le poëme ne marche plus parallèlement au latin. En effet, les chap. 55 à 60, qui terminent le deuxième livre de Féraut, correspondent respectivement aux chapitres 33 à 37 du 2e livre de la Vie latine :

33. Qualiter sanctus Honoratus apparuit monachis Lyrinensibus in curru igneo, eisque obitum suum denunciavit (= Féraut ch. 55).

34. Quomodo Dominus Jesus Christus sancto Honorato aparuit, et diem sui obitus predixit (= Féraut ch. 56).

35. De instructione, sancti Hylarii et Nazarii abbatis, et prophetia destructionis monasterii Lyrinensis. (= Féraut 57, 58).

36. De transitu sancti Honorati (= Féraut 59).

37. Qualiter ipsa die sui transitus apparuit monachis Lyrinensibus (= Féraut 60).

Mais je ne rencontre rien dans le latin qui corresponde au ch. 61, le dernier du second livre, dont voici la rubrique : *Ayzi diz com sant Nazaris en fazia portar lo cors de sant Honorat en l'isla, e del miracle d'Aliscamps.*

Le livre III de R. Féraut (ch. 62-81) est tout entier consacré aux miracles du saint, pendant son épiscopat. Les mêmes miracles sont racontés dans le livre II de la Vie latine, ch. 13-31.

Le livre III du latin, contenant les miracles accomplis par le saint après sa mort, correspond au l. IV de R. Féraud. La suite des miracles est identique pour les 11 premiers chap. (= 82 à 92 du provençal). Mais à partir de ce point l'ordre n'est plus tout à fait le même dans les deux textes :

12. De filio Reybaudi in mare submerso et a sancto Honorato ad insulam Lyrinensem vivo deportato (= Féraut 95).

13. De sancto Amando et muliere Montanina pro commisso adulterio in mare projecta, sed per beatum Honoratum salvata (= 100).

14. De Hugone sub saxorum ruina per viginti dies conservato (= 99).

15. De muliere leprosa per sanctum Honoratum sanitati restituta (= 101).

16. De quodam Syffredo patibulo adjudicato, sed mirabiliter liberato (= 103).

17. De tribus pueris jugulatis, postea vite restitutis (= 106).

18. De nautis ex maris periculo preservatis (= 109).

19. De obitu sancti Amandi, et de Theodoro in mari mortuo et resuscitato (= 110).

20. De sancto Porcario, et de Cibelina a lepra curata (= 115).

21. De episcopo cui sanctus Honoratus apparuit, et de quodam peccato eum reprehendit (= 116).

22. De monacho Rabano qui sanctum Petrum et sanctum Honoratum in refectorio monachorum Lyrinensium ingredientes pluries vidit (= 117).

23. De Richo monacho Lyrinensi et barbitonsore, cui Dominus apparens, pro pecunia latenter ocultata, ipsum increpavit (= 118).

Le chap. 24 du latin : *De martirio sancti Porcarii abbatis Lyrinensis et sociorum*

ejus brevis commemoratio, contient quelques phrases, vagues et oratoires, sur saint Porcaire. On sait qu'aux quatre livres de sa vie de S. Honorat, R. Féraut a ajouté un cinquième livre dont le sujet est la vie de saint Porcaire. — Viennent ensuite des chapitres, qui interrompent sans raison le récit des miracles, et qui concernent l'histoire du monastère de Lérins bien plutôt que la vie de S. Honorat. En voici les rubriques :

25. De privilegiis beati Gregorii pape monasterio Lyrinensi concessis.

26. Epistola sancti Gregorii pape ad sanctum Chononem abbatem monasterii Lyrinensis[1]. — *Inc.* Reverendissimo viro in Christo amantissimo fratri et comministro Chononi, abbati Galliarum monasterii Lyrinensis, episcopus Gregorius, servus servorum Dei...

27. Item alia epistola. — *Inc.* Si vera est propositio qua dicitur : omne quod compositum est...

28. Privilegium Stephani pape secundi monasterio Lyrinensi collatum.

29. Previlegium seu donatio Pipini... (*voy. ci-dessus p.* 246).

30. De Karolo magno imperatore (*ci-dessus p.* 243).

31. De generalibus indulgentiis Lyrinense monasterium visitantibus ab Eugenio papa concessis (*voy. ci-dessus p.* 247).

Tous les actes rapportés dans ces chapitres sont autant de faux. Puis les miracles recommencent :

32. De miraculis propter indulgentias factis, et primo de naso mulieris absciso et per sanctum Honoratum integrato (= Féraut 93).

33. De juvene nomine Castellano, capto a Sarracenis in insula Lyrinensi, deinde a beato Honorato tempore indulgentiarum reportato (= 94).

34. De quinquaginta tribus peregrinis venientibus de Pisis ad predicas indulgentias de manu Barbarorum mirabiliter ereptis, et de conversione ipsorum Barbarorum, et de adventu ducis illius regionis ad insulam Lyrinensem (= 97).

35. De mortuo suscitato, et palma propter indulgentias eidem donata (= 96)[2].

36. De viginti septem nobilibus ad indulgentias venientibus captis a Barbaris, et postmodum a sancto Honorato liberatis (= 102).

37. De latronibus divinitus excecatis, quia peregrinos venientes ad indulgentias spoliaverant (= 105).

38. De feneratore ceco per tactum palme propter indulgentias date illuminato (=104).

39. De duabus mulieribus supra mare ambulantibus (= 107).

40. De folio rami palme quod inventum est ultra modum ponderosum (= 108).

41. De quodam Deodato qui peregrinos ad indulgentias venientes gratis portabat, cujus anima ad celos visa est scandere (= 111).

42. De Dadano, qui cum barcha sua peregrinos gratis transibat, quem sanctus Honoratus de manu Sarracenorum liberavit (= 112).

43. Miraculum mulieris que ministrabat Lyrinensibus peregrinis, quam sanctus Honoratus ab obligatione creditorum absolvit (= 114).

44. De miraculo cujusdam cujus manus aruit, quia per reliquias monasterii nomen Lyrinensis jurans perjuravit (= 113).

L'hagiographe termine le récit de ce miracle par ces mots qui lui servent de transition pour revenir à l'exposé des priviléges accordés au monastère de Lérins :

---

1. On connaît une lettre de S. Grégoire à l'abbé Conon (S. Gregorii Epist., l. XI, epist. 12), mais elle n'a aucun rapport avec le faux ridicule de la vie de S. Honorat.

2. Le personnage qui est appelé Arnaut dans le prov. est « Amandus nomine » dans le latin.

Multa alia patrata miracula etiam temporibus nostris audivimus, quorum tanta fuit evidentia ut cuncto audiente et admirante populo publice predicarentur in ecclesia, prout nos qui presentes fuimus, auribus nostris audivimus. Sed ea interim præterire maluimus, ut ad alia apostolicorum pontificum munera explicanda citius veniamus.

Suivent enfin cinq chap. qui contiennent deux bulles de Calixte II, une d'Honorius III, également fausses[1], et enfin, au ch. 49 et dernier, un pompeux éloge de l'île sainte de Lérins.

La vie provençale se termine (ch. 119) par le récit d'un miracle qui n'est pas raconté dans le latin. Nous ne devons pas nous en étonner, car Féraut donne à entendre que ce miracle raconté n'avait pas été écrit en latin. Voici comment il entame le récit :

Complit ay los miracles grans
Que fes le glorios corsantz,
E mot mays en fes le grazitz
Que non n'avem trobat escrich,
E ganren en fay cascun dia
Per lo mon et en l'abadia
A cels c'umilmentz e de fe
De bon cor li queron merce,
Qu'ieu en say novas vertadieras.
Li gentils dona de Cipieras...

Suit le récit du miracle. A la fin du chapitre, Féraut nous fait savoir qu'il était chapelain de cette dame de Cipières. Il me semble qu'il y a là une preuve assez forte que l'auteur de la Vie latine n'a pas fait usage du poëme provençal.

La conclusion à laquelle je suis amené est celle que j'ai exprimée plus haut : à savoir que la Vie latine et R. Féraut ont l'une et l'autre puisé à une source commune, à une compilation de l'histoire des miracles de saint Honorat dans laquelle beaucoup de pièces fausses ont été utilisées, soit qu'elles aient été fabriquées par le pieux hagiographe, soit qu'il les ait trouvées dans les archives de l'abbaye. Cette conclusion admise, il devient sans intérêt de rechercher à quel moment la vie imprimée a été rédigée. Qu'elle l'ait été l'année de sa publication à Venise, ou longtemps avant, peu nous importe : ce que nous avons à déterminer, c'est l'époque où fut composée la vie dont l'édition imprimée n'est qu'un abrégé.

---

1. Il suffira de rapporter la plus courte de ces pièces (ch. 46) : « Calixtus episcopus, » servus servorum Dei, omnibus episcopis sive abbatibus, monachis atque clericis, cunc- » tisque comittibus et totius militie optimatibus, seu Claromontensi comitisse, omnique » populo christiano, salutem et apostolicam benedictionem. Lyrinense monasterium, » quod est juris beati Petri, audivimus multotiens vastatione Sarracenorum destructum. » Unde hortamur dilectionem vestram ut eidem loco adjutorium faciatis. Porro, si quis » ei secundum posse suum adjutorium fecerit, meritis beate Virginis Marie matris Dei et » apostolorum Petri et Pauli, omniumque sanctorum et martyrum qui in supradicta » requiescunt insula quingentorum, omnipotentis Dei gratiam et nostram benedictionem » consequi mereantur, atque tertiam partem penitentie peccatorum que confessi fuerint eis » condonamus. Data decimo quinto kalendas januarii, anno nostri pontificatus secundo. »

La seconde bulle de Calixte II (ch. 47) est datée du 4 des nones de janvier, indict. XIV (2 janvier 1121). Il est notable qu'il existe sous la même date une autre bulle de ce pape, également relative à Lérins. M. Robert, qui l'avait considérée comme authentique (voy. *Calixte II; étude sur les actes de ce pape*, Paris, 1874, n° 152), incline maintenant à la regarder aussi comme fausse.

Cette époque peut, je crois, être circonscrite assez exactement. La Vie latine perdue, étant la source du poëme de S. Honorat, doit avoir été composée avant 1300, date à laquelle R. Féraut achevait son œuvre[1]. Quant à la limite supérieure, elle peut être établie à l'aide des actes faux que contient l'imprimé de Venise. Il me paraît en effet peu probable que ces actes aient été introduits dans la Vie latine au moment de l'impression, en 1501, qu'ils n'aient pas fait partie de la Vie perdue. Or, parmi ces documents apocryphes figure une prétendue bulle d'Honorius III qui accorde une indulgence à quiconque séjournera trois mois à Lérins. On ne peut guère supposer que cette bulle ait été faite du vivant même d'Honorius : il était plus sûr et tout aussi efficace d'attribuer la pièce fabriquée à un pape décédé depuis quelque temps déjà. Honorius étant mort en 1227, c'est entre cette date et 1300 qu'il conviendrait, à mon avis, de placer la composition de l'ouvrage perdu dont l'imprimé de Venise paraît n'être que l'abrégé.

Il est vraisemblable que des personnes plus versées que moi dans la diplomatique réussiraient à déterminer avec une certaine approximation l'époque où les fausses chartes de la Vie latine ont été fabriquées ; mais cette recherche, qui peut être intéressante en elle-même, s'écarterait du but que je me suis proposé, qui est simplement l'étude des rapports de la Vie latine avec le poëme provençal.

P. M.

Noms de famille normands étudiés dans leurs rapports avec la vieille langue et spécialement avec le dialecte normand ancien et moderne, par Henri Moisy, membre de la Société des antiquaires de Normandie, et de la Société de linguistique. Paris, Vieweg, 1875, un vol. in-8°, p. xxiv-449.

Dresser des listes aussi complètes que possible des noms d'une province, mettre à part ceux qui se retrouvent dans d'autres régions de la France, pour ne conserver que ceux qui appartiennent en propre à cette province ; dans ceux-ci distinguer encore les noms qui ne sont locaux que par leur forme patoise, de manière à arriver au fonds véritablement et essentiellement indigène ; ceci fait, étudier l'origine, la formation, l'histoire de ces noms, montrer comment ils se rattachent aux institutions, aux mœurs, aux habitudes locales ; tels sont, pour les tracer rapidement, quelques-uns des nombreux travaux auxquels peut donner lieu l'onomastique d'une province.

Tel n'a pas été le but de M. M. dans son étude des noms normands. Il a relevé ces noms dans des recueils d'adresses, dans des tables d'actes publiés, dans des listes électorales, tous exclusivement normands ; mais, il le reconnaît lui-même, « il n'est pas douteux que beaucoup d'entre eux se rencontrent dans toute la France et particulièrement dans les contrées avoisinant la Normandie. » Ces listes, d'ailleurs trop étendues d'un côté, ne le sont pas assez de l'autre. L'auteur n'a pas recueilli tous les noms de famille normands susceptibles d'offrir quelque intérêt philologique. Il s'est contenté de citer un nombre assez considérable de noms portés par des habitants de la Normandie, et quand l'explication en était obscure, d'en demander l'étymologie au patois ou au vieux

1. Voir les derniers vers de la vie de S. Porcaire, éd. Sardou, p. 208.

français. Acceptons l'ouvrage tel que l'auteur nous l'offre ; nous aurions mauvaise grâce à lui demander plus qu'il n'a voulu nous donner.

Le commentaire dont M. M. fait suivre les noms renferme des exemples et des discussions étymologiques. Les exemples, empruntés aux textes du patois, du bas-latin et du vieux français, forment la plus solide partie du livre ; on a là réunis sous la main des matériaux assez abondants qui ont leur valeur. Je signalerai surtout le Cartulaire de l'évêché de Lisieux dont M. M. donne d'importants extraits, spécialement dans la préface de son livre, et qui présente beaucoup de formes intéressantes pour la philologie et pour l'onomastique. Cette partie est faite avec soin et conscience, et suppose des recherches méritoires. La partie étymologiqne est très-faible. Malgré de louables efforts, l'auteur n'est pas arrivé à se mettre au courant de l'histoire de la vieille langue ; ce qui l'a conduit à des étymologies plus que téméraires. On en a relevé ailleurs un certain nombre [1]. Je me contenterai, entre de nombreux autres exemples, d'en citer deux qui me paraissent typiques : « CONROY, troupe de soldats, ordre, rang.— Du latin *congrex*, qui fait partie de la même compagnie, de la même troupe. — Par la chute régulière du *g*, comme dans *integra* qui a donné entière; *peregrinus* pèlerin ; *magister* maistre, etc., ce radical a formé *conrex*, d'où *conrei*, qui, comme nous allons le voir, est la forme normande du mot (p. 76 et 77). » Suivent deux exemples de *conroi* (*Parten. de Bl.*, v. 2167 et *Dit de Narc.*, v. 200) et deux de *conrei* (*Benoit*, v. 1154 ; *Jord. Fantôme*, v. 1927). L'auteur ne voit pas que ce *conroi* est le substantif verbal du verbe *conreer*, *conreder* « mettre en ordre, disposer, préparer », qui reste encore dans le mot technique *corroyer* (de l'acier, des cuirs). — Page 201 : « HUE, œuf. — Le nom Hue, très-répandu en Normandie, se rencontre fréquemment dans les vieilles chroniques de cette province. Hue, Huez, Huien, Huon, Huge, Hugue, Hugon, Hugun, Hugo, etc., reproduisent en réalité un même nom sous des formes différentes. » Quelle idée d'aller rattacher au latin *ovum* ce nom d'origine germanique !

M. M. termine la préface de son livre par les lignes suivantes : « Nous nous estimerions très-heureux si nous étions parvenu à attirer, sur ce sujet, l'attention des personnes compétentes, et à provoquer de leur part une étude plus complète des questions que nous avons soulevées. » Nous ne pouvons que nous associer à cette conclusion.

A. DARMESTETER.

Enigmes populaires en langue d'oc, publiées par Alph. ROQUES-FERRIER. Montpellier, imprimerie centrale du Midi, 1876, in-8°, xxiij-25 p.

Ce petit recueil a déjà paru dans la *Revue des langues romanes* (voy. *Rom.* IV) ; mais, comme le dit l'éditeur dans son avant-propos, c'est en réalité, grâce aux additions, une édition nouvelle. Elle mérite un bon accueil, tant par les pièces qui y sont soigneusement publiées et suffisamment expliquées, que par l'introduction littéraire, dont la sobriété ne cache pas l'érudition. Nous pensons que les recherches de M. Roques-Ferrier n'ont encore atteint que la surface du sol

1. M. Baudry, dans la *Revue critique*, 1876, n° 9.

populaire, et qu'en les poursuivant il a toute chance de découvrir des filons plus profonds et plus précieux. Aussi regardons-nous surtout ce recueil comme une pierre d'attente ; il aura le grand mérite d'indiquer à bien des gens qui ne s'en doutent pas l'intérêt que peuvent présenter des collections de ce genre, et par là même d'en provoquer de nouvelles. L'éditeur a soulevé la curieuse question des rapports des énigmes des différents peuples latins (il laisse de côté celles des peuples germaniques) : pour la résoudre il faut avant tout multiplier les recueils originaux ; M. R. F. en annonce plusieurs qui vont prochainement paraître. Quant au sien, nous ne doutons pas qu'il n'ait bientôt besoin d'être réédité : il y aurait alors avantage à numéroter les objets que désignent les *devignas* (le ciel, le soleil, etc.), ou au moins à en placer les noms en vedette, de façon à permettre de s'y retrouver sans peine et d'intercaler aisément les additions.

PÉRIODIQUES.

I. Jahrbuch für romanische Literatur, XV, I. — P. I, Matthes, *Die Oxforter Renaushandschrift, ms. Hatton 42 Bodl. 59, und ihre Bedeutung für die Renaussage ;* continuation des recherches de l'auteur sur les manuscrits anglais du *Renaut* (voy. *Romania* IV, 471) ; il communique notamment un long morceau d'une version différente des autres conservée à Oxford. Cette version n'est d'ailleurs, autant qu'on en peut juger, dans sa partie originale, qu'une fiction tout individuelle, mise en vers au XIIIe siècle par quelqu'un qui, ne possédant pas le poème entier, s'est avisé de le compléter à l'aide de son imagination. On ne trouve dans son œuvre aucun trait traditionnel, et elle est restée parfaitement inconnue : aussi ne suis-je pas disposé à croire avec M. M. qu'elle ait eu de l'influence sur la poésie épique italienne. — P. 33, Meyer, *Romanische Wœrter im Kyprischen Mittelgriechisch* ; relevé de mots empruntés à l'italien ou au français. — P. 57, C. Michaelis, *Nachtræge und Berichtigungen zu den etymologischen Versuchen*, concernant les mots *guadaña, mogigato, couire, carcaj* et *tarquois*. — P. 65, Scholle, *die* a-, ai-, an-, en *Assonanzen in der Chanson de Roland ;* travail très-approfondi, fait avec méthode et intelligence, à joindre à celui de M. Bœhmer (voy. *Romania* IV, 500) et à discuter en même temps. — P. 82, Grœber, *die Eide von Strassburg ;* cet article, daté de juin 1874, paraît déjà un peu arriéré ; *diit* pour *debet* ne peut se comparer au *dift* défendu ici par J. Cornu ; *non lo suon tint* pour *non lostanit* est peu vraisemblable ; il y a pourtant quelques bonnes remarques. — P. 90, Suchier, *Berichtigung zu Bartsch's Verzeichniss der Troubadour-Gedichte* ; montre que dans cette liste plusieurs numéros font double emploi. — P. 92, Bœddeker, *Englische Lieder und Balladen* (suite). — P. 130, compte-rendu de Ritter, *Recherches sur le patois de Genève* (voy. *Romania* IV, 154). — Périodiques. Le dépouillé de la *Romania* est fait d'habitude dans le *Jahrbuch* avec négligence; ici encore on m'attribue, dans notre 13e fascicule, deux articles, signés tous deux, l'un de mon père et l'autre de P. Meyer. G. P.

II. Il Propugnatore, VIII, 3. — Depuis le fascicule 4-5 du tome VI (année 1873 ; voy. *Romania* II, 505), ce recueil, par suite d'un malentendu, ne nous était pas parvenu. Nous remettons à la prochaine livraison, faute de place, le compte-rendu sommaire des années 1874 et 1875, après quoi nous reprendrons le dépouillement régulier [1].

III. Nuove Effemeridi Siciliane, fasc. VII, janvier-février. — Cet excellent recueil se publie depuis le commencement de l'année dernière sous la direction de MM. V. di Giovanni, G. Pitrè, S. Salomone-Marino. Dans le premier volume nous signalerons un remarquable article de M. Pitrè sur le *Débat* de Ciullo d'Alcamo, à l'occasion de la publication de M. d'Ancona,

1. Dans chacun des tomes VII et VIII, la livraison qui devait porter le n° 3 nous manque.

et une note de M. Salomone-Marino sur une *représentation sacrée* à Borgetto (faubourg de Palerme) il y a une vingtaine d'années. — Le présent volume s'ouvre par un article de M. di Giovanni, *Sulla stabilità del Volgare siciliano dal secolo XII al presente*, qui contient plusieurs faits très-intéressants, mais aussi des idées fort contestables ou un peu vagues. Il serait bien à désirer que tous les anciens monuments du dialecte sicilien fussent recueillis et mis au jour. Jusque-là il est impossible de se prononcer sur plusieurs des points abordés dans cette étude.

IV. Bericht der kœniglichen sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften. Philologisch-historische Classe, Sitzung am 27 nov. 1875. — M. Zarncke a communiqué à cette séance une Vie de saint Georges en latin, tirée d'un ms. de Saint-Gall du IXe siècle, et différente de celle qu'il avait déjà publiée (voy. *Romania* IV, 154). Il montre que ces deux légendes sont deux traductions indépendantes d'un texte grec, aujourd'hui perdu ; celle de Saint-Gall paraît plus fidèle.

V. Journal des Savants, janvier et février. Premier et deuxième articles de M. Littré sur le roman de *Troie* publié par M. Joly. Dans le premier, on remarquera surtout les arguments ajoutés par le critique à ceux de l'éditeur pour établir l'identité de Beneoit de Sainte-More avec l'auteur de la *Chronique des ducs de Normandie*. Dans le second article, M. Littré commence l'examen d'une série de passages qu'il explique ou corrige. Les remarques de l'illustre savant sont toujours intéressantes, mais il faut observer que l'édition de M. Joly, dont le grand défaut est de ne pas reposer sur la comparaison et la classification des manuscrits, appelle une critique d'un autre genre : avant de rechercher quel remède on peut apporter par conjecture à un vers défiguré dans l'édition, il faut s'enquérir de la leçon des mss., si rarement communiquée par l'éditeur. C'est ce qu'avait marqué L. Pannier dans son remarquable article sur la publication de M. Joly (*Rev. crit.* 1873 I, p. 247-256), que M. Littré ne paraît pas avoir connu.

VI. Revue critique, janvier-mars 1876. — 6. Moisy, *Noms de famille normands* (F. Baudry). — 12. Zarncke, *De rege David filio Johannis presbiteri ; qui primus presbyter Johannes vocatus sit.*

VII. Literarisches Centralblatt, janvier-mars. — N° 1, *la Dîme de Pénitence*, p. p. Breymann. — 5, Demattio, *Fonologia italiana*. — 7, Williams, *y seint Greal*. — 11, Gelmetti, *la Lingua parlata di Firenze e la Lingua letteraria d'Italia ; Il Canzoniere portoghese della Vaticana, messo a stampa da* Monaci. — 12, Ritter, *les Noms de famille ; Os Lusiadas*, hgg. von Reinhardstœttner.

VIII. Ienaer Literaturzeitung. — 39. Scheffer-Boichorst, *die Chronik* des Dino Compagni. — 123. *La Vida de sant Honorat*, p. p. Sardou (important article de M. Tobler).

CHRONIQUE.

Par décret en date du 28 janvier 1876, M. Paul Meyer a été nommé professeur de langues et littératures du midi de l'Europe au Collége de France.

— On vient de fonder en Italie trois chaires de philologie romane, à Naples, à Rome et à Padoue. On a nommé comme professeurs M. d'Ovidio à Naples, M. Monaci à Rome, et comme chargé de cours à Padoue M. Canello. Nous félicitons l'Italie de cette intelligente initiative, dont le mérite revient à M. Bonghi, et nous souhaitons aux nouveaux professeurs des élèves nombreux et studieux. Chez nous, il n'existe toujours pas une seule chaire de philologie romane, et c'est parfaitement logique. Pourquoi instituer des cours d'une science qui ne mène à aucun examen et ne facilite l'entrée d'aucune carrière? Les élèves feraient naturellement défaut, si les professeurs se trouvaient. Au Collége de France et à l'Ecole des hautes études on peut enseigner ce qu'on veut, et par là l'étude scientifique des langues et des littératures romanes pénètre dans le haut enseignement; mais les auditeurs des cours qui leur sont consacrés sont pour la plupart des étrangers, et il ne peut en être autrement. Les certificats qu'ils demandent, et qui leur sont utiles dans leur pays, à quoi pourraient-ils servir à des étudiants français? Ni pour enseigner la langue française ou les langues étrangères dans les lycées et les colléges, ni pour enseigner dans les facultés la littérature française ou les littératures étrangères on n'a besoin de les avoir étudiées historiquement. A l'Ecole des chartes seulement on fait de la philologie française et provençale sérieusement, parce qu'elle est nécessaire à l'examen de fin d'année. Aussi ne demandons-nous pas qu'on fonde des chaires en l'air pour ainsi dire, qui ajouteraient à nos Facultés des lettres, dans la meilleure hypothèse, un ornement purement superflu. C'est sur les examens, à la fois sur leur caractère et sur leur utilité, que doit porter aujourd'hui toute réforme sérieuse de l'enseignement supérieur. C'est pourtant ce dont jusqu'à présent on s'est le moins occupé.

— Parmi les nombreux prix que décerne l'Académie française, on annonce qu'un prix de philologie française va enfin trouver place. Nous donnerons des détails sur ce sujet dès que nous en aurons de précis. On sait qu'aux termes de la fondation, la langue française est formellement exclue du concours pour le prix de linguistique fondé par Volney et décerné par l'Institut.

— La *Société des Anciens textes* va probablement entreprendre la publication des Œuvres complètes d'Eustache Deschamps. Elle espère en faire autant pour celles de Christine de Pisan et d'Alain Chartier. Elle a décidé l'impression, entre autres ouvrages, du recueil complet des *Miracles de Notre Dame* dramatisés dont MM. Francisque Michel, Frère, E. du Méril, Keller, Wahlundt, ont publié des échantillons; cette publication est confiée à MM. G. Paris et Ulysse Robert.

— Le *Journal des Savants* contiendra incessamment un fragment d'*Ogier le Danois* (deuxième partie), découvert et publié par M. de Longpérier.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

DE

L'INFLUENCE DES TROUBADOURS

SUR LA POÉSIE DES PEUPLES ROMANS [1].

Les langues de l'Europe méridionale, c'est-à-dire celles du midi de la France, de l'Espagne (y compris le Portugal) et de l'Italie ont un rapport intime, qui consiste dans l'unité de leur origine, et qui se manifeste par des caractères communs. En y ajoutant le français et les dialectes qui s'y rattachent, enfin le roumain, on a l'ensemble des langues appelées *romanes*, dont on peut dire qu'elles sont le latin vulgaire des Romains, modifié selon des conditions de temps et de lieu. La langue, par cela qu'elle est la propriété du peuple entier qui la parle, subit peu l'action des individus : elle vit d'une vie en quelque sorte végétative, dont le cours ne peut guère être interrompu que par quelque grand événement qui viendrait à supprimer le peuple qui s'en sert, ou le mêler dans de fortes proportions avec un peuple parlant un idiome différent. Et c'est ainsi que la langue conserve, même après des milliers d'années (notre expérience ne dépasse pas 3000 ans), les principaux au moins de ses caractères originaux.

Il en est tout autrement de la littérature. Sa marche est beaucoup moins régulière. Etant la création d'un petit nombre de personnes, elle est accessible à toutes sortes d'influences. Elle subit l'impulsion de chaque nouveau courant d'idées. Il peut arriver qu'un écrivain ait assez de puissance pour lui tracer une nouvelle voie. Dans l'Europe moderne, les littératures ont si bien réagi les unes sur les autres qu'aucune n'offre plus un caractère véritablement national. Elles sont toutes plus ou moins cosmopolites. On conçoit donc qu'on ne peut pas établir un parallélisme

---

1. Cet article reproduit la plus grande partie de la leçon d'ouverture du cours des langues et littératures du midi de l'Europe, faite le jeudi 27 avril au Collège de France. Nous avons seulement laissé de côté le préambule, qui n'avait qu'un intérêt de circonstance.

parfait entre le groupement des langues et celui des littératures. Force est de reconnaître que le lien qui unit les innombrables dialectes des pays romans, est beaucoup moins sensible dans les littératures des mêmes pays. Ce lien existe cependant. Il faut le chercher dans l'influence exercée par les premières écloses d'entre ces littératures sur leurs cadettes.

Quelles sont ces aînées des littératures modernes ? Vous le savez, messieurs, ce sont les nôtres, celles du nord et du midi de la France actuelle. Voyons d'abord comment elles sont nées, puis nous verrons en quelle façon elles ont aidé à la naissance de leurs jeunes sœurs.

Plaçons-nous aux premiers temps du moyen-âge. L'invasion barbare, et d'autres causes que nous étudierons dans nos prochains entretiens, ont amené dans tout le monde romain un rapide affaiblissement des études. La noblesse romaine, en général lettrée, est ruinée et disparaît ; les écoles se ferment ; celles qui subsistent ou se fondent sont dans la dépendance des monastères : les clercs seuls, et parfois quelques grands personnages, reçoivent une instruction limitée. Or, dès cette époque, par le simple effet du temps, et sans que l'établissement des Barbares dans l'empire y ait en rien contribué, l'écart entre le latin littéraire qu'on écrit et le latin vulgaire qu'on parle est assez grand pour qu'on ne puisse entendre, et à plus forte raison écrire le premier sans l'avoir étudié. Par suite la grande masse de la population, non-seulement les serfs, mais même la majeure partie des hommes libres, se trouve réduite à la possession de l'idiome vulgaire qui n'est rien de plus qu'un moyen de communication orale, de conversation, et ignore toute la production intellectuelle tant du présent (ce qui n'est pas une grande perte) que du passé. La civilisation ancienne, dans ce qu'elle a de plus élevé, est donc abolie pour le plus grand nombre.

La réforme des études poursuivie avec un zèle admirable par Charlemagne ne change rien à cet état de choses. Outre que cette réforme ne produit pas ses heureux effets dans tous les pays romans, elle reste essentiellement ecclésiastique et latine, le but de l'empereur ayant été d'élever le niveau de l'instruction chez les clercs, qui du reste n'avaient jamais manqué entièrement des moyens de s'instruire. Désormais le latin est définitivement passé à l'état de langue savante.

Mais l'empire que le latin exerce sur tout le domaine littéraire, privant ainsi la masse des illettrés de toute jouissance de l'esprit, ne tarde pas à être entamé. Dès l'époque carolingienne, nous voyons se produire sur divers points de la Gaule des compositions en langue vulgaire qui correspondent aux besoins intellectuels, du reste fort limités, des populations. Au commencement du IXe siècle, l'Eglise recommande aux prêtres de prêcher en roman ou en allemand, selon l'auditoire. A la fin du même siècle et pendant le suivant apparaissent des poésies

religieuses, faites pour être chantées par les fidèles, ou pour leur être récitées. Au même temps, des témoignages précis nous font connaître l'existence de chants historiques, désignés en latin par le terme assez vague de *cantilenæ*, de chansons (on pourrait déjà dire de chansons de geste) composées sur des événements qui avaient vivement frappé l'imagination populaire, de chants satiriques qui sont ce qu'on appellera plus tard en provençal des *estribots* ou des *sirventès*. En somme, au XIe siècle, vers le temps de la conquête de l'Angleterre par les Normands, la France du Nord possède toute une littérature épique, et un peu plus tard, mais toujours avant la croisade de 1095, la France du Midi a ses troubadours.

Nous nous avancerions beaucoup si nous affirmions que ces compositions de genres variés n'ont pas eu leurs analogues dans le reste des pays romans. En Espagne et en Italie, sans doute, au Xe siècle comme au XIIIe, et comme actuellement, les jeunes gens ont chanté leurs amours, les guerriers ont aimé à entendre le récit de leurs exploits, les jaloux et les méchants ont été chansonnés, le clergé a voulu que le peuple ignorant du latin reçût un enseignement religieux et prît quelque part aux cérémonies du culte. Mais, de toute cette littérature hypothétique rien ne nous est resté, et vraisemblablement rien n'a été écrit.

Pourquoi en a-t-il été autrement en France ? quelle condition particulière a pu assurer chez nous plus tôt qu'ailleurs la naissance et le développement de la poésie ?

Cette condition particulière, je crois qu'il faut la chercher dans la protection accordée par les seigneurs à la poésie, et dans la part que certains y ont prise. La poésie, qui n'a besoin pour naître du secours de personne, ne peut se soutenir ni se perfectionner sans un appui qui, selon l'état de la civilisation, lui est donné par le peuple en général ou seulement par les classes supérieures de la société. Elle est par suite amenée à se proportionner au goût de ceux qui lui font accueil. Au moyen-âge notamment, et surtout dans les premiers temps, elle est, en une grande mesure, dans la dépendance de son auditoire ; car elle n'a pas encore de lecteurs : le poète chante ou récite ses vers, et se trouve par conséquent en contact immédiat avec son public. Plus tard, lorsqu'elle se sera fortifiée, elle agira à son tour sur les sentiments et les tendances de certaines classes au moins, sinon de la masse du peuple, mais à l'origine, elle ne peut que subir l'influence de ceux qui l'encouragent.

C'est parce qu'en France la poésie a été de bonne heure encouragée qu'elle s'est développée là plus tôt qu'ailleurs ; c'est parce qu'elle a rencontré des milieux différents au Nord et au Midi, que nous avons eu au moyen-âge deux grandes littératures, la française et la provençale.

Le point de départ de l'une et de l'autre est le même, et il est bien humble. Des témoignages plus d'une fois recueillis, et qui se suivent depuis la fin de l'empire romain jusque bien avant dans le moyen-âge, nous font connaître l'existence d'une classe d'individus désignés sous les noms antiques de *scurræ*, *thymelici*, *histriones*, enfin de *joculatores*, amuseurs publics qui, par des divertissements variés où les tours d'acrobates tenaient autant de place que la musique et le chant, égayent les oisifs sur les places publiques et dans les villas. Ils se multiplient à mesure que le goût s'abaisse; on les voit même avant la fin de l'empire, prendre dans les maisons des grands la place qu'occupaient les rhéteurs, faisant ainsi succéder la vulgarité au mauvais goût. Ils traversent sans disparaître les misères des temps mérovingiens et carolingiens. Nous les retrouvons au XIe siècle florissant par toute la Gaule, mais particulièrement au sud. En Aquitaine, notamment, les seigneurs se plaisent à s'entourer de ces personnages d'abord méprisés, et peut-être méprisables, mais qui s'élèvent à proportion des encouragements qu'ils reçoivent. On fut surpris, scandalisé même, dans la France du Nord, lorsqu'à la suite du mariage du roi Robert avec Constance, fille de Guillaume Ier, comte d'Arles, on vit se répandre par les pays situés au nord de la Loire des hommes du Midi au costume excentrique, aux façons légères, ayant toute l'apparence de jongleurs, et l'étant probablement en effet. C'est que dans la France proprement dite, dans les pays dits de langue d'oui, les jongleurs, tout en servant à l'amusement de tous, des grands comme de la foule, restaient dans une condition infime : en Aquitaine ils étaient devenus poètes de cour. Ils le devinrent à ce point, ils exercèrent une telle action sur leurs protecteurs, qu'on vit ceux-ci participer à l'œuvre des jongleurs en ce qu'elle avait de plus élevé, et composer eux-mêmes. Les deux plus anciens troubadours dont nous ayons conservé les noms, et en partie les œuvres, sont deux seigneurs : Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, et Eble, vicomte de Ventadour. Le jour où le duc d'Aquitaine qui, en 1101, conduisait plus de cent mille hommes à la croisade, se prit à exprimer ses pensées en vers romans, la poésie des troubadours fut fondée.

Cette différence que, dès les premiers temps, nous apercevons dans l'accueil fait aux jongleurs, d'une part au Nord, de l'autre au Midi, correspond à une diversité très-sensible dans le caractère des populations. Au Nord on est belliqueux. Les seigneurs s'efforcent de s'établir à titre définitif dans des terres qui ne leur ont été concédées qu'à titre précaire. Leurs rapports de vassalité, encore mal définis, sont l'occasion de luttes sans cesse renouvelées. On s'accoutume à une vie agitée et dure qui exclut la mollesse et aussi la politesse des mœurs. Au Midi on est plus pacifique. Plus éloignés du siége de l'empire qui est à Paris ou à Laon,

les anciens fonctionnaires carolingiens se sont de bonne heure et sans trop d'opposition approprié leurs bénéfices. Ils y vivent tranquillement et largement. Ils ont des loisirs et recherchent tout ce qui peut les charmer. A la vérité, ils ont, au VIIIe et au IXe siècle, à lutter contre les Arabes, mais dès lors ils sont défendus plutôt qu'ils se défendent eux-mêmes. C'est aux guerriers du Nord, aux armées de Charles Martel et de Charlemagne que revient l'honneur des plus grands coups. Aussi, lorsqu'un entraînement universel autant qu'irréfléchi jeta les forces de l'Occident chrétien contre l'Orient musulman, la différence de caractère entre les populations du Midi et celles du Nord, accidentellement réunies pour une œuvre commune, se manifesta d'une façon éclatante. Malgré l'incontestable vaillance d'un certain nombre de leurs chefs, les Provençaux (sous ce nom on désignait tous les habitants de la Gaule méridionale) paraissent dans l'ensemble plus industrieux que les Francs (*Franci, Francigenæ*), mais moins soucieux de la gloire des armes. On a souvent cité le portrait que le chroniqueur Raoul de Caen a tracé des croisés provençaux : « Les Francs, dit-il, ont le regard hautain, l'esprit » fier, la main prompte aux armes, toujours prête à dépenser, lente à » amasser. Les Provençaux formaient contraste avec eux par les mœurs, » par l'esprit, par la manière de se vêtir et de se nourrir : ils savaient » ménager leur nourriture, scruter partout pour la trouver, supporter » le travail; mais, à vrai dire, ils étaient peu belliqueux. Par leur in- » dustrie, au temps de la famine, ils rendirent plus de services que » d'autres plus prompts au combat. A défaut de pain, ils vivaient de » racines, de cosses même ; armés d'un fer, ils fouillaient la terre pour » y trouver leur subsistance; d'où le dicton que les enfants chantent » encore : Les Francs à la bataille, les Provençaux aux vivres! »

Le contraste n'est pas moins frappant dans la littérature. Les Français aiment les expéditions aventureuses, les beaux coups d'épée, et voilà pourquoi ils ont une épopée : les Provençaux se soucient peu d'entendre conter des prouesses pour lesquelles ils n'ont pas de goût, et voilà pourquoi ils n'ont pas d'épopée.

Ils n'ont pas d'épopée, mais ils ont créé une poésie lyrique qui, de proche en proche, a gagné tout le monde latin, faisant sentir son influence jusque dans les pays germaniques. Là est le lien qui unit les littératures romanes, et principalement, comme on le verra plus loin, celles du Midi de l'Europe.

L'accueil fait aux jongleurs par les classes élevées a donné à la poésie le champ dont elle avait besoin. Il fallait la vie des cours, les fêtes et les loisirs élégants, pour faire naître et entretenir ces longues amours qui, avec leurs alternatives de joie et de chagrins, ont donné lieu à tant de chansons. Il fallait qu'entre l'objet de ces amours et le poète il y eût

toute la distance qui séparait un pauvre vassal de la femme ou de la parente d'un seigneur, pour que la poésie amoureuse prît tout d'abord ce caractère réservé et respectueux qu'elle a acquis pour la première fois chez les chanteurs provençaux, et qu'elle a conservé depuis, même en des cas où la cause qui avait commandé ce respect et cette réserve n'existait plus. Il fallait enfin un auditoire attentif et déjà préparé, pour apprécier ces délicatesses de pensée, cette forme parfois admirable, presque toujours recherchée, qui caractérise la poésie lyrique des Provençaux.

Les conditions de la poésie s'étant ainsi élargies et élevées, on voit apparaître, pour désigner l'art de composer, une expression nouvelle qui peint bien l'essor de la pensée : c'est le verbe *trobar*, trouver, composer, et son substantif, *trobaire*, celui qui trouve, qui crée, ou, selon le terme antique repris par les modernes, le poète. Et réellement, depuis l'antiquité, aucun effort aussi grand n'avait été fait vers la poésie la plus haute, celle qui concentre sa puissance dans la description du sentiment intime.

Nous ne sommes pas placés dans de bonnes conditions pour apprécier la poésie des troubadours. Sans doute, nous admirons chez la plupart d'entre eux l'élégante construction des strophes, et l'aisance avec laquelle la pensée se développe au milieu des entraves d'une versification compliquée ; mais la poésie italienne et notre poésie classique nous ont accoutumés à ce genre de perfection, et nous ne songeons pas assez que c'est la poésie provençale qui, la première depuis l'antiquité, a réalisé, pour ainsi dire de prime abord, cet accord parfait de l'idée et de l'expression. La pensée aussi, dans les chansons d'amour, qui sont la partie la plus originale de la poésie provençale, nous semble plutôt raffinée que profonde, plutôt gracieuse que passionnée, et en somme n'éveille pas en nous assez de sensations nouvelles. C'est que nous avons trop de lecture : trop d'idées empruntées aux littératures les plus diverses se mêlent dans notre esprit. Nous ne pouvons pas facilement nous abstraire de cette abondance un peu confuse que nous devons à notre éducation. Sans le savoir, nous faisons porter à la poésie des troubadours la peine de son succès et de sa célébrité : nous oublions que si beaucoup de ses idées et de ses formes nous produisent l'impression de lieux communs, c'est elle qui la première les a trouvées et mises en circulation.

A cet égard nous sommes bien mieux placés pour apprécier l'épopée qui n'a pour ainsi dire rien fait passer ni de sa forme ni de ses idées dans nos littératures modernes, et dont par suite nous goûtons pleinement la fraîcheur et l'originalité.

Assurément les contemporains étaient mieux que nous en état de jouir de la nouvelle poésie. Ils savourèrent avec passion cette vie intellectuelle

qui s'ouvrait à eux, et bientôt, il n'y eut si petite cour seigneuriale qui ne fût, au moins pour quelque temps, un centre poétique. Les troubadours passaient volontiers de l'une à l'autre, et la différence des dialectes n'était pas telle que les compositions nées en Limousin ne pussent être entendues en Provence, ou réciproquement. Bien plus, l'art de *trobar* se propageant rapidement, se fit sentir en des pays voisins. Des Lombards, des Catalans, voulurent aussi *trouver*, et à défaut de leur idiome propre, qu'ils n'eurent pas tout d'abord l'idée d'employer, ils empruntèrent la langue de leurs maîtres. De sorte qu'on voit figurer sur les listes des troubadours les rois d'Aragon Alphonse II et Pierre III, les Italiens Bertolomeu Zorgi, Lanfranc Cigala, Sordel de Mantoue, Dante de Maiano, et bien d'autres étrangers.

L'âge d'or de la poésie des troubadours ne fut pas long : il dura un siècle environ, des premières années du XIIe siècle à la croisade albigeoise ; mais ce fut pour le midi de la France une époque d'un éclat et d'une prospérité incomparables. Le pays est riche : il suffit, même imparfaitement cultivé, aux besoins d'une population probablement égale à celle de nos jours. Le commerce y est plus développé qu'en aucune partie de l'Europe. Il est assez également réparti tout le long de la côte méditerranéenne : Narbonne, Montpellier (par le port de Lattes), Aigues-Mortes, sont encore en communication avec la mer. Une bourgeoisie puissante s'est formée dans la plupart des villes et en dirige l'administration sous l'autorité très-débonnaire des seigneurs. Le pouvoir municipal, dont la transmission est minutieusement réglée, n'y est pas aux mains de certaines familles, de factions, comme dans les cités italiennes, et par suite les guerres intestines sont rares. Les guerres entre seigneurs sont moins fréquentes que dans le Nord : les hommes répugnent au service d'ost et de chevauchée, et en plusieurs lieux l'ont racheté ou fait réduire à des limites si étroites qu'il est devenu presque illusoire. Du reste, la vie municipale est tellement puissante et maintenue avec une telle énergie, que la cité est proprement la patrie de ses habitants : le suzerain peut donc changer par le hasard des successions, par usurpation même, sans que la condition des citoyens en soit sensiblement affectée. Les seigneurs sont surtout puissants par leurs grandes richesses. La libéralité est en quelque sorte de tradition chez eux. A la première croisade, Raimon de Saint-Gille, comte de Toulouse, suffit à des dépenses énormes qu'il s'impose dans l'intérêt général de l'armée. La splendeur de certaines fêtes, sur lesquelles nous avons des témoignages dignes de foi, étonne l'imagination. A défaut d'une puissance très-réelle, les seigneurs du Midi conservent du moins un très-grand prestige qui, dans les circonstances difficiles, comme au moment de la guerre albigeoise, leur assure l'entier concours de leurs vassaux.

Les troubadours contribuent dans une grande mesure à l'éclat des cours et applaudissent à tout ce qui peut l'accroître. Il se peut qu'un certain relâchement dans les mœurs ait accompagné cet essor du luxe et de la poésie : on ne voit rien pourtant qui rappelle le dévergondage criminel dont les grandes époques de l'art et de la littérature, par exemple le XVIe siècle italien, ont donné parfois le spectacle. On se contente de n'être pas austère.

Le frottement des diverses classes de la société, les nécessités du commerce, par dessus tout ce sens pratique qui se dévoile chez les méridionaux dès la première croisade, ont fait naître un esprit de tolérance en matière de religion, qu'on ne trouverait probablement au même degré en aucune partie du monde chrétien. Les juifs vivent en paix, jouissant d'une protection qui, d'ailleurs, ne leur a pas été accordée gratuitement. Leurs établissements de Béziers et de Narbonne sont prospères. Des hérétiques de diverses sectes, les Cathares d'abord, puis les Vaudois ou Pauvres de Lyon, profitant de cette tolérance, sont venus s'établir dans l'Albigeois et dans le Toulousain, espérant y vivre tranquilles. Ce sont des hérétiques austères, les Pauvres de Lyon surtout. Aussi font-ils presque tous leurs prosélytes dans les populations rurales qui ne participent pas à la vie agitée et brillante des cités et des cours. Comme ils ne gênent personne, ils sont tolérés partout, même par le clergé local, au grand déplaisir de la cour de Rome. Ainsi, peu à peu, la liberté de conscience s'établit, en dehors du droit, par la seule puissance de l'usage.

En somme, le XIIe siècle nous présente, au Midi, un état de civilisation qui nous paraît assez avancé, en ce sens du moins qu'il a beaucoup de points communs avec le nôtre. Si ces conditions persistent, le pays semble destiné à une prospérité sans limites. Des changements politiques s'y produiront. Le système féodal y disparaîtra comme ailleurs, mais probablement sans secousse; et si jamais contrée paraît devoir être à l'abri des guerres religieuses qui feront le malheur du XVIe siècle, c'est bien celle-là.

Une agression brutale vint, au commencement du XIIIe siècle, anéantir ces espérances. En 1209, les croisés, partis du nord-ouest et du nord-est, se dirigent sur deux lignes vers le comté de Toulouse, brûlant les villes qui résistent, expulsant des populations entières et les réduisant à chercher un refuge soit dans les montagnes, soit au sud des Pyrénées. Les cités du Midi n'étaient pas organisées pour une défense prolongée. Elles ne résistent pas mieux en 1209 à l'invasion française que cent cinquante ans plus tard à la chevauchée du prince de Galles. Aussi, lorsque le comte Raimon, d'abord pacifique spectateur de sa spoliation, se fut décidé à la résistance, il n'obtint que d'éphémères succès, et ne fit, en

prolongeant l'agonie des provinces méridionales, que consommer leur ruine. Plus tard, saint Louis essaya, et c'est l'un de ses plus beaux titres de gloire, de réparer les désastres dans lesquels son père, Louis VIII, s'était si gravement engagé; les propriétaires dépouillés furent, autant que possible, rétablis dans leurs possessions, et le pays fut en un certain sens pacifié. Mais les cours seigneuriales appauvries ne retrouvèrent plus leur splendeur d'autrefois; la plupart des troubadours émigrèrent en Aragon, en Castille, en Italie, et la poésie provençale y jeta un dernier éclat, tandis qu'elle s'éteignait lentement dans les pays où elle était née. Pourtant, toutes les parties de la littérature ne furent pas également atteintes. Certains genres persistèrent, sans beaucoup de gloire toutefois, pendant plus d'un siècle. Il restait toujours un public pour des nouvelles, pour des légendes pieuses, pour des romans parfois imités du français, mais le grand art de la poésie lyrique avait disparu dès la fin du XIIIe siècle. On le vit bien lorsqu'en 1323 quelques Toulousains eurent l'idée de fonder, sous le titre de Consistoire de la gaie science, une sorte d'Académie destinée à faire refleurir la poésie des troubadours en instituant des récompenses (églantines, soucis, etc.) pour les meilleures compositions. Nous possédons le recueil des pièces couronnées par cette Académie (qui fonctionne encore maintenant sous le nom d'Académie des jeux floraux), et nous pouvons reconnaître que rien n'est plus éloigné de la véritable poésie des troubadours, et même de toute poésie. Cependant, tel était encore le prestige qu'excitait ce seul nom de troubadours, que l'institution toulousaine fut imitée à Barcelone, et là, rencontrant des conditions plus favorables que dans le midi de la France, elle prospéra et devint le point de départ d'un mouvement littéraire important qui, avec Ausias March, acquit au XVe siècle une valeur tout à fait originale, et dont l'influence se fit sentir en Castille et même en Portugal.

C'est ainsi que la poésie catalane se rattache à la poésie provençale, dont elle a recueilli les derniers fruits. De nos jours, le lien s'est renoué, et nous avons vu toute une renaissance poétique se manifester en Catalogne sous l'influence des troubadours modernes de la Provence, et surtout du premier d'entre eux, Frédéric Mistral.

Lorsque le Consistoire toulousain fut fondé pour la restauration de la poésie des troubadours, celle-ci revivait en quelque sorte hors de sa patrie sous des formes nouvelles. Nous l'avons vue de bonne heure adoptée et cultivée par des étrangers. Un honneur plus grand, surtout plus durable, l'attendait. Dans la France du Nord, en Sicile à la cour du jeune Frédéric II, en Toscane, en Galice à la cour du roi Denis, on composa à la manière provençale. A ce point que, si même les œuvres des troubadours ne nous avaient pas été conservées, un air de

famille résultant de la forme des strophes, de certains tours de pensée, de certaines locutions en quelque sorte consacrées, nous ferait deviner l'origine commune d'une grande partie de la poésie lyrique du moyen âge; tout ainsi que dans les langues romanes, tels caractères communs dont le latin littéraire ne rend pas compte, ne se peuvent expliquer que par la supposition qu'ils existaient déjà dans le latin vulgaire.

Il ne faut pas s'exagérer le mérite de ces imitations. A vrai dire, elles sont d'autant plus faibles qu'elles se tiennent plus près des originaux. Mais il en est souvent ainsi. Ce que les imitateurs s'approprient le plus facilement, c'est une certaine phraséologie, un certain nombre de lieux communs qui ne sont que l'enveloppe de la poésie. Aussi, n'est-ce pas pour leur valeur propre que nous faisons cas des compositions des poètes siciliens ou galiciens, mais simplement parce qu'elles relient la littérature de l'Italie et du Portugal avec celle des Provençaux.

Le mérite des Provençaux est d'avoir introduit dans le monde roman l'idée d'une poésie élevée par la pensée, distinguée par la forme, capable de satisfaire les esprits supérieurs, et cependant s'exprimant non en latin, mais en langue vulgaire. Pour concevoir le mérite de cette idée, il faut se représenter l'ascendant que conservait le latin littéraire, la ténacité avec laquelle il se maintenait en possession de toute littérature élevée, l'obstination, en un mot, qu'il mettait à se faire passer pour langue vivante, alors qu'il était mort depuis des siècles. Les troubadours ont prouvé pratiquement ce que Dante a démontré logiquement après eux dans le *Convito* et le *de Vulgari eloquio*, la dignité de la langue vulgaire.

Quand l'idée eut fait son chemin, la voie se trouva ouverte à toute une poésie qui ne savait par où entrer dans le monde, qui n'attendait qu'un exemple pour s'épanouir à son tour en pleine lumière. La France du Nord fut la première à suivre l'exemple de la Provence : non qu'elle ne possédât depuis longtemps, sans parler de sa grande épopée, une poésie strophique, par conséquent chantée, d'une grande valeur, si nous en jugeons par les spécimens assez nombreux qui nous en sont parvenus; mais c'était une poésie essentiellement populaire, ayant peu de chances d'exercer jamais aucune influence sur la formation d'une littérature, et destinée, selon toute apparence, à disparaître dans l'oubli. Il en fut autrement dès qu'on eut commencé en France (dès la fin du XIIe siècle) à composer dans la manière des troubadours. Pour goûter les nouvelles formes de la poésie, on ne dédaigna pas les anciennes; on les cultiva et on les perfectionna, de sorte que la poésie lyrique française est formée de deux courants, l'un proprement national, l'autre d'origine méridionale. Ces deux courants sont représentés dans nos vieux chansonniers français du XIIIe et du XIVe siècle, et il y a toute apparence que les chansons de fileuses et les chansons à danser qui forment la partie la plus

précieuse de notre ancienne poésie populaire, n'auraient jamais été recueillies, si le succès de la poésie dans le Midi n'était venu les mettre en honneur.

La même chose arriva en Portugal. Dans le *Cancioneiro* du roi Denis, que le zèle intelligent d'un savant italien vient enfin de mettre au jour, figure à côté de poésies savamment construites, mais parfois un peu froides et conventionnelles, tout un essaim de chansonnettes légères et gracieuses qui ne doivent rien aux Provençaux, sinon de leur avoir frayé la voie.

En Italie, la poésie populaire, dont nous avons d'anciens spécimens, ne semble pas avoir beaucoup profité du mouvement suscité par les troubadours. Le grand effort s'est opéré dans le sens de la poésie artistique, et de ce côté les Italiens ont été jusqu'au bout de la voie que leur avaient ouverte les Provençaux, car après les poètes siciliens de la cour de Palerme ils ont eu les poètes toscans, et parmi eux Dante.

Ouvrir la voie à la pensée, lui fournir une forme au moins temporaire, c'est tout le service que les Provençaux pouvaient rendre à leurs contemporains, et on n'en saurait imaginer un plus grand. Ce n'est point affaire aux hommes de créer le génie : leur seul devoir est de lui ménager les moyens de se produire. Mais, s'il y a lieu de croire que les dons intellectuels qui forment le génie se rencontrent selon une proportion peu variable en tous les temps, il s'en faut que les conditions qui lui permettent de se faire jour soient toujours les mêmes. Il y a dans l'histoire de l'humanité des espaces déserts où les hommes semblent avoir gaspillé à plaisir la tradition du passé, sans même laisser après eux une idée qui pût servir à leurs successeurs. Telle est la période qui s'étend de la chute de l'empire d'Occident à l'avénement des littératures romanes. C'est comme une vaste nécropole sans épitaphes, qui fait penser à ces vers inspirés au poète Gray par la vue d'un cimetière de village :

Perhaps in this neglected spot is laid
  Some heart once pregnant with celestial fire,
Hands that the rod of empire might have sway'd,
  Or waked to ecstasy the living lyre.

But Knowledge to their eyes her ample page
  Rich with the spoil of time did ne'er unroll;
Chill Penury repress'd their noble rage,
  And froze the genial current of the soul.

Full many a gem of purest ray serene,
  The dark unfathom'd caves of Ocean bear;
Full many a flower is borne to blush unseen
  And waste its sweetness in the desert air.

Ainsi, pendant plusieurs siècles, le cœur de l'homme a pu contenir des trésors de poésie sans qu'aucune parcelle s'en échappât. Mais les premiers chants qui retentirent en Aquitaine et en Limousin réveillèrent la pensée engourdie; bientôt, un vaste concert se forma par tout le monde latin, et depuis lors les chants n'ont plus cessé.

Plus tard, devenues puissantes, les littératures de l'Italie et de l'Espagne exercèrent autour d'elles une large influence, et la France fut la première à en profiter. L'ancienne théorie qui faisait naître la poésie française d'une sorte d'imitation de la poésie italienne, conserve encore une part de vérité, si on la restreint au XVIe siècle. Au XVIIe aussi, Corneille contracte quelques dettes envers l'Espagne. Mais ce que nous devons à nos voisins du Sud, n'est nullement comparable à ce qu'ils doivent à la France du Midi. Car ce ne sont pas seulement des sujets ou des formes poétiques que la poésie provençale a transmis à la poésie de l'Espagne et surtout de l'Italie : c'est l'existence même.

Paul MEYER.

DIALOGUS

ANIME CONQUERENTIS ET RATIONIS CONSOLANTIS.

TRADUCTION EN DIALECTE LORRAIN DU XIIe SIÈCLE.

Dans mon Rapport sur une mission en Lorraine et à Metz[1], j'ai dit quelles circonstances m'ont amené à étudier quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque d'Épinal, et comment j'ai rencontré dans le ms. 181 un document précieux pour l'étude de la langue parlée dans la région de la Vôge au XIIe siècle. L'importance de ce texte, dont l'existence avait échappé à l'auteur du *Catalogue des mss. des bibl. des départements* (t. III : Epinal n° 58), m'engagea à en copier quelques extraits pendant la durée de mon séjour trop restreint à Épinal ; ces extraits ont été publiés à la suite du Rapport, appendice VI. J'ignorais alors que ce ms., comme tous ceux de la même bibliothèque qui ont trait à l'histoire politique et littéraire de Metz et de la Lorraine, avait été, pendant plusieurs mois, aux mains de Jean-François Huguenin, qui préparait, avec les matériaux tirés de ces divers mss., son édition des *Chroniques de la Ville de Metz*[2].

C'est pendant les années 1834 et suivantes que Huguenin exécuta ses copies. Celle que nous avons entre les mains porte à la fin cette mention : « Fini de collationner le 8 mai 1835 à 7 heures du soir. »

Ce simple détail permet d'apprécier le soin consciencieux apporté par Huguenin dans ses transcriptions de manuscrits : et, en effet, cette copie d'un texte chargé d'abréviations et d'une langue quelque peu étrange, a été très-remarquablement faite pour le temps ; elle est bien supérieure à celles de la plupart des documents imprimés, en ancien français, vers la même époque. La collation sur l'original m'en a été facilitée d'autant.

---

1. *Archives des Missions*, 3e série, tome I, pp. 254-5 (pp. 10 et 11 du tirage à part).

2. Ouvrage posthume, imprimé et édité par S. Lamort, Metz, M. D. CCC XXXVIII, in-4°. Voy. la notice sur l'auteur en tête du volume.

Les nombreuses copies laissées en manuscrit par Huguenin sont venues à M. de Bouteiller, qui a bien voulu me faire de celle-ci un généreux abandon dès que je lui eus parlé, à mon arrivée à Metz, du ms. d'Epinal. Je prie M. de Bouteiller de recevoir ici l'expression publique de mes sentiments de gratitude.

I.

DESCRIPTION DU MANUSCRIT.

Bien que notre ms. ait été compris dans le *Catalogue des mss. des Bibliothèques des départements* (t. III, Épinal n° 58), il mérite mieux que cette notice sommaire et non toujours exacte ni complète. Il compte 75 feuillets in-4°, vélin, et se compose de divers morceaux et fragments rangés dans l'ordre suivant :

I. SUMMA MAGISTRI JOHANNIS BELETH. — Com. *In primitiva Ecclesia prohibitum erat ne quis loqueretur linguis nisi esset qui interpretaretur.* — Fin. *Capit. de genuflexione in oratione dominica*, sous laquelle rubrique est rapportée la conversion de Thaïs par saint Augustin. — *Explicit liber de ecclesiasticis officiis, quem composuit magister Johanes Belezh* (sic). *Deo gratias.* XXXIX feuillets numérotés en chiffres romains du temps. La somme de Jean Beleth se retrouve dans nombre de mss.; elle a été imprimée pour la première fois à Anvers en 1553 (voy. *Hist. litt.* XIV, 220).

A une époque peu postérieure à l'exécution de la copie, on a mis en tête une table analogique remplissant cinq feuillets et demi, non paginés. Au verso du 6e feuillet la même main qui venait de transcrire la table avait commencé aussi la transcription de la *Somme*, travail interrompu au bout de quelques lignes. En résumé, le traité de Jean Beleth, y compris la table, remplit les 45 premiers feuillets du ms.

II. F° 46 (XL). — Fragment de 53 vers latins en deux colonnes sur les vertus de certaines pierres, telles que l'allectoire, la chélidoine, le jayet, etc. Voici le début de ce fragment, extrait du *Lapidaire* de Marbode :

Ventriculo galli qui testibus est viduatus,
Cum tribus ut minimum, factus spado, vixerit annis,
Nascitur ille lapis cujus nunc (*sic*, corr. *non*) ultima laus est.
. . . . . .
Huic allectorio nomen posuere priores.

III. F° 46. — A la suite de ce fragment, la même main a ajouté ce qui suit :

Notandum est quod Adam fundit .vij. dona : ex quibus Salomon habuit sapientiam, Absalon pulchritudinem, Sanson fortitudinem, Azael velocitatem, Matusalem longitudinem vite, Moyses sanitatem.

ce qui, tout bien compté, ne fait que six.

Le bas de la seconde colonne ainsi que le verso du feuillet est resté en blanc.

IV. F° 47. — Compilation de préceptes liturgiques, extraite de la *Somme* de Beleth.

V. F°s 48-70 *b*. — DIALOGUS ANIME CONQUERENTIS ET RATIONIS CONSOLANTIS, sur deux colonnes. De tous les morceaux contenus au ms., le *Dialogus* est celui qui présente l'aspect le plus ancien sous le rapport de l'écriture, surtout dans sa première partie. Je donnerai tout à l'heure quelques détails à ce sujet.

La même main qui a traduit la fin du *Dialogus* a aussi fait sur deux colonnes la copie des deux pièces dont il nous reste à parler.

VI. F°s 70 *b-d*. — Fragments d'un traité sur les Sacrements. — Com. *In ecclesia duo sunt principalia sacramenta quibus homo et animal liberatur et bonis impletur : per sacramentum baptismatis mundamur a viciis, per sacramentum altaris implemur bonis.* — Fin. *Qui enim manducat corpus meum et bibit sanguinem meum et credit ei, in me habet vitam æternam.* — Cette citation, qui reproduit les propres termes du Christ, selon saint Jean, VI, 55, est transcrite, comme il arrive souvent en pareil cas, par la lettre initiale de chaque mot.

VII. F°s 70 *d*-75 *b*. — Sans titre. BESTIAIRE, orné de dessins à la plume, d'une exécution soignée. Ces dessins, dont la majeure partie a été mutilée par le ciseau du relieur, sont intéressants pour l'étude de la symbolique. Ils sont au nombre de 28 sous les rubriques suivantes : *De Leone, de Pantera, de Unicorni, de Idro, de Serenis, de Monocentauro, de Simia, [de Elephante], de Vitula, de animali quod dicitur Serra, de Vipera, de Dracone, de Aspidibus, de Lacerta, de Cervo, de Caprea, de Vulpe, de Castore, de Formica, de Erinatio, de Aquila, de Pellicano, de Niticorace, de Fulica, de Perdrice, de Strucione, de Hupipa, de Caradrio.* — La plupart des descriptions mises sous chacun de ces noms sont en forme de commentaire du passage de la Bible où il est question de ces animaux. Je donne à titre d'exemple le début du premier article :

DE LEONE.

Igitur Jacob benedicens filium suum Judam dicebat : *Catulus leonis Juda; quis suscitabit eum*[1] ? Phisiologus dicit tres naturas leonem habere.....

Le Bestiaire se termine par ces mots :

Nam si etiam aliquis [interrogat] cur immunda animalia ad Cristi significationem referantur, ut serpens, leo, draco, aquila et his similia, sicut Phisiologus facit : sciat quod leo quando fortitudinem Cristum, quando vero rapacitatem significat diabolum[2].

EXPLICIT LIBER BESTIARUM.

---

1. Genes. XLIX, 9.
2. Ce Bestiaire est vraisemblablement extrait, pour le fond, du traité *de*

En résumé, le ms. d'Épinal 181 est formé de la réunion de deux mss. exécutés l'un et l'autre au XIIe siècle. Le feuillet 47 (ci-dessus n° IV) sépare les deux parties du volume actuel, recouvert d'une demi-reliure au siècle dernier, avec le titre frappé : *Festa. Belluæ*[1]. Il est venu à Épinal de l'abbaye de Moyen-Moutier et plus anciennement de celle du Saint-Mont, ainsi qu'en font foi les deux notules suivantes, inscrites en tête de la table de la *Somme* de Jean Beleth : *Sancti Romarici de Sancto Monte. — Mediani Monasterii Catalogo inscriptus*, 1717.

II.

LE TEXTE.

Indépendamment de la copie faite par Huguenin, j'ai entre les mains une autre leçon du texte latin seul. Cette seconde leçon, écrite par une main qui m'est inconnue, et dépourvue de toute indication de source, contracte violemment le texte; ainsi, la longue lamentation du début qui s'étend à travers les huit premiers paragraphes de notre édition, est réduite à une dizaine de lignes. En outre elle est incomplète, se terminant à peu près avec le troisième quart de la version de notre ms. Cette rédaction abrégée n'a pas été faite d'après le ms. actuel d'Epinal; dans ce ms., en effet, le texte latin est attribué faussement à saint Ambroise : *Incipit Dialogus beati Ambrosii...*, tandis que l'abrégé en fait honneur à saint Isidore : *Sancti Isodori de Contemptu mundi libellus aureus*. C'est cette dernière attribution qui est la bonne. Notre texte se trouve en effet dans les œuvres d'Isidore de Séville, t. LXXXIII, col. 825-868 de la Patrologie de Migne, sous le titre de *Synonyma de lamentatione animæ peccatricis*. Ce que ce terme *Synonyma*, donné pour titre à une composition morale [2], peut avoir de singulier, est expliqué dans un premier prologue, qui n'est pas d'Isidore et qui ne se retrouve pas dans notre manuscrit. L'auteur de ce prologue s'exprime en ces termes: *In subsequenti hoc libro, qui nuncupatur Synonyma, id est, multa verba in unam significationem coeuntia...* Et de fait le lecteur s'apercevra promptement que la pensée

---

Bestiis attribué à Hugues de Saint-Victor. La phrase qu'on vient de lire reproduit presque identiquement les termes de celle qui figure à l'article de *Charadrio* du traité d'Hugues de Saint-Victor dans Migne, t. CLXXVII, col. 78 A. — Il est bien probable aussi que le fragment du Sacramentaire (ci-dessus n° VI) est un extrait du même auteur, en son traité *de Sacramentis*.

1. Quelques détails de cette description sont empruntés au Catal. des mss. III, p. 422. L'assertion émise au même endroit, que « quelques feuillets ont été enlevés » ne s'est pas trouvée justifiée par l'examen que j'ai fait du ms., complet en son état matériel.

2. Voy. aux notes des col. 825-7 de l'édition Migne la dissertation sur ce mot et les différents titres donnés à l'ouvrage par les mss. Ni l'un ni l'autre titre de nos deux versions n'y figure.

tourne sur elle-même, qu'elle pivote et revient trois et quatre fois sous autant d'expressions synonymes, dont la répétition systématique engendre parfois la satiété. C'était, faut-il croire, le goût du VIIe siècle, et le titre de *Synonyma*, bien qu'il nous semble affecté d'une rhétorique puérile, aurait été inscrit par l'auteur lui-même en tête de son ouvrage.

Dans l'édition Migne, après ce premier prologue ou sommaire du livre, vient un second prologue qui est celui par lequel débute notre texte : *Venit nuper...*, précédé des mots : *Isidorus lectori salutem*. La mention d'un traité des Synonymes de Cicéron, auquel Isidore aurait emprunté le plan de son ouvrage, est erronée et ne se trouve que dans deux mss. outre le nôtre. — Il est inutile de pousser plus avant la récension du texte latin avec les autres mss. à travers l'édition imprimée. Dans les notes placées au bas du texte, je me suis borné, pour le latin, à relever les erreurs patentes du copiste et à signaler en leur lieu quelques formes curieuses comme *lixuria, habundacia, offerandas, dagnat*.

Le traité d'Isidore est divisé en deux livres, dont le second (Migne, col. 345) commence avec notre § XXIX : *Queso te, anima*. — Ces mots se rapportent dans le ms. d'Epinal au f° 60c où, précisément, une ligne est restée en blanc, sans lacune au texte, comme pour marquer la division entre les deux parties de l'ouvrage.

Avant de passer à la lecture du texte, il est nécessaire d'informer le lecteur de la disposition particulière que nous avons dû donner à la pagination. Bien que le ms. porte deux colonnes par page, il s'en faut que le texte et la traduction soient toujours disposés en ordre parallèle : le plus souvent il n'en est rien, puisque chaque paragraphe du texte latin est immédiatement suivi de la version romane. Que cet agencement ait été motivé par le désir de ne pas laisser de blancs (ce qui serait immanquablement arrivé par défaut de concordance entre le texte respectif de chaque colonne), ou qu'il procède d'une cause plus intime et plus profonde qu'une vulgaire raison d'économie, la conséquence obligée est que, dans notre édition, la pagination d'un même passage latin et français se poursuit à travers deux pages différentes, de gauche à droite, pour revenir à gauche avec le paragraphe latin suivant, puis à droite avec la traduction de ce second morceau, et ainsi du reste. L'emploi des chiffres latins pour la numérotation des alinéas donnera à cette disposition une clarté suffisante. Le même système a été suivi pour les notes. — Quant aux numéros intercalés entre crochets dans le texte latin, ils renvoient aux divisions correspondantes de ce même texte dans la Patrologie. Le premier livre y compte 78 alinéas et le second 103.

[PROLOGUS.]

(F° 48*a*) I [3] Venit nuper ad manus meas quedam scedula Ciceronis [1] quam Sinonimam dicunt, cujus formula persuasit animo quoddam lamentum michi vel miseris condere, mutatus profectus non ejus operis eloquium, sed meum votum [2]. [4] Quisquis ergo ille es, libenter id perlege, et dum adversitatibus mundi tangeris, te ipsum censorio judicio discute ; et statim agnosces quia quascunque afflictiones pateris in hoc seculo, retributione tibi justissima inferantur. Duorum autem persone hic inducuntur deflentis Hominis et ammonentis Rationis.

INCIPIT DIALOGUS BEATI AMBROSII

ANIME CONQUERENTIS ET RATIONIS CONSOLANTIS [4].

[HOMO.]

II [5] Anima mea in angustiis est, spiritus meus estuat, cor meum fluctuat. Angustia animi possidet me, angustia animi affligit me. Circumdatus sum enim malis, circumseptus erumpnis, circumclusus adversis, obsitus miseriis, opertus infelicitate, opressus angustiis. Non reperio uspiam tanti mali perfugium, tanti doloris non invenio argumentum. Evadendi calamitatis inditionem non comprehendo, minuendi doloris argumenta non colligo, effugiendi funeris vestigium non invenio. Ubique me infelicitas mea persequitur ; domi forisque me calamitas mea non deserit ; [6] ubicumque fugero mala mea me insecuntur.

I. 1. Le *c* initial est surmonté d'un *s*, ainsi : *ciceronis*. — 2. Ms. *notum*. Il y a ici un contre-sens qui se répercute dans la traduction ; corr. *mutatus* en *imitatus*. — 3. ms. *ql s*. Après *sumont*, le ms. porte *hõ* séparé du mot précédent par un point. La ponctuation et l'orthographe obligent à voir dans *hõ* = *hom* le nom de l'un des interlocuteurs. Aucune autre indication de ce genre ne figure dans tout le *Dialogue*, si ce n'est en tête du § XXV où on lit : *Ho*. La seule marque distinctive des divers paragraphes ou répliques est un trait

[PROLOGUS.]

(F° 48 *b*) Ad mes mains est venuz novelement uns luvres, li ques est
I diz Sinonimes ; la forme del qel amonesta a mon corage
a fare une plainte e mo ou e toz chaitis. Je en ell o pais changiéz dis
ne mies del sens d'icel ovre, mais del mien. O tu, hom, quiunqes tu es,
5 leis et parleis volentirs icès ; et dentrementres laes adversitez del munde
te tochent, enquir toi meïmes par esgardét jugement, si saverés qui tu
sofres içales par trédroit wardon. Dous persones sunt in cès escrit,
li Hom ingemischans et la Raisons qui l' 3 simont.

[INCIPIT DIALOGUS BEATI AMBROSII

ANIME CONQUERENTIS ET RATIONIS CONSOLANTIS.]

[HOMO.]

II M'anime est en anguise, et mes espiriz est chauféz, et mes curs
est periliz. L'anguse de mon corage me possis, et l'anguse de mon
corage me tormente. Evironéz soui de mais, asiiéz de miseres, enclos
d'aversitéz, avironez de chaitivetéz, coverz de malaürtéz, apressé d'an-
5 gusses. En nul lo n'atroiz di si gran mal [1] refugii, ni de si grant dolor
provance. Nem pues avoir demunstrement d'eschaper misere, nen ai
provance d'amenrir ma dolor, nen atroiz trace de fuir la mort. Par tot
me porsè malaürtéz, ma misere ni mi deverpist ; ou que je fui mé mal
me porsoeve.

---

ondulé rouge. J'indique par les mots *Homo* et *Ratio*, mis entre crochets, la succession des répliques entre les deux interlocuteurs. — 4. Ce titre est rubriqué. Avec l'enluminure en rouge et bleu des lettres V et A, initiales du Prologue et du Dialogue dans le texte latin, cette rubrique constitue le seul ornement du ms., qui se recommande d'ailleurs par le soin de son exécution.

II. 1. *grāmal*.

III. Ubicumque convertero me, malorum meorum me onera comitantur, velut umbram corporis sic mala mea fugere non possum. Ego ille homo ignoti nominis, homo obscure opinionis, homo infimi generis, cognitus per me tantum, cognitus tantum michi, nulli unquam male feci, nulli calumniatus sum, nulli adversus exstiti, nulli (48*c*) molestiam intuli, nulli inquietus fui, sine ulla querela apud omnes vixi : vitam meam delere omnes nituntur ; omnes contra me frendent atque insaniunt. Conserta manu in me pericula ingerunt, ad exitium me pertrahunt, ad periculum me adducunt, ad discrimen vocant me. Ad salutem [7] nullus michi protectionem prebet, nullus defensionem adhibet, nullus adminiculum subtribuit, nullus malis meis succurrit : desertus sum abs [1] omnibus. Quicumque me aspiciunt, aut fugiunt aut fortasse me persecuntur ; intuentur me quasi infelicem. Nescio quem locuntur michi dolum verbis pacificis, ocultam malitiam blandis sermonibus. Aliud ore promunt, aliud corde volutant ; opere destruunt quod sermone promittunt. Sub pietatis habitu animo venenato incedunt, malitias velant fuco bonitatis [2], calliditatem simplicitate occultant, amicitiam dolo simulant, ostendunt vultu quod in corde non gestant.

IV. Cui credas ? Cui fidem adhibeas ? Quem fidei proximum sentias ? Nullus habere fidem novit. Ubi jam fides ? Perit fides, ablata est fides, nusquam tuta fides. Si legitimum nichil est, si veritas judicii nulla est, si equitas abicitur, si jus non (49*a*) creditur, si justicia cunctis negatur : pereunt leges, avaricia judicante ; [8] cupitatis amore jura nichil valent ; premia et dona legibus vires tulerunt. Ubique pecunia vincit, ubique judicium venale est. Nullus legibus metus, nullus judicii timor est : impunita manet male vivendi licentia. Nemo peccantibus contradicit, nec scelus ulciscitur quisquam ; omne crimen inultum manet. Iniqui salvi fiunt, innocentes pereunt. Boni indigent, improbi habundant. Scelerati potentes sunt, [9] justi egent. Iniqui honorantur, justi decipiuntur. Iniqui letantur, justi in merore et luctu sunt. Nulla re inpediente, [10] nulla causa, nulla criminatione, nulla crimen malicia michi obitiunt, crimen michi imponunt [1], criminis nodos contra me nectunt, criminis et suspectionis locum in me convertunt. In crimen periculumque me deducunt, obiciunt michi crimen cujus non habeo conscientiam. Nichil exploratum est, nichil patefactum est, nichil investigatum est, nichil repertum est : non tamen quiescunt adversum me mala configere, non quiescunt falsa testimonia preparare, non desinunt accusatores obicere, judices non sinunt conscribere ; [11] testium falsa sententia ad necem innocens ducor.

II. 1. *ab~*. — 2. *velunt*, *suco*. — 3. *Sic*, passage altéré dont je ne puis donner une restitution sûre ; corr. *deffend e me avec ?* (*avetat*). — 4. *amoituisa ql*.

IV. 1. *imponent*.—2. Immédiatement après ces mots le copiste avait, par inadvertance, transcrit ceux-ci : *Si loautez est nianz et nulle vertez*, qu'il n'a pas exponc-

III. Ou que je me torne, li fais de mé mas me porsevent; ne pois fuir mes mais neskes l'umbre de mon cors. Ju suis homo de mesconuiz non, d'oscure cognoseance, de base esclate, par moi et a moi tam solement cognuiz; unques homme ma ne fis, et nulu unques ne detrais, unques a homo contrare ne fui, nullu mo-(48*d*)-leste n'ai fait, a nulu n'ai esté passibles, chis toz hommes ai viscu sen complente : trestu s'enforcent destrure ma vie, et fremissent et forsenne encontre moi. Par asenblée main portent encontre moi les perilz, et si trahent a mon torment; si me monent et m'apelent a perilsce. Nus ne me defent a salut, nuns nen ajoste defendement, nuns ni mi donent (deffendeme) avee [3], nuns ne secort a mes mas; divirpit suiz de toz. Qui unques me vait, ou me fuit ou par aventure me porseut. Il m'esgardent tuit cumme chatif, et parolent a moit ni sa qel [4] boisie par pasibles paroles, par soés paroles aornent lor reponue malice. Altre chose matent fors par boche, et altre porpensent en curs; cel qu'il prometent par diz, destruent par ovre. Si vunt par vinimé corage desoz l'abit di pieté, et cuvrent lor malice par la color de bonté. Vosotét reponent par simplicitét, amisté fignent par bosie, et demonstrent par viare qu'il ne funt pas en cuir.

IV. (49*b*) A cu croes tu ? A cu ajoste tu fai ? Quel visin sentes tu de fai ? [2] Nuns ne set avoir foit. Ou est foit ? peri est, tollue est; et nului nen est seüre foit. Si loauté est nianz et nulle vertéz de jugement nun est, si droiture est disjetée et non est trovée, [si] justice est deneie a toz : les lois perissent, jujant l'avarice; drotures ne valent niant par amor de cuvise; li loir et les dones portent forces as lois; partot vaint richace, et jugement est venaus. Nulle paor n'est a lois, nulle paors n'est de jugement : sen pone est li congiéz de mal vivre. Nus ne contradist as pechanz, nus ne vange felonie; toz blasmes maint. Li felon sunt salf, li innocent perissent. Li bon unt disate, li prochié [3] abundent, et li escumenié sunt possant. Li felun sunt lié et onoré, li juste sunt deceü et dolantê et em plor. Sen cause et sen crime contrajetent et amatent a moi blasme, lient encontra moi lor noz, atornent en moi leu de suspiciun. En blasme et en peril me moinent, amatent a moi lou blasmes ke je ne sai del quel. Nule chose n'est esquise, nule aut[re] vertet nen est chachie nen atrové[e] : nekedant ne reposent findre, mais contra me aparrelier fas tesmonege; ne cesent de contrajetir li acusor, ne finent de dampner li envioz et la fause des tesmonz : et je innocenz suy menéz a mort.

---

tués en les retranscrivant deux lignes plus bas à leur place légitime. — 3. *prochie* est sans doute une faute du copiste pour *reprochié* = *improbi*; voy. *reprochiez* = *improbis* dans V, 2, 17, et ailleurs; cependant le substantif *proches* se rencontre à côté de *reproches* XXXV 13 et 14. — 4. Ms. *envior*, sous l'influence d'*acusor* qui précède.

V. Ex eodem concilio testes, ex eodem conciliabulo judices, ex eodem cetu ac-(49*c*)-cusatores. Improbos judices opponunt, falsos testes obitiunt in quorum testimonio confidentia est. Nemo ab illis discedit, nemo discordat, nemo consilium eorum repudiat. Cui dicam ? Quem adeam ? Quem potissimum queram ? A quo consilium petam ? In quo animum meum ponam ? [12] Omnibus odiosus sum, omnium[1] caritate desertus sum ; projecerunt me omnes a se ; abhominatione me omnes abhominantur. Inhorrescunt me omnes, repudiant me omnes, abdicationem intendunt. Volo ad eos confugere, sed minantur ; cupio eorum deprecari vestigia, sed fugiunt, adversantur et odiunt. Supplicando propitios eos habere volo, illi autem molesti sunt magis. Interdum autem adjungunt se ficta caritate, non ad consolationem sed ad temptationem. Loquntur simulate, et sic tacent non est simplex silentium[2]. Querunt quid audiant, querunt quid prodant[3], explorant unde decipiant. [13] Ego autem, reclinato capite, humiliato vultu, deposita facie, sileo, taceo, in cepto persisto silentio. Ori meo custodiam posui, ori meo signaculum dedi, vocem ac sermonem repressi, linguam a locutione restrinxi. Etiam de bono interrogatus, taceo ; malui enim reticere improbis quam respondere. Illi autem non quiescunt ; illi amplius (49*d*) perseviunt, percussum amplius persecuntur, magis magisque super me irru[u]nt.

VI. (50*a*) Obstrepunt etiam super me clamoribus ; jactant in me petulanter convicia ; voce, ambitu, strepitu [14] prosiliunt ; voce aperta super me contumelias et obprobria jactant. Ab alio provocati ad me omnes concitantur, omnes in me seviunt, omnes in exicium meum intendunt, omnes in mortem manus suas preparant. In tanto igitur metu[1], in tanto pavore, in tanta formidine contabui miser, pallui miser, exanguis effectus sum. Emarcuit cor meum, pavore estuo, formidinis metu tabesco ; timor et tremor animam meam quassaverunt. [15] Sic exilio trusus sum, sic exilio dampnatus sum, sic exilii penam lugeo, sic dampnationem exilii gemo. Vinculo servitutis addictus sum, conditionis pondere pressus, servili opere mancipatus, in algore, in nive, in langore nimio, in frigore, in tempestatibus tetris, in omni labore, in omni periculo positus. Post dampna bonorum, post amissionem omnium rerum, inobs et pauper effectus sum. Egeo, mendico, infelix publice posco alimoniam : nemo egenti manum porrigit. [16] Omnes mendicantem spernunt, esurientem nec micis suis reficiunt, in os sicientis nullus distillat guttam refrigerii, nullus michi prebet vel modicum unde rorem : effectus sum enim cunctis abhominabilis.

V. 1. *omium*. — 2. Corr. *si*. Le ms. porte deux fois le mot *simplex*. — 3. *prodeant*. — 4. Le copiste a omis le mot qui traduit lat. *respondere*.

V. D'un mesmes consel et d'une companie sunt li tesmun, li jujor et li acusor. Les reprochiéz jujors oposent, les temon contrejate en cui tesmonage unt lor fiace. Nus ne s'en vait d'iceos, ne ne discorde ; nu ne refuse lor consel. A qui dirai ? Cui requereai ? Cui demanderai consel ? Em cui meterai mon corage ? Haï soi a toz ; devirpit de la charité de toz ; ensus de toz de soi me dejetent tuit ; tuit me funt beste par abomination. Tuit me horisent, et refusent, et portedent escumengement. Je voil fuir a os, mais il me menacent. Je cuveit deprier lor piez, mas il me fuient, contrarient et heent. Je's voil avoir propices em proant, mais ill me sunt plus moleste. Nekedant a la fie s'acompagne a moi par fonte carité ne mie por conforte, mas por asaïr. Fintement parolent, et lor coisier n'est pas simples. Il quirent que il manifeiscent, et quel chose ill me deçovent. Mais je, encliné lo chif, humilié lo viare, dimise la faiçon, mi tace et si permagne en l'emcomencé silence. J'a mis varde, et signacle a doné a ma boche ; ma voisce et ma parole ai repressée et ma langue restroite de parler ; et nes de bien entervéz me tois ge : kar miez voil coisier as reprochiéz que....[4] Mais il ne reposent, et plus forsanne, et plus et plus porsevent moi ferut, et trabuchent sor moy.

VI. (50*b*) Resonent sor moi par clamors ; em mai jetent envoisément blasmes ; par voiz, par quvise, par resonemenz sallent sor moi, par aoverte voiz jatent sor moi orguelous diz et reprochent. D'atrui porvochier, tuit sunt commeüt sor moi, tui forsennent em moi, tui entendent em mon torment, tui apparellent lor mains em ma mort. Je chatis en si grant docta[2] et si grant paor sui porriz, je chaitis sui empaliz, je dimè morz suis afleveliéz. Mes curs est enmarcit, j'eschaufe et puris par pavor ; trenblement[3] et pavors unt quassée m'anme. Ensi sui botéz en essil et damnéz par essil, et plor la poine d'essil, et gemis la dampnation d'essil. Amenéz sui a lien de servitut[4], apresséz par fais de serjantie, sumis a ovre de serjant ; en froidor, et noif, et trop grant langor, et noires tempestez, en tot travail, et toz periz sui mis. Après les damages des bins, après la perde de totes choses, soi faiz besongnos, povres et aflavilliéz. J'ai besogne, je mendie, je malaürois aüvertement demant mon vivre, et nus n'adrace sai main a moi bosengnant. Tuit me despisent mendiant, ne ne saolent de lor miates lou famillant ; nuns n'espant ses gottes de refrigere en la boche de soillant ; nuns ne denet a moi nes une petite rosée d'aigue : kar je sui fayz a toz hahynos.

VI. 1, *tanta*. — 2. *sic* pour *dobta* avec l'*a* final en valeur de *e* muet. — 3. *trenblentent*. — 4. Traduction fautive : *amenez* suppose que le traducteur aura lu *adductus* pour *addictus*.

VII. (50c) Omnes ut ulcerosum contempnunt, ut fetentem expuunt, ut leprosum tangere horrent. Jacet caro astricta ferro, jacet pressa catenis, jacet ligata vinculis, jacet vincta compedibus. Non desunt tormenta, non desunt cruciamenta, non sunt minus supplicia. Cotidie crudescit in me sevit[i]a[1] : [17] corpus meum carnifices novissime crutiatibus lacerant; inaudito genere penarum[2] viscera mea et membra dilaniant; quidquid possunt super me crudele excogitant. Mille penis extortus, mille subactus tormentis, mille laceratus suppliciis. Caro mea plagis secta computruit, semper latera saniem fundunt, lacerata menbra putredine defluunt. Cum fletibus sanguis manat, cum lacrimis sanguis stillat : non est solus cruor lacrimarum, sed vulnerum. [18] Comsumptus sum in dolore miser[3], in dolore et animus et corpus defecit. Mens jam victa est, anima preclusa dolore. Multa intolerabilia sensi, multa acerba sustinui, multa bravia pertuli : tam grave[4] et crudele vulnus nunquam excepi. Momentaneo interitu percussus sum, inopinato vulnere oppressus sum. Inprovisum me in tantis malis calamitas vite conjecit; ignorantem subito oppressit calamitas, repentinus interitus casusque me obruerunt.

VIII. [19] Cur infelix natus sum ? Cur in hanc (51*a*) miseram vitam projectus sum ? Ut quid miser hanc lucem vidi ? Ut quid misero michi hujus vite ortus occurrit ? Utinam otius egrederer a seculo ! Quamlibet, fessus quanquam[1] jam ratione, recederem ! Cupienti mori jam liceret occu[m]bere; vivendi enim michi est tedium, moriendi votum. Sola mihi mors placet; sedeo miser, expecto : mors tarde venit. O mors quam dulcis es miseris ! Quam suavis es, o mors, amare viventibus ! Quam jocunda es, o mors, tristibus[2] atque merentibus ! [20] Accedat ergo ad vite magnum malum, mortis grande solatium ! Det finem miserie requies sepulture ! et, si non vite, certe vel mors miserie incipiat ! Mors malorum omnium finem ponat, mors calamitati terminum prebeat, omnem calamitatem mors adimat ! [21] Melius est bene mori quam male vivere ! melius est non esse quam infelicem esse ! Ad comparationem miseriarum mearum feliciores esse puto mortuos quam viventes. Parcite dolori meo, queso ! Parcite merori meo, queso ! Parcite, ignoscite angustie mee ! Veniam date, indulgete meis doloribus, in tanto dolore contra me commoveri nolite ! Percussionem enim meam deploro, familiarem cladem miserie mee lugeo : plura enim ministrat dolor. Non valeo consolari miser, inpa-(51*b*)-tiens est enim dolor meus, infinitus est enim meror meus, nullatenus linitur vulnus meum[3]. Nullus lacrimis modus est, nullus do[lo]rum

---

VII. 1. *sevitaa*, le premier *a* exponctué. — 2. Ce passage est gravement altéré dans le ms. : *in auditu genere linguarum penarum*. — 3. Le copiste a répété deux fois encore *in dolore miser*. — 4. *tan*. — 5. Ms. *liens*. La traduction de la phrase *Jacet caro.... vincta compedibus* a été omise. — 6. Je restitue la syllabe initiale de *estrenge* (voy. plus bas *astrange estrange*) sans me dissimuler qu'il y a des cas

VII. (50*d*) Tui me despisent cumme rugnois, et derachent cumme flarant, et enhorrisent cumme lipros de fiens et de boes [1]. Li tormant ne defaillent, ne ja nin i ait moins. Chascum jor est plus cruirtéz, et a dariens (li torment) li tormentor descirent mon cors par tormant, et depecent mes entrailles et mes membres en [es]trenge [6] manieres des poines. Quicunque cruer chose il puient, porpensent sor moi ; par mil poines tormentétz, sumis a mil tormenz et disciriéz. Ma chars est purie, detallie par plaies ; meu costét tos tens espandent porroture ; meu descirit menbre decorrent de porreture. Enseble les plors et les larmes decort li sans, li ques n'es pas (despas) des larmes mas des plais. Je chatis sui consuméz en dolor, mes cors et mes corages defait en dolor. Ma pense est vencue et m'anime est devant close par dolor. Mentes choses ai sofert ke ne font a sofrir, mente agres choses a sustenui, mente tenceon a portée [7] : unques si gris et si cruir plai ne ceü, feruz sui par subiten destruiment, et apresséz par astrange plaie ; la misere m'at apressei subitenement. Niant sapant li subitens destruamenz et aventure m'ont ascravantét.

VIII. Chatis, por koi sui je néz et jetéz en ceste mortel vie ou en ceste chative vie ? Por koi, chatis, ai veü ceste lumire, et encontrét li naschemenz de cestee vie a moi chatif ? [4] La mee volenté usise isnelement del sicle ! Et, cum k' is te plaist [5], laiséz par ancune raison, m'en alase del siecle ! et a moi covaitant morrir leüst endroit a jesir, kar annois de vivre est a moi et desiers de morir ! La sole morz plais ; mais, je chatis, entent et a la vie tart. O tu, morz, cumme es dolce a chaitis ! Cum suis as vivant amerement ! Cum es joose as dolanz et as ploranz ! Or aproche li conforz de la grie mort a grant mal de la vie ! Li repois de sepulture done fin de misere ! et si la morz de vie ne vient, siveas non la morz de misere s'encomencest et mate fin des mais et termine des miseres, et tollet tote chativité ! Mioz est bien morir que mal vivre, et niant estre que a [6] estre malaüros ! A l'esgardement [7] des mess miseres, cu je les morz estre plus aüros que les vivantz. Les pri : Aspargniz a (51*c*) [ma] dolor et a mon plor ! Pardenéz a mon anguise ! Denéz me, pardenéz a mes dolors ! Ne voil estre commeüt encontre moi en si grant dolors. Kar je plagne ma batuire, deplor ma misere, et plor la privée pastilence di chaitivitét ; et dolor m'aministre plusors choses. Je, chaitis, ne pois estre confortéz, kar mas dolors est nianz sofranz, et mes plors est sainz fin, en nule manire n'est plaie asuagie. Nule fins est as

d'aphérèse analogues dans le dialecte. C'est même le cas ordinaire dans le patois actuel, qui dit *tranlier* = estrangler, *pâs* = espais, *chouwè* = essuyer, *côrchou* = escorcheur, et autres. — 7. Le premier *e* de *portée* est surmonté d'un signe d'abréviation. Si ce n'est pas pure inadvertance, il faut lire *portéen* comme plus bas *subiten subitens*.

VIII. 1. Corr. *quacumque*. — 2. *tristis*. — 3. *meus*. — 4. Après le mot *chatif*,

modus est, nullus dolorum finis est. Jam nulla fidutia est animi, jam ferre non potest animus, jam victus miseriis concidit animus.

[RATIO.]

IX. [22] O homo! Quid tantum diffidis animo? Cur adeo mente debilitaris? Cur animo tantum diffunderis? Quare tanta pusillanimitate deiceris? Quare in adversis adeo fra[n]geris? Omitte tristiciam, desine tristis esse, tristiciam repelle a te, mesticie noli subcumbere, noli te multum dare tristicie. Repelle a corde tuo dolorem, ab animo exclude dolorem, inhibe impetum doloris. Non perseveres in dolorem, vince animi dolorem, supera mentis dolorem.

[HOMO.]

[23] Qualiter? quo facto? quo modo? quemadmodum? qua ratione? qua arte? quo consilio? quo ingenio?

[RATIO.]

[24] Omni opere, omni vi, omni arte, omni ratione, omni consilio, omni ingenio, omni virtute, omni instantia. Sume luctamen contra tem-(51*d*) porales molestias; esto in cunctis casibus firmus; patienter tolera omnia; omnia adversa equo animo tolera. Noli singularem condictionem tuam intendere. Non est a te sola tua acerbitas pensanda; non est sola a te tua consideranda calamitas: respice similes aliorum casus, intende miserias eorum quibus acerbe aliquid accidit. Dum tibi aliena pericula memoras, mitius tua portas; aliorum enim exempla dolorem relevant[1]; alienis malis facilius consolatur homo. [25] Quid incusas acerbissima tua decreta? quid causam tui periculi tantum luges? Non sunt nova tua supplicia: habes exempla calamitatis. Quanti tales casus, quanti talia pericula pertulerunt? Patienter ab uno ferendum est quod multis accidit tolerabile. Pena hujus vite brevis est; et qui affligitur, mortalis. Tribulatio hujus temporis finem habet; [26] transeunt omnia seculi hujus, nec permanent. Omne quod venit, stare non potest. Nichil est in hominis vita diu; nichil tam[2] longum quod non in brevi finiatur; habent sub celo finem suum omnia. Impossibile est ut homo sis et non gustes angustias. Dolor et tristicia omnibus communia sunt; omnia in hoc seculo eventu simili sustinemus. Nemo in perpetuo expers mali est; nemo est qui in hoc seculo non doleat.

---

on lit dans le ms. ces mots : *La vie fu o le volente* qui ne répondent à rien dans le texte latin. — 5. J'interprète ainsi le *cūkiste* du ms., qui peut se rendre en français par *comme* ou *combien qu'il te plaise*. C'est une tradition absolument littérale de *quamlibet*, et non moins absolument fausse. — 6. Ms. *qūa*, qu'il faut p.-ê. interpréter *quam*. Ce ne serait pas, dans ce texte, le seul exemple d'une orthographe purement latine. — 7. On pourrait tout aussi bien lire *ai es*.

IX. 1. Le copiste avait commencé à écrire le simple *levant*; s'étant aperçu de son erreur il a corrigé en *relevant*, mais sans songer à exponctuer les trois lettres *leu* de sa première transcription. — 2. *tan*. — 3. Ici et plus bas ce mot est

larmes et des dolors ; nule fiance n'est ja de corage, ni puit ja sofrir li corages, et vencuz est et cheüz par miseres.

[RATIO.]

IX. (52*a*) O tu, hom ! por ko difies tu de ton corage ? et si granment es aflavelliz par penses ? et confus en ton corage ? et digetiz par tanz descoragement ? et es humiliéz en contrarioses choses ? Lassce et bote en sus de toi tristace, et ne soies dolanz. Ne soujeces ne ne dener leu a dolan-
5 tei. Debote et esclou dolor[3] de ton corage, retien la force de dolor. Ne perseverer mies en dolor, venc et sormonte la dolor del corage et de la panse.

[HOMO.]

En quel manire ? par quel covent ? comment ? con fatement ? par quel raison ? par quel art ? par quel consel ? par quel engeng ?

[RATIO.]

10 Par tote ovre, et force, et art, et raison, et consel, et engeng, et vertuit, et par tot enchacement. Prent lute encontre les temperaus dolantez. Sofranment et par eugal corage sofre totes contrares choses. Nen entendre a ta sole aventure. Ne doies pas penser a ta sole adversitét ne de ta sole misere : esgarde les semblanz aventures des atres, et entent
15 les miseres d'iceous a ques avient ancune chose agrement. Quant tu rimembres les maus astrenges, plus soef portes les tiens, kar li exanple des atres t'alegent la dolor ; li hom est confortéz plus ligierement par astrenges mas. Por ko encuses tu tes trés cruirs jugemenz, et plores tant por la cause de ton peril ? Teu torment ne sunt pas novel ; exanple és[4]
20 de ta misere : quant homme unt sofert tes aventures et tes perilz ? Ceu que sofraule chose est avenuz (52*b*) a menz, fait a sofrir a un sofranment. La poene de ceste vie est briés, et cil qui est tormentéz est mortés. La tribulations de cest tens at fin ; totes les choses del secle trespassent et ne mainent mies. Tot qui vient ne puit ester. Nule chose n'est longe-
25 ment en la vie de l'umme, ne si longe ki ne fineiscet en brif tens ; tote riens soz cel at sa fin. Ne puit estre ki soies hom et ne sofres anguisses : dolors et tristace sunt communes choses a toz. Nos sofruns toit en cest secle par senblant aventure ; nuns n'est parmingnalment sens partie de mal, et que [ne] se dollet en cest secle.

écrit par un *d* avec la marque d'abréviation qui se résout ordinairement en *de* ; toutefois n'ayant pas rencontré le mot « douleur » écrit *delor*, je transcris *dolor* ; mais *dener* à la ligne précédente est justifié par son composé *pardener* qui est écrit en toutes lettres ; comp. plus bas *temperaus* pour *temporaus*. — 4. *es*, pour *est* 3e p. s. de *estre*, se rencontre fréquemment dans notre texte ; cependant il vaut mieux lui donner ici la valeur de *habes* du texte latin, et l'accentuer en conséquence.

X. Nullus est qui in hac vita positus non suspiret : « Malis omnia plena sunt! » [27] Interpone ergo tibi rationem, particeps esto rationi[s], prevaleat ratio. Tempera animum ratione, animam ratione confirma; vim tanti meroris reprimat ratio ; confirmato animo nullum periculum pertimescas. Oportet nos per multas tribulationes introire in regnum Dei [1]. Non sunt condigne passiones hujus temporis ad futuram gloriam [2]. Quod in presenti est, momentaneum est et leve : tribulationes in nobis; quod eternum est supra modum est : pondus excellens glorie. Utilis est tribulatio, utiles vite hujus pressure. [28] Malorum pravitas non te occidit, sed erudit ; pravorum adversitas non te deicit, sed extollit ; humana temptacio arguit te, non interficit. Quantum enim in hoc seculo afligimur, tantum in perpetuo solidamur ; quantum in presenti lugemus, tantum in futuro gaudebimus.

XI. Si hic flagellis atterimur, purgati in judicium invenimur. Semper Deus hic vulnerat quos ad salutem perpetuam preparat. In fornace probatur aurum, ut sordibus careat : tribulationis camino purgaris ut purior pareas. Persecutionibus conflaris ut omni peccatorum sorde purgeris : approbatione sunt ista omnia que sustines [1]. [29] Non igitur murmures, non blasphemes, non dicas : « Quare sustineo mala » ? Sed magis dic : « Pec-
» cavi; ut eram dignus, non recepi ; equalem vin-(52*d*)-dictam peccati
» mei non sentio ; minus me percussum quam verebar, agnosco ; juxta
» modum criminis minor est retributio ultionis; secundum meritum pec-
» catorum, dispar est causa penarum : non sunt tanta supplicia quanta
» extiterunt peccata. » Qui enim in flagellis murmurat, Deum plus irritat, furorem Dei amplius provocat, iram indignationis Dei plus sibi exaggerat : [30] qui vero adversa pacienter tolerat, Deum cicius placat. Si enim purgari vis, in pena te accusa, et Dei justiciam lauda. Ad purgationem tuam proficit, si ea que pateris ad justiciam Dei retuleris, si pro irrogata miseria Deum glorificaveris. Corripit enim te Deus ; flagello pie castigationis te arguit ; exercet in te disciplinam ; et qui parcendo te ad se revocabat, feriendo clamat ut redeas. Cogita, homo, quoslibet mundi cruciatus, intende animo quascunque seculi penas, quoscunque tormentorum dolores, quascunque dolorum acerbitates : compara hoc totum gehenne, et leve est omne quod pateris. Si times, illas penas time : si enim iste temporales sunt, ille vero sine fine. In ista pena morie[n]do, tormenta recedunt; in illa moriendo, eternus dolor succedit. [31] Si enim conversus fueris, emendatio est que pateris ; conversum namque flagella a peccatis absolvunt ; conversis instantes plage ad purgationem proficiunt. Qui enim hic castigatur, illic liberatur ; qui vero nec sub flagello

---

X. 1. *Act.* XIV, 21. — 2. *Rom.* VIII, 18.
XI. 1. Il semble qu'il faille corriger : *a probatione*, et mieux *ad probationem*.

X. (52c) Nus n'est mis en ceste vie qui ne sospire : « Totes choses sunt plenes des mais ! » Entremas le [raison] a toy, et soies parcinirs, et venket toi raisons. Atempre to corage et confarme t'anime par raison, li quele rapresse la force de si grant plor : n'aies dote de nul peril par confarmé corage. Par mentes tribulations nos covient entrer o regne Deu. Les passions de cest tens ne sunt pas dignes a la glore qui est a avenir. Ceu qui ore est est temperas chose et ligire, ensi cum les tribulations en nos ; ce qui parmingnable est sor mesure est, li haiz faz de glore. Li tribulations et les apressures de ceste vie sunt utles. Li mavistiz des maus ne t'ocit pas, mais t'enstrut ; l'aversitéz des mavaz ne te dejetet pas, mas t'enlivet ; li humene temptacions t'arguet, ne t'ocit mies. Tant cum nos suns tormentét en cest secle, tant suns confarmé ou parmignaule ; tant cum nos or plorons, tant enjoïrons el secle qui est a avenir.

XI. (53a) Si ci suns trivlei par flaès, atrové suns espurgié el jujement. Deus nevret totens isci ceos qu'il aperellet a la parmingnant salut. Li ors est provéz en la fornase qu'il soit senz ordéz : et tu es espurgiz par la fornase de triblation, ki purs apperes. De persecutions es faver-giz, ki de tote ordé de pechi soes espurgiz : tot que tu sofres, est esprovemenz. Por ce ne murmurer pas, nen aphetes, ne dies : « Por qoi » sofre je mas ? » Mais di : « Pechi ai et reçu si cum dignes estoe [2] ; » ancor ne sen je pas egal venjance de mon pechi ; moins me conois » feru que je ne dotase ; selunc la manire del crimine est menres » li wardons de venjance ; selunc la diserte des pechiz, est desugas la » cause des poines : li torment ne sunt pas si grant cum li pechi. » Kar plus tarie Deu qui murmuret ens batures, plus porvoche la forsennerie de Deu, et amoncele l'ire de l'indignation Dammedeu : mais qui les adversetéz sustient sofranment, apasente plus tost Deu. Kar si vues estre espurgiz, accuse to en la poene et loe la justie [3] Deu. A espurgemenz te profetet, si çu que tu sofres atornes a la justice Deu, et por ta denée misere humbles averés glorifiit Deu. Kar Deus te chastoit, et t'argue par flael de pi chastiement ; et qui esparnant te rapelevet a so, firant huche qui tu reperes. Pense, hom, toz les tormenz do munde, et les poines do secle, et les dolors des tormenz, les aspritéz des dolors, et tot mat en l'esgart d'enfer : s'irt ligir tot que tu sofres. Si tu criens, dote içales poenes : kar si çaz sunt temperaus, çale sunt sen fin. En çaz s'en vunt li tormant, morant ; et en çales sosentret parmignaule dolors. Si tu es convertiz, amademenz est çu que tu sofres, kar li flael asovent lo converti des pechiz, et li porfetent a purgation les enchaçant plaies. Kar qui ci est chastiéz, la est delivréz ; et qui ne sunt amendé desoz lo

— 2. Contre-sens par omission de la négation. — 3. *sic*, mais à la ligne suivante : *justice*.

corriguntur, et temporali pena et eterna dampnantur, et in hoc prius judicantur seculo et illic in futuro. His duplex dampnatio est, gemina his est percussio, quam et hic habent initium tormentorum et illic post perfectionem penarum.

XII. (53*b*) [32] Scito autem, homo, nullum tibi adversari potuisse, nisi Deus potestatem adversariis[1] permiteret. Universa que tibi accidunt, absque Dei non veniunt voluntate. Iniquorum potestas super te ex Dei datur licentia. Qui tibi adversantur, Dei consilium faciunt. Manus Dei te ad penam tradidit, indignatio Dei te affligere jussit. Ipse iratus jussit te mala omnia experire ; nam et quando corporis debilitatibus frangeris, quando carnis morbis afficeris, quando languorum stimulis cruciaris, quando mentis angustiis torqueris, quando passionibus anime quateris, quando crassante impugnatione spirituum agitaris : et hoc ipsum pro peccato tibi divina justicia inrogat, et ipsum pro culpa tibi judicii divina infertur sententia. [33] Omnis enim adversitas rerum delictorum tuorum meritis excitatur. Tua contra te dimicant arma, et sagittis tuis confoderis, telis tuis vulneraris. Per que enim peccasti, per hec et torqueris[2] : secutus es carnem, flagellaris in carne; in ipsa gemis, in qua peccasti ; in ipsa cruciaris, in qua deliquisti ; in ipsa tibi est censura supplicii, que fuit causa peccati ; unde corruisti ad vicia, inde lues peccati[3] tormenta. [34] Discute concientiam tuam, intende mentem tuam, examina te, loquatur tibi cor tuum, considera meritum tuum : juste argueris, justo judicio judicaris, procella justa te conterit, justicie pena te premit. Nichil[4] enim boni agis; nichil rectum, nichil equum, nichil in te sanctum est ; nichil pudoris, nulla memoria dignitatis. Hoc considera, si hoc in te habes quod sequitur : [35] cotidie peccas, cotidie laberis, cotidie preceps in deterius vadis ; elatio tua non residet. Superbi non deponitur tumor, et jactantia non coibetur. Rapit te quoque furor, inflammat ira, clamor excitat.

XIII. (53*d*) Commovet te indignatio; paratus semper ad iram, supra modum irasceris, supra mensuram animi furore moveris. Zelare bonis, invidere melioribus solitus, alienis felicitatibus emulus, alienis virtutibus semper invidus, cui unquam non detraxisti? [36] quem non lacerasti? cujus vitam non abhorruisti ? cui non jactasti infamiam ? Fallax, inconstans, invidus, avarus, tenax, sterilis, inhumanus, infructuosus ; non est in te ulla misericordia. Cecidisti in concupicentiis seculi, defluxisti in cupiditatibus mundi, flagras in terreno amore. Congeris res perituras, nescis explere cupiditates tue sitis. Novis te cotidie peccatis involvis, novis facinoribus vetera auges. Non diluis scelus, sed dilatas ; nec satias un-

XII. 1. Entre ce mot et le suivant le ms. répète l'abréviation de *nisi*. — 2. *Sap.* XI, 17. — 3. *unde, peccata*. — 4. *ninichil*. — 5. *Sic;* il faut p.-ê. corriger *s'indignacions*. — 6. La traduction du second membre de la phrase, *in qua deliquisti*,

flael, sunt damné en ceste temperal poene et la parmingnant ; et sunt jugé prumirs en cest secle et la en celu qui est a avenir. A içaz est dovle poene et dovle bature, car ci unt l'encomencement des tormenz, et après lai la perfection des poines.

XII. (53*c*) Hom, saches nus ne te puit contrarier, si Deus ne otroevet pohosté a tes aversares. Tot que t'avient ne vient sens la volenté de Deu. La postéz de Deu est denei sor toy par lo congiét Deu. Qui te contrarient funt lo conseil de Deu. Li mains Deu te donét a paine, et si indignacions[5] te commandét tormenter. Il coreciéz te comandét esprover toz mas ; kar ceu que t'es debrisiéz par flovotéz de ton cors, et aflaveliz par enfartéz de ta char, et par aguilenemenz des languors, par angusse de panse, par passions de t'anime, par envaïsant batalle d'espiritz, te done divine justice por ton pechié, et por ta colpe lo t'aporte divine sentence de jujement ; kar tote contrarietéz de chosses est commote par diserte de tes pechiéz. Tes armes combatent encotre toi ; tu es navréz par tes saetes et tes darz. Kar par cen que t'és pechié, es tormentéz: enseüt és la char, flaeléz es en char; en içale gemis, en laquele tu pechis ; en içale es tormentéz[6] ; en içale t'es jujementz de torment, laquele te fu cause de pechié ; de cen comperes les tormentz dun t'es chaüz en vices. Esquir ta conciance, entent ta panse, esprove toi ; a toi paroce tes curs, engarde ta deserte : par droit es arguéz, par juste jugement es jugiéz, droite tempestéz te detrivlet, poine de justice t'apresse. Kar tu ne fas niant de bien ; niant de droiture te coise, nule riem sancte es en toi, nianz d'anguse, nule memore de dignité. Esgarde si tu és en toi ce que seu : chaken jor peches, et dechiés, et trabuchales vas en peis ; t'elacions ne se raisiet. Li orgueuz de l'orguilous[7] nen est demis, ta vantace n'est retraite. Nes forsennerie te ravist; mautelent t'enflamment, huchors te commuet.

XIII. Indignations te commuit; apariliz es adès a ire, outre mesure t'aïres, et es commuiz par forsennerie de ton corage. (54*a*) Acustumirs estre envios as bons et as melors, as estranges aürtez et astranges vertuz, a cui nen és[1] tu jethei male renommei? Decevables, niant estables, envious, aschars, tenaules, briins, niant humains, et sens fruit, in toi nen est misericorde. Chaüz es en cuvise del siecle, tu ars en terrene amor. T'asenble choses que sunt a perir ; ne sés finir les cuvisses de ta saif. Chaskun jor t'envolepes de novès pechiéz et noveles falonies, et acras les vièz. Tu ne destruit falonie, mais l'emlesges[2] ; ne ja ne saoles la

---

manque au ms. — 7. Lecture douteuse; le copiste avait d'abord répété l'*orgeus*, puis il a surchargé les deux lettres *eu*, et surmonté le tout de la syllabe finale *lous* écrite *lons*.

XIII. 1. *es* surmonté d'un tilde. — 2. Lecture douteuse : ms. *lem leges* avec

quam flammam libidinose concupiscentie. [37] O te infelicem! non te pudet per multas aspergi libidines? Corruptus, libidinosus, adulter, sic in flagitio perseveras, sic in luxuria permanes, sic in carnali amore consistis! Heu! quam diu? quousque? quem ad finem te defrenata trahet luxuria? Jam tandem peccare quiesce, jam tandem ab scelere! Aliquando mores malos commuta in melius; [38] noli diu versari miser; pone peccatis finem, pone legem nequitie. Habeat culpa modum, habeat iniquitas terminum. Delictorum tuorum considera magnitudinem; culpas tuas, saltim vel verberatus, agnosce. Emenda dum tempus est; vide ne umquam peccando in deterius vadas.

[Homo.]

XIV. [39] Heu me! heu infelicem me! miserum me! Nesciebam quod mea iniquitate percutior; ignorabam quod meo merito judicor, quod istud judicium de mea [sit] injusticia[1]. Tu michi manifestati, tu michi indicasti, tu michi notum fecisti; per te cognovi quod nesciebam. Jam pro certo scio, jam non me la-(54*b*)-tet, manifestum michi est, satis michi est cognitum, perpensum michi est satis, occultum jam michi non est, jam non est michi ambiguum, jam non est michi absconditum.

[Ratio.]

XV. [40] Inde est, homo, inde est omnis ista calamitas; inde est ista acerbitas; inde ista crux, inde ista pena, inde ista erumna. Extenuate sunt cause[1] peccatorum tuorum; non ex aliquo casu, non ex quolibet aventu fortuito[2], iste langor proprie culpe est, ista egritudo proprie iniquitatis est. An aliud tibi videtur? An aliud putas? An aliter existimas? An aliter sentis? An aliud judicas? An aliud deputas?

[Homo.]

XVI. [41] Nichil sane, nichil prorsus, nichil penitus, nichil omnino, nichil ominus. Nichil habeo quod contra dicam. Credo veritati; negare non possum; fateor esse verum. Quis hoc dubitat? quis istud negat?

[Ratio.]

XVII. [42] Si ita est, si certum[1] habes, si perpensum est, si exploratum est: aufer jam iniquitatem, crimen remove a te, a vanitatis te malo coerce, a vitio et a peccato te retrae; fuge vicii cultum, fuge turpitudinem vite, puritate vite mala veteris ablue.

---

un signe d'abréviation au-dessus du second *e*; *enlegier* = *inlatare* comme *delayer* = *dilatare*. — 3. *test*.

XIV. 1. Je supplée le verbe d'après l'édition imprimée. — 2. ms. *demontre* qui ne peut être maintenu en 2e pers. d'indicatif présent au milieu des autres

10 flamme dol luxurios cuivise. O malauiros toi! ne te hotoit il estre aspars par maintes luxures? Enspris, avoteres, luxurios, ensi perseveres en cel torment et en luxures et en charnal amor? Lais! cum longemant, et de kequant, et a quel fin te trarét ces encorse luxure? Ja a la parfin repose pechier et de la filenie! Acune faie mue tes males mors en mièz;
15 ne volles longement estre chaitis; mat fin a tes pechiéz et loi è ta felonie. Ta colpe ait mesure et ta falonie terme. Esgarde la grandace de tes[3] pechiéz, et, siveas non, batuz conois tes colpes. Amende tan cum és lo tens; ne ja ne valles en pis pechant.

[Homo.]

XIV. Las moi, malaüros! chatif! Ne savoie que je fusse feruz par m'iniquitét, et jujéz par ma deserte, et ke cest jujemenz fust de ma mavaise justice. Tu lo m'é manifesté, et demonstré[2], et fesis conosant; par toi ai coneüt ce que je ne savoie. Je lo sa por cer[r]t; n'est plus
5 reposz a moi; manifest est et asez coneü et esgardé; n'est mais obscur a moi ne dotose chose, et ja nen est reponu a moi.

[Ratio.]

XV. O tu, hom, de c'est tote ceste misere, et ceste agrace, ceste cruz, ceste poine. Les chauses de tes pechiz sunt atenuies; ceste langors n'est pas d'aventure, mas de propre colpe; ceste enfartéz[3] est de ta propre iniquité. Semblet il[4] dunc autre? Ou quides to? Ou sens to? Ou
5 juges tu? Ou amaz los tu a atre chose[5]?

[Homo.]

XVI. (54c) Certes niant. Nule chose de tot en tot n'ai ke je pue dire encontre. Je crei a la vertei, nel puis deneir, et jel rejeïs. Qui dote icest?
3 qui denoie ice?

[Ratio.]

XVII. Si ensi est, si tu l'és por cert, por esgardét et enquis, oste te iniquité, remuf de toi ton blasme. Restrin toi de ton mal vice de vanitei, et te retrai de pechié; fui lo cultivement de vice et la laide vie de
4 vanité, leve les maus de l'ancine vie par ceste pure vie.

---

formes verbales qui appartiennent à un temps passé.

XV. 1. *case*. — 2. *fortuitu*. — 3. *enfarrez*. — 4. *semble til*, qui pourrait être aussi transcrit *semble t'il*, *t'* pour *te* pron. — 5. ms. *amaz lo stua a. c.*

XVII. 1. *certam*.

[HOMO.]

XVIII. [43] Bene dicis, bene doces, bene instruis, bene ammones, bene persuades, bene instruis. Sed ego obtabam a peccati nexu resolvi, cupiebam a consuetudine mala retrahi, desiderabam animo recedere, querebam usum nequissimum superare ; sed diu diu difficile [1] est peccati consuetudinem vincere. Pravus usus vix abolitur, assidua consuetudo in naturam convertitur ; assiduus usus in nature vertitur vicium : animus sceleribus astrictus divelli ab eis vix potest. Tanta sunt mea vicia ut vix evelli possint ; vix credo peccata mea ullo spatio temporis exolescere. [44] Ultro me (54*d*) miserum antea viciavi, spontaneo me dudum studio pollui, proprio meme prius arbitrio perdidi, propria voluntate me maculavi. Bonus eram, sponte ad peccatum dilapsus sum ; liber eram, sponte mea factus sum debitor mortis. Infelix, ego peccatum sponte michi prius ipse paravi ; egò primus occasionem peccandi amplexus sum : nunc peccati casu astrictus detineor. Mala consuetudo me sibi graviter implicavit ; [45] longa consuetudo in me jus sibi graviter et legem fecit. Consuetudine peccandi, quando nescio, sic delinquo [2] ; peccati usum, quando non opto, incurro. Volo agere bona, sed desideria consueta non sinunt ; pravo usui contra ire nitor, sed carnis desiderio [2] aggravor. Ad justiciam me amor erigit.

[RATIO.]

XIX. [46] Relucta contra pravam consuetudinem ; contra consuetudinem peccandi tota virtute repugna. Vince usum carnalem etiam cum dolore ; quamvis, difficultate, perniciosam consuetudinem vince ; qua[m]vis [cum] dolore, usui malo resiste. Propone (55*b*) tibi adversus presentis carnis ardorem futuri supplicii ignem. Superet estum incendii recordatio eterni incendii ; memoria ardoris gehenne ardorem excludat luxurie ; [47] fornicationis penam metus gravioris supplicii vincat ; forcior dolor dolorem minorem exuperet : pacienter leviora portabis, si graviora fueris recordatus. Versetur etiam ante oculos tuos imago futuri judicii ; previde que post modum eris passurus ; futuram Dei sententiam cogita, futurum Dei judicium super te formida. Terreat te gehenne metus, terreat futuri judicii sententia ; revocet te terror penarum culpa. [48] Vite tue cotidie terminum intuere ; omni hora, habeto mortem pre oculis ; ante oculos tuos penarum semper versetur adventus ; de morte tua cotidie cogita, finem vite tue semper considera. Recole semper diem mortis incertum ; esto sollicitus ne subito rapiaris. Cotidie dies ultimus adpropinquat ; vitam nostram cotidie dies aufert ; cotidie ad finem tendimus, ad mortem cotidie properamus, ad vite [terminum cotidie] tendimus, momentis decurrentibus ad finem deducimur. [49] Nescimus quid hodie nobis contingat ; ignoramus animam nostram si, hac nocte, condicio mortis deposcat, finis noster nobis absconditus est ; venturi [1] exitus ignorantia nobis incerta est.

[HOMO.]

XVIII. Bien dis, bien ensegnes, bien enstrus, bien semons, bien amonestes. Mais je desireve estre asos des liens de pechieit, et fuir par mun corage, et estre retrait de la male custume, et sormonter lo trés felon us; mas mot est grès chose vencre la custume de pechié, et li mavas us a poines est destruiz. Li assiduès custume et li cunstinuéz us est tornéz en nature. Li corages estroiz de felonies (55*a*) a poines puit estre rajét d'içales. Si grant sunt mé vice n'em puis estre rajéz; a poines croi mes pechiéz destruire par acuen espasce de tens. De mon gré ai corrompu moi chaitif ça avant; par mon spoine estude m'ai conchié ja de pece; pardeu m'a primerement par mon propre jujement; par ma propre volenté m'a vastei. Bons estoie, de gré sui chaüz; frans estoie, de mon gré sui faiz datres de mort. Malavoros, je meïmes prumerement de mon gré aparilai a moi pechié; je primiers enbraçai l'okeson de pechier: et je sui tenuz estroit par l'avanture de pechiét. Li male custume m'ét emploi griement, et fait a soi droit et loi em moi. Ensi peche je, quam je ne sai, par la custume de pechir; et quam je ne voil, encor é l'us de pechiet. Je voil bin faire, mais li acustumét desir ne me laisent; je m'enforz aler encontre lo mavais us, mais je sui grevéz par lo desier de la char. Li amors me drace a justice.

[RATIO.]

XIX. (55*c*) Relucta encontre mauvaise custume de pechié, et recombat par tota ta vertu. Venc lo charnal us, nes par dolor, et la nosant custume; ja sace zo par grietet, aresta au mavais us. Devant met a tei lo fu del parmanable torment contre l'ardor de ceste char. La remanbrance do durant torment sormonce ta calor; la memore de l'ardor d'enfer escloent l'ardor de luxure; la poine de fornicacions venquent li paors del plus grief torment; li plus forz dolors sormunt la menor: soframent porterés les legiers, se tu recordes les gries. Li sanblance de l'avenir jujemant seit devant tez oiz; porvoi que tu és a sofrir en avant; porpanse l'avenir sentence de Dé, et redote lo jugemant de Dé a avenir sor tei. Li paors d'enfer et de poines te poante et te retrace de colpe. Esgarde chaüm jor la fin de ta via: totes hores, aies la mort devant tai et l'avenemant des paines; remanbre toi del niant cer jor de ta mort, seies cusencenos que ne soies raviz subitainemant. Chascun jor aproche li darains jorz; chascun jor nos tot de la via; adès nos hastons a la mort et au terme de via, et sons mené par decorranz momanz a fin. Ne savons que nos avennet oe, et se li mors require anoit nostre arme. Nostre fins es reponue a nos, et li mesconosance de l'avenir esue est niant certe a nos.

XVIII. 1. *difficilem*. — 2. *relinquo*. — 3. Le copiste avait mis d'abord *desideria* qu'il a corrigé en *desiderio* de telle façon que l'*o* est conjoint à l'*a*.

XIX. 1. Ce mot est surmonté d'un signe abréviatif.

XX. Inprovisus est mortis occursus; incertus est eventus et finis omnium. Dum nescimus, (55*d*) repente mors venit; dum non estimamus, inprovisi tollimur; dum ignoramus, repente subtrahimur. Timeamus ne dies illa tanquam fur comprehendat[1], ne nos turbo divini judicii, dum ignoramus, diripiat, ne nos repentinus interitus auferat. [50] Spiritus, qui ad peccandum succendit, peccantem subito rapit; qui viventes inflammat, morientes subito devorat; qui inflectit[2] ad vitia, pertrait subito ad tormenta. Quantos ad penam mortis improvisus exitus rapuit! Quanti subito subtracti deficiunt! Quanti, dum mori non existimant, auferuntur! Quanti ad mortem subito rapiuntur! Quanti repente ad eterna suplicia deducuntur! Aspice ergo ex alieno tormento quod timeas; respice in alieno exitio quod pavescas. Vita foveam in qua vides, coram te, alium cecidisse; pericula aliena in te potius pertimesce: alienos casus ~~[proficiant]~~ tua fecisse pericula[3]. Morientis vocatio tua sit emendatio; aliorum perdicio tua sit vocatio. [51] Retrahat te a peccato impiorum interitus; abstrahat te a culpa pereuntium pena; delinquentium finis te corrigat; reproborum interitus te abducat; iniquorum pena ad tuam salutem proficiat. Quod male fecisti, dum potes, emenda; dum potes, a vicio et a peccato te revoca; dum tempus est, clama; dum datur spacium, luge; dum est licentia, penite-(56*a*)-[re] festina; dum potes, plange. Dum adhuc anima versatur in corpore, dum adhuc vivis, remedium tibi futurum adquire, priusquam te dies mortis preveniat, priusquam te profundus[4] absorbeat, priusquam te infernus rapiat, ubi jam nullus est indulgentie locus, ubi nulla penitentie patet libertas, ubi nulla correctionis[5] datur licentia, ubi nullus est ad confessionem recursus, ad veniam nullus est regressus.

[Homo.]

XXI. [52] Verum dicis; narras michi quod oportunum est; informas me quod magis michi expediat. Ego scio, novi, didici istud. Illud item quero, si est illud scire volo, illud nosse[1] maxime cupio, si est spes in confessione, si est fiducia, si est remisio, si est venia, si est indulgentia, si est locus per penitenciam regredi ad justiciam.

XX. 1. *I Thess.* V, 2. — 2. *inflectet.* — 3. Le verbe manque dans cette phrase. Je supplée *proficiant* d'après *profetent* de la traduction; voy. dans le même § *proficiat* rendu par *profeite*. Le texte imprimé porte : *a. c. tua fac esse pericula.* — 4. *profundus*? avec un tilde sur le second *u*. — 5. *corruptionis.* — 6. Le copiste avait d'abord eu l'intention d'écrire *derien*.

XXI. 1. *nosse* répété deux fois. — 2. En tête de la traduction de ce § le

XX. Li encontre de mort est desporveüe, et li fins de toz est niant certe. Nos nel savons, et li morz vient isnelement; et desporveüt sons tolu et sostrait. Dotons que cil jorz ne nos reprehengne comme li leres, et li turbins del devin[6] jugement nos ravisse, et li subitaine morz nos hot. 5 Li esperiz qui esprent a pechier ravis subitanement lo pechant; et qui inflamment les vivant as vices, les partrait tost as tormanz. Quant homes li desporveühe fins ha ravi a la pohene de mort, et sostrait desfaillent, et sunt ostei quant il decuident morir, et ravi subitenemant a mort, et demené as parmenables tormenz! Esgarde d'altrui tormant cui tu re- 10 dotes. Eschois la fosse ou tu vaiz altrui devant tei chaü; redote en toi maiismemant les estranges periz; les estranges aventures te profecent avoir fait tes periz. Li apès del morant soit tes amandemant, et li perde des altres tes apelemant. Li morz des felons te retrace de pechié, et li poine de colpe; la fins des pechanz t'amance, et li morz des reprochiéz 15 te sostrace; la poine des felons profeite a ta salu. Tant cum tu puiz, amande ce que tu és mal fait, et repale (56*b*) tai de vice et de pechié; tant cum és lo tens et l'espace et lo congié, uche, plore et te repant, tant cum tu puiz; et li ame est ancor el cors et tu vis, plaing, et anquesta l'avenir remede, ançois que li jorz de mort t'avance, et li parfundace 20 t'englutisse, et enferz te ravisse, ou nus lous n'est de pardun, nule franchise de penitence, nuz congiez d'amandemant, nus recors de confession, nus retorz au pardun.

[Homo.]

XXI.[2] Vor dis; [ai]mi[3] recontes ce k'est convignable; tu m'aparoles a ce que plus m'est mestiers. Jel sai, conu l'ai et apris. Lo paras demant ice, et vul savoir et avoir coneü, si est esperance en confession, et fiance, et remisions, et pardons; et si leus est reparir a justice par pene- 5 tance.

---

copiste a reproduit les derniers mots du § précédent avec quelques variantes orthographiques : *Nuns congié de mandemant, nuns recors de confession, nus retorz a pardon.* — 3. Le ms. présente ici un groupe de sept jambages qui, paléographiquement, peuvent se lire *ni mi; ni* étant inadmissible pour le sens, je le remplace par *ai* = prép. *a*. Mais il serait peut-être plus rationnel de voir dans *nimi* une inadvertance du copiste, analogue à celle qui a produit plus haut *ninichil*, § XII n. 4.

XX. Inprovisus est mortis occursus; incertus e
Dum nescimus, (55*d*) repente mors venit; dum
tollimur; dum ignoramus, repente subtrahimu
tanquam fur comprehendat[1], ne nos turbo divi
diripiat, ne nos repentinus interitus auferat. [50]
succendit, peccantem subito rapit; qui viven
subito devorat; qui inflectit[2] ad vitia, pertrait
tos ad penam mortis improvisus exitus rapuit
deficiunt! Quanti, dum mori non existimant
mortem subito rapiuntur! Quanti repente ad et
Aspice ergo ex alieno tormento quod timeas
quod pavescas. Vita foveam in qua vides, c
pericula aliena in te potius pertimesce: alie
fecisse pericula[3]. Morientis vocatio tua sit emen
sit vocatio. [51] Retrahat te a peccato impioru
culpa pereuntium pena; delinquentium finis te
ritus te abducat; iniquorum pena ad tuam sal
fecisti, dum potes, emenda; dum potes, a vic
dum tempus est, clama; dum datur spacium,
te-(56*a*)-[re] festina; dum potes, plange. Du
corpore, dum adhuc vivis, remedium tib
quam te dies mortis preveniat, priusquam
priusquam te infernus rapiat, ubi jam nullu
nulla penitentie patet libertas, ubi nulla co
nullus est ad confessionem recursus, ad ve

[Homo.]

XXI. [52] Verum dicis; narras michi q
quod magis michi expediat. Ego scio, no
si est illud scire volo, illud nosse[1] maxi
sione, si est fiducia, si est remisio, si
est locus per penitenciam regredi ad ju

XX. 1. *I Thess.* V, 2. — 2. *inflectet.*
phrase. Je supplée *proficiant* d'après *p*
même § *proficiat* rendu par *profeite.* Le
pericula. — 4. *profundus* avec un tilde
6. Le copiste avait d'abord eu l'intenti

XXI. 1. *nosse* répété deux fois. —

[RATIO.]

XXII. Oïl plainemant, de tot en tot, certes, sanz dote. La confessions saine et justifie, et done pardon as pechiéz. Tote esperance et leus de misericorde est en confession : crohies certemant, ne doter d'esperer de la misericorde Deu. Aies esperance et fiance en confession, ne desperer de salut, ainz sohies convertit en miez. Car qui despere del pechié pardon, plus est dagnéz de desperacion que de la faite felonie : desperance acroist lo pechié et es pere de toz pechiéz. Por ce t'amande, et aies esperance de pardon ; demat ton tort et ta iniquité et spere[3] via et salut. Nulle si granz colpe nen est qui n'ait pardon. Car con tu soies pechieres et fel et apresséz d'orz crimnes, li leus de penitence ne t'est ja deniéz ; la pitié de Deu socort legierement as repentanz ; par penitence est denéz pardons, et tuit li pechié ostei.

[HOMO.]

XXIII. Moi chatif ! perdu avoie esperance et fiance, et difié a mon corage ; vencuz estoit et bim près chaüz en desperance mes corages. Or ai, et espor de la pieté de Du, et ne dot pas de sa bonté. J'abite en esperance, et m'a endracié a esperance de pieti, et m'ai dené esperance de vie en penitance. Si Deus m'ét revardei et aprochié a m'aïe, et m'adet amplir ce que je covoit, ce ai jugié et estaubli a faire, et ce est fichié e mon corage et n'en puit estre esrajé.

[RATIO.]

XXIV. Deus te dengne les desirées choses, et otroit a tes diseiers, et t'an fast possant, et parface ta volunté en bien, et conferme et ahust a tes disiers ; tote chose faces par Deu outrehant ! Tan con te laist et li mors atarze, ore, demande, deprihe, ne tasir, essauce ta vois, clama formant, plain tes iniquitez, les maus de tes felonies deplore ; par plors destrui ce que tu és fait mauvasemant, leve par larmes ce que t'és fait contre loi : les ploreis falonies suilent estre destrutes.

[HOMO.]

XXV. Las moi ! malaguré anme ! en si granz pechiéz et crimines, en mentes felonies, ke plore je primiers et plangne ? ques plors, ques larmes pregne je ançois ? Memore ne sosfest a reconter les faiz de tant crimines. Nes meu pechié m'ont aporté consentemant de dolor ; mes larmes sunt

---

parmi les termes synonymes, j'ai restitué de préférence celui qui répond littéralement au mot roman.

XXXIV. 1. *V. tis t.* — 2. *confirmat.* — 3. *suffragatur.*

sum doloris tulerunt: hebetudine [1] cordis coagulate sunt lacrime; obriguit animus, nullo merore compungitur; [58] anima mea in merorem conversa est. Ubi es, meroris unda? Ubi estis, lamenta? redite, obsecro. Movemini fontes lacrimarum! insensata facta est anima mea. O lacrime! ubi vos subduxistis? ubi estis fontes lacrimarum [2]? Aspergite me fletibus, fluite super faciem meam, humectate maxillas meas, genas meas irrigate, date michi planctum amarum! Inter omnes enim gravius corrui, inter omnes deterius cecidi, omnium impiorum penas scelere meo vici: tartharea tormenta vix malis meis sufficiunt. [59] Non est peccatum super peccatum meum; non est iniquitas super iniquitatem meam; nequiorem me cunctis peccatoribus penso: comparatione mea, nullus iniqus est. Juste penas debitæ infelicitatis exsolvo; juste tantis suppliciis conteror: ex meo peccato mala michi omnia advenerunt. Deus ista in me [3] infligit justo judicio; rependitur peccatis meis congrua vicissitudo: minus tamen tribuitur michi quam ipse deliqui. Peccatorum meorum vicissitudo impenditur. Plagis meis culpa dur[i]or invenitur, levior est peccato meo pena dampnationis mee. Gravius est quod amisi; levius est quod tolero; gravior est culpa quam feci, minor vindicta quam perfero. Penso malum quod gessi, non est tantum quod pacior. [60] (56*b*) Levior est plaga mea pondere peccatorum meorum. Aliud est prorsus, aliud est quod plus me affligit, quod me magis contristat, quod me magis perturbat, quod me magis terrificat, cujus simile malum nullum est, cujus imcomparabilis omnis pena est, quod omnibus suppliciis antefertur, quod antecellit cuncta tormenta, quod exsuperat omnia mala.

[Ratio.]

XXVI. [61] Heu anima! quid [est] quod multum metuis? Quid est quod te magis corripit? Quid est amplius quod ad mesticiam te impellit? Quid amplius reformidas? Quid amplius metuis?

[Homo.]

XXVII. [62] Metuo diem judicii; metuo diem tenebrarum, diem amarum, diem durum. Perpendo quidem malum quod tolero; sed amplius quod restat, formido. Lugeo que in hac vita jam patior; sed post hanc ne graviora paciar pertimesco. Sententiam licet etiam tolero in pena, tormenta tamen gehenne formido ex culpa. Jam presens pena me laniat, sed futura magis conturbat; gravia [1] sunt que susteneo, graviora in perpetuum pertimesco. De presentibus quidem penis doleo, sed de futuris amplius ingemisco. [63] Succurre [2] michi, Deus meus, antequam moriar, antequam mors me preveniat, antequam tarthara me rapiant antequam flamma (57*d*) me conburat, antequam tenebre me involvant! Subveni michi

---

XXV. 1. *habitudine*. — 2. *lacrimiarum*. — 3. Au ms. quatre jambages seulement liés de cette façon : *une*. — 4. *soiz* est la 2e p. pl. impératif; il faudrait

5 esqualies par la durace del cuir; li corages enrediz n'ét nule compuntion; em plor m'enime [est] convertie et en tristace. Ou es tu, ave de plor? Ou estes vos, plor? Je vos prei, reparieiz. Ou vos, fontaines de larmes, soiz[4] moites : m'ennime [est] faites sen sens. Ou vos, larmes, et vos, fonteines, ou vos avoiz sustrait? Asperdoiz me par plors, et decoroiz sor ma façon, 10 emmostiz mes faces et arosez mes jusses; denéz moi amer plagnemant. Entre toz sui chaüz piez et plus gravenemant; vencu ai les paines de toz feluns par ma felonie : li enfernal torment sofesent a poines a mes[5] mais. Nus pechiéz n'est sor lo mien; nulle felonie sur la[6] meie; je me pens plus felon de toz pechors; nus n'es fal a ma compareson. A droit rent 15 les poines de la due malaürtei, et sui tribléz par tant tormenz, et de mon pechié vienent tuit li mal. Par droit [Deus] denet a tormant icès choses; par droit jugemant est revierdoné a mes (57c) pechiz (et) convenables changes: necedant mons m'est denei k'en é je pechié. Li changes de mes pechiz[7] est doné. Ma colpe atrovei est plus dure de mes plaies, 20 et li poine de ma dagnacions est plus legiere de mon pechié. Ce qe je ai pechié est grevain, ce que sofre est plus liegier; la colpe que je a fait est grevene, li vangence que je sofre est menre. Je pens lo mal qe je ai fait, et ce que sofre n'est pas si grant : ma plaie est plus legiere del fais de mes pechiz. Atre est de tot en tot que plus me tormante, et fait triste, 25 que plus me destorbe, que plus m'espaetet, a coi nus mas nem est semblanz, et tote poine est desugas; li ques chose est devant portée, et sormonte toz tormanz et trestoz mas.

[RATIO.]

XXVI. Lassa, o tu, anma! ce que est que tu dotes munt? et que 2 plus te chasteit? que plus te debote a dolenté?

[HOMO.]

XXVII. Je dot l'amer jor et lo dur del juisse et des te[ne]bres. Certes je asvuiart[24] lo mal que je sofre, et plus est cil que remant. Je plor ce que sofre en ceste vie; mais je redot que ne sofre plus gris après. Ja soit ce que je sente, jel sofre en la poine; nequedant je dot les tormanz d'enfer 5 de la colpe. Li prensente poine me desire; ja mas li a avenir me troble plus. G[r]even est ce que soteing[25], je redot plus gries chose en parmanable. Certes je doil de presantes poines, mas plus eingemis des a avenir[26]. Mes Deus, soscorre a moi, anz que je moire, et li mor m'avance, li enfer me ravisent, li flame m'ardet, les tenebres m'envolopent. Sovi- 10 na a mai, ançois que je m'aehais[27] as tormanz, et soie devoréz par les foiés d'enfer, et tormentéz sens fin. Je colpables sui aspaentéz par la

---

peut-être rétablir *soi[e]z*. — 5. Le copiste répète ici par erreur le mot *poines*. — 6. *lu*. — 7. *depmespechiz*.

priusquam sine termino crucier. Reus enim timore judicii t[er]reor; pavore peccati iram tuam formido; inmanitate sceleris ex adventu trepidus, conscientiam metuo. [64] Si enim justus vix salvabitur, ego inpius ubi ero? Quid faciam, cum venerit tremendi judicii formido? Cum examen judicii venerit, quid respondeam[3]? Quid ero dicturus, cum ante tribunal Christi fuero presentatus. Ve diem illum, quando peccavi! Ve diem illum, quando trangressus sum[4]! Ve diem illum, quando malum expertus sum! Utinam non illuxisset michi! Utinam non fuisset ortus super me! Utinam non aparuisset super me! O dies detestanda! O dies abhominanda! O dies penitus nec dicenda, que me in hoc seculo pertulit, que michi claustra partus apperuit, que ortus mei hostia reseravit! Dies illa a luce in tenebras permutetur! profunda illam caligo confundat! eterna illam cecitas obruat! Amittat[5] temporis statum! omni memoria extingatur! nullis digna seculis memoretur! [65] Melius michi fuerat non esse ortum, melius non fuisse genitum, melius non fuisse in hoc seculo procreatum quam eternos perpeti crutiatus. Flete me, celi et terra! flete me, omnis creatura! plorate me, omnia elementa! Ingemiscite super me, universum gentis; et, quo potestis vite sensu, super me lamentum effundite! Peccavi enim crudeliter, lapsus sum fortiter, cecidi[6] graviter, corrui miserabiliter. Nullum (58*a*) invenitur peccatum cujus sordibus non sim coinquinatus. Nullus morbus est viciorum a quo non contraxi contagium; nulla sordium repentina[7] extitit que in me miserum non confluxit. [66] Probrosus, sceleratus, flagitiis cunctis obrutus, innumerabiliter frequentavi inpudiciciam feditatis. Ut bene viverem, ultro promisi: quod pollicitus sum, nunquam servavi. Semper ad peccatum meum redii; semper delicta mea iteravi; prioribus sceleribus semper deteriora conjunxi. Nunquam in melius mutavi mores; nunquam a malis factis recessi. Plurimos etiam maculavi me perdens, plurimos pravis moribus in in[i]quitatem perverti. Scelere meo multe anime perierunt, exemplis meis et vite mee multi subversi sunt: ego multis causa malorum fui. [67] Orate pro me, viri sancti, ad Dominum! obsecrate pro me, omnis plebs sanctorum! si forte misereatur mei Deus, si forte recipiat me, si forte deleat peccatum meum, si forte auferat[8] iniquitatem meam, si forte misericordiam prestet michi. Iratus est enim super me nimis, complevit furorem suum in me: inplorate pro me, omnis chorus sanctorum! Effudit iram indignationis sue super me, propter multitudinem iniquitatis mee: quia creverunt adversiones, quia multiplicate sunt prevaricationes. Ve michi! quia consumptus sum. Ve michi! quia defecit anima mea, afflicta merore, contrita luctu, extenuata gemitu. [68] Qui miserebitur tui, anima? Quis consolabitur te? Quis dabit lamenta pro te? Magna est sicut [mare] contric-(58*b*)-tio tua[9], afflictio tua sicut pelagus seviens, dolor tuus quasi fluctus tumens. Que tempestas non irruit super te? Que procelle non acciderunt tibi? Omnes molestiarum [grave-

paor de toin jugemant; ton ire dot por la paor de mon pechié; par la grandace de ma felonie, trenbables de (59*a*) ton advenemant, redot ma consciance. Car si li jusz a poine sura salvéz, je, fal, ou sirai? Ke ferai je, cum li paors del trenblable jujement sirat venuei? Cum la cognie del jujemant sira venue, que responderay je? K'avera je a dire, quant seray presentéz devant lo siege de Crist? Wa ai icel jor, quant je pechai; jel trespassa quant resprovei moi[28]. La moie volunté ne luxit ne[29] ne fust néz, ne n'aparust sor moi! O jor a dejujer, et abhominables! jors qui n'est a dire de tot en tot, le ques me mist fors a cest secle, et avré mes enfantemanz, et les uses de mun naisement defarma! Icel jor soi muit de lumire en tenebres! Granz oscultéz la confunde! parminable[30] avuglace l'escravante! ale perde l'estation del tens! et soit estinte de tote memorie! et ne soit remanbré digne en cest siecles. Miaz me fust nianz estre nei, ne enjanréz ne creei en cest siecle, ke sofrir les parminables poines [et] tormanz. Ciel et terre, et tote creature, et tuit li elemant, ploréz moi! Universe genz, eingimis sor moi, et tanz cum poit par sentement de vie, aspandoiz sor mo lo plor. Pechié ai crument, chaüz soi formant et griment, et repitablement. Nus pechiéz n'est de cui ordez ne seie entachiéz. Nulle enfartéz de vice n'es dun je n'ai trait entachemant; nule sobitaine des ordez[31] n'est que ne corrue en moi chaitif de tot en tot. Excuminiéz, par toz tormanz escra-(59*b*)-vantéz, niant noblamant ai frequentei la luxure d'ordei. De grei promis ke je en bien vivoroie: ce que j'ē promas, ne kardé unques. Toz tans je reparai a pechié, et rencommencé rai[32] icelui, et a primieres falonies ajosta adès paor. Ne chanja unques mes morz, et miuz ne retornai des mas faiz. Pluors ai entachié, perdanz moi maïmes, et pervertié a falonie par mauvaises mors. Mentes anmes sunt peries par ma falonie, et maint[33] sunt pervers fait par enxample de ma vie: je fui a me[n]z[34] causa des mais. Sainz homme, et li poples des sainz, oréz por moi a Deu! si par aventure ait pieté de moi, et me reçouve[35], et destrue mon pechié, et oste ma folonie, et me prestei misericorde. Car trop est iriz sor moi, et at empli sa farsoennerie em moi: tote li congpanie des sainz, deproiéz por moi! L'ire de s'indignation at espandue sor moi por la grandace de m'iniquitét: kar les adversitéz sunt crues et les prevarications multiplies. Wa a moi! car je sui consumméz, et m'anime defaillie, tormenteie en tristor, trivlei em plor, atenuie en gemissemenz. Qui repiteré de toi, o tu anme, et te consentereit, et donreit plors por toi? Granz est tes tormenz asi con ta contricions[36], et si con li mers forsennas; ta dolors asi cum li fluves enflanz. Que tempestez n'est trabuchie sor toi, et ne sunt avenues a toi? Totes les pesantumes[37] des moleste et les trés trobles tempestez unt toné sor tun chief: plaine es de fluives et de tempestez, os tu anme[38]. (59*c*) Ou es tu, warde des homes, rachiteres et pastres des animes? Por coi

dines][10], omnes turbulentissime tempestates super caput tuum intonuerunt: plena es fluctibus, plena es tempestatibus, anima! [69] Ubi es, custos hominum? Ubi es, animarum redemptor? Ubi es, pastor? Cur [s]previsti me? Cur avertisti faciem tuam a me? Ut quid longe factus es a me, consolator anime mee[11]? Revertere jam, Deus meus; non me obliviscaris in finem; non in perpetuum deseras; non me ad perdendum, in potestatem demonum derelinquas! Licet offensa sit gratia, tu autem clemens, tu pius, tu multe miserationis. Nullum relinquis, nullum spernis, nullum [de]testaris, nullum recusas a misericordia; sed ultro [ad] clementiam peccantes expectas ut redeant. [70] Quanti enim scelerati, quanti luxuriis dediti, quanti concupicentiis seculi agitati, bonitate tua ad indulgentiam pervenerunt! Multis non merentibus gratis peccata donasti: ostende etiam in me clementiam tuam; pateat michi venia, pateat indulgentia; non abneges uni, quod plurimis es consolatus! Scelera mea non defendo, peccata mea non vindicabo[12]. Displicit michi quod peccavi: errorem meum confiteor; culpas meas agnosco; voce manum confessionis aperio[13]. Suscipe, queso, merorem confitentis; audi vocem precantis, audi vocem peccatoris clamantis: [71] « Peccavi, Deus, miserere mei! peccavi, Deus, propitiare mei! » Parce malis meis, ignosce, (58*c*) ignosce peccatis meis, indulge sceleri- » bus meis; sana animam meam, quia peccavi tibi! »[14] Si enim iniquitatem recordaberis, quis sustinebit?[15] Ad examen tuum nec justicia justi secura est. Quis enim justus, qui se audeat dicere sine peccato? Quis presumat coram te aliquid de justicia? Nullus hominum absque peccato, nullus mundus a delicto. Ecce inter sanctos, nemo inmaculatus; ecce qui servierunt Deo, non fuerunt stabiles, et in angelis reperta est pravitas.[16] Astra inmunda sunt coram te; celi non sunt mundi in conspectu tuo:[17] quanto magis ego abhominabilis, et putredo, et filius hominis, vermis! Qui hausi, quasi gurges, peccatum; et bibi, quasi aquas, iniquitatem; qui habito in domo lutea, qui commoror in pulverem[18], qui terrenum habeo fundamentum! [72] Merorare, Domine, que sit mea sustantia[19]; memento quia a te sum; memento quia terra sum; memento [quia] cinis sum et pulvis[20]. Aperi manum tuam; porrige dexteram tuam[21]; consule infirme materie; succurre carnali fragilitati; pateant tibi vulnera mea. Coram[22] te est egritudo mea; tu vides quantum sauciatus sum et languidus: medicinam, qua saner, tribue; medelam, qua cur(r)er, inpende. Revoca infestum a viciis, reforma corruptum peccatis, extingue flamma[m] concupiscentie. Jacula ignita diaboli me ultra non penetrent; non exardescant in me ulterius. [73] Tu enim scis temptationes quas porto; tu scis fletus quos patior; tu nosti tempestates quas tolero. Ubi lapsus sum, ubi defluxus sum, ubi infelix demersus (58*d*) sum, tu scis. Incurri enim neglegens in ruinam; corrui incautus in turpitudinis foveam; decidi in cenum flagiciorum; descendi in profundum malorum, miser. Ecce

m'és tu despez, et tornei ta façon en sus de moi? Por koi es tu faz lonz,
55 os tu confor de m'anime? Or repaire, mes Deus! ne me oblier en fin[39],
ne me lasier em parmignable, et ne degirpir a perdre em poistés des
diables. Ja soit ce que ta grace soit correcie, tu es pis et di metes[40] repi-
tances. Nul ne degirpis, nul ne despès ne dejuges, ne refuses de mise-
ricorde, mais de grei pitance atens les pechor ki reparent. Car quant
60 salenos, et denei as luxures, et demonei par cuvises, sunt venu a pardon
par ta bontei! Tu és pardoné en pardons les pechiéz a menz qui nel
dese[r]virent : monstre aisi ta repitance[41] em moi ; a moi sait aiuverés[42] tes
pardons; ne doner[43] a un ce que t'és consilié a plusors. Je ne defent pas
mes felonies, ne ne vengerai mes pechiz. A me desplaist ke che pechai:
65 je rejesis m'error, et conuis mes colpes; demonstra mas ovres par voiz
de confession[44]. Je prei, reçois lo plor del richesant, la voiz del priant et
del pechor huchant : « Pechit ai ; Deus, aies merci de moi! esparne a mes
» mais! pardone a mes pechiéz et a mes felonies! Saine m'ennime[45], car je
» ai pechié. » Car si tu recorde l'iniquitét, qui lo soferre ai? Nes li justice del
70 juste n'est seüre a ton exprovement. Kar qui est si juste qu'il ose dire
sens [pechié]? Qui si die presumption avoir justice devant toi? Car nus
des homes n'est sainz pechié, et nus n'en est nez. Echevos entre les
sainz, n'est nus sens tache; cil qui servirent (59*d*) Deu ne furent esta-
bles, et ens angeles est ratrovei mauvestiz. Les estoiles ne li ceil ne
75 sunt net en ton esgardement : aséz plus abhominables et porriture, fiz
d'omme et vers, qui ai espusiéz lo pechié cumme les rigorz, et buit
la felonie cumme l'ave, qui habite en maison de bran et demor en poi-
driere, et ai terrien fundemant! Sire, remembre toi ques soit ma sus-
tance, et ke je suis de tos[46], et terre sui et cendre et poisire. Uvre ta
80 main, esten ta destre ; conseille a la malade matire; socor a la charnal
flavotei; mes plaies soient aüvertes a toi. M'enfertéz est devant toi; tu
voes cum je sui navréz et languissanz : done medicine par quoi je soie
sanéz et curéz. Rapele lo hainois des vices, reforme lo corrompu par
pechié, esting em moi la flamme de cuvise. Des or mas ne me treper-
85 cent li ardant dart del diable, et ne ardent plus em moi. Kar tu ses
ques temptacions je port, ques fluves et tempestez je sofre : ou je sus
chaüz et decoruz, ou je malaüros sui plungiéz. Car, negligent, ai
encorru en decheemant; et niant vaisos sui chaüz en laide fosse, et el
bran des tormenz; et chaitis sui desenduz em parfundece des maus!
90 Etquetu m'arme est caitive des infernaus : delivre mai del trés grant
enfer : ne me cloe parfundece, ne ne me denèt l'essue. Etquetu li jorz a
redoter aper ja; li dariens jorz vient ja, et aproche li fins de vie.
Nulle chose ne sorest a moi, mais que li tonbles et li sepul-(60*a*)-cres.
Esparne a moi, ancès que je en yaille[47]; netaie moi, anz que isse des
95 ceste vie; et sol les liens de mes p[ec]hiéz anz que je moire.

anima mea captivata ab inferis : erue me de inmanissima abisso; non me concludat profundum, non michi deneget exitum. [74] Ecce dies metuendus jam inminet; jam dies ultima venit; instat limen vite. Nichil superest michi, nisi tumulus; nichil superest, preter sepulcrum[23]. Parce michi, antequam eam; munda me, antequam ab hac vita egrediar; solve, priusquam moriar, peccatorum meorum vincula!

[Ratio.]

XXVIII. [75] Commotus sum ad lacrimas tuas; ad fletus tuos compunctus sum; lamentatio tua ad lacrimas me cogit; lamentando ad fletum me commovisti; ad lamentum tuum lacrimas fudi; ad planctum tuum lacrimis resolutus sum. Deus tibi optata tribuat; Deus tibi veniam tribuat; Deus tibi culpas tuas parcendo ignoscat! Peccata tua Deus a te suspendat; peccata tua laxando dimittat[1]; criminum tuorum maculas absolvat; ab omni te mali[2] tabe detergat; liberet te ab omni inminente peccato! [76] Age itaque ut oportet; age ut decet; age ut dignum est; age ut rectum est; age ut equum est! Propone ut non pecces ulterius; ne ultra delinquas statue. Cave culpas tuas iterare; cave mala tua repetere; ad vicium ex quo tibi excidisti ne revoces; que deliquisti ne iteres. Transacta mala ne repetas; post lapsum denuo non delinquas. Non te polluas post lamentum; post penitentie luctum non redeas ad peccatum; non denuo admittas deplorata delicta, [77] ne culpa[m], pro qua veniam postulati, iterare presumas. Inanis est penitentia quam culpa sequens coinquinat. Vulnus

---

XXVII. 1. *q a.* — 2. *Succurre* avec un signe d'abréviation sur la dernière lettre; ce qui donne l'infinitif *succurrere* pour l'impératif. — 3. *Job* XXXI, 14. Rem. la désinence du futur *respondeam.* — 4. Le ms. présente deux fois cette imprécation, avant et après celle de *Ve ... peccavi!* La traduction montre que la seconde de ces transcriptions est la seule bonne. — 5. *amittas.* — 6. *fortiter* est répété après *cecidi.* — 7. Au lieu de *repentina*, le texte imprimé donne *sentina* qui est évidemment la bonne leçon; je suis obligé de maintenir *repentina* à cause de la trad. *sobitaine.* — 8. *auferet.* — 9. *Thren.* II, 13. Le terme de comparaison a été omis; il y a par suite un contre-sens dans la traduction. — 10. Passage gravement altéré; le terme correspondant de trad. *pesantumes* est omis; l'imprimé donne *rivi*, qui ne convient pas pour *pesantumes.* En outre *molestiarum* se présente sous la forme *moles tuarū.* — 11. *a. me m.* — 12. *vindicando*, qui n'a pas de sens. La traduction montre qu'il faut ici le futur. — 13. Passage altéré; l'imprimé donne *vocem confessionis.* — 14. *Psal.* XL, 5. — 15. *Psal.* CXXIX, 3. — 16. *Job* IV, 18. — 17 *Job* XV, 15. — 18. *Job* VII, 21. — 19. *Psal.* LXXXVIII, 48. — 20. *Gen.* XVIII, 27. — 21. Citation altérée, dans notre ms., de *Job* XIV, 15. — 22. *coran.* — 23. *Job* XVII, 1. — 24. Notation variée de *aswart* = esgard(e); c'est du moins la seule lecture plausible pour moi du groupe de lettres *asumart.* — 25. C'est ainsi que j'interprète la leçon du ms. qui, à première vue, donne quelque chose comme *sofe īg.* — 26. *aauenim*, les deux *a* surmontés d'un apex comme déjà deux lignes plus haut et en maints autres endroits. Peut-être doit-on corriger la désinence *venim* en *veninr;* la nasalité des voyelles *i e* est fréquente dans le dialecte lorrain, voy. ci-dessus *prensente.* — 27. ms. *mæ hais* par *æ* conjoint; c'est le subj. de *aherdre* lat. *adhærere.* (?) — 28. Le rapport

[RATIO.]

XXVIII. Comuz sui et componz a larmes; tes plors riquirt larmes a moi, et me constrent a larmes; a plors sui commui, toi plorant. J'ai espandu larmes a ton plor, et a ton plaineman sui remis en larmes. Deus t'otroit tes disiers et pardon, et asparnant pardonet a toi tes
5 colpes! Deus pendet ensus de toi et te relaxe tes pechieiz, asolve les taches de tes crimines, et te leve de tote porreture de mal, et te delirt de toz aparant pechiz! Or fai[5] ensi cum il covient, et digne chose et droit est; propose et estaulis qui tu ne peches des or en avant. Escivis recommentier tes colpes, et requerre tes maus. Ne te rapeler a vice
10 dun tu es chaüz, ne recomentier ce que t'és pechié, ne requirres les trespasséz mas, ne pechir lo parais après ton dechaement, ne t'awaster[6] après ton plor, ne reparier a pechi après penitence, ne fare lo paras les ploréz pechiéz, ne recommentier par presumption la colpe dum tu és prié pardon. Vene est li penitence la quele li ensuanz colpe ordet. Li
15 plaie refaite est sane a plus tar; li sovant ploranz ses pechiéz desert tost

---

de la traduction au texte accuse ici un écart sensible, qui ne me paraît pas devoir être imputé exclusivement au copiste. — 29. *ie*. — 30. Entre ces deux mots le copiste a glissé un jambage qui n'est d'aucune valeur et qui aurait dû être exponctué. — 31. Voy. note 7. — 32. C'est ainsi que je lis le groupe de lettres qui dans le ms. se présente avec ces abréviations : *rēncomerai*. — 33. *maiñt*. — 34. *mez ;* il manque à *mez* le tilde qui est en trop à *maiñt*, voy. note 40. — 35. *reconue*. — 36. Pour ce passage, voy. ci-dessus note 9. — 37. Voy. note 10. — 38. *otu*, le *s* en interligne comme il arrive fréquemment dans notre texte. La même forme revient trois lignes plus bas, et cette fois le *s* de *os* est lié avec le *t* de *tu*. — 39. Cette phrase est reproduite une seconde fois dans l'original. — 40. *sic;* corr. *motes* (*multas*) qui convient mieux au sens ; cependant de *metes* pour *me[n]tes* on peut rapprocher l'ex. de *mez* rapporté ci-dessus note 34. — 41. *repītance*. — 42. *ajuueres* au ms.; *aiuverés* est une notation plus complète du même verbe qu'on a rencontré (ci-dessus l. 20) sous la forme *avré* = v.fr. *aovrit*, « ouvrit ». — 43. Le sens demanderait plutôt *deneir* (*denegare*). — 44. Voy. note 13. — 45. On pourrait aussi lire *men enime*, le tilde étant placé au-dessus de *m* initial ; *men* serait un affaiblissement de *mon* fém. devant une voyelle, voy. plus haut *ton* (l. 12). — 46. *tos* offre le même *s* paragogique que ci-dessus *os;* voy. note 38. — 47. *ēnaille*.

XXVIIII. 1. *dimittit*. — 2. *malo*. — 3. La restitution de ce mot est commandée par la traduction. Le texte imprimé est ici assez différent. — 4. *Matth.* X, 22. — 5. *sai*. — 6. *ta waster;* peut-être faut-il maintenir cette coupe ? alors *ta* serait une notation individuelle du pron. *te toi*, fréquemment réduit en *to*;

iteratum tardius sanatur; frequentius peccata sua lugens, veniam cito meretur. Nichil prosunt lamenta, si replicent peccata; nichil valet veniam a malis poscere, et mala denuo iterare. Persiste ergo in confessione; sta in penitentia fortiter. [78] Confirma vitam bonam quam cepisti tenere; non deseras propositum bone vite; conserva (60*b*) [legem][3] jam jugiter. Tunc erit perfectum opus, si (in finem) usque in finem duraverit: salus perseverantibus promititur; premium perseverantibus datur. Non est beatus qui bonum facit, sed qui incessabiliter facit. Qui enim perseveraverit usque in finem, salvus erit[4].

XXIX. [1] Queso te, anima, obsecro te, imploro te, deprecor te, ne quid ultra leviter agas, ne quid inconsulte geras, ne temere aliquid facias, ne repetatur malum, ne renascatur peccatum, ne redeat iniquitas, ne reccurrat malicia, ne denuo exoriatur nequitia, ne resumat injusticia vires. [2] Scito, homo, temetipsum; scito quid sis, quare sis factus; scito cur ortus sis, quare natus sis, in[1] quem usum genitus sis, qua conditione sis editus, ad quam rem sis in seculo procreatus. Memento condictionis tue; esto quod factus sis, qualem te Creator instituit. [3] Serva rectam fidem; tene sinceram[2] fidem; custodi intemeratam fidem; maneat in te recta fides; sit in te incorrupta confessionis fides; nulla te insipiens doctrina decipiat; nulla religio perversa corrumpat; nulla pravitas a fidei societate avertat. Nichil temere de Christo loquaris, nichil de Deo pravum vel impium sentias, nichil perverse sentiendo in dilectione ejus offendas. Esto in fide justus; habeto in fide recta conversationem sanctam. Quem invocas fide, non abneges opere. Ab omnibus que lex vetat, abstine; omnia que Scripta prohibe[n]t, cave; [4] nichil contra preceptum Domini facias. Vive in bono, nullo adjuncto malo. Bonos (60*d*) mores nulla conversatio prava coinquinet[3]; opera recta sinistra facta non maculent. Malum mixtum bonis contaminat plura: unum malum multa bona perdit. Qui in uno peccaverit, scito eum omnibus viciis subjacere[4]. [5] Per unum peccatum multe justicie pereunt; per unum malum multa bona possunt subverti. In id quod delectatur corpus, animum non declines. Carnali delectationi confessum non prebeas. Non des animam in potestate carnis. Refrena mentem ab apetitu carnis. Cor tuum cotidie examina privata examinatione; ocultorum tuorum discute latebras. A cogitatione noxia custodi animam; mentem tuam turpis cogitatio non surripiat. Munda conscientiam tuam a peccato. [6] Sit animus tuus ab omni

---

cf. *ta* XXX, 32. — 7. Corr. *si s'*? — 8. Ce passage est violemment altéré; il se présente ainsi dans le ms. : *sale jecalam̃*. En interprétant par *f* le signe qui surmonte le dernier *a* on lit *fin*; mais que devient l'abréviation finale? et le verbe? Le sens voudrait *s'ale jec'a la fin duret*.

pardon des mas. N'avent niant li plor, sil[7] refunt les pechiéz; ni vait niant preïr pardon des mas, et rencommentier les mas. Parmain en confession, et sta formant em penitence. Conformae ta bone vie que t'és encommentie (60c) a tenir; ne devirpit lo proposemant de bone vie; warde lo[l] a parmanablement. Dumc ier parfaite t'uvre, s'ale jec'a ...[8]; li saluz est promisse, et li loiers denéz as perseveranz. N'es pas bin aûros qui bien fait, mas qui adès lo fait; car qui perseveret jec'a la fin, ilcil ert sas.

XXIX. (61*a*) Je te prè, anme, ki des or en avant ni faces niant soefment, ne sens consel nes dement; ne soit requis li mas, ne renasse li pechiz[5], ne ne repere iniquitéz, ne la malice ne renasse [ne] lo paras li falinie, et li torte justice ne reprenet forces. Hom, saches toi maïmes, qui tu soies, por coi soies néz, et en quel us enjanréz, por coi soies faitz, par quel condition soies formis, et a quel chose soies creétz en cest sicle. Remanbre toi de ta condicion; soies ce por coi tu es faiz, et tes cum li Creheres t'estaubli. Garde de to[6] fai et nate et niant corrumpue; maigne en toi droiture et niant corrumpue foiz de confession; et nulle fause doctrine ne te sosdue; nulle perverse religions ne te corrumpe; nulle mavistiz ne te detorne de la companie de foit. Ne parler nule chose folement de Deu, ne cuidir nule chose maivaise ne felonesse de Crist, ne correcier niant en sa dilection, sentant perversement. Soies juste, et aies sancte conversation en droiture foit. Celui cui te apeles par foit, ne deneier par ovre. Fai astinance de tot qui li lois defent, et eschevis ce que li Escrit contradient; ne faire niant contre le comandement de Dé. Vif em bien, senz ajunte de nul mal. Nule mauvaise conversations entache tes bones mors: li mal fait ne corrumpent les bones uvres. Li mas mesléz a bien caste pluors[7] choses: uns[8] maus per maint biens. Qui en une coise ét pechi, saches qu'il sochest a toz autres vices. Par un pechié perissent meintes justices; par un mal puent estre (61*b*) destruit men bien. Nen abassier ton corage en ce qui li cors est dilectiz, ne doner assentemant a la charnal delectation, ne dener t'ame en la posteé de char, nes ne t'aipunse del disier de char. Esquir ton corage[9] kaches jor et esprove ton cur par prievée panse; esquir les repostailes de tez secréz. Garde t'ame de mauvaise panse; laide cogitations ne ravisse ta panse; munde ta cons-

XXIX. 1. *im.* — 2. *sincerem.* — 3. *coinquinat.* — 4. *Jac.* II, 10. — 5. *limas limas nerdenasse li p.* — 6. Après *garde* le sens demanderait *en t.* de préférence à *de t.* — 7. *pluorsors.* — 8. *nus.* — 9. Entre *corage* et *kaches* le copiste a répété les mots suivants : *en ce que li cors*, qui appartiennent à la phrase précédente.

pollutione purgatus, sit mens tua pura; nulle ibi sordes resideant. Sit vicium abste; exterge, ut nec animo quippiam apud te remaneat. In initio, resiste cogitationi pessime : scito te et de cogitationibus judicandum. Deus conscientias judicat; Deus non solum carnem, sed et mentem examinat; Deus judex et de cogitationibus judicat animam. Quando te titillat prava cogitatio, non consentias illi; quando aliquid sugerit illicitum, non ibi teneas animum. Primam peccati suggestionem contempne; non sinas eam in corde tuo manere; quacunque hora venerit, expelle illam; ut apparuerit scorpio, contempne eum.

XXX. [7] Calca serpentis caput; calca prave suggestionis initium [1]. Culpam ibi emenda, ubi nascitur. In ipso initio cogitationi resiste [2], adversus cogitationis initium certare, et vinces; caput cogitationis exclude, cetera superantur. Si spreveris cogitationem a corde, nun prorumpit in opere; si cogitationi non consenseris, operi cito resistes [3]. Quem dilectio non rapit, con-(61*c*)-sensus sibi non subdidit : non enim potest corpus corrumpi, nisi prius corruptus fuerit animus. Dum animus labitur, statim caro ad peccandum parata est; anima enim precedit carnem in crimine, nichilque potest caro facere, nisi quod voluerit animus. Emunda ergo cogitatione animum, et caro non peccat; si enim volueris, vinci aliter omnino non poteris. [8] Audi, anima, que locor; ausculta que dico; adtende que moneo. Nulla jam inmundicia polluaris; nulla libidine maculeris; ab omni te carnis corruptela suspende; ab omni te carnis corruptione extrahe. Luxuria in te ultra non invalescat; libido te ultra non devincat. Custodi a fornicatione corpus tuum; nullo unquam carnali contagio inquineris : fornicatione contaminari deterius peccatum puto. Omnibus peccatis fornicatio major est. [9] Fornicatio universa accendit mala. Melius est enim mori quam fornicari. Melius est enim mori quam libidine maculari. Melius est animam effundere quam eam per incontinentiam perdere. Continentia hominis Deum proximum facit; continentia hominem Deo proximum reddit : ubi ista manserit, et Deus permanet. [10] Castitas hominem celo jungit; castitas hominem celo pertrait; castitas celi regnum promitit; castitas hereditatem celi donat : libido vero hominem in infernum demergit; luxuria hominem ad tartara mittit; ad penas tartari hominem libido perducit. [11] Quod si adhuc carnis molestias sentis, si adhuc carnis stimulis tangeris, si adhuc (te) libidinis suggestione pulsaris, si ani-(61*d*)-mum tuum fornicationis adhuc titillat memoria, si te adhuc caro inpugnat, si adhuc te luxuria temptat, si adhuc libido invitat : memoriam tibi mortis

XXX. 1. *initicium*. — 2. *c. resta r.; resta* est la traduction de *resiste* (voy. d'autres ex. XXIX 30, XXX 5). Le copiste, qui avait cette traduction sous les yeux, a, par inadvertance, fait pénétrer le mot français dans le texte latin. — 3. *opera, resistis*. — 4. *preces*. — 5. *sic;* je vois dans *jalokes* une contraction de *ja illoques*, doublet formal de *illuec; jaloques* se retrouve dans XXXIII, 15. —

cience de pechié. Tes corage suiet expurgiz de totes pollucions; ta pense soit pure; nules ordez n'asicent en ilcelei. Vices soit en sus de toi; natoie toi, si que n'és niant remagnent en ton corage. En l'encomance-
30 mant, resta a la mavaise pense : saches toi a jugier nes des penses. Deus juge les consciances; Deus n'esprove mies tan solemant la char, mais nes les panser; Deus jugieres juge l'ame nes de cogitations. Quant li mauvaise pense te comuit, ne asentir a icelei; et quant t'amoneste aucune desleaus chose, n'i tenir ton corage. Despis la premire sugestion de
35 pechié, ne la lasier manair en ton corage; debote la, quelcon[que] hore qu'ale vient; despis lo sarpant, pois qu'il t'iert apereüz.

XXX. Calche lo chief del serpent et l'emcommencement de mauvaise sugestion. Jalokes (5) amade la colpe on ale nast. En meïmes lo comancemant, resta a la cogitation et tence; si venquerés. Esclo lo cif de cogitation, et les au-(62*a*)-tres chosse sunt vencues. Si tu despès la cogitation en
5 ton cuir, ne perveré mies a l'uvre. Si tu ne consens a la pense, tost resterés a l'uvre. Li otroiz ne sumait pas a soi celui cui li dilestion ne ravist : li cors ne puit estre corrupuz, si li curs n'est primiers corrumpuz. Quam l'ame chiet, mantenant la char aperilie[6] a pechier; car li corages avance la char en crimine, et li chars ne puit faire niant, si ce non que li corages
10 vuit. Sor ce[7] esmunde ton cuir de cogitation; kar si vus, ne pues atremant de tot en tot estre vencuz. Anime, oi que je parol, ascote que je di, entent que semon : ne soies vastéz par nule ordet, par nule luxure entachiz; sustrai toi de tote corruption de char. Luxure ne s'esforst plus en toi, ne te vanque. Varde ton cors de fornication; ne soies ordéz par
15 nule charnal entachemant: ne cuit estre paor pechiét k'estre ordéz par fornication. De toz pechiz est fornications plus granz... [8] Car miez est mori que faire fornication, et k'estre entachiz par luxure. Miez est espandre l'anme quam perdre[9] icele par nule [in]continance. Continance fait Deu prochien a l'anme, et rent lo homme prochien a Deu : lai ou [a]la mant,
20 et Deus. Li chastéz ajoste l'omme au ciel, et trait en cil; et promat lo raigne de ceil, et done l'iritage del ciel; mais li luxure plunget et envoit et moine a poines d'enfer. Mas se tu sens ancore les molestes, et es tochiéz par les agulenemant, et botéz par la sugestion de char; si memoire de fornication t'esprent ancores, et li charz si conbat a toi, et
25 luxure te saie et (62*b*) te simont, contrejate a toi la memoire[10] de mort et lo jor de ton exemant, et ajoste devant té ouz la fin de ta vie; propose a toi l'avenir jugemant, et les tormanz, et les horribles poines d'enfer. Oure niant defalant par larmes[11]; proi adès Nostre Segnor. Nuit

---

6. *ape-ilie*; il faut sans doute restituer le verbe [est]. — 7. *force*; j'interprète *sor ce* en traduction de *ergo*. — 8. La traduction de la fin de la phrase manque. — 9. *pedre*. — 10. *lāmemoire*. — 11. *niant* est répété avant *par larmes*, ce qui constitue un non-sens.

obice, diem exitus tui propone tibi, finem vite tue ante oculos tuos adhibe; propone tibi futurum judicium, propone tibi futura tormenta, propone tibi gehenne penas horribiles. [12] Ora lacrimis indesinenter, ora jugiter, precare Dominum indesinenter. Diebus ac noctibus sit sine cessatione oratio, sit frequens oratio, sint orationes arma assidua, oratio non deficiat. Insiste orationi frequenter, incumbe orationi assidue, geme semper et plange. Surge in nocte ad precem, vigilet oratio, pernocta in oratione et prece, incumbe nocturnis vigiliis, ad modicum clausis oculis rursus ora. Oratio frequens diaboli jacula submovet; [13]oratio frequens et continua diaboli tela expellit, diaboli tela exuperat : hec prima est virtus adversus temptationum incursus, hec prima tela adversus omnia diaboli temptamenta. Inmundus spiritus precis[4] expellitur frequentia; inmundus spiritus orationis evincitur instantia. Demonia oratione vincuntur; oratione demone[s] superantur : omnibus malis prevalet oratio.

XXXI. [14] Adime quoque tibi saturitatis panem; parsimonia tuum corpus castiga. Jejuniis et orationibus et abstinentiis inservire stude; pallida ora gere, aridum corpus porta, esuri et siti, abstine et aresce[1] : non potes tentationes vincere, nisi jejuniis erudiaris. Escis enim libido crescit; ciborum saturitas carnis luxuriam suscitat; edacitatis[2] vitio crescit carnis temptatio; saturitati libido semper adjuncta est: at contra jejunio (62 *c*) libido restringitur[3], jejunio luxuria superatur. Sequastrata[4] saturitate, non dominatur luxuria; [15] abstinentia enim carnis superatur, abstinentia frangit libidinis impetum. Siti[5] et fame carnis luxuriam interfice; fame et siti carnis lasciviam supera. Vino quoque multo gravatur mens; v[i]num[6] virus est prevalens animo; vino luxiria excitatur, vino fomes libidinis enutritur : pocula quippe instrumenta luxirie sunt. Ignis enim, adjecto fomite, incendio crescit; adjecta igni materia, plus augetur flamma. Oculi quoque prima tela libidinis; visio prima concupiscentia mulierum; mens per oculos capitur. Aspectu namque amorum jacula mittuntur[7]; concupiscentia libidinem nutrit. Aspectus mentem illicitat, animam titillat, cor vulnerat. Subtrahatur visio; reprime oculos a petulantia; non eos defigas[8] in speciem carnis; nullam ad concupicendum aspicias; nullam hoc animo adtendas ut concupiscas. Tolle occasionem peccandi, aufer materiam

---

XXXI. 1. *asresce*. — 2. *edatitatis*. — 3. *restringintur*. — 4. Le dernier *a* est surmonté d'un signe d'abréviation, dont la résolution donnerait la lecture *sequastratura*. — 5. *sitis*. — 6. *vnū* qui, littéralement, devrait être noté *unum* ; mais le sens exige *vinum* ; la même erreur est répétée dans la traduction qui donne *uns* = *v*[*i*]*ns*. — 7. *Aspectus ... mittitur*. — 8. *defigast;* le copiste avait d'abord écrit *defigat*, qu'il a corrigé en *defigas* sans exponctuer le *t*. — 9. Après *autem* le ms. a *tempus*, qui n'offre aucun sens et qui ne se retrouve pas dans le texte imprimé. — 10. Après *diu*, la ligne est terminée par la lettre *i* surmontée du tilde : *ī*. Le copiste, ayant voulu écrire *inlesus*, se sera repris en commençant la ligne suivante par *illesus*. Huguenin avait transcrit : *ibi*. — 11. Ms. : *p. p. d. tectus n. e. t.* Le mot *textus* avait d'abord été exponctué, puis la marque

et jor t'oresons soit sanz censer et espause. Tes oresons soient asidues
30 armes, et ne defaillent ja. Esta espasemant et adès en oresons, et gemis
et plain tos tans. Lieve de noiz ta a praïre; t'oresons vaile; soies par
noit en oreson, e panse as noturnaus vailles; tes ouz clos, a mesure praie
lo parax. Li epense et li continuès oresons ostent et debotent et sor-
montent les darz des diables : c'est li premiere vertuz encontre les en-
35 vaïssemanz des tentacions et les essaimanz des deables. Li orz esperiz
est vencuz et debotéz par frequente praïre et chaucemant d'oreson, li
diables sunt vencut par oreson, et ale vaut encontre toz maus.

XXXI. Tou a toi lo pain de solace; chastie ton cors par archarsitei [12].
Estudoi tei en junes et abstinances; porte pale viare et sac cors famellos,
et aies soif; abstin toi et te desache : ne pues venkre temptations, si
n'es estruit par junes. Luxure craist par vivandes, et li solace de
5 mangier la suscite. Li tentacions de char crast par vice de glotenie.
Luxure tos tens [est] ajostei a solace; encontre est rastroite et sormontei
par jugne. Ostei la soilace, n'est li luxure plus damme; car vencue [est]
par astinance de char et brise[i]; li astinance voint la force de luxure.
Oci et sormunte la luxure et l'enveseüre de char par saif, par fain. Et li panse
10 est agravaia par mut vin. V[i]ns [13] venins est miez vaillanz del corage;
li lixure et sé nurisemans est ensiea [14] et nuria par vin; car li boivre sunt
estrument de luxure. Li enbrasemant del fu craist, ajosté lo nurixemant;
li flamme est plus acreüe, ajostée la matiere. Mesme li oil sunt dart de
luxure; li veühe est primerains covise de fames; li panse est prise par
15 les ouy. Car li dat d'amor sunt enveié par esgardemant; li cuvises nurist
lixure, li esgarz fait la panse desleal, esprant l'anme, nevrent lo cuir.
Li veers soit sostrait; raprese tes ouiz d'enveseüre; nes fichier en la
beauté de char; n'esgarder nule en cuvir icelei. Oste lo cuvise et la
matiere de pechié. (63 *a*) Si tu vois estre seürs, soies departiz [15] de ton

d'exponctuation a été grattée. Le texte imprimé s'accorde avec la traduction pour rejeter définitivement *tectus*. — 12. pour *ascharsitei* dér. de *eschars;* si le premier *r* n'est pas dû à une négligence du copiste, il faut y voir un effet d'allittération. — 13. *Vns*, voy. la note 6 ci-contre. — 14. *sic ; ensiea* est le part. p. fém. de *encier*, régulièrement dérivé de *incitare*. — L'*a* final est muet comme dans *nuria*, *agravaia* et nombre d'autres cas analogues où *a* n'est que l'une des notations diverses de ce que nous appelons *e* muet ou féminin. — 15. ms. *departir*, qui pourrait être maintenu en le considérant comme une réduction de *departier* = lat. *depertiarium*. Rien de si fréquent dans notre texte que l'atténuation de *ier* en *ir*. — 16. Lacune correspondant aux mots latins *voluntatem facit*.

delinquendi. [17] Si vis esse a fornicatione tutus, esto corpore et visione discretus; corpore quippe sejunctus, a peccati intentione discedis. Circa serpentem autem [9], non eris diu illesus [10]; ante ignem consistens, etsi ferreus sis, aliquando dissolveris. Proximo periculo, diu non eris tutus [11]; per assiduitatem cito peccat homo. [18] Sepe familiaritas implica[t]; sepe occasio peccandi voluntatem (62 *d*) facit; sepe quos nun potuit [voluntas], assiduitas superavit.

XXXII. Otio etiam dedito cito luxuria surripit [1]; vacantem cito luxuria preocupat. Gravis libido urit quem occiosum invenerit; cedit autem libido rebus, cedit operi, cedit industrie et labori. Libido [2] quippe carnis sepe labore vincitur; corpus enim labore fatigatum minus delectatur flagicium. [19] Quapropter precave otium, non diligas otium, non ducas vitam in otium: fatiga corpus laboribus, exerce operis cujuslibet studium [3]; quere tibi opus utile quo animi inplicetur intentio. Cum opere vaca lectioni, vaca in meditatione Scripturarum, vaca in lege Domini. Habeto in divinis libris frequentiam; assiduitas legendi sit tibi, sit frequens lectio, sit cotidiana [4] legis meditatio : lectione sensus et intellectus augeatur. Lectio enim docet quid caveas, lectio ostendit quo tendas. Multum proficis, cum legis, si tamen facis quod legis, (63 *b*) jam et si cetera bona placent et alia grata sunt, si in voto sunt, si in bonis [5] cunctis animus est preparatus. [20] Esto humilis, esto in humilitate fundatus, esto omnium hultimus, funditus humilitate minimum te fac. Nulli te preponas, nulli te superiorem deputes; estima omnes superiores esse tibi. Quamvis summus sis, humilitatem tene; si humilitatem tenueris, habebis gloriam: quanto enim humilior fueris, tanto sequetur te glorie altitudo. [21] Cave autem jactantiam, cave ostentationis appetitum, cave inanis glorie studium. Non te arroges, non te jactes, non te insolenter extollas; alas superbie non extendas, elationis pegnas non erigas; nichil de te presumas, nichil tibi [boni] tribuas. De justicie virtute nulla elatione superbias; de bonis factis ne attollaris, de bono [6] opere non glorieris. Descende ut ascendas, humiliare ut exalteris, ne exaltatus humilieris : qui enim attollitur, humiliatur; qui exaltatur, deicitur; qui elevatur, prosternitur; qui inflatur, alliditur : de excelso gravior casus est, de alto major ruina. [22] Superbia angelos deposuit; elatio excelsos deicit. Arrogantia sublimes humiliavit; humilitas autem casus nescit, lapsum non novit, ruinam nunquam incurrit, nunquam lapsum passa est humilitas. Cognosce, homo, quia Deus humilis venit, qui se in formam servi humiliavit, factus obediens usque ad mortem [7]. Ambula sicut et ille ambulavit; sequere exemplum ejus, inmitare vesti-(63 *c*)-gia illius; existe vilis, existe despectus, existe [8] abjectus; displice tibi, despectus esto apud temetipsum. [23] Qui enim sibi vilis est, ante Deum magnus est; qui sibi displicet, Deo placet.

XXXII. 1. Peut-être faut-il cor. *deditum*; l'orth. *scito* du ms. n'est pas autorisée

cors et de ton vair; car departiz de ton cors, vas en sus de l'entencion de pechié. Mas mis entor lo sarpant, ne serés mie sans maumise longemant. Estanz devant lo fuf, nes si tu es de fer, seras ramis acune faie. Ne seras mie seürs longement, prochieir lo peril. Li om peche tos par assiduité, et privetéz l'entachera sovant : li ocusun de pechié... [16]; li asiduitéz sormonte sovente faiz icès les ques li voluntéz de pechié ne pot ventre.

XXXII. Nes li luxure rampe tost al dené as osevies, et porprent lo laisant. Gris luxure brusle celui cui atrove osos ; luxure denet lui as choses et a l'uvre, a savor et a travail [9]. Luxure de char est vencue par labor sovent; car li corz travaliéz par travail est moins deletiz. Por ce escheviz et nen ame [osose], et ne moveir ta vie en osose : travaille ton cors par travaz, et ouvre del quel que te plaist estude; quir utle ovre a toi ou l'ententions de ton corage soit emploiae. Done cure a leiçon, soies em pense des Escretures et de la loi Nostre Segnor. Aes frequence es devins livres; assiduité de lire soit a toi; espasse soit ta leiçons, et chaschornax ta panse de loi : par leçon est li sanz et li entendemanz acruz. Li leçon ensegnet qui te cuisses, et monstret ou t'emtendes. Mont profetes cum tu lez, si tu faices ce que tu lez, si li atre bien te plaisent et te sunt acetable, et ton disir et tes corages est aparilliz en toz biens. Soies humiles, fundéz en humilitéz, et dariens de touz [10], espanduz du humilitei fait toi menor de toz. Ne te davant matre a nelui, ne te cuidir soverain a nelui; aasme toz estre soverains a toi. Cum tu soies soverains,... [11] et en humilité, s'averés glore : tant cum seras (63 *d*) plus humiles, tant plus te suré autauce de glore. Eschivis vantace et delit de demonstrance et estude [12] de vene glorie. Ne te haucier, ne te vanter, non estandre les ales d'orguil et les pannes d'elacion; ne dener a toi nun bien par presumption, nuns essaucemant ne soit. De vertut de justice nen ergellit, et ne soies essauciz des bien faiz, ne te glorie des bones ouvres. Dessant que tu munces, soies humiliéz que tu soies assauciéz, que tu essauciéz ne resoies humiliéz : car qui est essauciéz, est humiliéz, et degitiéz, et esgravantéz, et hurtéz.... [13] Li orgouz demist les angeles; arogance degite et humilia les hauz; mais humilitéz ne set ne ne sofert dechaemant [14]. Hom, conois que Deus vin humiliéz et en forme de serjant, faz obiesanz jec'a [l]a mor. Vai cum ilcil; ensui l'essample de celui et ses traces; soies vis, et despèz, et degitéz ; displaces a toi, et soies despiz chis toi maïmes. Qui a soi est vis, granz est devant Deu; qui displait a soi, plaist a Deu.

---

par la traduction. — 2. *libidinem*. — 3. *operibus*. — 4. *cotiditiana*, comme plus haut *initicium*. — 5. *bono*. — 6. *bone*. — 7. *Philipp*. II, 8. — 8. *exisste*. — 9. L'expression *doner lieu à...* doit s'entendre au sens de *céder la place à...* — 10. *tonz*. — 11. Lacune dans la traduction du corps de la phrase. — 12. *estende*. — 13. Manque la traduction du passage : *de excelso... ruina*. — 14. *dechaemamant*.

XXXIII. Esto igitur parvus in oculis tuis, ut magnus sis in oculis Dei : tanto eris ante Deum preciosior, quanto fueris ante oculos tuos despectior. Porta quoque semper verecundiam in vultu, ob recordationem dilecti; porta pudorem in facie, [ob] memoriam commissi peccati. Peccati pudore, oculos tuos attollere erubesce. Incede abjecto vultu, humiliato ore, (64*a*) deposita facie; fatescentes artus cilicium et cinis involvat; evalescentia et tabescentia menbra saccus operiat; exaustum corpus luctuosus habitus tegat. [24] Terra sit tibi cubile; stratus humus; pulvis es, in pulvere sede; cinis es, in cinere vive, semper lugens, semper merens, semper suspiria cordis emittens. Sit tibi compunctio in corde, sint tibi crebro in pectore suspiria, frequentes oculis lacrime; [dilige lacrymas, suaves sint tibi lacrymæ] [1]; delectet te semper planctus et luctus, planctum et lacrimas nunquam deseras. Tamtum sis promptus ad lamenta quantum fuisti pronus ad culpam. Qualis tibi fuit ad peccandum intentio, talis ad penitendum sit devotio. Ita revertere, sicut in profundum recesseras. Secundum morbum inpercienda [2] est medicina, juxta vulnus adhibenda remedia : grandia peccata grandia lamenta desiderant. [25]. Nulla te res de peccato securum faciat; nulla tibi ibi [3] securitatis deceptio blandiatur ; nulla te securitas deceptum a penitentie intentione suspendat. Incessanter in corde tuo spes et formido consistant. Pariter sint in te timor atque [4] fidutia, pariter in te spes atque metus : sic spera misericordiam, ut justiciam metuas; sic te spes indulgentie erigat, ut metus gehenne semper affligat. [26] Timor enim semper emendat, timor expellit peccatum, timor reprimit vicium, timor autem captum facit hominem atque sollicitum. Ubi vero timor non est, ibi dissolutio vite est; ubi timor non est, ibi perditio est, ibi (64 *b*) scelerum habunda[n]tia est.

XXXIV. (64 *c*) In infirmitatibus tuis non contristeris, in langoribus tuis gratias age Deo. Valere te magis animo opta quam corpore, valere te magis mente quam carne. Adversa corporis remedia anime sunt. Egritudo carnem vulnerat, mentem curat; languor enim vitia excoquit, languor vires libidinis frangit. [27] Si prosperitas tibi arriserit, non attollaris; si adversitas acciderit, non deiciaris; si felicitas eluxerit, non sis jactans; si calamitas contigerit, pusillanimis non existas. Habeto temperamentum in prosperis, habeto patientiam in adversis. Probari in dolore te cognosce, non frangaris; probari te in prosperitate cognosce, non exalteris. Et equalis esto in omnibus, mentem nec gaudio nec merore commutes. Omnia equali jure sustine, ad nullam insolentiam commuteris. [28] Nullus te casus imparatum inveniat, nullus sit casus quem meditatio tua [non]

XXXIII. 1. Le copiste avait omis ici une phrase, que je restitue avec le texte imprimé. — 2. *inpciænda*. — 3. *tibi te ibi ; te* ne peut être maintenu, *ibi* est assuré par la traduction *jaloques* sur lequel voy. XXX note, 5. — 4. *atq ;* est répété induement. — 5. *et*. — 6. *tonz*. — 7. *soies*. Je supprime l'*s* final qui

XXXIII. Soes petiz en tes oez, ke tu soes grans devant Deu : tant sirés plus granz devant Deu, cum plus sirés despecz en tes oez. Porte adès vergunne et honte en ton viare, em la memore del fat pechié. Hontoie ellever tes oez, por la honte de pechié. Va par degitié et par humiliét viare, par dimise façon ; cendre et astamine envolope les defallant menbres ; li sas cuvre ses purissanz et aflevillant menbres ; li plorables habit covre l'espusit cors. Terre ti soit lez ; possere es[5], sie em podriere ; cendre es, vis en cendre, toz jorz ploranz et envoanz sospirs de cuir. Compuntion te soit en ton cuir, et sospir en ton[6] pez, espasses larmes soie[7] espandues de tess oiz ; aime et soiés ti soent les larmes ; li plaignement et li plor ti soient adès améz, ne deguerpir ja plainte et larmes. Sois si aperiliz a plorz cum tu fus a la colpe. Tes cum fu a toi l'itencions a pechier, soit li devotions a repentir. Ensi repaire, cum tu mal és fait. Selunc l'enferté a partir li mecine, et selunc la plaie li remede : grant pechiét desirent grant plors. Nulle chose ne te face seür de pechier, ne ne blandisse a toi jaloques, ne te sostrace d'entention de penitence[8]... Esperance et fiance et paors soient en toi : espoire ensi misericorde, que tu doce justice ; esperance de pardon t'esdracet, qui li paors d'enfer te tormence. Ale emende adès, et debote pechié et vice, et fait vaisos et cusencenos. Ou paür n'est, est disolucions de vie, et perditions et habundace de felonie.

XXXIV. Ne soies dolanz de tes enfertéz, rant graces a Deu de tes langors. Disire toi plus savair en corage que par cors, et par panse plus que par char. Les adversetéz del cors sunt remede a l'anme. Li enfertéz nevre la char, sainne la panse ; car li langors escuit les vices et brise les fornaces de luxure. Se prosperitéz t'arist, ne soies essauciéz ; se adversitéz[3] t'avient, ne soies degitiéz ; si aürté t'avient, ne soies vantanz ; si misere t'avient, ne soies de poure corage. Aies temprance em prospres coses, et pacience en averses. Conois toi estre esprové en dolor, ne soies vencuz ;....[4] ne soies essauciéz. Soies eugaus a toz, ne cangier ton corage ne par joie ne par plor. Sostien tot par egal droit, ne soies cangiéz a nule desaventure. Nuns cases ne t'atruve dessaparelié, et lo quel ta panse nen avance. Propose a toi nune cose estre que ne puit avenir. Pensa encontre

---

est, à coup sûr, une faute. Les exemples de 3e p. pl. terminée par *e* au lieu de *ent* ne sont pas rares dans notre texte. — 8. Manque la traduction de la phrase : *Incessanter ... consistant.*

XXXIV. 1. Répétition indue de *propone* dans le texte. — 2. *leniora.* — 3.

proveniat. Propone tibi nichil esse quod non accidere [1] possit. Premeditare contra omnia fortuita; futuras semper commentare miserias; in secundis, meditare quo pacto adversa feras. Ne aliquid adversum accidat, semper animo cogita : sapientis est periculi previdere jacturam. Omnia meditata leviora accedunt [2], expectata mala tolerabiliter feruntur. Cedit adversus casus consilio; prospecta[s] res non admireris, cum acciderint. Advenientes inpetus meditatio frangit; precogitatio molestias futuras attenuat; previsio malorum lenit adventum; inopinatum (64 *d*) autem malum fortiter ferit.

XXXV. [29] Acerba sunt que cogitata non fuerint; gravia existunt in quibus inprovisi incurrimus; inprovisa mala graviter feriunt. Repentinum malum cito [1] frangit. Quod provisum non est, vehementer affligit. Subita [2] maris tempestas terrorem exuscitat. Inprovisus hostis male perturbat, inopinatus hostis facile opprimit. Omnia repentina graviora vertunt; que repente accidunt, graviora occurrunt. Et ad bona igitur et ad mala prepara cor tuum; et bona et mala, prout tibi eveniunt, porta; et adversa et prospera, utcumque occurrerint, tolera. Quodcunque evenerit, libera mente sustine. [30] Si prevenerit iracundia, restringe illam; si preoccupaverit ira, coibe eam. Tempera furorem, tempera indignationem. Coibe animum tuum; refrena iracundie inpetum. Si non potes iracundiam vitare, vel tempera; si non potes furorem cavere, vel coibe. Promptus esto ad suscipiendam quam ad offerandam molestiam [3]. Disce mala [magis] tolerare quam facere; disce mala ferre potius quam referre. [31] Esto paciens, esto mitis, esto mansuetus, esto modestus. Serva patientiam, serva modestiam, serva mansuetudinem; stude patientie, mansuetudini. Despice probra illate contumelie; irrisionum probra despiciendo exprobra; dissimu-(65 *b*)-lando errores calca; contumelias detrahentium patientia [4] supera.

---

ici un *d* non exponctué. — 4. Lacune ; omission de la phrase qui fait pendant à la précédente : [*Conois toi estre esprové em prospreté,*]. — 5. *sic,* en toutes lettres. — 6. La forme *quam* pour *que* a déjà été rencontrée maintes fois. Au texte *quam* est suivi des deux mots *cuis* (?) *conrages*, dont le sens m'échappe. Si ce n'est pas une interpolation pure, il serait possible de lire : *que* (ou *qua*) *mais conrages c.*; encore la coupe des mots s'y oppose, qui est telle : *q̃m* | *cuis conrages c.* — 7. Le terme *done lu* traduisant *cedit* a déjà été vu dans XXXII, 2.

XXXV. 1. Ms. *scito*, comme déjà dans XXXII 1, voy. la note. — 2. *Subito.* — 3. La syntaxe classique exigerait *promptior*. Rem. dans la même phrase le nominative *offerandam*. — 4. *patientiã.* — 5. *P. a s. a.*

totes aventuroses coses et les avenir miseres. Em prospres coses, popanse 5 comant tu sosferas les contrares. Panse adès en ton corage quam 5 contraires ne t'aviene : au sage afiert porvair lo damage del peril. Tuit li porpansé et li atendu mal aviene et sunt sofer plus soéz. Li contraire aventure et li porveühe cose par coseil done lu 7, ne te marvelier cum il avienent. Li panse brise les venant asauz, et (65 *a*) ateneuist les avenir molestes; li porvars asoagent l'avenemant des maus, et fiert formant l'outrecuidier mal.

XXXV. Aygre sunt li mal qui non sunt porpansé, et grevain ou nos cahuns desporveü, et fierent griemant. Li subitains maus voint tost. Ce que n'est porveü tormente plus fort. Li sotene tempestéz de mer commuit la paor. Li desporveüz enemis turbe malemant, et li messainé (?) apressent malemant. Totes soteines cosses qui avinent subitainemant, avienent grevaines. Aparalle ton cuir et as biens et as mas : soffre bien et mal, aversitéz et prosperitéz ensi com il avienent. Que que t'avient, soffre par delivre panse. Se mautelanz t'avient, restrein lo; atempre ta forsennerie et t'indignation, hou estrain ton corage et la force d'ire. Se ne poiz eschevir l'ire, atempre la, et defalir de forsennerie, espren lai. Plus soies apareliéz 5 a recevre qu'a faire la moleste, et a soffrir que faire les maus. Soies soffranz, et soies et passibles et atempréz; garde patience et temprance et pais; estudoie a patience et a pais. Despis les proches des faites laidanges; reprove despisant les reproches des gas, vaint les errors finnant, et sormunte par patience les ledanges des maus dissanz.

Sagitas contumelie patiencie clipeo frange, prepara contra aspera verba tolerantie clipeum, contra lingue gladium (65 *c*) patientie prebe scutum.....

Avec le f° 65*c* commence la seconde main qui a terminé la transcription du texte latin, *mais sans y joindre de traduction ;* l'on verra plus bas quelles conséquences peuvent être déduites de ce fait. Dans ce nouvel état, le latin seul remplit près de 20 colonnes du f° 65*c* au f° 70*b*. S'il était accompagné de sa traduction, il faudrait doubler les chiffres et lui attribuer au moins 40 colonnes, peut-être 45, l'écriture de la seconde main étant plus fine et plus chargée d'abréviations que celle de la première. Or le texte publié ci-dessus représente 70 col. du ms. (f°s 48-65*b*), d'où il suit que la traduction n'a été effectuée que pour moins des deux tiers du *Dialogus*.

Il n'y a pas lieu de donner le texte latin isolé de sa traduction; je me borne à transcrire les conclusions de ce long colloque.

[RATIO.]

(70 *a*) [100] Nulla te ignorantia excusat peccato; non es jam vite nescius, non imprudens aut ignarus. Legem quam custodias, quid debeas sequi disposui; qualem debeas esse scripsi; cognicionem ma[n]datorum habes; jam scis quid sit recte vivere : vide ne ultra offendas, vide ne deinceps bonum quod nosti despicias, vide ne quod legendo respicis vivendo contempnas. Donum sciencie retine, imple opere quod didicisti perceptione.

[HOMO.]

[101] Gratias ago, gratus refero, gratiarum actiones rependo, persolvo. Ago quantas habeo ubertim tibi gratias[1]; quantas valeo gratias celebro; quantas pro viribus possum gratias ago. Multa sunt a te michi concessa, collata multa, speciali miseratione largita. Omnia mihi placent; grata sunt, obsederunt animo, me blandiunt, me oblectant. Quam igitur satisfactionem persolvam? Quam remunerationem rependam? Quid com-(70 *b*)-pensare possim donis tuis, nisi ut preceptis tuis obtemperem et utar? Tibi jubenti obediam : [102] tu enim dux vite mee, tu magistra virtutis, tu es que regulam in discretum ducis, que a recto nunquam discedis, que a veritate nunquam avertis. Inventrix bonorum, magistra morum, indicatrix virtutum, sine qua vita hominis nichil nosse potest. Per te cunctis vivendi [regula][2] datur; devitata pravitate ad meliorem vitam homines adducuntur; [103] preceptis tuis formantur animi. Si quis distortus est tu corrigis, si quis corrigendus est tu emendas. Nichil mihi te carius, nichil mihi te dultius; tu michi super vitam meam places.

C'est par ce chant d'action de grâces que se termine dans notre ms. cette composition qui respire une morale si élevée et si pure dans sa forme volontairement recherchée. — Cette fin est légèrement modifiée et abrégée, en regard de la leçon imprimée. Il en est de même pour nombre d'autres passages, où ces différences n'ont pas été mentionnées d'une façon expresse. Je dirai tout-à-l'heure quelles inductions l'on peut tirer de ce fait, pour déterminer la date de la traduction et sa valeur philologique.

---

1. Ce passage paraît altéré ; le texte imprimé porte... *rependo, actiones gratiarum persolvo. Ago atque habeo uberem tibi gratiam.* — 2. Je comble la lacune à l'aide du texte imprimé, qui n'est d'ailleurs pas entièrement conforme à la leçon de notre ms. Après la phrase ... *vivendi regula datur*, l'imprimé porte : *Per te de vitæ pravitate.*

III.

LA LANGUE.

La date du document qu'on vient de lire suffirait à elle seule pour attirer sur lui l'attention des romanistes, mais l'origine locale de ce texte lui assure un autre genre d'intérêt non moins appréciable. Ecrit dans l'une de ces nombreuses abbayes qui florissaient dans les vallées les plus profondes des Hautes-Vosges, il renferme nombre de faits de phonétique et de vocabulaire propres à la région de l'extrême domaine de la langue française du nord-est. C'est un témoin authentique et considérable de l'idiome en usage au XIIe siècle aux confins de la province de Lorraine et de la langue d'oïl. Les indications philologiques consignées dans les pages suivantes sont marquées, par l'origine même du ms., au coin d'une individualité plus tranchée, rendue sensible par un archaïsme plus persistant que partout ailleurs, même dans la sphère du dialecte lorrain. L'opinion émise d'une façon générale par Fallot, que le langage de Lorraine était « en retard »[1], trouve sa confirmation la plus complète dans notre texte.

Ces vestiges d'archaïsmes demandent à être mis en plus grand jour que les autres faits de phonétique, communs à l'ensemble du dialecte. De même, il convient de signaler à part quelques néologismes qui montrent déjà constitué dans ses principes généraux l'élément vulgaire du langage, le *patois*, qui allait bientôt être refoulé par la réaction classique du XIIIe siècle. Dans un précédent travail j'ai déjà eu occasion de signaler ce fait, d'après l'étude comparative des chartes appartenant, par leur date, aux périodes extrêmes de la littérature dialectale; aujourd'hui c'est à un document plus reculé d'un siècle environ que j'emprunterai de nouveaux arguments à l'appui de la théorie exposée dans l'une des précédentes livraisons de ce recueil (*Romania*, II, 251 et note 1).

Enfin, j'appellerai l'attention des romanistes sur les cas de ressemblance qui existent, soit pour la dérivation, soit pour le vocabulaire, entre notre texte et divers monuments, sur le caractère dialectal desquels on n'est pas encore suffisamment fixé. Les *Sermons de saint Bernard et les Moralités sur Job*, entre autres, sont écrits dans une langue et une ortho-

---

1. Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au XIIIe siècle*, p. 51.

graphe sensiblement identiques à celles du *Dialogue*. Il y a là un sujet d'étude d'autant plus intéressant que ces textes sont plus anciens et plus importants. Attribués d'abord sans fondement au dialecte bourguignon, à une époque où l'on étendait le domaine de ce dialecte sur toute la région centrale et orientale de la France [1], ils ont été revendiqués timidement pour le pays wallon par M. P. Meyer [2].

Par la langue et la syntaxe, notre *Dialogue* appartient au même groupe dialectal que ces divers documents. Et comme l'origine locale du ms. d'Epinal est certaine, il paraît juste d'assigner au groupe tout entier la même origine, à savoir le dialecte lorrain, tel qu'il était parlé dans les cantons nord-orientaux, formant de ce côté l'*extrême* frontière de la langue d'oïl [3]. Sans entrer dans une analyse détaillée de ces textes mis en parallèle avec le *Dialogue*, j'ai cependant relevé quelques formes et mots dont l'identité absolue ne laisse subsister aucun doute sur ce point ; le lecteur les trouvera consignés à la suite de l'exemple fourni par le *Dialogue*. C'est aux éditeurs futurs de ces divers textes qu'il appartient de démontrer ce qu'il y a de fondé dans nos simples observations [4].

Je répète que, dans les pages suivantes, les faits communs à l'ensemble du dialecte ne sont l'objet que d'un relevé sommaire ; il ne peut être question de revenir ici sur les détails exposés soit dans les volumes précédents de la *Romania*, soit dans l'étude critique du poème de la *Guerre de Metz en* 1324.

---

1. Le Roux de Lincy, introduction aux *Quatre Livres des Rois*, pages CXXVI et CXXXIV.

2. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI, p. 240.

3. Toute cette région de Metz à Besançon fut, aux XIe et XIIe siècles, un centre d'études florissant. Dans son *Mémoire sur les plus anciennes traductions en langue française* (Mém. de l'Acad. des I. et B.-L., t. XVII), l'abbé Lebeuf a réuni de nombreux témoignages qui montrent combien la culture de la langue romane était en faveur dans ces contrées. La plupart des livres saints avaient été traduits, et la traduction accompagnée de commentaires à l'usage des laïques des deux sexes. Parmi ces versions mentionnées dans la lettre que le pape Innocent III adressa en 1199 à l'évêque de Metz, figurent les *Moralités sur Job* : « ... Laicorum et mulierum multitudo non modica, tracto quodam modo desiderio Scripturarum, Evangelia, Epistolas Pauli, Psalterium, *Moralia Job*, et plures alios libros sibi fecit in gallico sermone transferre ». (*Epist. Innocentii III*, lib. II, ep. 141). D'autre part, on sait que saint Bernard vint à Metz en 1133 et 1153, et qu'il y prêcha pour les intérêts de son ordre qui commençait à se fixer dans la ville et dans le pays messin (voy. *Hist. de Metz*, t. II, 265 et suiv. ; Bégin, *Hist. des Sciences, des Lettres... dans le pays messin*, p. 243 et suiv.).

4. *Li Dialoge saint Gregore lo pape*, l'un des monuments les plus considérables de cette branche de la littérature ecclésiastique populaire, viennent d'être publiés par M. W. Fœrster, Halle, 1876. Le texte seul a paru, l'étude philologique et les commentaires sur l'origine du document étant réservés pour le second volume.

1. — Dérivation.

VOYELLES.

A. — Latin ou roman s'est déjà diphthongué avec *i* pour former *ai* : *pais* I 3, *sai* VI 15, *ai* XXVII 17, *lai* adv. XI 30, et dans la même ligne *la* art., *parais paras* XXVIII, 11-12, *agravaia* part. pas. XXXI 10. Par contre, l'on trouve *a* et même *é* en certains cas où le fr. a maintenu *ai* : *humene* X 11, *subiten-s, subitenement* VII 14-15-16, *vene* XXXII 18; lat. habeo rendu par *ai* et aussi *é és* (habes) IX 19 et passim, très-fréq.; *e* est aussi la notation de la prép. *a ad* en passant par *ai*; ex. de *ad* I 1 et pass., de *ai* XXVII 17, de *e* I 3, XIII 15.

E. — Roman devient *a*, lequel fait entendre un son sourd, intermédiaire entre *ā* et *ō*; aussi le rencontre-t-on quelquefois noté par *au*, jamais par *ai*. Cette mutation de *e* en *a* est ordinaire dans le dialecte lorrain ; les nombreux exemples relevés ici témoignent de sa date reculée, tandis que leur fréquence donne à ce texte du XIIe siècle une physionomie distinctive telle que je n'en ai rencontré d'équivalente que dans quelques chartes des bas-temps, francs témoins de la langue populaire. Voici quelques-uns de ces exemples : *çaz, çale, içaz, içales* I 7, XI 22-23-28, etc. *richace, disate* IV 6-10, *miates* VI 16, *chatis-f* VII 10 et pass., *mioz, miaz* VIII 12, XXVII 24, *mas* et *mes* pron. VIII 19, *tristace* IX 4-27, *vantace* XII 23, *grandace* XIII 16, XXVII 44, *agrace* XV 11, *datres* XVIII 12, *parfundace* XX 19 [*parfundece* XXVII 89-91,] *durace* XXV 5, *fal* XXV 14, XXVII 14, *avuglace* XXVII 22, *autauce* XXXII 17.

D'autre part *é* s'atténue en *i* alors même qu'il représente *á* latin : *cruir-s* VII 14, IX 18, *pechis* (*peccasti*) XII 14, *pieti* XXIII 4, *aspargniz* (impér.) VIII 15, *emmostiz* (impér.) XXV 10, *praïre* XXX 31-36, *formis* XXIX 6. Dans un grand nombre d'autres participes de la 1re conjug. la désin. *i* peut s'expliquer par une réduction de *ié*, voy. les exemples plus bas.

Pour les cas qui suivent, il convient de réunir sous un seul chef *ē* et *ī* lat., le traitement étant le même pour l'une et l'autre voyelle : *oi* et *ai*; *ai*, qui est sans doute une notation locale ou individuelle du v.fr. *ei*, peut se résoudre en *a*. Je cite d'abord les ex. de *oi* : *avoiz, asperdoiz, decoroiz*, (*emmostiz, denez*) XXV 9-10, *aspandoiz* XXVII 28, *estudoi* XXXI 1, *estudoie* XXXV 13. Ce sont toutes formes de la 2me personne. — Les cas de (*ei*) *ai* sont plus nombreux et plus étendus : *vait, vaiz* (*videt-es*) III 11, XX 10, *fai, faie* (*fidem, vicem*) IV 1, XIII 14, XXIX 8, XXXI 22, *mai* VI 1, XXVII 90, *tei* et *tai* XIX 3-12, XX 16, XXXI 2, *netaie* XXVII 94, *manair*

XXIX 35, *praie* XXX 33, *saif* XXXI 9, *craist* XXXI 4; (*li*) *veers* XXXI 17, et *vair* ibid. 20, *savair* XXXIV 2, *porvair* XXXIV 15, réduit en (*li*) *porvars* ibid. 19. D'autres cas de réduction sont ceux de *acras* XIII 8, *crast* XXXI 5, de *praïre* p. *praiire* (= *proiere*) XXX 31-36. — Quelques-unes de ces formes reçoivent indifféremment les deux diphthongues *ai-a*, *oi-o*; à côté de *tei*, *tai*, *mai* on trouve *mo* I 3, *to ta* XI 15, XXIX 8, XXX 31; *savair* a pour doublet *savor* XXXII 3, etc.

Dans *sumait* XXX 6, *ai* n'est pas la diphth. de l'*a* dialectal qui existe p. ex. dans *promas* XXVII 34; *sumait* est à *soumet* ce que *ai*, *ais* est à *é és* (lat. *habeo-habes*).

I et U. — Il n'y a qu'à signaler l'affinité de ces deux voyelles l'une pour l'autre : *i* devient *u* dans *luvre* I 1. C'est le seul exemple du texte. Les cas du changement inverse, *u* devenant *i* par l'intermédiaire de *ui*, sont beaucoup plus nombreux. Toutefois *lixure* XXXI 16[1] est le seul mot où cette permutation soit formellement accomplie, encore est-ce dans une syllabe atone. Quant à *u* accentué, il s'arrête, pour notre époque, à la forme intermédiaire *ui* : *sustenui* VII 13, *batuire* VIII 17 (comp. *batures* XI 12-29), *vertuit* IX 10, *commuiz*, *commui* XIII 2, XXVIII 2, en concurrence non-seulement avec *comuz* XXVIII 1, mais avec la forme plus explicite *commeüt* pass.; *malauiros* XIII 10, contre des ex. bien plus nombreux de *aüros*, *malaüros*; *buit* XXVII 76..... Cette distinction dans le traitement de la voyelle, selon qu'elle est ou non pourvue de l'accent, a disparu dans le parler populaire depuis longtemps, qui atténue toutes les voyelles de la gamme descendante en *i*, de même qu'il renforce toutes celles de la gamme ascendante en *o*; sur quoi voy. l'exposé en détail et les ex. *Romania*, I, 333-4 et *Guerre de Metz* p. 337-8.

O AU — se diphthongue volontiers avec *i* devant les liquides *l r* et la sifflante *s*; *malaürois* VI 14, *rugnois* VII 1, *repois* VIII 10, *soilace* XXXI 7, aussi *solace* ibid. 4.

Quand *o* provient de *au* lat., il se comporte de même que *o* d'origine : *loir* (*aurum*) IV 6, *cose*, *cosses*, *chosses*, pass. et *coise* XXIX 19, en regard du doublet savant *chauses* XV 2, *causa* XXVII 39.

U — voy. sous I.

Les voyelles atones présentent dans notre texte la plus grande mobilité; elles sont fluides à l'excès, sans aucune consistance. Le même

1. A la ligne 11 du même § dans le texte latin, *luxiria* offre un cas analogue de ce genre de romanisme.

mot revêt indistinctement pour ses syllabes non accentuées trois ou quatre formes différentes qui n'ont pas plus de motif pour devenir définitives l'une que l'autre. L'écrivain semble indécis du choix à faire entre elles. C'est qu'en effet, dans cette région reculée, la valeur particulière du caractère *e* en syllabe finale atone, celui que nous appelons *e* muet ou mieux *e* féminin, est loin de faire entendre le même son que dans le français proprement dit [1]. C'est une question de physiologie sur laquelle je ne puis m'étendre ici. Je me bornerai donc à relever les diverses notations par lesquelles le scribe a tenté de rendre ce son particulier. Pour plus de clarté j'examinerai d'abord les cas de *e* féminin dans l'intérieur du mot, puis les cas de *e* en syllabe finale.

Dans la première catégorie, qui est de beaucoup la moins nombreuse, l'emploi des différentes voyelles est suffisamment motivé par ce qui vient d'être dit sur l'évolution continue des voyelles suivant la gamme *u i e a o*. Bien que l'échelle des gradations ne soit pas représentée en entier par des exemples appropriés à chacune d'elles, néanmoins l'on remarque dans ces notations diverses l'application d'une loi intime, un balancement harmonique, qui détermine l'emploi instinctif de telles voyelles à l'exclusion de telles autres. On pourrait dire que c'est la théorie des compensations appliquée à la phonétique. Voici une liste d'exemples rangés dans l'ordre où les présente le texte : *simont* I 8, *anime*, *aneme* II 1 et pass. (aussi *anme*), *espiriz* II 1, *porroture*, *porreture* VII 8-9, *besongnos*, *bosengnant* VI 13-15, *destruiment destruamenz* VII 15-16, *flovotez*, *flavotei* XII 6, XXVII 81, *filenie*, *falonie-s*, *folonie*, *falinie* XIII 14-16, XXVII 37-38-41, XXIX 3, *sura*. *sirai*, *sirat* XXVII 14-15, *noblament* XXVII 32, *vivoroie* XXVII 33.

En syllabe finale, *e* féminin revêt plusieurs notations dont le nombre même accuse l'incertitude de l'écrivain en présence d'un son propre à son idiome et pour lequel la langue usuelle ne lui fournit aucun signe approprié. Devant cette difficulté, il a recours à un double procédé. Tantôt il conserve dans le mot roman la voyelle même du mot latin correspondant, et par là il esquive la difficulté. Mais dans d'autres cas il s'évertue à fixer ce son fluctuant au moyen de diverses combinaisons. Les cas où la voyelle latine persiste en français forment la grande majorité ; en voici la liste :

a : *contra* simple et en composition IV 13-17, *docta* VI 6 (voy. la note), *relucta* qui est proprement le latin XIX 1, *tota* XIX 2, *aresta* XIX 3, *via* XIX 12-15-16, XXII 8, *anquesta* XXI 8, *clama* XXIV 4, *lassa anma* XXVI 1, *sovina* XXVII 10, *causa* XXVII 39, *demonstra* XXVII 65, *sta* XXVIII 18, *resta*

1. Voy. *Romania* I 335, II 245 et suiv., 258-9.

XXIX 30, XXX 3, *ala* XXX 19, *esta* XXX 30, *agravaia*, *ensiea*, *nuria* XXXI 10-11 (voy. la note), *humilia* XXXII 25, *pensa* XXXIV 12, (*panse* ibid. 13-14);

i : *refugii* II 5, comp. *la glise de Pergami* (*Job*, 441)[1];

o : *homo* III 2-5.

Pour les exemples qui suivent, nous n'avons plus affaire à une notation empirique dans sa simplicité, à un calque servile du latin, mais à la représentation figurée de valeurs phonétiques particulières au dialecte. Ainsi, la mutation de *e* en *i* dans *di* II 5, III 16, VIII 18, XXVII 57, est un fait du même ordre que la mutation *mi* II 8, III 10, ordinaire en lorrain pour le pron. *me*, *moi* ; ainsi s'expliquent encore *ni* II 8, III 10, VIII 21, *qui ki* I 6, XXVII 59, XXVIII 8, XXIX 1 ;

L'*ei* final de *ordei* XXVII 33 auquel il convient d'assimiler *ordet* XXX 12, *venuei* XXVII 15, *prestei* XXVII 42, est fréquent à Metz dans les chartes du commencement du XIIIe siècle et dans celles du XIVe ; de nombreux exemples ont été réunis dans *Romania* II, 249 et ss. Il en est de même pour *ae* final de *conformae* XXVIII 18 et de *emploiae* XXXII 8, fém. de *emploi* XVIII 14 (= lat. *implicitum*, cf. *exploit* de *explicitum*). Dans une charte de Metz sous la date de 1235, je rencontre *terrae* et dans une autre de 1240, *terrei*. — Notre texte fournit en outre deux cas du caractère *ae* ailleurs qu'à la finale atone : *laes* I 5, son intermédiaire entre *les* et *las* (cf. *mas* VIII 19), et *aehais* XXVII 10.

Ces notations ne sont donc pas des créations arbitraires du scribe, mais ce qui lui appartient en propre c'est la confusion entre *ei* = *e* fém. et *ei* = lat. *á* dans les participes (et subst. en *atem*), si bien que ces participes n'ont qu'une seule orthographe pour les deux genres ; en d'autres termes la désinence féminine *eie* = lat. *ata* est presque toujours réduite en *ei*, sous l'influence des formes comme *venuei* ci-dessus. Dans quelques-uns même, la réduction va d'un degré en avant et produit *é* = *ei* = *eie* = *eiei*. Voici une liste de ces participes tous au féminin : *denei* XII 3, *renommei* XIII 4, *ploreis* XXIV 7, *malaguré*, *atrovei* XXV 1-19, *remanbré* XXVII 24 (dans la même ligne *estinte*), *trivlei* XXVII 46 et tout à côté *tormenteie*, *ratrovei* XXVII 74, *ajostei* XXXI 6 et sept lignes plus bas *ajostée*, *ostei* XXXI 7. A ces exemples de la suppression de la voyelle caractéristique du féminin, il faut ajouter ceux de *peri* IV 2, *plai-s* VII, 10-14 à côté de *plaie* 15.

Dans l'étude sur les caractères phonétiques d'une charte de Flabémont (1240), j'ai fait remarquer que, des diverses notations locales de l'*e*

---

1. Les exemples de la désinence latine maintenue dans les noms propres romans (*Jhesum*, *Moysen*, *Pergami*) sont fréquents dans les plus anciens monuments de la langue d'oïl. L'intérêt particulier de notre texte est de montrer cette désinence maintenue dans les noms communs.

féminin, celle qui se figure par les lettres *en* est la plus fréquente dans les documents vosgiens ; elle caractérise le dialecte de la Vôge comme *ei* caractérise le dialecte de Metz. Ce fait rapproché de quelques autres de même signification m'a permis d'attribuer à cet idiome le *Bestiaire* publié dans une des premières livraisons de ce Recueil (I, 426 et ss.). Les cas de *en* = *e* dans notre texte affectent les mots suivants : *portéen* VII 14 (voy. la note); *chaken* XII 21 (cf. *bonnen Job*, 511); pour *donent* III 10, *reprochent* VI 3, *escloent*, *venquent* XIX 5-6, *nevrent* XXXI 16, *asoagent* XXXIV 19, le *t* est sans doute une méprise du même genre que celle qui donne aux part. *abatuen prisen* l'apparence extérieure de la 3e personne plurielle : *abatuent prisent* (voy. *Romania*, I, 335).

De ces deux catégories de notations employées pour figurer le son de *e* féminin, la première qui maintient la voyelle latine est par là même plus archaïque que la seconde ; en revanche celle-ci est plus intéressante, qui prend sur le vif et essaie de fixer la prononciation locale. Si la *Vie de saint Alexis*, qui connaît *a* en valeur de *e* fém., eût représenté çà et là cette même valeur par des caractères analogues à ceux de notre texte, il n'est pas douteux que M. G. Paris, au lieu d'éliminer l'*a* de *medra*, *contreda*, *belament* [1], n'eût signalé et maintenu toutes ces diverses notations comme autant de précieux vestiges du parler antique. En ce qui concerne notre texte, il est certain que la diversité même de ces notations exclut tout caprice individuel de la part de l'écrivain. J'ai montré ailleurs que ces variantes orthographiques se sont perpétuées à travers le moyen-âge : elles répondent donc à des accidents de prononciation dus à des conditions physiologiques locales et permanentes.

DIPHTHONGUES.

D'une façon générale on peut dire que le dialecte lorrain se refuse au développement des diphthongues ; il atténue toujours l'un de leurs éléments constitutifs, quand il ne l'élimine pas absolument : c'est ce second cas qui se présente presque partout dans notre texte, en quoi il témoigne de son caractère populaire.

Diphth. *ai* réduite en *a* qui peut même s'assourdir en *o*, *au* : *porvars*, *crast*, ..., voy. les ex. réunis sous la voyelle É, p. 320. Dans tous ces mots et dans l'adj. *espause*, *espasse* et l'adv. *espasement* XXX 29-30, XXXII 9, la diphth. *ai* est une notation locale pour *oi*. — Quand *ai*

1. *Vie de saint Alexis* I, 54-57. — Malgré la force des raisons alléguées par l'éditeur, on peut regretter que le système critique appliqué à l'ensemble du poème n'ait pas été suivi pour ce cas particulier.

représente *a* + *i* ou *a* et une gutturale, la diphthongue peut se résoudre en *a* mais jamais en *o* : *fare* I 3, *a* (*habeo*) V 14-15, VII 14, et au futur *avera* XXVII 16, etc., *sa* (*sapio*) III 13, XIV 4, *mas* V 9-11, X 10, *agres*, *agrace* VII 13, XV 1, *fas* X 8, *mavaz* X 10, XVIII 4, *fornase* XI 3-4, *trespassa*, *ajosta*, *chanja* (parf. 1e p.) XXVII 18-35, *ales* XXXII 19, etc., etc.

Diphth. *au*, provenant de *a* + *l*, subit aussi la réduction en *a*, qui même passe à *ai* comme si la voyelle *a* était d'origine : *ma*, *mas* III 1-4-11, d'où *mais* II 3, III 2, VIII 11, *fas* IV 17, *haiz* X 8, *asi*, *aisi* XXVII 48-62, *vait* XXVIII 16; les trois notations sont représentées dans *mauvaise*, *mavaz* et *mavistiz*, *maivaise* X 10, XVIII 4, XXIX 10-12-17.

Pour un certain nombre de ces mots on peut admettre la chute pure et simple de *l* : *a* = *a* (*l*) ; c'est, en effet, ce qui arrive pour le groupe *el*, où la liquide tombe sans laisser de trace p. ex. dans *novès* XIII 8, *mortèz*, IX 22, *flaès* XI 1, *assiduès* XVIII 5, cf. *assiduels* dans *S. Bernard*, 540; *apès* XX 12 et les analogues. Dans les documents postérieurs, le son grave de la voyelle *è* est marqué généralement par *ei* : *novei*, *mantei*, *coutei*. On sait que la notation *eau* = v.fr. *el* est inconnue au dialecte lorrain.

Diphth. *ói* en *o* par l'intermédiaire de *óe* : *o* (habui) I 3, *mo to so* I 3, XI 15-18, XXIX 8, *croes* IV 1, *deçovent* V 13, *ko* IX 1-18, *soes* X 15, *estoe* XI 8, *vor* XXI 1, *espor* XXIII 3, *voes* XXVII 82, *savor* XXXII 3; (*-or* désin. de l'inf. est assez fréquent dans *Job* et *S. Bernard* : *ensiwor* 446, *veor porveor* 523-562-564, *seor* 561, *chaor* 567). — Cet *o* de réduction peut s'assourdir en *ou* : *reçouvent* XXVII 41, et même passer à l'*a* : *ta* XXX 31 et la note 5 du § XXVIII.

Diphth. *ue* (*oe*) *eu* atténuées en *ui*, *u*; — diphth. *ui* réduite en *u* : *cuer* et *cuir cur-s* II 1, III 15-18, VI 7, *anguise anguse* VII 1-2, VIII 15, *nulu* III 4-5, *trestu* III 6, *suis soef* VIII 8, IX 16, *cu* (l. *cogito*) VIII 14, *egal eugal-gaus desugas* IX 12, XI 10, XXV 26, XXXIV 9-10, *çu* (pron. neut.) XI 16-24, *cruz* XV 1, *espusiez espusit* XXVII 76, XXXIII 7, *suiet* (l. **siat*) XXIX 27, *fuf* XXXI 22.

Diphth. *ié iè* réduite en *i*. C'est le cas le plus fréquent et le plus intéressant à constater, puisqu'il ne se produit que par l'élimination complète de la voyelle accentuée *é è*, et transporte l'accent sur l'élément secondaire, ou même le plus souvent inorganique et adventice, du groupe *ié* ; *é* accentué disparaît, il ne reste plus que *i*. Voici une liste d'exemples parmi lesquels j'ai compris les part. fém. en *iée ieie* et quelques mots où

ie se trouve interverti et affaibli en *ei*, notation intermédiaire entre *ié* et *i* : *volentirs* I 5, *enquir esquir* I 6, XII 16, *chis* III 6, XXXII 29, *bin-s bim* [1] VI 13, XVIII 17, XXIII 2, *gris* VII 14, XXVII 3, *lumire* VIII 2, *sicle* VIII 4, (*siecle* VIII 5, *secle* IX 28-29), *manire* VIII 20, IX 8, *brif* IX 25, *parcinirs* X 2, *ligir-e* X 7, XI 21, *mavistiz* X 9, *irt* XI 21, *prumirs* XI 28, *acustumirs* XIII 2, *ancine* [1] XVII 4, *poisire* XXVII 79, *matire* XXVII 80, *cif* XXX 3 ; *chachie* IV 15, *fie* V 10, *multiplies* XXVII 45, *ciel ceil cil* XXVII 74, XXX 20-21. — Par ainsi, il arrive que les verbes de la 1re conjug. en *ier*, rejetant l'*é* = *á* lat., prennent l'apparence de verbes de la 4e conjug. à l'infin., au part. masc., au parf. ; notre texte donne p. ex. *contrajetir* IV 17, *digetiz* IX 2, *espurgiz*, *favergiz* XI 3-5, *pechis* (nom et part.) XI 7-8-10-11 etc., *pechis* (pf. 2e p.) XII 14, *pechir* (inf.) XVIII 16, *glorifiit* XI 17, *reparir* XXI 4 (*reparier* XXVIII 12), *cuidir* XXIX 12. — Il faut noter à titre d'opposition, un cas de parf. en *ié*, *pervertié* XXVII 37, dont voyez d'autres exemples et leur discussion [2] dans *Romania* I 338-9, II 251, et dans *Guerre de Metz* 456-7.

VOYELLES NASALES.

Rien à noter que l'infection de *i* dans toutes les tonalités : *sainz* VIII 20, XXVII 72, plus souvent orthographié *sen*, *toin* XXVII 12 ; la prép. *en*, simple ou en composition, est souvent notée *in ein* : *in* I 7, XIII 5, *ingemischans* I 8, *eingemis* XXVII 27 ; de même *nen* adv. de nég. est noté *nin* VII 3 (cp. *Job* : *infer* 454-463-472 etc., et la charte de Flabémont dans *Romania* II 246 et suiv.). — Au § XIII 5, je relève *briins* en traduction de *sterilis*, c'est une forme réduite de *berains* pour *brehains brehaing* dont le fém. existe encore dans les patois : *brehaingne*, *béreingne*.

CONSONNES.

Gutturales. — Contrairement au wallon, l'usage du *w* est presque ignoré de notre texte, même pour les mots d'origine germanique. Voici le très-petit nombre de cas que j'en ai rencontrés : *wardon-s* I 7, XI 10, *wa* (interj.) XXVII 17-45, *awaster* XXVIII 12 et mieux *vastez* XXX 12, *warde* XXVIII 20, à côté de *varde* XXX 14. Dans les deux ex. suivants, le *v* est même francisé en *g* noté par *k c* : *kardé* XXVII 34, *caste* XXXIX 18.

Pour les autres consonnes du même ordre, il faut signaler l'emploi des caractères *k* et *ch*. Il n'y a qu'à mentionner *ki ke* XXVII 59-64, XXIX 1,

1. Pour ce mot, il convient de tenir compte de l'influence de la nasale.
2. C'est à ce même ordre de faits qu'appartiennent les formes verbales *tinuet* dans *Job* 481-2, *possiet* ibid. 447-455-460, auquel correspond le *possis* de notre texte II 2.

en regard de la forme commune *qui que* plus fréquente, *venkre* XXXI 3. Des formes plus spéciales sont celles de *necedant* XXV 18, ailleurs *nekedant* ; *calche* (lat. *calca*) XXX 1, qui tient à la fois à *calquer* et à *chauchier* ; *cif* XXX 3 à côté de *chief* ibid. 1 ; *echevos* XXVII 72, et quelques lignes plus bas, *etquetu* 90-91 (*ecce vos*, *ecce tu*). Le pronom *chaque chacun* se présente sous diverses variantes orthographiques : *chascum jor* VII 3, et comme adjectif, *chaschornax* (*quotidianus*) XXXII 9, *chaken* XII 21 et *kaches* XXIX 24, *chaüm* XIX 12. Cette dernière forme est identique à *cheüm chaüm* des *Rois* et à *cadhuna* des *Serments*, au prov. *cadaun cadun*[1]. Pour *chaque*, il est généralement admis, d'après Diez, que c'est une forme tirée de *chacun* par le retranchement de la finale ; et, de fait, le *Dictionnaire* de Littré ne produit pas d'ex. de *chasque* avant le XVIe siècle. Il semblera difficile de maintenir cette conjecture en présence des formes *chaken* et *kaches* de notre texte du XIIe siècle, qui elles-mêmes dérivent d'une forme *chesque* assez fréquente dans les chartes de Metz. De plus, *chaschornax* ne peut s'expliquer, dans sa syllabe initiale, ni par *cascunum* = *chascun*, ni par *cada unum* = *chaüm* ; on ne peut y voir que *chaque* sous l'orthographe locale ou individuelle *chache*, dont le second *ch* s'est fondu avec le *j* de *journal* : *chaschornax*. Le *Dialogue* offre, en effet, d'autres cas de *ch* pour *j* ou *ǵ* : le pron. de la 1re p. s. *che* XXVII 64, le part. *rechesant* pour *regehisant* XXVII 66 (*rejesis* 65), le subj. *sochest* XXIX 20, en regard de *soujeces* IX 4.

Sifflantes et aspirées. — *S* intervocal fait toujours entendre le son dur ; aussi le même mot se rencontre-t-il écrit indifféremment par *s* ou *ss* : *usise* VIII 3, *alase* VIII 4, *dotase* XI 9, *chauses coise cose chosse cosses* XV 2, XXIX 19, XXX 4, XXXIV 12, XXXV 5, *laisent* XVIII 17, *desire* XXVII 5, *uses* XXVII 21, *promisse* XXVIII 21. — L'aspiration intervocale, marquée par *x ss*, si caractéristique de la langue de Metz, ne se fait pas sentir dans le parler de la Vôge ; tout au plus pourrait-on en constater quelque vestige dans *jusses* (= *jues joes joues*) XXV 10. — En dehors des mots où *h* est d'origine, il n'y a à relever que son emploi arbitraire dans *hou* (lat. *aut*) XXXV 9, et son épenthèse entre deux voyelles pour marquer la diérèse, dont voy. les exemples plus bas[2].

Labiales. — Deux cas de la substitution de la forte à la douce en finale : *remuf* XVII 2, *vif* XXIX 16. Le *f* final de *fuf* XXXI 22 est dû à la

---

1. Voy. les exemples dans la notice de M. P. Meyer sur *quisque* et *cata* dans les langues romanes (*Romania* II 80 et suiv.).

2. Le texte latin offre quelques exemples de la prosthèse de l'*h* : *hultimus* XXXII 14, *hostia* XXVII 21 sous l'influence de fr. *huis*.

consonnification de l'*u* de *focum ;* j'ai rencontré nombre de cas analogues dans d'autres textes lorrains des bas temps, ainsi : *alevonf* (*elevamus*), *pechief* (*peccatum*) *nif* (*nidum*) comp. le v.fr. *meuf mœuf* (*modum*) et les noms de lieu Paimbeuf, Marbeuf, etc.

Liquides. — Rien à signaler que la permutation de *r* à *l* dans *oscultéz* XXVII 22, et la permutation contraire (*l* en *r*) dans *cruel* et ses dériv. devenant *cruer cruir-s cruirtéz* VII 6-14, IX 18 etc. ; dans *crument* XXVII 28, la consonne est complétement tombée (pour d'autres cas de la chute de *l*, voy. sous diphth. *au*). — Les diphth. mouillées *aill oill* offrent, comme les autres diphth., des exemples de réduction par la suppression soit de *i* soit de l'un des deux *l* : *batalle trabuchales* XII 8-21, *volles* XIII 15, *valles* (subj. de *aller*) XIII 18, mais *vaille* XXVII 94, *repostailes* XXIX 25. Il n'y a d'ailleurs rien dans ce fait qui ne soit commun à l'ensemble du dialecte.

Nasales. — Permutation de l'*m* à *n*, même autre part que devant les labiales : *em cui* pass., *chascum jor, chaüm* VII 3, XIX 12, *riem* XII 19, *bim* XXIII 2, *dum dumc* XXVIII 13-20, *tam* pour *tan* apocopé de *tant* III 3. On a vu que la nasale propre au dialecte joue différents rôles dans notre texte. Considérée comme pure consonne, elle s'introduit dans quelques mots après la voyelle *a* (*e*), p. ex.: *ancune* IX 15 et ailleurs, *prensente enxample* XXVII 5-39, *censer, epense* XXX 29-33, forme nasalisée de *espasse* XXXII 9. Le même fait est fréquent dans *Job*. Il n'est pas douteux que dans tous ces mots et leurs analogues *en* est l'équivalent orthographique de *an* et non de *in*. — Par contre il arrive souvent que la nasale tombe dans l'intérieur ou à la fin du mot : *e* I 3, *avironez* I 4, *fiace* V 3, *portedent* V 7, *enseble* VII 9, *to* X 3, *amademenz amade* XI 24, XXX 2, *hotoit* XIII 10, *espaetes* XXV 25, *parveré* XXX 5, *itencions* XXXIII 12, *habundace* XXXIII 20 que le scribe a fait passer dans le texte latin *habundatia*. La chute de *n* témoigne que cette consonne n'avait pas encore pris d'une façon définitive la valeur nasale. — La nasale double est çà et là notée par *gn : dagnéz* XXII 6 qui a influé sur le lat. *dagnat, dagnacions* XXV 20 ; par contre dans XXII 21 le lat. a *pegnas* et le fr. *pannes*.

Je terminerai ce chapitre des consonnes par quelques remarques sur la modification extérieure des mots par prosthèse, aphérèse, paragoge, etc.

Dans la phrase *li loir et les dones* IV 6, *loir* est un exemple non encore signalé de la prosthèse de l'article : *li loir* = *li or l'or* ; — *spoine* XVIII 9 et *spere* XXII 8 sont dépourvus de l'*e* prosthétique ; à ces exemples il faut peut-être joindre celui de *strenge* pour *estrenge* VII 5 et la note. La permutation normale de *e* en *a* a donné une grande extension aux faits

d'aphérèse dans le dialecte lorrain, particulièrement à Metz ; ainsi l'*eglise* est devenu l'*aglise*, séparé plus tard en *la* glise d'où *cele glise*, l'estuve = l'*astuve* = *la stuve* d'où dér. *stuvour stuverasse*. Les faits de ce genre ne sont déjà pas rares dans *Job* et *Saint-Bernard*. La diérèse est souvent accusée par l'intercalation de *h* qui n'est pas toujours, il est vrai, mis en bonne place : *pohosté* XII 2, *veuhe desporveuhe* XX 7, XXXI 14, *pohene* XX 7, *deprihe* XXIV 4, *crohiés sohiés* XXII 3-5, *ahust* XXIV 2, *outrehant* XXIV 3. Dans *malaguré* XXV 1-8, (cf. *segure* dans *Job* passim), c'est la consonne étymologique qui marque la diérèse. Bien que les formes où le *g* est tombé (*aüros, malaürois*) soient plus nombreuses déjà dans notre texte, la gutturale n'en a pas moins persisté dans le patois actuel qui dit *agrou mologrou* = heureux malheureux.

La physionomie particulière du *Dialogue* n'est nulle part plus accentuée que dans le traitement des consonnes finales. Soit qu'il remplace les sonores par les sourdes ou qu'il les supprime complétement, soit au contraire qu'il en renforce la valeur en les redoublant, dans l'un et l'autre cas, le souci de l'écrivain est de serrer la prononciation au plus près. Voici quelques exemples d'apocope, laquelle affecte surtout les consonnes *s* et *t* : pron. *mé té* même quand le mot suivant commence par une voyelle, II 8, III 1, XVIII 7, XXX 26 ; *ajoste* en 2e p. s. IV 1, *les temon* V 2 et d'autres fautes contre la déclinaison ; — *fai* IV 1, XXIX 8, mais *foit* IV 2 et ailleurs, *cer aper tar* XIX 13, XXVII 92, XXVIII 15, pron. *ces* même au fém. sing. I 7, XIII 13 ; les formes verbales à la 3e p. s. : *possis* II 2, *plais* VIII 6, *seu* et comp. *porsè* II 8, XII 21, *ravis* XX 5, *soi* XXVII 21, et à la 3e p. p. où la chute du *t* est accompagnée de celle de *n* : *porsoeve* II 9 (et plus bas *porsevent* III 1), *forsenne forsanne* III 7, V 18, *contrejate* V 2, *acompagne* V 10[1], — dans *fuit* III 1, *t* s'est substitué à *r* final de l'inf. *fuir*, lequel était sans doute éteint dans la prononciation, cp. *mori* XXX 17 ; — *tan* XIII 17 et *tam* III 3 peut avoir perdu son *t* final sous l'influence de *quam*, notation purement latine de la conj. *que*, dont notre texte fournit maints exemples[2].

Dans le cas opposé, c'est-à-dire pour les mots où la consonne finale se fait entendre, le scribe note la valeur en la renforçant soit par le redoublement, soit par l'adjonction d'une autre consonne du même ordre ou plus simplement d'un *e* muet. Ce cas de redoublement se rencontre aussi, mais plus rarement dans l'intérieur du mot. Voici les prin-

1. La chute de la désin. *-nt* en 3e p. pl. a pour contre-poids l'adjonction de cette même désin. en 3e p. sg. : *escloent* et autres ex. relevés à la p. 323.

2. Ces diverses dérogations à l'orthographe classique se rencontrent en abondance dans les textes populaires des bas-temps ; l'intérêt est d'en signaler l'existence aux origines mêmes de la littérature écrite.

cipaux exemples de ces notations diverses : *perilsce* III 9 (et à la ligne précédente *perilz*), *voisce* V 15 (*voiz* VI 3)[1], *conforte* V 11, *tace permagne plagne* V 14, VIII 17, en 1e p. s.[2], *lassce* IX 3, *isci* XI 2, *emlesges* XIII 9 (voy. la note), *reposz* XIV 5, pron. *mess tess* VIII 13, XXXIII 10. — Un certain nombre de suj. sing. et acc. plur. marquent leur désinence casuelle par *tz* : *tormentetz* VII 7, *vivantz* VIII 14, *jugementz* XII 14, *tormentz* XII 15, *creetz* XXIX 63. — La liquide se double aussi, sans amener la mouillure, dans les pron. *ell* I 3, *ill* V 10-13, précédant une consonne. — Enfin je signalerai l'adjonction de *s* à la voyelle *o* finale pour marquer la longueur du son : pron. neut. *los* XV 5, interj. *os* XXVII 52-55 en regard de *o* 47. Pareillement la prép. *de* est notée *des* XXVII 94.

2 — Flexion.

DÉCLINAISON.

Les fautes contre la déclinaison sont très-nombreuses dans le *Dialogue*. Au premier abord il peut paraître surprenant qu'un texte du XIIe siècle, exécuté avec un grand soin, respecte aussi peu les lois de la flexion casuelle ; mais c'est là précisément un témoignage de poids en faveur du caractère populaire que nous revendiquons pour ce document. Par là encore s'affirme la communauté de physionomie générale entre le *Dialogue* et les textes de *Job* et de *Saint-Bernard*. Il suffit de signaler le fait avec quelques exemples à l'appui, choisis parmi ceux qui montrent, comme étant déjà accomplie dans le parler populaire, l'évolution qui a transformé le français ancien en français moderne. Les citations suivantes,

---

1. Cette notation redoublée de la sifflante *s* ou *ç* n'est pas inconnue à la langue de *Job*, qui offre de nombreux exemples de *vice* orthographié *visce*.

2. Pour *permagne plagne* il faut tenir grand compte de la présence de la nasale mouillée. — Si, dans ces divers exemples, l'adjonction de *e* à la consonne terminale témoigne de la sonorité de cette consonne, le même fait est attesté *a contrario* par la suppression de *e* désinentiel féminin dans les mots où cette voyelle est d'origine. Les textes populaires du XIVe et du XVe siècle fournissent, en rime, de nombreux cas de *maniere riviere premiere*... écrits *manier rivier premier* (voy. dans la *Guerre de Metz* les notes variantes aux couplets 6-9-13...). Peut-être avons-nous déjà un cas de cette orthographe phonétique dans *cruer cruir chose* VII 6-14, le fém. du fr. *cruel* se rencontrant souvent avec l'orthographe *cruaire* dans les textes lorrains. Ce cas serait assuré si *cruer*, au lieu d'être une simple permutation du fém. *cruel*, pouvait remonter à un type *crudariam*.

3. Dans tous ces mots, le *t* final est purement étymologique, puisque le *z* avait encore la valeur de *ts* comme en témoigne formellement *jusz* (= *justus*) XXVII 14. — Mais en finale fém. *z* est souvent employé pour *s* ; c'est ce qui m'a obligé de marquer d'un accent l'*é* masc. afin d'éviter toute confusion p. ex. entre *ordez* subst. et *ordéz* part. J'ai aussi adopté la même règle pour les finales terminées en *ét*.

auxquelles pourraient s'ajouter beaucoup de cas analogues, appartiennent toutes à des mots en sujet mais orthographiés en régime : suj. plur. *dous* (*duo*) I 7 ; suj. sing. *apressé* II 4, *divirpit deverpit* III 11, V 5, *foit* IV 2-3, *nu* V 3, *enmarcit* VI 7, etc., etc. La distinction des genres n'est pas plus fidèlement observée que celle des cas : *avenuz* IX 21 est un sujet neutre orthographié comme s'il était masculin.

Notre texte offre deux exemples de mots appartenant à des genres différents en latin et en français : *dona* et *ostia*, neutre pluriel = féminin singulier, se présentent sous la forme *dones* IV 6, *uses* XXVII 21. Le premier de ces mots, fréquent dans *Job* 446 (*ter*), 452, etc., se rencontre aussi dans *Saint-Bernard : donnes* 529 ; je relève de plus dans *Job* les formes analogues *osses* (très-fréq.), *fruitte* (cf. ital. *fruttá*).

Avant de passer à la conjugaison, je signalerai quelques formes particulières de l'article et des pronoms : — art. masc. rég. sing. *dol* XIII 10, dont l'*l* est dû à une réversion erronément étymologique de l'*u* de *dou* ; cette forme *dol* est plus tard devenue *dor*, qui a été d'un usage assez fréquent en Vôge ; la seule charte de Flabémont en offre plus de dix cas. — Pron., 1e p. *che* XXVII 64 ; 2e p. *to tei tai ta* XI 15, XIX 3-12, XX 16, XXX 31 ; 3e p. rég. masc. plur. *aos* V 8, neut. rég. *los* XV 5, réfléchi *so* XI 18. — Poss. : suj. masc. plur. *meu teu* IX 19, XXV 4 ; fém. sing *ta t'* et déjà le solécisme *ton* dans *ton ire* XXVII 12, duquel rappr. *son malisce* (*Job* 517) qui ne peut invoquer aucune circonstance atténuante en sa faveur [1] ; —démonst. masc. plur. rég. *ceos iceos iceous* passim, formes logiquement postérieures à *içaz* XI 28 ; fém. sing. rég. *cestee* VIII 3, var. de *cestei* (cf. *celei* ci-dessous) ; fém. plur. *icès* XXV 16, *içales çales çale* et *çaz* XI 22 ; neut. *ice icest*, *cel* III 15, et deux formes plus spéciales : *çu* XI 16-24, réduit de *ceu* plus anc. *ceo* qui se laisse reconnaître dans *zo* XIX 3. — J'ai mentionné plus haut l'apocope du *t* de *cest ceste* ramenés à *ces* I 7, XIII 13 ; et c'est par un phénomène d'allittération que la consonne *l* s'introduit dans la syllabe initiale de *ilcil* XXXII 27, *ilcelei* XXIX 28.

CONJUGAISON.

Je me bornerai à relever ici les formes verbales intéressantes qui n'ont pas trouvé leur explication dans la première partie de ce travail, en renvoyant pour les autres formes à la lettre affectée. — Inf., part. et parf. de la 1re conjugaison *i* réduit de *ié* : *pechir-chis*, *reparir* etc., voy. les ex.

1. Dans *mon spoine estude* XVIII 9, *mon* pourrait, à la rigueur, être justifié par le genre neutre (c.-à-d. masculin) de *estude* (*studium*). — D'une manière générale, l'emploi de *mon ton son* en fém. paraît appartenir en propre aux dialectes extrêmes du nord et du nord-est ; ce ne serait alors qu'une variante de prononciation de *men ten sen*, formes nasalisées du fém. *me te se* = fr. *ma ta sa*.

sous diphth. *ié* p. 325; part. fém. 1re conj. en *ei é* : *denei remanbré*, voy. les ex. à la p. 322; — imparf. 1re conj. *eve* : *rapelevet* XI 18, *otroevet* XII 1, *desireve* XVIII 2 ; — fut. 1e p. s. *requereai* V 4, *soferreai* XXVII 69, où l'on voit les deux éléments de formation encore distincts ; — subj. avec la désinence *ce se*, notation locale de la désin. lat. *iam* (*eam*) dont l'*i* est devenu un jot. Cette désinence, qui appartient en propre à la 4e (et 2e) conj. latine, a passé par analogie à la 3e (*am*), puis à la 1re (*em*) où elle s'est maintenue de préférence à toute autre ; notre texte en offre déjà de nombreux exemples : *manifeiscent* V 12, *soujeces* IX 4, *paroce* (de *parler*) XII 17, *sace* (de *seoir* en valeur du verbe substantif) XIX 3, *munces sormonce* XIX 5, XXXII 22, *retrace sostrace* XIX 11, XX 13, XXXIII 16, *amance* XX 14, *aipunse* XXIX 24, *asicent* XXIX 28, *cuisses* (trad. *caveas*) XXXII 11, *doce* XXXIII 17, *tormence* XXXIII 18. On remarquera que tous ces verbes ont leur thème terminé par une dentale romane ou latine, deux seulement étant exceptés : *paroces* et *cuisses*. — Formes isolées : *atroiz* 1re p. s. ind. de *atrover*, II 5-7 (*atroz* dans *S. Bernard* 553); *porsè*, *possis* 3e p. s. ind. de *porsevre* ou *porsegre* et de *posseir* (*Job* 496, 515), dérivation normale de *possidere*, II 2-8; *valles vaille* 2e et 3e p. s. subj. de *aller*, sous l'influence de l'indicatif, XIII 18 et XXVII 94. Le verbe *ouvrir* se rencontre dans ses diverses flexions temporelles sous des formes assez divergentes, dont les unes ont maintenu et renforcé l'*a* de l'anc. fr. *aovrir*, tandis que les autres l'ont laissé tomber comme dans le fr. moderne : part. *aoverte*, *aiuverés aüvertes* et adv. *aüvertement* VI 3-14, XXVII 62-81 ; parf. 3e p. s. *avré*, impér. *uvre* XXVII 20-80. Les trois formes en *é-és* permettent de ranger ce verbe parmi ceux qui ont appartenu à la fois à la 1re et à la 4e conj.

Tels sont les principaux caractères phonétiques de ce texte précieux par sa date, dont la limite inférieure peut être déterminée d'une façon assez précise. La seconde partie du *Dialogus*, celle qui ne comporte pas de traduction, a été transcrite par la même main qui a copié les deux extraits du *Sacramentaire* et du *Bestiaire*. Comme ces fragments sont tirés des œuvres de Hugues de Saint-Victor, l'exécution de cette partie du ms. ne peut guère être antérieure à la seconde moitié du XIIe siècle, Hugues de Saint-Victor étant mort en 1142. Mais la première partie de notre texte, celle qui contient la traduction, est incontestablement plus ancienne. C'est au f° 65c que se marquent le changement de main et l'absence de traduction : la coïncidence de ces deux faits autorise la conjecture que le traducteur du texte fut aussi le copiste du ms. En effet, si l'on admettait une double individualité et la préexistence de la traduction, comment expliquer que, lorsque le premier copiste se fût arrêté dans la transcription du texte et de la traduction, le second n'eût pas

continué l'œuvre restée inachevée, et qu'il se fût seulement borné à copier le latin s'il avait eu le français sous les yeux? Au contraire, avec un seul personnage remplissant la double fonction de traducteur et de copiste, on s'explique que la mort de celui-ci ait fatalement entraîné l'arrêt de celui-là.

Il n'est pas jusqu'à la disposition respective des deux textes latin et français qui ne soit un argument de poids en faveur de notre hypothèse. J'ai dit à la p. 273 que texte et traduction sont rangés, non pas en ordre parallèle, mais en suite l'un de l'autre [1]. Une raison tirée de l'économie des blancs et de la symétrie des deux moitiés du feuillet n'est pas suffisante pour justifier cette disposition insolite. Mais elle devient naturelle et forcée, si le copiste-traducteur, après avoir découpé le texte latin en tranches pour faciliter son travail de version, a ensuite reporté sur le ms. chacune de ces tranches à la suite l'une de l'autre dans les deux langues [2].

Le texte du ms. d'Epinal est quelque peu abrégé en comparaison du texte imprimé dans la Patrologie ; le lecteur diligent pourra s'en assurer à l'aide des numéros d'ordre intercalés entre crochets dans le texte latin et qui renvoient à la leçon imprimée. La plupart des mss. du traité d'Isidore sont dans le même cas [3]. En ce qui concerne notre ms., la concordance de ces lacunes dans le double texte latin et français, témoigne qu'elles existaient ainsi dans la leçon latine que notre traducteur a divisée en fragments de diverse étendue, qu'il a ensuite recopiés de sa propre main, en faisant suivre chacun de ces fragments de sa translation en roman.

En résumé, le texte lorrain du ms. d'Epinal 181 est un document unique, un témoin authentique du langage parlé dans la région montagneuse des Vosges au milieu du XIIe siècle, dans ce centre d'abbayes florissantes où, selon toute probabilité, furent composées les traductions romanes des *Moralités sur Job* et des *Sermons de Saint Bernard*.

François BONNARDOT.

---

1. Sauf toutefois à la première page (f° 48) où les deux textes sont en regard.

2. Parfois la symétrie a été cherchée et obtenue à l'aide d'artifices paléographiques, tels que surcharge d'abréviations, empiétement d'une colonne sur les marges, amincissement de l'écriture, le tout afin que le français se tînt tout entier en regard du latin. Mais ce sont là des accidents dans l'ensemble du ms. — Il va sans dire que la traduction n'a pas été coulée d'un seul jet dans les colonnes du ms. ; chaque morceau a été traduit isolément, puis transcrit à la suite du latin, ce qui explique quelques inadvertances de lecture.

3. C'est ce qu'indique la note du § 103 et dernier dans Migne : *Ut in hoc loco a multis Mss. omittuntur verba... ita passim alius in locis plura alia prætereuntur, quod facile fuit in tanta sententiarum verborumque similium copia.* (Note de *Faustinus Arevalus*, éditeur des œuvres complètes de Isidore de Séville, Rome, 1797.)

CONTES POPULAIRES LORRAINS

RECUEILLIS DANS UN VILLAGE DU BARROIS

A MONTIERS-SUR-SAULX (MEUSE)

(*Suite*).

IV.

TAPALAPAUTAU.

Il était une fois un homme qui avait autant d'enfants qu'il y a de trous dans un tamis. Un beau jour, il s'en alla faire un tour dans le pays pour chercher à gagner sa vie et celle de sa famille. Il rencontra sur son chemin le bon Dieu qui lui dit : « Où vas-tu, mon brave homme ? — Je m'en vais par ces pays chercher à gagner ma vie et celle de ma femme et de mes enfants. — Tiens », dit le bon Dieu, « voici une serviette. Tu n'auras qu'à lui dire : *Serviette, fais ton devoir*, et tu verras ce qui adviendra. » Le pauvre homme prit la serviette en remerciant le bon Dieu, et voulut en faire aussitôt l'expérience. Après l'avoir étendue par terre, il dit : « Serviette, fais ton devoir », et la serviette se couvrit d'excellents mets de toute sorte. Plein de joie, il la replia et reprit le chemin de son village.

Comme il se faisait tard, il entra dans une auberge pour y passer la nuit, et dit à l'aubergiste : « Vous voyez cette serviette, gardez-vous de lui dire : *Serviette, fais ton devoir*. — Soyez tranquille, mon brave homme. » Il était à peine couché, que l'aubergiste dit à la serviette : « Serviette, fais ton devoir. » Il fut grandement étonné en la voyant se couvrir de pain, de vin, de viandes et de tout ce qu'il fallait pour faire un bon repas, dont il se régala avec tous les gens de sa maison. Le lendemain, il garda la bienheureuse serviette et en donna une autre au pauvre homme, qui partit sans se douter du tour qu'on lui avait joué.

Arrivé chez lui, il dit en entrant : « Ma femme, nous ne manquerons plus de rien à présent. — Oh ! » répondit-elle, « mon mari, vous nous chantez toujours la même chanson, et nos affaires n'en vont pas mieux. »

Cependant l'homme avait tiré la serviette de sa poche. « Serviette, » dit-il, « fais ton devoir. » Mais rien ne parut. Il répéta les mêmes paroles jusqu'à vingt fois, toujours sans succès, si bien qu'il dut se remettre en route pour gagner son pain.

Il rencontra encore le bon Dieu. « Où vas-tu, mon brave homme? — Je m'en vais par ces pays chercher à gagner ma vie et celle de ma femme et de mes enfants. — Qu'as-tu fait de ta serviette ? » L'homme raconta ce qui lui était arrivé. « Que tu es simple, mon pauvre homme ! » lui dit le bon Dieu. « Tiens, voilà un âne. Tu n'auras qu'à lui dire : *Fais-moi des écus*, et aussitôt il t'en fera. »

L'homme emmena l'âne, et à la tombée de la nuit, il entra dans l'auberge où il avait déjà logé. Il dit aux gens de la maison : « N'allez pas dire à mon âne : *Fais-moi des écus*. — Ne craignez rien, » lui répondirent-ils. Dès qu'il fut couché, l'aubergiste dit à l'âne : « Fais-moi des écus ; » et les écus tombèrent à foison. L'aubergiste avait un âne qui ressemblait à s'y méprendre à l'âne aux écus d'or : le lendemain, il donna sa bête à l'homme, et garda l'autre.

De retour chez lui, le pauvre homme dit à sa femme : « C'est maintenant que nous aurons des écus autant que nous en voudrons ! » La femme ne le croyait guère. « Allons, » dit l'homme à son âne, « fais-moi des écus. » L'âne ne fit rien. On lui donna des coups de bâton, mais il n'en fit pas davantage.

Voilà notre homme encore sur les chemins. Il rencontra le bon Dieu pour la troisième fois. « Où vas-tu, mon brave homme ? — L'âne ne m'a point fait d'écus. — Que tu es simple, mon pauvre homme ! Tiens, voici un bâton, quand tu lui diras : *Tapalapautau*, il se mettra à battre les gens ; si tu veux le rappeler, tu lui diras : *Alapautau*. » L'homme prit le bâton et entra encore dans la même auberge. Il dit aux gens de l'auberge : « Vous ne direz pas à mon bâton : *Tapalapautau*. — Non, non, dormez en paix. »

Quand les gens virent qu'il était couché, ils s'empressèrent de dire au bâton : « Tapalapautau. » Aussitôt le bâton se mit à les corriger d'importance et à leur casser bras et jambes. « Hé ! l'homme ! » criaient-ils, « rappelez votre bâton, nous vous rendrons votre serviette et votre âne. » L'homme dit alors : « Alapautau, » et le bâton s'arrêta. On lui rendit bien vite sa serviette et son âne ; il s'en retourna chez lui et vécut heureux avec sa femme et ses enfants.

Moi, je suis revenu et je n'ai rien eu.

Voir les remarques du n° 36 de la collection Grimm et celles de M. R. Kœhler sur le conte sicilien n° 52 de la collection Gonzenbach.

Il faut y ajouter, comme rapprochements, le n° 29 de la grande collection de

contes siciliens, publiée en 1875 par M. G. Pitrè, ainsi que les contes de diverses parties de l'Italie qu'il cite dans ses remarques; les contes siciliens nos 7 et 12 de la collection Comparetti (*Novelline popolari italiane*, 1875); un conte catalan du *Rondallayre* publié par M. Maspons y Labros (3e part., 1875, p. 31); un conte grec moderne (Simrock, *Deutsche Mærchen*, 1864, Appendice, no 1), et enfin deux contes russes analysés par M. de Gubernatis dans sa *Zoological Mythology* (t. II, p. 262).

On a remarqué quel rôle familier Dieu joue dans notre conte lorrain; il en est de même dans un conte toscan semblable, recueilli par M. de Gubernatis (*Le Novelline di Santo-Stefano di Calcinaia*, 1869, n° 21), où c'est « Jésus » qui donne successivement à trois frères les trois objets merveilleux. Ce serait à tort que l'on voudrait y voir une intention tant soit peu railleuse. Il y a là, au contraire, — comme on l'a fort bien dit au sujet de détails de ce genre qui se trouvent dans d'autres collections, — un trait propre aux traditions populaires des pays profondément religieux et des époques naïvement croyantes. Ainsi cette familiarité est partout dans la littérature populaire du moyen-âge.

Nous ne savons si jusqu'à présent on a découvert dans la littérature indienne ou dans les ouvrages orientaux dérivés plus ou moins directement de l'Inde, un récit qui présente la suite d'idées de tous ces contes européens. Pour notre part, nous n'en connaissons pas. Nous ne pouvons citer à ce sujet qu'un passage du livre mongol intitulé *Siddhi-Kûr*, livre dont l'origine est certainement indienne. Dans le sixième récit de cette collection figurent une coupe d'or qu'il suffit de retourner pour avoir ce que l'on souhaite, et un bâton qui, sur l'ordre de son maître, s'en va tuer les voleurs et leur reprendre ce qu'ils ont dérobé. — Mais la tradition orale de l'Inde nous offre un conte qui est tout-à-fait le pendant de ceux qui précèdent. En voici le résumé (Miss Frere, *Old Dekkan Days*, 1870, 2e éd. p. 166).

Un brahmane très-pauvre a marié sa fille à un chacal, lequel n'est autre qu'un prince qui a pris cette forme. Un jour, il va trouver son gendre, et lui demande de le secourir dans sa misère. Il en reçoit un melon que, sur le conseil du chacal, il plante dans son jardin. Le lendemain et les jours suivants, à la place où il a planté le melon, il trouve des centaines de melons mûrs. Sa femme les vend tous successivement à sa voisine, sans savoir qu'ils sont remplis de pierres précieuses. Quand enfin elle s'en aperçoit et qu'elle réclame, l'autre fait semblant de ne pas comprendre et la met à la porte. Le brahmane retourne chez le chacal; celui-ci lui fait présent d'une jarre, toujours remplie d'excellents mets. Mais le brahmane ne sait pas garder le secret, et le ministre du roi, apprenant les vertus de la jarre merveilleuse, s'en empare au nom de son maître. Nouveau voyage du brahmane, qui cette fois rapporte une seconde jarre d'où il sort, quand on en soulève le couvercle, une corde qui lie les gens et un gourdin qui les roue de coups. Grâce au gourdin, le brahmane rentre en possession de ce qui lui a été volé.

Notre conte se retrouve en substance chez les nègres du pays d'Akwapim, pays qui fait partie du royaume des Achantis. Ces nègres racontent au sujet d'un personnage nommé Anansé (l'Araignée) et que certains d'entre eux révèrent comme le Créateur, l'histoire suivante (*Petermann's Mittheilungen aus J. Perthes*

geographischer Anstalt, 1856, p. 467): Au temps d'une grande famine, Anansé s'en fut au bois et trouva un grand pot. « Ah! » dit-il, « voilà que j'ai un pot! » Le pot lui dit : « Je ne m'appelle pas pot, mais *Hô hore* (*lève!* comme on dit de la pâte qui fermente). » Et, sur le commandement d'Anansé, il se remplit de nourriture. Anansé l'emporte chez lui et le cache dans sa chambre. Ses enfants, étonnés de voir qu'il ne mange plus avec eux, entrent dans la chambre pendant son absence, trouvent le pot et lui parlent à peu près comme avait fait leur père. Après avoir bien mangé, ils brisent le pot en mille pièces. Anansé, de retour, est bien désolé et s'en retourne au bois où il voit une cravache pendue à un arbre. « Voilà une cravache! » s'écrie-t-il. — « On ne m'appelle pas cravache; on m'appelle *Abridiabradu* (fouaille!). — Voyons! » dit Anansé, « fouaille un peu! » Mais au lieu de lui donner à manger, comme il s'y attendait, la cravache lui donne force coups. Il l'emporte chez lui, la pend dans sa chambre et sort en laissant à dessein la porte ouverte. Ses enfants s'empressent d'entrer pour voir. Il leur arrive avec la cravache ce qui est arrivé à leur père. Quand la cravache cesse de les battre, ils la coupent en morceaux et dispersent ces morceaux dans tout le monde. « Voilà comment il y a beaucoup de cravaches dans le monde; auparavant il n'y en avait qu'une. »

Un dernier mot sur un détail de notre conte. Dans le conte hongrois n° 4 de la collection Gaal-Stier (Pesth, 1857), il est parlé, exactement dans les mêmes termes que dans *Tapalapautau*, d'un pauvre homme « qui avait autant d'enfants qu'il y a de trous dans un tamis. »

V.

LES FILS DU PÊCHEUR.

Il était une fois un pêcheur. Un jour qu'il était à pêcher, il prit un gros poisson. « Pêcheur, pêcheur, » lui dit le poisson, « laisse-moi aller, et tu en prendras beaucoup d'autres. » Le pêcheur le rejeta dans l'eau et prit en effet beaucoup de poissons. De retour chez lui, il dit à sa femme: « J'ai pris un gros poisson qui m'a dit : Pêcheur, pêcheur, laisse-moi aller, et tu en prendras beaucoup d'autres. — Et tu ne l'as pas rapporté? » dit la femme, « j'aurais bien voulu le manger. »

Le lendemain, le pêcheur prit encore le gros poisson. « Pêcheur, pêcheur, laisse-moi aller, et tu en prendras beaucoup d'autres. » Le pêcheur le rejeta dans l'eau, et, sa pêche faite, revint à la maison. Sa femme lui dit : « Si tu ne rapportes pas demain ce poisson, j'irai avec toi, et je le prendrai. »

Le pêcheur retourna pêcher le jour suivant, et, pour la troisième fois, prit le gros poisson. « Pêcheur, pêcheur, laisse-moi aller, et tu en prendras beaucoup d'autres. — Non, » dit le pêcheur, « ma femme veut te manger. — Eh bien! » dit le poisson, « s'il faut que vous me mangiez, mettez de mes arêtes sous votre chienne, mettez-en sous votre

jument, mettez-en dans le jardin derrière votre maison; enfin, emplissez trois fioles de mon sang. Quand les fils que vous aurez seront grands, vous leur donnerez à chacun une de ces fioles, et, s'il arrive malheur à l'un d'eux, le sang bouillonnera aussitôt. »

Le pêcheur fit ce que le poisson lui avait dit et, après un temps, sa femme accoucha de trois fils, la jument mit bas trois poulains et la chienne trois petits chiens. A l'endroit du jardin où l'on avait mis des arêtes du poisson, il se trouva trois belles lances.

Quand les fils du pêcheur furent grands, ils quittèrent la maison pour voir du pays, et, à une croisée de chemin, ils se séparèrent. De temps en temps, chacun regardait si le sang bouillonnait dans sa fiole.

L'aîné arriva dans un village où tout le monde était en deuil; il demanda pourquoi. On lui dit que tous les ans on devait livrer une jeune fille à une bête à sept têtes, et que le sort venait de tomber sur une princesse.

Aussitôt le jeune homme se rendit dans le bois où l'on avait conduit la princesse; elle était à genoux, et priait Dieu. « Que faites-vous là? » lui demanda le jeune homme. — « Hélas! » dit-elle, « c'est moi que le sort a désignée pour être dévorée par la bête à sept têtes. Eloignez-vous bien vite d'ici. — Non, » dit le jeune homme; « j'attendrai la bête. » Et il fit monter la princesse en croupe sur son cheval.

La bête ne tarda pas à paraître. Après un long combat, le jeune homme, aidé de son chien, abattit les sept têtes de la bête à coups de lance. La princesse lui fit mille remerciements, et l'invita à venir avec elle chez le roi son père, mais il refusa. Elle lui donna son mouchoir, marqué à son nom; le jeune homme y enveloppa les sept langues de la bête, puis il dit adieu à la princesse, qui reprit toute seule le chemin du château de son père.

Comme elle était encore dans le bois, elle rencontra trois charbonniers à qui elle raconta son aventure. Les charbonniers la menacèrent de la tuer à coups de hache, si elle ne les conduisait à l'endroit où se trouvait le corps de la bête. La princesse les y conduisit. Ils prirent les sept têtes, puis ils partirent avec la princesse, après lui avoir fait jurer de dire au roi que c'étaient eux qui avaient tué la bête. Ils arrivèrent ensemble à Paris, au Louvre, et la princesse dit à son père que c'étaient les trois charbonniers qui l'avaient délivrée. Le roi, transporté de joie, déclara qu'il donnerait sa fille à l'un d'eux; mais la princesse refusa de se marier avant un an et un jour: elle était triste et malade.

Un an et un jour se passèrent. On commençait déjà les réjouissances des noces, quand arriva dans la ville l'aîné des fils du pêcheur, qui se logea dans une hôtellerie. Une vieille femme lui dit : « Il y a aujourd'hui un an et un jour, tout le monde était dans la tristesse, et maintenant tout

le monde est dans la joie : trois charbonniers ont délivré la princesse qui allait être dévorée par une bête à sept têtes, et le roi va la marier à l'un d'eux. »

Le jeune homme dit alors à son chien : « Va me chercher ce qu'il y a de meilleur chez le roi. » Le chien lui apporta deux bons plats. Les cuisiniers du roi se plaignirent à leur maître, et celui-ci envoya plusieurs de ses gardes pour voir où allait le chien. Le jeune homme les tua tous à coups de lance, à l'exception d'un seul qu'il laissa en vie pour rapporter la nouvelle. Puis il dit au chien d'aller lui chercher les meilleurs gâteaux du roi. Le roi envoya d'autres gardes que le jeune homme tua comme les premiers. « Il faut que j'y aille moi-même, » dit le roi. Il vint donc dans son carrosse, y fit monter le jeune homme et le ramena avec lui au château, où il l'invita à prendre part au festin.

Au dessert, le roi dit : « Que chacun raconte son histoire. Commençons par les trois charbonniers. » Ceux-ci racontèrent qu'ils avaient délivré la princesse, quand elle allait être dévorée par la bête à sept têtes. « Voici, » dirent-ils, « les têtes que nous avons coupées. — Sire, » dit alors le jeune homme, « voyez si les sept langues y sont. » On ne les trouva pas. « Lequel croira-t-on plutôt, » continua-t-il, « de celui qui a les langues ou de celui qui a les têtes ? — Celui qui a les langues, » répondit le roi. Le jeune homme les montra aussitôt. La princesse reconnut le mouchoir où son nom était brodé, et fut si contente qu'elle ne sentit plus son mal. « Mon père, » dit-elle, « c'est ce jeune homme qui m'a délivré. » Aussitôt le roi commanda qu'on dressât une potence et y fit pendre les trois charbonniers. Puis on célébra les noces du fils du pêcheur et de la princesse.

Le soir, après le repas, quand le jeune homme fut dans sa chambre avec sa femme, il aperçut par la fenêtre un château tout en feu. « Qu'est-ce donc que ce château ? » demanda-t-il. — « Chaque nuit, » répondit la princesse, « je vois ce château en feu, sans pouvoir m'expliquer la chose. » Dès qu'elle fut endormie, le jeune homme se releva, et sortit avec son cheval et son chien pour voir ce que c'était.

Il arriva dans une belle prairie, au milieu de laquelle s'élevait le château, et rencontra une vieille fée qui lui dit : « Mon ami, voudriez-vous descendre de cheval pour m'aider à charger cette botte d'herbe sur mon dos ? — Volontiers, » répondit le jeune homme. Mais sitôt qu'il eut mis pied à terre, elle lui donna un coup de baguette, et le changea en une touffe d'herbe, lui, son cheval et son chien.

Cependant ses frères, ayant vu le sang bouillonner dans leurs fioles, voulurent savoir ce qu'était devenu leur aîné. Le second frère se mit en route. Arrivé dans la ville, il vint à passer près du château du roi. En ce moment, la princesse était sur la porte pour voir si son mari ne reve-

nait pas. Elle crut que c'était lui, car les trois frères se ressemblaient à s'y méprendre. « Ah ! » s'écria-t-elle, « vous voilà donc enfin, mon mari ! vous avez bien tardé. — Excusez-moi, » répondit le jeune homme, « j'avais donné un ordre, on ne l'a pas exécuté, et j'ai dû faire la chose moi-même. » On se mit à table, puis la princesse alla dans sa chambre avec le jeune homme. Celui-ci, ayant regardé par la fenêtre, vit, comme son frère, le château en feu. « Qu'est-ce que ce château ? » dit-il. — « Mais, mon mari, vous me l'avez déjà demandé. — C'est que je ne m'en souviens plus. — Je vous ai dit que ce château est en feu toutes les nuits et que je ne puis m'expliquer la chose. » Le jeune homme prit son cheval et son chien et partit. Arrivé dans la prairie, il rencontra la vieille fée, qui lui dit : « Mon ami, voudriez-vous descendre de cheval pour m'aider à charger cette botte d'herbe sur mon dos ? » Le jeune homme descendit, et aussitôt, d'un coup de baguette, la fée le changea en une touffe d'herbe, lui, son cheval et son chien.

Le plus jeune des trois frères, ayant vu de nouveau le sang bouillonner dans sa fiole, fut bientôt lui-même dans la ville, et la princesse, le voyant passer, le prit lui aussi pour son mari. Il la questionna, comme ses frères, au sujet du château en feu, et la princesse lui répondit : « Je vous ai déjà dit plusieurs fois que ce château brûlait ainsi toutes les nuits et que je n'en savais pas davantage. » Le jeune homme sortit avec son cheval et son chien, et arriva dans la prairie, près du château. « Mon ami, » lui dit la fée, « voudriez-vous descendre de cheval pour m'aider à charger cette botte d'herbe sur mon dos ? — Non, » dit le jeune homme, « je ne descendrai pas. C'est toi qui as fait périr mes deux frères ; si tu ne leur rends pas la vie, je te tue. » En parlant ainsi, il la saisit par les cheveux, sans mettre pied à terre. La vieille demanda grâce ; elle prit sa baguette, en frappa les touffes d'herbe, et, à mesure qu'elle les touchait, tous ceux qu'elle avait changés reprenaient leur première forme. Quand elle eut fini, le plus jeune des trois frères tira son sabre et coupa la vieille en mille morceaux, puis il retourna avec ses frères au château. La princesse ne savait lequel des trois était son mari. « C'est moi, » lui dit l'aîné.

Ses frères épousèrent les deux sœurs de la princesse, et l'on fit de grands festins pendant six mois.

VARIANTE.

LA BÊTE A SEPT TÊTES.

Il était une fois un pêcheur. Un jour qu'il pêchait, il prit un gros poisson. « Si tu veux me laisser aller, » lui dit le poisson, « je t'amènerai beaucoup de petits poissons. » Le pêcheur le rejeta dans l'eau et prit

en effet beaucoup de petits poissons. Quand il en eut assez, il revint à la maison, et raconta à sa femme ce qui lui était arrivé. « Tu aurais dû rapporter ce poisson, » lui dit-elle, « puisqu'il est si gros et qu'il sait si bien parler : il faut essayer de le reprendre. »

Le pêcheur ne s'en souciait guère, mais sa femme le pressa tant, qu'il retourna à la rivière; il jeta le filet et ramena encore le gros poisson, qui lui dit : « Puisque tu veux absolument m'avoir, je vais te dire ce que tu dois faire. Quand tu m'auras tué, tu donneras trois gouttes de mon sang à ta femme, trois gouttes à ta jument, et trois à ta petite chienne; tu en mettras trois dans un verre, et tu garderas mes ouïes. »

Le pêcheur fit ce que lui avait dit le poisson : il donna trois gouttes de sang à sa femme, trois à sa jument et trois à sa petite chienne; il en mit trois dans un verre et garda les ouïes. Après un temps, sa femme accoucha de trois beaux garçons; le même jour, la jument mit bas trois beaux poulains, et la chienne trois beaux petits chiens; à l'endroit où étaient les ouïes du poisson il se trouva trois belles lances. Le sang qui était dans le verre devait bouillonner s'il arrivait quelque malheur aux enfants.

Quand les fils du pêcheur furent devenus de grands et forts cavaliers, l'aîné monta un jour sur son cheval, prit sa lance, siffla son chien et quitta la maison de son père. Il arriva devant un beau château tout brillant d'or et d'argent. « A qui appartient ce beau château ? » demanda-t-il aux gens du pays. — « N'y entrez pas, » lui répondit-on, « c'est la demeure d'une vieille sorcière qui a sept têtes. Aucun de ceux qui y sont entrés n'en est sorti; elle les a tous changés en crapauds. — Moi je n'ai pas peur, » dit le cavalier, « j'y entrerai. » Il entra donc dans le château et salua la sorcière : « Bonjour, ma bonne dame. » Elle lui répondit en branlant ses sept têtes : « Que viens-tu faire ici, pauvre ver de terre ? » En disant ces mots, elle lui donna un coup de baguette, et aussitôt il fut changé en crapaud, comme les autres.

Au même instant, ses frères, qui étaient restés à la maison, virent le sang bouillonner dans le verre. « Il est arrivé malheur à notre frère, » dit le second, « je veux savoir ce qu'il est devenu. » Il se mit en route avec son cheval, son chien et sa lance, et arriva devant le château. « N'avez-vous pas vu passer un cavalier avec un chien et une lance ? » demanda-t-il à une femme qui se trouvait là ; « voilà trois jours qu'il est parti; il faut qu'il lui soit arrivé malheur. — Il a sans doute été puni de sa curiosité, » lui répondit-elle; « il sera entré dans le château de la bête à sept têtes, et il aura été changé en crapaud. — Je n'ai pas peur de la bête à sept têtes, » dit le jeune homme; « je lui abattrai ses sept têtes avec ma lance. » Il entra dans le château et vit dans l'écurie un cheval, dans la cuisine un chien et une lance. « Mon frère est ici, »

pensa-t-il. Il salua la sorcière : « Bonjour, ma bonne dame. — Que viens-tu faire ici, pauvre ver de terre ? » Et, sans lui laisser le temps de brandir sa lance, elle lui donna un coup de baguette et le changea en crapaud.

Le sang recommença à bouillonner dans le verre. Ce que voyant, le plus jeune des fils du pêcheur partit à la recherche de ses deux frères. Comme il traversait une grande rivière, la rivière lui dit : « Vous passez, mais vous ne repasserez pas. — C'est un mauvais présage, » pensa le jeune homme, « mais il n'importe. » Et il poursuivit sa route. « N'avez-vous pas vu passer deux cavaliers ? » demandait-il aux gens qu'il rencontrait. — « Nous en avons vu un, » lui répondait-on, « qui cherchait son frère. » En approchant du château, il entendit parler de la sorcière ; il accosta un charbonnier qui revenait du bois, et lui dit : « De bons vieillards m'ont parlé de la bête à sept têtes ; ils disent qu'elle change en crapauds tous ceux qui entrent dans son château. — Oh ! » répondit le charbonnier, « je ne crains rien, j'irai avec vous ; à nous deux nous en viendrons bien à bout. »

Ils entrèrent ensemble dans le château, et le jeune homme vit les chevaux, les chiens et les lances de ses frères. Dès qu'il aperçut la sorcière, il se mit à crier : « Vieille sorcière, rends-moi mes frères, ou je te coupe toutes tes têtes. — Que viens-tu faire ici, pauvre ver de terre ? » dit-elle ; mais au moment où elle levait sa baguette, le jeune homme lui abattit une de ses sept têtes d'un coup de lance. « Vieille sorcière, où sont mes frères ? » En disant ces mots, il lui abattit encore une tête. Chaque fois qu'elle levait sa baguette, le jeune homme et le charbonnier lui coupaient une tête. A la cinquième, la sorcière se mit à crier : « Attendez, attendez, je vais vous rendre vos frères. » Elle prit sa baguette, la frotta de graisse et en frappa plusieurs fois la porte de la cave. Aussitôt tous les crapauds qui s'y trouvaient reprirent leur première forme. La sorcière croyait qu'on lui ferait grâce, mais le charbonnier lui dit : « Il y a assez longtemps que tu fais du mal aux gens. » Et il lui coupa ses deux dernières têtes.

Or il était dit que celui qui aurait tué la bête à sept têtes aurait le château et épouserait la fille du roi ; comme preuve, il devait montrer les sept langues. Le fils du pêcheur prit les langues et les enveloppa dans un mouchoir de soie. Le charbonnier, qui avait aussi coupé plusieurs têtes à la bête, n'avait pas songé à prendre les langues. Il se ravisa et tua le jeune homme pour s'en emparer, puis il alla les montrer au roi et épousa la princesse.

Voir dans la collection des frères Grimm les n°s 60 (*Les deux Frères*) et 85 (*Les Enfants d'or*), et les remarques de Guillaume Grimm sur ces deux contes.

M. Reinhold Kœhler a traité plus à fond le même sujet dans ses remarques sur le conte sicilien n° 40 de la collection Gonzenbach et sur le n° 4 de la collection de contes écossais de Campbell (dans la revue *Orient und Occident*, t. II, p. 118).

Aux contes mentionnés par M. Kœhler, il faut ajouter un conte breton, *les Deux Fils du Pêcheur* (Contes bretons recueillis par F.-M. Luzel. Quimperlé, 1870, p. 63), un conte languedocien (Contes populaires recueillis dans l'Agenais par J.-F. Bladé, 1874, n° 2), un conte catalan du *Rondallayre* publié par M. Maspons y Labrors (1re partie, 1871, p. 25), un conte italien du Montferrat (Gubernatis, *Zoological Mythology*, II, p. 338), un conte toscan (ibid. II, p. 342), un autre conte également toscan (collection Comparetti, n° 32).

Notre conte lorrain des *Fils du Pêcheur* présente un type assez complet de ce conte très-répandu. Il serait trop long d'en comparer les divers traits avec ceux des récits analogues des autres collections. Nous nous bornerons à quelques observations.

Au sang du poisson qui bouillonne dans la fiole en cas de malheur correspond dans un conte serbe (Vouk, n° 29) une fiole d'eau qui se trouble en pareil cas; dans un conte allemand (Grimm, n° 85), dans un conte écossais (Campbell, n° 4), dans un conte grec (Hahn, n° 22), etc., des lis d'or, des cyprès ou d'autres arbres qui se flétrissent; dans un conte tyrolien (Zingerle, n° 35), un couteau qui se rouille, etc., etc. Notons en passant que ce trait s'est introduit dans certain récit légendaire de la vie de sainte Elisabeth de Hongrie. D'après les documents historiques, le duc Louis, en partant pour la croisade, dit à sainte Elisabeth, sa femme, que s'il lui envoyait son anneau, ce serait signe qu'il lui serait arrivé malheur. Ce fait si simple, que devient-il dans la légende? Le duc Louis aurait, à son départ, donné à sainte Elisabeth une bague dont la pierre avait la propriété de se briser lorsqu'il arrivait malheur à la personne qui l'avait donnée. Ce trait merveilleux se retrouve aussi dans les contes orientaux. Ainsi, dans un conte arabe des *Mille et une Nuits* (*Hist. de deux Sœurs jalouses de leur Cadette*), le prince Bahman, au moment d'entreprendre un voyage, donne à sa sœur un couteau : si la lame vient à se tacher de sang, ce sera un signe qu'il ne sera plus en vie. Ainsi encore, dans le premier récit de la collection mongole du *Siddhi-Kûr*, plusieurs compagnons, avant de se séparer, plantent chacun un « arbre de vie », qui doit se dessécher s'il arrive malheur à celui qui l'a planté. De même dans le conte kariaine de Birmanie, dont nous avons donné l'analyse dans les remarques de notre n° 1 [1].

Dans la plupart des contes où figure le combat contre le dragon, l'individu qui se donne pour le libérateur de la princesse a assisté de loin au combat. Cette version est meilleure que la rencontre fortuite des trois charbonniers.

L'épisode du chien que le « fils du pêcheur » envoie prendre des plats dans la cuisine du roi, nous paraît également mieux conservé dans certains contes

---

1 Dans plusieurs des contes ci-dessus indiqués, la relation entre les jeunes gens et le sang du poisson ou les plantes qui en sont sorties, s'explique facilement par leur communauté d'origine. Dans d'autres contes, par exemple dans les contes orientaux cités, l'idée première paraît s'être obscurcie.

étrangers, par exemple dans le conte allemand des *Deux Frères* (Grimm, n° 60) et dans le conte suédois de *Wattuman et Wattusin* (Cavallius, n° 5 de la trad. allemande). Dans ces deux contes, le héros, revenu au bout de l'an et jour dans le pays de la princesse, parie contre son hôtelier que les animaux qui le suivent lui rapporteront des mets et du vin de la table du roi; la princesse reconnaît les animaux de son libérateur et leur fait donner ce qu'ils demandent.

Un détail, commun à la plupart des contes de ce genre, a disparu de notre conte. Le frère du jeune homme, qui passe la nuit dans la chambre de la princesse, laquelle le croit son mari, met dans le lit son sabre entre elle et lui. Ce sabre se retrouve dans les *Mille et une Nuits* (*Hist. d'Aladdin*) et aussi dans le vieux poème allemand des *Nibelungen*, ainsi que dans son prototype scandinave, où Siegfried (ou Sigurd) met une épée nue entre lui et Brunehilde, qui doit devenir l'épouse du roi.

Un livre mongol, l'*Histoire d'Ardji Bordji-Khan* (traduit en allemand par B. Jülg. Insprück, 1868) nous fournit un trait à rapprocher de nos deux contes lorrains, et surtout d'un conte italien analogue, recueilli au XVIIe siècle par Basile dans son *Pentamerone*.

Dans ce conte italien (*Pentamerone*, n° 9), un ermite conseille à un roi sans enfants de prendre le cœur d'un *dragon de mer*, de le faire cuire par une fille vierge et de le donner à manger à la reine. Le roi suit ce conseil et, quelques jours après, la reine, et aussi la jeune fille qui a respiré la vapeur de ce mets merveilleux, mettent au monde chacune un fils. Les deux enfants, qui se ressemblent à s'y méprendre, ont à peu près les mêmes aventures que nos *Fils du Pêcheur*.—Dans le conte mongol (p. 73 seq.), la femme du roi Gandharva, qui n'a point d'enfants, prépare, d'après l'avis d'un ermite, une certaine bouillie. Quand elle en a mangé, elle devient grosse et met au monde un fils, Vikramatidya. Une servante a mangé ce qui restait au fond du plat : elle donne, elle aussi, le jour à un fils qui, sous le nom de Schalou, deviendra le fidèle compagnon de Vikramatidya.

M. Th. Benfey (*Gœtting. Gelehrte Anzeigen* 1858, p. 1511) nous apprend que ce trait se trouve dans un conte indien qu'il publiera quelque jour [1].

Un conte persan du *Touti-Nameh*, recueil dont l'origine est indienne, nous offre encore un détail de notre conte lorrain. Dans l'histoire intitulée *L'oiseau Hefstreng* (t. II, p. 291 de la trad. all. de G. Rosen), un roi a promis sa fille à celui qui tuerait certain dragon. Le héros Férîd le tue et épouse la princesse.

---

1. Dans un roman hindoustani, les *Aventures de Kâmrûp*, analysé par M. Garcin de Tassy (Discours d'ouverture du cours d'hindoustani, 1861, p. 13), nous remarquons le passage suivant : Le roi d'Aoudh n'a point d'enfants. Il se présente un jour devant lui un faquir qui lui donne un fruit de *srî* « prospérité », en lui recommandant de le faire manger à la reine. Celle-ci mange en effet ce fruit et ne tarde pas à se sentir enceinte; bien plus, six autres dames, femmes des principaux officiers du roi, qui avaient goûté du même fruit, se trouvent enceintes en même temps et accouchent le même jour que la reine. — Comparez encore un conte arabe des *Mille et une Nuits* (*Hist. de Seif Almoulouk et de la Fille du Roi des Génies*) où le « prophète Salomon » dit à un roi et à son vizir, qui n'ont point d'enfants, de tuer deux serpents qu'ils rencontreront à tel endroit, d'en faire apprêter la chair et de la donner à manger à leurs femmes.

Le reste de ce conte (la 1re partie) est différent du nôtre ; mais il ressemble beaucoup à l'introduction d'un conte allemand, très-proche parent de nos *Fils du Pêcheur*, les *Deux Frères* de la collection Grimm [1].

L'épisode de la princesse exposée à la bête à sept têtes peut encore être rapproché du mythe si connu de Persée et Andromède (*Apollodori Bibliotheca*, 2, 4, 3). Ce mythe de Persée, l'un des rares mythes de l'antiquité classique qui offrent des ressemblances avec nos contes populaires actuels, fournit encore, ce nous semble, un rapprochement intéressant avec les contes du genre de nos *Fils du Pêcheur* et surtout avec le conte suédois de *Wattuman et Wattusin* mentionné plus haut. Rappelons les principaux traits de ce mythe de Persée :

Acrisius, roi d'Argos, à qui il a été prédit qu'il serait tué par le fils de sa fille Danaé, enferme celle-ci sous terre dans une chambre toute en airain. Jupiter, métamorphosé en pluie d'or, pénètre par le toit dans le souterrain et rend la jeune fille mère. (Dans le conte suédois, la princesse et sa suivante, enfermées dans une tour, deviennent mères après avoir bu de l'eau d'une source qui jaillit tout-à-coup dans la tour.) Quand elle a donné le jour à Persée, Acrisius la fait mettre avec son enfant dans un coffre que l'on jette à la mer. Après diverses aventures qui sont assez dans le genre des contes populaires (Persée, par exemple, a un bonnet, κυνῆ, qui le rend invisible), Persée, devenu grand, arrive en Ethiopie, où règne Céphée. Il trouve la fille de celui-ci, Andromède, exposée en pâture à un monstre marin, en vertu d'un oracle. Il la délivre et l'épouse.

On remarquera que dans notre variante, la *Bête à sept têtes*, deux personnages de la forme première se sont fondus en un : le dragon à sept têtes auquel on expose une princesse et la sorcière qui change en pierres ceux qui s'approchent d'elle. La fin tragique du Fils du Pêcheur ne se trouve non plus que dans cette variante.

VI.

LE FOLLET.

Il y a bien trois mille ans, notre voisin avait beaucoup de blé en grange. Tous les matins il trouvait une partie de ce blé battu, et des gerbes préparées sur l'aire pour le lendemain : il ne savait comment expliquer la chose.

---

1. Cette introduction du conte persan présente le thème de l'oiseau merveilleux dont celui qui mangera la tête deviendra roi, et dont celui qui mangera le cœur trouvera tous les jours une bourse sous son chevet (ces deux éléments ne sont pas toujours réunis, ici par exemple). Disons en passant que ce thème, qui est développé dans divers contes européens, se retrouve dans un conte des Tartares de la Sibérie méridionale (Radloff, *Proben der Volksliteratur den türkischen Stæmme Sud-Sibiriens*, t. IV, p. 475), dans une légende birmane (Bastian, *Die Vœlker des œstlichen Asiens*, t. I, p. 27), dans un conte du Cambodge (*Ibid.*, t. IV, p. 128 seq.) et dans un conte de l'île de Bornéo (L. de Backer, *L'Archipel indien*, 1874, p. 203).

Un soir, s'étant caché dans un coin de la grange, il vit entrer un petit homme qui se mit à battre le blé. Le laboureur se dit en lui-même : « Il faut que je lui donne un beau petit habit pour sa peine. » Car le petit homme était tout nu. Il alla dire à sa femme : « C'est un petit homme qui vient battre notre blé; il faudra lui faire un petit habit. » Le lendemain, la femme prit toutes sortes de pièces d'étoffe, et en fit un petit habit, que le laboureur posa sur le tas de blé.

Le follet revint la nuit suivante, et en battant le blé, il trouva l'habit. Dans sa joie il se mit à gambader à l'entour, en disant : « Qui bon maître sert, bon loyer en tire. » Ensuite il endossa l'habit, et se trouva bien beau. « Puisque me voilà payé de ma peine, battra maintenant le blé qui voudra! » Cela dit, il partit et ne revint plus.

Dans un conte hessois de la collection Grimm (nº 39), un pauvre cordonnier trouve cousus tous les matins les souliers qu'il a taillés la veille. Il s'aperçoit que ce sont deux petits hommes qui font l'ouvrage. Comme ils sont nus, sa femme leur fait de petits habits. Ils les revêtent tout joyeux et disparaissent pour ne plus revenir.

Guillaume Grimm cite une histoire analogue qui se raconte dans le Tyrol, et nous avons trouvé dans le recueil de contes irlandais de M. Kennedy, *Legendary Fictions of the Irish Celts* (p. 126) un conte du même genre, intitulé *Le Pooka de Kildare*. Ce Pooka (sorte de follet) vient toutes les nuits dans une maison, sous la forme d'un âne, laver la vaisselle, balayer le plancher, etc. L'un des domestiques s'étant hasardé à lui demander d'où il vient, le Pooka répond qu'il a, pendant sa vie, servi dans cette même maison. Après sa mort, il a été condamné, en punition de sa paresse, à faire la besogne qu'il fait toutes les nuits. Quelque temps après, les domestiques, voulant lui témoigner leur reconnaissance, lui font demander par l'un d'eux en quoi ils pourraient lui être agréables. Le Pooka leur répond qu'il serait fort aise d'avoir un habit bien chaud. L'habit est apporté, et, dès que le Pooka en est revêtu, il s'enfuit en disant : « Maintenant ma pénitence est terminée. Elle devait durer jusqu'à ce qu'on eût trouvé que je méritais un salaire. » Et on ne le revit plus jamais. Mentionnons encore, comme offrant une grande ressemblance avec le nôtre, un conte de l'Oberland bernois, *le Tailleur d'Isenfluh* (*Gazette de Carlsruhe*, nº du 8 août 1873), un conte suédois recueilli par Afzelius (*Magasin pittoresque*, 1865, p. 235) et deux contes recueillis en Angleterre, où, paraît-il, il se raconte beaucoup d'histoires de ce genre (Halliwell, *Popular Rhymes and Nursery Tales*, 1849, p. 190).

VII.

LES DEUX SOLDATS DE 1689.

Il était une fois deux soldats qui avaient bien soixante ans. Obligés de quitter le service, ils résolurent de retourner au pays. Chemin faisant, ils se disaient : « Qu'allons-nous faire pour gagner notre vie? Nous

sommes trop vieux pour apprendre un métier; si nous demandons notre pain, on nous dira que nous sommes encore en état de travailler, et on ne nous donnera rien. — Tirons au sort, » dit l'un d'eux, « à qui se laissera crever les yeux, et nous mendierons ensemble. » L'autre trouva l'idée bonne.

Le sort tomba sur celui qui avait fait la proposition; son camarade lui creva les yeux et, l'un guidant l'autre, ils allèrent de porte en porte demander leur pain. On leur donnait beaucoup, mais l'aveugle n'en profitait guère : son compagnon gardait pour lui-même tout ce qu'il y avait de bon et ne lui donnait que les os et les croûtes de pain dur. « Hélas ! » disait le malheureux, « n'est-ce pas assez d'être aveugle ? Faut-il encore être si maltraité ? — Si tu te plains encore, » répondait l'autre, « je te laisserai là. » Mais le pauvre aveugle ne pouvait s'empêcher de se plaindre. Enfin son compagnon l'abandonna dans un bois.

Après avoir erré de côté et d'autre, l'aveugle s'arrêta au pied d'un arbre. « Que vais-je devenir ? » se dit-il. « La nuit approche, les bêtes sauvages vont me dévorer ! » Il monta sur l'arbre pour se mettre en sûreté.

Vers onze heures ou minuit, quatre animaux arrivèrent en cet endroit : le renard, le sanglier, le loup et le chevreuil. « Je sais quelque chose, » dit le renard, « mais je ne le dis à personne. — Moi aussi, je sais quelque chose, » dit le loup. — « Et moi aussi, » dit le chevreuil. — « Bah ! » dit le sanglier, « toi, avec tes petites cornes, qu'est-ce que tu peux savoir ? — Eh ! » repartit le chevreuil, « dans ma petite cervelle et dans mes petites cornes il y a beaucoup d'esprit. — Eh bien ! » dit le sanglier, « que chacun dise ce qu'il sait. »

Le renard commença : « Il y a près d'ici une petite rivière dont l'eau rend la vue aux aveugles. Plusieurs fois déjà, dans ma vie, j'ai eu un œil crevé; je me suis lavé avec cette eau et j'ai été guéri. — Cette rivière, je la connais, » dit le loup; « j'en sais même plus long que toi. La fille du roi est bien malade; elle est promise en mariage à celui qui pourra la guérir. Il suffirait de lui donner de l'eau de cette rivière pour lui rendre la santé. » Le chevreuil dit à son tour : « La ville de Lyon manque d'eau, et l'on promet quinze mille francs à celui qui pourra lui en procurer. Or, en arrachant l'arbre de la liberté, on trouverait une source et l'on aurait de l'eau en abondance. — Moi, » dit le sanglier, « je ne sais rien. » Là dessus, les animaux se séparèrent.

« Ah ! » se dit l'aveugle, « si je pouvais seulement trouver cette rivière ! » Il descendit de l'arbre, et marcha à tâtons à travers la campagne. Enfin il trouva la rivière. Il s'y lava les yeux, et il commença à entrevoir; il se les lava encore, et la vue lui revint tout à fait.

Aussitôt il se rendit près du maire de Lyon et lui dit que, s'il voulait

avoir de l'eau, il n'avait qu'à faire arracher l'arbre de la liberté. En effet, l'arbre ayant été arraché, on découvrit une source, et la ville eut de l'eau autant qu'il lui en fallait. Le soldat reçut les quinze mille francs promis et alla trouver le roi. « Sire, » lui dit-il, « j'ai appris que votre fille est bien malade, mais j'ai un moyen de la guérir. » Et il lui parla de l'eau de la rivière. Le roi envoya sur-le-champ ses valets chercher de cette eau ; on en fit boire à la princesse, on lui en fit prendre des bains, et elle fut guérie.

Le roi dit au soldat : « Quoique tu sois déjà un peu vieux, tu épouseras ma fille, ou bien, si tu le préfères, je te donnerai de l'argent. » Le soldat aima mieux épouser la princesse : il savait bien qu'avec la fille il aurait aussi l'argent. Le mariage se fit sans délai.

Un jour que le soldat se promenait dans le jardin, il vit un homme tout déguenillé qui demandait l'aumône ; il reconnut aussitôt son ancien camarade. « N'étiez-vous pas deux à mendier autrefois ? » lui dit-il en l'abordant. « Où est votre compagnon ? — Il est mort, » répondit le mendiant. — « Dites la vérité, vous n'aurez pas à vous en repentir. Qu'est-il devenu ? — Je l'ai abandonné. — Pourquoi ? — Il était toujours à se plaindre ; c'était pourtant lui qui avait les bons morceaux : quand nous avions du pain, je lui donnais la mie, parce qu'il n'avait plus de dents, et je mangeais les croûtes ; je lui donnais la viande et je gardais les os pour moi. — C'est un mensonge ; vous faisiez tout le contraire. Pourriez-vous reconnaître votre compagnon ? — Je ne sais. — Eh bien ! ce compagnon, c'est moi. — Mais n'êtes-vous pas le roi ? — Sans doute, mais je suis aussi ton ancien camarade. Entre, je te raconterai tout. »

Quand le mendiant eut appris ce qui était arrivé à l'aveugle, il lui dit : « Je voudrais bien avoir la même chance. Mène-moi donc à cet arbre-là ; les animaux y viendront peut-être encore. — Volontiers, » dit l'autre, « je veux te rendre le bien pour le mal. » Il conduisit le mendiant auprès de l'arbre, et le mendiant y monta.

Vers onze heures ou minuit, les quatre animaux se trouvèrent là réunis. Le renard dit aux autres : « On a entendu ce que nous disions l'autre nuit : la fille du roi est guérie et la ville de Lyon a de l'eau. Qui donc a révélé nos secrets ? — Ce n'est pas moi, » dit le loup. — « Ni moi, » dit le chevreuil. — « Je suis sûr que c'est le sanglier, » reprit le renard ; « il n'avait eu rien à dire, et il est allé rapporter ce que nous autres avions dit. — Ce n'est pas vrai, » répliqua le sanglier. — « Prends garde, » dit le renard, « nous allons nous mettre tous les trois contre toi. — Je n'ai pas peur de vous, » dit le sanglier en montrant les dents, « frottez-vous à moi. »

Tout à coup, en levant les yeux, ils aperçurent le mendiant sur

l'arbre. « Oh! oh! » dirent-ils, « voilà un homme qui nous espionne. » Aussitôt ils se mirent à déraciner l'arbre, puis ils se jetèrent sur l'homme et le dévorèrent.

On a remarqué la bizarrerie de ce titre : *Les Deux Soldats de* 1689. 1689 est probablement pour 1789 : le souvenir de l' « arbre de la liberté » se rapporte tout naturellement à l'époque de la Révolution.

La personne de qui nous tenons ce conte l'avait appris à Joinville, petite ville de Champagne, à quatre lieues de Montiers-sur-Saulx. On le raconte aussi à Montiers, mais d'une manière moins complète.

Dans cette variante, intitulée *Jacques et Pierre*, les animaux sont au nombre de trois, le lion, le renard et l'ours. Le renard seul a quelque chose à dire. Il raconte que la fille du roi Dagobert est aveugle de naissance : si on lui lavait les yeux avec l'eau d'une certaine fontaine, elle verrait. L'aveugle apprend aussi que les animaux se réunissent une fois tous les ans, à pareil jour, à la même heure et au même endroit. Jacques, le méchant camarade, instruit par Pierre de cette particularité, se rend à l'endroit indiqué pour entendre la conversation des animaux. Le lion dit : « Je sais quelque chose. La princesse d'Angleterre a quatre millions cachés dans un pot. » Jacques se baisse pour mieux entendre. Au bruit qu'il fait, les animaux lèvent la tête; l'ours grimpe sur l'arbre, tire Jacques par le bras et le fait tomber par terre, où les animaux le dévorent.

Voir dans le 3e volume (p. 342) de la collection Grimm, l'analyse d'un conte bohême qui présente une grande ressemblance avec nos deux contes français.

A propos d'un conte italien de Vénétie, recueilli par MM. Widter et Wolf, M. Reinhold Kœhler a résumé divers contes qui se rapprochent des nôtres (*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, 1866, p. 3 seq.). Nous citerons en plus un conte roumain de Transylvanie, publié dans la revue l'*Ausland* (1857, p. 1028).

Dans ce conte, un pauvre cordonnier n'obtient du pain d'un homme riche, son frère, qu'à la condition de se laisser crever d'abord un œil, puis l'autre. Ce méchant frère le conduit ensuite sous une potence, où il l'abandonne. Vers minuit arrivent douze corbeaux. Ils ont pitié de l'aveugle et lui donnent le moyen de recouvrer la vue et de guérir une impératrice. Son frère, l'ayant appris, se fait crever les yeux par sa femme et conduire sous la potence; mais les corbeaux le dévorent.

Mentionnons encore trois contes du Tyrol italien (nos 9, 10, 11 de la collection Schneller, 1867), deux contes suisses (nos 43 et 47 de la collection Sutermeister, 2e éd., 1873, et un conte catalan du *Rondallayre* de M. Maspons y Labros (1re partie, 1871, p. 68).

Dans la plupart des contes populaires de même type, serbe, grec moderne, italien, finnois, — et aussi dans un récit analogue du XVIe siècle[1], — l'intro-

1. Notre conte se retrouve en substance dans le chapitre 464 du recueil d'anecdotes publié en 1519 par le moine franciscain allemand Jean Pauli sous le titre de *Schimpf und Ernst* (Plaisanteries et choses sérieuses) et qui a eu plus de trente éditions en Allemagne.

duction, différente de celle de nos *Deux Soldats*, peut se résumer ainsi : Deux compagnons se disputent au sujet de cette question : Est-ce la justice ou l'injustice qui gouverne le monde ? et ils conviennent de s'en rapporter au jugement de tels ou tels ; celui qui aura perdu son procès aura les yeux crevés par l'autre. Le diable, prenant diverses formes, décide toujours en faveur de l'injustice, et le champion de la justice a les yeux crevés.

Cette même introduction se retrouve, avec d'assez fortes altérations, dans un récit qui, pour le reste, ressemble beaucoup à notre conte et qui fait partie d'un recueil de fables et paraboles moralisées, écrites en Espagne au plus tard dans les premières années du XIVe siècle, le *Libro de los Gatos* [1].

En Orient, nous trouvons comme pendant de tous ces récits un conte arabe existant dans certains manuscrits des Mille et une Nuits (éd. du Panthéon littéraire, p. 717). Abou-Nyout (le Bienveillant), pressé par la soif, se fait descendre dans un puits par son compagnon de voyage Abou-Nyoutine (le Trompeur). Celui-ci coupe la corde et abandonne Abou-Nyout. Pendant la nuit, le malheureux, du fond de son puits, entend deux mauvais génies qui s'entretiennent du moyen de guérir certaine princesse et de découvrir certain trésor. Tiré du puits le matin par des voyageurs qui passent, Abou-Nyout met à profit ce qu'il vient d'apprendre et devient l'époux de la princesse. Quelque temps après, il rencontre son ancien compagnon, réduit à mendier. Il lui pardonne et lui raconte tout. Mais, la nuit, les génies reviennent au puits, se plaignent de ce que leurs secrets ont été découverts et, de colère, comblent le puits, écrasant sous d'énormes pierres le méchant Abou-Nyoutine, qui y était descendu pour épier leur conversation.

Dans un conte kirghis publié par M. Radloff dans son immense collection de chants et récits des tribus tartares de la Sibérie méridionale (vol. 3, St-Pétersbourg, 1870, p. 343), nous retrouvons à peu près la forme de nos contes européens. Le Bon et le Méchant voyagent de compagnie. Ce sont les provisions du Bon qu'ils mangent d'abord. Quand elles sont épuisées, le Méchant lui coupe successivement les deux oreilles et lui arrache l'un après l'autre les deux yeux qu'il lui donne à manger. Finalement, il l'abandonne dans un bois. Arrivent trois animaux, un tigre, un renard et un loup. Le loup dit aux autres que dans la forêt il y a deux trembles qui rendent des yeux et des oreilles à qui n'en a plus. Le tigre indique un certain chien, dont les os ressuscitent les morts. Le renard connaît un endroit où il y a un morceau d'or gros comme la tête. Le Bon profite de ces avis, recouvre ses yeux et ses oreilles, achète le chien avec le morceau d'or qu'il a déterré et, au moyen des os du chien, ressuscite un prince qui lui donne sa fille en mariage. Un jour il rencontre son compagnon qui, apprenant l'origine de sa fortune, lui dit de lui couper les

---

1. Voir dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. VI, p. 28, la traduction de ce conte. — M. H. Oesterley a montré, dans la revue la *Germania* (années 1864, p. 126, et 1871, p. 129) que le *Libro de los Gatos* n'est qu'une traduction, souvent servile, des *Narrationes* composées dans le dernier tiers du XIIe siècle par le moine cistercien anglais Eudes de Shirton (*Odo de Ciringtonia*). Mais, dans ce que M. Oesterley a publié des *Narrationes*, nous n'avons pas retrouvé notre conte.

oreilles, de lui crever les yeux et de le conduire dans la forêt. Quand il y est, les trois animaux le dévorent.

VIII.

LE TAILLEUR ET LE GÉANT.

Un jour, un tailleur mangeait dans la rue une tartine de fromage blanc. Voyant des mouches contre un mur, il donna un grand coup de poing dessus et en tua douze. Aussitôt il courut chez un peintre et lui dit d'écrire sur son chapeau : J'EN TUE DOUZE D'UN COUP, puis il se mit en campagne.

Arrivé dans une forêt, il rencontra un géant. Le géant lui dit tout d'abord : « Que viens-tu faire ici, poussière de mes mains, ombre de mes moustaches ? » Mais quand il vit ce qui était écrit sur le chapeau du tailleur : *J'en tue douze d'un coup :* « Oh! oh! » se dit-il, « il ne faut pas se frotter à ce gaillard-là. » Et il lui demanda s'il voulait venir avec lui dans son château, où ils vivraient bien tranquilles ensemble.

Quand ils furent au château, ils se mirent à table, et le géant régala le tailleur. Après le repas, il lui dit : « Veux-tu jouer aux quilles avec moi ? nous nous amuserons bien. — Volontiers, » répondit le tailleur. Chaque quille pesait mille livres et la boule vingt mille. « Le jeu est-il trop loin ou trop près ? » demanda le géant. — « Mets-le comme tu voudras. » Le géant, qui maniait la boule comme si elle n'eût rien pesé, joua le premier. Après avoir abattu quatre quilles, il dit au petit tailleur de jouer à son tour; mais celui-ci, au lieu de prendre la boule, voyant qu'il ne pouvait même la soulever, se jeta par terre en se tordant, comme s'il avait la colique. « Si tu as mal, » lui dit le géant, « viens, je te rapporterai au logis sur mon dos. — C'est bon, » répondit le tailleur, « je marcherai bien. » Quand ils furent revenus au château, le géant lui fit boire un coup pour le remettre.

Il y avait en ce temps-là un sanglier et une licorne qui désolaient tout le pays; le roi avait promis sa fille en mariage à celui qui les tuerait. Le géant se mit en route avec le petit tailleur pour aller combattre les deux bêtes. Le tailleur prit un tranchet bien aiguisé et se coucha par terre; quand le sanglier passa, il lui enfonça le tranchet dans le ventre et se retira bien vite pour ne pas être écrasé par l'animal dans sa chute. « Porte cette bête au roi, » dit-il au géant, « tu es un grand paresseux, tu ne fais jamais rien. » Le géant chargea le sanglier sur ses épaules et le porta au roi. « C'est bien, » dit le roi, « je suis content, mais il y a encore une licorne à combattre. »

Les deux compagnons retournèrent dans la forêt, et bientôt ils virent

la licorne. Le tailleur était auprès d'un arbre ; elle se mit à tourner tout autour, et le tailleur faisait de même ; enfin, comme elle s'élançait sur lui, sa corne s'enfonça dans l'arbre, et elle ne put l'en retirer. Le petit tailleur prit son tranchet et tua la licorne, puis il dit au géant : « Toi qui n'as rien fait, porte cette bête au roi. »

Lorsqu'ils se présentèrent devant le roi, celui-ci fut fort embarrassé, car le géant voulait aussi épouser la princesse. « J'avais promis ma fille à un seul, » dit le roi, « mais vous êtes deux. Je vais faire venir ma fille : celui qui lui plaira le plus l'épousera. » Ils entrèrent ensemble dans la chambre de la princesse, qui préféra le petit tailleur : elle trouvait le géant trop grand et trop laid. Le géant, furieux contre le tailleur, jura qu'il le tuerait. L'autre avait pensé d'abord à se sauver, mais il se ravisa et vint, pendant la nuit, enfoncer d'un grand coup de masse la porte du géant. « Je vais t'en faire autant, » lui dit-il, « si tu ne me laisses pas épouser la princesse. » Le géant, effrayé, céda la place et s'enfuit.

Le tailleur épousa la princesse ; on fit un grand festin, et depuis on ne revit plus le géant.

Voir dans la collection Grimm les remarques du n° 20, *le Vaillant petit tailleur*, qui a été emprunté en grande partie à un vieux livre allemand publié en 1557 par Martinus Montanus de Strasbourg (vid. t. III, p. 29).

Aux allusions faites à ce conte, d'après G. Grimm, par Fischart (1575) et par Grimmelshausen (1669), on peut ajouter un passage d'un sermon de Bosecker, publié à Munich en 1614, et où il est parlé du tailleur « qui tuait sept mouches, — sept Turcs, je me trompe — d'un coup. » (*Germania*, 1872, 1re livraison, p. 92.)

Sur cette introduction de notre conte, voir les remarques de M. R. Kœhler sur le conte sicilien n° 41 de la collection Gonzenbach.

Il y a une altération dans le passage de notre conte où le petit tailleur feint d'être malade pour ne pas montrer au géant qu'il ne peut manier sa boule. Dans les versions bien conservées de cet épisode, — lequel forme souvent tout le récit à lui seul, par exemple, dans un conte lorrain, le *Cordonnier et les Voleurs*, que nous publierons plus tard, — le tailleur s'y prend de façon à persuader de plus en plus le géant de sa force, et il emploie à cet effet différentes ruses.

Dans un conte suisse (Sutermeister, n° 41), nous trouvons le seul exemple à nous connu, en dehors de notre conte lorrain, d'un récit où le géant est associé avec le tailleur dans une entreprise (ici tuer un dragon) où la main d'une princesse est en jeu.

En Irlande, on raconte l'histoire du *Petit tisserand de la porte de Duleek*[1], qui, un jour, tue d'un coup de poing cent mouches rassemblées sur sa soupe. Après cet exploit, il fait peindre sur une espèce de bouclier cette inscription : *Je suis*

1. Ce conte a été inséré par le romancier irlandais Lover dans sa nouvelle *Le Cheval blanc des Peppers* (Semaine des Familles. Paris, 1861-62, p. 553).

l'homme qui en a tué cent d'un coup ; puis il se rend à Dublin. Le roi, ayant lu l'inscription, prend le héros à son service pour le débarrasser de certain dragon. Le petit tisserand se met en campagne. A la vue du dragon, il grimpe au plus vite sur un arbre. Le dragon s'établit au pied de cet arbre et ne tarde pas à s'endormir. Ce que voyant, le tisserand veut descendre de son arbre pour s'enfuir ; mais, on ne sait comment, il tombe à califourchon sur le dragon et le saisit par les oreilles. Le dragon, furieux, prend son vol et arrive à toute vitesse jusque dans la cour du palais du roi, où il se brise la tête contre le mur.

Citons encore l'analyse d'un conte russe, donnée par M. de Gubernatis dans sa *Zoological Mythology* (t. I, p. 203 et 335). Le petit Thomas Berennikoff tue une armée de mouches et se vante ensuite d'avoir anéanti, à lui seul, toute une armée de cavalerie légère. Il fait la rencontre de deux vrais braves, Elie de Murom et Alexis Papowitch, qui, l'entendant raconter ses exploits, le reconnaissent immédiatement comme leur « frère aîné ». La valeur des trois compagnons ne tarde pas à être mise à l'épreuve. Elie et Alexis se comportent en véritables héros. Vient ensuite le tour du petit Thomas. Par une chance heureuse, il tue l'ennemi contre lequel il est envoyé pendant que celui-ci a les yeux fermés. Il essaie ensuite de monter le cheval du « héros ». Ne pouvant en venir à bout, il attache le cheval à un chêne et grimpe sur l'arbre pour sauter de là en selle. Le cheval, sentant un homme sur son dos, fait un tel bond qu'il déracine l'arbre et le traîne après lui dans sa course, emportant Thomas jusqu'au cœur de l'armée chinoise. Dans cette charge furieuse, nombre de Chinois sont renversés par l'arbre ou foulés aux pieds par le cheval ; le reste s'enfuit. L'empereur de la Chine déclare qu'il ne veut plus faire la guerre contre un héros de la force de Thomas, et le roi de Prusse, ennemi des Chinois, donne à Thomas, en récompense de ses services, sa fille en mariage.

Venons maintenant à la littérature orientale et résumons rapidement le 19e récit de la collection mongole du *Siddhi-Kûr :*

Un pauvre tisserand d'une ville du nord de l'Inde se présente un jour devant le roi et lui demande sa fille en mariage. Le roi, pour plaisanter, dit à la princesse de l'épouser. Naturellement la princesse se récrie, et, comme le roi lui demande quel homme donc elle veut épouser, elle répond : « Un homme qui sache faire des bottes avec de la soie (*sic*). » On examine les bottes du tisserand, et, à la grande surprise de tout le monde, on en tire de la soie. Le roi se dit que ce n'est pas un homme ordinaire et le garde provisoirement dans le palais ; mais la reine n'est pas contente, et elle voudrait se débarrasser du prétendant. Elle lui demande de quelle façon il entend gagner la main de la princesse : par ses richesses ou par sa bravoure. L'autre répond : « Par ma bravoure. » Comme justement un prince ennemi marchait contre le roi, on envoie contre lui le tisserand. Celui-ci monte à cheval, mais, étant fort mauvais cavalier, il est emporté dans un bois. Il se raccroche aux branches d'un arbre ; l'arbre est déraciné, et, le cheval portant notre homme au milieu de l'armée ennemie, le tronc d'arbre fait grand carnage et les ennemis s'enfuient épouvantés[1]. Le tisserand est ensuite envoyé contre un grand et terrible renard, avec

1. Cet épisode de l'arbre, que nous avons déjà vu dans le conte russe, ne se

ordre d'en rapporter la peau. Il parcourt le pays sans rien rencontrer. En revenant, il s'aperçoit qu'il a laissé son arc en route. Il retourne sur ses pas et retrouve l'arc avec le renard tué à côté : en voulant ronger la corde de l'arc, le renard a fait partir la flèche. — Enfin le roi ordonne au tisserand de lui ramener les « sept démons des Mongols » avec leurs chevaux. Comme provisions de voyage, la princesse lui donne sept morceaux de pain noir et sept de pain blanc. Le tisserand commence par le pain noir. Comme il est à manger, arrivent les démons qui, le voyant s'enfuir, le laissent aller et mangent son pain blanc. Aussitôt ils tombent tous morts, car le pain blanc était empoisonné. Le tisserand rapporte au roi leurs armes et leurs chevaux, et il épouse la princesse.

On sait que les récits du *Siddhi-Kûr* ont été empruntés par les Mongols à des recueils indiens. Nous ignorons si l'on a retrouvé jusqu'à présent dans la littérature sanscrite le prototype de ce conte. Tout ce que nous pouvons citer ici comme venant directement de l'Inde, c'est un conte populaire actuel, recueilli par miss M. Frere (*Old Dekkan Days*, 2e éd., 1870, n° 16). Le voici en quelques mots :

Un potier, un peu gris, prend, pendant un orage, un tigre pour son âne égaré. Il saute dessus, le bat et l'attache auprès de sa maison. De son côté, le tigre le prend pour un être terrible dont il a entendu prononcer le nom, et il n'ose faire de résistance [1]. Voilà le potier, preneur de tigres, en grand renom dans toute la contrée. Le roi, dont le pays est envahi, lui donne son armée à conduire. Le potier, mauvais cavalier, se fait attacher par sa femme sur le cheval de guerre que le roi lui a envoyé. Le cheval, agacé de se sentir lié, prend le mors aux dents et emporte le potier dans le camp des ennemis qui sont pris de panique et font retraite, laissant une lettre pour demander la paix.

Comme trait d'union entre l'Asie et l'Europe, nous citerons, pour finir, un conte avare [2], le n° 11 de la collection traduite par M. Schiefner : Il y avait dans le Daghestan un homme si poltron que sa femme, lasse de sa couardise, finit par le mettre à la porte. Le voilà donc parti, armé d'un tronçon de sabre. Passant auprès d'un endroit où s'étaient amassées des mouches, il jette dessus

---

rencontre pas seulement chez les Russes, voisins des Mongols, mais aussi, sous une forme altérée, chez des peuples de l'intérieur de l'Europe. Ainsi, dans un conte tyrolien (Zingerle, II, p. 15) et dans un livre populaire hollandais (Grimm, III p. 33), le tailleur, emporté par son cheval vers l'ennemi, saisit sur son passage, pour se retenir, une croix plantée le long du chemin et la déracine. Quand les ennemis voient accourir cet homme à cheval, une croix dans ses bras, ils sont pris d'épouvante et s'enfuient. Ce même trait se retrouve chez les Hongrois (collection Gaal, traduite en all. par Stier, n° 11).

1. Dans un conte du Cambodge, un homme, apercevant un tigre, se réfugie sur un arbre. La branche sur laquelle il s'est mis vient à rompre et il tombe à califourchon juste sur le dos du tigre (comme le petit tisserand irlandais sur le dos du dragon). Alors c'est le tour du tigre d'avoir peur. Il s'enfuit à toutes jambes, emportant à travers champs son cavalier malgré lui. Celui-ci, de son côté, tremble si fort de frayeur que, sans le vouloir, il ne cesse d'éperonner sa monture. Et, dit le conte cambodgien, ils courent encore. (Ad. Bastian, *Die Vœlker des œstlichen Asiens*, t. IV, p. 122).

2. Voir sur les Avares du Caucase les remarques de notre conte n° 1.

[illegible] cinq cents. Alors il fait graver sur son sabre : « Le [illegible] tue cinq cents hommes d'un coup. » Il continue son [illegible] dans une grande ville. Le roi, informé de l'arrivée d'un tel [illegible] sa fille en mariage pour le retenir auprès de lui. Peu de temps [illegible] Nasnaï d'aller combattre un dragon qui ravageait ses trou- [illegible] dragon, Nasnaï est pris de coliques et, la nuit [illegible] pour mettre sa vie en sûreté. Il arrive dans une forêt et grimpe [illegible] dormir. Le lendemain, en se réveillant, il aperçoit le dra- [illegible] il perd connaissance et tombe sur le dragon qui est si [illegible] meurt de peur. Nasnaï lui coupe la tête et va la porter au [illegible] son gendre contre trois *narts* (sorte de géants ou [illegible] pour le « héros du Daghestan », les trois narts, [illegible] sous l'arbre où Nasnaï s'est réfugié comme la première fois, [illegible] se querelle et se tuent les uns les autres. Nasnaï rapporte triom- [illegible] leurs dépouilles. Enfin le roi lui dit que le « roi infi- [illegible] guerre et qu'il s'avance avec une armée innombrable pour [illegible] Nasnaï est obligé de se mettre à la tête des troupes du roi. A la [illegible] il se sent fort mal à l'aise. Il ôte ses bottes, ses armes, ses [illegible] pour être plus léger à se sauver. L'armée, qui a reçu du roi l'ordre de [illegible] sur Nasnaï, fait comme lui. Justement il vient à passer un [illegible] une des bottes de Nasnaï et s'enfuit dans la direction de [illegible] Nasnaï court après lui, toute l'armée le suit. A la vue de ces [illegible] vers, les ennemis se disent que ce sont des diables et pren- [illegible] Nasnaï ramasse un grand butin et revient en triomphateur.

IX.

L'OISEAU VERT.

[illegible] une fois un jeune homme, fils de gens riches, qui aimait à se [illegible] bois. Un jour qu'il s'y promenait, il vit un bel oiseau vert; [illegible] à sa poursuite, mais l'oiseau sautait de branche en branche, et [illegible] le jeune homme bien avant dans la forêt. Le jeune homme [illegible] à l'attraper vers le soir, et, comme il avait grand'faim, [illegible] sous un arbre pour manger quelques provisions qu'il avait [illegible], puis il se remit en route, et marcha une partie de la nuit [illegible] il allait. Enfin il aperçut une lumière, et, se dirigeant de [illegible] vers deux heures après minuit près d'une maison : or [illegible] était la demeure d'un ogre.

[illegible] frappa à la porte; une belle jeune fille vint lui ouvrir. [illegible] » lui dit-il, « voulez-vous me recevoir ? » La jeune [illegible] « Mon père est un ogre; il va rentrer. Toute la nuit il [illegible] et il se repose pendant le jour. — Peu m'importe, » dit le

jeune garçon, « pourvu que je puisse dormir. » La jeune fille le laissa donc entrer.

Bientôt après, l'ogre revint. « Je sens la chair de chrétien, » dit-il en entrant. — « Mon père, c'est un jeune homme, un beau jeune homme, qui sait très-bien travailler en tous métiers. — C'est bien, » dit l'ogre.

A huit heures du matin, l'ogre appela le jeune homme et lui dit : « Tu vas me démêler tous ces écheveaux de fil; si tu n'as pas fini pour midi, je te mangerai. » Le pauvre garçon se mit à l'ouvrage, mais le fil était si emmêlé qu'il n'en pouvait venir à bout. Il commençait à se désespérer, quand il vit la fille de l'ogre entrer dans la chambre. « Eh bien ! » dit-elle, « que vous a commandé mon père ? — Il m'a commandé de lui démêler son fil, et je ne puis y parvenir : quand je le démêle par un bout, il s'emmêle par l'autre. » La jeune fille donna un coup petit de baguette, et le fil se trouva démêlé. A midi, l'ogre arriva. « As-tu fini ta besogne ? — Oui. — Demain il faudra me trier toutes ces plumes, et si tu n'as pas fini pour midi, je te mangerai. »

Il y avait là des plumes d'oiseau de toute couleur; le jeune homme essaya de les trier, mais il n'y pouvait réussir. Un peu avant midi, la fille de l'ogre entra. « Eh bien ! que vous a commandé mon père ? — Il m'a commandé de trier ces plumes, et je n'en puis venir à bout : quand j'en ai trié une partie, elles s'envolent et vont se mêler aux autres. » La jeune fille donna un petit coup de baguette, et voilà toutes les plumes triées. L'ogre, étant arrivé, demanda au jeune homme : « As-tu fini ta besogne ? — Oui. — C'est bien. »

Le lendemain la fille de l'ogre vint encore trouver le jeune homme. « Eh bien ! » dit-elle, « que vous a commandé mon père ? — Il ne m'a rien commandé. — Alors, c'est qu'il veut vous manger. » Et elle lui proposa de s'enfuir avec elle. Ils partirent donc ensemble.

Après qu'ils eurent couru quelque temps, la jeune fille dit au jeune homme : « Regardez derrière vous si vous voyez mon père. — Je vois là-bas un homme qui vient vite, vite comme le vent. — C'est mon père. » Aussitôt elle se changea en poirier et changea le jeune homme en femme qui abattait les poires avec un bâton. Quand l'ogre arriva près du poirier, il dit à la femme : « Vous n'avez pas vu passer un garçon et une fille ? — Non, je n'ai vu personne. »

L'ogre s'en retourna, et, quand il fut à la maison, il dit à sa femme : « Je n'ai rien vu qu'un poirier et une femme qui abattait les poires avec un bâton. — Eh bien ! » répondit l'ogresse, « le poirier c'était elle, et la femme c'était lui. — J'y retourne, » dit l'ogre.

Cependant les deux jeunes gens avaient repris leur course. « Regardez derrière vous si vous voyez mon père. — Je vois là-bas un homme qui

vient vite, vite comme le vent. — C'est mon père. » Aussitôt la jeune fille se changea en ermitage, et changea le jeune homme en ermite qui balayait les araignées dans la chapelle. L'ogre ne tarda pas à arriver. « N'avez-vous pas vu passer un garçon et une fille ? » dit-il à l'ermite. — Non, je n'ai vu personne. »

L'ogre, de retour chez lui, dit à sa femme : « Je n'ai rien vu qu'un ermitage et un ermite qui balayait les araignées. — Eh bien ! » dit l'ogresse, « l'ermitage, c'était elle, et l'ermite, c'était lui. — Cette fois, » dit l'ogre, « je prendrai ce que je trouverai. » Et il se remit en marche.

La jeune fille dit au jeune homme : « Regardez derrière vous si vous voyez mon père. — Je vois là-bas un homme qui vient vite, vite comme le vent. — C'est mon père. » Elle se changea en carpe et changea le jeune homme en rivière. Lorsque l'ogre arriva, il voulut prendre la carpe, mais il fit le plongeon et se noya.

Le jeune homme emmena la jeune fille avec lui dans son pays et l'épousa.

Voir dans la collection Grimm les remarques des n°s 51, 56 et 113 ; dans la collection Gonzenbach les remarques de M. R. Kœhler sur les n°s 14, 54 et 55.

Dans presque tous les contes de ce type que nous connaissons, les tâches imposées au jeune homme par l'être malfaisant — ogre, sorcier, diable, etc. — chez lequel il se trouve, sont autres que celles de notre conte. Nous ne retrouvons celles-ci que dans un conte français, d'ailleurs différent pour le reste, recueilli au XVIIe siècle par Mme d'Aulnoy, *Gracieuse et Percinet*.

En revanche, les transformations des deux jeunes gens sont presque identiques dans notre conte et dans divers contes étrangers. (Dans un conte français analogue de Mme d'Aulnoy, *l'Oranger et l'Abeille*, elles sont différentes.) Ainsi, dans la collection de contes siciliens publiée tout récemment par M. Pitrè (n° 15) ces transformations sont les suivantes : brocolis et jardinier, rivière et anguille, église et sacristain ; dans un conte du Tyrol italien (Schneller n° 27), jardin et jardinier, lac et pêcheur, église et chapelain ; dans un conte westphalien (Grimm, n° 113), buisson d'épines et rose, église et prédicateur, étang et poisson, etc. Dans le conte n° 51 de Grimm, la petite fille change le petit garçon en étang et se change en cane ; quand la vieille sorcière qui les poursuit veut saisir la cane, celle-ci la prend par la tête et la noie. — Dans un conte catalan du *Rondallayre* de M. Maspons y Labros (2e série, 1872, p. 30), la fille du géant change son cheval en sac à noix, elle-même en noix et le jeune homme en marchand. Viennent ensuite les transformations en église, statue de la Vierge et chapelain, puis en mer et poissons (cf. 1re série, 1871, p. 89).

Comparez encore les contes italiens n°s 5 et 6 des *Novelline di Santo Stefano di Calcinaia*, publiées par M. de Gubernatis, et le n° 11 de la collection Comparetti.

Un poème héroïque recueilli chez les Tartares de la Sibérie méridionale (Radloff, *Proben der Volksliteratur der türkischen Stæmme Sud-Sibiriens*, 2e partie, 1868, p. 202 sq.) offre, parmi les transformations qui y sont accumulées, un point de comparaison avec l'*Oiseau vert* et les contes analogues. Le héros, Aï Tolysy a enlevé une jeune fille; les trois frères de celle-ci se mettent à sa poursuite. Alors la jeune fille change le cheval d'Ai Tolysy en peuplier, Ai Tolysy et elle-même en deux corbeaux, et les trois frères passent sans se douter de rien.

Dans le plus grand nombre des contes de ce genre, le récit ne s'arrête pas après la poursuite à laquelle échappent les deux jeunes gens. Par suite d'un mauvais sort, parfois de la malédiction de ses parents, la jeune fille est pour un temps oubliée par son fiancé. Nous aurons occasion de revenir sur ce point à propos d'un autre de nos contes lorrains, *Chatte Blanche*. Nous donnerons également, dans nos remarques sur ce conte, l'analyse d'un conte indien qui se rapproche sur plusieurs points de l'*Oiseau vert*.

X.

RENÉ ET SON SEIGNEUR.

Il était une fois un homme appelé René, qui demeurait avec sa femme dans une pauvre cabane et n'avait pour tout bien qu'une vache. Cette vache étant morte, René voulut tirer quelque argent de la peau en l'allant vendre à la ville voisine. Après avoir dépouillé la vache, il jeta la peau sur ses épaules et se mit en route. Comme il n'avait pas détaché la tête de la bête, elle lui faisait une sorte de capuchon, au-dessus duquel se dressaient deux grandes cornes.

Pour arriver à la ville, il y avait à traverser une forêt. Au moment où René passait, des voleurs, assis sur le bord du chemin, étaient en train de compter leur argent. Voyant de loin venir l'homme aux cornes, ils crurent que c'était le grand diable, et décampèrent au plus vite, laissant là tout leur argent : il y en avait un tas qui était bien haut de six pieds. René remplit de pièces d'or sa peau de vache et continua sa route. Arrivé à la ville, il acheta un âne et lui donna à manger du son dans lequel il avait jeté quelques louis d'or, puis il retourna chez lui. Il n'était guère rassuré en repassant par la forêt. « Ce matin, » pensait-il, « j'ai fait peur aux gens; ce sera peut-être mon tour ce soir d'avoir peur. » Mais personne ne se montra et il rentra à la nuit dans sa chaumière.

Le lendemain matin, on trouva des pièces d'or sur la litière de l'âne. La nouvelle s'en répandit dans tout le village et arriva aux oreilles du seigneur, qui vint aussitôt trouver René et lui dit : « On raconte que tu as un âne qui fait de l'or. — Monseigneur, c'est la vérité. — Combien

veux-tu me le vendre ? — Deux mille écus, Monseigneur. — C'est bien cher. — Oh ! Monseigneur, un âne qui vous donnera chaque jour un tas d'or ! » Bref, le seigneur, qui était un peu timbré, lui compta deux mille écus et emmena l'âne. En rentrant chez lui, il fut querellé par sa femme à cause du sot marché qu'il avait fait. Le premier jour, l'âne donna encore quelque peu d'or, mais les jours suivants, il n'y en eut plus.

Le seigneur, furieux, sortit pour aller faire des reproches à René. Celui-ci, l'ayant aperçu de loin, dit à sa femme : « Je gage que le seigneur vient pour me chercher noise au sujet de notre marché. Qu'allons-nous faire ? » En disant ces mots, il jeta les yeux sur la marmite qui était sur le feu et bouillait à gros bouillons. Il éteignit le feu en toute hâte, prit la marmite et la porta toute bouillante sur le toit de sa cabane ; puis il descendit et se mit à tailler la soupe. A ce moment arriva le seigneur. « Es-tu fou, » dit-il à René, « de tailler la soupe sans avoir mis le pot au feu ? — Monseigneur, » répondit René, « le pot est sur le toit. — Comment, sur le toit ? par le froid qu'il fait ! » (En effet, il gelait à pierre fendre). — « Monseigneur, » dit René, « j'ai un moyen de faire cuire ma soupe en un instant et sans feu. Voulez-vous voir ? — Volontiers. » Le seigneur suivit René et monta non sans peine avec lui sur le toit ; alors René donna au pot de grands coups de fouet et le découvrit ensuite. « Voyez, » dit-il au seigneur, « il bout à gros bouillons. Quand je veux faire cuire ma soupe, je n'ai qu'à mettre ce pot sur le toit et qu'à lui donner des coups de fouet : il bout aussitôt. — Combien veux-tu me vendre ce pot ? » demanda le seigneur. — « Deux mille écus, Monseigneur. — C'est bien cher. — Oh ! Monseigneur, vous qui usez pour mille ou douze cents écus de bois par an, songez quelle économie cela vous ferait. » Le seigneur donna les deux mille écus et retourna avec le pot au château, où il fut encore fort mal reçu par sa femme. « Attendez, madame, » dit le seigneur, « et vous verrez merveilles. » Il ordonna à quatre de ses valets de mettre le pot sur le toit et de le frapper à grands coups de fouet, ce qu'ils firent avec tant de conscience, que bientôt la chaleur les obligea d'ôter leur habit ; mais le pot ne bouillait toujours pas.

Le seigneur, encore plus furieux que la première fois, courut chez René qui, le voyant venir, remplit de sang une vessie et dit à sa femme : « Mets cette vessie sous ta ceinture : tout à l'heure je donnerai un coup de couteau dedans, et tu tomberas par terre comme si je t'avais tuée. Je sifflerai, et tu te relèveras aussitôt. » Quand le seigneur entra, il trouva René qui sautait et gambadait dans sa cabane. « Es-tu fou, René, » lui dit-il, « de danser ainsi ? — Monseigneur, » dit René, « ma femme va danser avec moi. — Nenni, vraiment, » répondit la femme. Alors René prit un grand couteau et lui en donna un coup. Elle tomba comme morte,

et tout le sang qui était dans la vessie se répandit par terre. « Malheureux ! qu'as-tu fait ? » cria le seigneur ; « voilà ta femme tuée. Tu seras pendu. — Oh ! » dit René, « je ne serai pas pendu pour si peu. » Il donna un coup de sifflet, et à l'instant sa femme fut sur pied et dansa avec lui. « Voilà, » dit le seigneur, « un merveilleux sifflet ! Combien en veux-tu ? — Deux mille écus, Monseigneur. — Voilà deux mille écus. » Et le seigneur s'empressa d'aller montrer son emplette à sa femme, qui le querella encore plus aigrement qu'auparavant.

Un jour, le seigneur était avec sa femme au coin du feu et s'amusait à siffloter. « Que tu es ennuyeux ! » lui dit sa femme ; « finiras-tu bientôt ? » Le seigneur se leva, prit un couteau, et, le plus tranquillement du monde, le lui enfonça dans le corps ; la pauvre femme tomba raide sur le plancher. Alors il tira son sifflet de sa poche, mais il eut beau siffler, sa femme était morte et resta morte.

Aussitôt le seigneur fit mettre les chevaux à son carrosse et, accompagné de deux laquais, se rendit en toute hâte chez René. Il s'empara de lui et le fit porter dans le carrosse, pieds et poings liés, pour aller le jeter dans un grand trou rempli d'eau. Mais, en chemin, le seigneur et ses gens étant descendus un moment, un pâtre vint à passer avec ses vaches ; il vit René qui était seul, garrotté dans le carrosse. « Que fais-tu là ? » lui demanda-t-il. — « Ah ! » répondit l'autre, « on m'emmène de force pour être curé, et je ne sais ni lire ni écrire. — Ma foi, » dit le pâtre, « cela ferait joliment mon affaire à moi qui sais lire et écrire couramment. — Mets-toi donc à ma place, » dit René. Le pâtre accepta la proposition ; il délivra René et se laissa mettre dans le carrosse, pieds et poings liés. Cela fait, René partit avec le troupeau. Quand le carrosse fut arrivé près du trou, les laquais prirent le pâtre et le jetèrent dans l'eau.

Quelque temps après, le seigneur, étant rentré au château, vit arriver René conduisant ses vaches. « Pourriez-vous, Monseigneur, » dit René, « me recevoir pour la nuit avec mes bêtes ? — Comment ? » s'écria le seigneur, « te voilà revenu ! — Oui, Monseigneur. Je serais encore là-bas, si vous m'aviez fait jeter un peu plus loin ; mais à l'endroit où je suis tombé, j'ai trouvé un beau carrosse à six chevaux, et de l'or et de l'argent en quantité. »

Le seigneur commanda à René de le conduire à cet endroit avec ses deux laquais. Quand ils furent au bord du trou, René dit au seigneur : Mettez-vous ici ; — et vous, » dit-il aux laquais, « mettez-vous là. » Puis il les poussa tous les trois dans le trou, où ils se noyèrent.

Après cette aventure, René se trouva le plus riche du village et en devint le seigneur.

Ce conte, qui correspond au conte hessois n° 61 de Grimm, est extrêmement

répandu. M. R. Kœhler l'a étudié très-longuement en 1863 dans la revue *Orient und Occident* (t. II, p. 486 seq.). Aux récits dont il a donné l'analyse dans ce travail, il faut ajouter divers contes indiqués également par lui dans ses remarques sur les contes siciliens n°s 70 et 71 de la collection Gonzenbach.

Nous citerons encore d'abord un conte breton recueilli par M. Luzel (*Contes bretons*. Quimperlé, 1870, p. 85). C'est là seulement que nous avons retrouvé les voleurs effrayés par la peau de vache et ses grandes cornes, et qui laissent là leur argent, et le fouet avec lequel on fait bouillir la marmite. Puis un conte norvégien de la collection Asbjœrnsen, traduit récemment en anglais par M. Dasent (*Tales from the Fjeld*. Londres, 1874, p. 94). Dans ce conte, Peik vient demander au roi, qu'il a maintes fois attrapé, s'il peut avoir dans la « grange du roi » de la place pour ses chevaux et ses moutons, comme René demande au seigneur si celui-ci peut le recevoir pour la nuit avec ses bêtes. Ce petit trait ne se retrouve, à notre connaissance, dans aucun autre des récits analogues qui ont été recueillis. — Le conte norvégien a également la marmite qui bout sans feu. Ce détail manque dans un grand nombre des contes de ce genre ; nous ne l'avons trouvé que dans un conte allemand de Cologne (Kœhler, *loc. cit.*, p. 504), dans les contes siciliens indiqués plus haut, dans un conte également sicilien publié en 1875 par M. Pitrè (n° 157), dans un conte toscan des *Novelline di Santo-Stefano* de M. de Gubernatis (n° 30), dans un conte catalan du *Rondallayre* (3e partie, 1875, p. 82) et dans deux contes dont il nous reste à parler.

Un conte fort ressemblant a été fixé par écrit dès le XIe et peut-être le Xe siècle, sous forme de petit poëme en latin (Kœhler, *loc. cit.*, p. 488). Une autre version figure dans un livre imprimé en 1559, le *Nachtbüchlein* de Valentin Schumann (Pfeiffer's *Germania*, I, p. 359). Vers la même époque paraissait en Italie un petit livre dont nous reproduirons le titre, qui résume tout le sujet : « Histoire du paysan Campriano, lequel était fort pauvre et avait six filles à marier, et qui par adresse faisait faire des écus à son âne, et le vendit à des marchands pour cent écus, et puis leur vendit une marmite qui bouillait sans feu, un lapin qui portait des dépêches, et une trompette qui ressuscitait les morts, et finalement jeta ces marchands dans une rivière. Avec beaucoup d'autres choses plaisantes et belles. Composée par un Florentin » (*Orient und Occident*, III, p. 348).

Nous avons entendu raconter à Montiers-sur-Saulx, outre d'autres variantes que nous donnerons plus loin, un récit très-voisin du conte hessois de Grimm et contenant, comme ce conte, un épisode qui rappelle beaucoup trop, par la manière dont il met un prêtre en scène, certains fabliaux du moyen âge. Aussi nous contentons-nous d'indiquer l'existence de cette variante.

Enfin nous avons trouvé dans la collection de chants et récits des tribus tartares de la Sibérie méridionale, publiée par M. Radloff (vol. III, Saint-Pétersbourg, 1870, p. 332), un conte kirghis qui ressemble beaucoup au nôtre.

Eshigældi est dépouillé par des voleurs; il ne lui reste plus que deux roubles et un cheval rogneux. Il lui fait faire de l'argent à peu près comme René, et le vend à trois frères. Quand ceux-ci viennent pour se plaindre, il leur vend un pot qui bout tout seul. Furieux d'avoir été deux fois trompés, les trois frères

garrottent Eshigældi et le déposent sur le bord de la rivière pour l'y jeter. Pendant qu'ils sont allés chercher une perche pour le pousser dans l'eau, vient à passer un homme à cheval, très-bien vêtu, qui demande à Eshigældi pourquoi il se lamente. L'autre lui répond qu'on veut le faire prince de la ville et que lui ne veut pas. L'homme se met à sa place et Eshigældi s'en va avec les beaux habits et le beau cheval. Une fois revenus, les trois frères jettent l'homme dans la rivière et sont ensuite bien étonnés de revoir Eshigældi, qui leur dit que c'est au fond de l'eau qu'il a trouvé ce beau cheval et qu'il y en a encore bien d'autres. Les trois frères se jettent à l'eau et se noient. (Dans le 1er vol., p. 30, de la collection se trouve un conte tartare d'une autre tribu qui présente la même idée sous une forme qui se rapproche assez du conte latin du moyen âge mentionné plus haut.)

XI.

LA BOURSE, LE SIFFLET ET LE CHAPEAU.

Il était une fois trois frères, le sergent, le caporal et l'appointé [1], qui montaient la garde dans un bois. Un jour que c'était le tour de l'appointé, une vieille femme vint à passer près de lui et lui dit : « L'appointé, veux-tu que je me chauffe à ton feu ? — Non, car si mes frères s'éveillaient, ils te tueraient. — Laisse-moi me chauffer, et je te donnerai une petite bourse. — Que veux-tu que je fasse de ta bourse ? — Tu sauras, l'appointé, que cette bourse ne se vide jamais : quand on y met la main, on y trouve toujours cinq louis. — Alors, donne-la-moi. »

Le lendemain, c'était le caporal qui montait la garde; la même vieille s'approcha de lui. « Caporal, veux-tu que je me chauffe à ton feu ? — Non, car si mes frères s'éveillaient, ils te tueraient. — Laisse-moi me chauffer, et je te donnerai un petit sifflet. — Que veux-tu que je fasse de ton sifflet ? — Tu sauras, caporal, qu'avec mon sifflet on fait venir en un instant cinquante mille hommes d'infanterie et cinquante mille hommes de cavalerie. — Alors, donne-le-moi. »

Le jour suivant, pendant que le sergent montait la garde, il vit aussi venir la vieille. « Sergent, veux-tu que je me chauffe à ton feu ? — Non, car si mes frères s'éveillaient, ils te tueraient. — Laisse-moi me chauffer, et je te donnerai un beau petit chapeau. — Que veux-tu que je fasse de ton chapeau ? — Tu sauras, sergent, qu'avec mon chapeau on se trouve transporté partout où l'on veut être. — Alors, donne-le-moi. »

Un jour, l'appointé jouait aux cartes avec une princesse ; celle-ci avait un miroir dans lequel elle voyait le jeu de l'appointé : elle lui

---

1. Avant la Révolution, on appelait *appointés* les soldats qui touchaient de plus grosses paies que les autres.

gagna sa bourse. Il s'en retourna au bois bien triste, et il sifflait en marchant. La vieille se trouva sur son chemin. « Tu siffles, mon ami, » lui dit-elle ; « mais tu n'as pas le cœur joyeux. — En effet, » répondit-il. — « Tu as perdu ta bourse. — Oui. — Eh bien ! va dire à ton frère de te prêter son sifflet ; avec ce sifflet tu pourras peut-être ravoir ta bourse. »

« Mon frère, » dit l'appointé au caporal, « je crois que si j'avais ton sifflet, je pourrais ravoir ma bourse. — Et si tu perdais aussi mon sifflet ? — Ne crains rien. »

L'appointé prit le sifflet et retourna jouer aux cartes avec la princesse. Grâce à son miroir, elle gagna encore la partie, et l'appointé fut obligé de lui donner son sifflet. Il revint au bois en sifflotant. « Tu siffles, mon ami, » lui dit la vieille, « mais tu n'as pas le cœur joyeux. — En effet, » répondit-il. — « Tu as perdu ton sifflet. — Oui. — Eh bien ! demande à ton frère de te prêter son chapeau ; avec ce chapeau tu pourras peut-être ravoir ta bourse et ton sifflet. »

« Mon frère, » dit l'appointé au sergent, « je crois que si j'avais ton chapeau, je pourrais ravoir ma bourse et mon sifflet. — Et si tu perdais aussi mon chapeau ? — Ne crains rien. »

L'appointé s'en retourna jouer aux cartes avec la princesse, et elle lui gagna son chapeau. Il revint bien chagrin et trouva la vieille dans le bois. « Tu siffles, mon ami, » lui dit-elle, « mais tu n'as pas le cœur joyeux. — En effet, » répondit-il. — « Tu as encore perdu ton chapeau. — Oui. — Eh bien ! tiens, voici des pommes ; tu les vendras un louis pièce : il n'y aura que la princesse qui pourra en acheter. »

L'appointé alla crier ses pommes devant le palais. La princesse envoya sa servante voir ce que c'était. « Ma princesse, » dit la servante, « c'est un homme qui vend des pommes. — Combien les vend-il ? — Un louis pièce. — C'est bien cher, mais n'importe. » Elle en acheta cinq, en donna deux à sa servante et mangea les trois autres : aussitôt il leur poussa des cornes, deux à la servante, et trois à la princesse. On fit venir un médecin des plus habiles pour couper les cornes ; mais plus il coupait, plus les cornes grandissaient.

La vieille dit à l'appointé : « Tiens, voici deux bouteilles d'eau, l'une pour faire pousser les cornes, et l'autre pour les enlever. Va-t'en trouver la princesse. » L'appointé se rendit au palais et s'annonça comme un grand médecin. Il employa pour la servante l'eau qui faisait tomber les cornes ; mais, pour la princesse, il prit l'autre bouteille, et les cornes devinrent encore plus longues. « Ma princesse, » lui dit-il, « vous devez avoir quelque chose sur la conscience. — Rien, en vérité. — Vous voyez pourtant que les cornes de votre servante sont tombées, et que les vôtres grandissent. — Ah ! j'ai bien une méchante petite bourse... —

Que voulez-vous faire d'une méchante petite bourse, ma princesse? donnez-la-moi. — Vous me la rendrez? — Oui, ma princesse, certainement je vous la rendrai. » Elle lui donna la bourse, et il fit tomber une des trois cornes. « Ma princesse, vous devez avoir encore quelque chose sur la conscience. — Rien, en vérité... J'ai bien un méchant petit sifflet... — Que voulez-vous faire d'un méchant petit sifflet, ma princesse? donnez-le-moi. — Vous me le rendrez? — Bien certainement. » Il fit tomber la seconde corne, mais il en restait encore une. « Vous devez encore avoir quelque chose sur la conscience. — Plus rien, en vérité... J'ai bien un méchant petit chapeau... — Que voulez-vous faire d'un méchant petit chapeau, ma princesse? donnez-le-moi. — Vous me le rendrez? — Oui, oui, je vous le rendrai... Par la vertu de mon petit chapeau, que je sois avec mes frères. »

Aussitôt il disparut, laissant la princesse avec sa dernière corne. Quand je la vis l'autre jour, elle l'avait encore.

La forme actuelle de notre conte remonte évidemment au-delà de la Révolution ; car, depuis ce temps au moins, il n'y a plus d'*appointés* dans l'armée française.

On trouvera dans Grimm (t. III, p. 202) un conte hessois qui présente une grande ressemblance avec le nôtre. Comparez également les contes siciliens nos 30 et 31 de la collection Gonzenbach. Aux contes mentionnés par M. R. Kœhler dans ses remarques sur ces deux récits, il faut ajouter le conte sicilien no 28 de la collection Pitrè, un conte italien recueilli à Rome (*The Folk-Lore of Rome*, by miss Busk. Londres, 1874, p. 129), un conte catalan du *Rondallayre* (3e partie, 1875, p. 58) et enfin un conte esthonien (collection Kreutzwald, no 23). Notre conte existe également, mais d'une manière fragmentaire, dans la collection de contes grecs modernes de M. de Hahn (var. du no 9 et no 44).

Citons encore le livre de Fortunatus, publié à Augsbourg en 1530. Fortunatus, égaré dans un bois, a reçu de dame Fortuna une bourse qui ne se vide jamais, et il a enlevé par ruse au sultan d'Alexandrie un chapeau qui vous transporte où vous voulez. En mourant, il laisse à ses deux fils, Ampedo et Andalosia, ces objets merveilleux. Andalosia se met à voyager avec la bourse, et se la laisse dérober par Agrippine, fille du roi d'Angleterre, dont il s'est épris. Il retourne dans son pays, prend à son frère le chapeau, et, s'étant introduit dans le palais du roi d'Angleterre, il enlève la princesse et la transporte par le moyen du chapeau dans une solitude d'Hibernie. Là se trouvent des arbres chargés de belles pommes. La princesse en désirant manger, Andalosia lui remet les objets merveilleux et grimpe sur l'arbre. Cependant Agrippine dit en soupirant : « Ah! si j'étais seulement dans mon palais! » Et aussitôt, par la vertu du chapeau, elle s'y trouve. Andalosia, bien désolé, erre dans ce désert et, pressé par la faim, il mange deux des pommes qu'il a cueillies : aussitôt il lui pousse deux cornes. Un ermite entend ses plaintes, et lui indique d'autres pommes qui le débarrassent de ses cornes. Andalosia prend des deux sortes de fruit :

arrivé à Londres, il vend des premières pommes à la princesse et se présente ensuite comme médecin pour lui enlever les cornes qui lui ont poussé. Il trouve l'occasion de reprendre ses objets merveilleux; puis il transporte la princesse dans un couvent, où il la laisse.

La littérature du moyen âge nous offre un récit analogue. Dans les *Gesta Romanorum* (ch. CV de la traduction intitulée le *Violier des histoires romaines*), on voit un prince, nommé Jonathas, qui a reçu en legs du roi son père trois précieux joyaux : « un anneau d'or, un fermail ou monile, semblablement un drap précieux. » « L'anneau avait telle grâce que qui en son doigt le portait, il était de tous aimé, si qu'il obtenait tout ce qu'il demandait. Le fermail faisait à celui qui le portait sur son estomac obtenir tout ce que son cœur pouvait souhaiter. Et le drap précieux était de telle et semblable complection, qui rendait celui qui dessus se séait au lieu où il voulait être tout soudainement. » Jonathas, qui est tombé dans les piéges d'une « jeune pucelle moult belle », se laisse successivement dérober par elle ses trois objets merveilleux, et finalement il se trouve seul, abandonné dans un désert, où il s'était fait transporter ainsi que la traîtresse. Comme il a faim, il mange du fruit d'un arbre qu'il rencontre sur son chemin, « et fut ledit Jonathas fait par la commenstion dudit fruit adoncques ladre. » Plus loin, il mange du fruit d'un autre arbre, et sa lèpre disparaît. Il arrive dans un pays où il guérit un lépreux et acquiert la réputation de grand médecin. De retour dans sa ville natale, il est appelé auprès de « son amoureuse » malade, qui ne le reconnaît pas. Il lui dit : « Ma très-chière dame, si vous voulez que je vous donne santé, il faut premièrement que vous vous confessiez de tous les péchés qu'avez commis, et que vous rendiez tout de l'autrui, s'il est ainsi que aucune chose vous en ayez; tout autrement jamais ne serez guérie. » Elle raconte alors comment elle a volé Jonathas, et dit au prétendu médecin où sont les trois joyaux. Quand Jonathas est rentré en possession de son bien, il donne à la fille du fruit qui rend lépreux et s'en retourne chez lui.

Cette vieille histoire ressemble beaucoup à un conte hindoustani que M. Garcin de Tassy a traduit sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale et publié dans la *Revue orientale et américaine* (année 1865, p. 149) : Un roi à qui vient l'idée de voyager, confie son royaume à son premier ministre : si, dans un an, il n'est pas revenu, celui-ci doit remettre le gouvernement au second ministre et aller à la recherche de son maître. Le roi, s'étant mis en route, rencontre bientôt quatre voleurs qui, après s'être emparés de quatre objets de grand prix, se disputent pour savoir à qui d'entre eux chacun de ces objets doit appartenir. Le premier de ces objets est une épée qui a la propriété de trancher la tête à un ou plusieurs ennemis, à une grande distance; le second, une tasse de porcelaine de Chine, qui se remplit, au commandement, des mets les plus exquis; le troisième, un tapis qui fournit tout l'argent qu'on peut souhaiter; enfin le quatrième, un trône qui vous transporte partout où vous désirez aller. Le roi, pris pour arbitre, conçoit le dessein d'enlever ces objets à ces voleurs. Il les engage à plonger dans un étang voisin, en leur disant que l'objet le plus précieux appartiendra à celui d'entre eux qui restera le plus longtemps sous l'eau. Ils acceptent la proposition. Mais à peine ont-ils la tête dans l'eau que le roi prend

l'épée, la tasse et le tapis, monte sur le trône et se souhaite dans une ville lointaine, où il est aussitôt transporté. Là, il s'éprend d'une célèbre courtisane et lui prodigue l'or fourni par le tapis magique. La courtisane, étonnée de cette prodigalité, ordonne à une suivante d'épier le prince et apprend ainsi le secret du tapis. Elle fait si bien que le prince lui apporte ses objets merveilleux. Alors elle le presse d'aller voir le roi du pays et faire avec lui une partie de chasse. Dès qu'il est parti, elle place les quatre objets en lieu sûr, puis elle met le feu à sa maison. Le prince aperçoit de loin la flamme et accourt. Il trouve la courtisane les cheveux épars et se roulant par terre. Il la console et lui demande ce que sont devenus les objets merveilleux. Elle répond qu'elle l'ignore. Bientôt le prince a dépensé tout ce qui lui restait d'argent, et la courtisane le fait mettre à la porte. Il est tellement fasciné qu'il ne peut quitter le seuil de la maison de cette femme. — Cependant une année s'étant écoulée, le grand vizir se met en route. Il arrive auprès d'un puits dont l'eau noire bouillonne avec bruit : un chacal s'étant approché pour boire, quelques gouttes de l'eau tombent sur sa tête et il est métamorphosé en singe. Le vizir comprend la vertu de cette eau merveilleuse, et en remplit une outre. Il finit par trouver le prince, lui donne de l'or et lui dit d'aller chez la courtisane en l'emmenant, lui vizir, comme son serviteur. Au moment de l'ablution, le vizir jette sur la tête de la courtisane un peu de l'eau merveilleuse, et aussitôt elle est changée en singe. Ses femmes supplient le vizir de lui rendre sa première forme. Il répond qu'il lui faut pour cela une tasse chinoise, une épée, un trône et un tapis. On lui apporte les objets du prince. Alors lui et son maître mettent le tapis, l'épée et la tasse sur le trône, s'y placent eux-mêmes, et, en une heure, ils sont de retour dans leur pays.

Dans ce conte hindoustani, on a pu remarquer comme un trait particulier la métamorphose en animal. Ce trait, nous le retrouvons dans un conte romain de la collection mentionnée plus haut (p. 146).

Un jeune homme qui a mangé le cœur d'un oiseau merveilleux trouve chaque matin sous sa tête une boîte de sequins [1]. En voyageant, il arrive dans une ville où il demande l'hospitalité dans une maison où habitent une femme et sa fille. La jeune fille, qui est très-belle, lui a fait bientôt raconter son histoire et révéler le secret de sa richesse. Elle lui donne alors, au souper, du vin où elle a mis de l'émétique, et, quand il a rejeté le cœur de l'oiseau, elle s'en empare et met le jeune homme à la porte. Des fées, prenant pitié de son chagrin, lui donnent successivement divers objets merveilleux, qu'il se laisse dérober par la jeune fille. En dernier lieu, celle-ci l'abandonne sur le haut d'une montagne où un anneau magique, qu'elle lui vole encore, les a transportés tous les deux. Le jeune homme, mourant de faim, mange d'une sorte de salade qui croît sur cette montagne. Aussitôt il est changé en âne. Au pied de la montagne, il trouve une autre herbe qui lui rend sa forme naturelle. Il prend de l'une et l'autre herbe et va crier sa « belle salade » sous les fenêtres de la jeune fille. Celle-ci en achète,

---

1. Pour abréger, nous supprimons dans cette analyse toute la partie du conte où se trouve combiné avec le thème principal le thème de l'oiseau merveilleux et des deux frères, auquel nous avons fait allusion dans une note de nos remarques sur le n° 5 de notre collection, *les Fils du Pêcheur*.

en mange, et la voilà changée en ânesse. Quand elle a restitué les objets merveilleux, le jeune homme, par le moyen de son autre herbe, lui rend sa première forme.

Ce conte italien, qui a son pendant dans le nº 122 de Grimm, présente de grands rapports avec un conte kalmouck de la collection du *Siddhi-Kûr*, laquelle est, nous l'avons dit, d'origine indienne. Dans ce conte kalmouck (2e récit), deux jeunes gens, un fils de khan et son ami, doivent être livrés en proie à deux grenouilles monstrueuses, sortes de dragons, qui exigent chaque année une victime. Ils surprennent une conversation des deux grenouilles qui, sans le vouloir, leur révèlent la manière de les tuer et leur apprennent que ceux qui les auront mangées cracheront (*sic*) à volonté de l'or et des pierres précieuses. Ils tuent les deux grenouilles et les mangent. Ensuite ils se mettent en route et, arrivés au pied d'une montagne, ils se logent chez deux femmes, la mère et la fille, qui vendent de l'eau-de-vie. Ces deux femmes, une fois instruites des dons merveilleux de ces deux étrangers, les enivrent, se fournissent d'or et de pierres précieuses à leurs dépens, puis les mettent à la porte. Plus loin ils rencontrent des enfants qui se disputent un bonnet qui rend invisible. Le fils du khan leur dit que le bonnet appartiendra à celui qui arrivera le plus vite à un certain but, et, pendant qu'ils courent, il s'empare du bonnet. Il se met de la même façon en possession d'une paire de bottes qui vous transporte où vous voulez et que se disputaient des démons[1]. Après diverses aventures, l'ami du prince, se trouvant près d'un temple, regarde à travers une fente de la porte; il voit un gardien du temple, qui, après avoir déployé une feuille de papier et s'être roulé dessus, est transformé en âne, et qui ensuite, se roulant une seconde fois sur ce papier, reprend sa première forme. Le jeune homme s'introduit dans le temple, emporte le rouleau de papier et se rend chez les marchandes d'eau-de-vie. Il leur dit que, s'il a tant d'or, c'est qu'il s'est roulé sur le papier. Elles lui demandent la permission de le faire aussi, et aussitôt elles sont changées en ânesses. Après trois ans de châtiment, il leur fait reprendre leur forme naturelle.

Emmanuel COSQUIN.

---

1. On se rappelle que cet épisode figurait déjà dans le conte hindoustani analysé plus haut. Il se retrouve dans bon nombre de contes européens, — notamment dans le conte catalan analogue à notre conte lorrain et ci-dessus mentionné, — et aussi, en Orient, dans un conte arabe des *Mille et une Nuits* (Histoire de Mazen de Khorassan, éd. du Panthéon littéraire, p. 741), dans un conte persan du *Bahar-Danush* (*Ibid.*, p. xxiii), dans un conte chinois du recueil des *Avadanas*, traduit par M. Stanislas Julien (nº 74) et enfin dans un conte indien de la collection de Somadeva (trad. Brockhaus, t. I, p. 19).

MÉLANGES.

I.

MAUFÉ.

« *Maufé*, v. fr., nom du diable; de *male factus*. » Cette explication de Diez n'a été, que je sache, contestée par personne. Elle est cependant contraire aux lois de la phonétique, *factum* ne pouvant donner en français que *fait*, et *maufé* présentant toujours un *é* et non un *è*.

L'étymologie de ce mot est le latin vulgaire *malus fatus*, qui se trouve dans Pétrone et dans plusieurs inscriptions funéraires pour *malum fatum*. Il est curieux de voir les populations de la Gaule, devenues chrétiennes, transporter au diable le nom qu'elles donnaient à la mauvaise destinée et plus spécialement à la mort. Au reste, *maufé* ne signifie pas tant « *le* diable, » au sens propre du mot, que « mauvais esprit, démon malfaisant » en général. Par là il se rapproche du féminin *fée*, tiré du plur. neutre *fata*, devenu de bonne heure un sing. féminin. Les fées, représentantes d'anciennes divinités celtiques, ont souvent été conçues comme belles et bienfaisantes; le mot *fatus* au contraire n'a pas conservé dans le français d'existence indépendante, et ne s'y est maintenu que dans la locution *malus fatus*, restée vivante en France jusque vers le XVe siècle.

G. P.

II.

PLAINTE DU VICOMTE DE SOULE CONTRE SIMON, COMTE DE LEICESTER. TEXTE VULGAIRE DU PAYS DE SOULE (1252).

Ce document faisait partie des pièces justificatives de la thèse que M. Bémont a soutenue à l'Ecole des chartes en janvier dernier sur Simon de Montfort comte de Leicester. Les textes vulgaires du pays de Soule étant fort peu communs, il m'a paru que celui-ci méritait d'être communiqué aux lecteurs de la *Romania*.

M. Bémont a bien voulu nous le donner, y joignant une notice historique. La lecture de cette pièce m'avait laissé, sur certaines leçons, des doutes que j'espérais éclaircir par l'examen de l'original, conservé au Musée britannique. Mais la collation attentive que j'ai faite en avril dernier de la copie de M. Bémont n'a pas amélioré le texte autant que je l'espérais. Il reste, malgré tous nos efforts, un certain nombre de passages obscurs et sans doute fautifs pour lesquels j'ai risqué en note quelques conjectures. Il est d'ailleurs peu surprenant que le document contienne des fautes, s'il est, comme son aspect matériel me porte à le croire, non pas l'original, mais une copie, faite probablement par un clerc anglais ou normand, du mémoire présenté par le vicomte de Soule.

Les caractères de la langue sont naturellement ceux que nous connaissons déjà, non pas toujours avec une précision suffisante, par des documents de la région environnante. Beaucoup se retrouvent dans la charte landaise que j'ai publiée ici il y a deux ans[1]. Aussi pour plus de brièveté, me référerai-je, dans les observations très-sommaires qui vont suivre, à l'étude linguistique que j'ai faite de cette charte. Les renvois se rapportent aux lignes du ms., indiquées dans l'édition qui suit par des chiffres placés entre ( ).

Suffixe *-er* = lat. *-arius*, ou plutôt *-erius*, dans *frontader* 24. — De même dans la charte landaise (*Romania*, IV, p. 434).

a final atone s'affaiblit ici en *e* dans des imparfaits tels que *audive*, *portave* 3, *ere* 5, dans les participes *dade* 28, *torude* 28, 30, dans *die*, 7, 22, *senorie* 23, *aquestes tales* 20, *terre*, *fore*, 21, 22, *Baione* 23, etc. Il est conservé dans un nombre d'exemples à peu près égal : *aquesta*, *rancura*, *Soula* 1, *mana* 2, *ausa* 4, *terra* 27, *Buelha* 20, *tiencuda* 30, etc. — Dans la charte landaise l'affaiblissement de l'*a* est tout à fait exceptionnel, voy. p. 435, n° 3. Il y en a au contraire de nombreux exemples dans un autre document qui appartient à la partie la plus méridionale du département des Landes, le cartulaire de Saint-Jean de Sorde, écrit vers le milieu ou dans la seconde moitié du XIIIe siècle : *Abadie*, charte 120; *aguade*, ch. 115; *Arribalte*, *Arribaute*, ch. 8, 88; *Barrere*, ch. 19; *Marele*, ch. 66; *Campane*, ch. 77; *dinerates*, ch. 34; *Gorze*, ch. 65; *Lanebielhe*, ch. 106; *Sale*, ch. 122; *Oire*, ch. 13, 33; *Oure*, ch. 42, 73; *Salvaterre*, *Salbaterre*, ch. 8, 19; *Salines*, ch. 51, etc. Les chartes d'où ces exemples sont tirés appartiennent au XIIe siècle; mais il est plus prudent de laisser la responsabilité des formes à l'auteur du cartulaire.

Le groupe *nd* perd son *d* comme dans toute la région des Pyrénées, *mana* 2. — Charte landaise, p. 435, n° 6.

La mutation de *v* en *b* s'observe dans *bescoms* 1, *bau* (*valet*) 19, *bieco* (*venit*) 23, *jurabs* (*jurat vos*) 23, *balos* 25. — Charte landaise, p. 436, n° 7.

f final en roman (médial en latin) se vocalise : *deu* 2, *mau* 3, *comunau* 16; ce qui n'a pas lieu dans la charte landaise, mais est très-fréquent dans d'autres documents du même pays et du même temps, et par exemple, dans le cartulaire de Sorde.

ll entre deux voyelles devient *r* dans *torude* (**tolluta* 28, 30). — Charte landaise, p. 436, n° 10.

---

1. *Romania*, IV, 433 ss.

Lorsque la voyelle finale du latin vient à tomber, les deux *ll*, qui se trouvent dès lors, non plus entre deux voyelles, mais à la fin du mot, deviennent *g*, dans *casteg* (*castell-um*), 8, 12, *eg* (*il-lum*) 27. Dans la charte landaise l'*l* double devient en ce cas *t* ou *d* (p. 436, n° 7). Cet emploi du *t* ou *d* d'une part, du *g* d'autre part, au lieu d'un même groupe latin, marque évidemment deux sons distincts; et *a priori* on peut croire que ces deux prononciations appartiennent à des lieux différents. Cependant il n'en est pas tout à fait ainsi, comme on va le voir. Je remarque d'abord que l'une et l'autre prononciation ont existé successivement en Béarn, celle avec *g* étant la plus ancienne, car, d'après le dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées de M. P. Raymond, les lieux qui actuellement sont nommés *Castet* sont généralement écrits *Casteg* jusqu'au XVIIe siècle. D'autre part les *Fors de Béarn*, qu'on peut considérer comme représentant l'état du béarnais au XVe siècle, ont à peu près constamment la forme en *g*. Ainsi dans les premières pages on voit paraître *eg*, *egs* (*ille*, *illos*), et son composé *aqueg*, *aquegs*, puis *casteg*, etc. Mais on rencontre aussi dès les premières lignes (voir mon *Recueil d'anciens textes*, n° 58) *aquelts* et *aquetg*, qui indiquent une prononciation incertaine, où le *t* se faisait aussi entendre. Bien plus : il y a des documents où les deux finales sont employées; ainsi dans un acte écrit à Meilhan (entre la Réole et Marmande)[1] je trouve successivement *eg*, *ed*, *aquet*, *quet*. Un peu plus au nord la terminaison en *t* ou *d* règne exclusivement; et je ne rencontre point de *g* pour *ll* latin dans les documents très-nombreux qu'on possède du Bordelais.

r initial attire au devant de lui un *a* dans *arenon* 13. — Charte landaise, p. 437, n° 11.

r a conservé sa place latine dans *sober* 10, ou, pour parler plus exactement, il y est revenu : le latin *super* est devenu *sobre*, puis *sober*. Il faut bien qu'il en ait été ainsi, puisque nous avons *noster* 21, qui est féminin, et par conséquent vient de *nostra* en passant par *nostre*. — Charte landaise, p. 437, n° 12.

Tandis que dans la charte landaise, p. 437, n° 14, *fraire* se réduit à *frai*, ici *paire* conserve du moins son *r* : *pair* 19, 27.

P. M.

L'original de ce texte se trouve au British Museum, *Additional charters* n° 3301. Il fait partie d'une série de pièces dont une (n° 3303) porte la mention suivante : « purchased feb. 1839; arch. de Joursanvault, lot 3370. »

Voici dans quelles circonstances la pièce ci-après publiée fut écrite : Simon de Montfort, comte de Leicester, troisième fils du vainqueur des Albigeois, avait reçu le gouvernement de la Gascogne pour sept ans (1er mai 1248)[2]; il dompta tour à tour tous les ennemis de l'autorité royale; mais il les traita si durement qu'ils se plaignirent au roi d'Angleterre Henri III, et lui demandèrent justice. Henri III répondit à cet appel

1. Bib. nat. Cabinet des titres; pièce lithographiée pour l'École des chartes (n° 108).
2. Charte originale et inédite, Bibl. nat. mss. Clairembault 1188.

en citant les plaignants devant lui (6 janvier 1252) [1]. Ceux-ci se réunirent en l'absence du comte, et, après avoir décidé de comparaître devant la cour du roi en Angleterre, rédigèrent par écrit leurs griefs; l'archevêque de Bordeaux fut choisi pour conduire l'ambassade et pour remettre au roi « scripta communiarum, civitatum Gasconie, magnatum, castellanorum et ballivorum » [2].

Les plaintes de Raimond-Guillaume, vicomte de Soule, ont dû être rédigées tout d'abord en langue vulgaire; mais pour que l'intelligence en fût plus facile, elles furent, sans doute en Angleterre même, remises en latin. Elles sont connues sous cette nouvelle forme depuis qu'elles ont été publiées par M. Shirley dans les *Royal letters illustrative of English history* [3]. Bien que le texte latin ne soit pas une traduction du texte en langue vulgaire, il aide cependant à mieux comprendre ce dernier. Nous avons aussi la réponse de Simon de Montfort aux plaintes du vicomte de Soule [4].

Voici le sommaire, article par article, du document qui suit :

Le vicomte de Soule avait été mandé à la cour du comte de Leicester pour répondre aux plaintes portées contre lui; mais, redoutant le traitement que Simon de Montfort avait déjà fait subir à d'autres barons, il fit demander un sauf-conduit par un de ses chevaliers. Pendant qu'à Bordeaux (?) on amusait celui-ci par de belles promesses, les gens du comte prirent Mauléon, firent le vicomte de Soule prisonnier, lui imposèrent une rançon de 2000 marcs, et exigèrent des cautions qui s'engagèrent pour la somme de 10,000 sous de Morlaas; le vicomte ne payant pas, Simon de Montfort fit confisquer les terres des garants et lever des tailles sur leurs sujets.

L'année suivante, Guillaume Pigorel fit jurer au vicomte et aux siens la paix commune de Gascogne; puis, malgré cette paix, il leva une nouvelle taille pour des hommes et des chevaux tués [l'année précédente], et saisit les terres du vicomte.

Le vicomte de Soule a toujours été fidèle sujet du roi d'Angleterre; quand celui-ci est venu en Gascogne (1242-43), il lui a prêté le serment de foi et d'hommage; il l'a toujours tenu, et n'a fait jamais aucun tort aux sujets du roi.

Enfin il réclame une terre qui avait appartenu à son père, ainsi qu'un autre bien saisi injustement par le sénéchal Guillaume de Boelle.

Ch. BÉMONT.

---

1. Shirley : *Royal letters*, citées plus bas, II, p. 70.
2. Mathieu Paris, éd. de 1589, p. 809.
3. II, 75 (collection du Maître des Rôles).
4. En latin et en français; p. p. Balasque et Dulaurens, *Etudes sur Bayonne*, II, appendice.

(1) Aquesta es la rencura e lo clam que R. W. vescoms de Soula ha deu coms Simon.

Vers es que lo coms (2) Simon[1] mana lo bescoms de Soula[2] que anas denant luey, que clamanz ave de luey; e lo bescoms, (3) per so que audive mans eissemples deu coms Simon, e que mau se portave bers[3] los autres barouns[4] (4), ago temenga de son coos, e no i ausa anar, mas trameto assa cort .j. caver, en W. R. de (5) Fou[5] qui mostras per lueys aus (*sic*) coms Simon que apareilad ere d'en cort[6] anar en tot loc or au (6) coms plagas so (?)[7] e per aspone aus clamanz, solemenz que le coms lo fes segurtad de son cos (7) qu'en saubas. E lo coms e la cort e los sos asponon que euren lur acort or dessen aquet die[8]. E vencon (8) ab aquet cosseil tant lo denant dit cauver en cort, entro entertant lo casteg de Mau-(9)-lo[9] agon feit panar au davant dit besconte de Soula, en que lo fen tale de .M.M. marx e de (10) plus; e que lo davant dit cauver fos peu bescunte a Bondes[10], aussi cum soberdit es, en (11) la cort. Saben ac : n'Amaneu de Labrid[11], en P. de Bordeu[12], n'Amaubin de Bares[13]; e saben (12) ac de Bordeu : en Gaillard Colin, en W. R. Colin[14], e en P. Caillau. Apres, cant lo casteg (13) l'arenon, fes i lo asegurar .X. mile st. de Morl's, deus queus son peigneraz e tribaillaz (14) sos segurs tot die, e an ne levad de dan; e fen tot die, que ades ne thiei (?) lo coms terres (15) banides deus segurs.

Iter[15], apres de so, en Guillelmes Picoreu[16] senescoine[17] deu coms Simon (16) fe iurar a[18] vescoms de Soula, si ters de cauvers, la paz comunau de Gascoigne[19]

---

1. Simon de Montfort, comte de Leicester.

2. Le pays de Soule faisait partie de la Basse-Navarre; capit. Mauléon.

3. [*Bers* est la leçon que le sens paraît réclamer, mais il y a dans le ms. *bere* ou *bert* (*b* barré suivi de *t*, ou plus probablement d'*e*). — P. M.]

4. Le texte latin est plus précis : « quia videbat... quod comes ceperat nobilem virum dominum W. de Agramont... » (Guillaume vicomte de Gramont).

5. Fos, Haute-Garonne, canton Saint-Béat, arrond. Saint-Gaudens.

6. A la cour féodale présidée par le comte. Pour l'administration de la justice féodale la Gascogne était alors divisée en quatre cours ou ressorts : Bordeaux, Bazas, Dax et St-Sever. Cette dernière cour est citée plus loin.

7. *Plagas. so*; l's de *so* est barrée (= *sero*?); comme il y a un point entre *plagas* et *so*, on ne peut songer à réunir en un ces deux mots dont le second nous est obscur.

8. Cela veut dire probablement : « qu'ils leur auraient (= consentiraient) un accord le jour qu'ils (= l'autre partie) fixeraient »; ou « qu'ils les entendraient (*audiren*) en cour (*a cort*) »?

9. Mauléon, Basses-Pyrénées.

10. Bordeaux?

11. Amanieu d'Albret (voy. Luchaire, *Origines de la maison d'Albret*, dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, t. I, 1872). Il est un de ceux qui portèrent plainte devant le roi; la réponse à ses plaintes a été publiée par M. Balasque.

12. Pierre de Bordeaux, bourgeois fort riche (voy. *Notices et extraits des mss.*, XV, 567).

13. En latin « Amalvinus de Vareys ». Cet Amauvin était sire de Montferrand (Gironde, arrond. Bordeaux, canton Carbon-Blanc) dans l'Entre-deux-Mers. C'était un partisan du comte de Leicester.

14. La famille des Colon (cf. l. 20 Olorin pour Oloron) était dévouée aux intérêts du comte de Leicester. Guillaume-Raimond Colon et Pierre Caillau avaient représenté dans le conseil du comte le parti des Colon hostile à celui des Rostein.

15. [*Iter*, en toutes lettres, cette mauvaise forme vient sans doute d'une mauvaise interprétation de l'abréviation *It'*. — P. M.]

16. Lieutenant de Simon de Montfort; il commandait la Gascogne en son absence.

17. [Leçon bien douteuse. Je lis plutôt *senesouic* : c'est je pense une faute du copiste, pour *senescaut*. — P. M.]

18. [Il faudrait *al*. — P. M.]

19. Après la prise de Castillon (cf. Mathieu Paris, 798), le comte de Leicester imposa

aissi com (17) aus autres barons; e eg estan en querre paz, medis los qui la tale l'aven fer denant, an (18) lo feit de tale de homis mortz e de cavagers e de rocis e de autres bestiars, tant (19) ken la tale bau .c.c. marx d'argent, la quen[1] tale a be sera cum en Gasto de Bearn[2] (20) e l'abesche d'Olorin[3] e la cort de Sencever[4] cenoghe (*sic*); e totes aquestes tales has (*sic*) pre-(21)-ses de la noster part, de la noster terre en fore, e a noster terre tornan, en poder deu con-(22)-te Simon, e tot die esta en medis ceu (*sic*) deu coos e de sa terre.

It', vos fe assaber que cant (23) vos fas[5] en Gascoigne[6], e [l]o vescoms bieco denant vos a Baione e jurabs[7] aqui senorie e (24) fedautad; e, com sie frontader deu rey d'Aragon e deu rey de Naverene, ne trobe-(25)-raz qui aut ab lor fes nuille male certa[8] on vostre terre balos meigs ni ameigsmasse, (26) ni fara ja nuils temps ni que es arrabas cami ne pogge[9]. Eg o troberas en testimo-(27)-niatge[10] de prodomis de Bordeu, d'Ax, e de Baione.

It', es clamant de terra que son pair (28) i tenco; e li ave dade e venduda[11] une nasse que ave a Miunsa, e ha li torude Guillelmes (29) de la Buela[12], pece ha, e que lo vescoms e son pair l'aosses tiencuda[13] enz (*sic*) paz, entro co[14] (30) torude los fo per Guillelmes de la Buella. Saben ac lo cauver e los borzes e (31) l'autre prodomi de Bordales, e prega lo bescoms al son seinor lo roy (*sic*) ke los davant (32) ditz l'adobie o lo face adobar.

III.

SUR *LI* EMPLOYÉ POUR *LOR* EN PROVENÇAL.

Depuis que j'ai signalé ici (IV, 346) et essayé d'expliquer cette singulière substitution de *li* à *lor* dans le provençal moderne, j'en ai remarqué, dans des textes du moyen âge, quelques exemples qui, joints à celui du xve siècle que j'ai rapporté, suffiront, je pense, à établir l'ancienneté de cet usage :

1. *Vie de Savaric de Mauleon* : « Plus fo fins amics de domnas e d'amadors que nuills autres cavalliers, e plus envejos de vezer bons homes e de far *li* plazer. »

---

la paix à tous ses ennemis. Le texte de cette paix (signée le 25 mai 1251) est inédit : Arch. nat. J. 1030, n° 10.

1. [Ms. *qn*. Il faudrait *quau*. — P. M.]
2. Gaston IV, vicomte de Béarn. — 3. Pierre, évêque d'Oloron.
4. Saint-Sever, sous-préf. du dép. des Landes.
5. *Sic* corr. *fos*.
6. Henri III passa en Gascogne l'hiver de 1242 à 1243.
7. Leçon douteuse; ce serait *jurat vos*.
8. [Dans la pièce latine : « Numquam tamen, licet posset, cum aliquo illorum vel alio aliquid procuravit vel procurari [fecit] contra regem Anglie. » On pourrait proposer : *no troberaz que aut* (= *agos*) *ab lor feit nul mal acort*. — P. M.]
9. [Corr. *ni que el arraubas*; mais *pogge* est-il *podium*? — P. M.]
10. Ms. *testimoniarge*. — 11. Ms. *nentuba*.
12. Guillaume de Boelle, gardien de la Gascogne du 16 juin 1245 au 21 nov. 1247. (Voy. Shirley, *Royal letters*, II, app.)
13. [Le ms. a plutôt *trencuda*, qui n'aurait aucun sens. — P. M.]
14. [Corr. *que*, et plus loin *lor* au lieu de *los*. — P. M.]

2. *Sirventes* de Lanfranc Cigala (*Parnasse occitanien*, 159) :

Sivals per dir als avols so que*il* pes.

La même pièce offre un exemple de *sos* pour *lor* :

Mas d'aquels paucs non es razos qu'om taia
Sos honratz pretz,

à moins que *sos* ne soit ici une forme de l'article, ce qui paraît moins probable, quoique très-possible.

3. *Guillaume de la Barre* (Meyer, *Recueil*, p. 128, v. 96-9) :

Los fey venir els volc menar
En .j. port de mar tan suau
Hon lunh temps no periro nau
Ni vens no *li* poc contrastar.

4. *Vida de Sant Honorat*, p, 67 :

Mantenent son intrat en la sancta abadia.
Li frayre que la son *li*[1] fant mot gran honor
Et an los receuputz am gauch et am baudor.

5. *Chanson de la Croisade contre les Albigeois* (v. 3545) :

Anen lo paire el filhs lai on promes *li* es.

Il est extrêmement probable que, dans le dernier exemple cité (si *li*, comme le contexte semble l'indiquer, y est bien en effet pour *lor*[2]), c'est le copiste seul qui doit être rendu responsable de ce provincialisme. Cela est possible aussi dans les autres; mais il importe peu pour l'objet que j'ai en vue, qui est uniquement d'établir que l'emploi de *li* pour *lor* (*illis*), corrélatif de celui de *son* pour *lor* (*illorum*), devait être déjà habituel, dans le dialecte des provinces où on le constate aujourd'hui, à l'époque où furent exécutés les mss. d'après lesquels on a imprimé les textes qui m'ont fourni mes exemples, c'est-à-dire, au plus tard, au XIVe siècle.

Camille CHABANEAU.

IV.

CHANSON NORMANDE.

Dans un voyage que j'ai fait en Normandie au mois d'octobre dernier, j'ai recueilli la chanson suivante, dont le caractère populaire m'a frappé. Il m'a semblé que par là elle pourrait intéresser les lecteurs

1. [Telle est la leçon de l'édition, et sans doute du ms. suivi par M. Sardou, mais les trois mss. de la Bibl. nat. (2098 fol. 76 v°, 13509 fol. 34*d*, 24954 fol. 73) ont *lur*. — P. M.]

2. C'est du reste ainsi que M. Meyer, avec raison, selon moi, propose de corriger.

de la *Romania*. Une autre raison pour laquelle ils l'accueilleront encore, je l'espère, avec empressement, c'est qu'ils y trouveront un spécimen authentique du patois normand, dont les monuments de ce genre sont, on le sait, assez rares. Les chansons du recueil si précieux de M. de Beaurepaire, qu'on peut regarder comme vraiment normandes d'inspiration ou d'origine, ont en effet le grave inconvénient de n'être communiquées qu'en français; aucune ne peut donc servir à faire connaître le patois usité dans notre province. Tout autre est la ronde que l'on lira ci-dessous. La vieille dame qui me l'a communiquée demeure près de Bayeux et a été élevée dans le canton de Trévières ; c'est là qu'elle l'a apprise, et on y trouvera fidèlement conservés tous les caractères du patois actuel du Bessin et même quelques-uns aujourd'hui effacés. C'est le cas par exemple pour la diphthongue *au* (*áo*) de *cáosé* (causé v. 4) réduite aujourd'hui à *ō* comme en français[1].

Je n'ai que peu de choses à dire sur la manière dont j'ai établi le texte et sur l'orthographe que j'ai employée. Je me suis attaché à reproduire les sons tels que je les entendais, en me servant de signes connus de tout le monde. Les quelques mots qui auraient pu n'être pas assez facilement compris sous la forme qu'ils ont prise ainsi, ou qui diffèrent trop du français, ont été expliqués dans des notes; quelques-unes des particularités grammaticales ou phonétiques les plus curieuses du patois bas-normand y sont également signalées. La publication de cette chanson sera ainsi dans une certaine mesure une compensation à l'étude sur le patois du Bessin, longtemps annoncée dans la *Romania*, et que mes occupations ne m'ont pas permis de revoir et de donner.

RONDE.

No[2] di partou dan l'vilāge
Que j'm'en vouèe[3] m'marié ;
In' n'on menti par leu[4] goūle,
Car jamouès j'n'en é caōsé[5].

Refrain.

Vo[6] vo riès, vo vo moquès
Vo vo riès torjou de mé[7].

---

1. Ce n'est pas à dire que le mot *causer* soit d'origine normande, il a été emprunté probablement au français à une époque où la diphthongue *au* subsistait dans les deux idiomes, mais le français l'a atténuée en *ō*, le normand plus archaïque l'a conservée parfois jusque dans ses derniers temps.

2. *No* pour *on*, par suite de la transposition de l'*n*, on dit de même *ne* (v. 3) pour *en*.

3. *Vouèe* pour *vais* par suite du développement de *ai* en *ouè* ; de même *jamouès* pour *jamais*, etc.

4. *Leu* pour *leur*; l'*r* finale tombe le plus souvent à la fin des mots; ainsi v. 6 *torjou* pour *toujour(s)*.

5. *Caōsé : causé*. La diphthongue *au* réduite maintenant à *o* a été conservée ici; elle subsiste aussi dans le patois de la Hague.

6. *Vo*, vous (lat. *vōs*).

7. *Mé :* moi (lat. *me*). L'*e* long du latin se change en *é*, atténuation de l'ancienne forme *ei*.

In' n'on menti par leu goūle[1],
Car jamouès j'n'en é caōsé.
Ch'est vré qu'l'ōt[2] jouor[3] en danchan[4]
Pierro m'pili[5] su l'orté[6].
Vo vo riès, etc.

Ch'est vrè qu'l'ōt jouor en danchan
Pierro m'pili su l'orté,
En m'disan : ma gentil' file,
Ma gentil' file, éme[7] mé.
Vo vo riès, etc.

En m'disan : ma gentil' file,
Ma gentil' file, ème mé.
— Coman veus tu que j' t'éme?
Tu n' m'as jamouès rien bayé[8].
Vo vo riès, etc.

Coman veus-tu que j' t'éme?
Tu n' m'as jamouès rien bayé.
Crac! i tir' de sa pouquette[9]
Eun' bague é m'la four' ō dé[10].
Vo vo riès, etc.

Crac! i tir' de sa pouquette
Eun' bague é m'la four' ō dé,
En m'disan : ma jolie file,
J'vodrès bien couchi[11] do[12] té.
Vo vo riès, etc.

En m'disan : ma jolie file,
J'vodrès bien couchi do té,
E couchi dans eun' chambre
Bien fremée[13] à la clé.
Vo vo riès, etc.

E couchi dans eun' chambre
Bien fremée à la clé,
E qu' la clé ne fū(t) perdue
Dan un pré prēt à fōquié[14].
Vo vo riés, etc.

E qu' la clé ne fū perdue
Dan un pré prēt à fōquié.
E qu' la bon' fam' qui la trache[15]

---

1. *Goūle* : gueule, bouche (lat. *gulam*).

2. *L'ōt'* pour *l'autre*, par suite de l'affaiblissement de *au* en *ō* et de la chute de *r* dans le groupe *tr*.

3. *Jouor* ou *jouo* (v. n. 3) : jour. Le patois moderne a diphthongué *ou* en *ouo*.

4. *Danchant* : dansant. L'*s* latin persiste, mais l'*s* germanique et surtout le *z* ou *ts* peuvent se changer en *ch*, comme le *c* latin suivi de *e* ou *i*.

5. *Pili* : marcha. Le passé défini des verbes de la 1re conjugaison a été assimilé à celui des verbes de la seconde et se termine en *i*.

6. *Orté:* orteil. L'*l* mouillé final tombe ou devient *l* simple, l'*l* mouillé médial suivi de *e* muet se change en *l* ordinaire; ainsi à la strophe suivante *gentil' file* pour *gentille fille*.

7. *Éme* : aime. *Ai*, au lieu de se diphthonguer en *ouè*, s'atténue en *é* fermé au commencement des mots et souvent aussi à la fin comme dans *vré*, fr. vrai.

8. *Bayé* pour *baillé* (donné); l'*l* mouillé médial non suivi de *e* muet se change en *y*.

9. *Pouquette* : poche. Diminutif de *pouque* (**poccam*), petit sac.

10. *Dé* : doigt (*digitum*). L'*i* bref du latin se change en *é*, atténuation de *ei*, tout comme l'*ē* long.

11. *Couchi* ou *couchié* : coucher. Après les chuintantes l'*ā* long du latin s'est changé en *ié*, atténué en *i* au participe passé et parfois aussi à l'infinitif.

12. *Do* : avec. On disait aussi *o*, ce qui est même la forme primitive; ces mots sont aujourd'hui peu usités: on dit ordinairement *aveuc* ou *daveuc*.

13. *Fremée* : fermée, avec transposition de l'*r*; de même plus loin *quervé* pour *crevé*.

14. *Fōquié* : faucher (r. *falcare*). Avec conservation de la valeur gutturale du *c* latin, voy. *Du c latin dans les langues romanes*, p. 234. On remarquera de plus l'atténuation en *ō* de la diphthongue *au* conservée dans *causé*.

15. *Trache* : chercher, r. **tracciare*. Le *c* latin suivi de *e* ou *i* se change en *ch* dans le normand; voy. ibid., p. 266.

Eusse les deux ūs[1] queurvé.
Vo vo riès, etc.

E qu' la bon' fam' qui la trache
Eusse les deus ūs queurvé,

E que l' guiab'[2] fū à la porte
Pandan eun' éternité.

Vo vo riès, vo vo moquès
Vo vo riès torjou de mé.

Charles JORET.

Aix-en-Provence, 1er avril 1876.

V.

NOTE SUR LES CHANSONS DE LA GRUYÈRE,

PUBLIÉES PAR J. CORNU (*Romania*, t. IV).

Un lecteur de la *Romania* écrit (juin 1876) : 1° à propos de la chanson imprimée au bas de la note, *Rom.* IV, 216 : « J'ai entendu il y a plus de 50 ans, et je me rappelle très-bien, une chanson française toute semblable. Une femme de Cloyes, Eure-et-Loir, la chantait chez ma mère et j'en sais encore l'air. Le refrain était : *Je l'aimais tant, — tant, tant, tant — Je l'aimais tant, mon mari !* Elle commençait comme celle que cite M. Cornu : *Mon mari est bien malade, — en grant danger de mourir*, etc... ; il s'appelait *Gros Guillot* ou *Gros Guillaume.* »

2° A propos de la chanson imprimée au bas de la note, ibid., p. 220, « Il y a plus de 60 ans, ma bonne, une Picarde, me chantait une chanson toute pareille ; je n'en ai pas oublié l'air. »

---

1. *Us* : yeux, pluriel de *ū*, transformation probable, après la chute de *l* mouillé final, de *œ(il)*.
2. *Guiab(e)* : diable. Le groupe *di* + voy. se change en *gui* + voy, de même que *ti* + voy donne *k'i* + voy. De plus *l* tombe dans le groupe *bl*.

COMPTES-RENDUS.

La mort du roi Gormond, fragment unique d'une chanson de geste inconnue, conservé à la bibliothèque royale de Belgique, réédité littéralement sur l'original et annoté par M. Auguste SCHELER. Bruxelles, Olivier, 1876, in-8°, 54 p. (extrait du *Bibliophile belge*, t. X).

Comme j'ai depuis longtemps l'intention de publier un travail étendu sur le poème de *Gormond et Isembart* ou plutôt du *Roi Louis*, j'ai fait dans ces dernières années plus d'une recherche et d'une demande, notamment à la Bibliothèque royale de Bruxelles, à l'effet de retrouver le fragment publié par Reiffenberg de l'ancienne rédaction. Toutes mes investigations étaient demeurées sans succès; ce n'est que tout récemment, dans des papiers provenant de la collection de M. de Ram, que M. Scheler a eu la bonne fortune de retrouver ces huit précieuses pages, sur lesquelles son attention avait été, par suite de mes demandes (et sans doute de celles d'autres personnes, voy. p. 2), éveillée depuis quelque temps. M. Scheler s'est empressé de rééditer ce texte, en y joignant des notes nombreuses.

Il va sans dire que son édition est fort supérieure à celle de Reiffenberg; cependant celui-ci avait en général assez bien lu, et la plupart des corrections importantes de M. Sch. consistent dans la disposition des mots, la distinction des lettres doubles *u*, *v*, *i*, *j*), la ponctuation, etc. Ce sont celles que tout lecteur familier avec l'ancienne langue avait pu noter déjà sur son exemplaire. Le commentaire du nouvel éditeur est aussi, bien entendu, tout autrement compétent et judicieux que celui du premier. Cependant, et dans l'établissement du texte et dans les notes il y a à relever un plus grand nombre de méprises, quelques-unes graves, qu'on ne s'y serait peut-être attendu. Cela tient sans doute à la hâte avec laquelle le savant philologue belge a voulu mettre sa trouvaille à profit; nous y gagnons d'avoir sans aucun retard un texte qui, s'il n'est pas définitivement établi, apporte du moins avec soi, grâce à la fidélité paléographique que garantit le nom de l'éditeur, tous les moyens de l'établir.

Dans les quelques remarques qui suivent, je n'essaierai pas d'empiéter sur le travail de restauration critique que M. Sch. a laissé à un autre éditeur. Je me borne à signaler les passages où j'ai relevé, soit dans le texte, soit dans les notes, des erreurs évidentes ou probables, ou ceux où je crois voir une correction indiquée. Il reste plus d'un endroit difficile, et je souhaite que d'autres critiques contribuent à éclaircir ce morceau si intéressant.

Les v. 8, 40, 64, 86, 137, 163, identiques comme les six quatrains (espèce de refrains) dont ils font partie, sont ainsi conçus : *Nem la li baille un tuenard.* Le fac-simile joint par M. Sch. à sa publication et qui contient la reproduction du v. 64 ne permet pas de douter de la leçon *Nem*, et cependant j'ai peine à la croire bonne. Le scribe du XIIIe siècle qui copiait, peut-être à travers plus d'un intermédiaire, un poème plus ancien d'environ cent cinquante ans, a défiguré le texte en maint endroit et ne s'est pas toujours piqué de le comprendre. *Nem* serait un nom propre, celui d'un païen; mais je ne connais aucun nom, dans toute notre épopée, qui ressemble le moins du monde à celui-là; en outre ce *Nem*, qui se trouverait six fois aux côtés de son maître pour remplacer son écu brisé, n'est d'ailleurs pas mentionné une seule fois. Je crois qu'il y avait dans l'original *Uem* « on », que le copiste a changé par distraction une première fois, puis toutes les autres, en *Nem* (aux vers 137, 163, on lit *Nen*, ce qui rappelle la forme picarde bien connue *en* pour *on*). Quant à *toenart* ou *tuenart*, M. Sch. l'a bien interprété par *bouclier* (Reiffenberg y voyait « un habitant de Tunes »); il aurait pu joindre à la citation d'*Alexandre* deux exemples dans la *Ch. d'Antioche*, c. VIII, § 38, et un autre dans *Partonopeus*, v. 2252.

Pourquoi aux v. 41 et 45, M. Sch. écrit-il *Qajou?* Il s'agit de Cayeux (Somme), écrivez donc *Qaiou*. — V. 69, *O vit Gormond*; M. Sch. corr. *E*, inutilement; *o* = où. — V. 72, *Sor son escu li dona grande, D'un or* [*a l'autre*] *li fist fendre, La blanche broine desconcendre;* M. Sch. raille Reiffenberg, qui met en note: « *d'esconcendre*, qui sert à couvrir? » Mais son explication est à peu près aussi malheureuse; il lit *d'Esconcendre*, et voit dans ce mot un nom de lieu. Je ne connais pas en effet d'autre exemple du verbe *desconcendre* en français, mais c'est bien évidemment un mot formé comme le provençal *escoissendre*, *escoscendre*, l'ital. *scoscendere*, composé d'un préfixe et de *conscindere*, et signifiant « déchirer. » —V. 94, [*E*] *de sun blanc hauberc les pleis; pleis* ne vient pas de *plexus*, c'est le pluriel de *plei*, pli. — V. 100, *Quant a lui lança un ireis;* « *ireis*, dit M. Sch., désigne ici une arme offensive pour lancer d'origine irlandaise »; en connaît-il des exemples? L'original portait *uns*, et *lancer* est pris au sens absolu qu'il a souvent; le vers signifie « quand un Irois lui lança (suppléez *un trait*) »; cf. v. 282. — Le v. 102 et les vers 180, 186, 247 commencent par *A dist Gormond*, puis viennent ses paroles. M. Sch. balance entre deux corrections, *A dit* et *E dist;* il n'en faut pas faire du tout, mais lire *A! dist Gormond; a* = ah! se retrouve aux v. 203 (voy. ci-dessous) et 585 (où M. Sch. l'a bien compris). — M. Sch. a raison de soupçonner dans *bruierei* un dérivé de *bruyère* (cf. Guill. de S. Pair, v. 733); il aurait seulement dû introduire cette lecture dans son texte au lieu de *briverei*. — V. 115, *Sor un destrier sor bauzan;* le vers est trop court et la rime exige un *é* (au vers précédent l. *Peiteus*, forme qui se trouve à côté de *Peitieus*, d'où plus tard *Poitiers*); M. Sch. lit *bauzané* : je ne puis admettre cette forme pour plus d'une raison, mais je ne sais comment corriger; p. ê. hardiment *pumelé*. — V. 125, *Mès ne n'a pas sun cors dampné*, l. simplement *nen*. — V. 143, *Au rei Gormond muist espie, Joster i vait son cors meisme*, passage fort obscur; M. Sch. propose de lire *i mist espie*, « il épia le roi Gormond. » Je crois cette restitution insoutenable, mais je n'en puis fournir une bonne; en tout cas le sens semble être : « Il n'envoya pas d'espion au roi Gor-

mond, il alla lui-même jouter contre lui. » — V. 145, *Pleine sa lance le souvie;* M. Sch. dit qu'il n'y a pas lieu de songer à *souviner*, jeter à terre (lisez « étendre sur le dos »), et reconnaît dans ce mot un type latin *subitare*, qui voudrait dire « attaquer par surprise. » Il ajoute d'ailleurs qu'il n'a jamais rencontré ce mot, « mais bien la forme savante *soubiter*. » *Soubiter* n'a pas ce sens, mais celui de « faire périr de mort subite », de *soubite*, comme on disait absolument : c'est le sens du passage même cité par M. Sch., et d'autres. Puis que voudrait dire « Pleine sa lance il l'attaque par surprise ? » *Souvie* est une simple faute du scribe pour *souvine*. — V. 149, *Gormond li lance une guivre* : pour compléter le vers, M. Sch. propose *lança;* je crois que le poème employait encore les formes de la 3e pers. en *-et* (cf. au v. 211, où M. Sch. ne remarque rien, *Que ke m'en deie avenir*), et que souvent au contraire le copiste les a fait disparaître en remplaçant le présent par le parfait. — V. 193, je suppléerais plutôt *nul* que *vos* ou *cil*. — V. 202, *Il l'en apele* : « *Fil* », *li dist*, « *A gentil rei de riche lin* »; mais Louis était roi lui-même, et non-seulement fils de roi; l. *Il l'en apele, si(l) li dist* : « *A! gentil rei*, etc. » (cf. sur le v. 102). — V. 218, la proposition de M. Sch. d'intercaler *fu* après *Pruz* est évidemment bonne; on s'étonne qu'il en doute. — V. 228, *Il ne vait gens cum terrestre;* ce vers a été expliqué dès 1846 par Diez dans les *Altrom. Sprachdenkmale* (p. 53), et je l'ai reproduit dans une note sur *giens* dans les *Mém. de la Soc. de ling.*; comment M. Sch. a-t-il méconnu le mot *gens* = pr. *ges*, et veut-il lire, avec Reiffenberg, *cume gens terrestre?* — V. 238, au lieu de *le*, pour *il*, l. *li*, avec l'ellipse fréquente du pronom. — V. 241, *Cest Huelins qui vos meisele;* quoi qu'en dise M. Sch., il faut pour la construction lire *C'est;* ensuite *maiseler* ne veut pas dire « égorger, tuer », et ne vient pas du lat. (?) *macellare;* il signifie « souffleter » et vient de *maxilla* (voy. *Alexis*, 86*b*). — V. 246, inutile de corriger *mis* en *mist*; ce verbe peut très-bien être à la 1re personne. — V. 253, *Que tute est muillée la suzcele;* pour la mesure M. Sch. supprime *Que*; je lirais plutôt *en muille*. — V. 256, dire que *Trop vos estes vantez* serait « contraire au génie de l'ancienne langue qui omettait volontiers le pronom des verbes réfléchis aux temps composés », c'est aller dans tous les sens beaucoup trop loin. Remarquons encore que *bricon*, à ma connaissance, ne signifie que « fou » et non « coquin, scélérat » (voy. *Alexis*, 54*a*). — V. 268, *Ne n'avras*, l. *Nen avras*. — V. 274, *E me verrez par iscampon*; je lirais *est* (ou même *ist*) *campon*. — V. 277, *Lié serrunt cil kawerun*; M. Sch. propose *k'ajuerun*, « très-acceptable » et *Lié en serrunt cil k'averun*, « encore plus plausible. » Il n'y a rien à corriger; lisez seulement *k' avuerun*. — V. 287, *depleie*, je mettrais *depleié*. — V. 300, *Navré dous ferz del grant espié;* la leçon de Reiffenberg, *dous feiz*, est sûrement la bonne, puisqu'en effet Hugon a été blessé deux fois par la lance de Gormond ; d'ailleurs *r* et *i* sont faciles à confondre dans le manuscrit. — V. 305, *Que mes por home le perdist*. « Ce *perdist* est gênant, dit l'éditeur; la syntaxe appelle le subjonctif, et l'assonnance l'indicatif *perdié*. Que faire? » L'embarras de M. Sch. m'étonne. Au parf. ind. *perdié* correspond naturellement l'imp. subj. *perdiesse*, lisez donc *perdiest*, de m. au v. 371 *venquiest*. — V. 347, *Conoisterez vus l'esquier;* au lieu d'ajouter *vus* pour compléter le vers, lisez *Conoisteriez*. — V. 350, une *nef* n'est pas une châsse, mais un grand vase à boire. — Après le v. 358, M. Sch. admet,

je ne vois pas pourquoi, une lacune; le vers est trop court (ajoutez *E* ou l. *de bien preisies*), mais se lie très-bien au précédent. — V. 359 et 367, l. *N'i* et *n'i* et suppr. la note (qui renvoie en outre à tort au v. 439). — V. 369, *Ja est il rei et rei sui jeo;* dans ce vers M. Sch. attribue à *Ja* la valeur de « quoique » en remarquant que « ce qui est intéressant c'est l'emploi de l'indicatif. » Mais précisément ce mode ne permet pas de donner ce sens à *ja*. *Ja* est ici presque purement explétif, et ne fait que renforcer l'affirmation; il répond à peu près à *doch* dans certaines locutions allemandes; ce sens est encore plus clair au v. 379, que M. Sch. compare. — V. 377, *Fors sul Deu le uerr del ciel,* lisez avec R. *veir* (cf. la remarque sur le v. 300), et non *pere* avec M. Sch., et complétez le vers et le sens en ajoutant *de* avant *Deu*. — V. 408, *Si s'aficha sur ses estriers;* l'assonance est en *ié*. M. Sch. dit : « Il faut *estriés* ou *estriers* », non pas, mais *estrieus; estriers* est une forme plus récente, qui ne vient pas d'*estriviers*, comme le dit Diez, mais qui est à *estrieus* ce que *Peitiers* est à *Peitieus*, *Angiers* à *Angieus*, etc. La vieille forme s'est conservée, quoique avec diérèse, dans le mot technique *étrieux*. — V. 422, M. Sch. remarque que le *Margari* est le surnom donné à Isembart, et renvoie à ce sujet, avec raison, à Ph. Mousket (qu'il appelle toujours *Moustès*). Mais l'explication qu'il en donne, « qui a été sauvé à son malheur », aurait pu sans inconvénient rester dans Reiffenberg. Outre qu'elle est peu claire, elle est absolument fausse; mais l'explication de ce mot m'entraînerait trop loin et demande une étude à part. — V. 443, *Se vengerons l'Avar*, [illegible] ne puis croire que l'art. *le* n'élide pas son *e* devant une voyelle, cependant je ne lirais pas l'Avar en ajoutant une syllabe ailleurs : c'est, j'en ai peur, le mot *Avar* qui est fautif, et qui a été substitué par le copiste à un mot qu'il ne comprenait pas et qui est perdu pour nous. Peut-être aussi y a-t-il une lacune. — Au v. 454, M. Sch. a oublié de marquer le commencement d'une assise, de [illegible] au v. 500. — V. [illegible], *Ot quarante m.. d'armes;* pour [illegible] le vers M. Sch. propose [illegible] c'est sûrement *mil* qu'il faut; après [illegible] au contraire garde ici la forme et la valeur [illegible] — V. [illegible] et 540. [illegible] au lieu, pour faire le vers, d'a[illegible] suffit de [illegible] forme concurremment. — V. [illegible], *Mais qu'il* [illegible] n'a pas tout à fait le sens indiqué dans la note. — V. 58[illegible], [illegible] en admettant l'ingénieuse correction de M. Sch. [illegible] je ne mettrais pas de virgule après ce mot et j'en mettrais une [illegible] vers. « Mauvais convenant pour [illegible] prêt à vous [illegible] — V. [illegible], *connuissu* n'a aucun rapport avec [illegible] et signifie « facilement connus. » — V. [illegible] certainement [illegible] comme le dit M. Sch., je revien[illegible] comme [illegible] s'accommoder d'un passé aussi [illegible] *Isembart dist*, M. Sch. [illegible] mais *mier* n'est plus fréquent [illegible] Vierge Marie et *dam* au masc. [illegible]

[illegible] petits vers, mais [illegible] intéressants. [illegible] plusieurs

critiques générales et plus d'une remarque relative à la ponctuation. Ce que je dois surtout dire en terminant, c'est que je n'ai relevé que les passages où l'éditeur m'a paru être dans l'erreur, et que je n'ai pas signalé les nombreuses restitutions, corrections, explications et conjectures excellentes qu'on trouve dans le texte et dans les notes. J'ai voulu surtout contribuer pour ma part à l'amélioration d'un texte qui m'intéresse depuis longtemps, et que nous possédons, grâce à M. Scheler, sous une forme bien supérieure à celle qui était accessible jusqu'à lui.

G. P.

Benoit de Sainte-More. Eine sprachliche Untersuchungen über die Identitæt der Verfasser des « Roman de Troie » und der « Chronique des ducs de Normandie, » von Franz SETTEGAST, Dr. phil. Breslau, Korn, 1876, in-8°, 75 p.

En même temps que paraissaient les articles où M. Littré cherche à établir par des rapprochements choisis l'attribution à un même poète de la *Chronique des ducs de Normandie* et du roman de *Troie* (voy. ci-dessus), l'auteur de ce travail arrivait, par une étude approfondie de la langue des deux poèmes, à la même conclusion. La dissertation de M. Settegast est faite dans une très-bonne méthode et conduite avec intelligence et circonspection. Il étudie successivement dans les deux ouvrages la métrique (p. 5-12), la phonétique (p. 13-38), la flexion (p. 39-53), le vocabulaire (p. 54-62) et le style (p. 63-74). Dans chacun de ces domaines il trouve entre l'usage de Beneeit et celui de Beneoit de Sainte-More des ressemblances frappantes. Il a réuni à la fin celles qui lui paraissent démontrer le plus sûrement sa thèse; c'est « le changement d'*o* en *a* dans *cante* pour *conte* (venant de *comput-(o, us)*, aussi bien que de *comit-(em, es)*; le déplacement de l'accent dans la 3e pers. plur. de l'imparf. du subj. (*feïssènt*), aussi bien que l'*ié* dérivatif du parfait; la possession commune des mots, d'ailleurs inconnus en ancien français, *die* (jour), *macain* (puissant ou habile), *qui* (mais), et du mot presque inconnu au moins sous cette forme *tenerge* (obscur); enfin, en ce qui concerne le style, la tendance excessive à la prolixité dans l'expression et l'accumulation de mots ou de locutions apparentés. »

Ces arguments, à dire vrai, sont de valeur fort inégale. Le déplacement de l'accent dans des formes comme *feïssènt* s'observe dans un grand nombre de textes; les parfaits en *ié* sont encore plus communs, et même très-réguliers; le mot *die*, qui a certainement été en français d'un usage général comme l'atteste le dérivé *diemenche, dimanche*, ne saurait rien prouver non plus; *tenerge* qui est provençal (*tenere*) et se retrouve, comme l'indique l'auteur, sous une forme voisine dans *Amis et Amile* et ailleurs encore [1], doit aussi être rayé. Les rapprochements importants du vocabulaire se réduisent donc à deux, *macainz* et *qui*, dont le second serait il est vrai capital, mais n'est pas très-bien attesté. La forme *quante* = *conte* est certainement très-caractéristique. Toutefois, c'est dans le style qu'est à mon avis la force principale de la thèse soutenue par M. Settegast. En joignant à ses listes de formules, parfois de vers identiques, les rapprochements plus

1. *Tenegre*, au sens de *ténèbres*, dans *S. Auban*, v. 554.

étendus et un peu différents qu'a donnés M. Littré, on se sent très-porté à adopter la conclusion des deux savants. La question n'est cependant pas encore vidée. Il faudrait qu'un critique disposé à contester cette conclusion lût à son tour les deux poèmes[1] et relevât les différences[2] comme on a relevé les ressemblances. Une de ces différences a été signalée par M. L. Pannier (*Rev. crit.*, 1870, p. 250) : tandis que Beneoit de Sainte-More se nomme tout au long dans le roman, l'auteur de la chronique ne se nomme pas une seule fois, et son nom, très-souvent mentionné dans les rubriques du ms. harléien, est toujours *Beneeit* sans addition (Wace aussi l'appelle *Beneeit* tout court); il y a là, non-seulement une diversité d'appellations, mais un procédé tout différent. Cette objection n'est toutefois que préjudicielle, et ne pourrait être opposée sérieusement au résultat, s'il était favorable, du contre-examen que je provoque[3].

L'avantage d'un travail du genre de celui de M. S. est de faire passer en revue toutes les particularités grammaticales de deux ouvrages importants par leur étendue, leur date et le talent (trop peu reconnu par M. S.) de leur auteur (ou de leurs auteurs). Les observations de M. S. sont généralement judicieuses et bien présentées; elles attestent qu'il a été à bonne école (l'ouvrage est dédié à M. Grœber). Sa dissertation vient donc s'ajouter aux diverses monographies du même genre, toutes utiles et recommandables, que l'Allemagne nous a données depuis quelques années, et que j'ai pour la plupart appréciées ici (excepté la plus remarquable et la plus importante, celle de M. Mall sur le *Comput* de Philippe de Thaon). Elle sera lue avec profit par les philologues ; j'y joins quelques remarques critiques.

P. 10 la rime se rétablit en lisant *destreiz* pour *destreinz*. — P. 14 *misère : amère* est régulier; les mots de ce genre qui pourraient donner *i*, quand ils ont un *e*, l'ont fermé et non ouvert. — P. 15, *buille* ou *boille* (*bouille*) en deux syllabes n'est pas une variante de *boele;* c'est une forme curieuse, qui remonte à *botula* comme *boele* à *botella*; ainsi le mot *botulus* signalé par Aulu-Gelle comme populaire ne s'est pas perdu en roman dès l'origine (cf. Diez, *Et. Wb.*, I. *budello*) : *botula* a donné *botla*, puis *bocla* d'où *bouille*, comme *situla* a donné *sicla*, *seille* et *capitula capicla* (dans l'*App. Probi* on lit *capitulum non capiclum*) *cheville* (it. *cavicchia*), qui ne vient pas de *clavicula* comme le pensent Diez et Littré. — P. 20, c'est à tort que M. S. veut changer le *chante* du texte en *cante* = *conte; chanter* dans ce sens est fort usité au moyen-âge (voy. l'exemple de Rutebeuf dans Littré, s. v. *chanter*). — P. 22, *laïs*, adverbe de lieu, = *là*, n'est pas une faute; c'est au contraire la bonne forme; cf. Bartsch, *Rom. et Past.* II, 79, 32; *la Charete*, p. p. Jonckbloet, p. 6; *Lancelot*, cité ibid. p. xliv. — P. 35, M. S. cite, comme exemples d'*r* changée en *s*, *avir* de *advisum* et *porsée* de *possideat*. Le premier exemple est contraire à toute phonétique; je ratta-

1. Pour tout ce qui concerne la langue, l'édition de M. Joly, comme le remarque M. S. lui-même, est absolument insuffisante. Il faudrait d'abord établir par un travail critique le texte authentique du roman de *Troie*.

2. On peut citer la terminaison *-iain* pour *-ien*, très-rare en ancien français, et qui paraît propre au *Roman* (Settegast, p. 28).

3. Il faudrait dans ce contre-examen rechercher si des poètes contemporains emploient les mêmes procédés de style que M. S. a signalés dans les deux poèmes, s'ils présentent ces *vers-formules* que L. Pannier regarde comme le patrimoine commun de tous les rimeurs du temps.

cherais volontiers *avir* au pr. *aiur*, esp. *aiseiro*, de *arbitrium*; la seule difficulté serait le changement de *b* en *v*, mais je le retrouve dans un vieux mot français qui me paraît offrir une autre forme du même mot latin, *arvoire* ou *arvoure*[1], et sans doute aussi dans le bas-latin *arvirium*, cité par Du Cange d'après une charte de 1149, et qui ne provient certainement pas, comme le propose Henschel, du breton *arvir*; l'*i* de *aiseiro*, attesté par le pr. et l'esp., sera tombée (ou peut-être déjà l'*i* de *arbitrium*) à cause de l'*r* suivante; enfin l'*i* de *avir* se retrouve en prov., tandis que la forme régulière *e* ou *ei* (*oi*) se présente dans *aiseiro* (avec un singulier déplacement d'accent) et dans *arvoire*. Quant à *porsair*, forme peu rare (*porsoir* dans Littré), ce n'est pas *possidere*, mais un équivalent, où *pour* a remplacé *pos-*, devenu inintelligible. — P. 40, *orguiz*, *esmais*, dans les exemples allégués, doivent être regardés comme des pluriels, l'ancienne langue, surtout en vers et pour les besoins de la rime, employant volontiers les abstraits à ce nombre. Dans *plus de trois cent chevalier alerent*, le mot *chevalier* est considéré comme un nominatif. Il n'est pas étonnant que les ouvrages examinés ne justifient pas la règle de Burguy sur l'emploi de *monz* et *monde*, car elle n'a aucun fondement. — P. 48, *entrisseient poisseient* sont de simples bizarreries de copiste pour *entrissiënt poissiënt*, et les rapprochements faits par M. S. n'ont pas plus de valeur. La forme *quoinement* (voy. p. 35) doit être regardée non comme un allongement de *quoinement* (notons que l'un et l'autre de ces mots manquent dans le *Roman* et sont fréquents dans la chronique), mais comme la forme primitive; quant à l'étymologie de cet adverbe, qui est évidemment identique à l'it. *chignamente* (voy. *Riv. di filol. romanza* II, 54), elle est fort obscure.

Je pourrais faire encore bien des remarques sur le mémoire de M. Settegast, mais les unes seraient trop minutieuses, les autres au contraire soulèveraient des questions trop complexes. Nos lecteurs auront suffisamment vu par cet article que ce mémoire est un bon début.

G. P.

De nederlandsche Ogier, door J.-C. MATTHES. Groningen, s. d., in-8°, 27 p. (Extrait du *Taal- en Letterbode*).

Cette nouvelle contribution de M. Matthes à l'histoire du cycle carolingien en Néerlande contient dans son petit espace un grand nombre de faits intéressants. L'auteur réimprime d'abord les fragments du poème néerlandais sur Ogier qu'avait publiés Willems. Ces fragments avaient été regardés par M. Jonckbloet (qui a depuis modifié son opinion) et admis par moi (*H. P. de Charl.*, p. 138) comme accusant un original français plus archaïque que le poème publié. M. Matthes montre que bien loin d'avoir cette valeur, ces fragments appartiennent au poème néerlandais du XIVe siècle dont on conserve à Heidelberg une rédaction grossièrement rapprochée des formes du haut-alle-

1. *Arvoire* est donné dans Roquefort avec le sens de « folie, vertige, enchantement, vapeur »; je ne sais où il a pris le mot. *Arvoire* (*mençonge et*) est dans *la Châtelaine de Vergi*, v. 595; *auvoirre* (*je ne cont pas chose d'*) dans les *Mir. de N.D. de Chartres*, p. 54. Est-ce le même mot qui se trouve dans Rutebeuf, I, 41 (sous la forme *auvarre* (: *Navarre*) et avec le sens de « trouble, égarement d'esprit » ?

mand, et il imprime en regard du texte la partie correspondante du ms. de Heidelberg. — Etudiant ensuite, à l'aide de ce ms., le poème néerlandais dans son ensemble, il fait voir que ce poème est la traduction, sans doute fidèle, d'un poème français postérieur à celui de Raimbert, et naturellement inférieur sous tous les rapports; l'auteur n'a d'ailleurs connu ni Adenet ni la rédaction en alexandrins dont nous avons un ms. du XVe siècle. — Le poème néerlandais comprend deux parties, qui semblent bien ne pas être du même auteur. La première s'arrête aux *Enfances Ogier;* la seconde répond d'abord à tout le reste du poème publié par Barrois, puis raconte une série d'aventures qui ne se trouvent pas dans Raimbert, et qui ne remplissent pas moins de 50 feuillets du ms. de Heidelberg. Ces aventures ressemblent beaucoup à celles de la rédaction française conservée dans le ms. B. N. fr. 1583 (Cangé 34), mais M. M. montre que l'original du néerlandais était plus ancien que le ms. français; car il ne présentait pas divers épisodes contenus dans celui-ci, et manifestement postérieurs (par exemple le récit de la honteuse conduite des Templiers envers Ogier à Acre, et toute la fable du royaume de féerie). M. M. apprécie avec beaucoup de justesse le caractère si différent de la vieille chanson de geste et de ses diverses suites. — Il termine son excellent travail en appliquant la mention de Jan de Clerk, faite par le rimeur néerlandais, non à lui-même mais à l'auteur contemporain du *Lekenspiegel*, et en fixant la date approximative de son œuvre au milieu du XIVe siècle.

G. P.

Vie de seint Auban, a poem in Norman-French, ascribed to Matthew Paris, now for the first time edited, from a manuscript in the library of Trinity College, Dublin, with concordance glossary and notes, by Robert Atkinson, M. A., L. L. D., professor of sanskrit and comparative philology in the university of Dublin. London, Murray, 1876, in-4°, xvj-127-cxlvij p.

On sait qu'il existe toute une série de manuscrits exécutés au XIIIe siècle dans l'abbaye de Saint-Alban, et qu'on regarde depuis longtemps comme ayant été écrits par Mathieu Paris, le plus célèbre moine de l'abbaye à cette époque. Le ms. qui contient la vie de saint Alban fait partie de cette série. Sir Thomas Duffus Hardy a récemment combattu cette tradition (*Catal. Brit. Hist.*, t. III, *Préf.*, p. lij ss.) par des raisons qui n'ont pas convaincu M. Atkinson, mais auxquelles il n'oppose que son sentiment. Au reste, Sir Thomas D. Hardy lui-même est porté à attribuer à Mathieu Paris une partie du manuscrit de Trinity-College (Dublin), celle qui contient la vie latine de saint Alban et la version française de cette vie. Il ne s'en suit pas qu'il ait *composé* cette vie, mais si ce fait n'est prouvé par rien, il n'a non plus rien d'invraisemblable. Quoi qu'il en soit, le ms. remonte au milieu du XIIIe siècle, et le poème est à peu près du même temps.

Bien que cette digression nous éloigne du vrai sujet du livre de M. A., il n'est pas peut-être inutile de dire quelques mots des vies de saint Alban. Elles sont, comme beaucoup de celles des martyrs de l'époque romaine, presque entièrement légendaires. Alban paraît avoir réellement vécu et avoir souffert le martyre à Verulam (en 303, dit-on, sous Dioclétien), puisque Fortunat le cite et que déjà plus anciennement, s'il faut en croire Bède, S. Germain et S. Loup

allèrent en pèlerinage à son tombeau. Mais c'est là tout ce qu'on sait de lui. La biographie qu'en donne Bède doit cependant avoir une base assez ancienne, car elle est encore pleine de traits de l'époque romaine. Elle est d'ailleurs sobre, et ne contient que peu d'événements extraordinaires.

Au XIIe siècle, ou plus exactement entre 1166 et 1188, Guillaume, moine de Saint-Alban, dédia à un abbé Simon une vie traduite, dit-il, d'un livre écrit *anglico sermone* (publiée dans les *AA. SS.* du 22 juin). Je ne vois pas de raisons pour révoquer en doute l'existence de la vie anglo-saxonne ; mais à quelle date a-t-elle été rédigée ? L'auteur se présente comme un chrétien vivant au milieu des païens, et n'osant pas se nommer de peur d'être victime de leur fureur : c'est ce qui a déterminé les Bollandistes à croire qu'il vivait avant la conversion des Anglo-Saxons[1], c'est-à-dire au plus tard vers la fin du VIe siècle. Mais toute cette vie a un caractère extrêmement fabuleux : l'auteur a visiblement eu sous les yeux le récit de Bède, qu'il a amplifié et *orné* de toutes façons[2]; il prétend avoir lu l'histoire d'Alban sur les murs de Verulam (où les païens l'avaient gravée !) quand la ville était déjà en ruines, et en même temps avoir encore trouvé vivant parmi les gens du pays le souvenir de ses miracles; il prophétise la conversion de l'Angleterre, etc. Je pense donc que cette vie a été composée par un faussaire vers le Xe ou le XIe siècle. Guillaume l'a traduite, en empruntant seulement à l'*Historia regum Britanniæ* de Galfrei de Mommouth (l. V, ch. 5) le nom d'Amphibalus, attribué au clerc, anonyme jusque là, qui convertit Alban. Où Galfrei l'avait-il pris lui-même ? Une conjecture ancienne, renouvelée par M. A., et très-vraisemblable, veut que ce nom ait été, par erreur plus ou moins volontaire, donné au clerc à cause de l'*esclavine* (*villosa* dans un passage de Mathieu Paris, *vestis villosa*, *panniculus villosus*) qu'il laissa à Alban et dont celui-ci se revêtit à sa place (*amphibalus* est glosé précisément par *vestis villosa*, etc., angl.-sax. *ruhregel*, etc., voy. Du Cange), en sorte qu'on ne sait au juste, comme dit un critique, si Amphibalus est un saint ou un manteau[3]. C'est cette vie de Guillaume que l'auteur de notre poème a mise en vers. Mais il faut encore dire quelques mots d'une autre biographie plus ou moins fictive du « protomartyr » de la Bretagne.

Mathieu Paris, dans ses *Vies des vingt-trois abbés de Saint-Alban*, raconte que sous le gouvernement d'Eadmer, neuvième abbé (au Xe siècle), en réparant un mur dans la cité ruinée de Verulam, on y trouva dans une cache un livre fort bien relié, écrit avec soin, mais dans une langue inintelligible ; « tandem unum senem jam decrepitum invenerunt, sacerdotem, litteris bene imbutum, nomine Unwonam, qui, imbutus diversorum idiomatum linguis ac litteris, legit distincte et aperte scripta libri. Erat enim littera qualis scribi sole[ba]t tempore quo cives Werlamecestrani inhabitabant, et idioma antiquorum Britonum, quo tunc tempore utebantur. » Unwona traduisit en latin la vie de saint Alban contenue

1. Il annonce en finissant qu'il va à Rome chercher le baptême, ce qui indiquerait qu'il ne pouvait pas le recevoir en Angleterre. Mais cette conclusion a surtout pour but de nous faire croire que la vie de saint Alban a été soumise à l'examen des *Romani* et approuvée par eux.

2. S'il avait vécu au VIe siècle, c'est au contraire Bède qui l'aurait eu sous les yeux, ce qui est tout à fait inadmissible quand on compare les deux récits.

3. Voy. là-dessus la note de San Marte à son édition de Galfrei (Halle, 1854).

dans ce livre, et dès que ce fut fait, « exemplar originale, quod mirum est dictu, irrestaurabiliter in pulverem subito redactum cecidit annullatum. » M. A. transcrit ce passage, et remarque ensuite : « Tel est le récit traditionnel de la découverte de la vie originale de notre protomartyr, *et ce récit est certainement vrai.* » On croirait qu'il parle ironiquement, s'il n'ajoutait : « On ne connaît pas le sort de cette traduction latine par Unwona » ; et surtout s'il n'exprimait pas encore la même opinion à propos d'une méprise singulière qu'il commet. L'auteur de la vie latine, Guillaume, dit dans son prologue, comme nous l'avons vu, qu'il a pris le nom d'Amphibalus « ex historia quam Gaufridus Arturus de Britannico in latinum se vertisse testatur. » M. A., au lieu de reconnaître là l'*Historia regum Britanniæ*, s'est figuré que Galfrei avait traduit du breton une vie de saint Alban : « Cette version, dit-il, semble avoir été faite d'après le même langage que celle d'Unwona, c'est-à-dire l'ancien breton; mais était-ce d'après une copie de l'original, ou une variante, ou un récit totalement différent, c'est ce qu'on ne peut naturellement préciser. » Les Bollandistes étaient plus critiques, qui apprécient ainsi toute l'histoire qu'ils empruntent à Mathieu Paris : « Mira quidem, et quæ haud immerito possunt suspicionem movere fictionis. » Cette fable paraît n'avoir d'autre fondement qu'une tradition vague d'une vie de saint Alban écrite dans un idiome ancien et traduite en latin, c'est-à-dire de la vie anglo-saxonne latinisée au XIIe siècle par Guillaume.

C'est cette *Vita Albani* de Guillaume qui à son tour a eté mise en vers anglo-normands par l'auteur (peut-être Mathieu Paris) dont M. A. publie l'ouvrage. Il n'a guère attribué à sa publication qu'un intérêt philologique, et c'est en effet le seul qu'il présente. Mais l'éditeur n'a pas mis en relief le point spécialement intéressant de son sujet. Il nous présente tout le temps le poème qu'il édite comme un monument du dialecte normand ou même du français, tandis qu'il appartient incontestablement à l'anglo-normand. La tâche du commentateur, restreinte mais délicate et susceptible d'être très-fructueuse, devait être précisément de discerner dans ce texte ce qui appartient au dialecte propre à l'Angleterre de ce qui est commun avec le français ou le normand en général. C'est ce que M. A., dans son commentaire si ample, a absolument laissé de côté, et ce péché d'omission lui a fait faire aussi des péchés de commission. Ainsi il déclare (note sur le v. 335) que Diez a eu tort de prétendre qu'*en normand* l'*u* provenant de *ō*, *ŭ* et l'*u* provenant de *ū*, quoique confondus par l'orthographe, restent distincts pour la prononciation et ne riment pas, car son texte les confond : mais c'est ce que ne fait aucun texte *normand*. Le tableau des rimes, tel qu'il est donné p. 118, aurait dû recevoir bien des explications : par exemple ce n'est qu'en anglo-normand qu'on peut trouver dans une même laisse (II) *dener*, *parler* et *poer*. Les ouvrages auxquels le poème attribué à Mathieu Paris auraient toujours dû être comparés sont ceux qui ont été également écrits en Angleterre au Xe et au XIIIe siècle.

Malgré cette omission, M. A. a donné à son édition un commentaire dont les proportions sont tout à fait inusitées. Aux 54 pages de texte succèdent 67 grandes pages à deux colonnes petit texte de notes philologiques, et un glossaire de 144 pages, où tous les mots sont relevés sous toutes leurs formes et tous les passages cités in extenso. Je ferai d'abord quelques remarques sur le texte, puis

sur le commentaire, y compris le glossaire qui n'en est que l'index, et en étudiant à part certains points qui ont été pour M. A. l'objet d'observations détachées.

Le texte, fort bien écrit, a été bien lu et reproduit d'après une méthode intelligente et soigneuse. Il ne prêtait guère qu'à deux genres de fautes, outre les fautes de ponctuation : la fausse séparation des mots et la mauvaise lecture de lettres faciles à confondre. M. A. a en général évité les erreurs de ces deux derniers genres ; en voici cependant quelques exemples. V. 118 : *Cil, — à ki'l plut à lui*, etc. ; la note montre que l'éditeur n'a pas compris ; l. *Ci là k'il*, etc., c.-à-d. « jusqu'à ce qu'il plut, etc. » ; cf. v. 1831. — V. 162, *ki ment*, l. *k'i ment*. — V. 173, *U nafra jamais mortz*, etc., je lirais *n'avra* ; le copiste aura fait lui-même la confusion. — V. 320, *lie*, il faut *lié ;* c'est un participe, dépendant comme *delivré* de *ont* au vers précédent. — V. 570, le ms. porte *dun e as tu luidur ;* M. A., après avoir hésité, a lu *dunt as tu ;* il faut *dun* (pour *dunt*) *ne as tu*, locution très-usitée. — V. 763, *Li uns les autres passent, enviz va bon gré ;* M. A. signale ici « une hyperbole antithétique » ; lisez *enviz u a bon gré*, ce qui est fort simple. — V. 815, au lieu de *pur vers*, je lirais *purvers*, usité pour *pervers* notamment en anglo-normand. — V. 860 , il n'est pas nécessaire de lire *feü* ; il suffit de prononcer *fu* le mot écrit *feu* (voy. au glossaire). — V. 1145, ms. *Hupez e megres e pales cum penant ;* M. A. corrige *Nupez*, ce qui est fort admissible (cf. v. 514, 1248, 1828), mais je préfère *Herupez*. — V. 1270, il faut évidemment *ne larrum* pour *le larrum*. — V. 1383, je lirais volontiers *ke eit* pour *ki cist*, en faisant régir ce vers par le précédent. — V. 1466, le mot *jicus*, qui a donné bien du fil à retordre à M. A., doit se lire *ueus : la pleinne ki vertz fu e ueus*, c'est-à-dire « unie, égale » ; cf. *deshuel*, « inégal, » au v. 1427. Jamais l'ancienne écriture n'admet la notation *i* avec la valeur de *j* devant un autre *i* (cf. *Romania*, II, 104). — V. 1604, *Les meins li unt lié, dunè resne a cheval ;* l. *d'une resne ;* il ne s'agit pas de cheval dans tout ce passage.

Après le texte viennent les notes. J'en ai déjà indiqué l'étendue. M. A. nous apprend dans sa préface que ces notes représentent essentiellement un de ses cours à l'université de Dublin. Elles en portent en effet tout le caractère : ce sont des explications détaillées, où il s'agit moins d'être neuf que d'être instructif. C'est Diez qui a fourni à l'auteur tout le fond de ses recherches étymologiques, mais il faut se hâter d'ajouter qu'il l'a toujours contrôlé, souvent complété, et parfois corrigé. Il est au courant de la plupart des travaux modernes, surtout allemands (il ne paraît pas connaître la *Romania*), et en outre il applique à tout ce qu'il traite une attention pénétrante éclairée par une très-bonne méthode. Je n'ai pas remarqué, dans ces 114 colonnes serrées, de faits ou de résultats proprement nouveaux de quelque importance, mais l'auteur a le mérite d'avoir élevé des doutes sur plusieurs points regardés jusqu'ici comme établis et qui appellent à coup sûr un nouvel examen. Je citerai notamment ses articles sur *felon* (v. 259), *estuer* (367), *truant* (524), *trouver* (525), *trainer* (630), *chaland* (790), *caractes* (1006 ; ici l'auteur, en rattachant l'a. fr. *charaie* à *character*, a certainement raison, mais je pense avoir déjà vu cette étymologie bien préférable à celle de Diez), sa note sur Longis (158), ses remarques sur les

mots employés dans l'ancienne langue pour renforcer la négation (v. 39), et ses observations sur divers points de syntaxe, notamment en ce qui concerne les pronoms relatifs. J'aurais à signaler quelques erreurs. V. 4, *acastoné* n'est pas « agate-onyx », mais le partic. passé du verbe *acastoner* « enchâsser, mettre en chaton. » — V. 5, l'auteur fait entre l'*accusatif*, le *génitif* et le *prépositionnel* du mot *hume* des distinctions tout à fait illusoires; on retrouve encore dans d'autres passages des traces de cette fantaisie. — V. 11, M. A. dit que l'a. h.all. *weigaro* (origine de *guères*) « existe encore dialectalement en Allemagne, p. ex. *io wæger*, oui ma foi, *noi wæger*, non ma foi. » Ces exemples paraissent de toutes façons fort douteux. — V. 32, M. A. trouvant dans le ms. *dunt* écrit par hasard *dunst* (*dunst vens ?* d'où viens-tu ?) fait cette étonnante remarque : « Cette forme, qui ne se présente qu'une fois, est sans doute écrite avec une *s* pour marquer le sens propre d'interrogatif local qu'a ici cette forme du pronom oblique. » — V. 90, il y a longtemps qu'on connaît la vraie étymologie de *cercueil* (*sarcophagus*), et que la forme *sarcu*, qui est dans *S. Auban* même, a fait disparaître les objections de Diez aussi bien que les prétentions de *sarcophágulus*. — Le mot *quer* se trouvant dans une rime en *er* (v. 104 et ailleurs), M. A. en conclut que ce mot se prononçait à peu près comme aujourd'hui *cœur*; c'est tout simplement une orthographe archaïque, et l'auteur du poème devait prononcer *cuer*, que d'ailleurs un Anglo-Normand seul pouvait faire rimer en *er*. — A propos de *giué* (v. 289), M. E. parle du mot *soif*, et nous donne le choix, pour expliquer l'*f* de ce mot, entre l'influence de l'all. *saufen* (proposée par Diez) et celle de *suif*, qui lui semble bien préférable, et joint un tableau, d'ailleurs fort inexact, de la transformation du latin *sevum* (lisez *sebum*) en *suif*. Il oublie que *soif* n'est pas le seul mot où on trouve une *f* pour une dentale (voy. les rapprochements donnés par Scheler). — P. 307, *mesprison* est donné comme ayant pour sens primitif « la non révélation d'une félonie commise par un autre »; je ne sais où M. A. a pris cette traduction; *mesprison* signifie l'action de *mesprendre*, c'est-à-dire de se mal conduire. — V. 442, M. A. avait très-bien expliqué dans son glossaire *sauerra* par *savra* = *saura*; il s'en repent ici, à tort, car la forme ne fait pas de difficulté, et le sens est excellent. — V. 569, *nuit*, subjonctif de *nuire*, pour *nuiset* est comparé par erreur à des formes comme *aist*, etc.; ces formes sont régulières; *nuit* au contraire est une faute imputable au poète anglais. — V. 956, en expliquant le lat. *involare*, M. A. reproduit l'erreur de Littré et de Brachet (voy. une note dans les *Chansons du XV*e *siècle*). — V. 1067, M. A. pense que dans *enchani* à côté de *chanu* l'*i* est dû à l'influence de la rime; c'est une méprise; le verbe *enchanir* (**in-can-ire*) est indépendant de **can-utus* et se trouve p. ex. dans le *L. des Rois*, p. 38. — V. 1132, l'éditeur aurait bien mieux fait de regarder *bienvoillant* comme un seul mot; la raison qu'il donne pour sa décision contraire n'est pas bonne. — V. 1841, à propos du mot *paiens de puslin*, qu'il faut lire ou au moins expliquer *put lin*, l'auteur rapproche fort inutilement *pullent* (écrit aussi *pulant, puslant*) qui est **putulentum* (it. *puzzolento*) et le sobriquet de *Poulains* donné aux chrétiens de Syrie, dont l'origine est inconnue (notons à ce propos que la citation de Joinville où figure ce mot, au v. 862, aurait bien dû être faite d'après une bonne édition).

Il me reste à dire quelques mots, ayant déjà parlé du tableau des rimes, de

deux appendices sur l'orthographe et des remarques sur la métrique. M. A. a soigneusement relevé tous les cas où le ms. emploie *z* ou *s* à la fin des mots, et il en a tiré des conclusions qui ne sont pas sans intérêt. — Il a ensuite dressé la liste complète de toutes les combinaisons de voyelles qui se trouvent dans son manuscrit, en les ramenant à leur origine, et cette liste aussi est utile, — malgré quelques erreurs étymologiques [1], — surtout pour l'étude de la graphie [2] anglo-normande.

Le poème de *Saint Auban* est écrit, comme beaucoup de productions anglo-normandes contemporaines, dans un rhythme assez incertain. L'auteur a voulu en général faire des alexandrins, mais il ne réussit qu'exceptionnellement à donner six syllabes à chacun de ses hémistiches. M. A. a construit là-dessus une théorie toute nouvelle, d'après laquelle « le principe de scansion est le triple accent dans chaque moitié de vers. » Il est vrai qu'il ajoute qu' « il est difficile, dans les vers particuliers, de déterminer précisément sur lequel des deux ou trois petits mots doit être placé l'accent, » mais il n'en maintient pas moins son principe, qui ne soutient pas l'examen. Il en excepte seulement les v. 589-619, auxquels il attribue sept accents au lieu de six. Il est plus dans le vrai quand il rapproche ces 31 vers de vers cités dans la préface, et qui se composent de deux vers de quatre syllabes, rimant ensemble, et d'un vers de six syllabes, rimant de son côté; ainsi : *Auban par moi Guerpi la foi K'alme entusche e mahainne; Li premers fu Ki pur Jesu Mort suffri en Brettainne;* les vers en question de notre poème sont à peu près pareils, si ce n'est que les deux premiers groupes sont sans rimes, et qu'on a alors en réalité un vers de quatorze syllabes; ainsi : *De tut ço n'est Aubans esmus, ne genst ne deut ne plure... De lui retenc par amistè ceste moie vesture Et ceste croiz u de Jesu est faite la figure.* Seulement il faut remarquer : 1° que comme l'alexandrin, le vers de 14 syllabes n'arrive que de temps en temps à tomber juste sur ses pieds; 2° que des vers ainsi construits se trouvent non-seulement dans le passage où M. A. les a remarqués, mais à d'autres endroits du poème; 3° que ce vers a été employé par d'autres poètes anglo-normands, si mes souvenirs ne me trompent pas.

J'ai fait sur le livre de M. A. de nombreuses observations, auxquelles invitait l'importance de ce travail et le soin extrême qu'y a apporté l'auteur. Je dois terminer en insistant sur les mérites de cette publication, la première de ce genre faite de l'autre côté du détroit, et en souhaitant qu'elle répande en Angleterre, avec les bonnes méthodes dont l'auteur est imbu, le goût des études romanes, qui, vu la longue durée de la littérature anglo-normande et la part considérable du français dans la formation de la langue anglaise, sont presque aussi nationales chez nos voisins que chez nous.

G. P.

---

1. Par exemple *ee* est donné comme « irrationnel » dans *ee* de *ævum* (lis. *eé*, qui vient de *ætatem*) et dans *veeslin* de *vitulinus* (l. **vitellinus*).

2. Un mot pour dire ce qu'exprime *graphie* (manière d'écrire, au point de vue de l'emploi et de la valeur des caractères) est indispensable, et je préfère ce mot à *épel*, proposé par M. L. Havet.

Cent quarante-cinq Rondeaux d'amours, publiés d'après un manuscrit autographe de la fin du XVe siècle, [par M. E.-M. Bancel]. Paris, Lemerre et Rouquette [1875], pet. in-8° all.

On doit témoigner une reconnaissance particulière aux bibliophiles qui consentent à faire part au public de leurs trésors, qui veulent bien employer leurs loisirs à copier les manuscrits précieux ou les plaquettes inconnues dont ils sont les heureux propriétaires et les préservent de la destruction en en donnant eux-mêmes une reproduction fidèle. M. Bancel vient, sous le voile de l'anonyme, de suivre l'exemple donné par M. le baron James de Rothschild et par quelques autres amateurs érudits. Le volume qu'il vient de publier est un modèle d'élégance et de bon goût. Il ne se distingue pas seulement par une charmante impression due à Louis Perrin, il a le mérite, plus sérieux encore aux yeux des lecteurs de la *Romania*, de reproduire avec fidélité un manuscrit qui ne manque pas de valeur littéraire.

Les *Cent quarante-cinq Rondeaux* forment une suite assez agréable; on y reconnaît un certain ordre, et comme ils étaient écrits d'une même main, M. B. a pu croire qu'ils étaient l'œuvre d'un même auteur dont il avait entre les mains le manuscrit « autographe ». Partant de cette donnée, l'éditeur n'a pas songé à rechercher si quelques-unes des pièces qu'il imprimait ne se trouvaient pas ailleurs; or, on va le voir, une bonne partie des cent quarante-cinq rondeaux figurent dans des recueils déjà connus; nous pouvons même indiquer les auteurs de quelques-uns : ainsi tombe la supposition faite par M. B. qu'ils seraient sortis tous d'une même plume.

Les Trois cens cinquante Rondeaulx singuliers et à tous propos, dont il existe plusieurs éditions publiées vers 1520 ou 1530 et que certains bibliographes ont si maladroitement attribués à Gringore, contiennent 25 des pièces publiées par M. Bancel. Nous en donnons la liste d'après l'édition d'Alain Loctrian (*sic*) et Denys Janot (pet. in-8° goth. de 6 ff. non chiff. et 106 ff. chiffrés); les initiales et les chiffres font connaître la place que chaque pièce occupe dans les deux recueils :

Autant ou plus et il vous doibt souffire :
R. 20; B. 25.
Doubtant reffus que par trop fait à craindre :
R. 160; B. 8.
Dueil et ennuy, soulcy, regret et peine :
R. 142; B. 139.
En cœuvre-chief me semblez si tres belle :
R. 160; B. 18.
Faisant soubhaits parez de joye estaincte :
R. 134; B. 39.
Femme de bien, s'il en est point au monde :
R. 128; B. 9.
Fors de pitié estes toute remplye :
R. 135; B. 20.
Il est bien vray que j'ay une maistresse :
R. 125; B. 66.

Il me faut heur, se je vueil bien avoir :
R. 33; B. 4.
Il ne me tient de chanter et de rire :
R. 12; B. 110.
Je l'ayme bien et l'aymeray :
R. 80; B. 62.
Je la soustiens ung chef d'œuvre en nature :
R. 118; B. 51.
La congnoissance ay pris pour heritage :
R. 155; B. 10.
Maintenant il est bien heureux :
R. 77; B. 71.
Par trop aymer ma douleur dire n'ose :
R. 84; B. 108.
Piteusement je vaulx jà trespassée :
R. 317; B. 145.

Cette pièce est de Jean Bouchet et se trouve dans la *Fleur et Triumphe de cent et cinq rondeaulx*, qui forme la seconde partie des *Trois cens cinquante Rondeaux* (voy. Brunet, IV, col. 1372). Le petit poème de Jean Bouchet a été reproduit par M. Edwin Tross, en 1863, sous le titre de *Cent cinq Rondeaulx d'amour*. Notre pièce y occupe le recto du dernier f. du 8e cahier.

Pour accomplir le vouloir de mon cueur :
R. 18; B. 21.
Pour ma maistresse et dame je vous tiens :
R. 83; B. 64.
Pour obeir au plaisir de mes yeulx :
R. 123; B. 97.
Pour tant, madame, en rien qu'on vous raporte :
R. 70; B. 106.
Quant je vois quelqu'[u]ng qui vous baise :
R. 78; B. 70.
Qu'en dictes vous de ces folz amoureux :
R. 7; B. 79.
Qui mieulx ne peut il est bien à son aise :
R. 124; B. 57.
Tant de longs jours et tant de dures nuictz :
R. 152; B. 37.
Tant suis dolent et de douleur espris :
R. 163; B. 115.

N'était le rondeau tiré de Jean Bouchet, on pourrait croire que c'est le compilateur des *Trois cent cinquante Rondeaux* qui a été l'emprunteur, car, il faut le reconnaître, le texte du manuscrit est presque toujours plus correct, mais l'auteur du recueil de M. B. a fait d'autres emprunts encore plus manifestes.

Les 7 pièces suivantes figurent au *Jardin de plaisance :*

Doubtant refus qui par trop fait à craindre :
Jard. de plais., éd. de Lyon, Ollivier Arnoullet, f. 77 vo ; B. 8.

En desirant ce que ne puis avoir :
Jard. plais., f. 75 v°; B. 134.

Esse bien fait, dictes le moy, ma mye :
Jard. plais., f. 78 r°; B. 124.

Excepté vous, chef d'œuvre de nature :
Jard. plais., f. 77 v°; B. 15.

Loing de plaisir et pres de desplaisance :
Jard. plais., f. 78 r°; B. 127.

Puis que plus ne suis aymé de M. :
Jard. plais., f. 77 r°; B. 81.

Vostre œul qui est si fort à dextre :
Jardin plais. f. 62 v°; B. 76.

La pièce :

J'ayme Fortune, aussi elle le vault

(M. B. imprime par inadvertance, p. 3 : *aussi elle vault*) se retrouve parmi les œuvres attribuées à Georges Chastellain (éd. Kervyn de Lettenhove, VIII, p. 319).

Le rondeau :

Au hault de la roue de Fortune (*B.* 83)

figure, avec variantes, au *Vergier d'honneur*, éd. de Philippe le Noir, f. X, 6, r°.

Nous arrivons aux trois pièces les plus intéressantes du recueil. Le volume de M. B. contient deux rondeaux de Baude et un de Charles d'Orléans. Les rondeaux de Baude sont :

Le cueur la suyt et mon eul la regrette :
B. 184; Baude, éd. de J. Quicherat, p. 40.

Tous les regretz qui les cueurs tourmentez :
B. 120; Baude, p. 41.

Jusqu'ici les œuvres de Baude ne sont connues que par un seul ms.; un seul de ses ouvrages, le *Débat de la Dame et de l'Ecuyer*, paraît avoir été imprimé à la fin du XVe siècle; nous ignorons si l'on a jamais constaté des emprunts faits à ses poésies par des contemporains.

Enfin le rondeau de Ch. d'Orléans est le suivant :

Pour tous vos maulx d'amours garir :
B. 137; Ch. d'Orl., éd. d'Héricault, II, 196.

Le texte de cette dernière pièce a été légèrement remanié par le compilateur du recueil de M. B. en vue surtout de donner au rondeau la forme moderne où le refrain ne se compose plus que du premier hémistiche du premier vers.

Les emprunts faits par des contemporains aux œuvres de Ch. d'Orléans sont si rares [1], que nous croyons curieux d'en relever un qui n'a pas encore été signalé.

---

1. Les seuls que nous connaissions sont les suivants :

1° Ballade sur le refrain :

L'omme esgaré qui ne scet où il va :
Ch. d'Orl., éd. d'Héricault, I, p. 82 ; *Jard. de plais.*, f. 149 r°.

On trouve dans le *Vergier d'honneur* (f. X*b*, v°) une curieuse imitation de cette ballade, due probablement à l'un des poètes de la cour du duc. Le refrain en est légèrement modifié :

L'homme esgaré qui ne scet où il est.

Nous ne rechercherons pas plus longtemps les sources auxquelles a puisé l'auteur du manuscrit. Les 37 rondeaux que nous avons cités ne sont probablement pas les seuls qu'on puisse retrouver ailleurs, mais si la publication de M. B. n'a pas le mérite d'être absolument inédite, ce n'est pas à dire qu'elle manque pour cela d'intérêt, ni d'utilité. D'abord, nous l'avons remarqué, le texte est généralement correct, et nous n'aurions que peu d'observations à faire sur la reproduction qu'en a donnée le savant bibliophile; puis le compilateur, qui a peut-être composé une partie du recueil, a su disposer ses matériaux de manière à leur donner l'apparence d'une œuvre sortie d'une même main. Enfin la mise au jour de ces rondeaux vient confirmer un fait que nous avions soupçonné depuis longtemps, c'est que les recueils de poésie publiés au commencement du XVIe siècle étaient avant tout des manuels commodes dans lesquels venaient puiser les poètes inexpérimentés. C'est surtout pour les rondeaux, pièces d'une nature fugitive, moins saillantes que les ballades, que nous avons été à même de constater de fréquents plagiats. L'exemple que nous venons de faire connaître n'a donc rien qui doive nous surprendre.

M. B. n'a pas cru devoir aborder l'étude de ces questions accessoires; il s'est borné au rôle d'éditeur scrupuleux et nous avons déjà dit qu'il a réussi. Il ne paraît pas cependant avoir donné ses soins personnels à la table des rondeaux, dans laquelle nous avons remarqué un trop grand nombre de fautes d'impression : p. ix, *A heure*, lis. *A heur*; p. xj, *Deul est*, lis. *Deul et*; *Elle la prins*, lis. *Elle l'a prins; Esse bien fait... ma mye*, lis. *m'amye;* p. xij, *Heure m'a failly*, *Heure me fuyt*, lis. *Heur*; *Il me fault heur, si je le veulx bien avoir*, eff. *le*; *Il me suffit d'être*, lis. *estre*; *Il n'est plu*, lis. *plus*; p. xiij, *J'ayme le noir, c'est la couleur que je porte*, eff. *je*; *J'en ay cognu ce qu'en veulx cognoistre*, lis. *congnu* et *congnoistre*, etc.

Quoi qu'il en soit, le joli volume de M. B., dont il n'a malheureusement été tiré que 80 exemplaires, forme un digne pendant à l'élégant volume publié par M. E. Tross en 1863, et mérite d'être favorablement accueilli par tous les amateurs de notre ancienne poésie.

Emile PICOT.

2° Ballade sur le refrain :
Tout est rompu (ou *perdu*); *c'est à refaire :*
Ch. d'Orl., I, 83 ; *Jard. de plais.*, f. 149 v°.

3° Rondeau :
Quant je fus prins ou pavillon :
Ch. d'Orl., II, 105 ; *Verg. d'honn.*, f. V, 3, v°.

4° Rondeau :
Sot euil, raporteur de nouvelles :
Ch. d'Orl. II, 133 ; *Jard. de plais.*, f. 77, r°.

M. d'Héricault dit que le *Jardin de Plaisance* contient encore la ballade sur le refrain : *Qu'encore est vive la souris* (I, 152), le rondeau : *Des amoureux de l'observance* (II, 190), et le rondeau de Fredet : *En la forest de Longue Attente* (II, 165) ; nous pouvons affirmer qu'aucune de ces trois pièces ne figure dans l'édition d'Olivier Arnoullet.

De la prononciation de la lettre U au XVIe siècle, lettre à M. Arsène Darmesteter, répétiteur à l'Ecole des Hautes-Études, par F. Talbert, docteur ès-lettres, professeur au prytanée militaire. Paris, Thorin, 1876, grand in-8°, 35 pages.

En réponse à un article de la *Revue critique*[1] sur son étude du Dialecte blaisois, M. Talbert m'a fait l'honneur, dans une lettre d'une parfaite courtoisie, de reprendre la discussion; il l'a portée sur un point spécial, la prononciation de la voyelle *u* au XVIe siècle. J'avais écrit les lignes suivantes : « M. Talbert démontre que l'*u* s'est jadis prononcé *eu*. Telle a été, en effet, dit-il, non pas la seule prononciation de la voyelle, mais une des plus communément employées *depuis l'origine de la langue*. Il fonde cette étonnante affirmation d'un côté sur des exemples établissant la prononciation *eu* pour des mots qui depuis ont eu un *u*, mais qui se prononçaient d'abord *eu* et plus anciennement *eü*, ce qui ne prouve rien; de l'autre sur le témoignage de Palsgrave qui note par *eu* notre *u*, ce qui n'est pas plus étrange que la notation allemande du même son par *ue* (*ueber*). » L'auteur n'accepte pas ce jugement, et il s'efforce d'établir que *u* sonnait *eu*, en s'autorisant à nouveau du témoignage de Palsgrave et en s'appuyant sur les rimes de quelques poëtes du XVIe et même du XVe et du XIVe siècle.

J'ai lu avec soin la lettre de M. T., et examiné attentivement ses preuves. Je ne me sens pas convaincu, et j'en reste à mon appréciation première. *Eu* n'a certainement pas été la prononciation générale de la voyelle *u* au XVIe siècle et dans la vieille langue depuis ses origines. Toutefois la question est complexe; et pour la poser nettement, il faut établir diverses distinctions. La première est celle des dialectes. Quand on parle de la prononciation générale, il est bien entendu qu'il s'agit de celle du dialecte français de l'Ile-de-France, de celui qui est devenu la langue de la cour, la langue commune. Or au moyen-âge, jusqu'au XIVe siècle, et de nos jours depuis le commencement du XVIIe, on peut affirmer que la prononciation de l'*u* a été la nôtre. Pour le moyen-âge il n'y a qu'à passer en revue les nombreuses assonances en *u* des chansons de geste; elles sont toutes *sans exception* d'une pureté parfaite, l'*u* y repose sur un *ū* du latin classique ou populaire et n'y assone qu'avec lui-même. Pour l'époque moderne, la question se complique, parce que les variations subies par des sons voisins de l'*u* en viennent troubler l'histoire. Posons d'abord les faits.

En thèse générale, dans le dialecte de l'Ile-de-France, c'est-à-dire dans la langue commune, *ŏ* et *ŭ* latins accentués, devenus *ó* fermé dans le latin populaire, ont conservé cette prononciation jusqu'à l'époque encore mal précisée à laquelle cet *ó* fermé s'est scindé en deux sons différents, *ou* et *eu* : lat. *nos*, v.fr. *nŏs*, fr. mod. *nous*; lat. *lŭpum*, v.fr. *lo*, fr. mod. *loup*; lat. *dolŏrem*, v.fr. *dolor*, fr. mod. *douleur*; lat. *jŭvenem*, v.fr. *jone*, fr. mod. *jeune*. L'*ŏ* bref accentué est devenu successivement *uo* (Xe siècle), *ue* (XI-XIIe), *œ* (XII-XIIIe), *eu* (XIV-XIXe). Ainsi *ō ŭ* en partie et *ŏ* régulièrement ont, par des chemins différents, abouti à *eu* et y sont restés, sauf dans deux ou trois mots tels que **mōra*, au XVIe siècle *meure*, de nos jours *mûre*; *fŏrum*, au XVIe siècle *feur*, de nos jours *fur*. *Eu* a une tendance à s'affaiblir en *u*, sous l'action de consonnes voisines;

1. Numéro du 16 janvier 1875; p. 37-40.

cette tendance, plus marquée au XVIe siècle, a laissé des traces dans la prononciation et l'orthographe du temps, où l'on trouve *june* à côté de *jeune*, *hurte* à côté de *heurte*, et dans la prononciation actuelle, dans les mots cités plus haut *mûre* et *fur*.

U long du latin classique ou populaire (c'est-à-dire *ou*) est devenu notre *u* actuel, qui *dès les premiers temps de la langue* s'est prononcé *u* (*ü*) et n'a pas changé jusqu'à nos jours. Il n'en faut excepter qu'un petit nombre de mots dont la prononciation un moment a hésité entre *eu* et *u* pour revenir à *u*. Nous allons les examiner tout à l'heure.

Enfin, la chute qui eut lieu, vers la fin du XIe siècle, des muettes médiales, donna naissance dans les mots où la muette était suivie d'un *ŭ* long à des dissyllabes qui furent d'abord *eü*, puis *eu*, puis généralement *u* : tels sont *maturum, medur, meür, meur, mûr; securum, segur, seür, seur, sûr; augurium, agurium, agur, aür, eür, eur, heur;* les participes en *edut, eüt, eü, eu, u;* les parfaits indicatifs et imparfaits subj. en *eüs, eus, us; eüsse, eusse, usse;* les substantifs verbaux en *edure, eüre, eure, ure*.

Dans ces formes, *eü*, après avoir passé à un son *eu* qui se distinguait de l'*eu* issu de *ō ŭ, ŏ*, est devenu dans la langue commune *u*, mais non sans subir des fluctuations diverses au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle. On trouvera une histoire détaillée de ces hésitations entre *eu* et *u* dans l'étude de M. T. sur le dialecte blaisois; j'y renvoie le lecteur. Il n'en est resté d'autres traces dans la langue usuelle que *jeuner* au lieu de *juner* et *heur, heureux* au lieu de *hur, hureux*. Toutefois, si la prononciation de cet *eu* a été longtemps indécise, celle qui devait triompher dominait déjà au début du XVIIe siècle et à la fin du XVIe siècle. C'est ce que nous allons établir.

Pour le premier quart du XVIIe siècle, nous avons un document important de la prononciation commune dans le *Grand dictionnaire des rimes françoises* (Genève 1823) [1]. Nous allons passer en revue les indications qu'il donne sur la prononciatian de l'*u*. Nous trouvons la prononciation actuelle pour les rimes en *uc* (page 10), *ud* (11), *ude* (35), *uche, usche* (56, 58), *ule* (74) distinct de *eule* (87), *uble, uple* (77, 85) séparés de *euble, euple* (78, 85), *ure* (98), *upe, urpe* (111), *uque, ulque, urque, usque* (116, 117), *ubre* (114), *ucre, ulcre* (115), *ustre* (140), *uce, usse* (27, 151), *eusse* (imparfait du subjonctif) (154). « Cette terminaison (en *eusse*), fait observer l'auteur, ne se prononce point comme ayant la diphthongue *eu* à la pénultième, mais comme si c'était un *u* simple, assavoir comme celle en *usse*. » Parmi les mots en *ume* (90), l'auteur cite *rume*, que l'on écrit aussi *reume*, dit-il, mais qui se prononce comme s'il n'y avait que l'*u*. A propos des rimes en *ure* (p. 122 et 123) on lit la note suivante : « Il y a une terminaison ci-après en *eure*, qui se prononce entièrement comme celle-ci avec un *u* simple, hormis qu'elle a la penultiesme longue, que ceste-ci a breve, à la page 143, c. 2. Il se faut garder de les apparier car il y a mauvaise grace de dire :

L'homme de sa nature, Est tout plain de souillure.

La quantité de mots rend la chose facile en l'une et l'autre. » Plus loin (142-

1. Cet ouvrage est la seconde édition d'un *Dictionnaire des Rimes françoises* publié sans nom d'auteur à Genève (1596, in-8°), et attribué avec beaucoup de vraisemblance à La Noue, fils du célèbre *Bras-de-fer*.

144), l'auteur donne en effet les rimes en *eure*, qu'il divise en trois séries; l'une comprend les substantifs féminins en *eure* = lat. *atura*; sur cette terminaison, l'auteur dit qu'elle « s'escrit improprement avec la diphthongue, veu qu'elle ne prend la prononciation que de l'*u* simple et se prononce comme si elle estoit escrite *ure*, puisqu'on le fait. Il est ainsi aussi ici (c'est-à-dire, nous adoptons ici aussi l'orthographe *eure*) en attendant qu'on se résolve à en user autrement. » L'auteur ajoute qu'on ne peut rimer cette terminaison avec celle en *ure* de la page 122, parce qu'elle a la pénultième longue, tandis que celle en *ure* l'a brève. Toutefois des mots en *urre* (*conclurre* et autres composés de *-clūdere* et *concurre*) ayant l'*u* bref riment avec les mots en *eure* = *atura*. Une autre série comprend les mots en *eure* (ce sont nos mots actuels) qui ont l'*eu* long. La troisième comprend les mots *asseure*, *meure* (*mōra*), *meure* (*matura*) et leurs composés qui ont une double prononciation, soit *eu* bref, soit *u* long, et qui peuvent rimer avec les mot en *eure* (prononcé *ure*) = *atura*, mais qui riment difficilement avec les mots en *ūre*. Ici nous saisissons le passage de *eu* issu de *eū* à *u*. P. 165 nous trouvons les rimes *ute* auxquelles l'auteur adjoint (p. 181) le mot *cheute* et ses composés, et le mot *meute* et ses composés (toutefois *meute*, *esmeute*, etc. se prononcent également bien avec *eu*, dit l'auteur), mais dont il sépare (p. 177) les mots en *uste* avec *u* long, où *s* ne se prononce pas (*fleuste*, *tabuste* et leurs composés, *ajuste* où l'*s* est muette ou sensible, *ad libitum*). P. 186-189, l'auteur donne les rimes en *ue* et *eue*. « Ces deux terminaisons, dit-il, sont appariées pour ce qu'elles n'ont qu'une mesme prononciation, qui est la premiere en *ue*, la diphthongue *eu* ne tenant rang en la seconde que d'un *u* simple. C'est pourquoy elles peuvent fort bien rimer ensemble. » De ces mots, il faut séparer ceux qui font entendre le son *eu*, tels que *bleüe*, *queüe*. P. 334, les mots *mur*, *pur*, *dur*, *obscur*, *futur*, *azur* et *sur* (aigre) « ne se peuvent apparier à la terminaison en *eur* en aucune façon. » Celle-ci comprend (337-340) les mots en *eur* = *orem* et de plus *heur* (augurium), *meur* (maturum), *seur* (securum), *sur* (super), ce qui ne contredit pas les renseignements de la page 122 sur *ure*, *eure*. P. 351-353, on indique les parfaits, première et deuxième personne du pluriel, en *usmes* et *eusmes*, *ustes* et *eustes*, lesquels « n'ont qu'une prononciation, la dernière [terminaison] se prononçant comme si elle avait l'*u* simple à la pénultième. » P. 364, l'auteur distingue *us* reposant sur un latin *ūs*(*um*) qui a l'*u* long de *us* avec *ŭ* bref, lequel vient généralement d'un antérieur *eu*. Nous passons sur les rimes en *ucs* (365), *uscs*, *uls* (367), *urs*, *euls* (369), *uss*, *eurs* (379; *meurs* = maturos et *seurs* = securos peuvent rimer en *eu* et en *u*), *uts* (381), *ustes* (383), pour arriver aux rimes en *eux* (*euse*) et en *ut*, *eut*; *u*, *eu* (390, 396, 416, 451, 461). Il y a un *eu* bref (*feus*, *jeus*, etc., *tu peus*, *tu meus*, etc.) qui rime difficilement avec *eus* long (*herbeus* et les mots en *eus* = *osum*, *deux*, *ceux*, etc.) et qui ne peut pas rimer avec *eus* prononcé *us*, par ex. dans les participes passés (*sceus*, *receus*, *deus*, *leus*, *meus*, etc. = *sçus*, etc.). Il y a un *eut* bref (*pleut*, au prés. indic., *meut*, etc.) qui rime difficilement avec *eut* long (*deut* de *deult*, *dolet*, *veut* de *veult*, *volet*) et ne rime pas avec *eut* prononcé *ut* dans les parfaits (*receut*, *leut*, *peut*, etc.). Enfin, il y a des mots écrits en *eu* et qui doivent se prononcer en *u*, comme les participes *beu*, *sceu*, *deceu*, *deu*, *cheu*, *leu*, *meu*, *conneu*, *peu*, *creu*, *seu*, etc.

Il ressort de cette analyse sommaire que dès le commencement du XVIIe siècle

la prononciation générale de *u* et de *eu* était telle que nous la voyons aujourd'hui ; les seules différences indiquées sont des distinctions entre *eu, u* brefs et *eu, u* longs, distinctions aujourd'hui disparues, et la double prononciation des adjectifs *meur, seur*, de *meute, esmeute*, la prononciation de *meur* et de *feur* qui ne sont pas encore *mûre, fur* et celle de *sur* (super), prononcé *seur*.

Vers la fin du XVIe siècle, en 1583, Th. de Bèze, dans son opuscule *de Francicæ Linguae recta pronuntiatione*, donne des renseignements abondants sur la valeur de l'*u* et de l'*eu* dans la langue commune et dans les dialectes. La description de l'*u* (p. 18[1]) prouve qu'il le prononçait comme nous. Quant à l'*eu*, il résulte des pages qu'il consacre à cette voyelle (p. 51, 53)[2] que 1° *eu* est un son simple où l'on n'entend plus l'*e* ni l'*u*, son inconnu des Grecs et des Latins. 2° Que les Picards dans quelques-uns des mots en *eu* suppriment l'*e* ; disant par exemple *diu, ju* pour *dieu, jeu*. 3° Que l'usage a prévalu chez ceux qui passent pour bien parler de réduire *eu* à *u* dans quelques noms et verbes comme *seur* (securus), *seurté, asseurer, asseurance, meur, mureté*, et qu'en général, les substantifs verbaux en *eure*, les participes passés en *eu*, les imparfaits du subjonctif en *eusse* ne doivent faire entendre qu'un *u* : *ure, u, usse*. 4° Qu'à Orléans et à Chartres, on prononce à tort *eü* en deux syllabes[3], et que les habitants de Chartres, de la Normandie et de la Gascogne prononcent en *eu* cette voyelle réduite à *u* dans la langue commune. 5° Enfin que les poëtes gascons usent de fausses rimes comme *heur* et *dur, engraveure* et *figure, heure* et *nature*[4].

On voit donc qu'en 1588 la prononciation qui triomphera plus tard tend déjà à dominer. Th. de Bèze prononçait l'*u* et l'*eu* comme nous le faisons aujourd'hui. Il note des divergences pour certains mots et reconnaît implicitement qu'on prononçait *meur* et *seur* à côté de *mûr* et de *sûr* ; prononciation admise expressément par l'auteur du *Dictionnaire des rimes*.

Pour l'*u* pur issu de l'*u* latin, Th. de Bèze n'indique aucune exception : l'auteur du Dictionnaire des rimes indique la prononciation *seur* pour *sur*, contredisant ici l'affirmation de Bèze, qui admet un *u* simple dans la préposition *sur* (*super*) comme dans l'adjectif *sūr* (aigre). On voit par là que la prononciation de *sur* était douteuse ; d'ailleurs si l'on songe à l'étymologie *sŭper* qui n'a pu donner régulièrement que *sor*, usuel en v.fr., d'où *sour, seur*, on est porté à voir dans *sur* un affaiblissement normal d'une forme antérieure régulière *seur*, issue du *sor* du moyen âge.

Jusqu'ici nous ne voyons que des mots en *eu* (remontant soit à *ō ŭ*, soit à *ŏ*, soit à *a* ou *e* + [...] + *u*) qui hésitent entre *eu* et *u*. Des exemples authentiques de l'altération inverse de l'*u* qui devient *eu*, nous n'en avons pas rencontré encore. Toutefois il en existe, c'est ce que nous apprend le *Dictionnaire des rimes*

1. Je cite d'après l'excellente réimpression que M. A. Tobler a donnée de cet opuscule, Berlin et Paris, 1868.

2. Dans son étude sur le dialecte blaisois, M. T. résume cette page, ce semble, d'après l'analyse donnée par M. Ch. Livet dans son livre de *la grammaire française au* XVIe *siècle* (p. 521). Cette analyse contient quelques inexactitudes que je retrouve dans le résumé de M. T. Aussi je crois devoir la reprendre ici.

3. Th. de Bèze blâme cette διαλυσις ; il ne pouvait y reconnaître un archaïsme, un reste de la prononciation du moyen-âge.

4. Nous croyons que les mots *engraveure* et *figure* sont cités à tort ; la prononciation générale étant *engravure* et *figure*, ils forment des rimes correctes.

françoises de Jean Lefèvre, dont Etienne Tabourot, seigneur des Accords, a donné une première édition incomplète en 1572 (Dijon, pet. in-8°) et une seconde édition bien préférable en 1588 (Paris). Pour le sujet qui nous concerne la seconde édition développe, sans la contredire, la première; c'est elle que nous examinons.

La valeur du témoignage de Jean Lefèvre ou de son éditeur Tabourot est en partie diminuée par le peu d'exactitude et de précision avec lequel sont classées les rimes. Toutefois, à l'interroger avec soin, on peut trouver des indications précieuses sur la prononciation qu'il reconnaît pour la lettre *u*. Nous allons passer en revue d'abord ses rimes masculines.

Fol. 10*b* : rimes en *urc, uc*, tous ces mots ont aujourd'hui encore l'*u* ; 14*b*, *ud* : « *nœud, Bogud, crud, nud*, pour le surplus tu le rimeras en *u* : Il ne fut *recognu* Parce qu'il estoit *nud*. » L'auteur prononçait donc *Bogud, crud, nud*. Quant à *nœud*, il semble que ce mot ait affaibli l'*eu* en *u* et se soit prononcé *nu* ; toutefois comme ailleurs (fol. 210*b*) *neud* est donné aux rimes en *eu*, il faut admettre que l'auteur a fait précéder les rimes en *ud* du seul mot en *eud* qu'il connaissait pour n'avoir pas à faire une catégorie spéciale pour ce mot unique. On a d'autres exemples de cette disposition dans Lefèvre. Fol. 99*a*, rimes en *euf* : ne contient que des mots en *eu* prononcés aujourd'hui encore *eu*, hormis *tuf* qui vient de *tophus* et a dû passer par *teuf*. Fol. 166*a*, *ul* : toutes les rimes données ont aujourd'hui encore *u* : ici même l'auteur distingue soigneusement *ul* de *eul* qu'il rattache à *eil, euil*. Fol. 209*b*-212 sont donnés les mots en *u* ; dans l'ordre des terminaisons *bu, cu, du, eu, ieu, fu, chu, gu, lu, mu, nu, pu, ru, su, tu*. Tous ces mots hormis ceux de la série *eu, ieu* ont aujourd'hui *u* et se prononçaient certainement en *u* : après la série *eu ieu* qui contient des mots prononcés aujourd'hui les uns *eu*, les autres *u*, l'auteur dit expressément que ces mots en *eu* « *s'ils sont bien choisis*, peuvent rimer avec *u*. Exemple : Encor l'argent m'estoit *deu* Du vin que j'avois *vendu*. Et si tu veux en escrivant *deu*, pour plus grand' grace tu osteras *e*, et escriras simplement *du*. » Preuve évidente que les mots en *eu* venant de *eü* jouissaient du privilége de rimer avec *eu* et avec *u* et que *u* distinct de *eu* avait notre son actuel. La liste des mots en *us, eu, eus* (fol. 176*b*-179*a*) présente les mêmes caractères, d'un côté les mots en *u* mis à part, de l'autre les mots en *eu* dant les uns ont gardé l'*eu*, dont les autres sont devenus *u*. Ici seulement l'auteur s'est dispensé de dire que les mots en *eu*, *s'ils sont bien choisis*, peuvent rimer en *u*. Fol. 207*b*, on trouve la liste des parfaits indic. et imparf. subj. 3ᵉ pers. en *ut, ust, eut, eust*, plus des substantifs eu *ut*. Tous les mots cités font entendre aujourd'hui l'*u* à l'exception de *peut* = *potest* qui paraît égaré ici dans cette liste. *Seules* des rimes en *ur urt* présentent quelque chose de spécial. Fol. 207*b*, sous la rubrique *urt*, on trouve les trois mots *hurt, furt, meurt*. Cette liste de trois mots dont le premier se prononçait au XVIᵉ siècle *hurt* ou *heurt*, et le 3ᵉ *meurt* n'aurait pas d'autorité, si pour la série des mots en *ur* donnés fol. 151*a* (*dur, futur, obscur, pur, mur, sur, azur*) l'auteur ne disait explicitement qu'ils riment aussi en *eur*. Et en effet ces mots sauf *azur* sont reproduits dans la liste des mots en *eur* (fol. 146 et suiv.) : *dur* entre *crevecœur* et *brocardeur* (147*a*, 2) et entre *défendeur* et *grandeur* (148*b*, 2), *mur* à côté de *rumeur* (149*a*, 2), *pur* à côté de *peur* (id. ibid.), *obscur* à côté de *ranqueur* (id.

ibid.), *sur* à côté de *amuseur* (149*b*, 2)[1], *futur* écrit *futeur*, entre *froteur* et *gasteur* (150*b*, 1). On peut, semble-t-il, conclure de ces faits que l'*u* suivi d'un *r* pouvait se prononcer *eur*.

Nous arrivons aux rimes féminines. Aucune indication ne nous autorise à admettre une prononciation différente de la nôtre pour les rimes en *urbe*, *ube* (22*a*), *ulce* (26*a*), *uffe* (41*b*), *urge ugue* (43*b*), *uge uche* (44*a*), *uscle* (53*b*), *ule* (59*a-b*), *ume* (62*a*), *ugne* (63*b*), *urne* (68*a*), *urpe upe* (69*b*), *ulque* (71*a*), *urque usque* (71*b*), *uque* (72*a*), *ubre* (72*b*), *ucre ulcre* (73*a*), *upre* (78*a*), *ustre* (80*a*), *ulte* (89*a*), *uste* (93*a*). Fol. 28*a* et *b*, sont données d'abord les rimes en *eusse*, toutes terminaisons d'imparf. du subj., que suivent les rimes en *uce*, *usse*. A la fin de la liste en *eusse* l'auteur écrit cette note : « Rime le surplus avec *usse* et *uce* comme, Que pleust à Dieu que converti en *pulce* Sur vos tetins à l'aise je *repeusse*. Auquel il est loisible d'oster l'*e* de *peusse* pour adoucir le son du vers. » Cette note prouve bien que le son de *uce*, *usse* était alors ce qu'il est maintenant. Fol. 32*b*, à la rime en *ude* on trouve le mot *Eude* et toute une série de mots en *ude* correspondant pour la plupart au latin *udo*. On peut croire que l'auteur prononçait *Ude*; mais il est plus vraisemblable d'admettre que comme pour *nœud* il n'a pas voulu faire une liste spéciale pour ce mot unique. Fol. 53*a*, 55*a*, 59*a*, la distinction formelle de *euble* et de *uble*[2], celle de *eugle* et de *ugle*, de *euple* et de *uple* montrent que la prononciation de l'*u* était distincte de celle de l'*eu*. Fol. 68*b*. on lit : « EUNE, jeune (et dispos), jeusne desjune (lire : desjeune). — Rime avec *une* retrenchant l'*e*. — UNE ; aucune, brune, etc. (suivent vingt mots en *une* correspondant au lat. *ūna*). » Là encore on voit d'un côté nettement tranchée la différence de prononciation de *eu* et de *u*, et de l'autre l'hésitation de la prononciation pour les mots *jeune* (juvenis) et *jeuner*. Fol. 84*b*, 85*a*, l'auteur donne les rimes en *euse* et en *use* : celles-ci sont suivies d'une note ainsi conçue : « Aucuns (mots en *use*) riment avec *euse*, mais advise bien au son de l'aureille, et en use rarement, car je trouve ceste rime dure. Estant vers son *amoureuse*, Il lui joue d'une *ruse*. » Comme on le voit par l'exemple cité ces *quelques* mots en *use* qui peuvent rimer, mais difficilement, avec *euse* sont (*la*) *ruse* et (*il*) *ruse*, en vieux français *reüse* d'où plus tard *reuse* et finalement *ruse*. En condamnant cette prononciation *reuse*, l'auteur établit en même temps la différence qui sépare le son *euse* du son *use*. Fol. 93*b*, on lit : « EUTE, voy. UTE : *cheute*, *esmeute*, *rescheute*, *meute*, *fleute* » puis à UTE est donnée une série de mots prononcés encore aujourd'hui en *ute* et l'auteur ajoute ensuite « Voy. les mots terminez en *eute*. » Faut-il conclure de ces faits que *ute* sonnait *eute?* Nullement, mais au contraire que les mots en *eute* pouvaient sonner *ute* : et en effet *cheute* s'est réduit à *chute*; *recheute* est un composé de *cheute*; on trouve ailleurs *mute* et *esmute* à côté de *meute* et *esmeute*, et *fleute* a abouti à *flute*. Fol. 95*a* et 95*b*, l'auteur donne deux listes premièrement celle de *eue*, où au milieu d'une série de participes féminins en *eüe* prononcés aujourd'hui *ue*, on trouve *lieue*, *banlieue* et *queue* ; ensuite celle

1. N'oublions pas que le dictionnaire de Genève affirme la prononciation *seur* pour *sur* = *super*.

2. « *Affeuble* (pour *affuble*), *meuble*, *immeuble* — rime avec *uble* : *affuble*, *chasuble*, *indissoluble*. » On voit ici nettement tranchée la différence de *eu* et de *u* ; pour *affuble* l'auteur indique une double prononciation *affeuble* et *affuble*.

de *ue* qui est formée de substantifs féminins en *ue* = lat. *ūva*, *ūta*, de participes passés et d'adjectifs féminins en *ue*, et de quelques participes qui se trouvent dans la première liste avec l'orthographe en *eüe* : d'ailleurs tous ces mots se prononcent aujourd'hui et se prononçaient du temps de l'auteur en *ue*; il n'y a d'exception que pour le seul mot *bleüe*, dont la prononciation a hésité d'ailleurs entre *bleue* et *blue*[1].

Il ne nous reste pour épuiser les rimes féminines en *u* de notre dictionnaire qu'à examiner les mots féminins en *eur* + *e*, *ur* + *e*. Fol. 78*b*, on lit : « beurre, Seurre (ville de Bourgogne), leurre, leurre, *susurre* »; fol. 92*a*; heurte (*à toute heurte*), heurte (de *heurter*), meurte (arbre sacré à Venus, pour myrthe). » Pour *myrthe* on sait par d'autres témoignages que la prononciation de ce mot hésitait entre *mirte*, *murte* et *meurte*. — Pour *susurre*, Jean Lefèvre semble dire que pour ce mot d'origine savante il y a eu une prononciation *suseurre*. Fol. 81*a*-82*b*, on lit une série de cent quarante mots environ terminés en *ure* qui se prononcent tous aujourd'hui en *ure*. Cette liste est précédée de l'indication suivante : « Voy. *eure* cy-dessus, parce qu'ils peuvent rimer ensemble » et en effet la colonne précédente contient des mots en *eure*. Mais parmi ces mots les uns ont gardé le son *eu*, les autres dans lesquels *eu* repose sur un *eū* = *atura* antérieur ont aujourd'hui le son *u* : et c'est ce que déclare l'auteur par la note suivante : « Voy. *üre* cy après en son ordre. Elle ploroit de sa *blesseure*[2] Qui n'estoit qu'une *esgratignure*. Car mesmes on peut escrire *blessure* et oster l'*e* de devant *u*. »

On voit encore ici que Jean Lefèvre, fidèle à son habitude, sépare les mots écrits par *u* des mots écrits par *eu* et réunit dans une même série ceux des mots en *eu* qui se prononcent *eu* et ceux qui se prononcent *u*, laissant au lecteur le soin de faire lui-même le départ.

Nous venons de passer en revue la liste complète des rimes en *u eu* du dictionnaire de Jean Lefèvre. Avons-nous constaté la moindre indication qui, je ne dis pas prouve, mais permette de supposer que *eu* et *u* se confondaient dans la prononciation générale? Nullement. De cet examen général il résulte que pour Jean Lefèvre sept mots en *ur*[3] et *susurre* se prononçaient également en *u* et en *eu*, vraisemblablement sous l'influence de l'*r* voisine.

Résumons les renseignements que nous donnent les dictionnaires de rimes et le traité de Bèze : ils suffisent à nous édifier complétement sur la prononciation de l'*u* dans la seconde moitié du XVIe siècle. *Eu* issu de *ō ŭ*, *ŏ* reste *eu* quoique dans quelques mots il tende à devenir *u* : *jeune* (jŭvenis), *tuf*, *sur* (sŭper). Les Picards changent volontiers cet *eu* en *u*. *Eu* de *eū* dans la bonne prononciation générale est devenu *u*; sauf dans quelques mots où il y a encore hésitation :

---

1. L'adjectif masculin *bleu* est donné parmi les mots en *eu*, fol. 210*b*, et non parmi les mots en *u*. Il y a contradiction et peut-être erreur de la part de Jean Lefèvre pour *bleue*.

2. Le texte porte *blessure*, mais c'est une faute évidente, comme le prouve la seconde orthographe *blessure* que propose J. Lefèvre. D'ailleurs *blesseure* est cité parmi les rimes en *eure* et *esgratignure* parmi les rimes en *ure*.

3. Remarquons que l'auteur du dictionnaire de Genève, qui suit de très-près Jean Lefèvre pour le développer et le corriger, a évidemment en vue de combattre la prononciation *eur* de *mur*, *dur*, etc., quand à la fin de sa liste de rimes en *ur* il croit devoir ajouter la note spéciale que nous avons relevée plus haut, à savoir que ces mots ne se peuvent *en aucune façon* apparier aux mots en *eur*.

seur, *meur*, etc. ; toutefois les Normands, les habitants du centre, ceux du sud-ouest prononcent *eu*. *U* de *ū* latin se prononce *u* comme dans la langue actuelle, comme dans la vieille langue, c'est-à-dire que depuis les origines il est resté sans changement, sauf dans quelques mots où il est suivi d'un *r* et où une prononciation populaire, ce semble, et non autorisée fait entendre au XVIe siècle un *eu*.

Tels sont les faits que donne l'étude des documents contemporains. Y voit-on que la prononciation générale de l'*u* était *eu*, que l'on prononçait *teu*, *verteu*, *teue*, etc., pour *tu*, *vertu*, *tue*, etc.? M. T. s'appuie, il est vrai, sur quelques rimes de poëtes de l'époque. Or les faits que nous venons d'établir rendent compte des arguments qu'il veut faire servir à la démonstration de sa thèse. Il s'autorise également du témoignage de Palsgrave; mais Palsgrave, bien interrogé, dira tout le contraire de ce qu'il lui fait dire.

Palsgrave transcrit *eu* et *u* français par *eu*. M. T. en conclut qu'il y a là une grave présomption que ces deux sons se confondaient de son temps. Mais il n'est pas absolument exact de dire que l'*eu* et l'*u* français sont identifiés par Palsgrave. Le grammairien anglais note notre *eu* par *éu*, notre *u* par *eu*, et cette différence de notation a, je pense, sa raison d'être. Qu'on voie p. 60, *jusques suffert* transcrits *jeukes seuffert*, mais *possesseurs* transcrit *possesséurs*. P. 61, *successeurs* est noté par *seukcesséurs*, *eureux* (prononcez *ureux*) par *euréux*, etc. Cet accent sur l'*e* paraît mis ou omis dans quelques mots irrégulièrement, et ce sont vraisemblablement des fautes de l'édition originale. Il n'y a pas de doute que p. 57 il faille lire *vaynkéurs vaynkeus* = *vainqueurs vaincus*. Mais laissons même de côté cette notation dont l'irrégularité peut prêter à discussion. Palsgrave est explicite. Il distingue formellement *eu* de *u* : qu'on lise le passage suivant (p. 14 et 15) : « *Eu* in the frenche tong *hath two diverse soundynges*, for sometyme they sounde hym like as we do in our tonge in these wordes : *a dewe*, *a shrewe*, *a fewe* » and sometyme like as we do in these wordes *trewe*, *glew*, *rewe*, *a mewe*. » Le premier son qui est le plus général est, dit Palsgrave, celui qui se trouve dans *iréux*, *euréux*, *lieu*, *Dieu* ; c'est donc notre son *eu*. L'autre se fait entendre dans les participes *deceu*, *receu*, *beu*, *deu*, etc., dans les parfaits en *eus*, et dans quelques noms adjectifs tels que *fourchu*, *barbu*, etc., dans lesquels Jean Le Maire omet l'*e* comme cela devrait se faire en réalité (of whiche adjectives Jehan Le Maire leaveth the e unwritten, like as they shulde in dede be written). Ici, on le voit, on a affaire à notre *u*. Et en effet, p. 8, quand Palsgrave explique la prononciation de l'*u*, il la compare à celle de l'anglais *ew* dans les mots : « *rewe* an herbe, a *mewe* for a hauke, a *clew* of threde » précisément ceux qu'il cite pour noter le second son de *eu*, celui qui est aujourd'hui écrit *u*.

Palsgrave distingue donc catégoriquement d'un côté *eu* qui est resté *eu*, de l'autre *eu* (que l'on écrit aujourd'hui *u*) et *u* qui ont même prononciation. Il représente ces deux sortes de sons par un même équivalent *ew*, mais cet équivalent a une double valeur. Comme j'ignore quelle était au temps de Palsgrave la prononciation de *dewe* et celle de *trewe*, je ne puis dire jusqu'à quel point ces notations sont précises. Mais il n'en ressort pas moins que pour Palsgrave *u* n'est pas identique à *eu*.

Nous arrivons maintenant aux rimes citées par M. Talbert. La plupart des

exemples sont empruntés au gascon Du Bartas et au provençal Lartigues : je relève dans les exemples de Du Bartas des rimes telles que *froideur dur, heur dur, murs rumeurs, murs mœurs, demeure emmeure, bossus paresseux, touffu feu, heure nourriture*, etc., etc. ; dans Lartigues des rimes telles que *feu battu, hideux descendus, pretendus deux, crasseux dessus, Muse fameuse*, etc. Ces rimes, on en peut multiplier le nombre indéfiniment ; les poëtes méridionaux en usent et abusent. Nous avons vu que Th. de Bèze signalait déjà ce fait comme propre à la Gascogne ; il appartient à tout le domaine de la langue d'oc. Les méridionaux en effet ne connaissent pas dans leur idiome le son *eu*, l'ŏ et l'ŭ bref ayant donné chez eux *ó* ou *ou*, et l'ŏ bref ayant donné *ó*, *oue*, *ue*, etc. Il en résulte que quand les écrivains du midi se mirent à écrire ou à parler le français, ne pouvant prononcer ce son *eu* qui leur était étranger, ils l'assimilèrent au son qui en était le plus voisin, à l'*u*, ou, par une de ces erreurs dont on voit journellement des exemples dans la bouche des personnes cherchant à parler une langue étrangère, identifièrent *eu* et *u* et donnèrent à tous deux soit le son *u*, soit le son *eu*.

Toutefois la réduction de *eu* à *u* est le cas le plus ordinaire ; et ce n'est pas seulement chez les poëtes qu'on la constate, mais chez les prosateurs : Montaigne écrit *asture* pour *à cette heure*, Monluc écrit *une* CUE *d'honneur*, c.-à-d. une *queue* (Commentaires, t. II, p. 630, éd. de Ruble). Il est inutile de multiplier ces exemples qui ne prouvent quelque chose que pour la prononciation du français dans la bouche des méridionaux [1]. En dehors de Du Bartas et de Lartigues, M. T. cite encore des rimes de Ronsard : *issu receu* (p. 11), de Malherbe *ceux déceux* (ibid.). Il n'y a pas à mettre en doute que Ronsard prononçait comme nous *issu* et *reçu* ; et quant aux rimes de Malherbe, ce sont ces rimes *normandes* dont parle Th. de Bèze et que nous avons signalées plus haut. Malherbe, d'après la prononciation de son pays, disait *déceu* et non *déçu*. Lorsque Rabelais fait rimer *minute* avec *meute*, c'est qu'il donne à *meute* la prononciation de *mute* que nous avons également reconnue plus haut. Quand Guill. Crétin dans ses rimes équivoquées oppose *plantureuse* à *plante heureuse*, il n'y a rien d'invraisemblable à admettre qu'il prononçait *plante hureuse*. M. T. s'appuie encore sur des rimes de mots latins en *us*, *ur* : *Ennius* rimant avec *mieux* dans B. des Périers. Je ne contesterai pas la prononciation *Ennieus* ; c'est là un mot latin et non français ; or c'est la prononciation de l'*u* français seulement qui seule est en discussion, et les exemples latins de Brantôme, de Coquillart, de Tabourot, que M. T. apporte soit dans sa lettre soit dans son *Etude sur le dialecte blaisois*, ne prouvent rien pour la prononciation de la voyelle française.

Après avoir examiné les poëtes du XVIe siècle, M. T. remonte au XVe pour établir que cette prononciation *eu* de *u* est un héritage d'une époque antérieure, et il interroge le mystère du siége d'Orléans. Sur les vingt mille vers dont se compose cette composition indigeste, écrite et rimée avec une négligence qui lui enlève toute autorité, il trouve une vingtaine de strophes dans lesquelles *eu* rime avec *u*. Admettons la valeur de ces rimes. M. T. cite p. ex. *Dieu perdu, voullu Dieu, tenu lieu, receu proveu, perdu lieu, esleu conclu, venue eue, lieue repeue*, où rien ne nous défend de lire *Diu, liu, lieue*, prononciation dont on a d'autres

1. Cf. *Revue critique*, 1876, p. 342.

exemples. Ailleurs trouvant la série *venuz*, *nuls*, *menuz*, *retenuz*, M. T. lit hardiment *veneuz*, *neuls*, *meneuz*, *reteneuz* en s'autorisant du vers suivant : NEULZ *ne vous oseroit contredire* (139), mais là *neulz* est dissyllabe, se prononce *ne-ulz* et vient non de *nullus* qui a donné *nul*, mais de *ne ullus* « pas même un ». Les rimes *murs* (muros), *heurs* (heurts), *seigneurs fureurs*, *seigneurs heurs sceurs* (securos), *voleurs*, *labeurs*, *diffamateurs*, *deceveurs*, *teurs* (turcs), *honneurs*, n'ont rien que de régulier et prouvent seulement que la prononciation *meur* de *mur*, *seur* à côté de *sûr*, signalée plus haut, remonte au XVe siècle, ce qui n'est pas étonnant. Quant à *Turcs* prononcé *Teurs*, on peut y voir la même influence de l'*r*. Il cite enfin plusieurs strophes où l'on voit *demeure*, *heure*, *labeure*, *meure*, *rekeure* rimer avec *adventure*, *conclure*, *creature*, *deconfiture*, *dure*, *laidure*, *mesure*, *parjure*, *procure*, *sepulture*. Faut-il admettre une prononciation *demure hure*, etc.? nous ne le pensons pas; des rimes par à peu près? c'est vraisemblable; mais on peut croire à une prononciation *adventeure*, etc., car on a ici précisément cette terminaison *ure* où nous avons déjà signalé l'action troublante de l'*r*[1].

Pour le XIVe siècle, M. T. cite un exemple d'E. Deschamps qui fait rimer *feu* (*focum*) (écrit *fu*) avec *fu* = *fuit*. Il en conclut qu'il faut lire et prononcer dans les deux mots *feu;* conclusion bien hardie quand on songe que *fu* = *fuit* se prononçait *fu* dans la vieille langue et a gardé cette prononciation dans la langue moderne; qu'au contraire il n'est pas plus étrange que *fŏcum* ait en passant par *feu* abouti dialectalement à *fu* qu'il ne l'est de voir *fŏrum* en passant par *feur* aboutir à *fur*.

Enfin M. T. cite un dernier exemple pris au poème de *Hugue Capet* : « A Mons et à Mabeuge, à Vins et à *Reus*. » Il lit ce dernier mot *Réeus*. « Comment », me demande-t-il, « comment rendez-vous compte de *Réus* qui, sauf erreur, vient de *Rodium?* Il aurait dû, me semble-t-il, prendre la forme *Rui* et non *Réus*[2], comme *hui* ou *ui* de *hodie*, *enui* de *inodio*, *pui* de *podium*, *muid* de *modium*... Je crains bien (pourquoi ne pas le dire franchement?) que pour rendre compte de *Réus* aujourd'hui *Rœulx* (lat. *Rodium*) vous ne soyez obligé d'avoir recours à une de ces formes ingénieusement hypothétiques dont l'école historique, sous une apparente rigueur, offre à mon avis de si nombreux exemples »[3]. M. T. s'alarme à tort : *ŏdium*, *pŏdium*, *hŏdie*, *mŏdium* ont donné *ennui*, *pui*, *hui*, *mui*, parce qu'ils ont l'*o* bref, mais *Rodium* pour donner *Reux* avait sans nul doute l'*o* long comme *vŏtum* qui a donné *vœu*, *nŏdum* qui a donné *nœud* et les mots en *ŏrem* qui ont donné *eur*. On comprend maintenant comment le *Reus* de Hugues Capet se prononçait bien *Reus* comme il est écrit, et comme il se prononce encore aujourd'hui, et non *Réus* ou *Réeus* par un dissyllabe dont la méthode « d'observation, de comparaison et d'induction » que revendique pour lui l'au-

---

1. Dans le *Dialecte blaisois* (p. 49), M. T. dit qu'aujourd'hui à Blois et aux environs *u* sonne « généralement » *eu* ; il cite des participes passés en *u*, et des substantifs en *ur*, *ure*. La prononciation des participes tels que *vaincu* = *vainqueu* peut être une extension analogique de la prononciation de *beu* = *beü*, etc. ; la diphthongue *eü* dont Th. de Bèze constate en 1584 la prononciation *eu* dans l'Orléanais, a aussi conservé jusqu'à nos jours cette prononciation. Quant aux substantifs en *ur*, *ure* où l'*u* repose sur un *u* latin, il faut voir dans la prononciation *eur*, *eure* qu'ils affectent l'influence de l'*r* voisin (*nature nateure*, *morsure mourseure*, *piqûre piqueure*).

2. Prononcez *Réeus*. Aujourd'hui *Rœulx* prononcé *Reu*.

3. P. 16 et 33.

teur, aurait peine à rendre compte ; qu'ainsi du XIVe siècle à nos jours la prononciation *Reus* n'a pas changé. Mais, dira M. T., le vers d'Hugues Capet est faux ? oui, comme bien d'autres du poème édité par M. de La Grange. Qui ne voit qu'il faut le corriger tout bonnement en : *A Mons et à Maubeuge* ET *à Vins et à Reus?*

Il est temps de clore cette discussion. Je crois avoir réduit à leur exacte valeur les arguments dont M. T. se sert et auxquels il donne une portée qu'ils ne sauraient avoir. Le témoignage de Palsgrave montre qu'il distinguait *u* de *eu;* les rimes des poëtes qui sont alléguées ne prouvent que leur prononciation dialectale ; et il reste établi que dans la langue commune l'*ō ŭ* et l'*ŏ* ont abouti à un *eu* qui sauf deux ou trois mots est resté ; que *ū* n'a pas subi de changement depuis les origines de la langue jusqu'à nos jours, sauf quelques mots où s'est fait sentir l'action d'un *r* voisin dans la prononciation populaire ; et que *eu* a abouti à *u* dans la langue après quelques incertitudes et quelques fluctuations dont nous avons conservé encore une ou deux traces.

Un dernier mot pour finir. Dans les pages précédentes je n'ai cherché qu'à établir ou qu'à discuter des faits qui combattent ou paraissent prouver la théorie de M. Talbert. Cette théorie elle-même, malgré les développements qu'il lui donne, il ne la formule point d'une façon assez précise pour qu'il ne me reste aucun doute sur le fond de sa pensée. Admet-il que depuis les origines l'*u* avait deux sons, *eu* et *u*, qui vécurent l'un à côté de l'autre presque jusque vers la fin du XVIe siècle, époque où *u* aurait supplanté *eu* ? Ou croit-il qu'à un moment donné de l'histoire de la langue, le XIVe siècle peut-être, des sons d'origine diverse, venant ainsi de l'*ō*, *ŭ* et de l'*ū* latin, se seraient fondus en un son unique *eu* qui à la fin du XVIe siècle aurait commencé à se scinder en *eu* et en *u ?*

Je crois que M. T. est forcé d'admettre l'une ou l'autre de ces deux manières de voir. Or non seulement elles ne reposent sur aucune preuve sincère, mais en elles-mêmes elles sont insoutenables. A-t-on un seul exemple d'une langue qui aurait deux sons différents pour une même voyelle, et cela non pas dans quelques mots isolés à prononciation incertaine, mais dans tous les mots présentant cette voyelle? Ce serait un miracle, ou plutôt une monstruosité dans l'histoire du langage. Et pour prendre la seconde manière de voir, ne serait-il pas également merveilleux que quand deux sons différents *ó* et *u* seraient venus se fondre dans un son unique *eu*, celui-ci, se scindant à son tour en *eu* et en *u*, la répartition se fût faite si exactement que précisément l'*eu* serait revenu aux mots ayant l'*ó* primitif et l'*u* aux mots ayant l'*u ?* Là encore on aurait un fait unique dans l'histoire des langues. Et c'est pourtant entre ces deux impossibilités que M. T. devra choisir s'il persiste à soutenir une théorie dont je pense avoir détruit les appuis même apparents.

A. Darmesteter.

PÉRIODIQUES [1].

I. Revue des langues romanes, 2e série, t. I, nos 1 à 4 (janvier-avril 1876). — P. 1. Boucherie, *Une nouvelle révision des poèmes de Clermont*. M. B., prenant pour base l'édition de ces poèmes publiée par G. Paris dans la *Romania* (I et II), a collationné le ms. de Clermont, et, comme il arrive généralement en ce cas, a rectifié un certain nombre de leçons. Ce sont en général des fautes de Champollion, le premier éditeur, que G. Paris avait négligé de rectifier. A dire vrai, le travail, en soi méritoire, de M. B. perd beaucoup de son intérêt par ce fait que la Société des anciens textes français vient de publier un fac-simile complet, et, disons-le, fort réussi, des poèmes de Clermont. Il faut bien ajouter qu'ici, comme dans la plupart de ses travaux, M. B. manifeste des opinions fort hétérodoxes, comme lorsqu'il prétend (p. 13) que des finales masculines peuvent s'accorder (en rime ou en assonance) avec des finales féminines, par ex. *rams* dans la Passion (couplet 10) avec *branches*. C'est là une hérésie des plus condamnables, et c'est l'aggraver encore que chercher à l'autoriser des passages du *Rolant* où des assonances, les unes masculines, les autres féminines, se trouvent mêlées dans la même tirade (tirade 213). Les récents éditeurs s'accordent en effet, et avec toute raison, à considérer ce mélange, du reste tout à fait accidentel, comme une des nombreuses erreurs commises par le copiste peu attentif à qui nous devons le ms. unique de la plus ancienne rédaction de *Rolant*. — P. 24, Chabaneau, *Notes critiques. Le roman de Flamenca*. Les observations de M. Ch., qui s'appliquent aux 1431 premiers vers du poème, ne se recommandent pas toutes par leur nouveauté. Mon édition de *Flamenca* a été, lors de sa publication, l'objet d'un examen critique très-détaillé de la part de MM. Bartsch, Mussafia et Tobler. M. Ch., informé de l'existence de ces comptes-rendus (voy. p. 24, note), mais ne les ayant pas lus, a cru pouvoir néanmoins publier ses remarques. D'où il résulte que sur bien des points il s'est rencontré sans le savoir avec ses devanciers, tandis que pour d'autres passages des corrections peut-être meilleures avaient déjà été proposées. Çà et là cependant, entre des interprétations nouvelles, mais peu admissibles, se rencontrent quelques remarques utiles. Il ne faut pas du reste oublier qu'il est assez aisé en 1876 de trouver à reprendre dans un texte provençal publié en 1865. Il y a longtemps que je me suis fait à moi-même plusieurs des observa-

1. Le manque d'espace, dans ce numéro déjà surchargé, nous oblige à remettre au mois d'octobre plusieurs périodiques dont la notice est composée.

tions que présente maintenant M. Ch. : ainsi, en 1865, j'ai pu hésiter sur la forme du futur en *-au* que M. Ch. me reproche d'avoir corrigé au v. 1159 en *-an*. Mais M. Ch. peut bien croire que maintenant je ne ferais plus la même correction. De même pour les *boinetas* du v. 943 que je proposais de modifier en *pometas*. Ce serait selon M. Ch. « le nom d'une pâtisserie en forme de borne (*boina*). » Sur ce point j'étais déjà mieux renseigné un an après la publication de *Flamenca*. Je ne me représente pas bien un gâteau en forme de « borne », et je ne connais pas *boina* en provençal ancien, bien qu'il y ait *bouino* en prov. mod., mais dès 1866 je rapprochais *boinetas* du prov. mod. *bougneto*, beignet (*Rev. crit.*, 1866, I, 391). — P. 36, *Poésies de l'abbé Nérie* (suite). Faible. — P. 44. Langarenne, *Notice sur le patois saintongeois* (suite). Utiles remarques qui auraient pu être présentées dans un meilleur ordre. Soit dit en passant, *chá*, dans *chá petit*, *a chá inn*, etc., n'est point du tout *chaque*, mais *cata;* voy. *Romania*, II, 83. — P. 60. Noulet, *Histoire littéraire du midi de la France au XVIII*e *siècle* (suite). Travail fait avec goût et parfaite connaissance du sujet, nombreux extraits de pièces rares. On regrette seulement la pauvreté, je pourrais dire l'absence, des indications bibliographiques. — P. 125. Roques-Ferrier, *De la double forme de l'article et des pronoms en langue d'oc*. On sait que le plur. de l'article languedocien est *lous* (masc.) et *las* (fém.). A côté de ces formes, M. R.-F. en a retrouvé, dans le parler de diverses parties du Languedoc, d'autres où, devant une consonne, l'*s* fait place à un *i*, ainsi : *lous omes*, *las aucas*, mais *loui loups*, *lai femnas;* et le même fait s'observe dans les pronoms qui se terminent au plur. par une *s*, *mous* et *moui*, *mas* et *mai*, etc. Poursuivant curieusement ses investigations à travers un certain nombre de poésies du siècle dernier et de notre temps, M. R.-F. y a reconnu l'observation plus ou moins régulière de cette règle d'euphonie, qui paraît actuellement tomber en désuétude, *lous* et *las*, etc., tendant de plus en plus à s'employer aussi bien devant les consonnes que devant les voyelles. Le fait mis en lumière par M. R.-F. n'avait point été que je sache remarqué jusqu'à ce jour. Il est d'autant plus intéressant qu'il se rattache à un certain développement de l'*i* semi-voyelle en ancien provençal, qui depuis longtemps a attiré mon attention, et sur lequel je publierai prochainement quelques recherches. — P. 138. Montel et Lambert, *Chants populaires du Languedoc* (suite). — P. 192. Bibliographie : *La Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, p. p. P. Meyer, t. I, compte-rendu très-étudié pour lequel j'adresse tous mes remerciements à M. Chabaneau qui pourra voir, par les additions et corrections que renfermera le second tome de ma publication, dans quelle mesure j'aurai profité de ses remarques. Je suis obligé de constater que les questions posées dans un précédent cahier de la *Romania* (IV, 267 et suiv.) sur douze passages difficiles demeurent toujours sans solution[1]. Mais les critiques d'outre Rhin n'ont pas encore examiné mon texte, et il y a grand espoir qu'ils tiennent en réserve les corrections que j'ai vainement cherchées. — *Vie de sainte Marguerite en vers romans*, p. p. le Dr Noulet (art.

1. Du moins, sans solution définitive. Pour la question IV, sur ce vers « *Doncs aporton las falhas tan grandas com us rais* (511) où *rais*, m. à m. « rayon », ne paraît pas offrir beaucoup de sens, M. Ch. propose *frais* (frêne) qui me semble infiniment peu vraisemblable.

de M. Chabaneau, cf. *Romania*, IV, 482). — *Un troubadour aptésien*, par V. Lieutaud (le même; cf. *Romania*, IV, 510). — *La conquête de Constantinople de G. de Villehardouin*, p. p. N. de Wailly; *Eclaircissements* (A. B.). — *La Guerre de Metz en* 1324, p. p. E. de Bouteiller, suivi d'*études critiques* par F. Bonnardot (A. B.). — *Historia litteraria del decasilabo y endecasilabo anapésticos*, par M. Mila y Fontanals (A. B., cf. *Romania*, IV, 508). — *Tres cansos en plana lengua romana com dizia Jaufre Rudel*. M. Chabaneau loue le mérite poétique de ces trois chansons récemment composées et publiées à Montpellier : il devait ajouter que l'auteur eût été mieux inspiré en faisant usage soit du français soit du patois de son pays, au lieu de faire de vains efforts pour s'exprimer en provençal ancien. — P. 429. Périodiques.

5 (15 mai 1876). Avec ce cahier la *Revue des langues romanes* inaugure un nouveau mode de publication. Désormais elle paraîtra le 15 de chaque mois. L'avenir montrera si une périodicité aussi fréquente n'est pas sans inconvénients. Il nous semble que la publication par minces fascicules (celui-ci n'a que trois feuilles et demie) obligera les directeurs de la *Revue* à morceler, plus encore que par le passé, les mémoires étendus. Le présent fascicule ne contient qu'un travail qui soit de notre ressort : *Une colonie limousine en Saintonge* (Saint-Eutrope), par M. Boucherie. Il s'agit d'une enclave de patois limousin formée par la commune de Saint-Eutrope, située dans une partie du département de la Charente où se parle le patois saintongeais. On ne sait pas à quelle époque le limousin a été apporté dans cette localité, et il résulte des renseignements, bien incomplets il faut le dire, qu'a pu réunir M. B., qu'il disparaît rapidement, chassé par le saintongeais et le français. C'est de toute façon une enclave fort peu importante, et qui ne peut légitimement être comparée aux colonies albanaises et grecques de l'Italie que M. B. rappelle au début de son article. Je ne sais ce que M. B. veut dire lorsqu'il parle, comme d'une colonie, du canton de Courtisols, en Champagne. Il n'y a là rien qui ait le caractère d'une colonie. Les habitants de Courtisols parlent un patois qui n'est que l'ancien dialecte champenois plus ou moins altéré. Ce qui fait la différence entre eux et leurs voisins, c'est qu'ils ont conservé un patois qui dans la contrée environnante a cédé la place au français. — P. 304-5, *Création de chaires de philologie romane*. Dans cette note non signée, la rédaction de la *Revue* constate que son vœu en faveur de la création de chaires de philologie romane vient de se réaliser, sinon en France du moins en Italie (voy. ci-dessus, p. 256). Sans vouloir le moins du monde faire obstacle à un désir qui de la part de nos amis du Midi nous semble fort légitime, nous devons cependant faire remarquer que leur critique de l'état actuel de notre enseignement, en ce qui touche la philologie romane, n'atteint pas exactement le but. Il ne serait pas exact de dire que l'enseignement des Facultés, tel qu'il est officiellement constitué, ne laisse aucune ouverture à l'enseignement de la philologie romane. Il y a dans chacune de ces facultés un professeur pour la littérature française et un autre pour les littératures étrangères. Il est parfaitement loisible à ces professeurs de faire des leçons de pure philologie, soit française, soit italienne, soit espagnole, soit portugaise; de même que les professeurs de littérature ancienne traitent de la philologie grecque ou latine. Ils ont sinon le

devoir, du moins le droit d'expliquer *Rolant*, Joinville, Dante, le poème du Cid. Le provençal même n'est pas en dehors de leur ressort. Fauriel, il y a plus de quarante ans, et plus récemment M. Baret, ont traité de la littérature provençale dans des chaires de littérature étrangère. De sorte qu'en réalité, ce qui manque, ce ne sont pas les chaires, mais les maîtres. Assurément, pour la philologie en général (non pas seulement pour les études romanes en particulier) nous sommes fort inférieurs à l'Allemagne; mais je ne crois pas que pour nous élever, il suffise d'obtenir de l'État de nouvelles chaires qui feraient en partie double emploi avec celles qui existent déjà. P. M.

II. Jahrbuch fur romanische und englische Sprache und Literatur, XV, 2. — P. 133. Hæfelin, *Recherches sur les patois romans du canton de Fribourg* (nous publierons dans le prochain numéro des observations étendues de M. J. Cornu sur cet article). — P. 178, Kœlbing, *zu der Ancren Riwle* (collation du ms. de Cambridge). — P. 198, Rœnsch, *Nachlese auf dem Gebiete romanischer Etymologie* (textes latins relatifs aux mots *subgrunda*, *ministerialis*, et suggestion peu acceptable de *gazetum* comme étymologie à *gazetta*). — P. 201, Gessner, Esse *als Hilfsverb des reflexiven Zeitwortes im Franzœsischen* (j'ai étudié cette question dans une de mes leçons cette année, à propos du *Fragment de Valenciennes*, et je suis arrivé à peu près au même résultat que rend si vraisemblable la savante exposition de M. G.; on notera dans son travail les exemples de l'emploi d'*esse* avec les verbes réfléchis en ancien espagnol). — P. 221. Lindner, *zur Formenlehre des Pron. rel. im englischen.* — Comptes-rendus. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés en français* (Koschwitz). [La récension de M. K. est surtout consacrée à discuter le plan de l'ouvrage. M. K. me reproche d'avoir rejeté le plan de Diez, plus conforme à une grammaire historique, pour suivre une classification reposant sur des principes psychologiques qui n'ont leur place que quand l'étude historique d'une langue est achevée dans ses détails. J'ai d'ailleurs été inconséquent en admettant la composition par particules entre la juxtaposition et la composition, celles-ci reposant sur des procédés logiques, celles-là sur les caractères extérieurs des mots. Mes divisions sont incomplètes, n'offrant pas de place à la composition *impropre*, celle où des mots formés par juxtaposition arrivent à former des mots simples (*lunae dies*, *lundi*). Les subdivisions du chapitre de la juxtaposition ne reposent pas sur les mêmes principes que les divisions générales. J'ai tort de ne pas voir des composés dans les juxtaposés avec synecdoque ou métaphore; de n'avoir pas distribué dans les premiers chapitres les composés latins d'origine savante, devenus populaires, etc., etc. — M. K. ne semble pas avoir vu que, dans l'étude des composés, le point de vue historique se confond avec le point de vue psychologique. Un mot composé est une proposition en raccourci, et l'étude historique des mots composés est l'étude des conceptions diverses qui ont présidé à la construction de ces propositions, de même que l'étude historique de la syntaxe est l'étude des conceptions diverses qui ont successivement présidé à la construction de la phrase. Si donc l'on veut étudier la *formation* des mots composés, on doit renoncer au plan de Diez qui ne répond pas à l'étude *historique* du sujet, mais aboutit à des statistiques,

classées artificiellement, des composés de la langue actuelle. On doit classer les composés d'après les principes psychologiques *auxquels ils ont dû leur naissance*, et mettre au second rang les traits qui ont pu caractériser leur évolution postérieure. On doit renoncer à faire une classe spéciale de ces prétendus « composés impropres qui deviennent propres » et qui sont de simples juxtaposés, où, après la réduction à l'unité d'image des deux concepts du déterminant et du déterminé, les deux éléments se sont soudés : *lundi* ne diffère pas de *gendarme* pour la formation et le développement du mot. On doit mettre à part les composés de formation savante, qu'ils soient devenus populaires ou non, quels que soient les principes de leur composition. C'est en conséquence des mêmes principes que je n'ai pu voir des composés dans les juxtaposés par synecdoque ou métaphore, qui présentent dans leur formation non les procédés employés par l'esprit pour créer des composés, mais ceux qu'il met en œuvre dans la transformation des significations des mots simples. J'ai dû faire une section de la composition par particules, parce qu'elle doit être étudiée d'ensemble, et que par certains traits *organiques* (la production des parasynthétiques) sa formation se sépare de celle de la juxtaposition et de la composition. Je n'ai pas subdivisé les juxtaposés d'après des principes logiques, parce qu'il n'y en a pas ; tous les juxtaposés présentent les mêmes caractères de formation. M. K. aurait voulu qu'après une introduction générale consacrée à l'étude logique des composés j'eusse suivi « la division précise, facile à embrasser, des grammairiens allemands Grimm, Diez et Koch » ; mais l'une aurait été la contradiction formelle de l'autre. — Il y a encore d'autres critiques que le manque d'espace m'empêche de relever. Je reconnais des inconséquences dans le détail, inévitables dans le classement de plus de dix mille mots. Sur quelques points, comme l'explication de *marage*, j'ai depuis longtemps passé condamnation. Enfin je rencontre dans ce compte-rendu plusieurs observations neuves et fines, telles que l'analyse des phrases comme *méchante petite vieille femme* ; j'en ferai mon profit et j'en remercie l'auteur.—A.D.] Adenet, *les Enfances Ogier*, p. p. Scheler (long article de M. Tobler, riche, comme toujours, en remarques neuves et intéressantes. Je m'étonne, malgré l'approbation de Diez, que le savant philologue maintienne son explication ancienne de la locution *fai, faites moi escouter*, qui d'après lui équivaudrait à *écoute, écoutez-moi* ; s'il veut bien relire les passages qu'il a cités et tous ceux qu'il a sans doute réunis depuis, il verra que ces paroles sont toujours prononcées dans une assemblée, et qu'elles ont pour but de demander qu'on fasse faire silence, qu'on fasse *apaiser la noise*, ce qui en beaucoup de cas est expressément mentionné). — Périodiques. G. P.

III. Bibliothèque de l'Ecole des chartes, XXXVII, 1-2. — P. 5-34, G. Raynaud, *Etude sur le dialecte picard dans le Ponthieu d'après des chartes des XIIIe et XIVe siècles* ; première partie d'un bon travail, sur lequel nous reviendrons. — Comptes-rendus. P. 112-114, Meyer, *la Chanson de la Croisade contre les Albigeois* (R. L.).

IV. Nuove Effemeridi Siciliane, fasc. VIII. — P. 129-160, G. Pitrè, *Delle sacre rappresentazioni in Sicilia* ; notice intéressante, mais les plus anciennes

représentations en Sicile ne sont pas antérieures au XVIe siècle. — Dans les comptes-rendus, nous signalerons la note de M. Pitrè sur les *Proverbes du pays de Béarn*, de M. Lespy : elle indique divers rapprochements omis par l'éditeur.

V. Zeitschrift fur deutsches Alterthum, XIV, 3. — P. 386, Poème énigmatique tiré d'un ms. de Saint-Gall et *Versus Ratbodi de hirundine*, p. p. Dümmler. — P. 462, Poème inédit de Walahfrid Strabo, p. p. Dümmler. — P. 466, Catalogue de livres du commencement du XIe s. (Cologne).

VI. Journal des Savants, mars. — P. 133-148. Troisième article de M. Littré sur le roman de *Troie;* corrections au texte. — Avril, p. 219-233. *La délivrance d'Ogier le Danois*, fragment d'une chanson de geste publié par A. de Longpérier. Ce fragment de 200 et quelques vers décasyllabiques se trouve sur un feuillet écrit au XIVe siècle qui appartient à la bibliothèque de Saint-Germain-en-Laye. M. de L. l'a publié avec soin, en a comparé le texte avec celui du ms. de la B. N. fr. 1583 (Cangé 34) et y a joint des remarques intéressantes. Il appartient à la continuation du poème que contient ce seul manuscrit : on y raconte la délivrance d'Ogier de la prison où il gémissait à Babylone. Quand Gautier le retrouva, il lui donna des nouvelles, et lui parla entre autres

De Gui son frere si com il les atent
En Jersalem, et com li va gardant
Les maus Templiers que Dame Dieu cravent,
Qui dedens Acre l'alerent traisant.

Ce dernier vers manque dans le ms. 1583, et M. de L. est porté à le regarder comme interpolé et comme contenant une allusion à la trahison reprochée aux Templiers lors du siége d'Acre en 1291 : le pronom *le* se rapporterait alors à *Dieu*. Mais ce vers renvoie à un épisode précédent, relatif au passage d'Ogier à Acre, et contenu tout au long dans le ms. 1583; il n'a donc été omis ici que par inadvertance et *le* se rapporte à Ogier. Au reste cet épisode lui-même est une addition au poème plus ancien (car il manquait dans le texte français qui a été traduit en néerlandais; voy. Matthes, *De nederlandsche Ogier*, p. 22); mais il était déjà dans l'original commun du ms. 1583 et du fragment de Saint-Germain. — M. de L. a laissé échapper quelques inadvertances de lecture ou d'édition que nous redressons ici, et qui, de la part d'un savant engagé depuis si longtemps dans d'autres études, étonnent bien moins que la compétence qu'il montre en général dans celles-ci. Au v. 4 : *Et*, *dist Ogier*, l. *Et dist Ogier*; de m. aux v. 92, 126 et 204. — V. 20, *con fort cheval voila*, l. plutôt *voi la*. — V. 24-25, ponctuez ainsi : *Et fiert Soudan, mie ne l'espargna, Desor son elme; mes l'espée torna*. — V. 30, *prisa*, l. *pris a*. — V. 36, *Qui*, l. *Que*, et de m. v. 125, *qui*, l. *que*. — V. 59, *Girart li mainne*, l. *l'i*. — V. 67, *pour .I. tant*, faute du copiste qu'il faut corriger en *pour itant*. — V. 155, *Si li doit voir*, l. *Si li dit voir*. — V. 157, *ni ot que leessier*, l. *n'i ot qu'eleessier*. — Après le v. 162, il faut sans doute admettre une lacune. — V. 176, *a la dure talent*, l. *a l'aduré talent*. — V. 189, *emplorant*, l. *em plorant*. — V. 199, *Naymes le fervant*, l. *ferrant*. — Au v. 174 (cité plus haut), le ms. porte *Iherlem*, et M. de L. dit qu'il faut lire

ainsi : d'autres textes montrent que c'est *Jersalem* qu'on prononçait. A ce propos l'éditeur cite trois exemples de cas où l'abréviation graphique serait comptée dans le vers à la place du mot qu'elle désigne; il faut en retrancher *Do*, qui est le nominatif et non l'abréviation de *Doon*. G. P.

VII. Revue critique, avril-juin. — Art. 70. Boscan, *Œuvres*, p. p. Knapp (A. Morel-Fatio). — 73. *Poème sur l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint*, p. p. Lindner (voy. une note rectificative de M. J. de Rothschild à la p. 362). — 74. Noel du Fail, *Œuvres*, p. p. Hippeau (Ch. Defrémery). — 75. Regnier, *Œuvres*, p. p. Courbet (T. de L.). — 98. *Recueil de poésies françaises*, p. p. de Montaiglon et de Rothschild (G. P.). — 111. De Gramont, *Les vers français et leur prosodie* (A. Darmesteter; voy. une note rectificative de M. Quicherat à la p. 396). — 115. Mebes, *Garnier de Pont-Sainte-Maxence* (P. M.; le critique se restreint à la partie historique de ce travail, dont il démontre l'inanité).

VIII. Literarisches Centralblatt, avril-juin. — 14. Meyer, *Récit en vers français de la première Croisade* (quelques corrections de M. A. Tobler au texte publié dans notre n° 16). — 23. Atkinson, *Vie de seint Auban* (article détaillé de M. W. Fœrster, qui contient sensiblement les mêmes critiques et remarques que celles qui ont été faites ci-dessus indépendamment). — 25. Vietor, *Die Handschriften der Geste des Loherains* (Suchier).

IX. Rivista Europea, juin. — M. Caix, *Ancora del contrasto di Ciullo d'Alcamo*. M. Caix s'attache surtout à répondre à M. Bartoli, qui avait contesté son opinion sur ce poème qui fait tant parler de lui. Aux rapprochements qu'il avait déjà donnés il en ajoute de nouveaux avec des poètes provençaux, français et italiens, qui ne permettent pas de douter que Ciullo n'ait subi l'influence de la poésie artistique contemporaine. Mais je persiste, malgré les objections de M. C., à voir dans le *Contrasto* une pièce en partie populaire et tout autre chose qu'une imitation des Pastourelles. Ce qu'un imitateur aurait surtout copié, c'est assurément la forme narrative et la donnée de l'inégalité des deux personnages, et c'est précisément ce qui manque au *contrasto*. Toute pastourelle est une aventure, avec introduction, nœud et dénouement; la pièce de Ciullo n'est qu'un débat; là l'intérêt est dans les faits, ici il est simplement dans les mots[1].

G. P.

X. The Athenæum. — 24 juin. *La Vie de seint Auban*, p. p. Atkinson (P. M.).

---

1. M. Caix a publié sur le même sujet, étudié au point de vue philologique, dans la *Rivista di filologia romanza*, un article étendu sur lequel nous reviendrons.

CHRONIQUE.

Nos lecteurs le savent déjà tous, le maître de la philologie romane n'est plus. Frédéric Diez est mort à Bonn, le 29 mai 1876, âgé de 82 ans. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier dans son ensemble l'œuvre immortelle de Diez; nous y reviendrons longuement quelque jour[1]. La mort du doyen de notre science est un deuil peut-être plus sensible pour les Romans que pour les Allemands, puisqu'il avait consacré toutes les forces de son esprit à l'étude et à l'éclaircissement de nos langues et de nos littératures. Il n'a cessé non plus de témoigner à ses disciples *welches* une bonté et une indulgence toutes particulières. Des deux directeurs de la *Romania*, l'un a été son élève il y a vingt ans et a toujours gardé pour lui les sentiments du plus affectueux respect; l'autre est allé le visiter dans sa petite maison de Bonn et a pu apprécier autrement que par ses livres cette *anima gentile*, cette modestie presque craintive jointe à la décision la plus nette et aux vues les plus claires, cet amour exclusif de la science, cette simplicité touchante qui mêlait parfois un sourire au sentiment de vénération avec lequel on s'éloignait de lui. La nouvelle de sa mort n'était pas pour nous imprévue; elle nous a cependant causé une profonde impression, plus mélancolique encore que douloureuse. Nous sommes un peu maintenant comme des orphelins; nous n'avons plus ce doux sentiment du disciple, qui aime à s'incliner devant une parole respectée et chère; et nous nous disons aussi avec regret que nous ne pourrons plus lui offrir les quelques épis ramassés sur ses pas dans le champ qu'il moissonna si héroïquement, glanes accueillies toujours par lui avec tant de bienveillance, et avec une sorte d'admiration, comme si c'eût été quelque chose en comparaison de sa récolte. Tous les romanistes actuels se sont assis au pied de sa chaire ou se sont formés à la lecture de ses livres; puisse le sentiment de cette filiation commune les animer toujours de son esprit! Nul homme ne fut plus inaccessible aux rivalités mesquines, aux passions étroites, aux préjugés de clocher ou de pays. Il mettait son patriotisme à faire des œuvres dont sa nation pût être fière, et il se plaisait tout particulièrement à se dire que les nations romanes auraient à un Allemand l'obligation de leur avoir révélé une grande partie de leur histoire. C'est en nous inspirant de ces sentiments élevés, c'est en continuant, avec la méthode qu'il nous a enseignée, l'œuvre qu'il a entreprise, que nous rendrons à sa mémoire un hommage vraiment digne d'elle.

— Enfin deux publications de la *Société des anciens textes*, les *Chansons du XVe siècle* et l'*Album* contenant la photogravure des plus anciens monuments de la langue française, ont été livrées aux souscripteurs. Les deux volumes qui

1. Voy. dans la revue *Im neuen Reich*, 1876, I, n° 24, un article ému de M. Ad. Tobler sur Frédéric Diez. Peut-être pouvons-nous espérer, d'après cet article, que le savant professeur de Berlin nous donnera une biographie que personne ne saurait faire mieux que lui.

complètent l'exercice 1875, *Brun de la Montagne* et le *Débat des hérauts de France et d'Angleterre*, seront prochainement livrés à leur tour.

— La *Société des anciens textes* a tenu son assemblée générale le jeudi 8 juin, à la Bibliothèque Nationale, sous la présidence de M. Egger. Elle a entendu, après une courte allocution du président, un rapport du secrétaire et un autre du trésorier. Elle a ensuite voté le règlement préparé par le Conseil d'administration. Enfin elle a procédé au renouvellement de son bureau, et a nommé M. G. Paris président, MM. Thurot et Michelant vice-présidents. Les discours et rapports seront publiés dans le Bulletin de la Société.

— Le *Mystère de la Passion*, d'Arnoul Greban, publié par MM. G. Paris et G. Raynaud, va paraître incessamment à la librairie Vieweg.

— La *Société Jersiaise*, qui a publié dans les derniers mois de 1875 son « premier bulletin annuel »[1], indique comme l'un de ses principaux objets l'étude de la *langue du pays*. A côté de ses comités d'archéologie et d'histoire, elle a formé un comité spécial de la langue, composé de dix membres, qui ont pouvoir de s'en adjoindre d'autres. Dans la liste de ces membres, on remarque le nom de M. A.-A. Le Gros, l'éditeur et l'un des auteurs d'un recueil de poésies jersiaises qui a paru pendant plusieurs années sous le titre de *La neuve annaïe* ou *La nouvelle année*. — Il n'existe sur le patois jersiais aucun ouvrage méthodique. Les textes imprimés dans ce dialecte sont d'ailleurs de peu de ressource pour la science, parce que, l'orthographe y étant réglée par des considérations étymologiques, la prononciation n'y est pas figurée avec une entière rigueur : il serait à souhaiter qu'il parût sous les auspices de la Société Jersiaise un dictionnaire qui satisfît aux besoins des phonétistes, et qui fît connaître exactement les diverses prononciations que reçoit chaque forme dans les diverses régions de l'île.

— A l'occasion de la note insérée dans la chronique du mois de janvier sur l'*Aiol* de M. Fœrster, celui-ci nous a adressé une longue réponse, qui est arrivée trop tard pour être insérée dans le numéro d'avril. Sur le désir de l'auteur[2], nous la donnons maintenant. Nous ne la discuterons pas par le menu; nous pourrions répondre à tout ce qu'elle contient, si ce débat n'était pas dépourvu d'intérêt pour le public. Nous nous bornons à reproduire ici les deux seuls points importants de notre première note, qui ne sont nullement touchés par la réplique du professeur de Prague: 1° M. Fœrster, quand il a cherché un libraire pour publier *Aiol*, savait parfaitement que l'impression de ce poème était commencée à Paris; 2° dans ses négociations avec la Société ou tel ou tel de ses membres, M. F. a vu de la malveillance là où il y avait au contraire une bonne volonté complète.

« Le dernier numéro de la *Romania* annonçant mon édition d'*Aiol et Mirabel* ajoute la remarque suivante : « Quand M. F. a demandé à quelques membres

1. *Société Jersiaise, pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays, la conservation des antiquités de l'île, et la publication des documents historiques. etc., etc., fondée le 28 janvier 1873. Premier bulletin annuel*, 1875. (Jersey, in-4°, 19 pages.)

2. Ce désir, bien que nous n'eussions nullement refusé d'y accéder, M. F. a trouvé délicat de nous l'exprimer, sans autre avis, par un exploit d'huissier, en date du 4 avril.

de la *Société* si elle voudrait publier sa copie *d'Aiol*, il lui a été répondu qu'il s'y prenait trop tard, la copie de MM. Normand et Raynaud ayant été acceptée et envoyée à l'impression. » Il en est autrement. Lors de mon premier séjour à Paris, dans l'hiver 1872-73, j'ai copié entre autres la chanson d'*Aiol et Mirabel* et celle de son père *Elie de Saint-Gille*, M. Pannier qui était bien placé pour le savoir m'ayant assuré que personne n'était dans l'intention de publier ces textes. Lorsque j'eus terminé mon travail, je ne laissai pas d'en informer les romanistes avec lesquels j'étais alors en relations personnelles et notamment MM. G. Paris et P. Meyer, et je saisis la première occasion pour annoncer au monde savant les éditions que je préparais et dont j'avais déjà depuis longtemps analysé les matériaux. C'est ce que je fis dans le deuxième numéro de la « Oesterreichische Gymnasial Zeitschrift 1874 (février), p. 134 note, » afin (comme j'écrivis alors) d'empêcher que sans le faire exprès on ne me fît concurrence. En même temps j'annonçais aussi bien l'*Elie* que l'*Aiol* (là il faut lire « Julien [le père Elie], le père Aiol. » De plus, j'ai envoyé cet article à tous les romanistes de ma connaissance et la *Romania* lui consacra dans son onzième numéro, p. 430, une courte notice. Pendant mon séjour à Paris de l'été 1874, M. G. Paris me dit un jour que lui et quelques savants avaient l'intention de fonder une *Société des anciens textes français* et il m'invita à lui céder mes textes, mais sans en préciser aucun; c'est à quoi j'adhérai aussitôt. — Le 21 février je reçus le *Prospectus* de la *Société* et là je vis à la tête des textes que l'on se proposait de publier l'*Aiol*. Je m'adressai alors le 22 février 1875 à M. G. Paris pour lui demander si l'édition annoncée était la mienne et en même temps j'envoyai à M. le secrétaire de la Société mon acte d'adhésion. Le 5 mars 1875, M. P. Meyer me répondit que la Société n'avait pas annoncé *mon* Aiol, mais celui de MM. Normand et Raynaud. A cela je n'avais rien à dire. La Société est libre comme chaque particulier de publier ce que bon lui semble; car les manuscrits, grâce à la libéralité du gouvernement français, sont à la disposition de chacun; mais je terminai mon travail, afin de faire paraître mon édition au plus tôt et de conserver au moins la priorité. Je ne pris cependant aucune décision avant le mois de juillet 1875, je voulais auparavant épuiser tous les bons procédés et résoudre personnellement le malentendu (j'y croyais encore). Par malheur, à cette époque M. G. Paris avait déjà quitté Paris et j'appris de M. Pannier que l'Aiol de MM. Normand et Raynaud avait été un mois auparavant accepté par la Société. Dès lors la situation était claire : je me plaignis par lettre à M. G. Paris que l'on eût traité de la sorte, et cela avec connaissance de cause, un membre de la Société, auquel on avait demandé sa collaboration qu'il s'était empressé de promettre, et je livrai mon Aiol à l'impression. — De tout cela il résulte : 1° Que j'ai fait mon travail *deux ans avant* la fondation de la Société, que j'ai annoncé mon édition *un an avant* cette même date et que par conséquent j'ai le droit incontestable de la priorité, et si ce droit ne peut empêcher quelqu'un d'entreprendre le même travail *après* moi, il me met du moins à l'abri du reproche d'avoir voulu *faire concurrence* à qui que ce soit. Il résulte encore ce qui suit : 1° ce n'est pas à quelques membres que j'ai demandé *si la Société voulait publier ma copie d'Aiol*, mais c'est bien à un seul membre que je me suis adressé pour savoir *si l'édition annoncée par la Société* était la mienne (l'on a vu plus haut que j'avais

des raisons pour pouvoir admettre une telle hypothèse). Enfin 3° il est inexact de dire qu'à l'époque où j'ai fait cette question il était « *déjà trop tard*, la copie de MM. N. et R. ayant été déjà acceptée et envoyée à l'impression, » car ma question date du 22 février 1875 et la Société ne fut fondée *que le* 15 *avril*, le jour où furent élus son bureau et son Conseil, MM. Normand et Raynaud ne purent conséquemment présenter leur texte qu'après ce jour. Le Bulletin de la Société est d'accord, mentionnant l'offre du texte d'*Aiol* dans la séance du 19 avril, et ce n'est que le 17 *juin* que sur la proposition du rapporteur de la commission, M. G. Paris, il fut accepté et pouvait être envoyé à l'impression. On voit donc que s'il y a lieu de parler d'un *bon tour* ou d'une *espiéglerie, exprès pour vexer, etc.*, je n'en suis pas l'auteur, mais la victime.

« La *Romania* remarque que je n'ai ajouté l'*Elie* à l'Aiol que « pour donner à mon édition une valeur particulière. » Je ne sais ce qui a déterminé la Société de vouloir publier l'*Elie* après moi à son tour, mais la *Romania* ne voit pas que je me suis laissé guider par d'autres motifs. Elie est le père d'Aiol, si bien que non-seulement il y a un rapport intime entre les deux textes pour le fonds même du sujet, mais encore le remanieur du texte des deux poèmes qui est parvenu jusqu'à nous, dit à la fin d'Elie : « Cil (Elie) engendra Aiol qui tant fist a loer, Si con vous m'ores dire, sel voles escouter. » C'eût été aller contre l'intention de ce remanieur que de séparer les deux textes. Il va sans dire que dans cette sorte de poèmes, quant à la date de la composition, le père est toujours postérieur à son fils. Une autre remarque de la *Romania* est aussi peu fondée. On y dit que je n'ai publié le texte d'*Aiol* séparément que « pour être plus sûr de devancer l'édition française. » En ce qui concerne cette manière de faire paraître un livre en deux parties, je n'ai besoin que de m'en rapporter à l'illustre exemple de M. P. Meyer, qui sans doute n'est pas sans connaître l'auteur de la notice en question[1] : M. P. Meyer, en effet, a publié de cette manière son « Recueil » et vient de le faire encore tout récemment avec sa « Croisade albigeoise. » Je pourrais de la même manière réfuter les autres suppositions ; mais je me borne à répondre au reproche encouru par le *Prospectus* de mon édition, qui énoncerait l'idée baroque de recommander l'*Aiol* comme un excellent livre d'exercice. Apparemment l'auteur de la notice n'est pas suffisamment fort en allemand, aussi ne doit-on pas trop lui en vouloir de l'étrange erreur dans laquelle il est tombé ici. Ce n'est pas « le texte du poème » (v. *Romania, l. c.* p. 127) qui a fait recommander *mon* Aiol comme un livre d'exercice ; mais comme il est dit très-clairement dans le prospectus, ce sont « les remarques grammaticales, critiques et lexicographiques qui y sont jointes, » qui donnent à notre texte le caractère d'un véritable livre d'exercice et le glossaire qui se trouve à la fin du poème est un secours qui vient à propos et qui ne serait pas facile à remplacer. — Prague, le 23 mars 1876. — W. Fœrster. »

— La seconde partie de l'*Aiol* publié par M. Fœrster, qui avait été annoncée pour le mois de février, a été ensuite promise pour le mois de juin, parce que l'auteur avait découvert *un livre excessivement rare* (les journaux auxquels on

1. [Si M. F. veut insinuer par ces mots que je suis « l'auteur de la notice en question », il se trompe. — P. M.]

envoyait cette annonce l'imprimaient en gros caractères), indispensable pour l'introduction. Le mois de juin est passé, et rien n'a paru. Attendons-nous à quelque nouvelle surprise. Le pauvre Aiol était réservé dans notre siècle à des aventures presque aussi fantasques que celles dont il est le héros dans la vieille chanson.

— Dans un paragraphe qui termine la chronique du n° 17 de la *Romania* (ci-dessus, p. 128), nous avons dit que M. Favre, l'éditeur du Glossaire de Sainte-Palaye, avait joint à la plupart des exemplaires de la brochure qu'il a consacrée à la défense de sa publication (voy. *Romania*, IV, 492) une note imprimée portant que M. P. Meyer s'était fait inscrire au nombre des souscripteurs au Glossaire. Nous avons opposé, comme c'était notre devoir, une dénégation absolue à l'assertion de M. Favre. Présentement M. Favre nous fait savoir qu'il a agi de bonne foi, mais qu'il a été induit en erreur par le libraire chargé à Paris de la vente du Glossaire. Nous n'y contredisons point. M. Favre, à qui nous nous empressons de donner acte de sa déclaration, voit par cet exemple combien il est dangereux de faire usage de renseignements non contrôlés. Nous espérons qu'il mettra cette observation à profit pour la publication du Glossaire, où bien des textes ont grandement besoin d'être vérifiés. Mais, si nous croyons fermement que M. Favre a été de bonne foi en comptant un instant M. Meyer au nombre de ses souscripteurs, nous continuons à manifester notre surprise de ce que la note malencontreuse que nous avons dû démentir ne nous ait pas été adressée, de telle sorte que nous avons été des derniers à la connaître.

— Nous avons reçu de Madrid le *Programa de la asignatura de gramática comparada de las lenguas neolatinas en el periodo de su formacion*, cours professé à l'Ecole supérieure de diplomatique, par M. le Dr Vignau. Ce programme comprend le titre de quatre-vingts leçons. Si le professeur est en état de remplir les promesses de ces titres (ce que nous ne pouvons pas savoir, n'ayant encore rien lu de M. Vignau), les élèves de l'École des chartes espagnole reçoivent une instruction linguistique fort étendue, — trop étendue à notre avis et assez singulièrement proportionnée. Nous sommes heureux de ce symptôme du réveil des études romanes en Espagne, et nous espérons que, tant par ses écrits que par les élèves qu'il formera, M. Vignau nous mettra bientôt à même de rendre pleine justice à ses efforts.

— Nous apprenons au dernier moment que M. Fœrster vient de publier la fin du texte d'*Elie de Saint-Gilles*. Le commentaire et le glossaire sont remis à nous ne savons quelles calendes.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

LA

POESIA POPOLARE ITALIANA

In Italia, come altrove, la poesia popolare e tradizionale è o *recitata*, come sono i giuochi, gl' indovinelli, le rime infantili, le preghiere, le giaculatorie, o *cantata*. Fra la recitazione ed il canto piglia un posto intermedio la *cantilena*, propria delle *ninne-nanne*. La poesia cantata ha poi argomento o *religioso* o *profano*. La presente indagine è ristretta alla poesia popolare italiana *cantata e profana*.

Questa può ammettere le seguenti distinzioni generali:

1. Canti narrativi, o canzoni:
   a) canzoni storiche;
   b) canzoni romanzesche;
   c) canzoni domestiche.
2. Canti lirici:
   a) strambotti;
   b) stornelli.

Giova l' accennare fin d' ora un fatto che sarà esaminato e dilucidato in seguito, cioè che gli strambotti non rari, e gli stornelli, meno frequenti in tutta l' Italia settentrionale, e rarissimi in Piemonte provengono dirrettamente, o per imitazione, dall' Italia media ed inferiore. Le canzoni invece, straniere al centro ed al mezzodì della Penisola, sono in parte indigene nell' Italia settentrionale, ed in parte comuni a popolazioni romanze non italiche.

Tutti i canti popolari profani, all' infuori degli strambotti e stornelli, sono detti dal popolo *canzoni*. Noi conserveremo quest' appellazione, avvertendo che essa avrà qui il significato generale predetto, e non il significato speciale attribuitole nella poesia italiana artificiosa, e notando altresì che lo stesso nome di *canzone* è dato talvolta in varie parti d' Italia, in senso più generale ancora, ad ogni specie di canto.

I caratteri esteriori della *canzone* (degl' interni diremo a suo luogo) sono: la pluralità delle strofe; l' uso predominante di metri diversi dall' endecasillabo; l' alternazione di versi rimati e non rimati, o assonanti e non assonanti; l'assenza della consonanza atona [1]; la desinenza tronca (ossitona, mascolina o giambica) dei versi, in proporzione almeno eguale alla desinenza piana (parossitona, femminina o trocaica). La canzone, salvo qualche raro esempio di canzone a ballo, non è cantata in forma alterna; nè è cantata mai a modo di sfida o tenzone. Essa si canta nei villaggi e nelle campagne; raramente in città.

Strambotto è il nome più antico [2] e più generale che si dà dall' un capo all' altro della Penisola al breve canto che divide quasi esclusivamente collo *stornello*, ma in proporzioni molto maggiori, lo sterminato dominio del lirismo popolare italiano. Noi troviamo questo vocabolo colla stessa precisa significazione in Piemonte (*stranot*, *stramot*, *strambot*), nell' Emilia, nelle Marche, in Toscana (nel Pistojese), nelle provincie meridionali ed in Sicilia (*strammottu, strambottu*). Oltre a questa generale denominazione, lo strambotto piglia anche nelle varie provincie nomi speciali, determinati per lo più dalle particolari circostanze nelle quali è cantato. In Toscana, al Pistojese nome di *strambotto* prevale quello di *rispetto*, dato in opposizione al *dispetto* che è uno strambotto di sdegno, di coruccio, di sprezzo o d' offesa, come la *distorna*, così chiamata in Piemonte e nel Veneto, si oppone, nello stesso significato di dispregio, allo *stornello* [3]. Nelle Marche lo stesso canto è detto *strambotto, canzone, rispetto, dispetto* ed anche *sonetto* [4]. In Sicilia *strambottu*, *canzuna* e *cantu*. Nel Veneto *vilota*. Se è cantato di sera o di notte, o all' alba, prende il nome di *serenata, inserenata* (Toscana, Marche, Sicilia, Veneto), di *notturno* (Piemonte, Sicilia), di *mattinata* (Marche, Veneto). Se è cantato in barca, si dice *barcarola* (Veneto, Sicilia) o *marinara* (Sicilia). Ma, ripetiamo, il nome più diffuso in tutta Italia è quello di *strambotto*, e noi stimiamo di non dovere oramai adoperare per ciò altra denominazione. In Provenza ed in Francia si trova una voce non dissimile, ma usata a significare un' altra specie di composizione poetica. Secondo il Ducange, *estrabot* è una poesia satirica, specie di serventese [5]. Secondo i poeti provenzali

---

1. La *consonanza atona* si distingue dalla *rima* per la diversità della vocale tonica finale. Exempii: rima *-áre-áre*: consonanza atona *-áre-íre*. Le varie specie d'omofonia saranno descritte in apposito articolo.

2. « Mangiato ch' egli hanno, cantino qualche strambotto. » *Miracolo di Nostra Donna. Illustrazione di Codici Palatini*, di Francesco Palermo, II, 355.

3. V. una serie di *dispetti* in Gianand. p. 240 e seg.; e cf., per le *distorne*, Dalmed., p. 207.

4. Gianandrea, *Canti pop. March.* Pref. XXII.

5. *Gloss. med. et inf. lat.*, ad voc.

invece, l' *estribot* o *stribot* deve essere distinto dal serventese, come appare dai seguenti esempî citati dal Raynouard:

« Chanso, ni serventes,
Ni stribot » B. MARTIN.

« Vers, estribot ni serventes. »
RAMB. D'ORANGE[1].

In Ispagna la voce *estrambote*[2] è adoperata per signicare i versi aggiunti in fine d' una composizione poetica, come sarebbe ciò che noi chiamiamo in Italia la *coda*. Tutti questi vocaboli sono forme diminutive di *strambo*, come *sonetto* è un diminutivo di *suono*. La voce *strambo* poi, che in italiano, come in provenzale, vuol dire storto o divergente, non appaiato, e si applica specialmente alle gambe, applicata a verso o rima ha dato origine nella poesia provenzale alla locuzione *rims estramps*, che significa verso non appaiato, cioè non rimato[3] o sciolto; e con questa appellazione viene designata una composizione di più strofe, ciascuna delle quali è composta di nove versi endecasillabi non rimati[4]. In italiano il diminutivo *strambotto* prese un significato diverso dal provenzale *rims estramps*, come il dimunitivo *sonetto* vi prese un significato diverso dal provenzale *son*. Presso di noi *strambotto* non ha il senso provenzale di *non rimato*, perchè anzi di regola esso è interamente rimato. Ma ha il senso di strofa separata, non legata, non appaiata, e ciò in opposizione alle composizioni letterarie, le quali sono per regola generale polistrofe ed hanno spesso le strofe incatenate, come p. e. le terzine, e varie forme di canzone e di ballata. L' appellativo significante non appaiato che in provenzale fu applicato al verso, in italiano si applicò alla strofa. Riescono quindi evidenti la connessione logica e la ragione etimologica delle due appellazioni provenzale ed italiana[5].

---

1. *Lex Rom.* III, 231.
2. *Dic. de la leng. Castell.*, ad voc.
3. « *Rims estramps* es digz, quar no s' acorda am degu dels autres am lui en leyal acordansa. » — « Aquesta cobla de si meteysha non ha lunha acordansa; ans es tota de si *estrampa*. » *Leys d' amors*, Raynouard, *Lex.rom.*, III, 223.
4. V. esempî in Ausias March.
5. Occorre appena notare che l' etimologia di *strambotto* derivata dal Redi e da altri da *strano motto* non regge in nessuna guisa. Essa fu probabilmente originata dalla forma meridionale di questa vocce *strammuotto*, e dal non aver osservato che la seconda *m* di *strammuotto* rappresenta una *b* originaria assimilita. Del resto anche il significato storico della parola fu spesso male inteso. F. Pasqualino, citato in Diez (*Et. Wört. ad voc.*) definisce « *strammotta ridicula cantiuncula a strammu* (it. strambo), *ut innuatur deflexio a vera significatione in malam partem accepta.* » Crescimbeni nella sua *Storia della volgar poesia* (I, 3, 4) fa una distinzione inesatta fra gli strambotti ed i rispetti, facendone due forme separate, mentre il rispetto non è che una denominazione locale, propria di alcuni paesi della Toscana, dello strambotto. Deriva poi *strambotto* da *strambo*, il che è giusto; ma lo deriva meno giustamente da strambo « nel significato di

I caratteri esterni dello strambotto sono: strofa unica; versi endecasillabi; terminazione d' ogni verso regolarmente piana (parossitona); rima, assonanza o consonanza costante in ogni verso, cioè assenza di versi non rimati, salve però le non infrequenti, ma irregolari eccezioni; frequente parallelissimo di rime alterne e di consonanze atone baciate (*áre-íre-áre-íre*). L' unica strofa è composta di quattro, sei, otto, dieci o più versi. Lo strambotto si canta non solo nelle campagne e nei villaggi, ma anche nelle città. Si canta poi inoltre come lo stornello, in forma amebea, a guisa di gara o tenzone[1].

Lo *stornello*, per una persistente confusione, di cui daremo ragione in appresso, fu chiamato da parecchi raccoglitori col nome di *ritornello*, che è tutt' altra cosa[2]. Primi a dar credito colla loro autorità a questa confusione furono i fratelli Grimm, che fin dal 1813 pubblicarono nel loro libro *Altdeutschen Wældern* alcuni stornelli raccolti nel territorio romano. L' erronea appellazione adottata poi da scritori nostri e stranieri[3], fu ancora confermata ai nostri giorni da due altri dotti tedeschi, il sig. C. Blessig, chè stampò la sua collezione di stornelli romani col titolo di *Rœmische Ritornelle*, ed il prof. Hugo Schuchardt, che intitolò la sua recente e pregievole monografia: *Ritornell und terzine*. Queste locuzioni sono inesatte. Lo *stornello* non è il *ritornello*, il quale consiste in uno o più versi, in una o più frasi, ed anche in semplici sillabe prive di senso, che si cantano in mezzo o nella fine dello stornello, dello strambotto, o della strofa d' una canzone. L'errore nacque da ciò, che nella campagna romana, dove prima furono raccolti gli stornelli, perduta la memoria del senso originale di questa voce, il popolo la corruppe, o per dir meglio la confuse con quella di *ritornello*, che gli ricorda un' altra forma di canto. La raccolta del Blessig ci fornisce la prova di codesto errore. Egli così trascrive lo stornello 41 della sua raccolta (p. 11):

« fantastico nel quale, dice egli, comunemente si trasferisce; imperciocchè, « soggiunge, negli strambotti, per vero dire, si leggono bizzarrissime fantasie e « acutezze. » Il *Vocabolario della Crusca*, più prudente, non si compromette in pericolose ricerche, e si limita a definire lo strambotto « poesia solita a cantarsi dagli innamorati, » aggiungendo però non molto esattamente « e per lo più in ottava rima. » Anche il Crescimbeni dice che lo strambotto è in ottava rima. Il che è vero soltanto d' alcune forme popolari dello strambotto e delle imitazioni artificiose che di essi ci lasciarono vari scrittori del cinquecento, fra i quali lo stesso Crescimbeni nomina Tibaldeo, Cornazzano, Serafino dall' Aquila, Bernardo Accolti, a cui si possono aggiungere il Verini, e l' Olimpo degli Alessandri.

1. « Ete cantato voi, canterò io;
« E quanto vi rispondo volontieri. »

V. Tigri, pref. XLII. La Sicilia ha il triste privilegio di possedere strambotti e stornelli de' carcerati. V. Vigo, p. 492; G. Pitrè, *Canti pop. sic.*, I, 43; F. Di Felice, *Prose*, Catania 1852, p. 31; Salomone Marino, p. 225-240.

2. V. la *Dissertazione sui metri*.

3. V. M. Graham; Müller; Torlonia nella *Strenna Romana*, 1858.

« Chi ci vuol far con me, canta *ritornelli*,
« Li tengo accaricati a sei cavalli,
« Alza la voce chi li sa più belli. »

Dove, oltre alle scorrezioni grammaticali, il primo verso, se si legge *ritornelli*, è sbagliato ed ha una sillaba di troppo, mentre invece ha la giusta misura se si legge *stornelli*, come deve leggersi senza dubbio, e come del resto si canta nelle vicine Marche, secondo la corretta lezione data dal Gianandrea :

« E chi vuò fà con me a cantà stornelli,
« Li porto caricati a sei cavalli.
« Alzi la voce, a chi li sa più belli. »

E così nei canti piceni del Marcoaldi :

« Chi vuol provà con mene a di' stornelli.
« Un carico ce n' ho per sei cavalli :
« Alzi la voce chi li sa più belli [1]. »

La stessa osservazione è applicabile allo stornello 65 (p. 16), del quale il Blessig trascrive così il primo verso :

« Voi che siete maestra di ritornelli. »

Anche qui il verso ha una sillaba di troppo, e si deve leggere *stornelli* [2]. Or son già parrecchi anni, noi avevamo verbalmente segnalato quest' errore al sig. E. Rathery, il quale, in un dotto articolo sulla poesia popolare italiana stampato nella *Revue des Deux-Mondes* del marzo 1862, accennò, sotto forma di nota la spiegazione da noi datagli dell' appellazione *stornello*. Il vero è che *stornello*, etimologicamente, è un diminutivo italiano

---

1. Gianandrea, *Canti pop. March.*, n° 31, pag. 8; Marcoaldi, pag. 118.
2. Occorrono nella raccolta del Blessig altri cinque esempî di questa voce. Noi trascriviamo qui i versi che li contengono, aggiungendo quella che a noi sembra la primitiva e genuina lezione :

N°	1, p. 3	« Col primo ritornello vi saluto »	si legga :	« E col primo stornello ecc. »
—	213, — 44	« Sto ritornello lo voglio cantare »	—	« Questo stornello ecc. »
—	225, — 46	« Canto il ritornello per la seconda »	—	« Io canto lo stornel ecc. »
—	233, — 48	« Di ritornelli ne saccio una vena »	—	« E di stornelli ecc. »
—	712, — 82	« Di ritornelli io ne so un sacchetto »	—	« E di stornelli ecc. »

Si comparino, per la Toscana, Tigri, p. 220-1 :
« E io degli stornelli ne so mille. »
« E io degli stornelli ne so tanti. »
« E di stornelli che ne so una soma. »
Pei Veneziani, Dalmedico; Bernoni, p. 26 :
« E dei storneli ghe ne so 'na soma. »
Pei Liguri, Marcoaldi, p. 83 :
« E cantu de strunelli e ne so tanti. »
La nostra raccolta :
« Quattru strunelli mi voglio cantare. »
« E ri strunelli mi ne sò dui sacchi. »
« E ri strunelli mi ne sò na cuffa. »

del provenzale *estorn*, come *sonetto* lo è di *son* e come *strambotto* lo è di *estramps*. La voce *estorn* in provenzale significa *combattimento*. Ora gli *stornelli* italiani si cantano precisamente in forma alterna a guisa di sfida, come anticamente i versi amebei, e in tempi meno lontani le *tenzoni* e i *contrasti*[1]. Il carattere amebeo, o di sfida degli stornelli è indicato in molte di queste composizioni, in quelle specialmente con cui si dà principio al canto di una serie di essi. Così p. e. si esordisce in Toscana al canto alterno degli stornelli :

« Se vuoi venir con meco a stornellare,
« Piglia una sedia e mettiti a sedere :
« Di' quante stelle è in cielo e pesci in mare[2]. »

Ed in Liguria :

« E ri strunelli mi ne sò due sacchi,
« Se a ti cantu tutti ti ten scappi. »

Lo stornello in Sicilia si chiama pure *fiore*, *fioretto*, *mottetto*, *novella* (ciure, ciurettu, sturnettu, muttettu, nuvellu)[3]; e nella montagna pistojese usano le due voci *stornello* e *romanzetto*[4]. Il nome di *fiore* è pur dato allo stornello nelle Marche[4]. I caratteri esterni dello stornello sono : strofa unica, composta solitamente di tre versi endecasillabi o di un verso quinario e di due endecasillabi ; assonanza nel primo e terzo verso; consonanza atona nel secondo. Lo stornello si canta nelle campagne e nelle città e, come già indicammo, principalmente in forma alterna a guisa di sfida. Tuttavia esso è pur cantato, non di rado, commisto agli strambotti, e nelle stesse occasioni, senza disfida. In Sicilia, una delle più frequenti occasioni di questa specie di canto sono le serate di carnevale[6]. Quando lo stornello si canta insieme collo strambotto, quello precede ordinariamente questo. Non di rado allo stornello (più raramente allo strambotto) s' intercala il *ritornello*, che in Toscana è chiamato ora con questo nome di *ritornello*[7], o di *ricordino*[8] ed anticamente era con quello di *rifiorita*[9]. In Venezia l' intercalare è detto *nio* che il Dalmedico interpreta *nido*[10].

---

1. « E vogliono altri che *stornelli* sieno detti da questo, che si cantano a *storno* « e quasi a rimbalzo di voce, o a ricambio da un colle all' altro, fra uno e « l' altro pastore o pecoraro. Il qual breve canto è invero più adattato de' *ris-* « *petti* per quelle loro disfide e gare amorose, in motti di due o tre versi, « siccome quelli soliti a ricambiarsi i pastori di Virgilio negli alterni canti ed in « uguali tenzoni. » Tigri, Pref., p. xlvj.
2. Tigri, nº 3, p. 320.
3. Pitrè, *Canti pop. sic.*, I, 31. — 4. Tigri, Pref., p. xlvj.
5. Gianandrea, Pref., p. xxij.
6. Pitrè, *Studii di poesia popolare*, p. 55.
7. V. Nerucci, p. 187.
8. Schuchardt, p. 137.
9. V. Tigri, Pref., p. xlviij.
10. V. Dalmedico, p. 196.

Si è insistito sui caratteri esterni delle varie specie della nostra poesia popolare, perchè la notizia di tali caratteri giova molto all' indagine della provenienza immediata ed anche dell' origine di essa. Così, la presenza dell' endecasillabo, la desinenza regolamente piana o parossitona, l' assenza di versi sciolti, che sono caratteri esterni comuni allo strambotto ed allo stornello, bastano di per sè ad indicare subito la provenienza diretta o per imitazione, dall' Italia media ed inferiore dei componimenti di questa specie che si cantano in Piemonte e nell' altra Italia superiore. Per contro, l' assenza quasi costante dell' endecasillabo, la desinenza tronca od ossitona alternata colla piana o parossitona, e i versi sciolti o bianchi alternati coi versi rimati, che formano i caratteri esterni della canzone, marcano la provenienza dall' Italia settentrionale delle rare *canzoni* che s' odono oltre la Magra e il Rubicone. Lo *strambotto* e lo *stornello* cantati ai piedi delle Alpi portano nel metro, nella struttura della frase e nella forma della parola, evidente l' impronta della provenienza o dell' imitazione sud-italica, mentre la *canzone* trasportata accidentalmente sull' Arno o al di là dello Stretto, come la lezione fiorentina di *Donna Lombarda* e la siciliana della *Povera Cecilia*, conservano nella terminazione ossitona della metà de' loro versi il segno non equivoco della loro origine settentrionale. Questo fatto trova la sua ragione nella diversa indole dei dialetti delle due parti d' Italia. I versi a desinenza costantemente piana non possono essere indigeni nell' Italia settentrionale, perchè i dialetti di questa parte d' Italia sono, in larga proporzione, ossitoni. I versi con desinenza solitamente tronca non possono essere originari dell' Italia media ed inferiore, perchè queste fanno uso di dialetti quasi interamente parossitoni.

L' argomento, di cui entriamo a discorrere, può oramai esser trattato senz' alcuna preoccupazione, fuor quella della verità scientifica, e nessuno vorrà supporne altre nello scrittore di queste pagine. L'Italia, per quando spetta ai dialetti in essa parlati ed alla sua poesia popolare, va divisa in due grandi zone, nettamente distinte. Lasciando in disparte la Sardegna, la di cui poesia popolare non ci è nota che per alcuni troppo rari esempî tratti dalla raccolta di poesia artificiose dello Spano; il Friuli, coi suoi dialetti e coi suoi canti speciali, la Corsica coi suoi voceri, dei quali v' è traccia anche in altre parti d' Italia, ed omesse naturalmente le colonie straniere stabilite nella penisola, queste due zone si dividono quasi per metà la popolazione italiana, e comprendono, l' una la Liguria, il Piemonte, la Lombardia, l' Emilia e la Venezia; l'altra il resto d'Italia. Chiameremo la prima zona *Italia superiore* e la seconda *Italia inferiore*. Nell' Italia superiore i dialetti hanno caratteri fonologici e sintattici diversi da quelli dell' Italia inferiore. Non è qui luogo opportuno nè è necessario d'enumerare tutti questi caratteri. Basta pel nostro scopo

l' insistere sopra un solo, che è la desinenza delle voci largamente ossitona, propria di tutti i dialetti dell' Italia superiore e contraria all' indole dei dialetti dell' Italia inferiore. A questo diverso carattere dei dialetti delle due parti d'Italia corrisponde un diverso carattere esterno della rispettiva poesia popolare. L' Italia superiore ha la *canzone*, colla metà almeno dei versi a desinenza tronca; l' Italia inferiore ha lo *strambotto* coi versi a desinenza ordinariamente piana. Che se lo *strambotto* col suo verso piano invade talora la provincia della *canzone* e dei versi tronchi, e viceversa, la poesia così trapiantata fuori della sua sede naturale porta pur sempre con sè visibili ed evidenti i segni della sua origine. E se in questo scambio la proporzione non è uguale, trovandosi gli strambotti non rari nell' Italia superiore, mentre la canzone non dà che esempî isolati nell' Italia inferiore, ciò deve attribuirsi alle prevalenza esercitata dalla lingua letteraria, a cui tendono ad avvicinarsi i dialetti in tutta l'Italia, geograficamente, storicamente, letterariamente ed ora anche politicamente unita. E qui giova notare che pur nella poesia artificiosa dell' Italia il carattere esterno dominante è la terminazione piana o parossitona del verso. Il verso tronco od ossitono nella poesia letteraria italiana, salve le eccezioni, rare anch' esse, e ristrette quasi sempre alle sole desinenze ossitone in vocale, è un' innovazione assai recente. Il verso tronco in consonante, che ha così larga parte nella poesia popolare dell' Italia superiore, ove dominano i dialetti ossitoni, fu introdotto nella nostra poesia letteraria dai poeti melodrammatici, obbedienti a consuetudini e ad esigenze musicali e teatrali affatto speciali, e non vi ebbe definitivamente diritto di cittadinanza che per opera e coll' autorità de' recenti poeti nord-italici Parini e Manzoni[1]. L'abborimento dei dialetti dell' Ita-

---

1. Il prof. Alessandro D'Ancona, il nome del quale vuol essere citato qui a tutta lode, ci scrisse intorno a questo argomento le seguenti istruttive notizie :

« Rispetto al tronco, credo che vadano distinti fra loro il tronco accentato e « in vocale, e il tronco in consonante. Del primo abbiamo qualche esempio « antico, e voi sapete bene che ce n' è anche nei nostri classici del trecento, « Dante, Petrarca ecc. Se avete le *Ballate antiche* raccolte dal Carducci ne « vedrete un esempio curioso in una poesia del Sacchetti, p. 209, nella quale « sono accentate anche parole che naturalmente nol sono, come *domino*, *asino*, « *mondo* ecc. Vi è pure un curioso sonetto di Filippo di ser Albizzo stampato « nell' Allacci, dove anche dopo le rime delle quartine in ò e in è, nelle terzine « si trova esempio di tronco in consonante : *Al ongiugato becco d'amor pien* — « *Di tutti ucce' che ma' furono o fien* (pag. 306, e anche 309). — Ma la poesia « toscana antica non amava questi troncamenti : tanto vero che nelle Canzo- « nette sacre e profane, nelle Ballate e nelle Laudi trovate sempre versi piani « ed interi, e le rime al mezzo sono tali, quand' anche se ne accresca « qualche volta una sillaba al verso. Per es. : *Egli à potenza di cangiarle il* « *cuore E umiliar furore* — *d' ogni crudele*. — La rima vuol intera la « parola, e io uso così stamparla; resta a sapere che cosa si facesse nella pro- « nunzia e nel canto. Forse c' era un riposo nella voce : tanto più che ordina-

lia inferiore per la desinenza ossitona è così naturale alla loro indole, che essi sogliono spesso allungare con aggiunte inorganiche le sillabe finali grammaticalmente accentate, ed in ispecie i monosillabi[1].

Finora ci siamo limitati a notare i caratteri, per dir così, esterni delle due specie di poesia popolare italiana. Dobbiamo ora esaminare i caratteri interni e il contenuto. Sappiamo che la canzone appartiene all' Italia superiore, e che lo strambotto è originario dell' inferiore. Abbiamo trovato la spiegazione di questo fatto nella diversità d' indole dei dialetti dell' una e dell' altra parte d'Italia. Ma questa diversità dei dialetti ha d' uopo anch' esso d' una spiegazione, la quale alla sua volta ci servirà a dar ragione della diversità intrinseca delle due specie di poesia.

Il fondo lessicale e le forme grammaticali dei dialetti dell' Italia superiore e dei dialetti dell' Italia inferiore (come di tutti gl' idiomi romanzi) procedono sostanzialmente dalla lingua latina, ed hanno quindi una base sostanzialmente identica. Ma se nei due rami dialettati della penisola la parte lessicale e la grammaticale sono sostanzialmente identiche, la parte fonologica e la sintassi offrono invece notevoli differenze. La ragione di

---

« riamente queste rime almezzo cadono alla metà o alla fine della strofa.

« Di buon'ora invece nelle Barzellette e Canzoni popolari di altri dialetti « d'Italia, e specialmente del Veneto, cominciano i versi tronchi, qualche volta « mischiati coi piani; ma ciò non dipende da un intento di confondere insieme « queste varietà di ritmi, ma dalla natura stessa dei dialetti. Potrebbe essere « che l' esempio e la popolarità di queste strofe miste di tronchi e piani avessero « di poi indotto a farne uso nei loro Canzonieri anche i poeti culti e dell'arte; « ma non saprei dire a chi precisamente si debba attribuire quest'usanza. Fu « detto che il primo fosse Serafino dell' Aquila poeta del XV secolo, che scrisse: « *Non mi negar signora, Di pogermi la man — Ch'io vo da te lontan, — Non mi* « *negar, signora.* Ma 1° non ve n'è altri esempî in altre sue consimili canzo- « nette, 2° nella stessa canzonetta questo sarebbe l'unico esempio: onde l'Affò « giudica esser stato questo un arbitrio dei copisti o stampatori. L'Affò stesso « nel suo *Dizionario precettivo della poesia*, non dice chi fu il primo a usare i versi « tronchi in consonante, e ne dà la colpa agli autori moderni di canzonette « musicali. Se fossi a Firenze, dove è una bella raccolta di siffatti componimenti « del cinque e seicento, potrei darci un'occhiata, ma da Pisa non posso levarmi « questa curiosità. Nè anche posso consultare la *Lira* del cav. Marini, ma ho « scartabellato il *Canzoniere* del Chiabrera, e ne ho rinvenuto un esempio, che « parmi unico, nel Ditirambo LIII delle Vendemmie di Parnaso, che comincia: « *In questa augusta terra*: dove però i tronchi cominciano in fondo, quando « cresce o soverchia l' entusiasmo. Ma questo è un caso isolato; e oserei dire « che diventa un caso costante soltanto nelle poesie musicali del Rolli, del Fru- « goni, del Metastasio ecc. e si tramuta da quelle alle poesie d' arte per l'auto- « revole esempio del Parini. Questo è quello che so, che, come vedete, è molto « poco: ma non posso dirvi di più, perchè è quanto si trova a mia cogni- « zione. »

1. Esempî toscani in Tommaseo e Tigri: dureràne, benignitàne, pietàne, libertàne, vertùne, stàne, piùne, tune, ène, mene, tene, piùe, tue, noe, giùe, tree, tee; — Umbri in Marcoaldi: dìne; — Marchigiani in Gianandrea: libertàne, làne, giùne, piùne, adène, mene, tene, trene, none, fone, dine, quine; — Romani in Blessig: none, perchène; — Meridionali in Casetti-Imbriani: trene, tine, sine, none ecc.

questo fatto deve cercarsi nella diversità originaria delle due razze che prevalsero nelle due parti della penisola. Le popolazioni, che all' epoca del dominio romano abitavano l' Italia inferiore, appartenevano, in proporzione prevalente, al gran ceppo italico, di cui i Latini stessi erano il ramo più vigoroso. Per contro l' Italia superiore era popolata da Galli e da altre razze celtiche, o strettamente affini alle celtiche, che prima di subire il dominio romano parlavano i proprî idiomi. In altri termini, nell' Italia inferiore sotto il latino non v' è substrato se non italico; nell' Italia superiore sotto il latino v' è un substrato celtico[1]. Ora gl' idiomi celtici e gl' italici, benchè originariamente cognati, formavano nel periodo storico di cui si tratta lingue quasi altrettanto diverse fra loro, che il latino ed il greco, sia pel lessico e per la grammatica, sia per la fonetica e per la sintassi. Adottando la lingua dei vincitori, i Celti dell' Italia superiore pigliarono in sostanza, com' era naturale, il fondo lessicale e le forme grammaticali latine. Ma non poterono con eguale facilità pigliarne intera la fonetica e la sintassi, perchè queste due parti del linguaggio hanno stretta relazione cogli organi materiali della pronunzia e del pensiero, che nelle due razze non dovevano essere assolutamente identici, secondochè risulta dalla comparazione della lingua latina coi resti di favelle celtiche che pervennero fino a noi. Nè gli organi di cui parliamo possono mutarsi o modificarsi pel solo fatto della volontà. Per questa ragione la parola latina suona diversa sulle labbra del piemontese o del lombardo e su quella del toscano o del siculo. Per questa ragione, omettendo altre differenze, che non giova l' indicare per lo scopo nostro, la terminazione originaria parossitona della voce latina, conservata dal toscano e dal siculo, diventò largamente ossitona sulle Alpi ed in riva al Po[2].

---

1. Noi ci preoccupiamo qui soltanto del periodo storico. È possibile, è anzi probabile che le razze italiche e le celtiche abbiano incontrato nelle loro emigrazioni dall' Asia in Europa e sopra il suolo, dove poi si stabilirono, popolazioni di schiatta diversa colle quali successivamente si fusero. Noi ammettiamo in massima, che queste popolazioni preistoriche e non ariane, mescolate cogl' Itali e coi Celti, abbiano esercitato un' azione, ancora duratura, nello sviluppo della serie continua d' idiomi di quelle due razze. Ma non abbiamo finora e non avremo forse mai elementi sufficienti per determinare l'indole e la forza di quest' azione. Essa si sottrae quindi di necessità alle nostre indagini presenti.

2. Una certa tendenza a desinenze ossitone si manifesta pure nell' Apennino Abruzzese ed in qualche punto della Basilicata. Anche il dialetto Napolitano presenta traccie d'ossitonismo. Per quest' ultimo, il fatto, d' altronde non frequente, può spiegarsi ammettendo l'azione persistente d'un antico substrato greco. Ma il fenomeno che si produce nei dialetti dell' Abruzzo e della Basilicata richiede una diversa spiegazione, che noi non ci avventuriamo di dare per ora. Forse anche qui conviene ricorrere all' ipotesi d'un' infiltrazione celtica o d' un substrato preitalico.

Ma la poesia popolare, al pari della lingua, è una creazione spontanea; essenzialmente etnica. Razza, lingua e poesia popolare sono tre forme successive della medesima idea, e seguono nella loro genesi e nel loro sviluppo un procedimento analogo. Con ciò noi non vogliamo escludere la possibilità del passaggio della poesia popolare da una nazione ad un'altra. Quello che accadde della lingua potè accadere della poesia popolare. In tal caso sarà còmpito della storia il cercar le ragioni del fatto, e il discernere in questa poesia mutuata la parte originaria e la parte che potè esservi aggiunta di proprio dalla nazione che l' adottò e seppe assimilarsela. Però si può stabilire per principio generale, che la poesia popolare è creazione spontanea della popolazione che la canta, risponde al sentimento poetico ed estetico proprio di questa popolazione e costituisce un carattere etnico speciale della medesima. Applicando questo principio all' Italia, siccome noi trovammo nelle due parti della penisola il substrato di due razze distinte, e due tronchi dialettali diversi, così noi dobbiamo trovarvi e vi troviamo, perfettamente corrispondenti, due specie di poesia popolare nettamente separata, non solo pei caratteri esterni che abbiamo già indicato, ma anche pei caratteri interni, ossia pel contenuto. Infatti il contenuto poetico degli strambotti come degli stornelli, che costituiscono la poesia popolare dell' Italia inferiore, è altrettanto diverso da quello delle canzoni, che sono il patrimonio poetico popolare dell' Italia superiore, quanto la forma esterna degli uni è lontana da quella delle altre.

Lo strambotto (come lo stornello) è originale ed indigeno nell' Italia inferiore. La canzone è solamente in parte indigena nell' Italia superiore, in parte è comune ad altre popolaziani romanze. La poesia dell' Italia inferiore è lirica, quella dell' Italia superiore è generalmente narrativa. La prima è soggettiva, la seconda è oggettiva. La prima ha per argomento ordinario l' amore, la passione e l'affetto dell' animo, e più raramente un concetto morale o politico o un' allusione a fatti storici[1]; la seconda ha per argomento fatti storici, racconti romanzeschi o familiari, e, per una parte soltanto, l'amore. La prima si adopera ed ha probabile origine nel canto alterno; la seconda non ha mai il carattere amebeo. La prima, senza cessare d' essere popolare e comunque dettata dal popolo incolto, ha una forma appena meno artificiosa e quasi altrettanto accurata che la migliore poesia dotta[2]; la seconda invece conserva la

1. Il sig. Gherardo Nerucci pubblicò nella sua raccolta una serie notevole e curiosa di stornelli politici e patriottici (V. p. 204). Se ne leggono altri nella raccolta di Lionardo Vigo, p. 684 e seg., ed in quella del Salomone Marino, p. 286-88.

2. Quindi frequenti le imitazioni, e non sempre facile il distinguerle anche ad orecchio fino ed esperto. Lo stesso Tommaseo, critico ed osservatore sagace,

veste negletta e disadorna, ma schietta ed ingenua della poesia d' origine strettamente popolare. Nella prima dominano la preoccupazione della forma e l' indulgenza al suono; nella seconda la forma è subordinata al pensiero. Nella prima la parola accidentale dà spesso occasione al concetto[1]; nella seconda la parola obbedisce alla coscienza. Nella prima, anzichè poeta, il popolo autore si revela artista, elegantissimo e stupendo, superiore in questa forma d' arte ad ogni altro popolo, il solo greco eccetuato; nella seconda il popolo autore, assai più che artista, è poeta. Questo parallelo non è certamente completo, nè può pretendere a rigorosa esattezza. Nella vasta materia di cui trattiamo è impossibile il procedere a riduzioni sintetiche precise ed assolute. Ma confidiamo che in sostanza la comparazione da noi fatta sia fondata sopra una base vera. Communque poi si vogliano ridurre i termini e diminuire i risultati di tale comparazione, rimane pur sempre evidente che sarebbe difficile l' imaginare differenze più essenziali e più spiccate di quelle che distinguono la poesia popolare delle due parti d' Italia. Se anche diffettasse ogni altro argomento storico, basterebbe questo solo per dimostrare la lunga coesistenza dei due substrati italico e celtico nella vecchia e gloriosa penisola.

Rimane ora il tentare l' indagine sulle origini. A questo proposito conviene premettere che la lingua della poesia popolare, finchè questa non è fissata dalla scrittura, presenta le forme lessicali e grammaticali moderne, anche quando si tratti d' un canto d' origine antica incontestata. La poesia popolare segue nella sua esplicazione le modificazioni lente

---

raccoglitore ed illustratore di canti popolari nostri e stranieri, accolse nella prima collezione ch' egli pubblicò di canti popolari toscani parecchi rispetti apocrifi fabbricati dal Bianciardi. Giuseppe Tigri ammise nella sua ottave di fattura classica e parecchie lettere in versi tolte da autografi; le raccolte siciliane abbondano di componimenti di riconosciuta o d' evidente origine letteraria o semi-letteraria, e la pubblicazione di Oreste Marcoaldi, opera d' altronde utilissima e pregievolissima pel tempo in cui fu fatta, comincia con un canto artefatto e segue con parecchi altri d'eguale natura (V. specialmente nei *Canti Umbri*, i NN. 1. 3, 26, 28, 34, 39, 76 dati, credo, dal Pennacchi, e nei *Piemontesi* il N° 16 dato dal Buffa).

1. Domenico Buffa, in una collezione da lui fatta di canti popolari, inseriva il seguente strambotto cantato a Porto Maurizio :

« Suspira, cuore, che ragion tu n' hai !
« Tu n' hai la casa versu la marina.
« Alla marina sunu pesci pesci,
« Alla muntagna sunu pecurelle :
« A fa' l' amù ghe vō de fie belle. »

E così commentava : « Ho inserito questo strambotto, non perchè lo meritasse, ma per recare uno de' moltissimi esempî che mi si offersero nelle mie raccolte, in cui la parola trascina una idea. Avviene spesso al popolo di cominciare un canto con una idea, e poi trascinato da una parola che nell' esprimerla gli esce di bocca, quasi per distrazione, passare ad un' altra. »

ma continue del dialetto, cosicchè si può dire che il popolo dà opera ad una redazione perpetua del suo canto. Questo fatto riesce specialmente evidente in quelle canzoni, la di cui primitiva redazione può fissarsi ad un tempo determinato. La modernità della frase e del vocabolo non può quindi essere considerata come un argomento contro l'antichità del canto, come una prova d' origine recente. La lingua, salvo qualche raro caso affatto speciale, non può fornire elementi sicuri per determinare l' antica o la moderna redazione d' un canto. Inoltre, occorre distinguere, semprechè si parla d' origine, il fondo o contenuto poetico puro e semplice, dall' elemento formale. Il pensiero espresso in uno strambotto, il fatto narrato in una canzone, possono trovarsi nella poesia popolare o artificiosa d' altro paese, senza che da questo fatto possa argomentarsi l' origine estera della canzone o dello strambotto. Nella poesia popolare, come in ogni oltra manifestazione dell' arte, la forma fa parte, e parte principale, della cosa stessa. Ove fosse lecito il ravvicinare cose così dispaiate, si potrebbe qui giustamente applicare l' assioma del diritto romano: *forma dat esse rei*. Un dato motivo poetico, una data materia poetica possono passare con facilità da un paese all' altro e trasmettersi successivamente a popoli di lingua e di razza diversi, separati anche da continenti e da mari. Così accadde, per esempio, d' una serie considerevole di favole, d' apologhi, di racconti e di novelle, che dall' ultimo Oriente venero in Europa, o dall' Europa andarono in Oriente, fin da tempi molto remoti, sotto forme diverse. Ma quando la materia poetica è fissata dal verso, dalla strofa, dalla composizione, quando essa fu modellata in uno stampo determinato, foggiata in una forma più o meno precisa, il *novum opus* che ne risulta non si trasmette più, di regola generale, in questa sua forma, se non a popolazioni omoglotte, parlanti cioè idiomi identici o molto simili, e tali in sostanza da poter essere compresi senza grande difficoltà da ognuna di esse. Le eccezioni a questa regola, quando esistono, hanno una ragione storica accidentale, e non possono invocarsi contro questa regola generale.

Premesse queste osservazioni, e cominciando dallo strambotto e dallo stornello, cerchiamo di stabilire, se è possibile, come e dove abbia avuto origine questa specie interessante di poesia popolare.

Lo stornello ha due forme tipiche principali. L'una di queste forme è un terzetto composto di tre endecasillabi, dei quali il primo ed il terzo hanno la rima o l' assonanza, ed il secondo ha la consonanza atona. Questo terzetto s'avvicina assai alla terzina classica; ma le due forme si distinguono in questo, che lo stornello è monostrofo e la terzina è polistrofa, e mentre nella terzina la rima di mezzo è incatenata e si connette colle rime della strofa seguente, nello stornello invece la desinenza del verso mezzano s'accorda coi due altri versi dell' unica strofa per mezzo

d'una nuova specie di omofonia, ignota alla poesia illustre, che noi chiamiamo *consonanza atona*. Nessun fatto positivo ci abilita a determinare se al terzetto popolare abbia preceduto la terzina letteraria, o piuttosto quello a questa. Noi siamo però naturalmente inclinati a concedere la priorità al terzetto popolare, per la ragione che il semplice è generalmente anteriore al composto, e la forma popolare alla letteraria. L'altra forma tipica dello stornello si compone d' un quinario, contenente l'invocazione d' un fiore o altra invocazione, e di due endecasillabi. Il primo e l' ultimo verso hanno la rima o l'assonanza, il secondo ha la consonanza atona. Quale può esser l'origine di queste due forme così caratteristiche della poesia popolare italica ? Qui ci è d'uopo confessare che non possiamo emettere che pure supposizioni. Noi stimiamo che la rima od assonanza sono un fatto relativamente recente, un fenomeno posteriore. A nostro giudizio il verso italiano, nei principali suoi metri, esistette prima che sorgessero l' assonanza e poi la rima, e finalmente anche la consonanza atona. Conseguentemente le due forme di stornello han potuto esistere spoglie d'ogni omofonia in quel periodo di tempo che ha preceduto l'apparizione della rima. L'endecasillabo italiano è nato, molto probabilmente, dal saffico greco-latino. Ora la strofa saffica, ove si faccia astrazione dalla rima, ci dà appunto ne' suoi primi tre versi l'una delle forme dello stornello, il terzetto, e nella combinazione del quarto suo verso di cinque sillabe con due dei precedenti o dei seguenti ci dà l'altra forma dello stornello, composta, come s'è detto, d' un quinario e di due endecasillabi. Per questa ultima forma v'è anche un' altra spiegazione. Il nome del fiore, o quell' altra invocazione che gli tien luogo, nel quinario, non è in sottanza che la formola della disfida. I due cantori gareggianti devono trovare il nome di nuovi fiori o nuove invocazioni, e chi prima si trovi corto di memoria o d'invenzione è vinto. Questo quinario non sembra quindi far parte necessaria ed intima del componimento. Non gli è unito, direm così, chimicamente. Ed infatti raramente il nome e gli attributi del fiore o dell' oggetto invocato hanno una relazione logica col contenuto dei due versi seguenti. La composizione, in tale ipotesi, consterebbe in realtà di questi due ultimi versi, ed offrirebbe pertanto la forma semplice e molto antica d'un distico. Ed in questa forma d'un solo distico, composto di due endecasillabi, senza invocazione di sorta, non sono del tutto infrequenti gli esempî di stornelli nelle raccolte italiane.

Lo strambotto ammette una maggiore varietà di forme, che noi abbiamo colla possibile esattezza descritto a parte e delle quali accenniamo qui soltanto le principali. Le differenze che distinguono le varie forme derivano dalla maggiore o minore quantità di versi del componimento, e dalla diversa combinazione delle rime od assonanze. Una prima forma, usata in tutta Italia, ma specialmente in Toscana, nell' Umbria,

nelle Marche, e largamente adottata nell' Italia superiore, è il tetrastico endecasillabo, con rima od assonanza *alterna*, il di cui tipo congiunge talora alle rime od assonanze alterne anche le consonanze atone contro-alterne. Questo fatto d' una doppia omofonia nelle rime alterne (*-áre-íre-áre-íre*, ecc.), che noi chiamiamo *parallelismo di consonanze atone*, si verifica, in larga proporzione in tutte le altre forme di strambotto a rima alterna, e noi lo notiamo qui una volta per tutte a fine di evitare inutili repetizioni. Aggiungeremo però che esso non è costante, e diviene di più in più raro quanto più si procede dall' Italia inferiore alla superiore, il che è un altro indizio d'origine meridionale. Al tetrastico con rime *alterne* risponde il tetrastico con rime *baciate* (*-áre-áre-íto-íto*) usato di rado nel mezzodì, più spesso in Toscana, nell' Umbria e nelle Marche, principalmente in fine dei rispetti, e con maggiore frequenza nell' Italia superiore. Occorrono pochi esempi d' una terza forma di tetrastico, la quale presenta le rime *abbracciate* (*-áre-íto-íto-áre*). Noi la notiamo qui, malgrado la sua rarità, perchè concorda con una delle forme solite dei tetrastici del sonetto.

Vengono quindi le varietà di esastici o sestine, che sono principalmente tre. La prima ha quattro versi con rime *alterne* ed i due ultimi versi con rime *baciate*. Ordinariamente i due ultimi versi ripetono il concetto ed in gran parte le parole dei versi precedenti, o s'incatenano in altra guisa con essi nella parola o nell' idea. Essi hanno quindi il carattere di un' aggiunta posteriore al primitivo tetrastico a rime *alterne*. Questa forma, perchè più frequente in Toscana che altrove, è anche detta sestina toscana. La seconda varietà di sestina è più rara. Essa consta di sei endecasillabi con rime *alterne* ed è nata senza dubbio o dalla mutilazione dell' ottava, o da propagine del tetrastico. La terza varietà ha i sei versi con rime *baciate* ed occorre nell' Italia superiore, più raramente nell' Italia media.

Gli strambotti d'otto versi offrono quattro forme principali. Di queste, la così detta ottava siciliana, con rime *alterne*, e spesso con parallelismo di consonanze atone nelle rime contro-alterne, è senza dubbio la più importante, sia perchè costituisce lo stampo in cui si gettò e si getta tuttavia uno dei più ricchi tesori della poesia popolare italiana, sia perchè questo medesimo stampo è uno de' perfetti e forse il più perfetto nel suo genere, che si conosca. Lo strambotto di Marittima e Campagna, composto di dieci versi con rime *alterne*, non è in sostanza che l' ottava siciliana, giacchè in quello il nono e decimo verso sono la ripetizione testuale del primo e secondo. In Toscana l' ottava è generalmente composta di quattro versi con rime *alterne* e di quattro con rime *baciate*. Ma anche qui i quattro ultimi versi sono ripetizioni di parole o di concetti contenuti nei precedenti; cosicchè quest' ottava si riduce essa pure,

come la sestina toscana, al tipo del tetrastico. Viene poi in terzo luogo l' ottava propriamente detta coi primi sei versi a rime *alterne*, e coi due ultimi a rime *baciate*. Questa forma, resa illustre e cara al mondo dai nostri poeti epici, è usata con rara parsimonia nello strambotto popolare. Finalmente, siccome accennammo l' esistenza di strambotti tetrastici ed esastici con tutte le rime *baciate*, così conviene ancora notare lo strambotto d'otto endecasillabi con tutte le rime egualmente *baciate*, che troviamo talora nella media Italia e meno raramente nella superiore.

Tutte le forme a rime *baciate* sono propagini del distico rimato. Ove si tolgano alla sestina ed all' ottava toscane i versi di chiusa, che generalmente sono ripetizioni, e costituiscono un' addizione posteriore, ed ove pure si tolgano alla diecina romana i due ultimi versi, che sono la ripetizione testuale dei due primi, rimangono, per lo strambotto due prototipi soli, cioè il tetrastico a rime alterne, e l' ottava siciliana. Ma l'ottava siciliana è in sostanza un doppio tetrastico a rime alterne. Ed in fatti dopo i quattro primi versi v'è pausa, ed i due tetrastici dell' ottava si possono facilmente separare. Nè son rari gli esempi di ottave siciliane che cambiano addirittura l'assonanza nei quattro ultimi versi. Sembra perciò molto probabile, che la forma archetipa dello strambotto sia il tetrastico endecasillabo con rime alterne. Tuttavia l' unione dei due tetrastici risale ai tempi i più remoti della nostra storia letteraria. L' ottava siciliana è coeva coi primi documenti poetici dell' isola, ed il sonetto, che è pure una delle vecchie forme della poesia italiana, si compone nella sua prima parte di due tetrastici endecasillabi con rime frequentemente alterne.

Noi non possiamo spingere lo sguardo più oltre, per quanto spetta allo stampo o forma storica in cui lo stornello e lo strambotto pervennero fino a noi. Il verso endecasillabo, e le rime alterna e baciata, ed il loro uso nei distici, nei tristici e nei tetrastici, coesistettero coi primi vagiti della musa italiana.

Le forme speciali, proprie dello stornello e dello strambotto, che abbiamo indicato, si trovano soltanto in Italia, e sono indigene nell' Italia inferiore. Abbiamo dunque nello stornello e nello strambotto una poesia originale, schiettamente italica, e possiamo aggiungere per lo meno altrettanto antica, rispetto al suo stampo formale, quanto la più antica poesia colta della penisola.

Passando dallo stampo formale materiale, al contenuto poetico ed alla redazione dello strambotto e dello stornello, è necessario di stabilire una distinzione. In questo contenuto v'è una parte moderna. Certi sentimenti, certe idee, che recano con sè, direm così, la loro data, le aspirazioni ed i pensieri politici (nei rari casi in cui occorrono) ed anche certe formole o locuzioni poetiche e la redazione nel suo stato attuale portano l'im-

pronta recente o contemporanea. Anzi la redazione si può dire continua e mutabile, come l'idioma, e quindi sempre contemporanea; e nuovi strambotti e nuovi stornelli sono ogni giorno improvvisati nella lingua vivente sul vecchio modello. Ma una parte del contenuto risale ad una grande antichità. Noi non vogliamo parlar qui dei sentimenti, delle passioni, dei pensieri che si possono dir comuni all' umanità e sono antichi quanto l' uomo, ma della loro particolare espressione in questa specie di canti, la quale costituisce un vero carattere etnico, ha necessaria relazione col modo di sentire e di pensare della nazione, ed ha perciò dovuto trasmettersi per tradizione antica non interrotta. Ma questa tradizione è dessa interamente popolare? Anche la poesia colta ha la sua tradizione, e costituisce essa pure, in determinate condizioni, un carattere etnico. Noi solleviamo qui una questione che tocca l' essenza stessa e l'origine del contenuto antico e tradizionale della poesia degli strambotti e degli stornelli, la questione, cioè del maggior o minor grado d'indole popolare di questa poesia. Non si può dubitare ch' essa appartenga al popolo che la conservò e trasmise per tradizione, che la modifica continuamente e la riproduce da secoli. Ma si può domandare se questi non si sia valso, nella formazione della sua poesia tradizionale, di elementi letterari. La domanda è giustificata dalla stessa nobiltà d'origine dell' endecasillabo italiano, nato dal saffico greco-latino, non meno che da un evidente carattere artificioso da cui è improntata tutta questa poesia non solo nella forma, regolare, elegante, doviziosa di rime, d'assonanze e di consonanze ingegnosamente intrecciate, ma anche nel contenuto. Ed in verità è un fenomeno abbastanza curioso e raro questa nota d'artificio in una poesia d'altronde indubbiamente popolare. Un tale fenomeno si manifesta negli strambotti e negli stornelli di tutta Italia, ed è specialmente rimarchevole nei rispetti e stornelli toscani. Nei quali ultimi, se l'eleganza della lingua, l'onestà della sentenza, l'esatezza e la decenza dell' espressione, possono sembrare e sono pregi naturali della popolazione che li crea e che li canta; d'altro lato la ricercatezza dei concetti, l'inalterata e metodica temperanza della passione, la cortesia convenzionale espressa in termini che ricordano le corti d'amore, accusano una tradizione artificiosa. Lo strambotto trapiantato nell' Italia superiore, per l'indole della popolazione, ed anche perchè si trovò in contatto meno continuo colla poesia erudita, pigliò un carattere più energico, e meno gentile, non è sempre corretto nè misurato. Ma l'impronta originale dell' artificio vi è pur sempre apparente. Lo strambotto siciliano poi nell' artificio del verso, della rima e delle imagini, nella perfezione e nel magnifico procedere dell' ottava, supera ancora i più artistici modelli di rispetti toscani. È impossibile il negare l'esistenza di una relazione più o meno intima fra tutta questa poesia popolare

dell' Italia centrale e meridionale e la nostra antica poesia artistica. Certamente quella non nacque da questa, seguendo un processo contrario alla natura delle cose. Prima che nell' Italia inferiore si sviluppasse quell' antica poesia letteraria che pervenne sino a noi, vi esisteva senza dubbio una poesia popolare, da tempi, come vedremo in appresso, assai remoti. Quei medesimi fatti, idee e sentimenti, sotto l'impero dei quali prese origine e sviluppo la nostra prima poesia colta, han dovuto esercitare la loro azione sulla poesia popolare già esistente. Ciò accadde con tanto maggior facilità, quanto minore fu in ogni tempo nell' Italia inferiore la distanza che separa il popolo dalla poesia dei dotti. La poesia letterata vi fu in fatti quasi sempre compresa ed amata anche dall' indotto volgo. Non è quindi a stupire se le due manifestazioni poetiche di questa parte d'Italia, la popolare e la letteraria, offrono molti punti di contatto e tradiscono nella struttura come nel concetto un artificio in parte comune. A questo risultamento contribuì eziandio in larga misura il carattere amebeo di questa specie di canto. Nell' autore della canzone narrativa popolare non deve esistere e generalmente non esiste altra preoccupazione che l' espressione del vero, come è sentito e compreso. Invece l'autore del canto amebeo obbedisce al desiderio di vincere il rivale. Quindi egli ha una costante tendenza all' ideale, e qui l'ideale è l'artificio della poesia colta. Gl' infelici sforzi che fa il Genovese, il Piemontese, il Lombardo per gittare nello stampo dello strambotto italico la ribelle materia de' suoi vernacoli semi-ossitoni, e le curiose storpiature che ne escono, potrebbero muoverci a riso, se non ci inspirassero un alto rispetto per questa indomita tendenza verso l'ideale.

La poesia popolare dell' Italia inferiore risponde del resto, nel suo contenuto al genio poetico della nazione. Se v'è poesia popolare avente un carattere etnico determinato, questa è certamente tale. Abbiamo già visto che la sua forma è affatto originale. Non sarebbe possibile l'escludere ogni più o meno lontana rassomiglianza del contenuto colla poesia d'altri popoli vicini. Nei distici popolari della Grecia moderna vi sono molti e curiosi riscontri cogli stornelli e cogli strambotti. Ma non v'è tra gli uni e gli altri relazione di diretta origine. Nella poesia popolare rumena si trova qualche cosa di simile all' invocazione dei fiori dei nostri stornelli. Però l' insieme delle composizioni rumene che offrono quella particolarità è troppo diverso nella forma e nel fondo dallo stornello perchè possa essere ad esso comparato. Molto maggiore rassomiglianza presentano collo stornello le serenate provenzali, che i giovani abitatori delle sponde della Duranza sogliono cantare sotto le finestre delle loro fidanzate, facendo al principio d'ogni strofa l'offerta d'un fiore [1]. Tuttavia anche

1. D. Arbaud, *Chants pop. de la Provence*, I, 220.

questa rassomiglianza, derivata da una comune occasione di canto è accidentale ed esterna, e non dà argomento d'indurre la procedenza dello stornello italico dalla serenata provenzale o di questa da quello. In nessun altro paese, fuori d'Italia, si trova una poesia popolare che abbia una vera ed intima affinità colla poesia dello strambotto e dello stornello. Essa è dunque essenzialmente italica; è il frutto naturale e spontaneo del genio della nazione quale si manifestò fin dai primi tempi storici. Essa consta infatti di concetti amorosi, di epigrammi, di sentenze morali o politiche. È una poesia soggettiva, amorosa e morale. I Latini non ebbero altra poesia originale e loro propria che questa. Il canto storico tradizionale che celebra le gesta degli eroi nazionali non poteva svilupparsi a Roma, ove l'individuo scomparve di buon' ora, confuso nella città e nello stato. Il freddo razionalismo dei Latini, il loro carattere temperato, positivo ed esatto, l' indole naturalistica della loro religione, il raro equilibrio delle loro facoltà intellettive e morali, s' opponevano alle creazioni immaginose dell' epopea e del dramma, ed allo slancio dell' ode eroica. Mentre da un altro lato il senso che avevano squisito della forma fece di essi e dei loro succedanei gli emuli dei Greci nella parte formale o plastica di tutte le arti. Perciò la lirica eroica non esistette a Roma. L'epopea ed il dramma dei Latini sono imitazioni greche. Virgilio e Catullo sono celti con cultura ellenica. La satira politica e morale, il poema filosofico di Lucrezio, Orazio, e gli elegiaci compongono tuttoquanto il bagaglio poetico originale paleo-italico. Lasciando in disparte il poema di Lucrezio, che non può considerarsi come una manifestazione etnica, e cercando nella poesia originale latina l'elemento indigeno e popolare, noi troviamo in essa indizî non dubbî di concordanza e d'affinità colla poesia degli strambotti e degli stornelli. La poesia d'Orazio, che personifica, si può dire, il genio poetico romano, è poesia di sentenze morali o satiriche, epigrammatica nella sostanza come nella struttura. È un mosaico, ma, per vero dire, è un mosaico di perle e diamanti. Negli elegiaci, se si tolga la vuota ed insopportabile congerie d'allusioni mitologiche, foggiate sul vezzo della scuola alessandrina, resta l'espressione del sentimento dell' amore nelle sue varie fasi, il concetto amoroso, quale appunto si trova, vestito d'altra forma, nello strambotto e nello stornello. Questa poesia erotica e morale, in forma spesso concettosa ed epigrammatica, che troviamo nei poeti originali latini, ebbe in Italia una fase anteriore, nell' *egloga*, la quale a noi non pervenne che sotto le vesti ornate dall' artificio dei Greci di Sicilia, ed imitate poi da Virgilio, ma che lascia vedere sotto la nuova acconciatura una forma più antica veramente popolare e d'origine italica. La poesia bucolica, amebea, la più antica e la più popolare che abbia avuto l'Italia, è in realtà la lontana progenitrice dello strambotto e

dello stornello moderni. In altri termini, la poesia dello strambotto e dello stornello non è che una trasformazione di quell' antica poesia amebea. Vero è che quest' ultima poesia, noi la troviamo per la prima volta fra i Greci di Sicilia ed in lingua greca. Ma una tradizione costante la fa nascere fra i pastori di razza italica indigeni della Sicilia, che avevano popolato l'isola prima dello stabilimento dei coloni greci e che vi si mantennero nell' interno dopo l' arrivo di questi e durante lo sviluppo della cultura ellenica della Magnagrecia. La poesia amebea paleo-sicula composta di brevi strofe di pochi versi, d'eguale misura e d'egual numero, alternate nell' egloga, presenta nella forma, nell' occasione e nello scopo del canto un' analogia troppo grande collo strambotto e collo stornello, perchè possa ritenersi come puramente accidentale. Il contenuto dell' egloga, passando sotto le penne eleganti ed erudite di Teocrito, di Bione, di Mosco e di Virgilio, ha dovuto naturalmente subire cambiamenti profondi ed essenziali. Tuttavia, anche nel contenuto così modificato, possono pur sempre scorgersi le traccie d'affinità collo strambotto e collo stornello [1].

Riassumendo il fin qui detto, ci sembra di poter conchiudere, che la poesia degli strambotti e stornelli è indigena nell' Italia inferiore, che nel suo stampo attuale è almeno coeva colla formazione della più antica poesia letteraria italiana, e che nell' occasione e nella modalità del canto, come in una parte del suo contenuto tradizionale, essa risale probabilmente all' antichissimo canto alterno, adoperato dai popoli di razza

---

1. Virgilio : Dic quibus in terris, et eris mihi magnus Apollo,
Tres pateat caeli spatium non amplius ulnos. *Egl.* III, 104.
Ante leves ergo pascentur in aethere cervi,
Et freta destituent nudos in littore pisces, *etc.*
Quam nostro illius labatur pectore vultus. *Egl.* I, 60.

E si comparino :

Tigri : Sappimi dir, sappimi dichiarare...
Quante goccine d'acqua c'è nel mare. Risp. 37.
— Di' quante stelle è in cielo e pesci in mare. Storn. 3.

Ferraro : E ancura mi lo vojo addimandare,
A vôi saver quant' eua u j'è ant ir mare...
E quante stelle u j'é nal ciel sereno etc. Stramb. 67.

Visconti : Prima c'h'io lasci te, gentil signora,
I duri sassi si faranno cera,
Madre dell' ombre diverrà l'aurora,
Il mezzo giorno sonerà la sera etc. p. 21, XVIII.

De Nino : Quando te lascerò, speranza cara ?
Quando del cielo vien la neve nera ;
Quando lo tordo volerà senz' ala,
Quando lo sole leverà di sera etc. p. 28-29.
Prima d'abbandonarti pensà' voglio,
Prima se sciutterà l'acqua allo mare,
Lo pesce nuoterà sopra lo scoglio. P. 30.

italica nel centro e nel mezzodì della penisola, ed in particolar modo da quello che tutti li precedette sul suolo italico, dal siciliano [1].

La *canzone* costituisce propriamente il patrimonio poetico dell' Italia superiore. Essa è polistrofa, polimetra, dialettale, spoglia di carattere artificioso, e quindi essenzialmente popolare nella sua origine come nel suo processo, nel contenuto come nella forma. In Piemonte e nel resto dell' Italia superiore le canzoni sono, come fu già notato, o *storiche* o *romanzesche* o *domestiche*. Di esse una parte è originaria e propria del Piemonte o dell' altra Italia superiore, ed una parte è comune ad altri popoli romanzi non italiani. Noi poniamo per principio generale, che una canzone, quando essa esiste in un solo paese, e non in varî, deve essere considerata, salvo prova contraria, come nata colà dove si canta, e creata dal popolo che la canta. Quindi una canzone *storica*, *romanzesca* o *domestica*, la di cui esistenza non sia stata constatata che nell' Italia superiore, deve, secondo questa regola generale, essere giudicata d'origine nord-italica. Esiste in Piemonte, come nell' altra Italia superiore, una poesia storica, narrativa, tradizionale, che ha per oggetto di ricordare fatti della storia patria, e che quindi è realmente indigena e nazionale. Le canzoni storiche tradizionali che trattano di fatti di storia non italiana, e si cantano dal nostro popolo, sono d'origine straniera, e noi le abbiamo comprese in una serie speciale. Le cagioni ed il modo d'introduzione in Italia di queste canzoni storiche originariamente straniere sono eguali per tutte le canzoni della medesima origine estera, e noi ne ragioneremo di proposito in appresso. L'esistenza in Piemonte e nelle altre parti della superiore Italia d'una poesia storica narrativa, nazionale e popolare, che manca in questa forma nell' Italia inferiore, è un nuovo argomento per dimostrare la persistenza del substrato celtico nell' alta Italia. La differenza profonda che distingue, per questo rispetto, le due poesie popolari dell' Italia superiore e dell' inferiore, non è il risultato di circostanze speciali, accidentali ed esterne. È un fatto etnico [2]. La poesia

---

1. Un erudito molto benemerito di questi studî, diligente raccoglitore ed illustratore di canti popolari italiani, il sig. Vittorio Imbriani, in un pregievole scritto che ha per titolo : *Dell' organismo letterario e della poesia popolare italiana*, ha emesso l' ipotesi, che gli strambotti non siano che frammenti di canti epici ora perduti. La nostra osservazione personale ci condusse ad un' opposta sentenza. Nell'ingente congerie di strambotti e di stornelli che abbiamo esaminato, noi non ne abbiam trovato un solo che offra agli occhi nostri l'indizio dell' aver esso fatto parte d' un perduto canto epico popolare. Il carattere monostrofo di questi componimenti è essenziale ed originario.

2. Nell' Italia inferiore esistono strambotti e stornelli con allusioni a fatti storici, ma quando sono di vera origine popolare non presentano la forma narrativa. L' illustre Lionardo Vigo, che diede all'Italia la prima e la più completa raccolta di canti popolari siciliani, frutto di lunghe, e dotte indagini, v' inserì un' intiera categoria di poesie che intitolò *Leggende e Storie*. Occorre

epico-narrativa come abbiamo già detto, ripugnò al genio latino, e fu invece prediletta in ogni tempo all' eccitabile ed immaginoso temperamento dei Celti, soliti convertire la storia in leggende, e non aventi anzi anticamente altra storia che le leggende tradizionali messe in versi, e recitate o cantate. La formazione della canzone storica segue un processo che si lascia più facilmente sorprendere che non quello delle canzoni romanzesche e domestiche. Qui il fatto storico serve di termine di comparazione, ed indica insieme l'epoca della prima redazione. La poesia storica veramente popolare e tradizionale è coeva al fatto da esso narrato. Questo principio è generale. La formazione del canto popolare storico non è spiegabile che colla impressione ancora viva prodotta dall' evento narrato sull' immaginazione popolare. Se vi sono eccezioni, come, per esempio, quelle che occorrono in altri generi di poesia popolare, quali sono le leggende religiose, o le trasformazioni posteriori di antichi canti di cicli epici, esse hanno origine in cause speciali che converrà investigare e spiegare. Però lo coevità, di cui parliamo, non vuol essere intesa in un senso assoluto, nè si deve pensare che il canto storico esca, subito dopo l' evento a cui si riferisce, perfetto e finito. Per le canzoni storiche, non meno che per le altre, esiste sempre un periodo più o men lungo d'incubazione, al quale succede una continua elaborazione che si va perpetuando con fasi diverse, finchè la canzone cada a poco a poco nell' obblio, o sia fissata dalla scrittura. La poesia popolare si trasforma costantemente, seguendo le modificazioni dialettali di tempo e di luogo. Obbedisce alla tendenza, propria d'ogni creazione, di conservarsi e di perpetuarsi coi suoi caratteri speciali, e subisce ad un tempo le esigenze trasformatrici e mutevoli dell' ambiente in cui vive. Anche nella poesia popolare, come negli idiomi, trova la sua legittima applicazione la doppia legge darwiniana della *trasmissione ereditaria e dell' adattamento*. Il popolo si va continuamente adattando

---

appena di notar qui, che tali poesie non sono popolari nel senso che da noi si attribuisce a questo vocabolo. Lo stesso raccoglitore ha cura d' indicare il nome degli autori della maggior parte di queste composizioni popolaresche. Quanto alle ottave, dette nella raccolta *Canzoni storiche*, e relative al Conte Ruggiero, a Costanza Normanna, a Manfredi, al Vespro ecc., noi non presumiamo di risolver qui la questione della loro origine. Spetta ai critici siciliani e specialmente agli attivi discepoli e successori del Vigo d' investigare, colla scorta della moderna critica e senza idee preconcette, l' origine di quei componimenti. Noi ci limitiamo ad esprimer qui, colla dovuta riserva, la nostra impressione personale; e questa è che le ottave di cui è questione non sono popolari nel senso esatto della parola, nè contemporanee dei fatti e delle persone a cui vorrebbero riferirsi. Agli occhi nostri esse presentano i caratteri di compilazioni posteriori, più o meno recenti, e letterarie o semi-letterarie. Così, per citare un solo esempio, l' autore dell' ottava che ci descrive il re Manfredi, che va cantando strambotti la notte, ci sembra essersi inspirato non già alla tradizione viva, ma bensì alla spuria cronica attribuita a Matteo Spinello.

la sua propria poesia. E secondo che questa si trapianta, o si riproduce, a guisa di seme, in un terreno più o meno propizio, vi germoglia e si sviluppa, o degenera ed isterilisce. Non è quindi a stupire se della stessa canzone noi troviamo modelli quasi perfetti in un luogo, e corotti avanzi in un altro. Perciò la scelta giudiziosa e coscienziosa delle fonti, quando è possibile, è della più alta importanza. La stessa canzone, cantata in due luoghi anche vicini, o dalla stessa persona in epoca diversa, presenta sempre varianti più o meno notevoli. La canzone storica popolare, come la romanzesca e la domestica, è anonima. Non è improvvisata da una sola persona, come accade spesso degli strambotti e degli stornelli. È opera complessiva e successiva di più persone. Uno dei processi più famigliari di formazione della canzone storica popolare si è di applicare al fatto che ha colpito la fantasia popolare la melodia, il metro, il movimento, e spesso le parole stesse d'una canzone anteriormente esistente, modificando, togliendo ed aggiungendo secondo il bisogno. Così la celebre canzone francese di Malbrouk fu tolta dalla canzone composta in morte del Duca di Guisa, la quale era stata probabilmente foggiata anch' essa sopra un canto più antico; e per citare un esempio nostro, la canzone storica piemontese che narra il matrimonio e la partenza per la Sassonia della Principessa Carolina di Savoia, canzone nata nel 1781 o 1782, fu formata sull' imitazione d'una canzone anteriore, *Matrimonio inglese*. È poi curioso l'osservare, come alcuni versi originali della *Carolina di Savoia* siano passati, alla lor volta, quasi a guisa di compenso, in alcune lezioni piemontesi dell' antica canzone che le servì di modello.

Le canzoni, alle quali, a difetto di più precise appellazioni, abbiam dato il nome di *romanzesche* e di *domestiche*, costituiscono le due serie più numerose dei canti popolari del Piemonte, e sono anche largamente diffuse nelle altre regioni dell' Italia superiore. Molte di esse sono originarie ed indigene nell' Italia superiore, e non si cantano che là, eccetto alcune che furono accidentalmente trasportate in altre parti d'Italia. Ma molte altre sono comuni all' Italia superiore, alla Provenza, alla Francia, alla Catalogna e, dentro certi limiti, al Portogallo. E quando diciamo comuni, intendiamo non solamente per l'identità del contenuto, ma anche per l' identità o quasi indentità della forma, cioè del metro e della rima. Un dato contenuto poetico, siccome abbiamo di già accennato, può passar facilmente in paesi diversi di razza e di lingua. Per contro, la parte formale d' un canto, il metro, la rima, non si trasmettono che fra popoli omoglotti. Così, a modo di esempio, il ratto d' una sposa in assenza del marito, che al ritorno va in pellegrinaggio per ritorla al rapitore, è un tema che può essere stato adoperato in varie guise, in paesi diversi, nella poesia popolare, senza che vi sia stata di necessità una trasmissione

diretta. Invece la canzone particolare della *Fiorenza*, rapita dal moro saracino, colla sua assonanza tronca alterna ed in parte monorima in *i*, che si canta nella stessa forma, e pressochè colle stesse parole in Piemonte, in Provenza ed in Catalogna, suppone una vera trasmissione dall' uno all' altro paese; e questa trasmissione, che non è accidentale, ma regolare, non si produce che fra popoli omoglotti. Or bene, una lunga serie di canzoni, fra cui moltissime romanzesche, si trova, come nell' esempio citato, col medesimo contenuto, col medesimo movimento poetico, con metro e rima che accennano ad un' identità originaria, talora in tutti, talora in parecchi dei paesi che abbiamo nominato. Con qual nome possiam chiamare questa comune poesia? Dove, quando e come nacque? Come e donde si trasmise? Cercheremo di rispondere a questi quesiti, per quella parte almeno per cui ci sembra possibile il tentare una soluzione. Questa poesia popolare noi chiamiamo *celto-romanza*, per la ragione ch' essa si trova esclusivamente presso i popoli *romanzi aventi un substrato celtico*. Dicendo questa poesia *celto-romanza* o *celto-latina*, non intendiamo dire pertanto ch' essa sia comune alle popolazioni *celtiche* ed alle *romanze* o *latine*. No. Le popolazioni celtiche che conservarono idiomi celtici, come i Bretoni di Francia, possono avere alcuni canti, simili nel contenuto poetico a quelli delle popolazioni anticamente sorelle che hanno assunto l' idioma romanzo, ma questi canti per la diversità della lingua non possono avere forma identica Non vi fu trasmissione diretta, sistematica e popolare, perchè questa non può aver luogo là dove è necessaria una traduzione da una lingua incompresa ad un' altra lingua compresa e parlata. Rimane adunque bene inteso, che dicendo poesia *celto-romanza* intendiamo la poesia propria delle popolazioni romanze che furono anticamente celtiche. Le popolazioni romanze che non hanno substrato celtico, come l' Italia inferiore e la Spagna Castigliana, non hanno nemmeno questa poesia. Per l' Italia inferiore la cosa è fuor di dubbio. Quanto alla Spagna Castigliana, essa ha bensì qualche traccia di poesia popolare comune ai popoli celto-romanzi, ma questa poesia fu importata in Ispagna da Valenza, da Barcellona, dalla Provenza o dal Portogallo, e porta evidente l' impronta di questa sua provenienza celto-romanza. Le altre denominazioni tentate finora, come, ad esempio, quelle di poesia popolare *romanza* o *neo-latina*, o *mediterranea*, devono essere abbandonate come inesatte, giacchè, ripetiamo, questa poesia non esiste presso tutti i popoli romanzi o neolatini, nè esiste lungo tutta la costa del Mediterraneo. Essa è indigena soltanto colà dove la popolazione, originariamente celtica, adottò la lingua latina, cioè nell' Italia superiore, nella Provenza, nella Francia, nella Svizzera romanza e nel Belgio Vallone, nella Catalogna, nel regno di Valenza e nella regione galliziano-portoghese. Questo gruppo di popolazioni *celto-romanze* si dis-

tingue dalle altre popolazioni romanze per gl' idiomi e quindi per la poesia popolare. I dialetti parlati nelle regioni predette non solamente hanno il fondo lessicale e grammaticale latino comune a tutti gli altri popoli romanzi, ma hanno di più alcuni caratteri loro speciali principalmente fonologici, che non derivano dal latino o da altri substrati, ma che rimasero dal substrato celtico. Il contadino bolognese parla, senza averne coscienza, un linguaggio più affine a quello del pescatore delle isole Azorre, che non a quello del vicino Pistojese, ed il dialetto catalano s' avvicina assai più a quello del Canavese o del Monferrato, che al limitrofo castigliano [1]. Fra i caratteri che distinguono gl' idiomi *celto-romanzi* dagli altri idiomi romanzi, ve n'è uno sul quale è necessario d' insistere, perchè è specialmente importante al punto di vista della forma della poesia popolare. Questo carattere consiste nella preponderanza, o almeno nella larga proporzione delle desinenze tronche od ossitone. Conseguentemente si può dire, in certa guisa *a priori*, che se questi popoli hanno una poesia popolare propria, questa poesia deve avere in vasta misura metri con versi tronchi od ossitoni. Per contro l' Italia inferiore e la Spagna Castigliana, colle loro lingue più o men fortemente parossitone, devono avere una poesia popolare con versi piani. E nel fatto così accade. La poesia popolare propria dei popoli *celto-romanzi* ha versi per metà ossitoni. La poesia popolare dell' Italia inferiore ha versi sempre o quasi sempre parossitoni. Quella della Spagna Castigliana, che è proprio spagnuola, ha pure, in proporzione prevalente, versi parossitoni. Il metro ottonario, col monorimo alterno, delle romanze spagnole, è generamente parossitono in tutte le terminazioni dei versi. Quando una romanza spagnuola, avente carattere popolare, offre terminazioni ossitone alternate colle parossitone, si può di regola presumere che essa ha un' origine straniera e che fu importata in Castiglia o dalle provincie spagnuole di linguaggio non castigliano, o dalla Provenza o dal Portogallo Noi ci facciamo lecito di indicare questo criterio agli studiosi che dirigono le loro indagini sui fonti e sulla formazione del *romancero* spagnuolo. La presenza del verso tronco od ossitono nella Spagna castigliana e nell' Italia inferiore indica regolarmente la provenienza o l'imita-

1. È appena necessario il constatare che i caratteri linguistici, che noi siamo condotti dal nostro assunto ad enumerare qui, non hanno oramai che un valore storico-scientifico. La Provenza e la Linguadoca sono fuse da gran tempo, al pari della Borgogna o della Normandia, nel forte stampo della nazionalità francese; i Catalani ed i Valenziani son diventati altrettanto Spagnuoli di cuore quanto i Castigliani e gli Andalusi; ed i successori degli antichi Galli subalpini e cisalpini, latinizzati fra i primi, non solo si mostrarono per tempo congiunti alla patria italica per secolari aspirazioni e per costante e chiara coscienza dei proprî diritti e dei proprî interessi, ma furono i principali fattori dell' unità politica dell' Italia, come ne sono, al pari d' ogni altra popolazione della Penisola, i tenaci e vigorosi mantenitori.

zione celto-romanza. Le romanze spagnuole, che in seguito ad altri criteri furono riconosciute d' origine non castigliana, alternano quasi tutte i versi parossitoni cogli ossitoni. È naturale che, non trovandosi questa poesia celto-romanza se non presso le popolazioni dell' Italia superiore, della Provenza, della Francia, della Catalogna, di Valenza e di Portogallo, essa debba considerarsi come nata in questi paesi. Ma ogni singola canzone non può avere che un sol luogo d' origine, e non può nascere tempo in Piemonte ed in Portogallo, a Venezia ed a Barcellona, sulla ad un riviera di Genova ed in Normandia, sul Ticino e sul Rodano. Considerata la questione teoricamente ed in astratto, non vi è difficoltà ad ammettere che ciascuno di questi paesi abbia potuto dare origine a canzoni diventate poscia comuni per trasmissione. Questi popoli, appartenendo tutti alla medesina razza originaria celtica, ed avendo tutti provato l' azione delle medesime circostanze che li forzarono a subire le leggi e la lingua di Roma, il loro genio poetico etnico ha dovuto rimanere sostanzialmente identico. Ed in prova di ciò, fra le canzoni di cui possiamo conoscere positivamente l' origine, fra quelle cioè che hanno per soggetto un fatto storico, noi ne troviamo d' origine nord-italica come *Donna lombarda*, provenzale come *Gli scolari di Tolosa*, francese come *Il matrimonio inglese*. Ma se teoricamente la canzone celto-romanza comune ha potuto nascere in ciascuno di questi paesi, conviene però esaminare come la cosa si verifichi nel fatto, se cioè le varie canzoni comuni abbiano non un solo ma diversi luoghi d' origine, in guisa che una canzone sia nata nell' alta Italia, un' altra in Provenza od in Francia, un' altra in Catalogna o in Portogallo. Per quanto spetta alle canzoni, di qualsiasi specie, che non sono *comuni*, e che si trovano esclusivamente in un solo dei paesi sopra nominati, vale, come abbiam detto sopra, il principio generale, secondo cui la canzone deve essere considerata oriunda del luogo dove la si trova e dove la si canta. Quindi le canzoni domestiche, storiche e romanzesche, che si trovanon soltanto nell' alta Italia, devono considerarsi, fino a prova contraria, di origine nord-italica, quelle che si trovano soltanto in Provenza, od in Francia, od in Catalogna, od in Portogallo, devono considerarsi rispettivamente d' origine provenzale, o francese, o catalana, o portoghese, finchè un'altra origine non sia stata provata. Ma qui ora si tratta di canzoni *comuni*, che si cantano in luoghi diversi, e ciascuna delle quali non può avere che un sol luogo d' origine. Si tratta d' un fenomeno importante di trasmissione in luoghi distanti e separati geograficamente e politicamente. Il modo e la via di trasmissione, in circostanze simili, devono servirci di criterio per determinare, se non il luogo di origine della canzone, almeno la sua provenienza immediata. Si supponga, ciò che accade sovente, una canzone che si trovi identica nell' alta Italia, nella Pro-

venza e nella Catalogna. Questa canzone non avendo potuto nascere che in uno di questi paesi, la sua presenza negli altri due è un fatto di trasmissione; il quale non ci dimostra di per sè solo che la canzone sia nata nell' uno piuttostochè nell' altro paese, ma ci prova che certamente qualunque sia la sua origine, essa passò o in Catalogna o nell' alta Italia per l' intermediario della Provenza che sta geograficamente in mezzo ai due altri paesi. Una trasmissione diretta, regolare e costante dall' alta Italia alla Catalogna, o viceversa, senza passare pel paese che sta nel mezzo, non è ammessibile. Parimente, una canzone che si trovi in Piemonte, per esempio, ed in Normandia, suppone necessariamente l' intermediario della Provenza o della Borgogna. Noi troviamo dunque in ogni caso, semprechè si tratti di canzoni *comuni* all' Italia superiore e ad altre regioni celto-romanze, l' intermediario forzato della Francia della lingua d' *oc* o della Francia della lingua d' *oïl*. Ciò posto, occorre ora di vedere se l' una e l' altra parte della Francia si limitino all' ufficio puro e semplice d' intermediario, ovvero se siano ad un tempo creatrici delle canzoni che poi trasmettono alle regioni vicine. Qui pure, per trarre indizî probabili, bisogna ricorrere alle canzoni di cui si conosce l' origine certa. Fra le canzoni d' origine certa nord-italica, come quella, p. e. di *Donna lombarda*, non se ne trova forse una sola che sia stata trasportata nella lingua d' *oc* o nella lingua d' *oïl*. Fra le canzoni portoghesi che hanno per soggetto un fatto di storia portoghese, non se ne trova parimenti, a nostra notizia, una sola che sia stata trasmessa in Francia od in Provenza. Per contro noi troviamo nell' Italia superiore o in Catalogna o in Portogallo e talora in tutti e tre i paesi, canzoni d' incontestabile origine provenzale, come quelle di *Clotilde* e degli *Scolari di Tolosa* o d' origine francese, come quelle della *Ragazza nel bosco* e del *Matrimonio inglese*. Se male non ci apponiamo, vi è in questi fatti un primo argomento in favore della doppia origine provenzale e francese delle canzoni *comuni*. Questo argomento non ha certamente un valore assoluto, perchè non si può affatto escludere il caso in cui, fra le canzoni, di cui non ci è nota l' origine, ve ne sia alcuna nata, per esempio, in Piemonte o in Portogallo, passata poi e naturalizzata in Provenza, e di là posteriormente trasmessa in Portogallo o in Piemonte dopo esserti perduta nel luogo d'origine. Ma, comunque non abbia un valore assoluto, esso costituisce un criterio importante, del quale gioverà tener conto. Un altro argomento per questa tesi consiste nell' influenza esercitata di buon' ora sui popoli vicini dalla Provenza e dalla Francia e dalle loro due letterature. L' influenza provenzale fu considerevole in Italia nei secoli XII e XIII. La prima poesia colta italiana porta con sè evidenti le traccie dell' imitazione della lirica provenzale. Quest' influenza fu poi più speciale e maggiore nell' Italia superiore, ove la lingua pro-

venzale era parlata e scritta nelle corti e dalle classi elevate. L' Italia superiore fu pei trovatori provenzali una seconda patria [1], e fu culla essa stessa di trovatori illustri che vi poetarono in provenzale. Questi trovatori italiani, osserva giustamente lo Schlegel, non avrebbero cantato in lingua provenzale, se non avessero potuto sperare di trovare un uditorio fra i loro compatrioti [2]. Eguale o maggiore influenza esercitò la precoce letteratura provenzale sulla Spagna Celtiberica, ossia sulla Catalogna, sui regni di Valenza e d'Aragona, e sul Portogallo. Quando sul principio del XII secolo (1113) Raimondo Berengario I, Conte di Barcellona, sposò l' erede del contado di Provenza, molti trovatori provenzali seguirono in Catalogna la figlia del loro signore. Poco dopo, nel 1137, Raimondo Berengario II, col suo matrimonio con Petronilla, figlia di Ramiro II, riunì l' Aragona ai suoi stati. Barcellona e Saragozza divennero allora le sedi di nuove scuole di poesia provenzale. L' affinità degl' idiomi di Provenza e di Catalogna rese questa influenza facile e rapida ad un tempo. La dinastia francese di Borgogna che s' impiantò fin dall' undecimo secolo nel Portogallo, e che nel secolo seguente associò successivamente al trono portoghese una figlia d' Amedeo II conte di Savoja, ed una figlia di Raimondo Berengario IV, conte di Barcellona, portò ed estese sulle rive del Tago l' influenza dei due idiomi della Francia, e più specialmente del provenzale. La lingua portoghese poi, anch' essa, come la provenzale e la francese, d' origine celto-romanza, per mezzo della Gallizia, penetrò largamente nel seno della penisola iberica; e per testimonianza del marchese di Santillana i primi trovatori e poeti di Castiglia, d' Andalusia e di Estremadura « componevano le loro opere in lingua gallega o portoghese [3]. » Per tal modo la Spagna, fin dal primo apparire della sua letteratura nazionale, si trovò accerchiata e compenetrata dovunque dall' azione delle lingue e letterature celto-romanze. Lo stato di civiltà, a cui in quell' epoca era pervenuta la Francia meridionale, non basta a spiegare questa specie di grande irradiazione esercitata dalla letteratura provenzale sui paesi vicini; giacchè Venezia e Genova, per esempio, erano allora in una condizione di civiltà almeno eguale. Altre cause concorsero a produrre questo fenomeno storico importante, e fra esse, la posizione geografica centrale della Provenza, posta fra l'Italia, la Francia

---

1. A. W. de Schlegel, *Observations sur la langue et la littérature provençales*, 1818, p. 106; Diez, *Die Poesie d. Troubad.* 1826; Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, 1846.

2. A. W. de Schlegel, op. cit., 106; cf. Galvani, *Sulla verità delle dottrine perticariane*, Milano, 1846.

3. Sanchez, *Collection de poesias anteriores al siglo XV*. Cit. da Braga, *Canc. e Rom. Geral Port.*, I, 8.

e la Spagna, e soprattutto l' indole della sua lingua, più affine ai dialetti francesi, ai nord-italici ed ai celtiberici, che non fossero questi rispettivamente fra di loro. Linguisticamente, come geograficamente, la Provenza occupava il centro d' una periferia i di cui punti principali erano più distanti fra loro che ciascun di essi non fosse dal centro stesso. In seguito poi ad una serie di circostanze, che non è nostro còmpito di narrar qui, la lingua provenzale ebbe uno sviluppo precoce ed una vasta letteratura prima che i dialetti e gli idiomi vicini (ad eccezione della lingua francese d' *oïl*) fossero fissati dalla scrittura ed assunti all' onore d' una cultura letteraria. Ora se per le ragioni sovraesposte la letteratura artistica della Provenza potè falcimente irradiarsi fuor de' suoi limiti naturali, la poesia popolare provenzale, coeva ed anteriore all' artistica, per ragioni non molto diverse, ha potuto e dovuto propagarsi nei paesi vicini. Che poi in Provenza esistesse una poesia popolare coeva ed anteriore all' artificiosa, non sembra oramai cosa dubbia [1]. Nè per spiegare la trasmissione della poesia popolare provenzale ai paesi vicini è d' uopo ricorrere all' intervento dei giullari che correvano sulle orme dei trovatori e cantavano in più dimesso metro romanze popolari sulle piazze e sulle strade, mentre i loro nobili colleghi cantavano la loro lirica amorosa nelle corti e nei castelli. Potè questo essere un mezzo di trasmissione, ma non fu il solo nè il più efficace. La trasmissione ha dovuto farsi dalla Provenza ai paesi vicini nello stesso modo con cui si fa anche ora dall' uno all' altro villaggio dello stesso paese. Il canto passa di bocca in bocca attraversando montagne e fiumi, e non fermandosi se non colà dove non è più capito. In questa sua varia e talvolta lunga peregrinazione, conservando pur sempre il suo carattere, la sua unità e generalmente l' impronta formale originaria, esso si modifica, per quanto spetta al linguaggio, adattandosi alle forme dialettali dei luoghi per dove passa. Ma quando alle varietà dialettali succedono le varietà di lingua, le varietà etniche, il canto popolare s' arresta come dinanzi ad insuperabile barriera. Per ciò che riguarda più particolarmente le canzoni celto-romanze cantate in Piemonte e da noi pubblicate, l' origine provenzale d' alcuna di esse è provata da argomenti più diretti. La canzone di *Clotilde*, che nella nostra raccolta s' intitola *La sorella vendicata*, e quella degli *Scolari di Tolosa*, sono dimostrate d' origine provenzale dal soggetto stesso di cui trattano. In altre, come in quella di *Fiorenza* e di *Giovanni Antonnio*, i nomi proprî *Fiorenza e Maria* sono preceduti dall' appellativo provenzale caratteristico *'Na*, che avendo smarrito nei nostri dialetti ogni signi-

1. Diez., op. cit. *passim*; Fauriel, op. cit., dice espressamente : « Mais en « laissant de côté les raisons tirées de la vraisemblance, on peut affirmer direc- « tement qu'il y eut dans le midi de la France, aux XIIe et XIIIe siècles, une « vraie poésie populaire. »

ficato, è talora mutato in *Ana* e scambiato col nome proprio *Anna*. Questo monosillabo *'Na* trapiantato cosí nell' Italia superiore, dice di per sè solo molto di più che nol farebbero lunghe dissertazioni.

Noi non staremo qui a dimostrare il fatto incontestabile dell' influenza esercitata a sua volta sulla letteratura dei paesi vicini dalla lingua d' *oïl* e dalla sua letteratura. Quest' influenza fu più durevole che quella della lingua d'*oc*, ed anzi, dopo che la nazionalità provenzale fu soffocata nel sangue dalla spada di Simone di Montfort, si esercitò sulla stessa Gallia meridionale. La poesia medioevale romanza che si rannoda intorno ai cicli epici, porta in generale l'impronta originaria francese, benchè essa debba al solo genio italiano l' onore d' essere stata trasformata in vera e splendida epopea. Ben inteso, noi parliamo qui di poesia romanza narrativa d' indole più o meno artificiosa [1]. Resta a vedere se quest' influenza francese abbia toccato anche la poesia popolare comune ai popoli celto-romanzi, ed in quale misura, o, in altri termini, se canzoni, d' origine francese, siano state trasmesse dalla Francia alla Provenza, all' Italia superiore, alla Catalogna, al Portogallo, e come questa trasmissione siasi prodotta. Qui bisogna distinguere fra la Provenza e l' Italia superiore dall' un lato, e la Catalogna e il Portogallo dall' altra. È indubitato che canzoni d' origine francese furono trasmesse in tutti i paesi sopradetti. Ma questa trasmissione, per quanto spetta alla Catalogna e al Portogallo, non fu diretta. Essa dovette farsi per mezzo della Provenza. Per contro la trasmissione dalla Francia alla Provenza fu naturalmente diretta. Rispetto all' Italia superiore la trasmissione ha potuto e dovuto farsi nei due modi, cioè sia per mezzo della Provenza, sia direttamente, essendo una parte del Piemonte limitrofa ai dialetti francesi d' *oïl* (della Borgogna), mentre un' altra parte di esso e la Liguria confinano coi dialetti provenzali. La Francia d' oltre Loira non è più, come la Provenza, un centro geografico e linguistico quasi equidistante da ciascuno degli altri paesi celto-romanzi. Ma lo è tuttavia, rispetto al Piemonte, il quale dall' una parte pel Vallese e per la Savoja si congiunge geograficamente e linguisticamente colla Francia della lingua d' *oïl*, e dall' altra parte pel colle di Tenda e per le valli delle Alpi marittime e Cozie si rannoda ai dialetti ed ai confini occitanici. Conseguentemente, una canzone nata nell' Isola di Francia o in Normandia potè penetrare nel cuore del Piemonte seguendo l' una o l' altra delle due vie sopra indicate, cioè, o quella della Provenza o quella della Borgogna. Per tali due direzioni il canto potè successivamente propagarsi dal Pie-

1. Quanto all' Italia cosi si esprime Diez, op. cit. : « Fin dal XIII secolo « due lingue sorelle si dividevano l' Italia : la romanza d' *oïl* era prevalsa nel « genere epico, e la romanza d' *oc* s' era arrogato il dominio lirico. »

monte, dal Monferrato e dalla Liguria nel Canavese, nella Lombardia, nell' Emilia e nella Venezia, senz' alcuna soluzione di continuità geografica o linguistica. Ma ha dovuto arrestarsi e s' arrestò col cessare dei dialetti a substrato celtico. Infatti le canzoni del Piemonte, comuni ad altri popoli celto-romanzi, procedono dalla doppia origine che abbiamo indicato. Le une accennano ad origine provenzale, le altre ad origine francese, e di queste ultime le une pervennero in Piemonte direttamente, cioè per la Borgogna, le altre vi pervennero passando per la Provenza, e per così dire vestite alla provenzale. La distinzione fra questa doppia provenienza delle canzoni comuni, penetrata in Piemonte, non è, come ben si può imaginare, sempre possibile. Tuttavia in alcuni casi la comparazione delle lezioni piemontesi colle francesi e colle provenzali fornisce indizi abbastanza probabili per determinare l' origine del canto, o almeno la sua provenienza diretta ed ultima. La canzone, passando in Piemonte, assunse naturalmente le forme dialettali piemontesi, ma non sempre interamente. Spesso rimasero nelle lezioni piemontesi traccie ancora visibili di forme francesi o provenzali. Altri indizi sono somministrati dal metro. Il tetrastico settenario ed ottonario, con alternazione di assonanze, talora monorime, e di versi non rimati, e di terminazioni ossitone e parossitone, accenna più spesso ad origine provenzale. Per contro i polimetri con versi di misura disuguale, e quelli in cui predomina la desinenza ossitona, accennano di preferenza ad origine francese. Questi vari indizi saranno esposti, quando occorrano, a loro luogo, nelle avvertenze premesse alle singole canzoni.

In tutte le canzoni poi, di qualsiasi categoria, storiche, romanzesche, domestiche, ad eccezione di qualche caso sporadico, che sarà notato, ove si produca, non troviamo traccia d' origine latina, o greca, o germanica, o tanto meno araba.

Non ci lusinghiamo di pervenire a determinare in un modo, anche approssimativamente esatto, l' epoca di formazione delle canzoni, le sole storiche eccettuate. Accade della poesia popolare ciò che accade dei dialetti e delle lingue. Il periodo genetico ha sempre qualche cosa d' occulto, forse perchè, fino a quando l' una e l' altra manifestazione dello spirito umano non sono fissate dalla scrittura e dalla letteratura, v' è luogo ad una genesi continua. Nè le indicazioni fornite dalle canzoni storiche di data certa valgono a permettere conclusioni positive, giacchè abbiamo canzoni storiche appartenenti quasi ad ogni epoca, dal VI secolo in poi. In fatti, le canzoni *Donna lombarda* e *La novella verdinara* (la *Clotilde* provenzale) ripetono la loro prima formazione fin dal VI secolo, mentre la canzone *Carolina di Savoia* è cantata in Piemonte da persone viventi, i di cui genitori assistettero alla partenza della giovine principessa per la Sassonia (anno 1781). In questo lungo spazio di dodici

secoli molte canzoni nacquero e morirono, e quelle che ci pervennero subirono numerose, profonde e continue modificazioni. Anche qui ripetiamo non doversi dimenticare che, parlando dell' epoca di formazione delle canzoni, s' intende parlare non tanto dell' argomento, quanto della forma. L' argomento d' una canzone può essere ed è in molti casi più antico della formazione della canzone stessa. Nei canti religiosi, per esempio, il contenuto ha ordinariamente per base una leggenda, la quale s' è formata lentamente per tradizione, sotto forma di racconto, o in altra forma diversa dalla canzone, e questa leggenda è naturalmente più antica che la formazione del canto. Le nostre indagini non risalgono all'origine primitiva del contenuto poetico; esse si limitano a rintracciare gl' indizî dell' epoca probabile in cui la canzone si effigiò nel suo stampo storico, assumendo la sua forma costitutiva attuale. In realtà non si possono indicare date certe che per le canzoni storiche. Essendo queste coeve al fatto narrato, portano con sè, per dir così, il loro atto di nascita Per le altre dobbiamo contentarci di semplici induzioni. Le canzoni romanzesche *comuni*, d' origine provenzale, sembrano essere state trasmesse principalmente verso l' epoca della maggiore espansione della cultura occitanica, cioè dall' undecimo secolo al decimoquarto. E siccome la trasmissione si fece di necessità dopo la formazione, quella deve attribuirsi ad un' epoca più o meno immediatamente anteriore. La canzone di *Fiorenza*, per esempio, che narra un ratto commesso da un moro saracino, potrebbe essere contemporanea, nella sua originaria formazione, alle prime escursioni dei Saracini sulle coste del Mediterraneo, e quindi risalire al nono secolo. Le canzoni d' indole cavalleresca possono con probabilità attribuirsi al periodo in cui dominarono nel mezzodì e nell' occidente d'Europa i sentimenti ed i costumi cavallereschi. Le pastorali furono di già coltivate dai trovieri francesi, che le imitarono certamente su modelli popolari anteriori [1]. Non sarà quindi temerario il farne risalire la formazione originaria all' epoca che precedette i primi trovieri. Se è difficile lo assegnare il periodo, o per meglio dire i varî periodi di formazione delle canzoni, è altrettanto difficile il determinare un' epoca in cui questa poesia non abbia esistito. Noi abbiamo canzoni, la cui prima formazione risale, come fu notato, al VI secolo. Non è probabile che queste siano state le prime create dai popoli celto-romanzi. Questa poesia ha un carattere etnico e tradizionale. Essa è un frutto spontaneo e geniale della razza, che ebbe, fra i suoi caratteri proprî, l' attitudine e

1. « I trovieri coltivarono con successo un' altra specialità, genere apparen-
« tato senza nessun dubbio alla canzone popolare, ordinariamente fornito di
« ritornello, che accusa l'impronta nazionale. Noi vogliamo parlare delle
« romanze, delle *pastorali* (*pastourelles*) e d' altre composizioni narranti avven-
« ture amorose. » Diez, op. cit., 2.

la tendenza a questa particolar forma di poesia. Quando le popolazioni celtiche dell'Italia superiore, delle Gallie e della Penisola celtiberica, adottando il lessico latino e la grammatica latina, formarono i loro nuovi idiomi celto-romanzi, esse adattarono alle esigenze del nuovo linguaggio il fondo poetico ed anche lo stampo formale dei loro canti tradizionali, seguendo in ciò il medesimo processo che fu seguito nel cambiamento d' idioma. E siccome i Celti, nell' assimilarsi il lessico e la grammatica dei Latini, conservarono d' altronde in gran parte la fonologia e la sintassi delle antiche loro favelle, così mantennero lo stampo speciale e la materia della loro antica poesia nazionale, di cui del resto avrebbero cercato invano i modelli nella letteratura artistica o popolare latina. La canzone, così considerata idealmente, fu dunque coeva agl' idiomi celto-romanzi. Naturalmente di quel periodo primitivo non rimane altro che lo stampo formale, quale ci fu conservato dalle riproduzioni posteriori, ed un certo fondo di materia poetica in mille guise successivamente foggiata, trasformata e rinnovata. L' attività poetica della razza, nata con essa, non venne mai meno nelle varie epoche della sua storia e presso i varî popoli che la compongono. Tale attività non fu sempre eguale. Vi sono epoche, per esempio il periodo cavalleresco, di speciale sviluppo poetico. E fra i popoli di razza celto-latina, alcuni, come il provenzale ed il francese per ragioni geografiche, linguistiche e politiche particolari, ebbero la sorte di poter trasmettere la propria poesia ai paesi vicini, mentre in questi ultimi la produzione poetica popolare rimase quasi sempre locale. Ma l' attività poetica perdura egualmente presso tutti i popoli celto-romanzi. I quali non si limitano a ripetere le antiche canzoni ed a modificarle continuamente. Essi creano nuove canzoni anche oggi. Solamente queste creazioni, che si producono, lungi dalle città, negli oscuri villaggi, nei campi e sui monti, difficilmente si lasciano sorprendere dall' osservatore nel periodo genetico. Questo periodo, come già dicemmo, ha sempre qualche cosa di misterioso. La canzone, giova ripeterlo, non è improvvisata. Non è opera d' un solo individuo. Non nasce ad un tratto perfetta. È lentamente elaborata da molti congiuntamente e successivamente. De' suoi elementi costitutivi una parte si può dire sempre antica. Quando dai nostri contadini si compone una canzone, si comincia a fissare la melodia, e questa è tolta ordinariamente da una canzone anteriore. La melodia determina il metro. Intere frasi ed interi versi, e spesso il principio della composizione sono mutuati a canzoni già esistenti. Ciò che si aggiunge di nuovo è spesso scorretto, rozzo e talora confuso; a poco a poco, passando per molte bocche si modifica, si purifica, si compie; nuove idee si aggiungono; le espressioni scorrette od improprie sono successivamente eliminate e sostituite da altre più proprie e più corrette; queste alla loro volta, passando per altre bocche,

e trovandosi in ambienti meno propizî, si corrompono di nuovo, si oscurano, per rinnovarsi di poi. Strofe intere si corrodono lentamente, si dimenticano, si perdono; altre nuove pigliano il posto delle antiche. Reminiscenze d'altri canti s'innestano, si propagano, e mutano non solo l'economia, ma il senso e la conclusione della canzone. I così detti luoghi comuni poetici sono largamente messi a contributo. Talora due canzoni si fondono in una. Talora invece una sola canzone si spezza e dà origine a due canzoni diverse. Nel trasmettersi di bocca in bocca il proprio canto, il popolo lo rinnova e lo modifica costantemente nelle forme dialettali e nel contenuto, e finalmente anche in parte nella melodia e nel metro, e queste continue ed importanti modificazioni costituiscono in realtà una perpetua creazione della poesia popolare; creazione che passa per molte e varie fasi, e le di cui condizioni di vita e di perfezione, o di degenerazione e di obblìo sono intimamente legate con quelle del popolo autore e conservatore. Le canzoni, più che i libri, hanno i loro destini.

Abbiamo detto, parlando dell'origine delle canzoni, sia speciali al Piemonte ed all'Italia superiore, sia comuni ai popoli celto-romanzi, che non si scuopre in esse traccia di derivazione straniera. E per verità esse portano un'impronta affatto originale. I Latini ed i loro naturali e diretti succedanei non ci offrono nulla di simile nella loro letteratura artistica o popolare. Nulla di simile ci offrono i Greci, ed oramai sarebbe inutile il soffermarci a provare che non v'è nulla di comune fra il carattere delle nostre canzoni popolari e quello della poesia araba. Ma nemmeno la letteratura germanica esercitò un'azione apprezzabile sulla poesia popolare celto-romanza. I Tedeschi presero da noi la rima e la tinta cavalleresca che già appare nei loro *Nibelunghi*. Attinsero abbondantemente alle sorgenti dei cicli epici romanzi. Non ci lasciarono un solo dei loro canti. Le rassomiglianze che occorrono qua e là fra canti tedeschi e celto-romanzi, o fra alcune parti degli uni e degli altri, non hanno nulla di specifico alla Germania, e trovano per lo più la loro spiegazione in un sentimento poetico generale ed anteriore, che è in varia misura comune a tutti i popoli derivati dall'antica fonte ariana.

Si può ancora domandare se la poesia popolare spagnuola, da cui sorse nel XVI secolo la poesia semiartificiosa del *romancero*, abbia esercitato, per trasmissione o per imitazione, un'influenza sulla poesia popolare del Piemonte e dell'Italia superiore ed in generale su quella dei popoli celto-romanzi. Le raccolte dei canti popolari portoghesi non lasciano dubitare che romanze spagnuole, prima o dopo la loro redazione definitiva, siano state trasmesse in Portogallo; come è certo, d'altra parte, che canti popolari d'origine portoghese penetrarono nella Spagna Castigliana. La posizione particolare geografica e linguistica del Porto-

gallo rispetto alla Spagna e le speciali relazioni storiche e sociali dei due paesi fra loro spiegano facilmente la produzione di questo fenomeno. Ma le nostre ricerche c' inducono ad escludere ogni influenza spagnuola sulla poesia popolare celto-romanza. Le poche romanze spagnuole che si trovano più o meno completamente riprodotte nella poesia popolare celto-romanza, non sono, secondo la nostra convinzione, d' origine spagnuola. Esse furono introdotte nella Spagna dai finitimi paesi celto-romanzi.

Infine può farsi questione, se le canzoni popolari (specialmente le storiche e le romanzesche) comuni ai popoli celto-romanzi siano avanzi, come fu asserito talora, di poemi epici antichi caduti in oblio. Una simile ipotesi non ha fondamento nella realtà. Nessun fatto può essere invocato, a notizia nostra, in suo sostegno. Un' attenta osservazione dell' organismo delle nostre canzoni ci conduce, al contrario, a considerare ciascuna di esse come un' unità perfetta e distinta fin dalla sua origine. Il poema epico può nascere dall' esplicazione più o meno artificiosa del breve canto popolare, qual è la canzone. Ma non abbiamo esempî del fatto contrario, cioè dello sminuzzarsi d' un poema epico in una serie di canzoni veramente popolari.

Conchiudiamo. L' Italia, rispetto alla poesia popolare (come rispetto ai dialetti) si divide in due zone : Italia inferiore, con substrato italico; ed Italia superiore, con substrato celtico. La poesia popolare dell' Italia inferiore è monostrofa, monometra (salvo il quinario dello stornello), endecasillaba, assonante [1], parossitonica, amebea, lirica, soggettiva, non senza contatto colla poesia colta, e procedente in parte, per tradizione, dall' antico canto alterno pastorale, e d' origine interamente italica. Quella dell' Italia superiore è polistrofa, polimetra, semi-assonante, semi-ossitonica, anamebea, narrativa, oggettiva, senza contatto colla poesia colta, d' origine, in parte celto-italica, in parte celto-romanza. Entrambe tradizionali, etniche, immuni d' ogni influenza straniera alla loro origine rispettiva.

Le osservazioni fin qui fatte, giova ripetere, sono applicabili alla poesia popolare *cantata* e *profana*. La recitata (giuochi, indovinelli, rime infantili, ninnenanne, proverbî) e la religiosa (preghiere, giaculatorie, leggende) hanno un carattere meno etnico e più generale, e seguono, nella loro origine e nel loro sviluppo, un processo in parte distinto.

Perchè questo studio fosse meno incompleto, converrebbe ora esaminare e giudicare il valore estetico e morale dei due grandi rami della poesia popolare italiana. Ma noi lasciamo volentieri questo còmpito meno

---

1. Cioè, di regola, con tutti i versi rimati o assonanti e spesso con parallelismo di consonanze atone.

arido e più attraente a critici più riposati e meno esposti alle tentazioni di parzialità, alle quali, pur non volendo, potrebbe accondiscendere un raccoglitore di canti popolari. Questi è naturalmente portato a trasmodare nell' indulgenza e nell' elogio rispetto a ciò che forma l' argomento ed il pregio dell' opera sua. La critica della poesia popolare italiana, considerata nel suo intierio sviluppo in tutte le parti della Penisola, è uno studio che ancora ci manca, e che merita di esser fatto. Avemmo finora molti lavori pregevoli, ed alcuni eccellenti. Ma essi sono per lo più speciali alla poesia popolare d' una o di parecchie provincie d'Italia. Noi non vogliamo far qui la storia della critica della poesia popolare italiana. Essa conta molti nomi di scrittori autorevoli ed illustri. I loro studî dovranno essere attentamente consultati da chiunque si assumerà l' impresa di fare della nostra poesia popolare non più un esame più o meno limitato, ma una critica generale. Oramai tutte le provincie italiane hanno recato la loro pietra alla costruzione del nobile edifizio; ed il critico futuro avrà a sua disposizione elementi che facevano difetto a' suoi antecessori. D' altra parte gl' importanti lavori fatti negli ultimi anni da critici stranieri sulla poesia popolare d' altri paesi potranno agevolare i paralleli, e servire di stimolo, d' esempio e di guida. Ma per questo appunto la scienza moderna crebbe le sue esigenze. Essa vorrà conoscere, accanto ai meriti reali del nostro canto popolare, le sue mende ed i suoi difetti, egualmente reali, liberamente, largamente, coscienziosamente esposti e discussi, senz' altra preoccupazione che quella della verità.

Un importante elemento di comparazione e di studio mancherà sventuratamente nella nostra raccolta. Noi non abbiam potuto raccogliere e notare che pochissime delle melodie che accompagnano le canzoni, e nessuna di quelle che accompagnano gli strambotti e gli stornelli. Altri, speriamo, riempirà questa lacuna che noi riconosciamo come un difetto grave di questo libro. La cognizione esatta delle melodie è indispensabile per la critica della poesia popolare.

C. NIGRA.

FRAGMENT

D'UN

CONTE CATALAN

TRADUIT DU FRANÇAIS.

Le manuscrit Espagnol 154 de la Bibliothèque nationale (anc. 7696) d'où est tiré le morceau catalan publié ci-dessous se composait originairement de 72 feuillets écrits sur deux colonnes à la fin du xve siècle. Des quatre derniers feuillets qui ont été arrachés il ne subsiste aujourd'hui que quelques lambeaux restés attachés à la reliure. Les ff. 1 à 62 v°, col. 1, contiennent une rédaction en prose catalane de la vie de S. Honorat [1]. Cette rédaction, faite sur la vie provençale en vers, a passé tout le livre III de l'original qui contient le récit des miracles opérés par le saint pendant sa vie, sauf le ch. LXIII intitulé : *Ayzi nomna los santz que foron en l'abadia* (éd. Sardou, p. 106). Une vie de S. Honorat en catalan qui procède sans doute aussi du poème provençal a été imprimée à Valence en 1485 ou 1495 [2]. De la rubrique de la table « Aquesta es la taula del present libre de sant Honorat ab la sua vida e ab diversos miracles que ell ha fets *axi en vida* com apres mort », on peut conclure que l'imprimé de Valence, que nous n'avons pas vu, ne présente pas la lacune de notre manuscrit. Ajoutons que M. Bruce-Whyte a reproduit fort incorrectement dans son *Histoire des langues romanes*, t. II, p. 406-414, les douze premières colonnes du manuscrit 154.

Les derniers feuillets, 62 v°, col. 2 à 68 v°, col. 2, sont occupés par la traduction du conte dévot français *Du roi qui voloit fere ardoir le filz de son seneschal*, que la mutilation du manuscrit ne nous permet malheureusement pas de publier en entier.

Nous laissons maintenant la parole à M. Gaston Paris, qui, après

---

1. Sur les versions en prose de la vie de S. Honorat voy. le rapport de M. P. Meyer, *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. II, 56 ss. et *Romania*, t. V, 237 ss.
2. Voyez Mendez, *Tipografia española*, éd. Hidalgo, p. 46.

nous avoir indiqué l'original direct du texte catalan, a bien voulu rédiger sur l'histoire de ce conte la notice suivante :

« Ce morceau est littéralement traduit (on retrouve les rimes) du conte dévot français publié par Méon, *Nouveau Recueil*, t. II, p. 331. Quant au récit lui-même, les diverses formes en ont été récemment étudiées avec grand soin par M. Hertz (*Deutsche Sage im Elsass*, p. 278 ss.). Le conte est d'origine indienne, il a passé en arabe et de là dans les littératures occidentales. Dans les versions sanscrites, un roi veut faire périr un jeune homme qu'il hait, et c'est son propre fils qui est tué à sa place; dans un récit arabe, c'est un oncle de Mahomet qui tombe lui-même dans le piége qu'il lui avait tendu; enfin dans deux autres versions arabes (mais qui n'existent l'une qu'en bengali, l'autre qu'en turc), le drame comprend trois personnages : un calomniateur, un innocent et un roi; le premier accuse le second auprès du roi qui veut le faire mettre à mort, mais c'est l'accusateur qui est tué à sa place. Dans les deux versions arabes, — par un reste de la forme plus ancienne, — le calomniateur ignore le sinistre but de la commission que le roi a donnée au jeune homme innocent et se charge volontairement de la remplir pour lui; dans toutes les versions européennes, il sait que cette commission est un ordre de mort pour le porteur et il va s'assurer qu'il a été exécuté, mais le jeune homme ayant été retardé il arrive avant lui et est tué en son lieu par les gens qui ont reçu l'ordre du roi. — La calomnie qui vaut au jeune homme la haine du roi n'est pas la même dans toutes les versions européennes : dans les *Gesta Romanorum*, Bromyard, les *Cento Novelle Antiche* (voy. *Romania* III 187), Timoneda, notre conte, Gautier Map [1], etc., on fait croire au roi que le jeune homme a dit de lui qu'il était lépreux ou simplement qu'il avait une haleine intolérable [2]. Les *Gesta* seuls ont conservé la première forme, évidemment plus ancienne, puisqu'elle se retrouve dans l'une des deux versions arabes indiquées plus haut (*les Quarante Vizirs* [3]). Dans une seconde série, dont nous n'avons rien à dire ici, l'accusation portée contre le jeune homme est d'être l'amant de la femme de son maître : c'est là une heureuse altération du récit plus ancien [4], qui se retrouve dans un grand nombre de

1. Le très-bizarre récit de Gautier Map (*De Nugis Curialum*, III, 3), qui par certains côtés semblerait se rapprocher des versions orientales, doit plutôt être regardé comme une forme altérée de la version européenne.

2. Dans la *Cantiga* d'Alphonse X (*Jahrbuch*, I), la calomnie n'est pas spécifiée, mais le récit paraît se rattacher à ce groupe.

3. Mais toutes les versions occidentales ont en commun une modification de ce récit. Pour faire que le jeune homme détourne sa bouche de celle du roi, son ennemi, dans les *Quarante Vizirs*, lui fait manger de l'ail ; dans les versions occidentales, il lui persuade qu'il a lui-même une mauvaise haleine et que le roi s'en plaint.

4. Une accusation analogue se retrouve, il est vrai, dans l'autre version

variantes et qui a reçu, comme on sait, sa plus belle forme dans la ballade de Schiller, *der Gang nach dem Eisenhammer*, directement et uniquement imitée d'une nouvelle de Restif de la Bretonne [1]. — Notons enfin que dans toutes les versions européennes le retard du jeune homme, qui amène le dénouement, est dû à sa piété (combinée, dans un certain groupe de la deuxième série, avec sa fidélité aux conseils reçus de son père). L'insistance de l'ermite à retenir le messager est, dans notre conte, un trait particulier qui remplace peu heureusement le sommeil envoyé par Dieu au jeune homme dans d'autres versions.

« Entre les formes orientales et les formes occidentales de cette légende, il faut sans doute admettre un intermédiaire byzantin [2]. Notre conte spécialement paraît avoir eu un original latin ; toute la seconde partie, assez ennuyeuse, est puisée à d'autres sources et n'a rien à faire avec le sujet. »

Le travail du Catalan anonyme est fort médiocre. Peu versé dans la connaissance du français il n'a fait autre chose que calquer le conte dévot, sans se préoccuper toujours de le comprendre ni de soigner le style de sa traduction. En un mot cette version est infidèle au point de vue du français, et incorrecte au point de vue du catalan. J'ai indiqué de temps en temps les vers de l'édition de Méon pour permettre au lecteur de comparer plus facilement l'original à la copie. Au reste, à en juger par quelques variantes, le manuscrit qui a servi au traducteur catalan se rapproche plus du ms. fr. 12471 (f° 237 ss.) que du n° 23111 f° 81 ss. d'où Méon a, je crois, tiré son texte [3].

---

arabe (bengali), mais les circonstances sont si différentes qu'il paraît bien n'y avoir aucun lien entre les deux histoires.

1. M. Hertz, l. l., montre fort bien que c'est Schiller qui a substitué à la Bretagne et à Quimper, qu'il trouvait dans Restif, l'Alsace et Saverne. On n'en montre pas moins près de Saverne la forge où le méchant Robert aurait été brûlé en venant voir si l'ordre du comte (il n'y a jamais eu de comtes à Saverne) avait été exécuté.

2. C'est ce que pense aussi M. Wesselofsky, *Russische Revue*, 1875, p. 197, qui nous révèle l'existence fort intéressante de ce récit dans les anciens *Synaxaires* russes (18 avril), où il est donné comme extrait d'un πατέρικον. La forme russe, qu'il analyse, est très-curieuse, en ce qu'elle se rapproche de l'une des versions arabes (bengali), et que cependant elle a en commun avec toutes les versions occidentales le retard causé par un exercice de piété, et avec un groupe de la deuxième série occidentale la fidélité du jeune homme aux conseils paternels. Il y a là un problème qu'il serait trop long d'examiner ici. On peut croire que les contes occidentaux de la première série (lèpre, mauvaise haleine) proviennent de l'une des versions arabes, et ceux de la seconde série (adultère) de la seconde, à travers un intermédiaire grec.

3. Le conte du fils du sénéchal se trouve encore dans le n° 1546, f° 18 v°, et dans le ms. de Berne décrit par M. Tobler, *Jahrb. f. roman. Liter.*, VII, 425. C'est à tort que M. A. Weber, *Handschriftliche Studien*, p. 9, indique le ms. 24432, f° 118, comme contenant une rédaction en vers de six syllabes de notre conte : le texte copié à cet endroit est le *Dit du chevalier qui devint hermite*.

Vila es aquell qui fa a altre so que no vol que sia feyt a ell. Aquell qui sentremet de enganar altre soven li esdeve que el mal que ell vol fer li ve desobre : axi com mal e dret reve, les bones obres nos menen en los sants cels e los mals a perdicio e a pena. E axi cascu troba en laltre setgle segons que en aquest obra, mas aquest setgle nos te tant aprop que sol no nos menbre del altre. Ten cobeeyosos som clergues e lecs que nos ne affoyllam nostre lig! Lo gran enemich que havem es laver del dolent quil ha mal guanyat, car axil te aprop, el ensegua per la força de cobea e de avaricia, que non despen nen fa negun be, ans nes longament sach e borssa, e en son cor ha ten gran guerra, qui del estalviar e del guanyar, qui del guardar e del conquistar, que ell no ha pensament, ne saber, ne enteniment, sino ten solament de son haver. E quant ell ha molt estalviat e guanyat a ops daltre, malaltia lo pren el puny, si que en ell no ha gens de sanitat. Lo cor li dol e tots sos membres, con li sove de son haver que lexara mal son grat, e que hira en mans daltre; car sos infants lo despendran, que ia no li retran compte, e un altre haura sa muyller; axi lo foyll mesqui oblida la sua anima. Aço pense e en aço trebaylle tant que ve quil derrocha, qui envia la sua anima el foc dinfern. Axi[l] acompanya lo seu haver; perque es lom be orp e be enganat e fora de son dret seny qui per cobeeyança de haver pert la amor de Deu en tots temps, sens esperança de recobrar, si que enpeny la sua anima en infern, e altre lo guaste el despen, car ell no sen porte gens daçi. Perque devem consell creure e cercar tant con som sans e vius. Un eximpli vos comtare e direus la istoria dun rey qui fo en Egipte, e noy vull larguar.

(54) Aquell Rey hac entorn de si un seneschal quil havia tant servit quen merexia gran guardo. E devets saber que qui be vol servir deu soferir be e mal e metre cors e haver. Aquell senescal havia un fill molt beyll e ros e hac beylla persona e beylla cara, e fo fort gracios e be enrahonat, e hac entorn .XV. anys, e fo molt savi, segons la sua edat, car tot fo en amar Deu. Axi mes e despes tot son temps, car neguna amor, sino aquella de Deu, no es sino una bufada de vent. Esdevenchse quel senescal fo fort malalt e tant que quax tot secha. E quant lo Rey o sabe fon fort dolent per amor del servey que li havia feyt e li feya, e per ço com lamave molt. Tant que un dia lo Rey vench lo visitar, e lo senescal li dix : « Senyor, ious he molt servit de vostra fadrinesa en sa, be ha .XXV. anys que ious comense a servir; io sent en mi matex que yo no pusch escapar daquest mal afer; cove que muyre, cor iom sent fort feblament, e axi no pux molt viure. Perque ious vull demanar un do, senyor, per amor de Deu, e en reverencia, e en gloria del bon servey queus e fet, e on he despes tot mon temps : ço es que vos façats be a mon fill e que li guardonets lo serviy que jous e feyt, e farets be, e seraus honor gran ; con a senyor e con a amic vos en requir eus en prech. »—Lo Rey li respos : « Amic, jous promet en me leyaltat que tots temps mentre que yo sia viu, io tendre vostre fill entorn de mi, el fare senyor e cap de ma terra, salva to[t] hora la mia honor e de mon fill. E li dare tanta terra e tant haver, sia que muyra o que viva, que ell sera rich tots temps. » —Lo senescal li dix : « Senyor, bon

guardo nayats de Deu. » Lo rey sen ana, e aquell qui era ten atent mori daquella malaltia. (111) Lo rey qui ama leyaltat tench be ço que hac promes, es captench be del infant, e liurali un maestre qui li mostras; ab un
50 seu fill ensemps lo mes. E aprengueren tant be abduy que aço fo maraveylla. Lo Rey los anava vaher cascun dia els trametia tots dies de sos presents, molt los ama abdosos. E los dos infants con a bons fadrins se amaren molt, axi con a aquells quis nodrien ensemps. Lo maestre lur, per gran traycio e per gran enveya, fo molt dolent e irat daço con lo rey
55 amava tant aquell qui res no li atenyia, e per gran fellonia dix entre son cor : « Per ma fe, yo no tench per savi lo Rey, que un fadri, vengut de no re e no sab don, ama aytant con son fill; ab mis devria fer, e mi devria amar, e mon seny li devria plaure, car yo son provadament bon clergue de arts e de leys, e nom ama, ans ama un fadri vil e mesqui qui raho no fa ne
60 enten. Si ell ama son fill ell fa molt be, mas en aquest altre amar, jo no veg re perque ell lo dega tant amar; mas yo departire e trencare aquesta amor, o yo no preare re lo meu sen ne saber valent de una glan. » Ell pensa en fer mal al infant, e en aquell mal despes son sen. (145) Un jorn lo mes en paraules e li dix quax axi con a castich : « Bell fill con lo rey ven-
65 dra açi eus tendra entre ses mans, girats li la cara, car lo vostre ale no li es bo, ell nes fort irat e mohadit. E axi no oblidets per re que no li girets la cara. » — Lo fadri li dix : « Mestre, molt volunter, sapiats que bem membrara. » — « Vos deyts be, » dix ell, « e ara o vourem. » Lo Rey los vench vaher un dia, e tench los amdosos entre sos braços. E lo fill del
70 senescal qui negun mal noy entenia, gira son cap e sa cara quel Rey no si acostas, per ço con lin cuydava fer desplaer. Axi o feu .V. o .VI. vegades que tota hora li fugia e li girava la cara, con ell lo tenia entre sos braços e con en alcunes paraules lo metia, tant quel Rey sen pres guarda, quin fo fort dolent en son cor e venchsen al maestre, e dixli que li degues
75 dir allo quel fadri feya e que no loy degues çelar. Lo maestre li dix : « Senyor, per ma fe, voluntera vos en diria la veritat, si sabia que nous fos greu. » — Lo Rey li dix : « Vos a mi nom podets agreuyar, ans vos amare mes. » — Axi dix lo mestre : « Donchs jous o dire. Sapiats quel fadri ma dit e jurat tant que vos havets ten fort ale, que ell no ha sobre
80 si nervi, ne vena, ne corada que no lin regir con lo sent, axi quel cors cuyde perdre, el cor lin desana. » El Rey qui sesbay aqui daquestes paraules, e aqui ahira lenfant de tot son poder e iura que yames no li faria be, e partissen quax exit de seny. (188) E lo maestre malvat qui puys compli sa errada, hac gran plaer daço que feyt hac. Lo Rey qui no oblida
85 pas la sua ira neu volch dir a negu, feu çercar tro a .V. fadrines punçelles beylles e gentils e gualardes e acostas a elles, e les corteya e les besa, ten solament per assegar e provar si lale li pudia, car molt nestave en gran reguart; tant que per aquestes punçelles sabe que no havia tacha daquell viçi. Perquen fo molt assegurat, mas gens per aço no fo pas guarit son
90 cor que a aquell infant no volgues mal per ço que li era estat dit. Totes vegades lach encontre cor, e ya depuys nol volch, nel quis vaher, per tal quel vaher nol agreugas e que no refredas la sua ira; e dix que ell sen

deliuraria en guisa que yames nol veuria. Hira, qui molt hom descarrera, mes fora de bona via e de la senda de veritat lo Rey, axi que tota sa leyaltat oblida per venyarse e per complir sa fellonia sobre aquell que no amava gens; tant que trames a un seu forester, e aquell vench ten tost. E ell li mana que en lo bosch seu fahes un fforn de cals e quel primer hom qui y vengues de la sua part dir re que loy metes. E feu li manament que aço tengues ten secret que hom del mon non pogues res saber. E aço li mana fort carament e sobre la sua fe que li devia. Aquell li atorga e li promes que axiu faria con ell volia, e encontinent se parti dell. (229) Lendema lo forester apparella e feu lo fforn de la calç, axi con lo Rey li hac dit e manat. E con lo Rey viu lenfant, feu li manament que tantost cavalcas e que aportas aquella missatgeria al forester, e quey anas al bosch, e que tost sen espetxas. E lenfant cavalca tantost e fo cuytat de fer espetxadament sa missatgeria. E dalli on ell parti havia dues leugues tro la hon devia anar, e lenfant tota sa pensa havia e tot son enteniment en Deu e sabia les hores de nostra dona Sancta Maria, e anave les dient ab cor pur e verge e net, a honor de la mare e del fill, per tal quel guardassen de mal e de tot perill e de tot affany. E sapiats per cert que aquell qui de cor diu les hores e les mante e les acustuma de dir e quis te de cor bo ab Deu, que ya no hira a perdicio, lo iorn que les dira de bon cor. Lenfant cavalca e dix les hores, cor gram ançia navia que les hagues dites. E entretant hoy sonar un seny, e dix entre si matex : « Si yo pusch atendre a lesgleya on aquell seny sona, la ire, e aqui dire e acabare de dir les hores, e si y trop missa apparellada hoyr la he, car yo no he ten gran cuyte que be nou puscha fer. » E tentost gira daquella part on lo seny sonave e mantinent vench en una capella, e sabe li fort bo que un ermite hi troba qui fo apparellat de cantar la sancta missa. Lenfant escolta volunter la missa, e lermite la canta devotament e plorant e batent son pits. E un colom blanch vench denant ell e tench en son bech un escrit e lexal caher desobre laltar, axi que aquell o viu, e con ell hac cantada la missa, ell reguarda lescrit e besal .III. vegades, e viu quel escrit deya que retengues lenfant el menas per noves tant que mig dia fos passat e puys quel lexas anar, car Nostre Senyor quil havia en sa guarda lo volia salvar. Lermita se cuyta de despuyllar sos vestiments, per tal con hac gran pahor quel infant no sen anas sens que no preses comiat, car ya volia cavalcar cuytadament. (292) Lermite vench tantost a ell e dixli : « Amic, entenets me, esperats vos e tenits vos a mon conseyll, del qual vos vendra tot be, no hiciscats tro hora de mig dia sia passada, venits açi dins la mia casa, que io he un poch a parlar ab vos. » — Lenfant, qui fo cuytat que sen anas, li dix : « A, senyor, per amor de Deu, no sia, car yo açi no pux mes aturar. Lo Rey menvie en una missatgeria. » — Lermite li dix : « Cert si farets, al menys tro que siats dinat ab mi. Donchs romanits. » — Lenfant dix : « No fare. » — « Si farets, » dix lermite, « per vostre prou, e pus o man de part de Deu. » — « Per ma fe, » dix lenfant, « yo romandre, pus tant o volets, e fare vostre consell. » — Lermite li dix : « Be deyts, descavalcats e venits ne. » (310) Lenfant descavalca tantost e venchsen vers lermite, e ell li pres son

cavall e li trach lo fre e li dona a menyar de la erba vert. E tenchlo tant el
140 sermona per beylles paraules con lach fet dinar, que fo entre hora nona e mig dia.

Al mestre seu vos torn qui no sabia on lenfant fo anat e per açon fo gelos en estech en dupte, e venchsen al Rey e demana liu. E lo Rey li dix : « Tantost cavalcats sus, ara cuytadament, e anats en lo bosch e demanats
145 al meu forester si ha fet ço que yo li mane e li dix. E mantinent oyrets de sa bocha tal cosa que yames no vourets aquell infant. El maestre cavalca tantost cuytadament, e ana tant que ell vench al bosch. El forester li exi a carrera. El mestre li dix : « Mantinent lo Rey me tramet a vos per saber si havets feyt ço que ell vos dix. » — « No, » dix aquell, « mas
150 tost sera fet. » E encontinent lo forester abrassa lo mestre, e al pus tost que poch gital en lo foch tot pleguat. Tost fo mort con lo foch era gran. Axi mori lo mesqui enveyos. E encontinent vench lenfant e viu lo mestre al foch, mas nol poch conexer. E el forester li dix : « Amic be se que demanats, anats vos en e deyts al Rey que yo he fet son manament. » E
155 lenfant sen torna encontinent per fer e acabar la sua missatgeria. E cant lo Rey sabe e viu quel infant fo vengut, fo molt feyllo e mogut per ço con ell fo retornat, car de ver cuydava que fos mort. Molt pensa que podia esser estat, e tant pensa que ell devina en son cor quel forester havia errat, e no havia be entes lo feyt, e que havia pres lo maestre en loc del
160 infant. Ell feu venir lenfant denant si e mantinent li demana on havia estat ten longament. E aquell li dix la veritat e en qual manera ell vench a la capella, e con lermite lo retench con hac cantada la missa e comtali con lavia preycat e sermonat e fet dinar, e comtaliu tot mot a mot. E el rey encontinent conech que Deus lach restaurat de mort, e destruhit lo maestre
165 per sa colpa. (371) Lendema lo Rey cavalca e anassen al bosch si quart e sabe la aventura del maestre e iutya en si matex que era gran raho. Apres passa per lermite e tench lo molt grant pessa a parlament, e tant que lermite li dix lo fet del colom e del escrit que li havia aportat en lo bech. E lavors sabe lo Rey tota la veritat daço quel mestre li hac mentit. E tantost feu
170 venir lenfant denant si e denant lermite. E linfant los dix la veritat del mestre que li havia dit quel Rey se clamave fort dell qui ten fort ale havia, e que molt li enuyave con parlave ab ell. « E per ço, senyor, » dix lenfant, « girava la cara en altra part, per ço que nous agreuyas, e axim o dava a entendre mon maestre, quim deya que axi era. »— E lo Rey dix : « Ell deya
175 a mi tot lo contrari, mas mils fa a creure lenfant que aquell traydor, qui es mort a gran raho. Si ell no fos mort, jol fera auciure, e non estorçera per re. » Lo Rey se parti de lermite tantost ques fo certifficat del fet per lenfant e menalsen ab si e amal molt e molt li dona, e molt tench car la sua companyia. Lenfant qui no oblida pas lo be que Deus li hac fet, on cascun
180 jorn pensave es mirave es adelitave, dix entre si matex que daqui anant no seria en lo mon, que nol retendria hom del mon ne haver que esser pogues, e mes e posa tot son cor que fos ermite, axi con aquell qui amava tot be ey tenia son cor. Ell pensa que de nit sen partiria per ço con duptave que alcun nel seguis e anassen a peu sens tota conpanyia e aporta ab si les

185 hores de madona Sancta Maria e un saltiri e no als, salvant ço ques vestia. E ana tant que vench al sant ermita, e con li hac dita sa voluntat e son proposit lermite fo fort alegre e vestili cota longua e caparo tot pelras axi con era romas al prom, e vestilo axi con a ermite, e dixli : « Frare, con vos partirets daçi vos, vos nirets en lo desert de la landa secha qui es
190 sobre la ribera e poblar vos ets aqui, e serets hi assats tost, que no es gayre luny. » Ell se parti de lermite qui li ensenya la carrera e ell sen ana molt alegre e paguat es comena a Deu. E foy assats tost al desert e foy anans de hora nona e troba aqui una caseta appareyllada molt be cuberta. E hac hi bon lit e tot liu hac appareyllat Nostre Senyor, e fo prop de la
195 ribera perque a ell plach molt mes. Ell sen entra dins la caseta e assechse en lo fe e fo vyat e cansat e hac fam e ell no hac re que menyas, ne en la landa aquella ne en tota la terra non hac gens, ne en .V. leugues entorn ne hac sino besties salvatges, ne ell en tot aquell iorn no hac res menyat, e fou deyu, de que li pesa molt, tant que ell se planch fort e plora e dix :
200 « Pare Jesu Christ que nasques de la verge, yo, senyor, me son donat a vos, perqueus clam merce, senyor, que per lo vostre gran poder e per la vostra bonea menviets cosa de que yom puscha sostenir e que no perescha ne muyre açi de fam, cor yo son del tot en la vostra merce, e yo haure assats de poch. » (462) E mantinent que ell aço hac dit ell viu una poma
205 qui venia per laygua aval e amenavala laygua dretament vers la sua casa. E ell tantost levas, car tota hora hac bona fe en Deu, e pres la poma e parala e gita la paradura en laygua e la paradura anassen molt tost a avall, axi con laygua la sen porta. E lo frare se adelita molt en menyar la poma blancha e beylla, axi con si menyas lo mellor menyar del mon. E fo pus sadoll e pus
210 pagat e ple de tots delits e de tot[s] bens que si hagues menyat dels mellors .X. menyars del mon. E ell estech bellament e a gran plaer ben .V. anys en aquell ermitatge e Nostre Senyor li enviave cascun jorn una poma con era hora de dinar, e ell eren ten paguat e ten ple de tots bens que no desiyave ne volia als, car Nostre Senyor li metia tal sabor que ell hi sentia tot ço que
215 desiyave ne volia e de menyar e de tots bens, e tota vegada gitave la paradura en lo riu e laygua aportavalassen e menavala a un altre ermite qui estave luny daqui e vivia da quella paradura e no dals, axi con plahia a Nostre Senyor, e la un no sabia re del altre, tant que al ermite de la landa vench un pensament qui molt lo continua e molt lo moch lo pensament. Aquell fo
220 que ell hiria e que sercara lo mon tant que ell pogues trobar mellor de si e maior en be a fer. Ell cuyda haver servit tant Deu que ell hagues merida la sua gracia e la sua gloria. Un jorn ell se mes en lo cami e ana riba del riu tant que ell viu un ermitatge prop la riba del riu, lo qual era segons son semblant aytal com lo seu, e en tot aytal loc. E vench a lermitatge e
225 trobahi un ermite qui mantinent quel viu se leva e ell lo saluda e aquell ell, e dix li: « Frare siguam açi. » E en nom de Deu ells se assegueren, e sient, la un compta al altre son affer e sa voluntat. Tant parlaren que fo hora de dinar. Lermite de la landa guarda e viu la poma qui fo denant la porta de laltre ermite e fos aturada en laygua. Lermite de la landa dix : « Gracies a
230 Deu que yo he mon dinar, lo qual Nostre Senyor ma enviat entro al jorn de

vuy, assats naurem abdosos. » E pres la poma e parala e la adoba e gita la paradura en laygua axi con cascun jorn feya. (526) E laltre frare la pres tantost, e ell li dix : « Frare, lansats la paradura e prenets la meytat daquesta poma, la qual jous do per bona amor, tanta de bona sabor hi
235 trobarets quen serets sadoll e ple axi con vos volrets. » — Laltre respos : « Sapiats, frare, que no fare, ans menyare la paradura de la qual me son aiudat e sostengut .V. anys. » — « Es ver? » dix aquell. — « Och cert, » dix aquell altre. — « E com se pot fer, » dix laltre, « que yo he les pomes menyades, les quales Nostre Senyor ma enviades .V. anys e gitava les
240 paradures en laygua, per ço com no les preava re, e vos havets menyat mon releu ; per la fe que yo deg a Deu, que es nostre cap e nostre salvador, vos sots mellor que yo no son, sapiats que yo no cuydava trobar vuy negun ten prop qui fos meyllor de mi, ara men pux anar con a pech e con a foll. » — Laltre, qui fo pus savi e pus senat que ell, li dix : « Frare amic,
245 vos devets saber que aquell quis glorifica en son be, que be que faça, no li val res, si vos vos sentits bo, hagats la lengua apparellada a dir que vos sots piyor de tuyt : aquell quis humilia sera exalçat, e aquell qui son befeyt loha e sen vana, pert tots sos bens els met abax els affona, tot axi con la mela en laygua ; perqueus devets humiliar e glorificar Nostre Senyor Deus
250 quius ha feyt ten gran plaer e ten gran cortezia que de una pocha poma ha sostenguts é sadollats ten longament vos e mi, sapiats que pus a ell menbra de vos que a vos deu menbrar dell, tant que puscham venir a la sua gloria. — Lermite de la landa dix : « Frare, vos havets dit molt be, jom atorch em repren del tot daço que vos havets dit, em pinet de cor e de bocha de ma
255 folla voluntat e de mon gran oltracuydament, jo estare vuymes en pau e yames no pensare aytal fet. » E dix : « A Deu siats, que vagmen. » E ell hoy una vou qui li dix : « Mantinent, frare, vos romandrets açi un any tot entegre e mengarets la paradura e laltre menyara la poma, e aquesta sera la penitencia que vos portarets de la vostra errada. » E dix a laltre : « Vos
260 hirets al seu ermitatge e ell romandra açi, axius ho dic de part de Deu. » (581) Aquell romas e laltre, sens tot contrast, ana a laltre ermitatge e con la poma li venia ell la parava tan espessament que laltre navia la meytat complidament, per ço con navia gran pietat ; de la qual cosa Nostre Senyor li grahia per la caritat que ell havia a son conpanyo e a son frare. Lermite
265 de la landa feu la penitencia entegrament, tant que ell dix e afferma en si matex que axi be fort se sentia e axi be sadoll de la paradura, con si entegrament e continuada hagues hauda la poma cascun dia. E dix que Deus li havia feyt mayor be que ell no avia merit, e dix encara que daqui avant faria tot son poder e tota sa punya en servir Nostre Senyor tant tro li
270 hagues merce a la sua fi. E al cap del any per veluntat e per consell del altre ermite ell torna en son ermitatge e a recobrar la sua poma ; la sua raho e la sua força e lo seu seny mes en lo servey de Deu, de cor net e de cor contrit, e ama tant lo seu salvador que ell lo conferma en si.

(609) Açius lexare a parlar dell, eus tornare al fill del Rey qui fo donzell bell
275 e gran e hac en torn .XXV. anys. Lo Rey son pare lo volch fer cavaller e donar una filla dun altre rey per muller, mas ell no la volia per re, per la

qual cosa lo Rey son pare era fort dolent. Nostre Senyor Deus qui totes coses governa e tots mals destrouex e qui met la sua gracia en bon cor, li hac axi lo cor espirat e lunyat de mal que ell hac lo mon en menyspreu, 280 axi que oltra son grat hi vivia. Ell ama e crech Deu de bon cor, e quant mes ana avant e mes cresch, tant sesforça mils de fer tot ço que mils vengues a plaer a Deu. Esdevenchse que un dia lo donzell qui molt amava cans e auzells e caza ana un jorn de fora per deportarse e feu menar falcons e cans, e quant ells foren en lo pla ells viren un cabirol blanch bell e gros e 285 paxent en lo pla. E lo donzell feu desencoblar los cans e feu cridar e ahucar e vengren fortment corrent e cridant envers lo cabirol. E lo cabirol qui viu los cans e hoy los auchs, fo molt lauger e messe en fuyta per mig del pla, e aquells apres lencalçaren fortment. Lo donzell hac bon cavall e lauger, e analin detras tant que en una gran vall ell perde sa companya, 290 e segui lo cabirol del mati tro al vespre, e tant ana tro que ell esdevench en la landa secha e vench corrent detras lo cabirol, car no li era semblant que yames lo pogues aconseguir. E lo cabirol correch tant tro quel amena a la casa daquell ab lo qual ell era estat nodrit a gran delit e a gran plaer. Ell vench a la porta daquella caseta, e lo cabirol qui fo vengut de part de 295 Deu fo ben tost amagat e perdut axi que ell no sabe ques fo feyt. E lermite vench encontinent e saludal de part de Deu. E ell qui fo molt suat e las saludalo axi matex e devalla de son cavall. E lermite entès en ell servir e honrar de tot ço que poch e pensa de son cavall. Lermite lo conech be, mas nos volch descobrir a ell, per ço con dupta que ell nol pregas tant tro 300 quel faes tornar en lo mon, ço que ell fahera be a tart. Molt fo irat e torbat daço con ell no havia de que li donas a menyar, de la qual cosa fo molt dolent en son cor. (683) Ells sen anaren mirar desobrel riu per deportar e per vaher laygua e per haver oreg. E quant ells se foren asseguts, ells viren una poma qui venia per lo riu tota parada. E lermite qui fo fort alegre per 305 raho del seu hoste, feu gracies a Deu : « Ha e con ha açi cortes do, Senyor, grans gracies e merce vos en ret ». E puys dix al donzell : « Veus açi nostre sopar lo qual Nostre Senyor nos dona ens envia. » E ell estes tantost la ma e pres la poma e molt pagat appareylla son sopar e soparen e begueren de laygua, e puys lo donçell dix : « Bona fo conreada aquesta poma, car 310 Nostre Senyor hi ha mesa e posada de la sua sabor, cor jo hanc mes no fuy mils past ne mils sadoyll de negun menyar. » E apres se anaren colgar e lermite feu li lit de fe e de un poch de boua, e ell dormi mils en aquell lit que en negun que han[c] hagues gegut, si be noy hac cobertor ne vanoua ne lançol e son cavall hac erba e fe. E lendema con ell fo levat, ell volch 315 saber la esser e lestament del ermite, e dixli : « Senyor jous prech que vos me diguats em façats çert vos perque menats e fets ten aspre vida, no creu queu façats sens raho, digatsmo e iremen. » — Lermite li dix : « Pus queus plau, jous ho dire, vos devets saber per veritat que nos som fets per haver Deu, e aquell quil pert, per ça (*sic*) follia, son peccat lo mena tot 320 dret en infern, sens haver james merce ne perdo. E per ço, mon amic, estich yo açi e vag axi e fas ço que vahets. Jo viu en gran desayre e en gran pobrea per la mia carn affliccionar e domdar. E lo foll quis partex de

Deu es dona a servir lo mon per layre de son cors pert la sua anima. (729) Sapiats, amic, que les riqueses e les alteses e los honors daquest mon fan
325 tots mals, axi que envides es rich salvat. Per ma fe, si ells james no morissen, e mengassen e beguessen be e manas[sen] tots temps larga vida, yo no men maraveyllare; mas ells moren tuyt ensemps sens que yames no hic tornaran, axi jovens con veylls e forts con flacs, e cascu trobara juy segons ses obres. E per ço con yo no se lo jorn ne la hora de la mia fi, met e pas
330 lo meu cors a trebayll e a desayre, e menyspreu lo mon. Foll es qui pert la anima per lo cors e qui nodrex la carn en delits, e yo daço fas tot lo contrari, car io he tots temps en memoria e en remembrança la mia anima e nom membre sol del cors per ço con torne a no re. La anima viura tots temps e durara, car yames no morra, donchs guardem ço qui val e dura, e
335 fugam e esquivem ço qui fayll e mor. » Aquell qui hac avisat lermite e la raho que dita li hac el hac be esguardat e figurat, lo conech, e aytant con poch, besant e abrassant li fou gran alegria e hac gran plaer dell. E ab gran gog li dix : « Bell dolç amic, bell dols companyo, molts pensaments e molts enugs e hauts per vos, per ço con yo no sabia res de vos ne vent,
340 ne hora, ne carrera, ne re. Ara vull que sapiats que yames, pus trobat vos he, e per neguna re del mon, yo nom partire de vos, axin fas promessa a Nostre Senyor. Yo no cuydava morir yames, mas pus que a Deu ha plagut que açi ma fet venir ab vos ensemps, salvare ma anima e yames no tornare el mon, tant me plau em agrada la vostra vida que daltra
345 cosa.... (774).

NOTES.

Le morceau qu'on vient de lire et qui ne paraît pas antérieur au commencement du XVe siècle présente peu d'intérêt philologique. Il n'y a guère à remarquer que l'échange constant de *e* et *a* atones, surtout à la finale, l'hésitation entre l'orthographe *y* et *g* (cf. *mengarets* 258 et *menyara* ibid.), peut-être quelques vestiges de déclinaison, produits de l'influence du provençal littéraire : par ex. *abduy* 50, cas sujet, *abdosos* 52, *amdosos* 69, cas oblique, mais *abdosos* 231, cas sujet; puis *Deus* 164, 179, cas sujet.

Nous avons conservé partout l'orthographe du manuscrit et n'avons pas employé d'apostrophe pour séparer les enclitiques et les proclitiques. Nous ne prétendons pas que ce système soit le meilleur ni qu'il doive être appliqué en toutes circonstances — bien qu'il puisse être défendu par de bonnes raisons, — mais pour un texte aussi court il ne valait pas la peine de s'écarter de l'usage du scribe, qui est du reste assez conséquent.

Quant aux abréviations, nous avons écrit *par* le *ρ* barré dans l'intérieur des mots (la préposition isolée, quand elle n'est pas abrégée, est écrite *per*), et *con* l'abréviation *co* surmontée d'un trait.

Pour permettre à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas l'original français sous les yeux de se rendre compte du rapport des deux versions, nous transcrivons

les vingt premiers vers de l'édition de Méon avec les variantes de mots (non pas celles de formes) du ms. fr. 12471, f° 237 ss.

Vilains est qui fet a autrui
Ce qu'il ne velt qu'on face a lui.
Qui d'autrui decevoir se paine
Si avient sovent que la paine,
Du mal qu'il[1] quiert seure li vient.
Si com li max a droit revient,
Li biens fez as sainz ciels nos maine,
E li mals a perte et a paine.
Einsi en l'autre siecle trueve
Chascun selon ce que il œuvre.
Mes cist siecles si cort nos tient
Que de l'autre ne nos sovient :
Tant convoitons et clerc et lai
Que nos enblocons[2] nostre loi.
Li granz avoirs est anemis
A celui[3] qui le mal a quis;
Car si le tient[4] cort et justise
Par la force de covoitise
Que bien n'en fet n'il nel despent,
Ainz en fet borse[5] seulement.

3 *Axi com mal e* (pour *a?*) *dret reve*, traduction littérale du vers français qui ne donne pas de sens.
6 *som*. Ms. *son*. — *affoyllam*. — « *Follar* ant. = frustrar. » Labernia.
7 *Lo gran enemich..... guanyat*, phrase mal calquée sur le français.
8 *ensegua*. Du verbe *enseguir?* Cela convient peu au sens.
9 *nes* a été pris au français et rend la phrase inintelligible pour qui n'a pas l'original sous les yeux.
10 *estalviar* épargner, économiser.
13 *el puny* (fr. *si le prent maladie et point*). On pourrait croire au premier abord que le catalan n'a pas compris, et a pris le verbe pour le substantif, mais *punyir* (auj. *punxar*) se retrouve dans l'ancienne langue.
24 *larguar*. Ms. *laguiar*.
37 *cor* (cf. 113, 203, 310) fréquent dans les mss. catalans comme le remarque M. Milá, *Poètes catalans*, Montpellier, 1876, p. 42.
57 *ab mis devria fer* (fr. *a moi deust-il joie fere*). Il manque ici le correspondant du mot *joie*.
81 *desana*. *Desanar*, comme me le fait observer M. Milá, paraît répondre au cast. *desandar*.
114 *seny* (aussi 115-117) cloche.
120 *pits*. Dans le cat. mod. *pit*, l'*s* de *pectus* ne se fait plus sentir.

---

1 qui — 2 emblecons — 3 au dolent — 4 sil le trait — 5 ainz est emborse. *Le ms.* 23111 *donne* A. en est borse.

129 *hiciscats*. Nous avons là, d'après M. Milá, une forme régulière de *issir* (cf. *serviscats* de *servir*). M. Milá observe encore que *issir* est plutôt provençal pour *eixir* ou *ixir*, mais que cette forme néanmoins n'a rien d'anti-catalan.

165 *al bosch siquart* (sic, en un mot dans le ms.) — fr. *a lendemain monta li rois, Soi quart sans plus sen vins al bois*. Le traducteur catalan n'a évidemment pas compris.

176 *fera... estorçera* (aussi *fahera* 300), pl. q. pf. avec le sens du conditionnel.

187 *caparon*. C'est le fr. *chaperon*.

188 *prom*, contraction de *prohom*.

189 *landa*. Ms. *banda*, de même 197; partout ailleurs *landa* comme dans l'original.

196 *vyat*, fatigué d'avoir marché.

219 *qui molt lo continua*. Le sens de *continuar* serait ici « préoccuper. »

237 *aiudat*. Ms. *avidat*.

254 *em pinet*, poenitet me.

271 *la sua raho*. Ms. *la s. oraco*. Le fr. donne : *Sa reson, sa force, son sen Mist el service J. Chr.*

281 Ms. *ço qui*.

287 *auchs*. Corr. *aucells?*

312 *boua*. Fr. *boue?*

313 *vanova*. Labernia écrit *bánova*, « plassada, teixit de lano o coto pera abrigall de llit. » Cf. Du Cange, *vanoa*.

325 *envides es rich salvat*, calqué sur le fr. *A enviz sera riche saus*.

345 L'original français continue encore pendant 210 vers.

LES MANUSCRITS

DES SERMONS FRANÇAIS

DE

MAURICE DE SULLY.

Notre ancienne littérature compte peu d'ouvrages dont le succès ait égalé celui des sermons en français de l'évêque de Paris, Maurice de Sully. On en connaît déjà seize manuscrits, dont l'indication précise sera donnée plus loin, et il n'est pas douteux que de nouvelles recherches augmenteront ce nombre déjà élevé pour une œuvre du moyen-âge. Ces mss. appartiennent à des dialectes fort divers : plusieurs ont été exécutés en Angleterre; l'un même (le ms. Laud, à la Bodleienne), renferme la traduction en anglais du XIIIe siècle de plusieurs sermons[1]. Enfin, le recueil de Maurice de Sully a été plusieurs fois imprimé à la fin du XVe siècle et au XVIe. Ainsi se trouvent réunies toutes les circonstances qui peuvent attester un succès durable.

Un ouvrage qui a été l'objet d'un accueil aussi favorable ne saurait être dépourvu d'intérêt. Et en effet, quelque opinion qu'on puisse concevoir de la science théologique ou du talent littéraire de l'évêque Maurice, ses sermons méritent à bien des titres l'attention des philologues et des historiens de notre littérature. Jusqu'à ces dernières années ils sont pour ainsi dire restés inédits (car les exemplaires des anciennes impressions sont plus rares que les mss.), et n'ont été connus que par les extraits qu'en ont cités divers érudits. En 1873, ils ont été publiés par M. Boucherie d'après un ms. de Poitiers. Malheureusement cette édition ne peut être considérée comme suffisante pour diverses raisons dont la

---

1. Elle a été publiée en 1872 par M. R. Morris pour la Société des anciens textes anglais (nº 49).

principale est que le ms. publié, outre qu'il a perdu quelques-uns de ses feuillets, n'est pas de ceux qui offrent la leçon la plus pure. Il n'est que juste d'ajouter qu'on serait cependant mal fondé à blâmer le choix fait par l'éditeur, M. Boucherie ayant édité le ms. de Poitiers non pas pour l'ouvrage qui s'y trouvait copié, mais parce qu'il portait la marque du dialecte poitevin. C'est ce que fait entendre clairement le titre de la publication, où le nom même de Maurice de Sully n'est pas mentionné [1]. Une critique équitable doit donc se borner à examiner comment M. Boucherie a édité son ms., et quel parti il en a tiré pour l'étude du dialecte poitevin, questions que je n'ai pas à aborder ici. Le but que je me propose actuellement est de préparer les voies à une édition des sermons de Maurice de Sully, en signalant les mss. qu'on en possède, et en indiquant, du moins dans une certaine mesure, leur valeur relative.

Il m'a paru que le moyen le plus simple d'arriver à un classement, au moins sommaire, des mss. en question, était d'imprimer d'après la leçon de chacun d'eux un même passage de l'ouvrage; le morceau ainsi choisi comme type étant divisé en très-courts paragraphes, numérotés comme les versets d'un chapitre de la Bible, afin de faciliter la comparaison de chacun d'eux dans les divers textes. Mon choix s'est arrêté sur une amusante parabole insérée dans le sermon du troisième dimanche après Pâques, celui qui a pour texte : *Mulier, cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus* (Jo. XVI, 21). Cette parabole manque dans le texte latin. On a déjà remarqué qu'il y a entre les deux textes des sermons de Maurice de Sully une distance beaucoup plus grande que celle qui sépare ordinairement une traduction de son original [2]. A vrai dire, on n'a pas encore expliqué d'une manière tout à fait précise le rapport des deux textes : il paraît toutefois acquis que les sermons ont dû être prononcés en français, et rédigés dans les deux langues. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que le français ait réellement le caractère d'une composition originale.

Il résulte de la comparaison à laquelle je me suis livré — et dont le détail prendra place plus loin, à la suite des spécimens — que les quinze textes dont j'ai eu connaissance (14 mss. et l'ancienne édition) se répartissent assez nettement entre deux groupes. La famille A est celle qui a été la plus répandue. Elle offre dans ses plus anciens mss. la leçon la plus pure, et au contraire, dans les plus récents, un texte fort remanié. Elle contient jusqu'à présent neuf mss. et l'ancienne édition. La famille B se compose de cinq mss., tous normands (Florence

1. *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle*, par A. Boucherie. Paris et Montpellier, 1873. In-8°, XXIV-388 pages. — C'est un extrait (cette circonstance aurait dû être mentionnée en quelque endroit du titre) du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4e série, t. VIII.

2. Voyez Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen-âge*, p. 224-32.

et probablement le ms. Renault) et anglo-normands — j'entends écrits en Angleterre — (Hatton, Laud, Ashmole).

Dans chaque groupe j'ai rangé les spécimens selon leur degré d'éloignement de la leçon que je considère comme la plus pure. Il est vraisemblable que si j'avais opéré sur un morceau plus long, ou mieux encore sur des morceaux choisis en plusieurs endroits de l'ouvrage, je serais arrivé à préciser un peu plus le rapport des divers textes, à établir quelques sous-divisions. Mais l'impression de plusieurs extraits de chaque texte eût donné à mon mémoire des dimensions que je ne désirais pas lui voir atteindre. D'ailleurs, je suis persuadé qu'en aucun cas, même après un examen complet de tous les textes, on ne saurait parvenir à dresser de ceux-ci une classification rigoureuse, à établir leur généalogie. En général il est très-rare qu'on puisse arriver à déterminer le rapport précis que des mss. d'ouvrages du moyen-âge ont entre eux. C'est là un fait sur lequel je tiens d'autant plus à m'exprimer clairement qu'il me semble avoir été trop souvent méconnu. Ainsi, dans ces dernières années, on a publié, principalement en Allemagne, dans des dissertations académiques, divers essais de classifications de mss. qui ne prouvent rien de plus que l'inexpérience de leurs auteurs. On peut établir d'une façon sûre l'arbre généalogique des mss. d'un ouvrage lorsqu'on a l'heureuse chance de posséder l'original ou les originaux dont tous les mss. à classer sont dérivés. Ce cas se présente pour plusieurs chroniques du moyen-âge, et parfois aussi pour des compositions d'un autre ordre, comme M. Delisle l'a montré dans ses *Observations sur plusieurs mss. de la Politique et de l'Economique de Nicole Oresme* [1]. On a encore de grandes chances d'établir la généalogie de mss. qui remontent à un ou à deux originaux perdus, pourvu que les ouvrages copiés n'aient pas subi trop de modifications arbitraires de la part des copistes. C'est le cas ordinaire des textes de l'antiquité.

En dehors de ces deux cas, le classement rigoureux des mss. devient une entreprise toute de conjecture. Il peut arriver qu'une hypothèse capable d'expliquer le rapport cherché soit imposée par une circonstance très-caractéristique — et c'est la chance que je crois avoir rencontrée une fois, en étudiant les mss. de *Girart de Roussillon*, — mais le plus ordinairement on est obligé de se borner à déterminer des groupes plus ou moins larges, sans pouvoir préciser le rapport qu'ont entre eux les différents membres de chaque groupe. Arriver jusque-là est déjà un résultat d'une grande utilité, et on n'y arrive pas toujours. Ainsi je dois avouer que toutes mes tentatives pour grouper d'une façon quelconque les mss. du *Perceval* de Chrétien ont absolument échoué.

---

1. *Bibl. de l'Ec. des ch.*, 6e série, V, 601.

Je vais maintenant indiquer, et décrire lorsqu'il y aura lieu, les mss. des sermons français de Maurice de Sully qui sont parvenus à ma connaissance.

BIBL. NAT. Fonds français 187. Ms. exécuté en Italie vers le milieu du XIVe siècle. On en trouvera la description dans les *Manuscrits françois* de M. P. Paris, I, 97; dans le *Catalogue des manuscrits français* de la Bibliothèque nationale, I; dans *Barlaam und Josaphat... von Gui de Cambrai* (Stuttgart, 1864), p. 346. — La leçon de ce ms. est peut-être la plus mauvaise de toutes : c'est du moins la plus abrégée. — Famille A.

BIBL. NAT. Fonds français 13314 (Anc. suppl. fr. 2036[18]), 19 cent. sur 11,5. Ecriture des premières années du XIIIe siècle. Bon texte. — Famille A.

BIBL. NAT. Fonds français 13315 (Anc. suppl. fr. 2515[1]), 17 cent. sur 12. Ecriture du temps de saint Louis. Ms. acquis à la vente de Monteil. Une note du siècle dernier, inscrite au haut du premier feuillet, indique qu'il a fait partie de la bibliothèque de Marmoutiers. Bon texte. — Famille A.

BIBL. NAT. Fonds fr. 24838 (Anc. S. Victor 620); 129 feuillets; 21 cent. sur 13. Ecriture du temps de Philippe-le-Bel. Leçon très-remaniée. — Famille A.

ARSENAL. Théol. fr. 65. Ms. à 2 colonnes, ayant à peu près le format d'un in-4° (24 cent. sur 17). L'écriture est de la seconde moitié du XIIIe siècle. Il y a en divers endroits, notamment sur le dernier feuillet, des notes écrites à la fin du XIIIe siècle (entre autres la copie d'une lettre du pape Alexandre [IV ?] d'où on peut induire que ce ms. a été exécuté à Senlis. Texte médiocre. — Famille A.

SAINTE-GENEVIÈVE. D I 21, in-8°, 160 ff., 17 cent. sur 11; écriture du temps de saint Louis, moins les 9 derniers feuillets, qui sont du XIVe siècle. Rubrique initiale : *Incipiunt sermones beati Mauricii*. Bon texte. — Famille A.

POITIERS 124. Ms. du XIIIe siècle qui ne m'est connu que par l'édition de M. Boucherie à laquelle j'ai emprunté mon texte (p. 91-2). Leçon remaniée. — Famille A.

POITIERS 232. Ms. du XIVe siècle, en dialecte picard, signalé par M. Boucherie, p. xx-xxj. Mauvais texte. Je dois à l'obligeance de M. A. Richard, archiviste du département, le spécimen ci-après publié. — Famille A.

Ms. RENAULT. M. Hippeau a donné quelques extraits de ce ms. dans les Mémoires de l'Académie de Caen (année 1856), et dans le t. V des *Archives des missions scientifiques*. M. Hippeau nous apprend que ce ms. a le format d'un petit in-4°, qu'il est incomplet au commencement et à la fin, et qu'il est du XIIIe siècle. Les sermons que M. Hippeau en a tirés sont les suivants :

1er Dimanche après Pâques : *Quia vidisti Thoma* ... (Acad. de Caen, p. 226; = Boucherie, p. 85).

2e Dimanche après Pâques : *Ego sum pastor bonus*... (Acad. de Caen, p. 229; = Boucherie, p. 87).

3e Dimanche après Pâques : *Mulier cum parit*... (Arch. des miss., V, 51; = Boucherie, p. 89).

4e Dimanche après Pâques[1] : *Vado ad eum qui misit me*... (Acad. de Caen, p. 231; = Boucherie, p. 93).

L'Ascension. Commence à ces mots : *Super manus imponent* (Acad. de Caen, p. 232; = Boucherie, p. 98).

La Pentecôte[2] : *Si quis diligit me*... (Arch. des miss., p. 154; = Boucherie, p. 101).

23e[3] Dimanche après la Pentecôte : *Reddite que sunt Cesaris Cesari*... (Arch. des miss., V, 155; = Boucherie, p. 159).

Ce ms. appartient à la famille B.

OXFORD, Bodléienne, Ashmole 1280. On trouvera dans le catalogue de Black (Oxford, 1845, 4°) la description de ce ms. qui est un recueil composé de morceaux tout à fait distincts. Les sermons sont écrits à 2 col. par page, l'écriture paraît être du milieu du XIIIe siècle. — Famille B.

Bodléienne, Douce 270, écriture très-fine et très-régulière du commencement du XIIIe siècle. Ce ms. ayant été suffisamment décrit par M. Coxe, dans le catalogue de la collection Douce, je me borne à dire qu'on y trouve, outre les sermons de Maurice de Sully, le *Lucidaire* en prose (voy. *Romania*, I, 421), et la vie de saint Nicolas par Vuace. C'est le ms. que M. Delius a suivi pour son édition de ce dernier ouvrage. Très-bon texte. — Famille A.

Bodléienne, Hatton 67 (autrefois 50). Recueil formé de plusieurs petits ms. reliés ensemble :

Fol. 10. *Turpin*. Ecriture de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe. Inc. « Voirs est que li plusour ont oï volentiers... »

Fol. 18. Ecriture un peu différente, mais qui paraît du même temps. Poëme d'environ 650 vers, qui me paraît être une version de la prophétie de Merlin[4]. Inc.:

---

1. Pour le jour de l'Ascension, selon M. Hippeau, qui a réuni par mégarde ce sermon avec le suivant. La fin du premier et le commencement du second font défaut, ce qu'il faut sans doute attribuer à la perte d'un feuillet.

2. Attribué par M. Hippeau au premier dimanche après la Pentecôte.

3. 24e, selon M. Hippeau.

4. Sur les diverses rédactions de ces prophéties, qui font partie du septième livre de Geoffroy de Monmouth, mais se trouvent souvent à part, en latin ou en français, voy. une note de M. W. Hardy, *Chroniques de Jehan Wavrin*, I, 559-60.

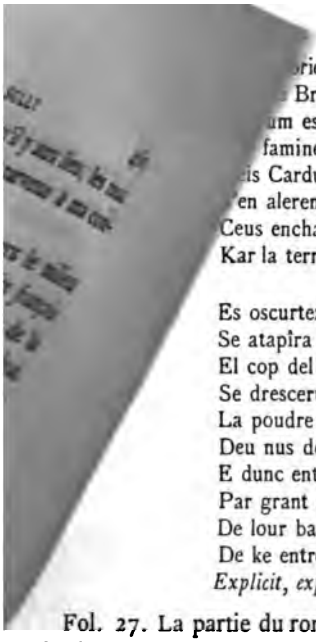

rie de Bretane majour
Breton primes furent seignour
um escrit qu'i[l] la perdirent
famine, par quoi la guerpirent;
is Carduvaladres et tut li meillur
en alerent en Bretaigne menour,
Ceus enchasça ki n'urent que manger,
Kar la terre ne vout fructifier.

Es oscurtez des Adriens sentiers
Se atapîra dunc Janus li portier ;
El cop del rai ki pert en un moment
Se drescerunt les mers ignelement ;
La poudre iert dunc del viel renovelé[e].
Deu nus doint bone destiné[e] !
E dunc entre els estriveront li vent,
Par grant bufée e cruelement
De lour baratre e lour conflictions,
De ke entre lez esteilles iert li sons.
Explicit, expliceat, ludere scriptor eat.

Fol. 27. La partie du roman d'Alexandre qui est connue sous le nom de siége de Tyr et de *Fuerre de Gadres*. Ecriture du XIVe siècle. Inc. :

Devant les murs de Tyr la dedens en la mer.

Ce morceau correspond aux p. 93-188 de l'édition de M. Michelant, l'ordre des tirades n'étant pas toujours le même que dans le ms. qui a servi à cette édition.

Fol. 51. Sermons de Maurice de Sully. Jolie écriture normande du milieu du XIIIe siècle environ, qui ressemble un peu à celle du ms. Douce 270. 19 cent. sur 13. C'est un simple fragment qui commence au sermon *Cum natus esset Jhesus...* (Boucherie, p. 32) et se termine (fol. 75 v°) au cours d'un sermon ayant pour texte *Johannes cum audisset....*, que je ne trouve pas dans l'édition de M. Boucherie. — Famille B.

LAUD, *misc.* 471. Je me réfère à la description que j'ai donnée de ce ms. dans mes *Rapports, Archives des missions*, 2e série, V, 162, et 244-8; tirage à part p. 157 et 240-4. — Famille B.

FLORENCE, LAURENTIENNE, fonds des couvents supprimés, n° 99. Ce ms. qui paraît être de la première moitié du XIIIe siècle, sera décrit en détail dans la préface de la *Vie de saint Gille* que MM. G. Paris et A. Bos font actuellement imprimer pour la Société des anciens textes français. C'est à l'obligeance de M. Bos que je dois la copie du morceau emprunté à ce ms. — Le meilleur ms. de la famille B.

EDITIONS du XVe SIÈCLE. — Il y a plusieurs anciennes éditions des

sermons de Maurice de Sully; la première est celle de Chambéry, 1484. Elle se termine par l'explicit suivant :

Cy finist lexposition des euuāgilles et des epistres de tout lan | translatees de nouveau de latin en françoys. Imprimees a chambe | ry par Anthoine neyret. Lan de grace M. cccc. lxxxiij. Le vi | jour du moys de iuillet.

Deo gratias.

La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire (Inv. A 1973, Réserve), qui est celui dont j'ai fait usage. — Texte assez remanié et rajeuni. — Famille A.

Je dois encore signaler deux mss. dont je n'ai pu me servir parce qu'ils ont perdu les feuillets où se trouvait le sermon auquel j'ai emprunté mon spécimen. L'un est le ms. 13317 de la Bibliothèque nationale (anc. suppl. fr. 254[23]), qui paraît écrit au temps de saint Louis. L'autre est le ms. n° 457 de la bibliothèque archiépiscopale de Lambeth, dont on trouvera la description dans le catalogue de Todd (London 1812, fol.). C'est un recueil de fragments divers. L'un d'eux (ff. 133-158) est la fin d'un ms. des sermons de Sully. L'écriture est du XIIIe siècle, les dimensions 18 cent. sur 13,5. Voici le début :

...ke cil ki Deu aime k'il aime son prosme, kar s'il n'eime sun prosme k'il veit, coment puet il Deu amer k'il ne veit mie? Amons nostre prosme si come nus meïsmes. Faisons li bien s'il en ad mestier, et nus eiuns de quei; kar autrement n'est mie la charité Deu en nus. E si nus amons Deu sur tutes choses e nostre prosme si cum nus meïmes, si averuns la vie perdurable *quod nobis p.*

C'est la fin du sermon ayant pour texte : *Dilige Dominum Deum tuum ex toto corde tuo...* (Boucherie, p. 147). Le sermon *Mulier cum parit*, d'où est tiré notre spécimen, était compris dans la partie qui manque au ms. de Lambeth. Le texte se termine (fol. 157 v°) par ces mots : « Expliciunt sermones Mauricii, parisiensis episcopi, de singulis diebus « dominicis per anni circulum, et de festivitatibus sanctorum, in gallico. « — Qui dedit expleri laudetur mente fideli. »

En dernier lieu j'ai à mentionner un ms. dont actuellement la trace est perdue : c'est celui dont l'abbé Lebeuf a donné un court extrait dans les *Recherches sur les plus anciennes traductions en langue françoise* (*Académie des Inscriptions*, XVII, 721-3). Il portait le n° 34 dans le catalogue des manuscrits du chapitre de Sens. C'était un ms. du XIIIe siècle ayant le format d'un petit in-4° [1].

Un ms. de Trinity College, Cambridge (O. 2. 14), porte cette rubrique : *Sermones Mauritii parisiensis episcopi*, mais le texte qui vient après est un récit en vers de la Passion :

---

1. Voy. *Catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque du chapitre de Sens, et note explicative*, par Ph. Salmon. Paris, Aubry, 1859.

Or escutez mult ducement,
Gardez qu'il n'i ait parlement,
La passion Deu entendez...

qui se trouve encore dans le ms. Bibl. nat. fr. 1822.

Il me paraît bien étonnant que ni le Musée britannique, ni aucune des nombreuses bibliothèques de Cambridge ne possèdent aucun ms. de nos sermons. Tout ce que je puis dire, c'est que je n'en ai pas trouvé.

Famille A. — Ms. Douce.

[1] Il fu uns bons hom de religion qui preia Deu sovent en ses oreisons qu'il li donast voier (*sic*) et demostrast aukune chose de la grant duceur et de la beautié et de la joie qu'il estoie et promet a cels que lui aiment. [2] Et Dex nostre sire l'en oï, car si cum il fu assis une foiz a une amonée (*sic*), tut suls en l'encloistre de l'abbaïe si li envea Damledex un angle en semblance d'un oisel qui s'asist devant lui. [3] Et com il esguarda cel angle, de qui il ne savoit pas que cest fust angles, einz quidout que ceo fust ons (*sic*) oisels, si ficha son esgart en la belté de lui tant durement qu'il oblia tot quanqu'il avoit veü ça, en arires. [4] Si leva sus por prendre cel oisel dunt il esteit mut coveitus; mès si cum il vint près de lui, si s'en vola li oisels un poi arieres. [5] Que vos dirron long conte? Li oisels traist le bon home après lui si qu'il esteit avis au bon home que il esteit el bois hors de l'aba[ï]e. [6] Et si cum il li esteit avis qu'il iert el bois devant l'oisel, si se traist vers l'oisel pur li prendre, et lores s'en vola li oisels en un arbre. [7] Si començа a chanter issint trés ducement que onques rien nen fu oï si duce. [8] Si estut li bons hom devant l'oisel et esgarda la beauté de lyi (*sic*), et escota la duceur del chant issint trés ententivement que il en oblia tutes choses terrienes. [9] Et cum li oisels out chantié tant cum a Deu plout, si bati ses eles, se s'en vola; et li bons hom començа a repairer a soi meïsme celli jor a hore de midi. [10] Et cum il fut repairié a soi meïsme, si dist : Dey (*sic*)! jo [ne] dis hui mes hores; coment i recovereie jo mès? [11] Et cum il regarda s'abbaïe, si ne se recunuit puint; si lui sembloit que les plusurs choses furent bestornées. [12] Et Dex! fist il, ou sui jo dunc? Et n'est ceo mie l'abeïe dunt jo issi hui matin? [13] Lors vint a la porte; si appela lu portier par sun nun : Huevre, fist il. [14] Li portier vint a la porte, et cum il vint a la porte, et cum il vit le bon home, si ne le conoit mie qui il estoit. — [15] Ceo (*sic*) sui, fist il, (*fol.* 37) moines de çaenz, et si voil entrer. — [16] Vos, fist se li portiers, ne estes pas moines de çaens; quant en eissistes vus? — [17] Hui matin, fist se lui moine; si voil çaenz entrer. — [18] De çaens, fist si lui portiers, n'eissi hui moines. Vos ne cunuis ge mie por moisne de çaenz. — [19] Li bon huom fu tut esbaï; si respondi : Faites moi parlier au portier, fist se lui bons hom. Si noma autre portier par sun num. [20] Et lui portier respundi : Çaenz n'at portier se moi non. Vos me semblez homs qui n'est mie bien en sun sen, qui vos faites moisne de çaenz, car vus ne vi ge onques mès. — [21] Si sui, dist lui bons hom. Don n'est ceo l'abbaïe seint cestui? Si numa lu seint. — [22] Oïl, fist lui portiers. — Et jo sui moines de çaenz, fist lu bons hom. Faites moi venir l'abbié et lui prior, si parlerai

a els. [23] Lores ala lu portiers querre l'abbié et lu prior, et il vindrent a la porte ; et cum il les vit, si ne les coneut mie, ne il ne coneurent lui.

Famille A. — Ms. de Sainte-Geneviève.

[1] Il fu .j. bons hom de religion qui sovent prioit Dieu en ses orisons qu'il li donast veoir et demostrast aucune chose de sa (*sic*) douceur et de la joie qu'il estuie a ceaus qui l'aiment. [2] Et Diex nostre sires l'en oï, car si com il fu assis une fois eins jour el cloistre de l'abeïe, si li envoia nostre sires un angle (*fol.* xxxvij) en samblance d'un oisel qui s'asist devant lui. [3] Et cum il esgarda cel angle, dont il ne savoit pas que ce fust angles, ains cuidoit que ce fust .j. oiseaus, si ficha si son esgart en la biauté de lui qu'il oblia tot quanqu'il avoit veü en ariere, [4] et s'en leva por prendre cet oisel dont il estoit mout covoiteus; mais, cum il vint près de lui, si s'en vola li oisiaus .j. poi arriere. [5] Que feroie lonc conte? Li oisiaus traist le bon homme après lui si qu'il li estoit avis qu'il estoit en .j. bois hors de l'abeïe. [6] Et si com lui estoit vis qu'il estoit en .j. bois de-(*b*)-vant l'oisel, pour le prandre, et li oisiaus s'en vola en .j. arbre ; [7] si commença a chanter si trés doucement que onques riens n'avoit oï si douce. [8] Si s'estut li bons hom et esgarda la biauté de l'angle, et escouta la douceur de son chant si ententivement qu'il en oublia les choses terrienes. [9] Et cum li oisiaus ot chanté tant cum lui plot, si bati ses eles et s'en vola. Li bons hom commença a repairier a soi endroit l'eure de miedi. [10] Et cum il fu repairiés, si dist : Diex ! je ne dis hui mes eures. Comment recoverrai je hui mais? [11] Et cum il regarda s'abeïe, se ne se reconut point, si li sambloient les choses trestournée[s]. [12] Hé Dieux ! dist il, ou sui je? Dont n'est ce m'abeïe dont je issi hui matin? [13] Vint a la porte, si apela le portier par son nom : Oevre, fist il. [14] Li portiers vint a la porte, si ne conut mie le bon homme; demanda li qui il estoit. — [15] Je sui, fist il, moines de çaiens, si voil entrer. — [16] Vos, dist li portiers, n'estes mie de çaiens moines; vos ne vi je onques mais. Et se vos estes moines de çaiens, quant en isites vos? — [17] Hui matin, dist li moines. — [18] De çaiens, dist li portiers, n'issi hui moines; ne vos ne connois je mie pour moine de çaiens. — [19] Li bons hom fu tous eshabis, si dist : Faites moi parler au portier, si nomma .j. autre portier; [20] et cil li dist : Çaiens n'a portier se moi non. Vos me samblés homme qui ne soit mie bien en son sens, qui vos faites moines de çaiens; je ne vos vi onques mais. [21] Si sui, dist li bons hom. Don n'est ce l'abeïe S. cestui? si nomma le seint dont l'abeïe estoit. — [22] Oïl, dist li portiers. — Dont sui je, dist li prodom, moines de çaiens. Faites me venir l'abé et le priol, si parlerai a aus. [23] Li (*fol.* xxxviij) abes et li prious vinrent a la porte, et cum il les vit, si ne les conut pas ne il ne conurent mie lui.

Famille A. — Ms. Bibl. nat. fr. 13314.

[1] Il se fu uns buens hom de religion qui sovent prioit Deu en ses orisons qu'il li donast aucune cose veoir, et qu'il li demostrast, de la grant joie et de la douçor que il estoie a cels qui lui aiment. [2] Et N. S. D. l'en oï, quar, si com il fu asis une fois a une ajornée en l'enclostre de l'abeïe, si li envoia Deus un angele en samblance d'oisel, qui s'asist devant lui. [3] Et com il esgar-

doit cel angele, dont il ne savoit pas que ço fust angeles, ains cuidoit que ço fust uns oisels, si fiça si son esgart en la belté de lui que il oblia quanque il avoit en ça (*sic*) en arriere. [4] Si leva sus por prendre cel oisel dont il estoit molt covoiteus ; mais, si com il venoit près de lui, si s'en voloit li oisels un poi plus arieres (*fol.* 37), et li buens hom aloit après. [5] Que vos diroie plus lonc conte? li oisels traist le buen homme après lui tant qu'il estoit avis au buen homme que il estoit en un bel bois hors de s'abeïe ; [6] et si com il li estoit avis que il estoit devant l'oisel, si se traist vers l'oisel por lui prendre, et lor s'en vola li oisels sor un arbre ; [7] si commença a canter si trés dolcement que onques rien n'avoit oïe si dolce. [8] Si s'estut li buens hom et esgarda le belté de l'oisel, et escolta le dolçor de son cant ensi ententivement que il oblia totes les coses terrienes. [9] Et quant li oisels ot canté tant comme lui plot, si bati ses eles, si s'en vola ; et li buens hom commença a repairier a soi meïsme a hore de midi. [10] Et com il fu repairiés en soi meïsme, si dist : Deus ! ge ne dis hui mes hores, comment i recovrerai jo uimais? [11] Et com il esgarda s'abeïe, se ne s'i reconut point ; si li sambloient les coses totes bestornées. [12] Et Deus ! fist il, u sui jo ? Dont n'est ço m'abeïe dont jo esci hui matin? [13] Vint a la porte, si apele : Portier, uevre, fist il. [14] Vint li portiers a la porte, et com il vit le buen homme, si nel con[u]t pas, si li demanda qui il estoit. — [15] Je sui, fist il, monies de çaiens ; si i vueil entrer. — [16] Vos, fist li portiers, n'estes pas mones de çaiens ; vos ne vi jo onques mais. Et se vos en estes, quant en issistes vos? — [17] Hui matin, fist li monies ; si vueil çaiens entrer. — [18] De çaiens, fist li portiers, n'issi hui monies. Vos ne conois jo mie por monie de çaiens [19] Li buens hom fu tos esbahis ; si li respondi : Faites moi parler au portier de laiens ; si noma un autre portier. — [20] Vos me samblés, dist li portiers, home qui ne soit mie bien en son sens, qui vos faites monie de çaiens, et jo ne vos vi onque mais. — [21] Si sui, dist li buens hom. Dont n'est ço l'abeïe de saint cestui? Si noma le saint de la glise. [22] Oïl, fist li portiers. — Et g'en sui monies de çaiens, fist li buens hom. Faites me venir l'abé et le prios de çaiens ; si parlerai a els. — [23] Vint li abes et li prios a la porte, et com il les vit, si ne les conut pas ne il ne conurent mie lui.

Famille A. — Ms. Bibl. nat. fr. 13315.

[1] Il fu un bons hom de religiun qui sovent pria Damledeu merci en ses orisuns qu'il li donast veoir et demostrast alcune chose de se grant doçor e de le bealté e de le joie que il estoie a ceals qui l'aiment. [2] E Dex N. S. l'en oï. car si cum il fu assis une foiz en une ainz ajornée el cloistre de s'abeïe, si li envoia Damledex un angele en le semblance d'un oisel qui s'asist devant lui ; [3] e cum esgarda cel angele, dont il [ne] soit mie que c'estoit angele, eals (*sic*) cuidoit qui ce estoit uns oisals, si fiça si sun esgard en le bealté de lui que il oblia tot quanqu'il avoit veü ça en arere. [4] Si leva sus por prendre cel oisel dont il estoit molt covoitos, mais si cum il vint près de lui, si s'en vola li oisels un poi plus ariere. [5] Que vos diroie plus lunc conte? li oisels traist le bon home après lui si k'il estoit aviz al bon home qu'il estoit en un boes hors de l'abeïe. [6] E si cum li estoit aviz qu'il estoit el boz devant l'oisel, si se traist vers l'oisel

por li prendre, e lors s'en vola li oisel sur un arbre. [7] Si commença a canter si trés docement que unques rien n'oï de si doce. [8] Si estut li bons hom, si esgarda le bealté de l'oisel, si escota le doçor del cant ensint ententivement que il en oblia les choses terrienes. [9] E cum li oiseals ut (*sic*) canté tant cum li plout, si esbati ses eiles, si s'en vole; e li bons hom comença a repairer a soi meïsmes a ore de miedi. [10] E cum il fu repairez a soi meïsme, si dist : Dex ! dit il, jo ne dis hui mes ores. Comment revendrai jo uimais? [11] E cum il esgarda (*fol.* 44) s'abeïe, si ne s'i recoist (*sic*) point; se lui sembloit choses ensi trestornées. [12] E Dex ! fist il, u soi jo? Dunt n'est ço m'abeïe dunt je issi hui matin? [13] Vint a le porte, si apela le porter par son non : Ovre, fist il. [14] Vint le porter a le porte, e cum il vit le bon home, si ne le conoist mie, se li demanda qui il estoit. — [15] Jo sui, fist il, un moines de ceans; si veil entrer. — [16] Vos, fist li porters, n'estes pas moine de chaïns; Vos ne vi je unques mais. E si vos estes moines de chaens, quant issites vos? — [17] Hui bien matin dist li moines; si voil laiens entrer. — [18] De chaiens, dist li portiers, n'issi hui moines; vos ne conois je mie por moisne de chaeins. [19] Li bons hom fu toz jors esbahi, si respondi : Faites moi, fist li bons hom, parler al portier; si noma un altre portier par sun non. [20] E li portier respondi : Il n'a chaeins portier si moi non. Vos me semblés home que ne soit mie bien en sun sens qui vos faites moines de chaens, car vos ne vi je unkes mais. — [21] Si sui, dist li bons hom. Dunt n'est co l'abeïe seint cestui? Si noma le seint. — [22] Oïl, dist li portiers. — E jo sui moines de ceanls (*sic*). Dist li bons hom : Faites moi venir l'abé e le priors, si parlerai a eals. [23] Vint li abbes e li priors a la porte, e cum il les vit, se ne les conoit mie, ne il ne conurent mie lui.

Famille A. — Ms. de l'Arsenal.

[1] Qui fu uns bons homs de religion qui souvent proia Dieu en ses oroisons qui li donnast veoir et demontrast aucune joie de la grant douchor et de la grant beauté qui (*sic*) promet et ostroie a ceus qui l'aiment. [2] Et nostre sires l'en oï, car, si com il s'asist une fois a une ajornée ou cloistre de l'abeïe tous seus, si li envoia Diex un angles (*sic*) enssamblance d'un oisel qui s'aisit (*sic*) devant lui. [3] Et comme il esgarda cel angles, de quoi il ne saveit pas qu'il fust angele, ains cuidoit que ce fust uns oiseaus, si ficha si son esgart en la bieauté (*sic*) de lui tant durement qu'il oublia quant (*sic*) il avoit veü cha en arriere, [4] et si leva sus pour prendre cel oisel, dont il estoit mout convoiteus. Mès, si comme il vint près de lui, si s'en vola un poi arriere, [5] et tant que li oiseaus traist le bone (*sic*) home après lui, si qu'il li estoit avis qu'il estoit en un bois hors de l'abeïe. [6] Et quant il li fu avis qu'il estoit ou bois devant (*fol.* 16 *c*) l'oisel, si se traist avant por lui prendre, et lores s'en vola li oiseaus en une branche. [7] Si commencha a chanter tant doucement que nule douchor ne montoit a cele. [8] Si estoit li bons hons devant l'oisel, et esgardoit le beauté de lui, et eschotoit la douchor du chant, et si trés ententieument que il oublia les choses terrienes. [9] Et comme li oiseau (*sic*) out chanté tant comme Dieu plout, si bati ses eles, si s'en vola; et li bons hons commencha a reparier a soi meïsmes ce jor a eure de miedi. [10] Et com il fu repariés a soi meïsmes, si dist : Diex ! je ne dis hui mes eures; comment recouverraige mès? [11] Et com il regarda vers l'abeïe, si ne

se reconust point, ains li sambloit de pluseur choses qu'eles fussent toutes bestornées. [12] Si dist : Ou sui je donc? ne ves ci m'abeïe dont ge sui oissus hui matin? [13] Dont vint a le porte, si apela le portier par son nom : Oevre, fist il. [14] Li portier vint a le porte, et comme il vit le bon home si ne reconut mie, si li demanda qui il estoit. — [15] Je sui, fist il, moines de ceens, si voil entrer. — [16] Vous n'estes mie moines de ceens; ne vous ne vi ge onques mès ; et se vous estes moines de ceens, quant en oissite (*sic*) vos? — [17] Hui bien matin, fist soi li moines, et si voil laiens entrer. — [18] De ceens, fist soi li portiers, n' oissi hui moine. Vous ne recounois je mie pour moine de ceens. [19] Li bons hons fu mout esbahis, et si li dist : Fetes moi parler au portier. Si nomma un autre par son nom. [20] Et li portiers li respondi : Ceens n'a portier se moi non. Vos (*d*) me samblés hons qui ne soit mie en son sens qui vous fetes moines de ceens, car vous ne vi ge onques moine (*sic*). — [21] Si sui, dist li bons hons. Don n'est cele abeïe? Si la noma. — [22] Oï, fist li portiers. — Et je sui moines de ceens, dist li bons hons. Fetes moi venir l'abé et le prieur, si pallerai a haus (*sic*). [23] Lors ala li portiers querre l'abé et le prieur, et cil vinrent a le porte, et com il les vit si nes reconut mie, ne il connurent lui.

Famille A. — Poitiers 124.

[1] Ou fu jadis uns mot bons hom de religion qui sovent priot Dé en ses oreisons qu'il li donast veer e qu'il li demostrast aucune chose de la beauté, de la doçor e de la joie qu'il estoe a ceaus qu'il aime. [2] Et nostre sire Damedés l'en oï. E issi cum il fut une fez assis avant jor en l'encloistre de l'abbaye, si li enveïa Dex .I. angre en sembl[anc]e d'oisel qui se tint davant lui. [3] E quant il esgardoit cel angre, dont il ne saveit pas que ce fust angres, ainz cuidot que fust oiseaus, si mist son esgart en la beauté de lui, qu'il en oblia tot quantque il avoit veu ça en arrere. [4] Si leve sus por prendre l'oiseau dont il esteit mot coveitos; mas quant il fut près de lui, si s'en vola .I. poi arrere. [5] Que vos ireie aloignant? Li oiseaus traissit tant le bon homme après sei qu'ol esteit a viaire au bon home qu'il esteit en .I. bois fors de s'abbaye. [6] E cum li bons hom s'aproma de l'oiseau por lui prendre, si s'envola li oiseaus en .I. arbre; [7] si commence a chanter tant docement qu'onques riens tant doce n'aveit oïe. [8] Si se tint li bons hom, e esgarda la beauté de l'oiseau, e escota la doçor de son chant issi ententivement qu'il en oblia totes les choses terrienes. [9] Et quant li oiseaus ot tant chanté cum a Dé plot, si batit ses ales, si s'en ala. Li bons hom commence a repairer a sei meïsme a hore de midi. [10] Si dist a sei meïsme : Dex! ne deissi hui mes hores. Cum i covrerai huimais? [11] Cum il esgarda s'abbaye, si ne s'i reconeguit pas, ainz li senblerent totes les choses estre trestornées. [12] Ha Diex! dist il, ou sui ge? N'est ce pas m'abbaye dont ge issi hui matin? [13] Vint a la porte, si apela le porter : Oeuvre! [14] Li porters vint a la porte, e cum il vit le bon home, si ne le coneguit mie, ne il ne coneguit pas lui. Si li demanda qui il esteit ne qui il demandot. — [15] Ge sui, dist il, moines de çaenz. — [16] Vos ne vi ge onques mais. E si vos en estes, quant en issistes vos? — [17] Hui matin, dist il. Si voil çaenz entrer. — [18] De ceenz, fait li porters, ne issistes vos hui; ne vos neconois ge pas por moine de ceanz. [19] Li bons hom fu toz esbaloïz, si li respon-

dit : Faites me parler ob le porter, vos n'estes mie porters. — [20] Vos me semblez, dit li porters, homme qui n'est pas en son sen. Ceanz n'a porter si mei non. Vos ne vi onques mais. [22] Dist li bons hom : Faites me venir l'abbé e lo prious, si parlerai ob eaus. [23] Vint l'abbes e li prios a la porte, et cum il les vit, si ne les coneguit pas, ne il ne coneguirent pas lui.

Famille A. — Edition de Chambéry.

[1] Il fut ung moult bon homme de religion qui souvent prioit Nostreseigneur en ses oraisons qui luy demonstrast aulcune chose de la beaulté et de la doulceur et de la joye qu'il garde a ceulx qu'il ayme. [2] Nostreseigneur l'ouyt. Advint une fois a ung bien matin qu'il estoit ou cloistre tout seul, que Nostreseigneur luy envoya ung ange en semblance d'ung oiseau; et s'asist devant luy; [3] et aussi ne sçavoit pas que ce fust ung ange, mais cuidoit que ce fust (v°) ung oiseau. Si mist si fort son entente en la beaulté de luy, qu'il en oublia tout quanques il avoit veu le temps passé. [4] Ce bon homme se leva pour cuider prendre celluy oiseau, lequel il desiroit forment. Mais quant il venoit ung peu près de lui, si sailloit ung peu plus arriere. [5] Et tant reculla l'oiseau que le bon homme en allant après luy fut hors de son abbaye en ung bois. [6] Et quant il estoit advis au bon homme qu'il debvoit prendre celluy oiseau, si s'en volla sus ung arbre, [7] et commença si doulcement a chanter que le preudomme n'avoit oncques ouy chose si doulce. [8] Si fut si ententif a regarder la beaulté de l'oiseau et a escoucter (*sic*) la doulceur de son chant qu'il en oublia toutes les choses terriennes. [9] Et quant l'oiseau eut tant chanté come il pleut a Nostreseigneur, si batit ses alles et s'en volla. Et le preudomme commença a penser en luy mesmes environ heure de mydy, [10] et dist : Dieu ! je ne dis huy mes heures, comment recommenceray je huy mais ? [11] Et quant il regarda son abbaye si ne se recongneut pas, ains luy semblerent les choses toutes changies. [12] Hé Dieu ! dist il, ou suis je ? N'est-ce pas mon abbaye dont je yssis huy au matin ? [13] Si vint a la porte et appella le portier. [14] Le portier vint a la porte, et quant il vit le preudomme, si ne le cogneut pas, ne le preudomme le portier. Et le portier luy demanda quel il estoit. — [15] Je suis moyne de leans, dist le bon, si y veulx entrer. — [16] Vous n'estes pas moyne de ceans, dist le portier ; je ne vous vis oncques mais, et se vous estes de ceans, quant en yssistes vous doncques ? — [17] Huy au matin, dist le preudomme. — [18] De ceans n'yssit huy moyne, dist le portier. [19] Adoncques fut le bonhomme tout esbahy, et dist : Faictes moy parler au portier. — [20] Vous me semblés, dist le portier, homme qui estes hors du sens : ceans ne a portier que moy. Je ne vous vis oncques mais, dist le portier. Je sçay bien que vous n'estes pas moyne de ceans. — [21] Si suis, dist il. N'est-ce pas l'abbaye ? et nomma le non. — [22] Ouy, dist le portier. — Doncques suis je moyne de ceans, dist le bon homme. Faictes me venir l'abbé et le prieur, si parleray a eulx. [23] Adoncques vint l'abbé et le prieur a la porte. Et quant il les vit si ne les cogneut pas ne aussi ne firent ilz luy.

Famille A. — Ms. Bibl. nat. fr. 24838.

[1] Il fu uns bons hom de religion qui sovent proia N. S. en ses oroisons que il li donast veoir et qu'il li demonstrast aucunes choses de sa grant doçor et de

sa grant biauté et de sa joie que il estoie a ces qui l'aiment. [2] Et N. S. l'an oï. Un jor bien par matin estoit li bons hom assis en son encloistre; se li envoia Dex son ange an la sanblance d'un oisel: si s'asist devant lui. [3] Quant il esgarda l'oisel, si ne cuida pas que ce fust angeles; si mist si son esgart en la veüe et en la biauté de l'oisel, que il oblia quant que il avoit veü ça en arriers. [4] Il se leva por prendre l'oisel dont il estoit mout covoitox. Et quant il le vost prendre, si s'an vola li oisiaus un poi loing de lui. [5] Que vos diroie je? li oisiaus trest le bon home emprès lui tant que il ni avis an bon home qu'il estoit el bois qui estoit entor l'abaïe. [6] Il se trest près de l'oisel, si le cuida prendre, et li oisiax s'an (*fol.* 49) vola sor la branche d'un chesne. [7] Si comença a chanter ensi trés doucement que onques nus chans ne fu oiz si douz en cest monde. [8] Li bons hom se delita tant el chant et en la biauté de l'oisel que il oblia totes les terrienes choses. [9] Et quant li oisiaus ot chanté tant com lui plot, si s'an vola, et li bons hom s'an commença vers s'abaïe a repairier. [10] Et comme il se prist a porpenser et revenir en soi meismes, si dist : Ha! Dex, je ne dis je mie encore hui mes hores. Je ne les porrai dire a tens, car il est hore de midi. [11] Et quant il aprocha de s'abaïe, si ne la conut mie, et se li samblerent trestotes les choses trestornées. [12] Dex! dist il, ou sui je? Et dont n'est ce m'abaïe doent je issi hui matin. [13] Et comme il vint a la porte, si apela lo portier par son nom : Frere, ouvrez la porte. [14] Li portiers ovri la porte, et quant il vit lo bon home, si ne le conut. Il li demanda qui il estoit. [15] Li bons hom li dist : Je sui moines de ceianz, et si voil laianz entrer. — [16] Vos, dist li portiers, n'este mie moines de ceianz. Vos ne conois je pas. Et se vos estes moines de ceianz, quant en issistes vos? — [17] Hui bien matin, dist li bons hom. — [18] Vos ne fustes onques moines de ceianz, car je conois mout bien toz les moines de ceianz. [19] Lors fu li bons hom mout esbaïz, et se li dist : Faites moi parler au portier; et si noma le portier par son non. [20] Et cil li dist : Il n'a ceianz portier se moi non, et vos me sanblez home qui n'est mie bien en son sen quant vos dites que vos estes moines de ceianz. — [21] Si sui je, dist li bons hom. Donc n'est ce l'abaïe saint cestui? Si noma lo saint. — [22] Oïl dist li portiers. — Et je vos di por voir que je suis moines de ceianz, dist li bons hom; mais ore me faites venir l'abé et lo prieus, si parlerai a els. [23] Et li portiers les li fist venir. Et quant li bons hom les vit, si ne les conut mie, ne il ne conurent lui.

Famille A. — Poitiers 232.

[1] Il fu uns boins homs de religion qui pria souvent en ses orisons que Diex li donnast aucune cose sentir de la grant joie du chiel; [2] et Diex l'en oï; car si comme il fu une fois assis a une ainsmoniée (*sic*) en cloistre, tous seus, si li envoia Diex .j. angle en samblanche de .j. oisiel qui s'asist devant lui. [3] Et comme il esgarda chiel angle, et il ne savoit pas que che fust angle, ains cuidoit que che fust .j. oisiaus; si fcha son esgardement si durment que il avoit oublié quanques il avoit veü cha en arriere. [4] Se leva sus pour prendre chel oisiel dont il avoit mult grant talent. Mais si comme il vint près de lui si s'envola li oisiaus .j. poi avant. [5] Que vous diroie? Li oisiaus mena le boin homme hors de s'abeie; [6] et comme il vint el bois devant l'abeie, si revint pour prendre l'oisiel; adont s'en fui li oisiaus seur un arbre, [7] et commencha a canter si douchement que nule

riens ne fu onques tant douche oïe. [8] Si estoit li boins hons devant l'oisiel et regardoit le biauté de l'oisiel, et escouta la douceur du cant issi ententievement que il oublia toutes coses terriiennes. [9] Et comme li oisiaus ot canté tant comme Dieu pleut, si bati ses eles, si s'en vola. Et comme li boins hons commencha a repairier a soi meisme chelui jour endroit miedi, [10] si dist : Sire Diex, je ne dis hui mes eures; comment i recouverrai je? [11] Et comme il se regarda, si ne se reconnut pas; si li sanloit que les pluiseurs coses fuissent bestornées. [12] E Diex! fist il, ou sui je donc? Dont n'esche chi m'abeïe dont je issi hui matin? Adonc vint à la porte; si apela le portier. [14] Li portiers ne le connut pas quant il le vit. Il li demanda qui il estoit. — [15] Je sui, dist il, moine de laiiens; si voeil entrer laiiens. — [16] Vous, fait li portiers, n'estes mies moines de cheens; je ne vous vi onques mais; et se vous estes moines de cheens, quant issistes vous hors? — [17] Hui matin, dist-il. — [18] De cheens, dist li portiers, n'estes vous mie, ne de cheens ne issi hui monne; vous ne connois jou mie a monne de cheens. [19] Li boins hons fu tous esbahis. Faites me, dist il, parler au portier; si li nouma .j. autre portier par son non. [20] Et li portiers li dist : Il n'a cheens portier se moi non. Vous me samblés hom qui ne soit pas en son sens, qui vous faites moines de cheens. [21] Li boins hons fu tous esbahis. N'esche, fait il, l'abeie saint cheli? Si nomma le saint. [22] Oïl, fait li portiers. — Et je sui monnes de laiiens, fait li boins hons. Faites moi venir l'abé et le prieus, si parlerai a eus. [23] Adont vint li portiers querre l'abé, et le prieus, et il vinrent a la porte, et comme il les vit, si ne les counut pas ne eus lui.

Famille A. — Ms. Bibl. nat. fr. 187.

[1] Il fu voir qu'il fu un bons hons de religion qui sovant pria Dieu en ces oricions qu'il li demostrat aucune chouse de sa biaté et de la douçor et de la joie qu'il donra a ces qui l'aiment. [2] Et Nostre Sire si l'oït : car il estoit a une jornée en son clostre, si li anvoia Diex .j. angle en samblance d'osel ; si s'asist davant lui, [3] et quant il exgarda cel angle, si cuida qe ce fust .j. ossiaz ; si ficha sun exgart (*fol.* xv) en la biauté de lui qu'il en oblia quant il avoit veu sa en arrere. [4] Si leva sus por panre l'oisel dont il estoit covoiteus, mais com il vint près de lui, si s'en voula li osiaz un pou plus long. [5] Que vos iroie plus disant? Li osiax trait tant l'ome après soi qu'i li fu avis qu'il estoit en un bois. [6] Et quant il dut panre cel osiaux, si s'en vola sus un arbre, [7] et commansa si doucement a chanter que unques n'oït nulle si trés douce rien. [8] Si s'estuit et esgarda la biauté de ces osiaux, et excouta la douçor de son chant. [9] Et quant li osiaux out chanté tant com a Dieu ploit, si bati ses eles, si s'en voula; et li bons hons commansa a repaires (*sic*) a soi meemes a l'oure de medi; [10] et dist : Dieux! je ne di oi mes ores! [11] Et quant il esgarda s'abaïe, si ne la connuit point, ans li semblerent toutes les chouses bestornéez. [12] Hé Dieux! dist il, ou sui je? dont n'est ce m'abaïe dont g'issi hoi? [13] E vint a la porte, [14] et ne connuit pax le bon home le portierz (*sic*), ne li portierz lui; si li demanda qu'il estoit, et qu'il demandoit.— [15] Je sui, fist li bons hons, moignez de saians. — [16] Vous ne viges (*sic*) unques, dist li portier. Et quant ensistez vos de çaenz? — [17] Je ensi hoi matim. — [18] De saens, dist li portier ni issistis vous hui. — [19] Dont fu li bons hons esbaïz; si dist : Fait moi parler au porter. — [20] Vous me semblez, dist li portier,

home qui ne soit pas bien en son sans. Saians n'a porter se moi non. Vous ne vi je unques mais. (Dist li bons hons, car vous n'est pas moignes de saans dist li portierz [1].) — [21] Si sui, dist il, donc n'est ce l'abaïe? — [22] Oil voir, fait li portier. — Donc sui je moignes de laians, fait moi venire l'abé et li prior, si parlerai a aux. — [23] Li abes vint et li prior a la porte; si ne connuit pax euz ne li lui.

Famille B. — Ms. de Florence.

[1] Il se fu uns bons home de religiun ki sovent pria Deu en ses oreisuns qu'il li donast veoir alcune chose de la grant joïe qu'il estue et pramet a cels ke li aiment. [2] Deus nostre sire (*f.* 30 *v*°) l'en oï, kar si cum il fu assis une feiz en une enjornée tuz suls en un angle de l'encloistre, si li envea Dampnedeus un angle en semblant d'oisel ki s'asit devant lui. [3] Et cum il esguarda cel angle, et il ne savoit pas quel angle fust, si chaï en sun reguart et en la bealté de lui, k'il oblia quancqu'il avoit veü ça en arieres. [4] Si se lieve sus pur prendre cel oisel dunt il esteit mult coveitus; e si cum il vint près de lui, si s'envola li oiseals um poi arieres, et [li] bons home ala après pur lui prendre, et li oiseals l'atendi jusqu'il fu près de lui, si s'envola un poi plus louing. [5] Ke vus feroïe [j]o lung cunte? Li oiseals traist et mena le bon home tant après sei ke avis li fu qu'il fu issuz de s'abeïe en un mult beal lieu, en un bois; [6] e si cum li estoit avis al bon home qu'il estoit en un bois et voleit prendre l'oisel, li oiseals s'envola sur un arbre; [7] si comence si ducement a chanter ke unkes riens nule ne fu oïe si dulce. [8] Lores s'estut li bons home, si esguarda la bealté de cel oisel, et esculta la dulçur de son chant issi ententivement qu'il oblia totes choses terrienes. [9] E cum li oiseals out chanté tant cum a Deu plot, si s'envola, et li bons hom començа a sei meismes a repairer a hore de midi. [10] Deus! pensa il, jo ne dis hui mes ores. Coment i recoverei jo hui mès? [11] E cum il guarda vers s'abeïe, ne la conut mie, ainz li sembloit les pluseurs choses tutes muées. [12] E Deus! fist se il, ou sui jo? Dun ne est ço m'abeïe dunt jo eissi hui matin? [13] Vint a la porte, si apella le porter par son nun : Uvre, fist se il. [14] Li porters vint a la porte, et cum il (*f.* 31) vit le bon home, nel conuist pas, ainz li demanda qu'il estoit. — [15] Je sui, fist se il, u[ns] moines de lainz, si voil entrer. — [16] Si Deu[s] m'ait, fist se li porters, vous n'estes pas moine de çainz. Quant eisistes vus hors? fist il. — [17] Hui matin, dist li bons hom. — [18] Si Deus m'ait, dist li porters, vus ne conuis jo mie a moine de çainz. — [19] Li bons hom oï ço, si fud tut esbaïz et tuz esperduz.—Feites mei, [fist] seil, venir le porter, e si le numa par sun nun, kar vus n'estes pas li porters de çainz. [20] Li porters respundi : Çainz n'a portier si mei nun; et vus me semblez home ki ne soit pas très bien senez, quant vus vus faistes moine de çainz. — [21] Si sui jo, dist il; faites mei venir l'abé et le prior; [22] si parlerai a els. [23] Vint li abes et li priors a la port[e], et il les vit, ne les conuit pas, ne els lui.

Famille B. — Ms. Hatton.

[1] Iço fu un bons hom de religiun ki suvent pria a Deu en ses ureisuns k'il li

1. Les mots enfermés entre ( ) semblent une addition non justifiée du copiste.

dunast [ ] alcune chose qu'il a estué e a prumis a toz ices ki l'eiment; [2] e Deu nostre sire l'oïe (*sic*), kar si cum il se fu asis en un jur tuit sul en un angle de l'encloistre, si li anvea Damnedeu un angle en la semblance d'un oisel ki s'asist devant lu ; [3] e cum il esguarda icel angle, e il ne saveit mie k'il fud angle, si se chaï si en sun esguard e en la beuté de lui qu'il oblia quancque il aveit veü eincès. [4] Si se leva sus pur prendre cel oisel dunt il asteit mult coveitus; e si cume il vint plus près de lu, si se vola un petit arere, e li bons hom ala après pur lui prendre, e li oisel entende (*sic*) deske il fu près de lu, si se vola un poi plus luin. [5] Ke vus frai jo lung cunte? Li oisel trest e amena le prudom tant après lu ke avis li fu qu'il fu hors de l'abeïe en un mut beau liu, en un bois; [6] e si cume lu fu avis qu'il asteit al bois et voleit prendre le oisel, li oisel se leva sur un arbre : [7] si cumença a chanter si ducement ke unkes nule ren si duce ne fut oïe. [8] Lores estut li produm, si aguarda la beuté d'icel oisel e ascuta la duçur de sun chant issi ententivement qu'il oblia tutes choses terrienes. [9] E cume li oisel out chanté si cume Deu plot, si s'envola, e li bons hom cumença a repeirer a ure de midi. [10] Deus ! pensa il, jo ne dis hui mes ures, cument recuvrerai jo hui mès? [11] E cum il esgarda vers sa abbeia (*sic*) ne la cunust mie, ænz li resemblerent plusurs (v°) choses remuez. [12] E Deus, fist s'il, u suijo? Dun n'est ceste ma abbeie dunt jo issi hui matin? [13] Vint a la porte, si apela le porter par sun num : Ovre, fist il. [14] Le porter vint a la porte, e cume il vit le prudume, nel cunust pas, æinz li demanda k'il asteit? — [15] Jo sui monie de lenz, s'i veil entrer. — [16] Si Deus m'ait, fist le porter, vus n'estes pas de ceins. Quant issistes vus hors de ceinz? dist il. — [17] Hui matin, dist li bons hom. — [18] Si Deu m'ait, dist li porter, vus ne cunus jo mie. [19] Li bon hom oï, si fud esbaï e mut s'espanta. Fetes mei le porter venir, dist il, sil numa, kar vus n'estes pas le porter de ceinz. [20] Li porter respundi : Çænz n'i a porter se jo nun, e vus [ne] me semblez hom ki seit been senez, quant vus vus fetes monie de ceinz. — [21] Si su jo, dist il, fetes me venir l'abbé e le priur. Dun n'est ço l'abbeie de sent cestu? sil numa. — [22] Oïl, dist li porter. — E jo sui moine de ceinz. Fetes me venir l'abbé e le priur, si parlerai od eus. — [23] Vint li abes e li priur, si nes conust il mie, ne il lui.

Famille B. — Ms. Laud.

[1] Uns hom fud jadis de religiun ki sovent depria Deu que li donast a ver alcune chose de la grant joie qu'il pramet a ceus ke lui aiment e servent; [2] e nostre sire l'en oï; kar si cum il fud asis un jor tut sul en une angle de l'encloistre, si li enveia Deus un angle en semblance de oisel ki s'asist devant li. [3] Si cum il esgarda cel oisel, e ne saveit pas (*fol.* 155 *c*) qu'il fud angele, si chaï si od le regarder en la beauté de li qu'il oblia quanc qu'il aveit fait en arieres. [4] Si leva sus pur prendre cet oisel, dunt il iert mult coveitus, e cum il vint près de lui, si fuï li le oisel ariere un poi, e li bons hom alad après pur prendre, le oisel; attendi dès que il fud près de li, pus si se aloigna de lui. [5] Que vus frei ge lung cunte? Li oisel traist e mena le bon home tant après sei que avis li fud qu'il fud eissuz hors de s'abeïe en un mult bel lieu, en un bois. [6] Si cum il esteit avis al bon home qu'il esteit al bois e voleit prendre le oisel, li oisel vola sur un arbre ; [7] si comença a chanter si ducement que unkes nule rien (*d*) ne fud oïe si

dulce. [8] Lores si esgarda li bons hom la beauté de l'oisel, e escuta la duçur de sun chant si ententivement qu'il oblia totes choses terrienes; [9] e cum li oisels ot chanté tout cum a Deu plot, si s'en vola, e li bons hom comença a porpenser sei a hore de midi. [10] Deus! pensa se il, ge ne dis mie uncore hui mes hores. Coment recoverai je huimès? [11] Et esgarda vers s'abeïe, si ne la conut mie, ainz li sembla tut le plus changié. [12] Et Deus! dist il, u sui ge? Dunt n'est ço m'abeïe dunt ge issi hui matin? [13] Puis vint a la porte, si apela le portier par sun nun. [14] Cum li portiers i vint, le bon home nel conut pas, einz (*f.* 156) li demanda ke il esteit : [15] Ge sui, fist se il, moines de çaenz. [16] Quant eissites vos hors de çaenz? fist li portiers; ge ne vos conuis mie. — [17] Hui matin dit li bons hom. — [18] Dist li portiers : Ge ne vos conuis mie pur moine de çaenz. [19] Li bons hom oï ceo, si fud tut esbaïz e esperduz. Faites mei, fist se il, venir le portier; sil noma par sun nun; car vos ne estes mie portier de çaenz. [20] Li portiers respondi : Si sui, mès vos ne semblez mie home bien senez, ki vus faites moine de çaenz e ne l'estes. — [21] Si sui, fist se il, faites mei venir le abé e le prior. Dunt n'est ceo l'abeïe de celui? Si noma le seint de l'abeïe. — [22] Oïl, dit (*b*) li portiers. — E ge sui moine de çaenz. Faites mei venir l'abé et le prior, si parlerai a eus. [23] Vint li abes e li priors a la porte, e il nes conuit mie, ne il lui.

Famille B. — Ms. Ashmole.

[1] Il fud un produmme e bons hume de religiun qui suvent preout Deu en ses oresuns q'il li donast veer aucune chose de la grant [joïe] qu'il estue a cels qui lui aiment; [2] e Deu nostre sire l'en oï; ke si cume il fud une feiz en une ainz jornée tout sul en une angle de l'(*fol.* 69*d*)encloistre, si li envea Deus um (*sic*) angele en semblance de un oisel, que s'asist devant lui; [3] & cum il esgarda cel angele, & ne saveit pas que cel angele fust, si chaï en sun esguart, que il ublia quant que il aveit veü. [4] En après si leva sus pur prendre cel oisel dunt il esteit mult cuveïtus; et si cum il vint près de lui e il le volt prendre, si s'envola un poi plus loinz. [5] Que vus frei long cunte? Li oisel s'en treist e mena le prodome tant après sei qu'il li fu avis qu'il esteit issuz hors de sa abeïe en un mult beau liu & en un bois; [6] & si cum il esteit avis al prodome que il esteit al bois e voleit prendre le oisel, li oisel s'envola sur un arbre; [7] si cumensa si ducement a chanter que unches ren nule ne fu oïe (*fol.* 70) si duce. [8] Lores si estuit li bons hume; si esguarda la beauté de cel oisel, & escuta la duçur de cel chant issi ententivement que il oblia tutes les choses terrienes. [9] & cum li oisel out chanté tant cum Deus plut, si s'envola; e li bons hu[m com]mença a sei meisme a reperrir a hure de midi. [10] Deus! pensa il, jo ne di hui mes hures; cument recuverai je huimès. [11] & cum il reguarda vers sa abeïe, ne la cunut mie, ainz li sembla les plusurs choses tutes muées. [12] & Deu! dist il, u sui jo dunc? Ne est ce ma abeïe dunt jo issi hui matin? [13] Vint a la porte : Uverez, fist il al porter. [14] Li porter vint a la porte, & cum il vit le prodome, nel cunuit pas, ainz li demande qui il esteit. — [15] Jo sui, fist il, muines de la enz; s'i voil entrer. — [16] Si m'aït Deus, fist le (*b*) porter, vus n'estes pas de chaenz. Quant issistes vus de çaenz. — [17] Dist il : Hui matin. — [18] Si Deu m'aït, dit li portiers, vus n'estes pas moines de çaenz. — [19] Li bon hume oït ceo, si fud tut esbaïz & tut esperduz. Faites mei venir le porter, dist li bons hume; sil numa par sun nun. Vus n'estes mie

porter de laenz. [20] Li porter respondi : Çaenz n'a porter si mei nun, e me semblés hume qui ne seit mie ben senez quant vus vus feites moines de çaens. — [21] Si sui jo, dist il, faites mei venir le abé & le prior. Dunc n'est ceo la abeïe de saint cestui? Si numa le saint de l'abeïe. — [22] Oïl, dist li porters. — & je sui moines dunkes de çaens. Faites mei venir l'abé & le prior, si parlera[i] od eus. — [23] Vint li abes & li prior a la porte; & cum il les vit, si nes cunuit mie, ne euls lui.

Famille B. — Ms. Renault.

[1] Il fu jadis .j. bons hom de religion qui sovent proioit Dieu en ses orisons qu'il li otroiast a veoir aucune chose de la grant joie que il pramet a cels qui lui aiment. [2] Et nostre sire Dieus l'en oï. Car, si com il fu .j. fois en un angle del mostier, et ce fu devant le jor, si li envoïa nostre sire Dieus un angele en samblance d'oisel ; si s'assist devant lui ; [3] et quant il regarda cel angele, et il ne savoit mie que c'estoit angeles, si cheï si en son esgart et en la beauté de lui que il oblia quanque il avoit veü cha en ariere. [4] Si se leva sus por prendre l'oisel, dont il estoit moult covoitiés ; et si com il vint près de lui, si s'envola .j. poi plus loin. [5] Que vos feroi je lonc conte? Li oisiaus traist tant le bon home et mena od soi tant que avis li fu qu'il fu issus de s'abeïe en un biau lieu, droit en un bois ; [6] et si estoit avis au bon home que il estoit en .j. bois et voloit prendre l'oisel ; et li oisiaus s'en vola sor .j. arbre ; [7] si commencha a chanter que onques nule riens ne fu si doce a oïr. [8] Dont s'estut li bons hom et regarda la beauté de l'oisel, et escouta la dochor de son chant, et si ententivement qu'il en oblia totes choses terrienes. [9] Et quant li oisiaus out tant chanté comme a Dieu plot, si s'envola ; et li bons hom commencha a repairier a soi meïsme a heure de midi. [10] Diex ! pensa il, je ne di hui mes heures ; cument les recommencerai je huimès ? [11] Et quant il regarda vers s'abeïe, si ne le (*l.* la *ou* se?) reconut mie, ains li sambloient les plusor choses remuées. [12] Hé Dieu ! dit-il, u sui je? e n'est ceci m'abeïe dont je issi hui matin? [13] Il vint a la porte, si apela le portier par son non : Oevre, dist il, la porte. [14] Le portier vint a la porte, et quant il vit le bon home, si ne le conut mie, ains li demanda qui il estoit. — [15] Je sui, dist il, .j. moines de leans ; si voil leans entrer. — [16] Si m'aïst Diex, dist li portier, vous n'estes mie moines de ceans. Quant issistes vos de ceans? [17] Il respondist : Je hui matin. — [18] Si m'aïst Diex, dist li portiers, je ne vos connois mie a moine de ceans. — [19] Quant li prodom oï ce, si fu tos esbahis et esperdus. — Faites moi, fait il, venir le portier, car vos n'estes mie portier de ceans. [20] Li portier respondi : Ceans n'a portier se moi non, et vous me samblés .j. home qui n'estes mie bien assenés, quant vous vous faites moines de ceans. — [21] Si sui, dist il, voir ; faites moi venir l'abbé et le prieur : [22] si parlerai a els. [23] L'abes et li prieus vinrent a la porte, mès il nes connut mie.

L'histoire n'est pas finie. Je ne l'ai pas rapportée tout entière parce que le spécimen eût été un peu long. Mais, pour satisfaire la légitime curiosité du lecteur, je transcrirai ici la fin de ce joli conte d'après le ms. Douce, qui est l'un des meilleurs, et se recommande par d'intéressantes particularités dialectales :

... Ne il ne coneurent lui. — Qui demandez vus? firent se il al bon home? — Jo demant l'abbié et lui prior a qui (*sic*) jo voil parlier. — Ceo sumes nus, firent se il. — Non estes, fist lui bons hom, car vus ne vi jo onques maes. Lores fu tut esbaïz li bons homs, car il nes conoit, ne il ne le coneurent. — Quiel abbié demandez vus, ne quiel priur? fist se lui abbes; et qui conoissez vos çaenz? — Jo demant un abbié et un priur que issi[1] estoient appeliez; et conois celui et celui. Et cum il oïrent iceo, si coneurent les nuns bien. — Beau sire, firent se il, il sunt morz .iij. cenz anz at passiez. Or esgardiez ou vos avez estié et dont vos venez et que vos demandez. Lores s'aperceut li bons hoem de la merveille que (*fol.* 37 *v*°) Dex avoit faite, et cum par sun angle hors de l'abbaïe l'avoit mené. Et pur la biautié de l'angle et pur la doceur de son chaunt lui avoit demustré tant cum li plut de la biauté et de la joie que ont li ami Damledeu en ciel. Si s'esmerveilla estrangement que .iij. cenz anz avoit veü et escotié l'oisal, et pur le grant delit que il avoit eü ne lui semblout que del tens fust trespassié, mès que tant cum il at dès le matin, enjusqu'a midi; et qu'il dedenz .iij. cenz anz n'est (*corr.* ert) mie enveilliz ne sa vesteüre usée, ne lui (*corr.* si *ou* sui) soullier perciés. Seignurs esgardez et asmez cum es grant la biauté et la douçur que [Deus] dorra a ses amis en ciel....

Comparons maintenant ces divers spécimens phrase par phrase.

1. *et demostrast* se trouve seulement dans la famille *A*. Quoique ces deux mots, ne soient pas très-utiles au sens, il y a lieu de croire qu'ils appartiennent bien réellement à l'original. — Dans *B* il n'est question que de la « grande joie » réservée par Dieu à ses fidèles serviteurs : dans *A* nous avons « la grande douceur, la beauté et la joie » (Douce, 13315, 24838), ou « la beauté, la douceur et la joie » (Poitiers 124, l'ancienne édition, 187) ou au moins « la grande joie et la douceur » (13314). — La leçon *qu'il esteie et promet* est certainement la bonne : deux mss. de la fam. *B* (Florence et Hatton) et un de la fam. *A* (Douce) l'ont conservée. Les autres mss. ont vu dans ces deux verbes une redondance et opté soit pour *estoie* (Ashmole, fam. *B*; — 13314-5, Poitiers 124, 24938, fam. *B*), soit pour *promet* (Laud et Renault, fam. *A*). Le ms. 187 et l'imprimé ont des variantes de leur façon. Rien ici qui puisse servir au classement. L'addition *e servent* de Laud n'a pas de portée.

2. *En un angle* est caractéristique de la fam. *B*.

3. *einz quidout que ceo fust ons oisels* (Douce), se trouve dans toute la famille *A*, à l'exception de 24838, lequel est ici, comme presque partout, assez libre. Ce membre de phrase, qui peut bien n'être qu'une addition de copiste, mais qui peut tout aussi bien avoir été supprimé comme surabondant, manque absolument à la famille *B*. — *Si chaï si en son esgart*, ou *en son regart*, est une locution notable qu'offre seule la famille *B*.

---

1. Ms. *issunt*.

Dans *A* nous avons soit *si ficha si son esgart* Douce, 13314-5, S. Genev., 124 Ars. 187, soit *si mist* Poitiers 124, 24838 et l'imprimé.

4. La fam. *B* est seule à contenir une petite phrase, peu nécessaire au sens, qui dans Flor. est ainsi conçue : *et* [*li*] *bons home ala après pur lui prendre, et li oiseals l'atendi jusqu'il fu près de lui. Si s'en vola un poi plus loing.*

5. *Ke vus feroie jo lung cunte* (Flor.), commun à toute la fam. *B*, et à S. Genev. (fam. *A*) est dans les mss. *A Que vos dirron l. c.* (Douce), *Que vos diroie plus l. c.* (13314-5), *Que vos diroie je* (24838), *Que vos iroie je aloignant* (Poitiers 124), *Que vos iroie plus disant* (187), ou est supprimé, comme dans le ms. de l'Ars. et dans l'ancien imprimé.—*Qu'il fu issuz de s'abeïe en un mult beal liu, en un bois* est, sauf de minimes détails, la leçon de toute la fam. *B*; dans *A : qu'il estoit el bois* (ou *en un bel bois*, etc.) *hors de l'abaïe.*

6. *Et si com il estoit avis al bon home qu'il estoit en un bois et voleit prendre l'oisel* est la leçon à peu près constante des mss. *B*; mais dans *A : Et si cum il li esteit avis qu'il iert al bois devant l'oisel, si se traist vers l'oisel pur li prendre* (Douce 13315-5; d'où les leçons diversement modifiées de Poitiers, 24838, et 187).

7. On remarquera dans *B* la construction passive *ne fu oïe*, remplacée dans la plupart des mss. *A* par une construction active (*n'avoit oïe* S. Genev., 13314, Poitiers 124; *n'oï* 13315).

8. C'est seulement dans *B* que la phrase commence par *Lors* ou par *Dont*. — Je ne puis pas m'empêcher de faire remarquer qu'il y a dans Poitiers 124 une bien mauvaise leçon : *se tint* pour *s'estut*.

9. *Tant* (ou *si*) *cum Deu plot* est une excellente leçon, qui a été remplacée dans quatre mss. de la fam. *A* (S. Genev., 13314-5, 24838) par *t. c. lui p.* Il y a là un élément pour une sous-division de la fam. *A*. — C'est dans les mss. *A* seulement (à part 24858) que l'oiseau bat ses ailes avant de s'envoler.

10. Ce petit paragraphe commence tout différemment dans *A* et dans *B*. La leçon de *B : Deus! pensa il...* est plus vive et partant meilleure.— Le ms. Renault et l'ancienne édition ont une faute en commun : *recommencerai* au lieu de *recovrerai;* mais ces deux textes sont d'ailleurs si différents qu'on ne saurait voir dans cette coïncidence qu'une rencontre fortuite. De part et d'autre on a fait la même faute de lecture.

11. La leçon *ne la conut mie* est constante dans *B* et ne se trouve que dans deux des mss. de la famille *A* (248 38 et 187), les autres textes du même groupe préfèrent *ne se* (ou *ne s'i*) *reconut mie* (ou *point*, ou *pas*). — Le dernier mot est dans *B muées* ou *remuées*, mais *bestornées* ou *trestornées*, dans *A*. L'imprimé (fam. *A*) et Laud (fam. *B*) se sont rencontrés dans l'emploi du verbe *changer*, mais c'est par hasard, car du reste la

leçon diffère considérablement (imprimé : *luy semblerent les choses toutes changées*; Laud : *li sembla tut le plus changié*).

16. *Si Deus m'ait* est propre à la famille *B* : dans Laud seulement le commencement de la phrase a été omis. Ces mots manquent aux mss. *A*, qui en revanche ont en propre (sauf Douce) cette proposition : *vous ne vi je onques mais*, ou l'équivalent.

17. *Si voil çaenz entrer* manque aux mss. *B* et, dans A, aux mss. S. Genev., 24838, 187, Poitiers 232, et à l'imprimé; ce membre de phrase, qui est peu utile, peut avoir été supprimé par des copistes indépendants les uns des autres.

18 La réplique du portier : *De çaenz... n'eissi hui moines* (Douce) caractérise la famille *A*. Seul dans ce groupe 24838 présente une leçon tout individuelle qui ne ressemble pas plus à *A* qu'à *B*.

19. Dans *A*, le moine est simplement « ébahi », dans *B* il est de plus « éperdu » (au lieu d'*esperdu*, il y a dans Hatton *e mut s'espanta*). Dans *B* encore le moine dit crument au portier : « Vous n'êtes pas le portier de céans », phrase qui ne se trouve que dans un seul des mss. *A* (Poitiers 124).

20. *Car vus ne vi ge onques mès* (Douce), ou l'équivalent, manque aux mss. *B* et à 24838.

21. La famille *B* place ici, à tort ou à raison, dans la bouche du moine, la demande « faites-moi venir l'abbé et le prieur », qui reparaîtra au § suivant. Dans deux manuscrits de cette famille (Florence et Renault) la répétition des mêmes mots à un court intervalle a causé un bourdon. — Dans Poitiers 124 un bourdon a fait disparaître tout le § 21 et une partie du suivant.

Je m'en tiens à ces remarques. Fondées sur un très-petit nombre de faits, elles ne suffisent point, assurément, à fixer les bases d'une édition. Toutefois, le présent travail ne sera pas inutile au futur éditeur des Sermons. Il lui fournira une première liste de mss. dont plusieurs étaient jusqu'à présent inconnus. Il permet en outre d'apprécier dans une certaine mesure la valeur relative des textes, et d'indiquer ceux qu'on peut négliger sans inconvénient : ce sont, à tout le moins, les deux mss. de Poitiers et les numéros 187 et 24838 de la Bibliothèque nationale. Même après cette élimination la tâche de l'éditeur des Sermons français de Maurice de Sully reste ardue et compliquée.

Paul MEYER.

MÉLANGES.

I.

R POUR *S*, *Z*, A BEAUCAIRE.

Des études, qui n'ont rien de commun avec la linguistique, m'ayant conduit récemment à faire quelques recherches dans les archives de Beaucaire, j'y ai rencontré, en des documents datés, quelques exemples du passage d'*s*, *z*, à *r* qu'il m'a semblé utile de relever. Le fait même de cette mutation étant actuellement suffisamment établi, je ne songerais pas à en donner de nouvelles preuves, si celles que j'ai à produire n'aidaient pas, ainsi qu'on va le voir, à limiter le phénomène en ses circonstances de temps et de lieu. Je disais en terminant mon premier article sur ce sujet : « De tous les exemples ici réunis il résulte que la « confusion d'*r* et de *s*, *z*, s'est surtout manifestée au XIVe siècle dans la « partie du Languedoc qui correspond aux départements du Gard et de « l'Hérault. Je ne crois pas qu'on puisse établir qu'elle ait été fréquente « ailleurs ni en aucun autre temps » (*Romania*, IV, 194). Depuis, une communication de M. Alart a montré que ce phénomène phonétique avait fait en Roussillon quelques apparitions, assez rares du reste [1]. Voilà pour la limite occidentale. Voici maintenant pour la limite orientale.

Le plus ancien des registres cadastraux, ou, plus exactement, des *compoids*, de Beaucaire est de l'année 1390 [2]. Il est divisé en sept parties qui contiennent l'*allivrement* des propriétés sises dans autant de quartiers, de *gaches*, comme on disait autrefois. Ces gaches sont celles

1. *Romania* IV, 465-6. Depuis M. Alart a trouvé au XIIIe s., en Roussillon, *Requeren* (nom pr.) pour *Requesen* (*Rev. des langues romanes*, 2e série, II, 58, note).

2. On lit sur ce registre ces mots écrits au XVIIe siècle : « Compois de 1390. » J'accepte de confiance cette indication que je n'ai pas pu vérifier, mais qui *a priori* semble vraisemblable. Elle peut avoir été tirée du début du registre, lequel est actuellement incomplet du commencement.

de la *Fustarie*, du *Mercat*, du *Cementeri*, de la *Corratarie*, de la *Mota*, de la *Bocarie*, de l'*Espital*, de la *Cros*. Il y a d'assez nombreuses additions, dont l'écriture accuse le xve siècle, et que l'on peut avec vraisemblance supposer antérieures à la rédaction d'un nouveau compoids, actuellement existant aux archives de Beaucaire, et portant la date de 1460. Dans la partie écrite en 1390 on trouve à tout instant *paurat*, *paurada*, etc. Ainsi, au fol. iij v° de la gache de la *Bocarie* : « Martin Miqueu, doas cartairadas de vinha *pauradas* als clausels. » Mais on trouve fréquemment aussi *pausat*. J'ai de même rencontré *marel* (*macellum*). — Dans les additions, — qui sont postérieures, comme je viens de le dire, à 1390, mais antérieures à 1460, — on ne rencontre plus d'exemples du passage d'*s* en *r*. Il y a constamment *pausat*, mot qui par la nature même du registre revient à chaque article. A plus forte raison cette mutation est-elle absente du registre de 1460.

Dans les mêmes archives il y a un registre, également en langue vulgaire, des comptes de l'œuvre de Notre-Dame de Pommier. Ces comptes commencent en 1391 et comprennent les exercices suivants jusqu'en 1413, si j'ai bonne mémoire. L'église de *Nostra Dona de Pomies* est mentionnée dans le titre de chaque compte. J'ai relevé les formes suivantes :

guieya, 1391 ;	*gleira*, 1398 à 1401 ;
gleyra, 1392 ;	*gleisa*, 1406.
gleysa, 1395 ;	*gleylha*, 1409 ;
glieissa, 1397 ;	*gliesa*, 1412 ;
	gliessa, 1413.

Parcourant rapidement ce registre, j'y ai trouvé à plusieurs reprises, dans les premières années, *borgeres* (bourgeois) ; et c'est seulement en 1409 que j'ai rencontré pour la première fois *borgezes*. J'ai copié l'article suivant, qui appartient au compte de 1395, à cause du grand nombre d'exemples d'*r* pour *s*, *z*, qu'il renferme :

Item, que Pons Pelat e Johan Charaut aneron a Tarascon dire als *prericados* de Tarascon que en le *preric feresson* mension de la profesion[1] que *ferem* le dimergue a .iij. de desembre per *raron* de las ayguas ; paguem per le port viij d.

J'ai voulu savoir si le même fait s'était produit de l'autre côté du Rhône, et à cet effet je suis allé consulter les plus anciens compoids de

1. *Profesion* me fait l'effet d'être employé ici comme en divers endroits du poème de la Croisade albigeoise pour *procesion*. Il s'agit probablement d'une procession faite à la suite d'une inondation du Rhône. Je n'ai plus sous la main les registres des délibérations du conseil de Tarascon, à l'aide desquels on pourrait vérifier si réellement cette année-là le Rhône est sorti de son lit. Les registres du conseil de Beaucaire ne commencent que beaucoup plus tard.

Tarascon[1] qui n'est, comme on sait, qu'à 500 mètres de Beaucaire, mais avec le fleuve entre les deux villes. Ils ne m'ont offert aucun cas d'*r* pour *s* ni d'*s* pour *r*. Je m'attendais du reste à ce résultat négatif, car un phénomène aussi notable ne m'aurait pas échappé lorsque en 1862 j'inventoriais les archives de Tarascon. A Arles mes recherches dans les compoids les plus anciens ont abouti au même résultat, ce qui peut être attribué à la date de ces registres (1424), tous postérieurs au temps où nous venons d'observer à Beaucaire la substitution d'*r* à *s*. Nous avons vu précédemment (*Rom.* IV, 468) que ce phénomène s'était manifesté à Arles dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Tout considéré, on peut, ce me semble, tenir pour certain que le changement d'*s*, *z* en *r*, et réciproquement, ne s'est point étendu, sauf en des cas isolés, au-delà du Rhône, et qu'en général il a cessé de se manifester vers le commencement du XIVe siècle. Ce sont, avec un peu plus de précision, les conclusions auxquelles j'étais déjà parvenu dans mon premier travail sur ce sujet.

P. M.

II.

DE QUELQUES MODIFICATIONS PHONÉTIQUES

PARTICULIÈRES AU DIALECTE BAS-NORMAND.

Parmi les causes qui peuvent influer sur la transformation des sons primitifs, une des plus générales est la tendance de ceux-ci à devenir de plus en plus extérieurs ; c'est là un fait qu'il est facile de constater en particulier dans l'histoire des langues romanes. Ainsi la gutturale latine *c* (*k*) a donné naissance à des chuintantes ou linguales et à des spirantes dentales, qui toutes s'articulent bien en avant du point où se forme dans la cavité buccale le son primitif *k*. Cependant, malgré sa généralité, cette loi est loin d'être sans exception ; et, après y avoir obéi, les idiomes romans s'y sont parfois soustraits et en ont suivi une tout opposée. La transformation, au XVIe siècle, de la chuintante *š* en spirante gutturale *χ*, que j'ai signalée autrefois dans l'espagnol[2], en est un exemple curieux ;

1. Les six plus anciens sont en langue vulgaire. Le premier, non daté, appartient à la seconde moitié du XIVe siècle ; le second a été exécuté très-peu après 1393, le troisième, en 1442, le quatrième, en 1459, le cinquième, en 1487, le sixième, en 1498.

2. *Du c dans les langues romanes*, p. 213. — Ceci n'a pas lieu seulement pour la sourde *š*, mais encore pour la sonore *ž* (*j*), qui, comme elle, s'est transformée en la spirante gutturale sourde *χ*. Cette transformation de deux sons originairement différents en un seul tient à la disparition au XVIe siècle des spirantes sonores en espagnol. C'est par la même raison que *s* qui, au moyen-âge, devait

χ, en effet, s'articule plus en arrière que š. Cependant, c'est là un fait isolé, je crois, dans la phonétique ancienne des langues romanes [1], les patois modernes, au contraire, en présentent des exemples nombreux, et il en est un en particulier, le normand, où la tendance dont je parle semble avoir déterminé les transformations les plus curieuses de consonnes qu'il ait subies récemment.

Ces transformations toutefois ne sont pas dues uniquement au recul vers la partie postérieure de la cavité buccale du point où se fait le contact ou le rapprochement entre la langue et le palais : pour qu'elles puissent se produire, il faut que les explosibles, liquides ou nasales, soient accompagnées de *i*, c'est-à-dire d'une voyelle palatale, suivie elle-même d'une autre voyelle, et que par conséquent il y ait un concours de voyelles à éviter. C'est le cas pour les groupes

ti ou *di* + voyelle,
ni + voyelle,
li + voyelle,

dont la consonne n'est pas gutturale. Voyons comment on peut rendre compte des modifications subies par chacun d'eux.

Pour le premier *ti* + voy. le point de contact est reporté de la région antérieure du palais dur vers le palais mou, là même où se forme la palatale, et la dentale *t* est remplacée par la gutturale palatale *ḱ*; *ti* + voy. devient ainsi *ḱ* + voy. Ainsi :

amitié, *cimetière*, *pitié*, *tien*, etc.

ont donné : *amiḱié*, *chim'ḱière*, *piḱié*, *ḱien*, etc.

Cette transformation, on le sait, se rencontre encore dans d'autres idiomes populaires au nord de la Loire, mais nulle part aussi généralement qu'en normand. Par la même raison, le groupe *di* + voy. se transforme en *ǵ(u)i* + voy. Ainsi :

diable, *Dieu*, *étudier*, etc.

sont devenus : *ǵ(u)iable*, *ǵ(u)ieu*, *étuǵ(u)ié*, etc.

La transformation du groupe *ni* + voy. ne s'explique pas moins facilement. Le point de contact étant reporté de la région dentale vers le

---

y être sonore, comme dans les autres langues romanes, entre deux voyelles, est devenue sourde dans tous les cas et que *c* et *z* qui représentaient primitivement les sons *ts* et *dz* en se transformant vers la même époque que *š* et *ž* y ont aussi, comme ces chuintantes, donné naissance à une seule spirante sourde, analogue au *th* dur anglais. Il n'est ainsi resté véritablement en espagnol d'autre spirante sonore que le *yot*. Quant au *v*, comme il ne pouvait se changer en *f*, son qui n'existe pas à vrai dire dans cette langue, il s'est transformé en explosible *b*. Il me semble du moins qu'on peut expliquer ainsi la substitution du son *b* au *v* primitif.

1. Ceci est vrai, s'il s'agit d'une consonne isolée; des transformations de consonnes accompagnées de voyelles, au contraire, dont il va être question, celle de *ni* + voy. en *ñ* + voy., se rencontre déjà dans les anciens idiomes romans.

palais mou, l'articulation se fait au lieu même où se produit l'*n* palatal : *ñ*, lequel est égal à *n* + *i*, *i* disparaît alors et le groupe *ni* + voy. devient ainsi *ñ* + voy. Par exemple :

nier, *manière*,

ont donné : *ñé*, *mañére*.

Les choses se passent moins simplement pour le troisième groupe, *li* + voy. Le report du point de contact vers la partie postérieure du palais a pour résultat d'empêcher la production du son *l* qui est dental, cette liquide est alors remplacée par la spirante palatale *y*, laquelle se confond avec *i* et le groupe *li* + voy. fait place au groupe *y* + voy. Ainsi :

Il li a anc. norm. (Il lui a)

est devenu : *I y a*.

C'est par une raison analogue que l'*l* mouillée disparaît au milieu des mots et y est remplacée par *y*, modification qui, on le sait, se rencontre aussi dans la prononciation populaire de Paris. Ainsi :

batailler, *effoudrailler* (effrayer), etc.,

sont devenus : *batāyé*, *éffoudrāyé*.

Toutefois dans le patois normand, — dans celui du Bessin du moins, — *l* mouillé, au lieu de se changer en *y*, se réduit seulement devant *e* à *l* ordinaire, par exemple :

bouteille, *écaille*, *fille*, *merveille*, etc.

donnent : *boutéle*, *écale*, *file*, *mervéle*, etc.

II.

Bien qu'elles s'y rencontrent plus souvent et plus régulièrement que dans les autres idiomes populaires et qu'elles y soient devenues tellement naturelles qu'un Normand ait peine à prononcer un des groupes primitifs *ti*, *ni* et *li* + voy. et n'y parvienne souvent qu'après de longs efforts, les trois modifications de consonnes dont je viens de parler n'appartiennent pas, comme je l'ai fait remarquer, exclusivement au patois normand; en voici une, au contraire, que je lui crois particulière, c'est celle de la diphthongue *ui* (*üi*) en *ieu* (*iö*).

La diphthongue *ui* est composée d'une labiale et d'une palatale, dont l'articulation a dû paraître difficile au patois moderne; pour l'éviter, on a remplacé le plus extérieur des deux sons par celui de même nature que le plus intérieur offert par la langue, c'est-à-dire par une palatale, et le plus ressemblant au premier, c'est-à-dire *ö*, et *üi* est devenu ainsi *öi* et, par transposition, *iö*. C'est ce que montrent les mots

aujourd'hui, *nuit*, *suif*, *suivre*, *suis*, etc.

transformés dans le patois moderne en

ōjourǵu(i)eu, *ñeu* [1], *sieu*, *sieūre*, *sieū*, etc.

1. *ñ*, de *ñeu* représente *ni*, comme *ǵu(i)* de *ōjourǵu(i)eu* représente *gui*. De même

Dans quelques mots, la diphthongue *üi*, au lieu de se transformer en *iö*, s'est atténuée en *i*; ainsi :

huître, suie, suint, suis,

ont donné : *ïtre, sie, si, sī* à côté de *sieū*.

C'est cette dernière forme que l'on rencontre surtout à Guernesey. Quant à la diphthongue *ui*, elle n'a persisté que dans *huit* et dans le mot du reste peu populaire *fruit*[1].

Charles JORET.

Aix, avril 1876.

III.

UNE PARTICULARITÉ DU PATOIS DE QUEIGE (SAVOIE).

Parmi les transformations romanes du C[A] latin initial, il en est une que M. Joret n'a pas rencontrée : c'est la métathèse de *ts* en *st*. En voici quelques exemples empruntés au patois de Queige (c. de Beaufort, arr. d'Albertville, Savoie). Je les tiens d'une domestique du pays qui n'a pu me renseigner sur la topographie de ce phénomène. Les patois savoisiens paraissent différer sensiblement entre eux, mais leur littérature est très-pauvre, et les savants du crû ne semblent pas leur avoir accordé une grande attention. Je me borne donc à la simple constatation du fait en un point provisoirement isolé.

C[A] initial devaient ST : *caballus*-STEVÔ, *calceare*-STÔÇÉ, *calidum*-STÔ, *calendas*-STALÉNDE, **camba*-STAMBE, *caminum*-STEMÉN, *camera*-STAMBRÉ, *camisia*-STEMIJE, *canem*-STÉN, *cannabim*-STENÉVE, *cantatorem*-STANTU, **capellum*-STAPÈ, *capulare*-STAPLA, *carnem*-STÉR, *cata* (κατά)-A STA PÔ[2], *cattum*-STÉ. — Exceptions : *caballa*-CAVÉLA, *cavea*-CAZE, CATÉN (fr. *catin*, Catherine).

Je possède un trop petit nombre de mots pour rien dire des autres traitements du C.

J. BAUQUIER.

---

dans *tcheu* (coctum) pour *cuit*, *tcheusse* (coxam) pour *cuisse*, *tcheu* est pour *kūi*, *kiö*, *kö*. Dans la transformation de la gutturale en palatale proprement dite, le son *i* qui suivait la première s'atténue après la seconde, il ne subsiste jamais après *tch* et *ñ* dans le patois du Bessin.

1. On entend encore souvent *anui* à côté de *agneu* (ad noctem) : aujourd'hui, *nuile* (nebula) et *nuilé* à côté de *gueule* et *gueulé* ; *tuile* (tegula) est même encore plus usité que *tcheule*.

2. P. Meyer, *Romania*, 1873, 80-5 ; Cornu, 1875, p. 453-4.

COMPTES-RENDUS.

Handschriftliche Studien auf dem Gebiete romanischer Literatur des Mittelalters, von Alfred WEBER. I. Untersuchungen über die *Vie des Anciens Pères*. Frauenfeld, Huber, 1876, in-8°, 80 p.

Encore un début qui promet. L'auteur a choisi pour objet de ses premières *études* le recueil de contes dévots connu sous le nom de *Vie des Pères*. Il commence par décrire les manuscrits de sa connaissance qui contiennent ce recueil, puis il essaie d'en classer un certain nombre; il cherche ensuite à déterminer la langue dans laquelle le recueil a été composé; enfin, comme spécimen, il publie un conte inédit d'après neuf manuscrits comparés par lui. Chacun de ces petits travaux est bien mené et exécuté avec une précision et une sobriété des plus satisfaisantes. Le premier chapitre aidera beaucoup ceux qui essaieront de se reconnaître dans les manuscrits souvent si incohérents qui contiennent avec la *Vie des Pères*, plus ou moins complète et suivie, des légendes de toute provenance. L'essai de classification paraît bien conçu; cependant il ne m'a pas semblé que la comparaison des variantes du conte publié le confirmât dans tous ses détails. Ce qui est dit sur la langue est fort intéressant, en tant que collection de faits; quant à dire avec M. Weber que ces faits caractérisent un dialecte bourguignon influencé par le tourangeau, je ne m'y risquerai sûrement pas. Le bourguignon me paraît fort peu sensible dans ce dialecte, et si je voulais lui assigner une patrie, ce serait sans doute du côté de la Touraine et de l'Anjou que je la chercherais. Je ne puis souscrire à ce que dit M. W. à propos des rimes comme *ferè* (futur) *volenté*, *sè*, *pensé*: il en conclut qu'il faut « revendiquer pour le dialecte bourguignon » cette particularité d'avoir changé en *è* l'*é* provenant de *á* latin, car *sé* = *sai*, *feré* = *ferai* ont sûrement un *è* ouvert, comme le montrent les rimes telles que *pès* (pacem), *confès*, *test* (tacet), *est*, etc.; enfin il attribue à l'influence du dialecte bourguignon le changement de *é* en *è* en français dans *mer*, *hôtel*, etc. Doucement! M. W. aurait renversé tout son échafaudage s'il avait remarqué que la rime d'*è* (= *ai*) avec *é* ne se présente que dans des cas où *è* est final; or dans ce cas le français a toujours eu une aversion pour le son *è*; dans la langue actuelle *sais*, *ferai*, etc., se prononcent *sè*, *ferè*, et il faut remarquer qu'en Touraine aujourd'hui les mots terminés en *-et*, comme *brochet*, *poulet*, se prononcent avec *é*, et non avec *è* comme à Paris. Laissons donc provisoirement dormir les prétentions du dialecte bourguignon, qui n'a d'ailleurs rien à faire, suivant les probabilités, avec notre texte. La confusion accidentelle de *é* avec *ié* indique aussi l'ouest plutôt que l'orient de la France. A propos des remarques empruntées par M. W. à Burguy, je dirai qu'il est temps de cesser

d'invoquer les idées tout à fait arbitraires de ce grammairien. Servons-nous de son livre comme d'un utile recueil de matériaux, mais n'accordons pas la moindre importance à ses théories.

Le texte est très-bien publié, sauf quelques légères inadvertances. Il est singulier que M. W., contre la plupart des mss., ait altéré le premier vers, qui est en même temps le dernier (*Qui de loing garde de près jot*), d'autant plus que M. Tobler l'avait jadis correctement imprimé. La ponctuation laisse à désirer, et prouve que l'éditeur n'a pas toujours bien compris; ainsi v. 76 lisez *Et a Deu tolir et embler Vos ames? C'est trop grant folie;* v. 215-16, *Gesir qu'une nuit par mon vers, Devant que ceste chose aviegne;* v. 283, *Et coment qu'il aut, bien vos di*; v. 305-6, *Ou seroit la fontaine prise Ne trovee? Ce ne puet estre*, etc. Il y a aussi quelques fautes d'impression; faut-il ranger dans cette classe le v. 132? En tout cas je ne le comprends pas.

Aux quelques notes explicatives de M. W. il en a joint que lui a fournies M. Tobler. *Fers* au v. 33 paraît pris dans le sens d' « hameçon »; le sens propre de *doine* n'est pas « avare »; *nie* au v. 74 veut dire « noye » et ne vient pas de *nidus; sor son pois* ne signifie pas « au-dessus de la mesure de ses forces », mais toujours « malgré lui »; on ne peut guère expliquer le v. 338 autrement qu'en lisant *d'essor*, et il faut admettre une rime fautive; à l'époque de notre texte ces fautes ne sont pas sans exemples, mais celles que cite M. Tobler sont d'un autre genre.

Nous ne pouvons qu'exprimer le désir que la suite des *Handschriftliche Studien* paraisse bientôt et soit aussi intéressante que la première partie.

G. P.

La vie de saint Benezet, fondateur du pont d'Avignon. Texte provençal du XIIIe siècle, accompagné des actes en latin, d'une traduction française, d'une introduction et de notes historiques, critiques et bibliographiques, par l'abbé J.-H. ALBANÈS. Marseille, Camoin, 1876. In-8°, XXI-49 p.

Le fond de cette publication se compose essentiellement du texte des actes du saint et de l'enquête sur les miracles qu'on lui attribuait. Ce double texte avait déjà été mis au jour par les Bollandistes (avril, II, 257-9), et est ici réimprimé d'après le ms. même qu'ils ont publié et qui appartient aux archives d'Avignon. A ces deux documents et en regard M. l'abbé Albanès a joint une traduction provençale qu'il fait remonter (p. VII) au commencement du XIIIe siècle, une traduction française, qui paraît assez peu utile, des notes nombreuses, et une assez longue introduction dont une partie est consacrée à démontrer qu'il faudrait être dépourvu de raison pour nier les prodiges qui ont accompagné la construction du fameux pont d'Avignon.

Pour nous, négligeant tout ce qui n'est pas du domaine de la science, nous nous bornerons à quelques remarques sur l'édition elle-même. Nous croyons que M. l'abbé A.. qui se montre parfois fort dur pour ceux qui avant lui ont touché à quelque partie de son sujet, n'est pas à l'abri de tout reproche. Les « différences assez notables » qui, selon le nouvel éditeur, existeraient entre son texte et celui des Bollandistes, se réduisent à fort peu de chose. Il en est une cependant qui a son importance, et qui paraît avoir échappé à M. l'abbé Alba-

nès: p. 4, l. 7, au lieu de *Audiens*, les Bollandistes ont *Adiens*. Il en résulte un sens absolument différent. Avec *audiens* le texte est inintelligible à ce point que M. A. est amené (voir p. 27) à supposer une lacune. Avec *adiens* le sens se suit parfaitement[1]. Il est probable qu'il y a *audiens* dans le ms., puisque le traducteur provençal a traduit *auzent;* mais, si la leçon *adiens* est une correction des Bollandistes, c'est une excellente correction, et il est assez surprenant que M. A. n'en ait tenu aucun compte.

L'ancienne traduction provençale des actes et de l'enquête, tirée d'une copie de l'an 1500 (voy. p. 31), paraît avoir été aux yeux de l'éditeur le morceau principal de la publication. Du moins elle est annoncée en vedette dans le titre, et M. A. insiste à plusieurs reprises sur son importance. Il y a là un peu d'exagération. D'abord il ne me semble pas que M. A. ait établi autant qu'il le dit (p. 31) qu'elle remonte au commencement du XIIIe siècle. Je la crois plutôt de la fin de ce même siècle. Certains détails, par exemple l'emploi fréquent de l'auxiliaire *va* avec un infinitif (*va encontrar, va dire*, etc.) me paraissent indiquer cette époque. D'autre part les raisons que donne l'éditeur (p. VII) en faveur d'une plus grande ancienneté (par exemple l'emploi de mots tout latins tels que *Deus*, *diabolus*[2]), sont très-faibles. Enfin, les considérations présentées au début de la préface sur la nature des textes provençaux du moyen âge, qui presque tous appartiendraient « à un langage artificiel inventé par les Troubadours, et qui en réalité n'était parlé aucune part », sont d'une justesse fort contestable. — Sur le texte même édité par M. A. j'ai quelques observations à présenter. P. 1, l. 3, *appartament* doit être lu *appert-*, et au contraire *personier* serait mieux écrit *pars-*. P. 5, l. 14, ne pourrait-on lire *Peires* au lieu de *Petres?* P. 13, l. 8, *quieron lo penre* n'a pas de sens; le latin *crediderunt eum accipere* indique qu'il faut lire *cujeron*. — Je ne sais pourquoi M. A. imprime *jeu*, *tievas*, *sievas:* l'usage ordinaire, autorisé par la prononciation actuelle, est d'écrire *ieu*, *tieuas*, *sieuas*.

P. M.

I parlari italiani in Certaldo, alla festa del V. centenario di Messer Giovanni Boccacio, Omaggio di Giovanni PAPANTI. Livorno, 1875, gr. in-8°, XIV-736 p.

M. Papanti, bien connu par ses recherches sur les *novellieri* italiens, a réuni dans ce volume environ 700 traductions en dialectes italiens ou des pays voisins, d'un des contes les plus brefs de Boccace, le neuvième de la première journée. Il lui a paru que la réunion de tous ces spécimens linguistiques, « non pas seulement de l'Italie aujourd'hui constituée en nation sous le sceptre du roi « Victor-Emmanuel II, mais réellement de l'Italie prise en ses confins naturels » était l'hommage le plus digne qu'on pût rendre au père de la prose italienne à

1. Voici la scène. Le petit Benezet vient trouver l'évêque d'Avignon et lui dit: « Jésus-Christ m'a chargé de faire un pont sur le Rhône. » L'évêque se met à rire et l'envoie au prévôt de la ville pensant que celui-ci, qui était très-cruel, ne manquerait pas de faire souffrir au petit homme quelque cruel supplice. « *Adiens* tamen illum Benedictus pacifice loquitur... » Puis, la conversation finie, Benezet revient auprès de l'évêque.

2. M. A. cite aussi *juseus* qui n'a rien de particulièrement archaïque.

l'occasion de son cinquième centenaire. M. P. a eu de plus en vue l'utilité que les études grammaticales pourraient tirer d'une aussi riche collection de spécimens, entre lesquels plusieurs se rapportent à des dialectes qui, peu à peu, disparaissent avant qu'on ait songé à en noter les caractères.

Le choix de la nouvelle IX de la première journée était tout indiqué. Elle a déjà été traduite en douze dialectes italiens par les soins de Salviati (Venise, 1584). Ces douze versions (Bergame, Bologne, Florence, Frioul, Gênes, Istrie, Mantoue, Milan, Naples, Padoue, Pérouse, Venise) formaient une introduction naturelle au recueil de M. P. qui ne s'est pas borné à les réimprimer purement et simplement, mais y a joint des commentaires linguistiques fournis par des érudits locaux.

L'ensemble du recueil est ordonné ainsi qu'il suit : *Première partie*, textes de Salviati avec commentaires (p. 10-47) ; — *Deuxième partie*, textes modernes ; 1° dialectes italiens du royaume d'Italie, classés par province, et, dans chaque province, par ordre alphabétique des lieux (p. 48-568) ; 2° dialectes italiens des populations ne faisant pas partie du royaume d'Italie (p. 569-655). — *Troisième partie*, langues étrangères parlées en Italie (p. 647-700) ; — *Appendice*, versions diverses [1] (p. 701-726). — *Table alphabétique*.

Cette classification, qui est bonne en soi, n'est pas toujours parfaitement suivie. Ainsi l'arabe de Malte, qui avait sa place naturelle dans l'appendice (si tant est qu'il eût droit à une place quelconque dans ce recueil), est classé, je ne sais pourquoi, dans la troisième partie (*Linguaggi stranieri parlati in Italia*). — Ce qui me paraît plus grave, c'est d'avoir placé les versions en patois de l'ancien comté de Nice dans la seconde partie (*parlari italiani di popolazioni non facienti parte del regno*), à côté des spécimens incontestablement italiens de la Corse, de la Dalmatie, de l'Istrie. Ceux mêmes qui se montrent le moins rigoureux quant à la classification des dialectes ne sauraient admettre qu'on hésitât sur la place du niçois. C'est évidemment et sans contestation possible un dialecte de la langue d'oc. Le caractère provençal est frappant dans la version niçoise des pages 624-5 malgré l'orthographe tout italienne (et mauvaise en plus d'un point) adoptée par le traducteur [2].

Un tel recueil est quelque chose de plus qu'une simple curiosité. Pour beaucoup de localités, les spécimens qu'il fournit sont les seuls qu'on ait jamais écrits, et les notes linguistiques jointes par certains traducteurs à leur version ont une très-réelle valeur. Je mentionnerai, par exemple, les remarques de M. Falcucci sur le dialecte corse, et celles de M. Camarda sur le grec de la Terre d'Otrante. Mais, il ne faut pas se dissimuler qu'en somme des traductions modernes d'un texte du XIVe siècle ne sauraient fournir d'irréprochables spéci-

---

1. Entre autres, une version en provençal moderne, par Fr. Mistral. Elle a été reproduite dans l'*Armena provençau* de cette année.

2. Par exemple ce traducteur écrit *premier'*, *annar'*. *soportar'*, et nous avertit en note que l'*r* final ne se prononce pas dans ces mots, ce qu'il indique par l'addition d'une apostrophe. Mais si l'*r* final ne se prononce pas, en d'autres termes si elle n'existe pas, il est simplement absurde de l'écrire. La perte de l'*r* en tel cas est actuellement à peu près générale en Provence, et les Provençaux ont la sagesse d'écrire *premié*, *ana*, etc.—Le même traducteur écrit *cu-si-ghe*, ce qui doit être écrit *cu-sighe* (quiconque), *sighe* étant la troisième personne du sing. du subj. prés. d'*estre*.

mens des dialectes. Et cela pour deux raisons. La première c'est que ce texte contiendra sûrement des idées pour lesquelles bien des patois n'auront pas d'expression. En ce cas le traducteur se verra réduit à l'une de ces deux alternatives: ou modifier le texte, de façon à le rendre traduisible en patois (et ce sera pour le but qu'on se propose le parti le plus sage [1]), ou emprunter à l'idiome littéraire les expressions qui font défaut. Dans le premier cas, celui d'une traduction libre, chaque spécimen peut être excellent, mais ils diffèrent trop les uns des autres pour pouvoir être utilement comparés, et l'avantage résultant d'un texte unique est à peu près perdu ; dans le second cas, les spécimens ne méritent qu'une confiance très-limitée.

La seconde cause d'imperfection vient de ce qu'il est impossible d'obtenir que les auteurs de 700 spécimens, fussent-ils tous très-versés dans les délicatesses de la phonétique, donnent la même valeur aux mêmes lettres. Les uns voudront concilier la notation du son avec l'étymologie, comme le traducteur niçois mentionné ci-dessus, qui augmente les terminaisons d'un *r* final de l'infinitif niçois, sans doute parce que cette *r* existe réellement en latin et en italien. D'autres auront la sagesse de s'en tenir à la notation des sons, mais les noteront selon des systèmes plus ou moins différents, de telle sorte qu'il sera souvent impossible de se rendre un compte exact de la valeur de telle lettre ou de tel groupe de lettres.

Ces remarques ne s'appliquent pas plus directement à la collection formée par M. Papanti qu'aux traductions de saint Matthieu ou de la parabole de l'enfant prodigue qui sont les seuls textes que nous possédions de bien des idiomes : elles ne doivent diminuer en rien la reconnaissance due au zèle avec lequel M. P. a mené à fin une entreprise assez compliquée. Car il n'était pas aisé, on le conçoit sans peine, d'obtenir dans des limites de temps assez étroites la collaboration de plusieurs centaines de personnes, d'imprimer correctement et dans un délai fixe environ 700 morceaux écrits par des mains différentes et en des idiomes le plus souvent très-peu familiers aux compositeurs. Les personnes accoutumées aux choses de l'imprimerie peuvent s'imaginer ce que M. P. a dû consacrer de temps et de patience à son recueil [2].

G. Paris et moi avons apporté à ce recueil notre petite contribution, sous la forme de deux versions, l'une en français du XIVe siècle, l'autre en ancien provençal; M. Papanti les a classées dans l'appendice en compagnie des versions catalanes, portugaises (ancien et moderne) de MM. Milá et Coelho. Voici, à

---

1. C'est ce qu'ont fait quelques-uns des traducteurs du conte de Boccace; l'un entre autres, M. Aurière, l'auteur de la version en patois de Chambéry, qui justifie le parti, selon moi excellent, qu'il a adopté, en disant : « Il eût été impossible de traduire littéra- « lement la nouvelle de Boccace, qui, ainsi traduite, eût été incompréhensible pour ceux « qui parlent et comprennent le patois des environs de Chambéry. Il a donc fallu se rap- « procher des tournures usitées. »

2. M. Papanti nous apprend, dans sa préface, que chaque version fut relue en épreuve par son auteur, et étant impossible de conserver la composition pendant le temps nécessaire pour ces révisions, le recueil a dû en réalité être composé deux fois : une première, pour fournir des épreuves qui étaient conservées et classées avec soin aussitôt qu'elles avaient été revues par les auteurs, la composition étant distribuée au fur et à mesure ; puis une seconde fois, pour le tirage, après le retour de toutes les épreuves.

titre de curiosité, le thème de G. Paris et le mien. Nous les soumettons humblement à la correction de ceux qui y trouveront à reprendre.

Français.

Ou tens dou premier roi de Cipre, après çou que Godefroiz de Bouillon ot conquis Terre Sainte, advint que une gentieus fame de Gascoigne fu en pelerinage au tombel Nostre Seignour, et come elle repaira et vint en Cipre, d'aucuns maufetours fu vilainement vergondée. Si en fu tant dolente que merveilles, et pour riens ne se voult apaisier; si se pensa qu'elle s'en iroit clamer au roi dou païs; mais dit li fu que toute sa peine i gasteroit, que il estoit de trop lasche vie et trop pou valoit, et que folie seroit de s'atendre a lui pour vengier les vergoignes a autrui faites, qui en souffroit a lui meisme faire sans nule mesure, et ja pour blasme qu'il en eust ceste sienne vilté ne laissoit; par quoi, si uns hons avoit courrous d'un autre, il esclairoit s'ire par faire a celui roi aucune « honte ou despit[2]. Et quant la dame eut ceste parole oïe, et n'eut mais esperance d'estre vengiée, elle se pourpensa que elle vouloit, a quelque soulas de son annui, poindre aucunement et mordre le mol courage de celui; si vint devant lui plorant, si lui dit : « Sire, « en ta presence ne vieng je mie pour venjance que j'atende de la vergoigne qui faite « m'a esté, mais bien me tiendrai a paiée si tu me moustres comment tu sueffres celles « que j'entent qui te sont faites, a çou que je, de toi aprenant, puisse patienment la « mienne porter; et si faire le peüsse, bien le set Dieus que volontiers je la te donnasse, « come a celui qui si bons porterres en est. »

Et li rois, qui tous tens ot esté pereceus et laniers, parut que se resveillast de trop long dormir; si comença au tort fait a celle dame, et egrement le venja; si devint, de cest jour en avant, mout aspres persecutours de tous ciaus qui aloient en quelque maniere encontre l'onour de sa courone.

Provençal.

El tems del premier rei de Cipre, apres so que en Gaufres de Bolho ac lo regne de Suria conquistat, esdevenc se que una gentil dona de Gascuenha anet en pelerinatge al Sepulcre. E tornan areire, aribet en Cipre, on per alcus malvatz glotos vilanamens fo forsada. E coma dolenta e desconsolada, se pesset que al rei faria son clam. Empero dit li fo que en perdo se fadiaria, que aquest era reis de tan avol vida e de tan pauc de be, que greu las autrui antas, si com dreitz o requier, venjaria, can tantas el mezeis ne prenia, don blasmes lh'era grans; en tan que totz hom a cui nul crois fag avengues a sofrir, ab far li anta o vergonha sa ira espassava. E can so auzic la dona, ela se desesperet si ja mais venjada seria, e per so que de son enueg agues calque atempramen, ela s'albiret en son cor que ab motz cozens repenria l'avoleza del dig rei; e venc vas el rancuran e dizen : « Senher, ieu non soi ges venguda denan vos per nulh venjamen « qu'ieu espere de la dezonor que a mi fo facha; mas ieu vos prec que, en esmendamen « d'aquesta, a vos plassa m'ensenhar en cal guia sostenetz las dezonors que vos aven a « penre, segon qu'ieu aug dire, per tal que engal de vos posca la mieua portar; la cal, « si Dieus mi sal, trop volontieira vos donaria, que tan bon sufren non sai on quieira. »

El reis que entro a cel jorn avia estat flacs e perezos, quais que de dormir se ressides, al comensar pres dura venjansa del tort de la dona, e fo pois greus justiciaire a tot home qui d'aici enans re fezes que fos contra l'onor de la sieua senhoria.

P. M.

---

1. Il y a dans le texte : « Intanto che chiunque avea cruccio alcuno, quello col fargli « alcuna onta o vergogna sfogava. » Le sens est évidemment — et c'est ainsi que G. Paris et moi avons traduit, — que quiconque avait éprouvé un affront, de n'importe qui, passait sa colère sur le roi, en lui faisant quelque avanie. Il est singulier qu'un très-grand nombre de traducteurs italiens aient fait ici un contre-sens, en imaginant que l'affront, le *cruccio alcuno*, devait avoir été reçu du roi. C'est enlever à l'idée de Boccace toute sa finesse, car quelle merveille que l'on eût cherché à rendre au roi une insulte qu'on aurait reçue de lui ? Ainsi, voici comment traduit l'auteur de la version latine, version assez faible il faut le dire : « Quapropter, quisquis ira *in eum* flagraret, hanc probro « aliquo aut contumelia ipsum distringens, effundebat. »

PÉRIODIQUES.

I. Revue des langues romanes, 2e série, t. I, n° 6 (15 juin 1876). P. 317-44, Montel et Lambert, *Chants populaires du Languedoc, première section : Chants du premier âge. Quatrième série : chants énumératifs*. Observations intéressantes sur ce genre de chants. — P. 352-63. Deuxième compte-rendu, par M. Chabaneau, de mon édition du poëme de la croisade albigeoise. Je n'oserais pas dire que j'aie lu cette nouvelle série d'observations, qui s'étend à tout le poème, avec autant de profit que la première. Il y a même des remarques qui de la part de M. Ch. m'ont étonné. Ainsi lorsqu'il dit que la lacune du v. 804 doit être remplie par le mot *Turcs*. Correction facile assurément, puisqu'elle est fournie par la rédaction en prose. Mais elle n'est pas sans donner lieu à une difficulté qui, je l'avoue, m'a arrêté : c'est qu'elle met Simon de Montfort aux prises avec les Turcs, *à Zara* (Dalmatie), deux cent cinquante ans avant leur arrivée en Europe. Et précisément il se trouve que c'est parce qu'il n'y avait pas de musulmans à combattre à Zara, que Simon de Montfort quitta les croisés, au grand mécontentement des principaux chefs de l'armée. De même encore je suis surpris de voir M. Ch. considérer *mot* comme répondant à *modus* dans la locution *non saber mot*. Il y a à cette étymologie plusieurs objections; entre autres celle-ci qui est décisive : la même locution existe en français, et y est même assez fréquente[1]; or, en français l'*ŏ* de *mŏdus* donnerait ue, soit *mues*[2], tandis que la forme constante est *mot;* il faut donc admettre que l'étymologie est *muttum*. Néanmoins, bien que je ne sois pas toujours d'accord avec M. Ch., je lui sais un gré infini de l'attention qu'il a apportée à l'étude de mon édition, et je souhaiterais qu'il eût quelques imitateurs, principalement parmi les critiques d'outre-Rhin.

— N° 7 (15 juillet). — P. 5-14, Mazel, *Poésies inédites de l'abbé Favre;* imitation de deux satires d'Horace et de quelques épigrammes de Martial. — P. 15-21, Constans, l'*Épître du Languedoc;* série de dictons relatifs à certains lieux du département de l'Hérault. — P. 22-8, Milá y Fontanals, *Énigmes populaires catalanes;* recueillies à Barcelone en 1874; peuvent servir de supplément à la publication de M. Roque-Ferrier (voy. ci-dessus IV, 497, et V, 252). — P. 28-37, *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (suite). — Bibliographie. Compte-rendu, emprunté à la *Bibliothèque de l'École des chartes*, du Catalogue des mss. de Tours par M. Do-

---

1. *Aliscamps*, éd. Guessard, v. 7929; *Beuves de Commarchis*, éd. Scheler, v. 2613; la Chronique d'Ernoul, éd. de Mas Latrie, p. 109, etc., etc.

2. Voy. pour des exemples de *mues*, *muef*, les Extraits de grammairiens latins du moyen âge, publiés par M. Thurot, p. 184.

range. Cet article, vraisemblablement réimprimé à la prière de M. Dorange, laisse dans l'ombre les défauts, malheureusement aussi graves que nombreux, de ce catalogue : voy. *Revue critique,* 20 novembre 1875. — Périodiques. M. Boucherie propose au sujet de la composition du poëme de la croisade imité de Baudri (ci-dessus p. 1 et suiv.) une hypothèse compliquée et inutile; l'hypothèse de beaucoup la plus probable est celle que j'ai indiquée en troisième lieu, p. 6. Il propose au texte des corrections dont plusieurs sont acceptables, mais je dois faire remarquer que j'ai voulu donner du poème en question une notice historique (j'y étais amené par mon travail d'auxiliaire attaché à la Commission des historiens des croisades), et non pas un texte critique. — Chronique. P. 52, je remarque la question suivante, posée avec beaucoup d'autres par le Congrès archéologique de France, en sa session de septembre, à Arles : « Pourrait-on « citer quelques documents qui corroborent la tradition relative à l'existence « des cours d'amour en Provence, et particulièrement à celle de Romanil? » De documents qui corroborent cette tradition on n'en saurait citer aucun, mais il y a plusieurs années que j'en ai cité un qui la détruit (*Derniers troubadours de Provence*, § IX).

— N° 8 (5 août). — P. 57-69, Alart, *Documents sur la langue catalane* (suite). — P. 70-88, A. Espagne, *Des formes provençales dans Molière;* contient une restitution fort réussie du rôle de Lucette dans *Monsieur de Pourceaugnac*. Du reste, M. E. est trop enclin (voir p. 75-82) à expliquer par une influence méridionale des expressions qui sont du pur français du XVII° siècle.

— N° 9 (15 septembre). P. 113-45, Noulet, *Histoire littéraire des patois du midi au* XVIII° siècle (suite), appendice bibliographique comprenant le catalogue des ouvrages écrits dans les patois du midi de la France au XVIII° siècle. Cette liste, qui est disposée par ordre alphabétique des noms d'auteurs, compense dans une certaine mesure l'absence des indications de source que nous avons signalée comme un défaut du travail de M. Noulet (ci-dessus, p. 406). — P. 146-7, Milá y Fontanals, *Phonétique catalane, œ*; sur quatre sons différents représentés par *e*. — P. 148-51, Chabaneau, *Changement de* z (s) *en* r *et de* r *en* z *entre deux voyelles dans la langue d'oc*. Les exemples sont en grande partie empruntés à des textes que j'ai déjà mis à contribution pour le même objet, et conséquemment ne nous apprennent rien de bien nouveau. Actuellement ceux-là seulement méritent d'être cités qui sont fournis par des documents non encore consultés, principalement si ces documents sont d'un lieu et d'un temps bien déterminés, comme les registres de Beaucaire que j'ai récemment consultés (ci-dessus p. 488)[1]. L'exemple de *Beralu* (pour *Besalu*) emprunté par M. Ch. à M. Bartsch (*Grundriss*, p. 66 note) est à retrancher. Ce doit être une faute d'impression. M. Bartsch a visiblement suivi en ce passage le travail de Camboulin sur la renaissance de la poésie provençale à Toulouse (*Jahrbuch*, III, 132); il lui a même emprunté l'erreur qui consiste à attribuer au marquis de Santillana une assertion qui appartient à Enrique de Villena[2]. Or il y a dans le

1. Voici encore deux exemples : *Montarels*, ferme de la commune d'Alignan (arr. de Béziers), s'est dit au XIV° et au XV° siècle, *Montezels* (Carou, *Soc. archéologique de Béziers*, 2° série, III, 244). — Dans le Rituel cathare on lit *arordenament* pour *azord-*, Reuss et Kunitz, *Beiträge zu d. Theol. Wissensch*, IV, 11.

2. Erreur qui a déjà été relevée, *Romania*, I, 384.

texte de Cambouliu *Besalu*, qui est en effet la leçon de Villena[1]. — Bibliographie. — Périodiques. — Aux témoignages réunis par M. Chabaneau sur les représentations des mystères du midi de la France (p. 158-9) on en pourrait ajouter bien d'autres. J'en ai formé une longue liste dans un rapport non encore publié que j'ai lu au Comité des travaux historiques le 7 février dernier. — Sous ce titre la *Philologie romane et les grands centres universitaires*, la *Revue* consacre trois pages à discuter le peu que nous avons dit ci-dessus p. 407-8. Je n'ai nulle envie d'entrer dans une discussion qui tend singulièrement à dévier de son point de départ. Je me borne à maintenir qu'il est injuste d'opposer, comme on le fait trop souvent, faute d'informations suffisantes, l'Allemagne et l'Italie qui ont des chaires de langues et littératures romanes, à la France qui n'en a pas; la réalité étant que la France a l'équivalent sous les titres différents de chaires de littérature française et de chaires de littérature étrangère. Je concède bien volontiers que la « littérature étrangère » est un sujet un peu vaste, et pour lequel, en fait, on ne trouve guère de professeurs suffisamment préparés; qu'il y aurait tout avantage à séparer chacune de ces chaires en deux : langues et littératures germaniques, langues et littératures romanes (comme on a fait pour les chaires de littérature ancienne). Mais, de cette division même, et des nouvelles fondations de chaires qui en résulteraient, je n'attends pas dans l'état actuel de notre enseignement supérieur un bien grand résultat. Les causes qui empêchent en général les professeurs de littérature française et ceux de littérature étrangère de traiter de la philologie, soit française en particulier, soit romane, ne disparaîtront pas par cela seul qu'on aura créé de nouvelles chaires (voy. ci-dessus p. 256). P. M.

II. Société pour l'étude des langues romanes. Publications spéciales. —*Poètes catalans. Les* Noves rimades. — *La* codolada *par* Manuel Mila y Fontanals. Montpellier, 1876, 72 p. 8°. — M. Milá, qui a consacré un assez long mémoire à la poésie catalane des XIVe et XVe siècles (dans le tome V du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, reproduit sous une forme abrégée dans la collection des *Jochs florals* de Barcelone de 1865), traite dans cet opuscule, publié sous les auspices de la *Société pour l'étude des langues romanes*, de deux formes de versification, les *noves rimades*[2] (couples de vers octosyllabiques munies de la même rime) et la *codolada* (composée de vers inégaux de 8 et 4, 7 et 3 syllabes, rimant deux par deux), qui dès la seconde moitié du XIVe s. n'ont cessé d'être cultivées par les poètes artistiques et les chantres populaires des pays catalans de l'Espagne. L'intérêt de la nouvelle publication du savant professeur de Barcelone réside surtout dans les fragments inédits de trois poèmes en *noves rimades*, tirées d'un chansonnier catalan qui, après avoir passé par les mains de divers propriétaires, a fini tout récemment par entrer dans la bibliothèque de D. Mariano Aguiló y Furster, le savant éditeur de la *Biblioteca catalana*. M. Milá, qui avait copié naguère quelques passages de ce manuscrit, a eu l'heureuse idée de nous en faire profiter. Le premier fragment appartient à un

1. Voy. Mayans y Siscars, *Origenes*, I, 322; cf. Wolf, *Studien*, p. 238.
2. C'est une dénomination empruntée au provençal.

oète jusqu'ici inconnu, nommé Guillem Torrelha ou Torrella, le littérateur assez important de la fin du XIVe siècle, Bernat ons conservé plusieurs ouvrages en prose; le troisième enfin Vicens Comes dont on ne sait rien. A en juger par les donnés, la publication complète de ces trois poèmes talane de beautés de premier ordre; il est à désiait lieu, ces textes ne manquant pas d'intérêt e la langue et des courants littéraires. Les notes qui accompagnent les extraits de M. Milá méritent es érudits; malheureusement la traduction de ce mémoire nt satisfaisante.

A. M.-F.

ANISCHE STUDIEN (II), 7. — P. 1. Henri Lahm, *Le patois de la Ba-* al d'Orbey). Ce mémoire, écrit en bon français, est rédigé sur le modèle *Essai* d'Oberlin *sur le patois des environs du Ban de la Roche* (Haut-Rhin). comprend un court exposé des formes grammaticales, des textes (dialogues, fables, proverbes) qui sont ceux d'Oberlin, mais récrits en patois de La Baroche, et un vocabulaire. On pourrait maintenant adopter une disposition meilleure, mais celle à laquelle s'est arrêté M. Lahm offre l'incontestable avantage de rendre aisée la comparaison entre le patois de La Baroche et celui de Waldersbach qu'a eu en vue Oberlin. Les textes sont écrits selon la notation phonétique de M. Bœhmer. — P. 99. C. Decurtius, *Praulas surselvanas*, contes populaires en roumanche, recueillis dans la Surselva. L'auteur annonce un recueil plus considérable avec traduction allemande. — P. 157. Bœhmer, *Proverbes roumanches*, recueil formé à l'aide de communications manuscrites et d'une quantité de publications qu'il doit être fort malaisé de réunir, même dans le canton des Grisons. — P. 210. Le même, *L'attribut en roumanche*. — Le *Beiblatt* qui termine le cahier contient sous ce titre « Monsieur (*sic*) Gaston Paris » plusieurs pages dont il m'est pénible d'avoir à m'occuper. G. Paris, en ce moment à l'étranger, répondra, s'il le juge à propos, aux attaques dont il est l'objet. Je me bornerai, en spectateur fort désintéressé, à en donner une idée. L'origine de la querelle est une courte note, imprimée sur la couverture de la *Revue critique* du 28 août 1869, où G. Paris, rendant compte d'un numéro du *Iahrbuch f. romanische Literatur* qui contenait un article de M. Bœhmer, a repoussé, comme tout à fait invraisemblables, diverses étymologies proposées par ce savant. Ces quelques lignes ne se sont point effacées de la mémoire de M. B.; au contraire, elles y ont grandi, elles y ont atteint des proportions énormes. Elles y ont créé une idée fixe. M. B. ne peut plus dire son mot sur une publication de G. Paris sans voir se dresser devant lui cette page fatale. Et comme il arrive en pareil cas, plus il la considère, plus il y découvre de motifs d'irritation. Celui qu'il a trouvé en dernier lieu est que la note qui l'obsède n'est pas signée. Tout entier à son idée, il ne s'aperçoit pas que toutes les notices imprimées sur la couverture de la *Revue critique* sont dépourvues de signatures: il démêle l'intention perverse qui a poussé G. Paris à ne pas signer, et la dévoile en ces termes: « G. Paris n'a pas eu honte de laisser anonyme sa négation de

« mes recherches étymologiques afin qu'elle eût l'air d'être approuvée par le « triumvirat de la rédaction ! » Quant à justifier les étymologies contestées, M. B. n'y songe pas; son idée est qu'on le persécute, et on ne l'en fera pas sortir. Vainement Paris, pour se défendre du reproche de malveillance systématique, invoque le compte-rendu très-élogieux qu'il a publié (*Rev. crit.* 1869, art. 233) d'une dissertation de M. B. sur Dante : M. B., habile à tout ramener à son point de vue, trouve là même une nouvelle preuve de persécution. Car l'article en question est signé d'un ψ et il est précédé d'un compte-rendu, signé *G. P.*, d'un livre de M. Comparetti. « Ainsi, s'écrie M. B., M. G. Paris tantôt « signe G. P., tantôt signe ψ, tantôt ne signe pas du tout...; après avoir signé « l'éloge de M. Comparetti, il s'empresse de prendre le masque d'une lettre « grecque pour me louer ! Qu'est-ce que ces détours ?... » Suit une demi-page d'indignation. Que dira, ou plutôt que ne dira pas M. B., lorsqu'il apprendra que G. Paris se couvrait parfois d'un autre masque encore, et que dans le même numéro où il a signé *G. P.* un premier compte-rendu, et ψ un second, il a placé au bas d'un troisième article un Ξ ! La vérité est qu'à la *Revue critique* nous avions chacun un ou deux signes dont nous usions fréquemment pour ne pas faire paraître trop souvent nos initiales. Mais je n'espère point du tout faire accepter cette explication à M. B. : il est des esprits, d'ailleurs lucides, qui ont un côté fermé à l'évidence même, et je craindrais, par une discussion intempestive, de surexciter un état déjà suffisamment aigu. — Quant à M. Fœrster, qui occupe de lui et de nous les trois dernières pages de ce cahier, nous n'avons rien à lui dire. Il a estimé que ses observations sur la publication d'Aiol, déjà imprimées en tête de son *Elie de Saint-Gille* et dans la *Romania*, méritaient une troisième édition, et nous ne sommes pas surpris qu'il en ait jugé ainsi, comme aussi nous trouvons tout simple que M. Bœhmer n'ait pas dédaigné ces trois pages de copie. M. Fœrster nous accuse, dans une lettre à M. Bœhmer, d'avoir refusé d'insérer sa réclamation, lorsqu'il sait parfaitement qu'il n'en est rien, et nous ne nous en étonnons point. Enfin il est bien aise, dit-il, de faire savoir à ses amis allemands quelle est la façon d'agir de certains français; et comme M. Fœrster n'a jamais reçu de nous que de bons offices, nous trouvons tout naturel qu'il s'exprime ainsi. Le contraire nous eût surpris. Peire Vidal avait prévu ce cas; et comme on dit en Béarn : *Estrilhat l'asou, queb paguera dab pètz !*

P. M.

IV. Archivio glottologico italiano, diretto da A. G. I. Ascoli. T. II, 3e liv. 1876. — Les livraisons de ce recueil se succèdent dans un ordre absolument indépendant de leur tomaison. Celle-ci complète le t. II[1], et il y a longtemps qu'une livraison du t. III et une autre du t. IV ont paru. Ce mode de publication, dont il nous est impossible de concevoir les avantages, peut produire des effets bizarres. Ainsi nous allons rencontrer dans cette livraison du t. II une réponse à la critique faite l'an dernier d'un mémoire contenu dans le t. III. Si l'on ne prend soin de conserver les couvertures où se trouve indiquée, sinon la

1. Dont les deux premières livraisons ont été annoncées ici en 1874, III, 501-2.

date exacte, du moins l'année de la publication, il sera impossible de rien comprendre à cet ordre en apparence *preposterous*. — P. 313, Flechia, *Postille etimologiche*, continuation des savantes études qui, prenant pour base le glossaire modenais du comte Galvani (ouvrage très-faible comme tous ceux du même auteur), font de nombreuses et fructueuses excursions sur le domaine général des langues romanes; voy. p. ex. p. 322, pour l'étymologie de *chatouiller;* p. 326, pour le prov. *boudenfla* et le fr. *boursoufler*. — P. 385, Ascoli, *P. Meyer e il franco-provençale*. Dans cet article M. Ascoli me fait l'honneur de discuter très-longuement les objections de principe que j'ai opposées à sa création d'un nouveau type roman, le franco-provençal (*Romania*, IV, 294-6). La lecture attentive que j'ai faite de la défense de M. Ascoli n'a fait qu'affermir davantage ma confiance dans les idées que j'ai exprimées. Je persiste à croire que le parler roman, pris dans sa forme populaire, abstraction faite de toute manifestation littéraire, est un ensemble que l'on n'est arrivé à diviser en idiomes que par des opérations arbitraires. Je reconnais que M. A. fait un effort pour fonder, dans le cas qu'il a étudié, la division sur des caractères linguistiques, tandis qu'ordinairement on s'est plus ou moins laissé guider en cette matière par des considérations politiques ou géographiques, et en cela sa tentative est estimable; mais néanmoins je crois qu'elle ne peut aboutir à la découverte d'une espèce nouvelle duement caractérisée, parce que de telles espèces n'existent point dans le parler roman. Si les choses sont ainsi — et c'est ainsi que je les vois, — il est inutile de chercher à modifier la division courante; division qui ne répond pas à la réalité, mais qui ne peut être sensiblement améliorée; car une division suppose des limites, et le parler roman n'offre que des limites extérieures, là où il confine à la mer ou à des idiomes non latins. De limites intérieures, il n'en a pas[1]. — M. A. me dit (p. 386) que mon objection pourrait s'appliquer à toute tentative ayant pour objet de grouper des individus afin d'en constituer un type. Point du tout : lorsque nous groupons des animaux ou des plantes pour en former un genre reconnaissable à des caractères communs, nous faisons une opération arbitraire en ce sens que le choix des caractères peut être opéré de diverses façons — et l'entomologie, pour ne parler que de ce que je connais un peu, offre de bien déplorables exemples de la manie des subdivisions; — mais encore est-il que nous avons l'avantage d'opérer sur des individus parfaitement limités dans l'espace; tandis que lorsque nous groupons les variétés locales du parler roman (les *dialectes* pour parler comme tout le monde), nous nous permettons tout d'abord de créer (dans notre imagination) des individus que la nature ne nous fournit point du tout, puisque ces variétés locales, ces dialectes, se fondent les uns dans les autres sans qu'on puisse voir nettement où l'un commence et où l'autre finit. Il y a donc à faire, dans le groupement des dialectes, une opération préliminaire que la nature nous présente toute faite lorsqu'on groupe des êtres. C'est là ce qui fait de la classification des dialectes une

1. Sauf bien entendu, comme je l'ai indiqué (IV, 294 note), le cas peu fréquent où un fait physique établit une limite. Ainsi quand on quitte la province de Valence pour entrer dans la Manche, on voit peu après Xativa, le castillan succéder d'une façon assez tranchée au valencien (lequel ne diffère pas très-sensiblement du catalan). Mais la Manche est un désert!

œuvre d'une nature particulière. — Je ne pousserai pas plus loin cette discussion : d'abord parce qu'actuellement le temps me manquerait absolument pour écrire un traité sur cette matière ; ensuite et surtout, parce qu'en des questions qui touchent la conception générale des faits plutôt que les faits eux-mêmes, on arrive rarement à convaincre son adversaire. Je veux seulement rectifier sur un point ce que j'ai dit dans mon précédent article. M. A. me fait justement remarquer que je me suis mépris sur le sens de ses paroles en ce qui concerne la délimitation du « franco-provençal », auquel j'ai attribué un territoire trop étendu en hauteur. M. A. ne comprend dans son nouveau groupe qu'une partie, et non la totalité, du Dauphiné, et n'y admet pas la Franche-Comté. Quant à ce que j'ai dit de l'insuffisance des matériaux employés par M. A., je le maintiens absolument. — P. 395-458, *Ricordi bibliografici*. Cette bibliographie, tout entière rédigée par M. Ascoli, se compose d'une suite d'articles, dont la portée dépasse beaucoup celle de comptes-rendus ordinaires, sur les principales publications de philologie italienne parues dans ces dernières années. Nous signalerons notamment les articles relatifs aux travaux de MM. Flechia, Mussafia, Caix, d'Ovidio.

P. M.

V. Il Propugnatore, Anno VII, 1874, t. I, — P. 52. A. d'Ancona, *Osservazioni critiche ai venti sonetti del secolo XIII. pubblicati nel Propugnatore*. — P. 94, Giamini, *Saggio d'antica cronaca* (fragment d'une chronique très-sommaire de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle). — P. 129. Neri, *Intorno alla Novella di Jacopo di Poggio* (on sait que cette nouvelle se rapporte au cycle étudié par M. Wesselofsky dans son introduction à la *Novella della figlia del re di Dacia* ; M. N. montre qu'elle est traduite du latin de Bartol. Fazio). — P. 138, Imbriani, *CLXXXVIII canti popolari di Avellino e circostanze*. — P. 186. Coronedi-Berti, *Novelle popolari bolognesi* (suite). — P. 229. Giuliari, *la Letteratura veronese al cadere del secolo XV e le sue opere a stampa* (suite)[1].

— 1874, t. II, — P. 1-90. Baudi di Vesme, *La lingua italiana e il volgare toscano* (travail qui se réfère surtout aux *Carte d'Arborea*, dont l'auteur maintient l'authenticité ; il imprime du *Descort* de Rambaut de Vaqueiras un texte qui ne vaut pas celui de Meyer dans son *Recueil*, et où il prend pour catalane la strophe écrite en gascon. — P. 105, Gaiter, *Correzioni al libro VI del Tesoro di Brunetto volgarizzato da Giamboni*. — P. 154. D'Ancona, *Un sonetto inedito di Petrarca ed una canzone al medesimo attribuita*. — Suite des articles de V. Imbriani, C. Coronedi, Berti, Giuliari. — P. 309. Cappelletti, *Commento sopra la novella I, 3 del Decamerone* (purement littéraire). — P. 334. Gaiter, *Sull' autenticità del libro VII del volgarizzamento del Tesoro di Brunetto* (intéressant rapprochement avec le texte français, malheureusement fort estropié par l'auteur). — P. 394. D'Ancona, *Lettera a F. Zambrini* (révoque en doute la haute antiquité du Ritmo Cassinese) ; Scarabelli, *Lettera allo stesso* (curieux exemples de *stornelli* du XVIIe siècle).

— Anno VIII, 1875, t. I. — P. 1, B. di Vesme, *La lingua italiana*, etc. (suite ; l'auteur s'applique à prouver que les poètes siciliens ont écrit en *vulgaire illustre*,

1. Comme nous l'avons déjà dit (p. 254), la livraison qui complète ce volume ne nous est pas parvenue.

et non, comme on l'admet aujourd'hui, en dialecte sicilien). — P. 51. Scarabelli, *Trionfi del Petrarca* (collations). — P. 72. Imbriani, *Sul testo del Candelaio di G. Bruno* (relève les fautes sans nombre du dernier éditeur allemand). — Suite des articles de C. Coronedi-Berti et Giuliari [1].

— 1875, t. II. — P. 17. Gaiter, *Saggio d'interpretazioni e di commento del Ritmo Cassinese.* — P. 135, Bozzo, *Petrarca e il Decamerone.* — P. 169. Zambini et Bacchilega, *Le edizioni delle opere di Boccaccio.* — P. 202. Scarabelli, *Di un codice petrarchesco.* — P. 212. Scarabelli, *La litteratura veronese* (suite). — P. 309. Cappelletti, *Commento allo novella V, 8, del Decamerone.* — P. 335. Moise, *Cercar Maria per Ravenna.* — Suite des articles de Zambrini et Bacchilega, Giuliari, Imbriami, Coronedi-Berti.

— Anno IX, 1876, I. — P. 16. Lizio Bruno, *Petrarca e Tommaso da Messina.* — P. 32. Borgognone, *Gli antichi rimatori italiani* (quelques remarques intéressantes). — P. 82. Di Mauro, *Sulle opere minore di D. Cavalca* (continué p. 424). — P. 107. Razzolini, *Varianti della divina Commedia* (continué p. 430). — P. 138. Neri, *Poemetto inedito di G. Dati.* — P. 215. Salomone-Marino, *Storie popolari in poesia siciliana* (recueil intéressant à plusieurs titres). — Berti, *Novelle bolognesi* (suite). — P. 328. Imbriami, *Sul testo del Candelaio* (suite). — P. 373. Corazzini, *Del contrasto di Ciullo d'Alcamo* (essai de restitution de la forme primitive qui, d'après M. C., était littéraire, mais essentiellement sicilienne). — P. 409. Salomone Marino, *Storie popolari siciliani* (suite; édition du *Tuppi-tuppi*, petit poème très-répandu, remontant au moins au XVIe s. et ayant les ressemblances les plus frappantes avec le *Contrasto* de Ciullo d'Alcamo).

VI. Mémoires de la Société de linguistique de Paris. T. III, fasc. 2. — P. 106-23, V. Thomsen, *Remarques sur la phonétique romane. I parasite et les consonnes mouillées en français.* Se rattache au sujet traité par le même savant dans la *Romania*, ci-dessus p. 64-75. — P. 154-62, Ch. Joret, *Changement de* r *en* s (z) *et en* dh *dans les dialectes français,* travail analogue pour le français à celui que nous avons poursuivi en plusieurs articles sur le $r = s$ du provençal. Les exemples, principalement fournis par des noms de lieux, sont nombreux, mais fort dispersés, et on n'arrive pas à déterminer les limites géographiques et chronologiques de ce phénomène. — P. 165-7, M. Devic, *Variations phonétiques de la sifflante* s dans le dialecte *languedocien parlé en Quercy.* Signale en certains cas un fait qui est celui même qu'a reconnu M. Roque-Ferrier en Languedoc (ci-dessus p. 406) : *mous trobals* (mes travaux), *mouis efans* (mes enfants), et *moui fraire* [2]. — P. 167-8, le même, *Etymologie* (tirée de l'arabe) *des mots* alizari, moise, gache *et* mortaise. L'une au moins de ces étymologies, celle de *moise*, nous laisse bien des doutes. P. M.

---

1. La livraison 3, qui complète ce volume, ne nous est pas parvenue.

2. C'est ce me semble le fait qui s'observe en italien (non pas dans tous les dialectes), dans CRAI de *cras*, NOI-*nos*, VOI-*vos*, POI-*pos(t)*, dans les secondes personnes du sing. de certains temps, HAI-*habes*, etc. Ce fait me paraît mal expliqué dans Diez, *Gram.*, trad., I, 185.

CHRONIQUE.

— Nous avons appris avec regret que deux des revues les plus méritantes entre celles qui se consacrent à la philologie romane, le *Jarbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, et la *Rivista di filologia romanza*, vont prochainement cesser leur publication. Le *Jahrbuch* est le plus ancien et a été longtemps le seul recueil consacré spécialement à nos études. Il a contribué pour une large part à leur progrès. Il les a trouvées, en 1859, pour ainsi dire naissantes, représentées par un petit nombre de savants, n'ayant en Allemagne qu'une ou deux chaires : il les quitte florissantes. Pour nous qui avons collaboré au *Jahrbuch* dès ses premières années, nous ne voyons pas sans tristesse disparaître la revue où bien jeunes encore, nous avons trouvé un bienveillant accueil. — La *Rivista* a fourni une carrière beaucoup moins longue, mais qui n'aura pas été sans éclat. C'était un journal bien fait, dont toutes les parties, articles de fonds, mélanges, bibliographie, étaient traitées avec un soin égal. Nous sommes surpris de le voir interrompre sa publication au moment où la création de chaires de philologie romane fait espérer, pour cette branche de la science, un brillant avenir en Italie. — Nous avons appris la fin du *Jahrbuch* et de la *Rivista* par le prospectus d'un recueil nouveau qui s'annonce comme devant prendre leur place : la *Zeitschrift für Romanische Philologie,* dont le premier numéro doit paraître le 31 mars prochain. Le rédacteur en chef de ce périodique est M. Grœber, professeur à Breslau et connu par divers travaux relatifs à la littérature française du moyen âge. Nous ne pouvons que lui souhaiter de bons collaborateurs.

— M. G. Azais reprend la publication de son *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France*, sous les auspices de la Société pour l'étude des langues romanes. Les souscriptions sont reçues chez M. Lambert, trésorier de la Société, chez M. Azais, à Béziers, et chez les libraires Roumanille, à Avignon, et Bompard, à Toulouse. L'ouvrage se publiera par livraisons de 15 à 16 feuilles in-8°, au prix de 35 cent. la feuille. Il ne dépassera pas trois volumes. C'est en 1863 que parut la première livraison (Béziers, J. Delpech). Elle comprend un titre sans date (*Dict. des idiomes languedociens*), une introduction de XXVIII pag. et 52 pages du Dictionnaire, jusqu'au mot AUBÈTO. Cette livraison fut entièrement réimprimée en 1864, sous le même titre (la couverture portant en plus le nom de la librairie A. Franck). Pour cette réimpression, qui

est réellement une nouvelle édition très-amendée, l'auteur a mis à profit les observations qui lui ont été communiquées par l'un des directeurs de la *Romania*. Deux autres livraisons suivirent à peu d'intervalle, conduisant l'ouvrage jusqu'au mot CARPA[1]. Actuellement le dictionnaire va être de nouveau recommencé, les parties déjà publiées subissent une nouvelle révision. Le plan reste le même : il sera même peut-être un peu développé puisque le titre n'est plus *Dictionnaire des idiomes languedociens*, mais *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France*. Nous avons indiqué précédemment (*Romania*, IV, 158), à l'occasion du dictionnaire de M. Boucoiran, les objections que nous paraissent soulever des répertoires conçus selon un plan aussi vaste. Il nous semble difficile qu'un même auteur puisse représenter avec une compétence égale la lexicographie de toutes les parties d'un pays aussi vaste que le midi de la France. Quoi qu'il fasse, quelle que soit la préparation qu'il apporte à sa tâche, il y aura nécessairement des parties qui ne seront traitées que de seconde main. Néanmoins, nous devons nous empresser d'ajouter que nous ne voulons établir aucune comparaison entre le dictionnaire que nous annonçons et celui de M. Boucoiran, la compétence la plus grande se trouvant évidemment du côté de M. Azais.

— Un autre dictionnaire, celui-là plus spécialement consacré à la Provence, sera bientôt mis sous presse. C'est celui auquel Fr. Mistral travaille depuis plus de vingt ans. Nous en appelons la publication de tous nos vœux.

— Nous traduisons la note suivante de l'*Academy* du 26 août :

Une « Chronique de la Pucelle Dorleans Jehanne Darc. Escript en la Ville Dorleans en nostre Convent lan 1512 », a été achetée par le Musée britannique à la vente de M. Bragge, en juin. Elle est écrite sur un parchemin très-épais dont les feuillets sont ornés de bordures contenant des ornements d'architecture, des feuilles, des fleurs, des insectes, des animaux, des figures humaines, etc., exécutés en couleurs brillantes rehaussées d'or. Sur la première page un portrait équestre de Jeanne d'Arc, elle est représentée sortant d'une ville, montée sur un cheval blanc, l'épée d'une main, un étendard de l'autre. Au-dessous du portrait on lit : « De par Dieu pour la France et mon Roy. » La reliure du ms., particulièrement la façon dont les feuillets sont tenus ensemble, est un specimen très-rare de la naïveté des nonnes de ce temps. »

Il eût été bon d'ajouter que ce ms. — que du reste le Musée n'a pas payé bien cher (500 fr., si nous sommes bien informés) est une pure fabrication. Nous ne l'avons pas assez longuement examiné pour être en état d'en déterminer la date même approximative, mais il n'est pas besoin d'être un paléographe consommé pour reconnaître que l'écriture et l'ornementation également bizarres de ce livre ne sont d'aucun temps, et ne peuvent être attribuées qu'à un faussaire très-maladroit. Le contenu de l'ouvrage donnerait sans doute des lumières sur l'époque de la fabrication qui en tous cas ne saurait être antérieure au XVIIIe siècle.

— Nous avons reçu de M. Caix, au sujet du *Contrasto* de Ciullo d'Alcamo, une lettre que nous ne pouvons, faute de place, insérer dans le présent numéro.

---

1. Voy. *Revue critique*, 1866, I, 391. 402-3.

— La Société des Anciens textes français vient de mettre en distribution deux ouvrages : le *Roman de Brun de la Montaigne*, publié par P. Meyer, et le t. I des *Miracles de la Vierge par personnages*, publiés par G. Paris et U. Robert. — La première de ces deux publications appartient à l'exercice de 1875, la seconde à celui de 1876.

— La seconde partie du *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français* de P. Meyer paraîtra en novembre. Elle se compose de 12 feuilles comme la précédente. L'auteur avait espéré faire tenir dans cet espace un nombre suffisant de textes français et les deux glossaires, l'un pour la partie provençale, l'autre pour la française. Il a fallu renoncer à cet espoir. La littérature de la France du Nord étant beaucoup plus riche que sa sœur du Midi, il a été nécessaire, pour maintenir une certaine proportion entre les deux parties du recueil, d'attribuer un plus grand espace au français. La livraison qui s'achève en ce moment est entièrement consacrée à la poésie : les pièces de même genre étant autant que possible groupées, chaque groupe est rangé à la place chronologique que lui assignent ses plus anciens spécimens. Un ordre chronologique absolu ne peut être déterminé avec certitude, et, le pourrait-il, qu'il aurait le grave inconvénient d'empêcher le rapprochement des pièces de même nature. — Comme dans la première livraison, les textes ont été établis directement d'après les mss. et sans aucun égard pour les éditions. En voici la liste : 1, *S. Eulalie;* 2, *S. Léger;* 3, Fragment de *S. Alexis*; 4, Le poème religieux imité du *Cantique des Cantiques*; 5-9, Fragments du *Rolant* en cinq textes publiés *in extenso* (Oxford, Cambridge, Paris, Lyon, Châteauroux); 10, Début du *Charroi de Nîmes*, d'après tous les manuscrits pour la première fois classés; 11, Fragment de *Raoul de Cambrai;* 12, Les tirades assonantes de la Chanson de Jérusalem; 13, Fragment d'*Aiol;* 14, Alberic de Besançon; 15, *Alexandre*, version en décasyllabes, d'après les mss. de l'Arsenal et de Venise; 16, Début du *Bestiaire* de Philippe de Thaon, d'après les mss. de Londres, d'Oxford et de Copenhague; 17, Le début du *Rou*, d'après les quatre mss. connus au moment où cette partie du recueil a été imprimée; 18, Début du *Perceval*, d'après huit mss.; 19, *Saint Thomas le martyr*, long morceau d'après les quatre mss. connus; 20, Fragm. de *Sainte Thaïs*, d'après six mss.; 21, Fragm. de *Sainte Euphrosyne*; 22, Evrat, trad. de la Genèse, fragm.; 23, Anger, traduction des dialogues de S. Grégoire; 24, Adgar, dit Williame, Miracles de la Vierge; 25, Autres miracles; 26, la fin du sermon en vers publié en 1834 par Jubinal (ici avec l'aide d'un ms. de Cambridge); 27-31, Dits, fables et fableaux; 32 et suiv., Pièces lyriques. — La troisième et dernière livraison contiendra trois ou quatre feuilles de texte en prose et les deux glossaires.

ERRATA.

TOME IV.

P. 351, l. 3, *masso*, lisez *nasso*. — P. 351, l. 3, *rofa*, lisez *roja*. — P. 351, l. 21, *fatue*, lisez *falue*. — P. 352, l. 24, *palatium*, lisez *palatum*. — P. 353, l. 4-5, *colligialis*, lisez *colliquialis*. — P. 353, l. 7 fr., *lisez* anc. fr. — P. 354, l. 15, **escollubricare* lisez **excollubricare*. — P. 356, l. 19, *figere*, lisez *fingere*.— P. 357, l. 11, *h*, lisez *g*. — P. 357, l. 3 du bas *zarnáfah*, lisez *zarráfah*. — P. 358, l. 4, *zada*, lisez *zaba*. — P. 359, l. 9, *gulbba*, lisez *gulbha*. — P. 360, l. 20, *firt*, lisez *first*. — P. 361, l. 9 du bas, *Abbani*, lisez *Albani*. — P. 362, l. 19, *hœttr*, lisez *höttr*. — P. 362, l. 29, *gaw*, lisez *garw*. — P. 363, l. 9, *bœlwiss*, lisez *bölwiss*. — P. 363, l. 26, *meveu*. lisez *mereu*. — P. 363, l. 31, *wantigen*, lisez *wantogen*. — P. 367, l. 9, *skerjva*, lisez *skjerva*. — P. 367, l. 11 du bas, *Nipila*, lisez *Ilipila*. — P. 367, l. 1 *du bas*, Fechia, *lisez* Flechia. — P. 368, l. 4, Fechia, *lisez* Flechia. — P. 368, l. 7, roeudo, *lisez* roendo.— P. 368, l. 3, *du bas*, Franche, *lisez* Tranche.

TOME V.

P. 196, col. 1, l. 1, au lieu de *ājèmë* lis. *āfèmë*. — P. 201, col. 1, l. 10, au lieu de *cëzasië* lis. *cëzāsië*. — P. 202, col. 2, l. 22, au lieu de *copiō* lis. *copiō*. — P. 203, col. 1, l. 10 du bas, au lieu de *crāti j'ä* lis. *crāti* (*j'ä*). — P. 206, col. 2, l. 9, au lieu de *ëhietu* lis. *èhiëtü*. — P. 212, col. 2, l. 5 du bas, au lieu de *mahül* lis. *māhül*. — P. 215, col. 2, l. 2, au lieu de *pāhh è yāhh* lis. *pähh è iähh*. — P. 216, col. 2, l. 31, au lieu de *põsé f.* lis. *põse' m.* — P. 226, l. 26, au lieu de *sënë* lis. *snë*. — Même page, dernière ligne, au lieu de *l'ädy'* lis. *l'ädiy'*. — P. 251, l. 10, supprimez *raconté*.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

P. Meyer, Un récit en vers de la première croisade fondé sur Baudri de Bourgueil 1
V. Thomsen, *e* + *i* en français 64
R. Kœhler, La nouvelle italienne du Prêtre Jean et de l'empereur Frédéric, et un récit islandais 76
E. Cosquin, Contes populaires lorrains 83, 133
Ad. Neubauer. Les traductions hébraïques de l'*Image du Monde*. 129
A. Darmesteter, Phonétique française. La protonique non initiale, non en position 140
J. Storm, Mélanges étymologiques 165
E. Rolland, Vocabulaire du patois messin, complément 189
P. Meyer, De l'influence des troubadours sur la poésie des peuples romans . . . 257
Dialogus Anime conquerentis et Rationis consolantis, traduction en dialecte lorrain du xiie siècle, p. p. F. Bonnardot. 269
C. Nigra. La poesia popolare italiana. 417
Fragment d'un conte catalan, traduit du français, p. p. A. Morel-Fatio . . . 453
P. Meyer, Les manuscrits des sermons français de Maurice de Sully 466

MÉLANGES.

La Sicile dans la littérature française (G. P.) 108
Dia dans *Girart de Rossillon*, rectification à Diez (P. M.) 113
Joca clericorum (G. P.). 230
Sur quelques pronoms provençaux, notes supplémentaires (C. C.). 232
Maufé (G. P.). 367
Plainte du vicomte de Soule contre Simon, comte de Leicester, texte vulgaire du pays de Soule (1252), p. p. Ch. Bémont et P. M. 367
Sur *li* employé pour *lor* en provençal (C. Chabaneau) 372

Chanson normande (C. Joret) 373
Note sur les chansons de la Gruyère, p. p. J. Cornu. 376
R pour *s*, *z*, à Beaucaire (P. M.) 488
De quelques modifications phonétiques particulières au bas-normand (C. Joret). . 490
Une particularité du patois de Queige, Savoie (J. Bauquier). 493

COMPTES-RENDUS.

ADENÈS, *Les enfances Ogier*, p. p. SCHELER (G. P.) 115
— *Li romans de Berte aus grans piés*, p. p. SCHELER. . . . . .
— *Bueves de Commarchis*, p. p. SCHELER . . . . . .
Albanès, voy. *Benezet* (*La vie de saint*).
Atkinson, voy. *Auban* (*Vie de saint*).
Auban (*Vie de saint*), edited by ATKINSON (G. P.) 384
[BANCEL], voy. Cent quarante-cinq rondeaux d'amour.
Benezet (*La vie de saint*), p. p. ALBANÈS (P. M.). . . . . .
Cent quarante-cinq rondeaux d'amour, [p. p. BANCEL] (E. Picot). 390
DIEZ, *Romanische Wortschœpfung* (G. P.) 236
EDELSPACHER, Rumun elemek a magyar nyelvnen (E. Sayous). 120
FÉRAUT, La vida de sant Honorat, p. p. SARDOU (P. M.). 237
GAUTIER, voy. *Roland* (*Chanson de*).
Gormond (*La mort du roi*), p. p. SCHELER (G. P.) 377
MATTHES, De nederlandsche Ogier (G. P.). 383
MOISY, Noms de famille normands (A. Darmesteter). 252
PAPANTI, Parlari italiani in Certaldo (P. M.). 496
PICOT, les Roumains de la Macédoine. 120
Roland (*Chanson de*), p. p. GAUTIER (G. P.). 114
ROQUES-FERRIER, Enigmes populaires en langue d'oc. 253
SARDOU, voy. FÉRAUT.
SCHELER, voy. ADENÈS et *Gormond*.
SETTEGAST, Benoit de Sainte-More (G. P.). 381
TALBERT, De la prononciation de la lettre *u* au XVIe siècle (A. Darmesteter). . . 394
WEBER, Handschriftliche Studien (G. P.) 494

PÉRIODIQUES.

Archivio glottologico italiano, II, 3. 504
Athenæum (the), 24 juin. 411
Bericht, voy. Gesellschaft.
Bibliothèque de l'Ecole des chartes, XXXVI, 5. 124
— XXXVII, 1, 2 409
Bulletin, voy. Société.
Gesellschaft (Berichte d. Sæchsischen) der Wissenschaften, 27 nov. 1875 . . . 255
Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur, XIV, 4 124
— XV, 1 255
Jenaer Literaturzeitung, n° 40. 126
— n°s 39, 123 275
Journal des Savants, janv. et févr. 1876 255
— mars 410
Nuova Antologia, nov. 1875 125
Propugnatore (Il), 1874-6. 506

Revue critique, 1875, oct.-déc. 126
— 1876, janvier-mars 255
— 1876, avril-juin 411
Revue des langues romanes, VIII 122
— 2e série, 1876, janvier-mai 405
— — 1876, juin-sept. 500
Rivista Europea, 1876, juin. 411
Romanische Studien, n° VII 503
Société de linguistique de Paris (Mémoires de la), III, 2. 507
Société des anciens textes français (Bulletin de la), 1875, 3-4. 126
Société pour l'étude des langues romanes; publications spéciales. 502
Zeitschrift f. deutsches Alterthum, N. F. VII, 2 124
— N. F. VII, 3 410

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

Stanford University Libraries
3 6105 012 562 570

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004